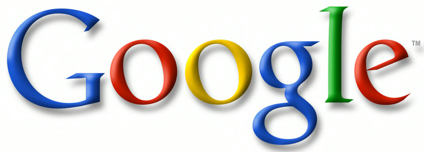
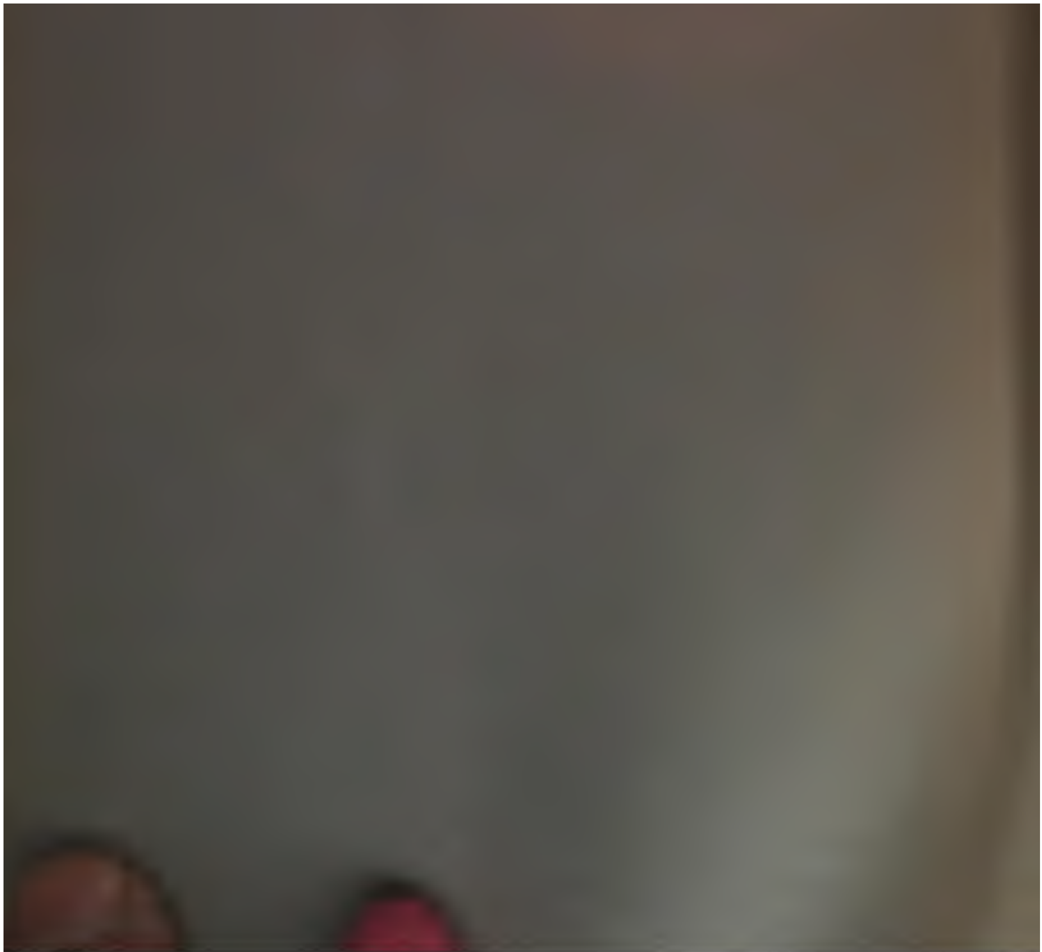
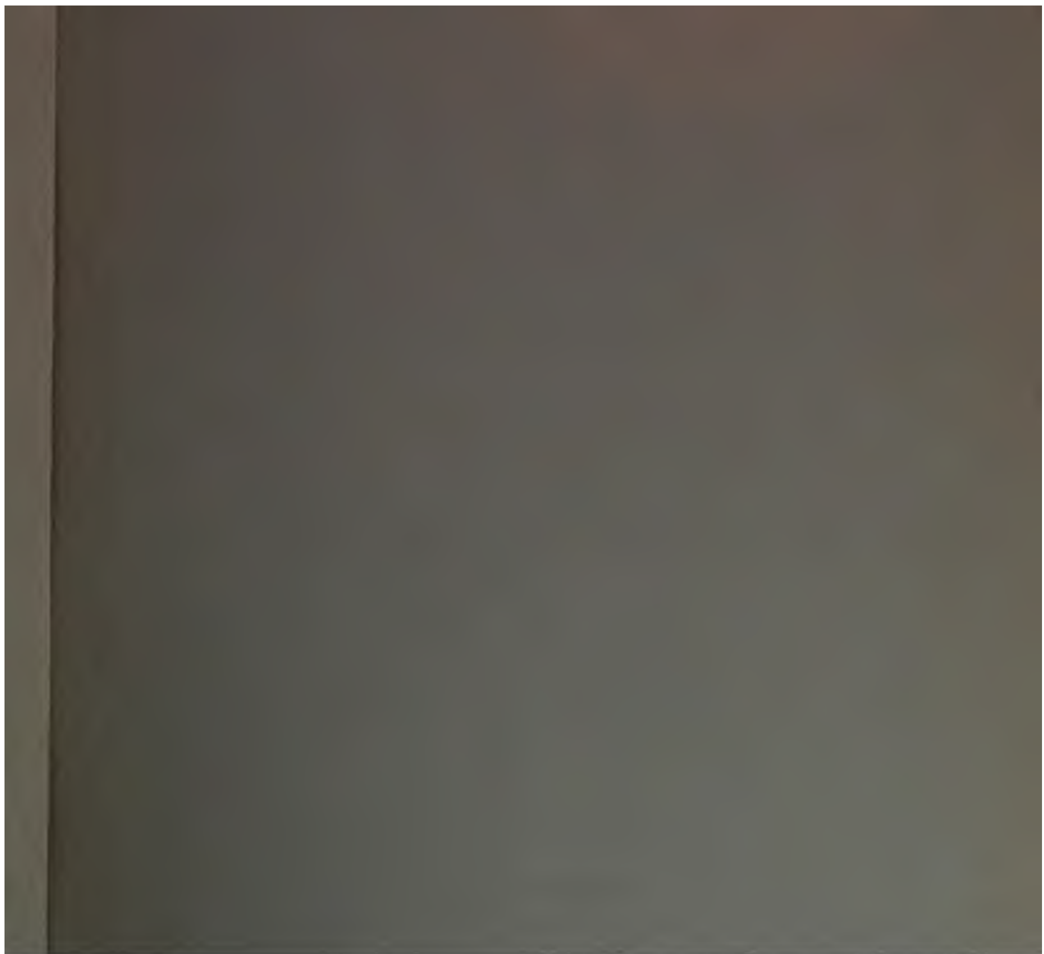








ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

JANVIER-DÉCEMBRE 1908

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

JANVIER-DÉCEMBRE 1908

ANNALES
RÉVOLUTIONNAIRES

TOME PREMIER

1908

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI°

—

1908

Première année. N° 1. Janvier-Mars 1908.

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

SOMMAIRE

(Voir la suite du sommaire au verso).

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1908

SUITE DU SOMMAIRE :

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES ROBESPIERRISTES

Revue d'études historiques, paraissant tous les trois mois par fascicules in-8° de 160 pages.

Abonnement : **20** francs par an pour la France ; pays de l'Union postale, **22** francs.

Un fascicule seul, **5** francs.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Charles Vellay, docteur ès lettres, 9, rue Saulnier, Paris (IXe).

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à la librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris (VIe).

LA JEUNESSE DE CAMILLE DESMOULINS [1]

Né le 2 mars 1760 à Guise dans la Grande Rue, alors rue du Grand Pont, vis-à-vis la place d'armes, Camille Desmoulins avait pour père un homme fort honnête et honorable, et — lui-même le dit — plein d'esprit et de vertus, rigide, inflexible, stoïque.

Desmoulins père portait le titre de conseiller du roi et de seigneur du Buquoy, et il était à la fois lieutenant général civil au bailliage royal de la ville de Guise et lieutenant général du bailliage ducal ; il servait donc deux maîtres, et le roi, et le prince de Condé, duc de Guise, et — raconte son fils — il s'attira les foudres du prince de Condé en soutenant « je ne sais quels droits régaliens contre je ne sais quels droits féodaux, c'est-à-dire les prétentions absurdes du seigneur roi contre les prétentions encore plus absurdes du seigneur duc, deux voleurs qui se disputaient une juridiction qui n'appartenait ni à l'un ni à l'autre, mais à la nation. »

Les enfants de M. Desmoulins l'aimaient et le respectaient.

(1) Quoique détaillé, cet article qui forme le premier chapitre d'un livre sur Camille, n'est pas définitif et n'épuise pas le sujet; nous comptons trouver encore sur nombre de points des détails nouveaux ; aussi n'avons-nous pas, pour l'instant, indiqué nos sources; nous renvoyons nos lecteurs à deux publications de Jules Claretie, le spirituel et savant académicien, qui, bien que parues, l'une en 1874 et l'autre en 1875, gardent encore une très haute valeur, les *Œuvres de Camille Desmoulins* (deux vol.) et *Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, étude sur les dantonistes d'après des documents nouveaux et inédits.*

« Le père, a écrit Camille, commande parce qu'il est père, parce que ses enfants tiennent tout de lui, parce que la nature répond de son amour et l'expérience de sa sagesse. »

Grave, laborieux, jurisconsulte jusqu'à la moëlle, il consacrait ses heures de loisir à une Encyclopédie du droit, et l'ouvrage comptait déjà sept à huit volumes in-folio lorsqu'éclata la Révolution : tout ce grand effort de jurisprudence, obstinément poursuivi, devenait inutile ; c'était, comme disait Camille avec quelque cruauté, accoucher d'un enfant mort après avoir été trente ans en travail, et ce manuscrit colossal ressemblait à l'outre pleine de vent à laquelle on fait une piqûre.

Royaliste fervent, M. Desmoulins fut accablé de douleur lorsqu'il vit son fils se jeter à corps perdu dans la Révolution. Il accueillit par des reproches les premières brochures de Camille et il lui manda tristement qu'elles avaient excité l'indignation publique. Vainement Camille lui narrait ses succès de journaliste et ajoutait : « Ne dites plus tant de mal de votre fils. » M. Desmoulins jugeait les principes de Camille bien hardis. Il espérait, disait-il, que son fils serait un des premiers ouvriers de l'arche qui sauverait sa famille du naufrage, et il voyait avec joie qu'un Desmoulins fût du petit nombre des élus qui, avec les imprimeurs et les libraires, restaient debout dans une crise où tout était renversé et mis par terre. Pourtant, mandait-il à Camille, « je trouve immense la tâche dont vous vous êtes chargé et je ne sais comment vous pourrez y suffire ; je ne suis pas insensible à vos succès ; les dangers que vous courez m'affectent encore davantage. »

La Révolution supprima tous les tribunaux et Camille, plaisamment, avec sa désinvolture ordinaire, sommait son père de remettre aux municipaux la clef du greffe. Mais M. Desmoulins n'avait plus d'emploi. Camille pensa qu'il pourrait avoir dans la nouvelle organisation judiciaire la ganse d'or des commissaires du roi, et il alla solliciter le garde des sceaux ; il se rendit à la place Vendôme, il entra chez le por-

tier.... et il s'en alla. Quoi! demander au ministre qu'il méprisait une commission méprisable, un brevet d'aristocratie! L'austérité des principes républicains l'emportait en lui sur la piété filiale, et, pour consoler son père qui l'accompagnait dans sa visite, « tout vu et considéré, disait-il, est-ce le salaire que vous regrettez? Il n'y a pas de quoi. »

Restait la place de juge au nouveau tribunal. Mais les trois quarts des anciens justiciables de M. Desmoulins avaient été répartis dans d'autres districts; il se vit à la merci d'électeurs étrangers qui nommèrent un subdélégué de Normandie et un bailli seigneurial.

Derechef Camille consola son père: le métier de juge, lui assurait-il, n'est plus aussi bon, et « la prétérition de vos électeurs ne vous a ôté ni vos lumières ni vos talents ni la considération attachée à quarante années d'une vie militante contre des abus », et il priait M. Desmoulins de relire Cicéron, ce janséniste de Cicéron qui voulait que le peuple pût par ses suffrages élever ou abaisser qui bon lui semblait et, comme Dieu, donner tout à la grâce sans rien donner au mérite. Belles paroles qui n'empêchèrent pas M. Desmoulins de mourir dans la misère et les dettes!

Il avait épousé Madeleine Godart, originaire d'un village des environs, le village de Wiège.

Six enfants, trois fils et trois filles, naquirent de ce mariage.

Une des filles prit le voile.

Une autre épousa un garde-forestier du Nouvion, Théodore Morey, et elle eut été réduite à mendier son pain si la châtelaine de Wiège, Mme de Taillant, ne l'avait recueillie.

Une autre épousa un gendarme du nom de Lemoyne, attaché d'abord à la compagnie du département de la Nièvre, puis, en l'an II, au quartier-général de la division intermédiaire du Nord, à Guise.

Camille était l'aîné des trois fils. Ses deux cadets, Armand et Nicolas, avaient, l'un cinq ans, l'autre onze ans de moins que lui. Ils portaient, selon l'usage du temps, un nom de terre: Armand s'appelait Dubuquoy et Nicolas, Sémery.

Armand ou Dubuquoy, soldat au régiment de Roussillon en 1785, sous-lieutenant au 17ᵉ régiment de cavalerie à la fin de 1792, périt dans la Vendée et Camille prétend, contre toute vraisemblance, qu'il fut coupé en morceaux à cause de la haine que les royalistes et les prêtres portaient au nom de Desmoulins.

Nicolas ou Sémery était fourier en 1793 au 1ᵉʳ bataillon de Jemappes et on crut quelque temps qu'il avait trouvé la mort sur le champ de bataille ; il n'était que prisonnier ; au bout de trois ans de captivité il reparut. Admis en 1802 dans la 27ᵉ légion de gendarmerie à pied, il servait en Piémont à la Chiesa comme gendarme de la compagnie de la Stura lorsqu'il mourut accidentellement au mois de janvier 1811.

M. Desmoulins voulait faire de son fils aîné un nomme de loi et il comptait lui céder un jour son office. Il obtint pour lui une bourse au collège Louis-le-Grand grâce à un cousin éloigné.

Ce parent était Jean-Louis Viefville des Essars, ancien avocat au Parlement de Paris, alors subdélégué de l'intendance de Soissons, qui devait représenter le tiers état du bailliage de Vermandois aux États-Généraux et qui signa au contrat de mariage de Camille ; il avait pour M. Desmoulins une amitié sincère et désintéressée.

Camille connut, au collège Louis-le-Grand, Maximilien Robespierre qui, dès ce moment, lui inspira une respectueuse affection. Le sieur de Robespierre, comme on le nommait, boursier, de même que Camille, et entretenu aux frais de l'évêque d'Arras, était de trois classes en avant de son camarade Desmoulins. On le proposait aux élèves comme un modèle, et, pour reconnaître sa bonne conduite, ses succès et ses « talents éminents », les administrateurs du collège lui votèrent, lorsqu il termina ses études, une gratification de six cents livres.

Sans être un phénix comme Robespierre, Camille fit d'ex-

cellentes études. Au concours général de 1778, il obtint un accessit d'amplification française : un élève du collège de Navarre, André Chénier, son futur ennemi, remportait le premier prix.

Ce fut à Louis-le-Grand que Camille acquit cette culture classique qui respire dans toute son œuvre. Peut-être lisait-il en cachette les livres du jour, les *marrons*, comme on s'exprimait alors dans l'argot de la librairie :

> Mal est gardé ce que garde la crainte ;
> Plus les marrons se cachaient par contrainte,
> Plus le lecteur à ce seul but tendait
> De feuilleter ce qu'on lui défendait.

Mais on ne peut affirmer qu'il ait sur les bancs du collège manifesté des sentiments républicains. Un de ses professeurs, l'abbé Royou, disait aux élèves que l'insurrection même contre les tyrans était un péché mortel, *illicitum est adversus principes etiam tyrannos debellare*, et Camille écrivait en 1790 que la génération nouvelle lirait Cicéron et Démosthène avec plus de fruit, que les deux orateurs seraient pour elle non seulement des maîtres de grammaire, mais des maîtres de politique, qu'elle ne se bornerait pas à apprendre du grec et du latin dans leurs écrits, qu'elle se formerait d'après leur exemple à tonner contre les tyrans et les criminels de lèse-nation.

Quoi qu'il en soit, il conserva le meilleur souvenir de ses années de collège. Il appelait Louis-le-Grand un séjour enchanteur ; il comparait cet établissement, que d'autres ont traité plus tard de prison et de noire geôle, à l'Elysée ou aux bosquets d'Académos, et lorsqu'il fit ses adieux à ses maîtres dans une pièce de vers qui fut reproduite par *l'Année littéraire* de 1784, il citait avec éloge le principal et grand maître temporel du collège, le bon abbé Denis Bérardier. Ce Bérardier, élu premier suppléant du clergé de Paris aux États-Généraux, siégea dans l'assemblée constituante, et Camille le nommait un aristocrate fieffé et une des colonnes

du *cul-de-sac*. Mais il aimait sincèrement Bérardier : « j'ai été élevé sous ses yeux ou plutôt dans son sein ». Il lui disait en quittant Louis-le-Grand :

> Près de toi, doucement abusé,
> L'enfant se croit ici sous le toit paternel,

et il assurait en 1790 que, « l'aristocratie à part », il ne connaissait aucun ministre des autels plus respectable que Bérardier.

Il avait d'ailleurs la chaleur et la pétulance de son âge et ses camarades se souvinrent de sa vivacité, de son aimable franchise. « Le parti que vous avez pris dans les affaires présentes, lui écrivait un de ses condisciples au commencement de la Révolution, m'a peu étonné; j'ai connu au collège toute l'énergie et l'honnêteté de votre âme ».

Au sortir du collège, Camille suivit les cours de droit. Il avait dit à la fin de son épître aux administrateurs de Louis-le-Grand :

> Le Parnasse est conquis tout entier, et Voltaire
> A ses neveux jaloux n'a laissé rien à faire.
> Le théâtre fameux reste encore aux talents.
> C'est le barreau ; toujours les crimes renaissants
> Demandent des Target bien plus que des Orphée.

Bachelier, puis licencié, il prêta le serment d'avocat le 7 mars 1785. Mais il connut la pauvreté, et bien qu'il l'eût nommée dans son épître poétique la mère des vertus et des talents, il l'avait plus d'une fois maudite.« Aujourd'hui, lui disait le *Père Duchesne* en 1794, aujourd'hui que tu mènes une vie de sybarite, tu ne voudrais pas te souvenir de tes jours de détresse, et tu rougirais de te rappeler l'hôtel de la Frugalité où nous nous sommes trouvés ensemble et à côté de braves maçons et de pauvres ouvriers qui valaient mieux que toi et moi ».

Pas ou peu de causes à plaider. Il était jeune, obscur, et impropre au métier. La vue du public l'intimidait, et il avoue quelque part qu'il n'a d'esprit qu'au bas de la tribune et sur l'escalier. Il avait la prononciation pénible et l'organe dur, il bégayait, bredouillait, et parce que ses phrases commençaient par un *hon hon*, sa femme l'appela M. Hon. Lui-même a parlé de sa voix faible et naturellement voilée, de ses poumons inférieurs à son zèle, de son peu de moyens oratoires. Un jour, aux Jacobins, en sa présence, on proposa de faire lire une adresse qu'il avait rédigée, non par lui, mais par un autre qui eût l'organe plus sonore. Aussi dans les clubs et à la Convention n'a-t-il que rarement abordé la tribune. Il n'était pas, dit-il, de ceux pour qui c'est une volupté d'enfiler des paroles, et c'est à lui qu'il pense lorsqu'il trace dans un fragment de roman le portrait du cousin Philippe : « Je n'aurais point réussi au barreau; je ne puis crier un quart d'heure sans m'enrouer. Voyez ce monsieur qu'on veut étouffer sous les sacs (les sacs à procès). Quel avantage a-t-il sur les autres ? L'avantage d'un moulin à eau sur des moulins à vent. Comme ceux-ci ne peuvent tourner que lorsque le vent souffle, les autres avocats ne peuvent parler que lorsqu'il y a matière; mais l'autre tourne toujours, c'est le moulin sur la rivière. » A plusieurs reprises et par une sorte de douloureux retour sur lui-même, il se moque des avocats et harangueurs que la nature a doués d'une intarissable faconde et d'une poitrine de Stentor ; il trouve qu'ils sont verbeux, qu'ils n'approfondissent pas leur sujet, qu'ils laissent échapper des sottises, et il assure que les trois quarts des affaires peuvent se réduire en une demi page, et qu'on trouve au Palais trop

De ces messieurs de Félibien
Noyant éloquemment un rien
Dans un fatras de beau langage.

« Les orateurs qui tiennent la tribune le plus longtemps, dit-il encore, ne font qu'envelopper de phrases surabon-

dantes et de tautologie plus ou moins diffuse un petit nombre de pensées, à peu près comme les Égyptiens enveloppaient les morts de deux ou trois mille aunes de ruban, selon qu'ils étaient plus ou moins riches. » Selon lui, l'organisation des assemblées est plus favorable au babil qu'au talent, et il invoque Rousseau : « Quand on pense que Jean-Jacques avoue qu'il y a telle phrase dont la contexture lui a coûté un jour de labeur, il n'aurait jamais pu suivre à la course nos législateurs et serait toujours resté loin de la tribune parmi les traînards. »

Si Camille plaida, s'il eut, comme il s'en vante, le bonheur d'arracher un opprimé des serres d'un geôlier, cette chance, sans doute, ne lui échut pas fréquemment. Il dut écrire des requêtes pour les procureurs et il n'allait au Palais que pour errer mélancoliquement dans la grande salle et regarder avec envie les maîtres du barreau qu'il était sûr de n'égaler jamais. « Je me souviens, écrivait-il plus tard, de mon long incognito parmi la fourmilière de la grande salle, lorsque nos grands hommes, Bonnières et de Sèze, s'élevaient au milieu de nous comme le colosse de Rhodes au milieu des mousses du port et que je passais imperceptible entre leurs jambes comme l'habitant de notre planète entre celles de M. Micromégas ».

Pourtant il vivait assez intimement dans la familiarité d'un de ces « grands hommes », d'un de ses compatriotes de Picardie, de Target, venu, lui aussi, de Guise à Paris chercher fortune et qui passait pour un des meilleurs avocats de la capitale. Target était profondément égoïste et Camille dit qu'il ne voyait que lui-même ; il avait une malheureuse prolixité; il écrivait mal et le pléonasme fleurissait dans son style. Mais, sans avoir, selon le mot d'un contemporain, la moindre étincelle du génie de Montesquieu, il devait jouer un grand rôle dans la Constituante. Il avait eu des mouvements d'éloquence dont le barreau conservait la tradition ; on qualifiait son cabinet de sanctuaire d'arbitrage, et, honneur très rare pour les hommes de loi, il siégeait parmi les Qua-

rante. Il invita Camille à sa table : il aimait les joûtes d'esprit et goûtait fort la verve du jeune Guisard et les traits saillants de sa conversation. Toutefois, rapporte un témoin, l'originalité de Desmoulins était désordonnée, il se montrait « pauvre logicien et son bredouillement ajoutait encore à la confusion de ses idées ; il s'y faisait un singulier mélange de l'exaltation d'un Romain digne des vieux temps de la République avec les maximes de la philosophie licencieuse de son siècle. »

Convaincu qu'il ne serait jamais un Target et qu'il n'avait même pas l'étoffe d'un passable avocat, Camille eut dès lors un mépris mêlé de rancune pour ses confrères les robins, pour ceux qu'il appelle les héros de Thémis. Il ne vit au Palais que chicaneaux et fripons : huissiers soufflant les exploits, avocats grossoyant à force, greffiers changeant du blanc au noir le dispositif d'un jugement par la substitution de la conjonctive à la copulative, secrétaires cousant au fond du sac la pièce décisive, rapporteurs assurant de la bonté de sa cause la charmante solliciteuse qui leur laisse prendre des privautés, procureurs construisant avec art sur la pointe d'une aiguille des monceaux de papier timbrés, élevant le dossier du plancher aux solives, faisant de la moindre querelle une guerre de Troie et au bout de dix ans ruinant les Troyens et les Grecs! Sans doute il reconnaissait qu'il y avait dans la robe un certain nombre de justes et parmi les magistrats quelques hommes vénérables pleins d'une vertu antique et d'une simplicité, d'une affabilité, d'une humilité qui n'étaient ni de leur compagnie ni de leur siècle, des hommes éloignés des vanités du grand monde, trouvant leur gloire et leur plaisir à exercer dignement leur charge, unissant à l'autorité souveraine de leurs jugements celle de leurs mœurs et de leur vie. Mais il déclare hautement qu'il a fait son apprentissage « au milieu d'une horde de brigands » ; qu'après avoir vécu parmi les brigands enherminés de la Grand'Chambre, il estimait Mandrin et plaignait les trois quarts de ceux qu'ils envoyaient au gibet ; qu'il avait conçu dès lors contre les

robins une « haine inextinguible jusqu'à leur destruction ». Il avouait dans les premiers mois de la Révolution que le barreau avait rendu de grands services, que les avocats avaient fait pâlir la noblesse, que le mot de Cicéron n'avait jamais été si vrai : *cedant arma togæ*. Pourtant il les accusait, ainsi que les procureurs et les huissiers, ces « suppôts subalternes de la justice », de cabaler, d'intriguer, et de former des partis pour s'emparer des places. Lorsqu'il apprit que les habitants d'Amiens avaient résolu de n'appeler dans leur municipalité aucun homme de loi, il les félicita de donner cet exemple de sagesse. Il applaudissait en ces termes à la suppression des tribunaux : « O robins, mes chers confrères, un naufrage commun vous attend ; l'assemblée nationale vous jettera dans la mer », et la Constituante, écrasant deux cent mille robins, lui semblait bien au-dessus de Samson qui n'écrasait que trois mille Philistins. S'il jette un regard mélancolique sur sa robe de palais qui ne sert plus qu'à épouvanter les oiseaux dans le jardin paternel, il se console en pensant que les robes des présidents à mortier ne sont plus que des vitchouras ou de simples pelisses.

Les commencements de Camille furent donc très pénibles. Et il faisait des dépenses, il faisait des fredaines ! « La France se régénère, écrivait-il en 1789, mais je voudrais bien me régénérer, moi, et hélas ! je me trouve toujours les mêmes faiblesses et les mêmes vices ! » Il allait au théâtre. Il allait au Palais-Royal et il suivit dans leur chambre quelques-unes de ces hétaïres qu'il voyait passer devant lui sous les galeries à la clarté des lampes de Quinquet. N'a-t-il pas dit que la liberté ne fut jamais ennemie des spectacles et d'Aspasie, et que, s'il faut secouer le joug des rois, il faut subir celui des femmes pour charmer le songe de la vie ?

A bout de ressources, il demanda de l'argent à son père. M. Desmoulins répondit qu'il avait d'autres fils et le traita de prodigue, de dissipateur. Inutilement Camille répliqua qu'il était l'aîné, que la nature lui avait donné des ailes, que

ses cadets ne pouvaient « sentir comme lui la chaîne des besoins qui le retenait à la terre », que Dubuquoy ne parlait même pas des affaires du temps, ne s'occupait même pas des États-Généraux. M. Desmoulins ne donnait à Camille que deux louis par deux louis. Camille désirait des meubles, un domicile, et voulait cinquante louis une fois pour toutes, afin de commencer un établissement : le père, défiant, exigea qu'il n'eût d'autre gîte qu'une hôtellerie. Camille qui n'avait pas le nécessaire et qui voulait en outre le superflu, contracta dettes sur dettes; en 1791, il n'avait pas encore payé tous ses créanciers.

Il oubliait ses déboires en faisant des vers, surtout des vers de huit ou de dix pieds dans le ton et la manière de Voltaire. C'est ainsi qu'il félicitait Target de son entrée à l'Académie.

C'est ainsi qu'il composait des vers pour mettre au bas du portrait de l'abbé Rat de Mondon :

De ses clients le nombre fut immense
Et des amis, il en eut encor plus.
Des lois de tous les temps il avait la science,
Du premier âge il avait la vertu.

Il chantait en un quatrain assez plat une Madame de La Lande :

Dans ton printemps l'œil enchanté
Te prenait pour la jeune Flore;
Aujourd'hui tes bienfaits à la divinité
Te font mieux ressembler encore.

Il disait d'une autre dame avec plus de grâce :

Chacun s'arrête et se dit : qu'elle est belle !
Pour moi je ne la vis jamais
Sans demander : est-elle ou déesse ou mortelle?
N'ai-je pu m'y méprendre en voyant tant d'attraits
Et deux colombes auprès d'elle?

Il adressa des vers galants à une jeune Anglaise, Mlle L...

Pardon si sur ses traces
On me voit chaque soir ;
Mais pour suivre les Grâces
Est-il besoin d'espoir ?
Sans pouvoir m'en défendre,
Mes jours vont s'écouler,
Le matin à l'attendre,
Le soir à l'admirer.

Parfois il prenait un ton plus mâle. Lorsque Linguet sortit de la Bastille — on était au fort de la guerre de l'indépendance américaine et la flotte française venait d'essuyer un désastre — Camille fit une ode en l'honneur de l'avocat. Il célébrait la générosité du roi qui rompait d' « indignes fers » et rouvrait à Linguet le temple des arts :

Tandis que la foudre ennemie
Écrase les enfants de Mars
Et que Rodney de nos Césars
Brave impunément la furie,
Du moins dans ta triste patrie
Viens relever les étendards
De l'éloquence et du génie.

Et il engageait Linguet à rire comme naguère aux dépens de l'Académie, à flétrir ses persécuteurs, à retrouver « ses élans et son énergie », puisque le malheur

Est le creuset de la vertu
Et donne la trempe au génie.

Il composait une pièce de vers assez piquante contre un de ses anciens professeurs, l'abbé Royou, le même qui devait sous la Révolution s'associer avec Montjoye et le libraire Crapart pour publier l'*Ami du Roi*. L'abbé Royou, beau-frère de Jean Fréron, faisait la guerre aux philosophes et prônait les reliques, les miracles, la sainteté du haut clergé,

le despotisme des lettres de cachet et la Bastille. « Vous n'avez pas de mœurs », lui disait l'archevêque Christophe de Beaumont. — « Mais, Monseigneur, répondit Royou, j'ai beaucoup de religion. » Il rédigeait un journal qu'il dut abandonner en 1783, et à cette occasion, le bruit courut qu'il s'était écrié dans un moment de colère : « Sacrée bougresse de religion, voilà plus de mille écus qu'il m'en coûte pour te défendre ! » Camille fit alors une « bagatelle » qu'il ne publia que plus tard dans ses *Révolutions de France et de Brabant*. C'est une circulaire de l'abbé Royou à ses souscripteurs. L'abbé raconte qu'il s'est essayé dans la critique sous son oncle Jean Fréron et qu'un soir il a reçu force coups de bâton :

En crevant sur mon dos, une grêle effroyable
M'apprit ma réputation...
Que les blessures par devant
Montrent les héros à la guerre ;
C'est aux blessures par derrière
Que du critique on connait le talent !

Mais Jean Fréron l'a exhorté, encouragé :

Poursuis, mon fils, ta haute destinée ;
Sois bien cynique, bien mordant,
Ne passe pas de jour sans imprimer ta dent,
Ou dis comme Titus : j'ai perdu ma journée.

Par malheur, Jean Fréron trépasse, l'abbé ne trouve plus de souscripteurs, et il a beau répéter qu'il lui en coûte trois mille francs ; il a beau jurer qu'il veut être bien méchant et faire oublier les travaux d'Hercule ; il a beau rappeler ses exploits :

J'ai fait pourtant mainte prouesse,
J'ai mordu d'Alembert à l'une et l'autre fesse.

il prévoit tristement qu'il lui faudra bientôt dire encore la messe.

J'étais né pour faire des vers, disait Camille à la veille de sa mort. Non, Camille n'était pas né pour faire des vers, et bien qu'il les conserve jalousement et les sache par cœur, bien qu'il aime à les citer sans dire qu'ils partent de sa plume et comme s'ils étaient d'un classique, les vers qu'il a laissés sont traînants et disgracieux. Rien de cette allure légère et aisée qu'il admire chez Voltaire. On sent qu'il se trémousse et s'évertue pour trouver la rime; sa poésie abonde en chevilles ; elle a toujours quelque chose de lourd, d'empêtré, d'obscur. Français, s'écriait-il au début de son ode aux *Etats-Généraux*,

Français, de vos veines stériles
Les beaux vers ne coulent-ils plus ?

On pourrait dire que jamais les beaux vers n'ont coulé de sa veine stérile.

Pendant qu'il rimaillait et avocassait, il se formait. Sa lecture fut immense.

Il lut les *Caractères* de Duclos.

Il vit jouer les pièces de Beaumarchais et, s'il reprochait à l'auteur d'être l'intime du lieutenant de police Lenoir, il le goûtait « politiquement parlant », le félicitait d'avoir composé le monologue de Figaro et bafoué le comte Almaviva, les nobles et les directeurs de la librairie.

Il louait le « grand sens » de Montesquieu. Pendant la Révolution, il cite cette pensée du philosophe que les aristocrates croyaient vraie : « L'armée méprisera toujours le Sénat et respectera ses officiers ». Il assure que l'auteur de l'*Esprit des Lois* ne s'est pas trompé en posant cet axiome, qu'il n'y a point de république sans vertu, et en prononçant ce mot dont on s'est moqué, qu'il n'y a « point de monarchie sans noblesse ». Mais il ne comprend pas cette autre maxime de Montesquieu, que l'honneur est le principe des monarchies ; ce principe, selon Camille, c'est « un marché et un contrat intéressé; je te donne pour que tu me donnes ;

je te fais roi pour que tu me fasses ministre, procureur syndic ou général ; je te donne des esclaves pour que tu me donnes des valets ».

Il feuilleta Mably et il le regardait comme un écrivain d'un grand poids. Avec Mably, il croit qu'un peuple ne conserve pas sa liberté lorsque les citoyens se distinguent de l'armée, lorsqu'ils paient des soldats pour se défendre. Mais il juge ridicule l'engouement de Mably pour les lois de Sparte. Mably dit que la liberté et l'égalité ne sont pas possibles sans cette loi de Lycurgue qui défendait d'avoir des meubles faits autrement qu'avec la cognée et la scie ; il trouve la science du législateur lacédémonien admirable. Or, remarque Camille, la science de Lycurgue n'a consisté qu'à imposer des privations à ses concitoyens, et certes, il n'y a pas de quoi se récrier sur l'invention ; ce qui importe, c'est de ne rien retrancher aux hommes du petit nombre de leurs jouissances et d'en prévenir l'abus ; Lycurgue est un médecin qui vous tient en santé avec la diète et l'eau, et quelle pire maladie qu'un tel régime ! Lycurgue rend les Lacédémoniens égaux « comme la tempête rend égaux ceux qui ont fait naufrage, comme Omar a rendu les Musulmans aussi savants les uns que les autres en brûlant la bibliothèque d'Alexandrie ».

Il reproche à Rousseau des inconséquences et des contradictions : « Rousseau se réfute d'ordinaire l'instant d'après ». Il ne croit pas à son « système » et il affirme que le patriotisme et les vertus, loin d'être le fruit des siècles d'ignorance et de barbarie, fleurissent à côté de la philosophie et des lumières : Jean-Jacques Rousseau le philosophe a prétendu que les sciences étaient la source de tous les vices et de toute corruption, Jean-Baptiste Rousseau le poète a soutenu au contraire dans l'*Épître à Marot* que « tout vice est issu d'ânerie », et c'est le poète qui a raison contre le philosophe. Camille ne goûte pas les *Confessions* : après les avoir lues, il est tenté de dire à Jean-Jacques, comme Jean-Jacques à Voltaire : « je ne vous aime pas. » Il l'accuse de

bassesse, le blâme d'avoir si volontiers fréquenté le maréchal et la maréchale de Luxembourg : « Combien Rousseau est loin de regarder Alexandre avec la fierté du cynique à qui on le compare et combien j'ai vu avec peine qu'il réunit les défauts opposés de Diogène et d'Aristippe ! C'est une chose plaisante que d'entendre l'auteur du *Contrat social* se récrier dans ses *Confessions* sur la simplicité du commerce des grands seigneurs; il pleure de joie, il voudrait baiser les pieds de ce bon maréchal qui a bien voulu accompagner un commis de bureau à la promenade ! Y a-t-il rien de plus petit, de plus ridicule? *J'ai reçu*, dit-il ailleurs, *le plus grand honneur qu'un homme puisse recevoir*, *la visite du prince de Conti* — honneur que Rousseau partageait avec toutes les filles du Palais-Royal » ! Et Camille ajoute qu'à cet endroit il a jeté le livre de dépit, qu'il a dû relire le *Discours de l'inégalité* et la *Nouvelle Héloïse* pour ne pas prendre Jean-Jacques en haine. Mais, quand il se jette dans la Révolution, il dit, à la Rousseau, qu'il veut « purger la terre de ses tyrans et rapprocher les hommes du bonheur en les rapprochant de la nature ». Il a lu ce *Contrat social* qui, de son propre témoignage, est alors entre les mains de tout le monde. Il assure avec Rousseau que la loi, c'est la volonté générale, que la pluralité forme la volonté générale, et toutefois qu'au-dessus de la volonté générale il y a le droit naturel, le pacte social primitif; que, par suite, la majorité ne peut attenter aux propriétés. Il se déclare convaincu de cette vérité établie par Jean-Jacques que le pouvoir exécutif anéantit tôt ou tard la puissance législative et il emprunte les expressions du Genevois lorsqu'il proclame que le gouvernement populaire, le seul qui convienne à des hommes, est encore le seul sage. Il dit comme Rousseau qu'il veut vivre sous un gouvernement démocratique où le peuple et le souverain n'ont qu'un seul intérêt et ne sont qu'une même personne. Lorsqu'il combattra la rééligibilité des Constituants, il rappellera ces maximes de Rousseau, que les fonctionnaires publics doivent se succéder rapidement et qu'il faut dans un

gouvernement représentatif changer fréquemment les représentants pour prévenir le mal terrible de la corruption. Ne se souvient-il pas de la *Lettre sur les spectacles* lorsqu'il parle de ces Lacédémoniens devant qui les vierges du Péloponèse dansaient toutes nues et développaient leurs grâces au pied du Taygète? Ne se souvient-il pas du Vicaire savoyard lorsqu'il écrit que Dieu n'a pas besoin d'encens, de processions et de prières, mais que nous avons besoin d'espérance, de consolation et d'un rémunérateur? Il répète avec Rousseau que l'amour de soi-même est le plus puissant, le seul motif qui fasse agir les hommes. Il cite ce mot de Rousseau qu'il juge admirable : « Il en est de la liberté comme de l'innocence et de la vertu dont on ne sent le prix que lorqu'on en jouit soi-même et dont le goût s'éteint sitôt qu'on les a perdues. » Enfin, il a parfois le ton et l'accent même de Rousseau, et qui n'entend Jean-Jacques parlant de la conscience lorsque Camille s'écrie dans un de ses pamphlets : « Il est encore des hommes en qui l'amour de la liberté triomphe de toutes les institutions politiques. Il vit caché au fond de leurs cœurs, prêt à en sortir à la première étincelle. J'éprouve au dedans de moi un sentiment impérieux qui m'entraîne vers la liberté avec une force irrésistible, et il faut bien que ce sentiment soit inné, puisque, malgré les préjugés de l'éducation, les mensonges des orateurs et des poètes, les éloges éternels de la monarchie dans la bouche des prêtres, des publicistes et, dans tous nos livres, ils n'ont jamais appris qu'à la détester! »

Camille avait d'abord « idolâtré » Rousseau et il le préférait à Voltaire. Qu'au tombeau de Voltaire, disait-il,

Naisse un laurier immortel,
Ainsi qu'au tombeau de Virgile!
Celui du précepteur de Sophie et d'Emile,
Rousseau, le tien est un autel!

Mais bientôt il mit Voltaire au dessus de Rousseau. Quel homme eut, comme Voltaire, l'universalité des talents?

Camille a lu l'*Histoire de Charles XII* et il dit, au moins en deux endroits de son œuvre, que le sifflement des balles était la musique du monarque suédois. Il a lu ces poésies légères où Voltaire « a si bien chanté les charmes de la vie de Paris et de Versailles », et quand il mentionne les adresses des villages et des bourgs à l'Assemblée nationale, « il y a, écrit-il, telle adresse qui prouve par son style la vérité de ce que dit Voltaire :

Peut-être qu'un Virgile, un Cicéron sauvage
Est chantre de paroisse ou juge de village. »

Il a lu les *Contes* et les romans comme *Zadig*, comme le *Taureau blanc* qui fit ses délices, comme *Candide* dont il s'est nourri. Dans sa *Lanterne* il rappelle la pauvre Paquette allant aux bords du Pont-Euxin faire de la pâtisserie avec le frère Giroflée. Dans ses *Révolutions de France et de Brabant* il nomme les princes et barons allemands « les Thundertentronck » et lorsqu'il montre la philosophie et la raison qui passent le Rhin :« M. le baron de Thundertentronck tremble que sa fille, M[lle] Cunégonde, ne se marie avec Candide et que le docteur Pangloss n'ait bientôt des chanoinesses dans sa famille; c'est alors que ce bon optimiste s'écriera qu'il est dans le meilleur des mondes. » Le jour où il s'inscrit au district des Cordeliers, il juge qu'il est, comme Pangloss, sinon dans le meilleur des mondes, au moins dans le meilleur des districts possibles. S'il commence un nouveau journal, « c'est, dit-il, une mauvaise opération de librairie qu'une entreprise de vérité; Candide a-t-il jamais fait fortune ? » et quand il proteste de sa bonne foi, « Candide, lors même qu'il se trompe, ne dit que ce qu'il pense. » Il est déiste à la façon de Voltaire. A ses yeux, Voltaire est « l'Apollon dont les flèches ont tué le serpent Python ». S'il a jamais douté de la divinité, c'est après avoir lu dans Voltaire le dénombrement des maux causés par la religion, et il loue avec effusion le défenseur de Calas et de La Barre, ce « malheureux jeune homme dont la faute, fruit d'une

partie de débauche, ne méritait pas trois mois de Saint-Lazare ».

Les lectures de Camille et ses réflexions ont fait de lui, en effet, le disciple des philosophes du XVIIIe siècle. Ne dit-il pas dans les débuts de la Révolution qu'il veut « employer toutes ses forces à seconder les impulsions de la philosophie » ? Comme les philosophes, il reconnaît qu'il y a un Dieu, mais un Dieu qui ne se montre pas, qui ne manifeste par aucun signe quel culte lui est plus agréable, un Dieu dont il est inutile de vérifier les pouvoirs : il faut une religion au peuple, mais le philosophe a besoin de croire qu'il y a là-haut une Lanterne pour ceux que le Chatelet absout ici-bas. Comme les philosophes, tout en admirant Jésus, tout en s'étonnant que le christianisme ait si rapidement conquis l'univers, Camille réprouve une religion « triste, austère, ennemie des plus doux penchants de la nature, qui n'est bonne que pour des hôpitaux. » Comme les philosophes, il accuse les prêtres de se jouer de la vie des hommes pour conserver des mitres, des aumusses ou même des frocs qui leur donnent le privilège de vivre dans la fainéantise et « en pourceaux ». Comme eux, il s'écrie *Écrasons l'infâme* et il comprend que Voltaire, Diderot, d'Alembert aient terminé leurs lettres par ce mot : « c'est qu'ils connaissaient bien cette religion. »

Avant 1789, Camille est donc un vigoureux haïsseur du clergé. « Ce siècle, disait-il plus tard, commence par le cardinal Dubois et finit au cardinal Collier. » Et tout en remarquant que Rohan avait échappé, Dieu sait comme, à un des plus scandaleux procès qui aient jamais souillé la gazette des tribunaux, « combien, s'écriait-il, combien y avait-il de prélats qui, comme lui, n'eussent pas consumé leur vie entre des usuriers et des femmes perdues ! » Quelle ignorance et quelle étroitesse d'esprit chez les ecclésiastiques de ce temps-là ! Quoi ! les vénérables maîtres de Sorbonne lancent l'anathème sur la première expérience de Charles et de Robert et l'excommunication sur les « navigateurs aériens ! » Quoi !

aux obsèques de la mère du prince de Condé, entre tous les archevêques et évêques qui venaient jeter de l'eau bénite sur le corps, pas un ne sait lire l'Oremus pour la défunte! Quoi ! l'abbé Royou ne dit ni son bréviaire ni la messe ! Et quels gens misérables que ces abbés qui n'ont pris la soutane que pour vivre grassement et ne rien faire, ces « gens que Voltaire a si bien dépeints en deux mots :

fade, plaisant, galant, escroc et prêtre,
et du logis pour quelques mois le maître ! »

Encore les abbés sont-ils « les merveilleux du clergé », tous ne sont pas si aimables et Camille assure en 1790 qu'il s'étonne sans cesse que « les scélérats ne se jettent point dans la prêtrise, tant le métier de religion convient chez nous aux fripons et aux sycophantes ! »

La noblesse lui inspire les mêmes sentiments que le clergé et il parle sur le ton le plus dédaigneux de ces gentilshommes, « si nuls, si imperceptibles par eux-mêmes, qui ne sont guindés que sur les échasses que d'Hozier leur a faites et qui devraient rentrer dans la classe des infiniment petits,

......peuple perfide
de petits insectes titrés
qui, de leur figure enivrés,
apportent dans des chars dorés
des sens flétris, une âme vide,
et de grands noms déshonorés. »

Il les abhorre, et Rousseau ne dit-il pas en effet que si les grands ne savaient pas mieux se contrefaire, s'ils se montraient tels qu'ils sont, ils inspireraient de l'horreur?

La cour ne lui impose pas, et il déteste les princes, les ducs, les barons, tout l'Œil-de-bœuf, et ces femmes « qu'on prendrait pour des courtisanes ou des masques au rouge dont elles sont plâtrées, et pour des ânes aux paniers énormes dont elles sont bâtées et équarissées. »

Il a vu à Guise et dans le Vermandois son père « lutter

contre les oppressions de toute espèce qui désolaient la province ». Il sait que le prince de Condé et duc de Guise a des dettes qui ne seront jamais payées parce que ses créanciers n'osent le poursuivre : le rapport d'un procès intenté à un prince du sang ne pouvait se faire sans son propre agrément, et M. Desmoulins, en sa qualité de lieutenant-général, avait contre le prince de Condé un procès qui pendait au croc de la Grand'Chambre depuis la Ligue ! « Rien, disait Camille plus tard, ne m'a plus indigné contre l'ancien régime que cette belle jurisprudence, que ce prodige d'aristocratie ; je pouvais à peine en croire mes yeux et mes oreilles ! » Que d'invectives il a lancées à ce Condé, ce « staroste insolent » qui traitait les Picards comme des serfs et des paysans de Pologne, ce joueur de paume qui croyait faire trop d'honneur à ses vassaux en se montrant à eux une seule fois, ce despote qui tirait de son duché un revenu d'un million et jetait en prison le pauvre qui, pour nourrir sa vache, coupait dans la forêt une poignée d'herbe inutile ! Quoi, s'écriait Camille, cet homme « nous envoie les plus méprisables de ses valets pour nous régir avec une verge de fer, il n'est seigneur que de trente-cinq paroisses, et il renverse les sièges royaux dans plus de deux cents pour élever sur leurs ruines ceux de ses ignorants baillis ; il foule aux pieds toutes les lois, et ni les particuliers ni les villes ni les provinces ne peuvent obtenir d'une Grand'Chambre vénale et esclave des jugements contre lui ! » Aussi, ce Condé qui plus tard commandait l'armée des condéens, Camille l'exècre entre tous ; il le nomme tantôt l'âme de la ligue des princes contre l'Assemblée nationale, tantôt le dernier des aristocrates ou le chevalier errant de l'aristocratie, et lorsque les habitués du café Procope imaginent de donner aux égoûts de Paris le nom des ennemis de la liberté et d'appeler, par exemple, la rue de Seine l'égoût Rivarol et la rue Jacob l'égoût Mounier, il leur fait observer qu'ils ont oublié l'égoût Condé. « Votre prince de Condé, écrit-il à son père dans les premiers jours de juillet 1789 avec un accent de triomphe, n'ose paraître, il est honni,

berné, hué, chansonné », et il félicite les habitants de Dijon d'avoir effacé dans leur ville le nom de la rue de Condé et celui de la porte Condé.

Camille a peut-être pour le maréchal de Ségur autant d'aversion que pour le prince de Condé. Il reproche très vivement à ce ministre de la guerre l'ordonnance du 22 mai 1781. Quoi ! « d'un trait de plume Ségur a déclaré le tiers-état, c'est-à-dire la presque universalité des Français, infâmes et incapables de porter une épaulette autre que de laine et il n'arrive au ministère que pour dégrader vingt-quatre millions d'hommes dont il n'est pas un dans les neuf dixièmes qui ne soit à coup sûr plus utile à l'État qu'un tel maréchal ! »

En 1789, peu de jours avant la réunion de l'assemblée, Camille compose une ode *aux États-Généraux.* Il y trace l'image de la France monarchique : une magistrature dépourvue de tout mérite, des prélats vicieux qui ne doivent leur élévation qu'à la naissance, une armée vaillante et qui s'irrite d'être commandée par quelques nobles, une noblesse qui recueille toutes les faveurs, un peuple méprisé, écrasé d'impôts.

Sous ses cheveux blancs et ses rides
Patru voit sur les fleurs de lis
Les fils imberbes et stupides
De pères par l'or ennoblis.
Le sang fait seul nos patriarches
De l'autel sur les saintes marches
Il élève le vice impur,
Et de nobles une poignée,
De l'armée en vain indignée
Guident seuls le courage obscur.
Pour les nobles, toutes les grâces :
Pour toi, peuple, tous les travaux.
L'homme est estimé par les races
Comme les chiens et les chevaux...
L'impôt prend sa course incertaine ;
Dans le parc et dans le château
Il ne pose son pied qu'à peine,
Et foule vingt fois le hameau.

Le roi même ne trouve pas grâce devant Camille. Le jeune avocat disait en août 1789 qu'il regardait Louis XVI avec admiration : Louis XVI avait des vertus, Louis XVI n'était pas despote, Louis XVI avait convoqué les États-Généraux en prononçant cette belle parole : « Qu'importe que mon autorité souffre pourvu que mon peuple soit heureux ! », et Camille assure qu'il crut voir un roi plus grand que les Trajan, les Marc-Aurèle, les Antonin qui n'avaient pas limité leur puissance. N'écrivait-il dans l'ode *aux États-Généraux* :

Cher prince, des rois le modèle,
Eh bien, nous doutions de ta foi,
Et qu'au-dessus de Marc-Aurèle,
La France dût placer son roi !
Tu les as pourtant rassemblées,
Ces tribus si longtemps foulées !
Ce n'est pas un roi qui les craint.
C'est à nous, peuple sans ancêtres,
Pour qu'il nous préserve de maîtres,
Qu'il faut l'appui d'un souverain.
A l'égal des grands et des mages,
Sûr de partager ton amour,
Vois ce peuple orner tes images,
Et l'encens fumer à l'entour.
Nation bouillante et légère,
Une éloquence mensongère
A pu l'égarer quelques jours ;
Mais après un délire extrême,
Elle redevient elle-même
Et ses rois triomphent toujours.

Mais en réalité, Camille détestait la monarchie ; il pensait qu'un roi, un vrai roi, ne fait que « dissimuler et trahir », et il n'aimait pas personnellement Louis XVI : un prince faible, disait-il, est le pire des rois.

La reine Marie-Antoinette lui était pareillement odieuse. Il la vit un jour entrer dans Paris et le faste de la royauté se déploya pour la première fois à ses yeux. Mais il n'éprouva pas du tout l'idolâtrie que les Français, disait-on, avaient

pour leurs rois. Cette reine qui lui parut mépriser le peuple, ce peuple qui se précipitait, se culbutait et s'étouffait pour voir de plus près la souveraine, la multitude de gardes, de valets, de cochers et de chevaux, tout le remplit d'indignation. Il sentit qu'il haïssait la royauté et cette haine, dit-il, lui causa une fièvre, la seule qu'il ait jamais eue.

Déjà, dans une pièce de vers, il attaquait Louis XVI.

La formule employée par le roi *car tel est notre bon plaisir* le mettait hors de lui. « Jamais conquérant, devait-il écrire dans la *France libre*, n'osa dire aux peuples vaincus rien de si insolent que ce discours avec lequel nous nous sommes familiarisés. Le roi de France sanctionne par ce mot un édit bursal et nous demande de l'argent; c'est précisément la même raison que donnent les voleurs quand ils en demandent sur le grand chemin. » Mais avant la Révolution il mettait cette pensée en vers :

Apprends, mon cher Louis, mon gros benêt de roi,
Que *tel est mon plaisir* n'est pas *telle est la loi*.
Rends compte, et l'on veut bien encor payer ta dette;
Mais du moins sois poli quand tu fais une quête.
D'un gueux, dit Salomon, l'insolence déplaît
Et c'est au mendiant à quitter son bonnet.

Il menace le roi qu'il qualifie de fainéant et d'imbécile; il lui rappelle que les Francs ont déjà, par deux fois, détrôné le souverain, qu'ils sont *maîtres d'obéir*, qu'on ne peut ni ne doit les traiter en peuple conquis.

Stupides citoyens, ô lâches que nous sommes,
Un homme ose braver tant de millions d'hommes!
Du front de l'artisan, du front du laboureur
Il croit que pour lui seul doit couler la sueur,
Que les peuples sont faits dans nos tristes contrées
Pour payer des hochets à d'augustes poupées !...
Car tel est mon plaisir, dit-il. Dieux ! quel langage !
Sommes-nous de vils serfs échus par héritage !
Ah ! mon sang qui bouillonne à ces mots insolents,
M'avertit que je sors de ces antiques Francs

Qui, pour mettre le sceptre en des mains plus habiles,
L'ôtaient aux fainéants, l'ôtaient aux imbéciles,
Et, maîtres d'obéir, ont du trône deux fois,
Car tel fut leur plaisir, fait descendre leurs rois.
Héritier d'Henri quatre et de Charles septième,
Est-ce donc à son fer qu'il doit le diadème?
Croit-il parler en maître à des peuples conquis?
Tout conquérant qu'il fût, même à ses Francs, Clovis,
S'il eût dicté pour loi sa volonté suprême,
La massue à leurs pieds l'eût étendu lui-même?

Il n'épargne pas Marie-Antoinette qu'il appelle déjà l'Autrichienne Toinon et une Messaline. Le roi croit-il que la France doit pâtir et peiner

afin qu'à Trianon
Nos maux fassent danser l'Autrichienne Toinon?
Claude sur les Français règne, et de Messaline
L'âge accroît tous les jours la fureur utérine,
Et quoiqu'un milliard coule dans le trésor,
Claude pour ses amants demande un fleuve d'or!

Ces vers, a dit Camille, destinés à épouvanter, non à flatter les rois, étaient d'énergiques avant-coureurs de la Révolution. Il la prévoyait, en effet, et, selon lui, les ministres mêmes, les vizirs, la préparaient, et, tout autant que Mably et Rousseau, lui frayaient le chemin : Vergennes, en envoyant nos soldats en Amérique « comme pour leur mettre le nez sur la déclaration des droits »; Calonne, homme pourtant si délié, en « donnant à la nation un point de ralliement dans l'assemblée des notables » ; Brienne, en convoquant les États-Généraux; Necker, en décidant la double représentation du Tiers.

Il était déjà républicain, et, comme a témoigné Robespierre, républicain par instinct et par sentiment. « Je cherchais partout, disait-il, des âmes républicaines et je me désespérais de n'être pas né Grec ou Romain. » N'écrivait-il pas à M. Desmoulins lorsqu'éclata la Révolution : « Vous ne vous moquerez plus de mes rêves, de mes prédictions

et de ma République » ? Dans ses conversations, dans ses lettres n'affichait-il pas sa haine des despotes ? Il approuvait le tyrannicide. « Il y a tant de suicides, s'écriait-il un jour devant son père, et il n'y a pas de gens qui se disent avant de sortir de ce monde : je veux au moins le délivrer de ses tyrans et rendre service à la société,

« Je n'en mourrai pas moins, j'en mourrai moins coupable ! »

Tel était Camille à l'ouverture des États-Généraux. Plus d'une fois il s'était demandé quand la cognée serait mise à la racine des mille et une aristocraties. Plus d'une fois il s'était demandé pourquoi quelques hommes seulement avaient le droit d'être heureux, et il disait qu'il ne serait pleinement satisfait que lorsqu'il n'y aurait plus entre eux la même différence qu'entre le chêne et le roseau, lorsqu'on aurait coupé toutes *les têtes de pavots*, lorsque la baguette de Tarquin ne serait plus une allégorie. Il salua donc avec transport la convocation des États. La liberté, l'égalité, la fraternité des mortels, la monarchie de la loi, telle était l'expérience sublime que la France allait tenter ; tel était le problème que la Révolution allait résoudre. Camille écoutait avec admiration le cri universel qui s'élevait d'un bout à l'autre de la France ; il parcourait en frémissant de plaisir les cahiers des provinces ; il comptait que sur toutes les places de France se dresserait la colonne de bronze demandée par le cahier de Paris, cette colonne où seraient inscrits les droits de l'homme et les événements de la Révolution ; il comptait qu'il enseignerait à lire à ses enfants dans ce *Catéchisme du citoyen* que demandait un autre cahier. Oui, le moment était venu, ce moment « unique depuis la naissance des sociétés », et, de même que le vieux Klopstock, le jeune Camille remerciait le ciel d'avoir placé sa naissance à la fin du XVIIIe siècle !

ARTHUR CHUQUET.

UN PORTRAIT DE ROBESPIERRE

Au lendemain même de l'exécution de Robespierre, un anonyme, qui pourrait bien être l'ex-académicien Suard, publia dans les *Nouvelles politiques* du 13 thermidor an II (31 juillet 1794) un portrait physique et moral du « tyran » que je crois devoir reproduire dans cette Revue, d'abord parce que ce portrait me semble passablement inconnu, ensuite parce qu'il est d'une psychologie, malveillante et injuste sans aucun doute, mais intéressante et même pénétrante, enfin parce qu'il nous donne en raccourci et sur le vif les principaux considérants du jugement que portaient sur le vaincu de thermidor ses adversaires intelligents du parti philosophique.

Le morceau eut en effet du succès. La *Décade philosophique*, journal, comme on sait, des idéologues, la *Feuille Villageoise*, organe officiel des déchristianisateurs, s'empressèrent de le réimprimer sous le titre assez exact de « Précis sur Robespierre », celle-là dans son n° du 20 thermidor, celle-ci dans son n° du 27 du même mois. Il est probable que d'autres journaux de Paris et de province imitèrent l'exemple des deux grandes revues du philosophisme et accueillirent dans leur colonnes le précis sur Robespierre.

Ni les *Nouvelles Politiques*, ni la *Décade*, ni la *Feuille Villageoise* n'avaient eu à se louer du grand vaincu.

Les *Nouvelles politiques* avaient pour principal rédacteur et pour inspirateur le conventionnel Pierre-Laurent Monestier

(de la Lozère), qui s'était distingué parmi les plus ardents dans la guerre au catholicisme. Les autres rédacteurs étaient des modérés, l'homme de lettres Suard, l'économiste Dupont (de Nemours), le futur historien de Barante. Ni Monestier, ni Dupont n'étaient capables d'écrire le « caractère » qu'on va lire ; je crois y retrouver la manière concise et sententieuse de Suard.

La *Décade*, dont la carrière fut brillante et même glorieuse, avait été fondée — est-ce une pure coïncidence ? — juste au moment où Robespierre préparait son fameux rapport du 18 floréal sur les fêtes décadaires. Dans son n° du 20 prairial, jour même de la Fête de l'Être Suprême, elle avait osé insérer au cours de l'analyse d'un de ces rituels civiques et déistes qui paraissaient alors en grand nombre, le *Francinisme*, une critique assez vive de la création. L'auteur, un certain Vernes, citoyen de Genève, proposait de remplacer le catholicisme par une religion française, c'est-à-dire nationale (d'où le titre le *Francinisme*), basée sur le déisme. Naturellement, il démontrait Dieu à sa manière. Dieu disait-il, n'était pas connaissable, mais ses œuvres prouvaient son existence et cette existence était distincte du monde.

La *Décade* répondit : « Reste toujours cette objection qui, pour être plaisante, n'en est pas moins forte : Dieu s'est donc croisé les bras pendant l'éternité, jusqu'à ce qu'un beau matin, il lui ait pris fantaisie de faire le monde ! » Qu'on songe que ces lignes paraissaient à l'instant précis où Robespierre mettait le feu à la statue de l'athéisme !

Quant à la girondine *Feuille Villageoise*, on sait qu'elle avait préparé la déchristianisation de très longue date par sa propagande adroite et progressive commencée dès 1791. Devenue suspecte aupouvoir après la chute des hébertistes, son directeur Ginguené avait été arrêté et les nouveaux rédacteurs avaient dû prendre les ordres du gouvernement. C'est ainsi qu'un article sur les indulgences déposé en floréal à la Revue par le ci-devant curé de Sacy, Gérusez, alors compagnon imprimeur à Reims en attendant de devenir plus

tard professeur de littérature, ne put être imprimé qu'en thermidor « pour des raisons faciles à comprendre », dit le journal en s'excusant (n° du 27 thermidor).

On n'oubliera donc pas, en lisant ce document, qu'il a été écrit par un ennemi de Robespierre et on ne manquera pas de retrouver dans certaines de ses affirmations l'écho de vieilles rancunes enfin satisfaites.

Je supprime le début de l'article qui ne contient que des considérations sans intérêt sur la journée du 9 thermidor :

Voici un portrait qu'on a fait de cet ambitieux éphémère, qu'un regard sévère de la liberté a plongé dans le tombeau.

Il a vécu 35 ans (1); sa taille étoit de 5 pieds 2 ou 3 pouces; son corps jeté d'à-plomb; sa démarche ferme, vive et même un peu brusque; il crispoit souvent ses mains, comme par une espèce de contraction de nerfs ; le même mouvement se faisoit sentir dans ses épaules et dans son col qu'il agitoit convulsivement à droite et à gauche ; ses habits étoient d'une propreté élégante, et sa chevelure toujours soignée ; sa physionomie, un peu renfrognée, n'avoit rien de remarquable ; son teint étoit livide et bilieux, ses yeux mornes et éteints ; un clignement fréquent sembloit la suite de l'agitation convulsive dont je viens de parler ; il portoit toujours des conserves (2). Il savoit adoucir avec art sa voix naturellement aiguë et criarde et donner de la grâce à son accent artésien ; mais il n'avoit jamais regardé en face un honnête homme.

Il avoit calculé le prestige de la déclamation et, jusqu'à un certain point, il en possédoit le talent ; il se dessinoit assez bien à la tribune, l'antithèse dominoit dans ses discours et il manioit assez souvent l'ironie ; son style n'étoit point soutenu ; sa diction tantôt harmonieusement modulée, tantôt âpre, quelquefois et souvent triviale, étoit toujours cousue de lieux communs et de divagations sur la *vertu*, le *crime*, les *conspirations*. Orateur médiocre, lorsqu'il avoit préparé son discours; s'il s'agissoit d'im-

(1) Maximilien Marie Isidore Derobespierre, était né le 6 mai 1785. E. Hamel a publié l'acte de baptême qui est du même jour. (Hamel, I, p. 11, note). Il avait donc 36 ans à sa mort.

(2) Un de ses meilleurs portraits, attribué à Gérard, le représente les lunettes sur le front.

pression (1), il étoit au-dessous de la médiocrité. Alors il couroit après ses idées fugitives, comme un homme endormi après le fantôme de son rêve ; sa logique étoit toujours assez pure et souvent adroite dans ses sophismes ; il réfutoit avec lucidité ; mais en général sa tête étoit stérile, la sphère de sa pensée étroite, comme il arrive presque toujours à ceux qui s'occupent trop d'eux-mêmes. En effet, avec tous ses grands mots de *vertu*, de *patrie*, il ne pensait qu'à lui. L'orgueil était le fond de son caractère, la gloire littéraire était un de ses vœux (2) ; il ambitionnoit plus encore la gloire politique ; il parloit avec mépris de Pitt, et il ne voyoit rien au-dessus de ce scélérat, si ce n'est lui-même.

Les prétendues injures des journaux anglais chatouilloient délicieusement son cœur ; quand il les dénonçoit, son accent, son expression trahissoit la jouissance de son amour-propre ; et, pour me servir d'un mot vulgaire, *l'eau lui en venoit à la bouche* ; c'étoit un délire pour lui d'entendre nommer les armées françoises, *les troupes de Robespierre* (3) ; il savouroit comme des madrigaux les sarcasmes du duc d'York ; il se plaisoit à peser, comme tyran lui-même, dans la balance des tyrans. A la fois audacieux et lâche, il couvroit ses manœuvres d'un voile épais, et souvent il désignoit ses victimes avec hardiesse (4). Un représentant faisoit-il une proposition qui lui déplût, il se retournoit brusquement et l'envisageoit d'un air menaçant, pendant quelques

(1) Il faut sans doute lire ou comprendre d'*improvisation*, à moins que l'auteur ne veuille opposer le langage parlé de Robespierre à son langage *imprimé*. — Je ne puis pas relever tout ce qu'il y a d'exagéré ou de contestable dans ce morceau, mais je ferai remarquer cependant que Robespierre a plus d'une fois improvisé avec éloquence, ne serait-ce par exemple que le jour où il répondit aux Jacobins aux railleries de Guadet sur la Providence (26 mars 1792).

(2) M. Stéphane-Pol, peu suspect de parti pris, estime que Robespierre fut avant tout « homme de lettres » et il en donne cette preuve qu'il raturait beaucoup et n'était jamais satisfait de la forme qu'il donnait à sa pensée. (Stéphane-Pol. *De Robespierre à Fouché. Notes de police*. Paris, Flammarion, s. d. [1905], p. 44-47).

(3) Le 7 prairial an II (26 Mai 1794), Barère avait lu à la tribune de la Convention des extraits du *Courrier de l'Europe*, journal anglais rédigé à Londres en français, où il n'était question que des troupes et des soldats de Robespierre. La citation, comme on le voit, fut exploitée par les adversaires du « tyran ».

(4) Il n'eut pas cette hardiesse, le 8 thermidor, et ce fut sa perte.

instants. Foible et vindicatif, sobre et sensuel, chaste par tempérament et libertin par imagination. Les regards de femmes n'étoient pas les derniers attraits de son pouvoir suprême ; il aimoit à les attirer ; il mêloit de la coquetterie dans son ambition ; il faisoit emprisonner des femmes pour avoir le plaisir de leur rendre la liberté ; il leur tiroit des pleurs, pour les essuyer ; il jetoit dans les âmes ardentes des dévotes et des illuminés quelques-unes des bases de sa domination ; il exerçoit particulièrement son prestige sur les imaginations tendres ; il choyoit les prêtres comme utiles à ses projets (1). Son style même avoit quelque chose de ces sortes de gens (2).

L'astuce étoit après l'orgueil le trait le plus marqué de son caractère. Il n'étoit environné que de gens qui avoient de graves reproches à se faire. D'un mot, il pouvoit les placer sous le glaive. Il protégeoit et faisoit trembler une partie de la Convention. Il transformoit les erreurs en crimes et les crimes en erreurs. Toutes les fois qu'il étoit attaqué, c'étoit la liberté qu'on attaquoit ; un représentant avoit-il essuyé les deux coups de feu d'un assassin, c'étoit lui qui étoit assassiné (3) ; il craignoit les ombres même des martyrs ; il affoiblissoit leur influence ; il mettoit la sienne à la place ; il auroit fait guillotiner les morts eux-mêmes.

(1) On voit poindre ici la légende du *pontificat* de Robespierre. En réalité, Robespierre était aussi anticlérical que ses adversaires. Il l'était seulement avec plus de sang-froid et de sens politique. Il ne considérait pas que le meilleur moyen de faire disparaître les prêtres fut de faire d'eux des victimes et des martyrs.

(2) Condorcet avait déjà exprimé la même pensée, mais plus longuement et avec plus de méchanceté, dans un article de la *Chronique de Paris* du 9 Novembre 1792 : « On se demande pourquoi tant de femmes à la suite de Robespierre, chez lui, à la tribune des Jacobins, aux Cordeliers, à la Convention ? C'est que la Révolution française est une religion, et que Robespierre y fait secte, c'est un prêtre qui a des dévots, mais il est évident que toute sa puissance est en quenouille. Robespierre prêche ; Robespierre censure..... Il a tous les caractères non pas d'un chef de religion, mais d'un chef de secte ; il s'est fait une réputation d'austérité qui vise à la sainteté ; il monte sur les bancs ; il parle de Dieu et de la Providence... Robespierre est un prêtre et ne sera jamais que cela. » Condorcet eut peu de bonheur auprès des femmes. Il bredouillait en public. Il n'exerça jamais sur les événements une action appréciable et resta toujours un isolé. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier pour juger son jugement sur Robespierre.

(3) Allusion à l'affaire Ladmiral (E. Hamel, T. III, p. 526).

Pour le peindre d'un trait, Robespierre né sans génie ne savoit point créer les circonstances, mais il en profitoit avec adresse. Cela ne suffit pas pour un tyran, aussi les circonstances l'ont perdu, parce qu'elles l'ont dévoilé ; il n'a pas prévu que la liberté observe avec une attention scrupuleuse ceux qui veulent s'élever au-dessus d'elle et qu'il faut une vertu sublime pour soutenir ses regards ; il n'avoit point cette vertu, et le voilà confondu dans la classe abhorrée des tyrans de l'humanité qui ont voulu opprimer un moment leurs semblables, et qui ont dévoué leur mémoire à la longue exécration des siècles.

Je ne puis songer à commenter ce portrait. Plusieurs des points auxquels il touche demanderaient à eux seuls une étude particulière. C'est encore, par exemple, une question à traiter que de rechercher jusqu'à quel point il est légitime de représenter Robespierre comme un chrétien, comme un mystique, comme le fondateur et le pontife de ce qu'on appelle le culte de l'Être suprême.

ALBERT MATHIEZ.

LE FLAMBEAU DE LA PROVENCE
ET LA CHANDELLE D'ARRAS

A l'aurore de la Révolution, la presse s'ignorait encore et languissait sans force et sans caractère, comme aux jours où Théophraste Renaudot lança chez nous ses premières Gazettes.

Son heure n'était pas venue, et la puissance était alors dans les livres et dans les brochures qui, sans prévoir leur déchéance, allaient s'incliner peu à peu devant l'improvisation quotidienne, jetée en pâture à la foule, toujours plus avide de nouvelles et de scandales.

La réunion des États-Généraux vit surgir, en quelques mois, comme par miracle, une foule de journaux, dont quelques-uns ne nous ont laissé que leur nom et dont les autres sont devenus des raretés bibliographiques, feuilles volantes et violentes, royalistes et révolutionnaires, discutant passionnément et sans ménagement les actes du souverain et des constituants, en prose virulente comme en vers satiriques et musqués, avant de s'essayer dans le genre poissard.

De ces feuilles, l'une des plus en vogue, par le nom de ses rédacteurs : Peltier, Rivarol, Champcenetz, Mirabeau-Tonneau, Bergasse, et par l'esprit qu'ils déployaient à ridiculiser les institutions nouvelles, était incontestablement celle qui avait pour titre *Les Actes des Apôtres*, et dont les descendants plus ou moins directs, *Le Figaro*, *Le Corsaire*, *Le Charivari*, *Le Tintamarre*, *Le Voltaire*, *Le Hanneton*, *La Lune*, *Le Triboulet*, *Le Rire*, ne sont guère plus respectueux pour nos gouvernants, ministres, sénateurs et députés.

Par la fermeté de ses principes, la sincérité de ses convictions et son ardeur à les défendre, Robespierre s'attira bientôt les attaques des pamphlétaires, qui estropièrent et scindèrent à plaisir son nom pour y trouver le prénom de Robert et le faire descendre en ligne directe, par une simple supposition, de son compatriote Damiens, le malheureux questionné, torturé, écartelé, démembré, tenaillé en 1757, pour avoir tenté de délivrer la France de son Bien-Aimé, en s'armant d'un inoffensif grattoir.

Les Actes des Apôtres, où le vicomte de Mirabeau, député de la noblesse, n'épargnait pas son aîné, le comte Riquetti, exclu par ses pairs, mais élu député du tiers par Aix et Marseille, ne devaient naturellement pas ménager le jeune représentant d'Arras, qui marchait à l'avant-garde de la démocratie, et se faisait hardiment, en toute occasion, le défenseur des humbles et des opprimés.

Notre intention n'est point de répertorier ici les piquantes diatribes publiées contre Robespierre par l'aristocratique gazette; nous signalerons seulement les passages où, dans ses deux premiers volumes, elle le compare à la Chandelle d'Arras, dont la vacillante clarté devait fatalement s'éclipser devant le Flambeau de la Provence.

Voici la première citation que nous relevons à la page 64 du tome Ier.

« Les hommes sans partialité sont maintenant à portée d'apprécier M. de Robespierre, tour à tour poète, historien, géographe, naturaliste, physicien, journaliste et législateur. Pour nous, nous n'hésitons pas de dire affirmativement que si M. le comte de Mirabeau est le flambeau de la Provence, M. de Robespierre est la chandelle d'Arras... »

Cette note, qui doit être inspirée, comme les suivantes, par un Arrageois, car elle vise, en le flagornant, l'avocat, le rosati, l'académicien, le lauréat, l'ami de Buissart, le correspondant de Franklin, l'adversaire du petit-bailli de Saint-Omer, le rédacteur de l'adresse à la nation artésienne, est aussi perfide pour le prodigue et galant provençal, dont la

fulgurante apostrophe au marquis de Dreux-Brézé vient de terrifier la cour, que pour le pauvre député d'Arras, qu'elle oppose au Midi en humble champion du Nord.

Un rondeau irrégulier, inséré aux pages 120 et 121 du même volume, précise plus nettement encore la pensée des journalistes :

« ... A Robespierre, à ce Représentant,
Des droits du peuple orateur éloquent,
Quelque suppôt du pouvoir arbitraire,
Voulait jouer un tour de gibecière.
Il fit paraître un projet insolent
Pour affermir un État chancelant;
Mais il ne put éteindre la lumière
De ce flambeau dont Arras fit présent
A Robespierre... »

Enfin, à la page 198 du tome second, nous trouvons un distique, compliqué d'une glose qui ne laisse aucun doute sur les visées des auteurs.

«... Roberspierre (1), animé d'un héroïque zèle,
Répand au loin les feux de la *sainte chandelle...* »

1. *M. de Roberspierre, le Démosthène d'Arras. Il y a une souscription ouverte dans son pays pour lui ériger une statue de bronze. Elle portera le reliquaire de la sainte chandelle.*

Pour les érudits locaux, qui connaissent les légendes religieuses de l'Artois, naïvement contées, depuis des siècles, et toujours rénovées, sans aucun nouvel effort d'imagination, par l'éternelle série des hagiographes, c'est au cierge miraculeux, à la chandelle d'Arras, suivant l'expression populaire, que font directement allusion les malins gazetiers, qui renouvellent, trop souvent pour qu'elle amuse, leur plaisanterie à Robespierre ; mais pour les étrangers, qui veulent la vérité historique, pour les travailleurs de Paris et de Londres, de Genève et de Berlin, de New-York et de Philadelphie, qui n'ont pas le loisir de passer au crible les menues miettes de l'histoire, il est peut-être bon de les éclairer rapidement sur les qualités du sel dont les reporters d'an-

tan saupoudraient leurs ragoûts, et à quelles sources historiques ils trempaient leurs plumes.

En 1105, suivant la tradition, un mal terrible et sans remède désolait la ville d'Arras et faisait dans la région d'innombrables victimes. Une nuit, la benoiste vierge apparut simultanément à deux jongleurs, dont l'un habitait Saint-Pol-sur-Ternoise et l'autre Tirlemont en Brabant, et leur prescrivit d'aller, le samedi suivant, à la cathédrale d'Arras, où elle leur apporterait nuitamment un cierge miraculeux, qui guérirait instantanément les malades confiants en ses souveraines vertus.

Les deux musiciens n'étaient pas faits pour s'entendre, car le brabançon Itiers avait dans une querelle, après boire, baillé la mort au frère du Saint-Polois Norman ; tous deux vinrent, de leur côté, à Arras et furent assez mal reçus par l'évêque Lambert, qui craignait, dit la chronique, que ces deux joueurs d'instrument ne se soient mis d'accord que pour se jouer de lui et le mettre dedans.

Après avoir exigé la réconciliation des ménétriers, sa Grandeur consentit néanmoins à se rendre avec eux à la cathédrale, et, à l'heure dite, au chant du coq, tandis qu'ils priaient tous trois devant l'autel, la Vierge, semblable à l'aurore, belle comme la lune et choisie comme le soleil, descendit lentement de la voûte du chœur, tenant en main un cierge ardent du feu divin, qu'elle remit aux jongleurs, en leur renouvelant ses recommandations antérieures.

Des gouttes de cire furent aussitôt distillées dans l'eau ; les malades, qui en burent, furent tous guéris; un seul, qui demanda du vin, expira en d'horribles souffrances.

Le céleste flambeau, qui, loin de se consumer et de diminuer de volume par le fréquent usage qu'on en faisait, semblait s'accroître chaque fois qu'on en laissait tomber quelques gouttes dans de la cire étrangère, pour livrer, sur demande, de nouveaux cierges aux cités voisines, fut confié à la garde d'Itiers et de Norman, qui s'empressèrent d'instituer en son honneur une confrérie prospère. Du consente-

ment de MM. de Saint-Vaast, seigneurs tréfonciers, la comtesse Mahaut fit construire, pour l'abriter, en 1265, une élégante pyramide gothique, qui, détruite en 1791, fut reconstruite, au double, en 1865, par l'architecte Grigny. Une superbe custode d'argent ciselé, gravé et niellé lui fut donnée par la même princesse, en 1320, et fut maladroitement restaurée en 1860.

Des statues, tableaux, estampes, médailles aidèrent encore à en perpétuer la mémoire ; mais, au milieu du XVIIIe siècle, l'abbé Dulaurens, en un poème héroï-comique, attribué à Voltaire, illustré par Desrais et, plus tard, orné d'un frontispice de Rops, ayant spirituellement et licencieusement chanté le divin luminaire, ce qui lui valut, entre parenthèses, trente années de captivité, l'évêque de Conzié, trouvant lui-même indécentes les sorties diurnes et nocturnes de la sainte chandelle, la souffla brusquement d'un mandement, en 1770, sans se douter qu'un peu plus d'un siècle plus tard, l'un de ses successeurs la rallumerait solennellement, et que les fils de ceux qui voulaient détruire toute superstition, devenus à leur tour d'aristocrates bourgeois, se substitueraient aux jongleurs de l'ancienne confrérie.

Les puériles attaques des *Actes des Apôtres* n'offrent qu'un bien médiocre intérêt ; elles prouvent seulement qu'en 1790 on redoutait déjà, à Versailles comme à Paris, la ténacité du petit avocat d'Arras, et qu'on le traitait plus sévèrement que la plupart des membres du tiers, de la noblesse et du clergé.

Vivant ou mort, la calomnie poursuivit d'ailleurs Robespierre, et, le plus curieux, c'est de voir, encore aujourd'hui, les pontifes, qui devraient, par leurs fonctions, soutenir le bloc en son intégrité, agir, en véritables thermidoriens, à l'égard de l'Incorruptible, comme s'ils craignaient que son incontestable honnêteté ne soit un reproche amer pour les corrompus dont la plume, la parole et l'audace servirent la cause du peuple, mais dont nous déplorons quand même, bien amèrement, la cynique vénalité.

VICTOR BARBIER.

ROBESPIERRE DANS LE THÉATRE ALLEMAND

Depuis le jugement si équitable dans sa forme très concise que Hegel a porté sur Robespierre : « Cet homme avait pris la vertu au sérieux et l'avait posée comme principe directeur de la politique », le Théâtre allemand s'est toujours inspiré de la pensée hégélienne. Il a vu en Robespierre un homme à l'âme sérieuse, profonde, mélancolique, assoiffé d'idéal et désireux avant tout de faire passer dans les faits quelque peu de cet idéal. Les grands auteurs dramatiques allemands n'ont pas suivi la légende thermidorienne ; ils se sont refusés à voir en Robespierre un méprisable hypocrite, pétri de haine et d'ambition personnelle. C'est que l'histoire allemande de la Révolution française glorifie surtout Mirabeau et Robespierre, Mirabeau dans lequel lui est apparue l'idée même de monarchie constitutionnelle, Robespierre qui incarne à ses yeux l'idée républicaine. Danton, avec sa faconde cynique, sa pauvreté d'idées, son absence de principes, ne pouvait que lui déplaire. Chose curieuse, Saint-Just lui a échappé. Dans l'histoire et dans le drame, il ne joue qu'un rôle épisodique, celui d'un disciple étroit de Robespierre, plus porté à l'action néanmoins que ce dernier : personne, en Allemagne, n'a su découvrir le métaphysicien à l'âme exquise, le penseur original qu'était Saint-Just; mais ces qualités, on les accorde à Robespierre. Nous allons voir comment la scène allemande comprend son action ou plutôt comment elle la représente en un personnage vivant, sentant, agissant sous nos yeux.

La première en date des pièces allemandes sur Robespierre, de celles qui présentent un intérêt véritable, est *la Mort de Danton,* un drame en trois actes et en prose de Georges Büchner (1). Cette œuvre doit la grande renommée dont elle jouit en Allemagne plutôt à des considérations d'art qu'à sa valeur historique, très faible. Et ceci n'infirme pas ce que nous avons affirmé au sujet de l'histoire allemande de la Révolution française, car ce drame fut inspiré à son auteur par la lecture d'historiens français et de documents publiés en France avant 1848, on sait dans quel esprit. Cette pièce est par conséquent un cas très curieux de contamination. — Au point de vue dramatique, elle présente une série de tableaux conçus à la manière de Shakespeare, dont G. Büchner était l'admirateur fanatique; certains de ces tableaux ont de la grandeur. Voici la scène capitale du drame, pour le sujet qui nous occupe, celle qui a lieu entre Robespierre et Danton.

UNE CHAMBRE

ROBESPIERRE, DANTON, PANIS.

ROBESPIERRE. — Je te le dis, celui qui arrête mon bras quand je tire l'épée est mon ennemi; son intention n'y fait rien. Qui m'empêche de me défendre me tue aussi bien que s'il m'attaquait.

(1) G. Büchner, né en 1813, fit de bonnes études au collège de Darmstadt, à l'Université de Strasbourg et à celle de Giessen. Ayant pris part dans cette ville à l'agitation révolutionnaire issue du mouvement de 1830, il dut s'enfuir en France et alla se fixer à Zurich comme privat-docent de l'Université. Il y mourut presque subitement et très prématurément le 19 février 1837. — Il était le frère du célèbre philosophe matérialiste Louis Büchner. — Le drame intitulé *la Mort de Danton* a été composé dans des conditions très particulières. G. Büchner s'était retiré dans sa famille après le complot avorté de Giessen. Il y vécut de septembre 1834 aux derniers jours de février 1835, surveillé par la police et sans cesse menacé d'arrestation. Son œuvre a été écrite dans une sorte de fièvre. Elle fut publiée par les soins de Karl Gutzkow, le chef de la « Jeune Allemagne », qui s'enthousiasma de ce drame doublement

DANTON. — Où cesse la défense légitime, là commence le meurtre ; je ne vois pas de raison qui nous contraigne plus longtemps à tuer.

ROBESPIERRE. — La révolution sociale n'est pas encore achevée ; qui accomplit à moitié une révolution se creuse à lui-même sa tombe. La bonne société n'est pas encore morte, la saine force populaire doit prendre la place de cette classe énervée sous tous les rapports. Le vice doit être châtié, la vertu doit régner par la terreur.

DANTON. — Je ne comprends pas le mot : châtiment. Avec ta vertu, Robespierre ! — Tu n'as pas volé d'argent, tu n'as pas fait de dettes, tu n'as pas couché avec des femmes, tu as toujours porté un habit décent et tu ne t'es jamais grisé. Robespierre, tu es insupportablement honnête. J'aurais honte de m'agiter trente années entre ciel et terre avec la même physionomie morale, uniquement pour jouir du misérable plaisir de trouver les autres pires que moi. N'y a-t-il donc en toi rien qui te dise parfois tout bas et en secret : Tu mens, tu mens.

ROBESPIERRE. — Ma conscience est pure.

DANTON. — La conscience est un miroir devant lequel un singe se tourmente ; chacun se pare comme il peut et joue son jeu à sa façon. C'est bien la peine de se chamailler pour cela ! Que chacun se défende si un autre lui brouille ses cartes ! As-tu le droit de faire de la guillotine une cuve à lessive pour le linge sale des autres hommes, et de leurs têtes tranchées des morceaux de savon pour leurs vêtements crasseux, parce que tu portes un habit toujours soigneusement brossé ? Oui, tu peux te défendre s'ils crachent dessus ou s'ils y font des trous ; mais en quoi cela te regarde-t-il, tant qu'ils te laissent en repos ? Si cela ne les gêne pas de se montrer en cet état, as-tu pour ce motif le droit de les enfermer dans la tombe ? Es-tu l'agent de police du ciel ? Et si tu ne peux soutenir cette vue aussi bien que ton cher bon Dieu, alors mets ton mouchoir devant les yeux.

ROBESPIERRE. — Tu nies la vertu ?

DANTON. — Et le vice. Il n'y a que des épicuriens, les uns gros-

romantique par l'inspiration et le style. Il existe une traduction française d'Auguste Dietrich (Westhausser, Paris, 1889), précédée d'une bonne notice biographique à laquelle nous avons emprunté les détails qui précèdent, et suivie des autres œuvres de G. Büchner. *Wozzeck*, *Lenz*, *le Messager hessois*, etc.

siers, les autres délicats. Christ fut le plus délicat. C'est la seule différence que je puisse trouver entre les hommes. Chacun agit conformément à sa nature, c'est-à-dire qu'il fait ce qui le rend heureux. N'est-ce pas, Incorruptible, il est cruel de t'arracher ainsi les talons des souliers?

ROBESPIERRE. — Danton, le vice est à certains moments une trahison.

DANTON. — Tu n'as pas le droit de le proscrire, non, par le ciel! ce serait de l'ingratitude; tu lui es trop redevable, par suite du contraste. D'ailleurs, pour demeurer dans tes principes, nos coups doivent être utiles à la République; il ne faut pas frapper les innocents avec les coupables.

ROBESPIERRE. — Qui te dit donc qu'un innocent ait été frappé?

DANTON. — Entends-tu, Fabricius? Il n'est mort aucun innocent! (Il s'en va; en sortant, à Panis): Nous n'avons pas un moment à perdre, nous devons nous montrer. (Danton et Panis s'éloignent.)

ROBESPIERRE (seul). — Va donc! Il veut arrêter au lupanar les coursiers de la Révolution, comme un cocher ses rosses dressées; ils auront assez de force pour le traîner jusqu'à la place de la Révolution. — M'arracher les talons des souliers! — Pour demeurer dans tes principes! — Halte! halte! est-ce vraiment cela? On dira que sa figure gigantesque jetait trop d'ombre sur moi, que c'est pour ce motif que je l'ai chassé de mon soleil. — Et si l'on avait raison? — Est-ce donc si nécessaire? Oui, oui, la République! Il doit disparaître! — C'est ridicule comme mes pensées se surveillent les unes les autres! — Il doit disparaître! Celui qui, dans une masse qui se précipite en avant, s'arrête, celui-là oppose autant de résistance que s'il lui faisait front, et il est écrasé. — Nous ne laisserons pas le vaisseau de la Révolution échouer contre les vils calculs et les écueils fangeux de ces gens-là; nous devons couper la main de l'homme qui ose l'arrêter, dût-il empoigner le vaisseau avec les dents! — Arrière la faction qui a dépouillé de ses habits la défunte aristocratie et en a hérité la lèpre! — Pas de vertu! la vertu, le talon de mes souliers! Dans mes principes! — Comme cela me revient toujours! — Pourquoi ne puis-je me délivrer de cette pensée? Elle me fait sans cesse signe, là, là, avec un doigt sanglant! Je puis l'envelopper d'autant de couvertures que je veux, le sang coule toujours à travers. (Après une pause) Je ne sais pas ce qui en moi

se joue du reste. (Il va à la fenêtre.) La nuit ronfle sur la terre et s'agite en un songe confus. Pensées, désirs, à peine soupçonnés, troubles et informes, qui se dissimulaient craintivement à la lumière du jour, reçoivent maintenant figure et relief et se glissent dans la demeure silencieuse du rêve. Ils ouvrent les portes, regardent par les fenêtres, s'incarnent à demi, les membres s'étendent dans le sommeil, les lèvres murmurent. — Et notre veille n'est-elle pas un rêve plus clair, ne sommes-nous pas des somnambules, notre activité ne ressemble-t-elle pas à celle du rêve, — mais plus nette, plus précise, plus soutenue? Qui nous en blâmera ? En une heure, notre esprit accomplit plus d'actes de la pensée que le lâche organisme de notre corps n'est capable d'en accomplir en des années. Le péché est dans la pensée. Si la pensée devient action, si le corps la suit, c'est par hasard.

(Saint-Just entre).

(Suit une scène dans laquelle Saint-Just arrache à Robespierre l'arrestation des dantonistes).

(Saint-Just sort).

Robespierre. — Oui, certes, Messie sanguinaire qui sacrifie et n'est pas sacrifié (1). Il les a rachetés avec son sang, et moi je les rachète avec le leur. Il les a fait pécher, et moi je me charge du péché. Il avait la volupté de la douleur, et moi j'ai la torture du bourreau. Qui a fait davantage abnégation de soi-même ? Moi ou lui ? — Il y a pourtant quelque folie dans cette pensée. Pourquoi songeons-nous toujours à celui-là seul ? A dire vrai, le fils de l'Homme est crucifié en nous tous, nous agonisons tous au jardin de Gethsémani dans une sueur de sang, mais personne ne peut racheter les autres par ses propres blessures. Mon Camille ! — Tous m'abandonnent — tout devient désert et vide — je suis seul. » (2)

Cette citation permet de se faire quelque idée des procédés de composition et de style d'une pièce qu'on a peut-être un peu trop vantée, mais qui bénéficie, croyons-nous, de

(1) Dans la scène précédente, Saint-Just avait montré à Robespierre un passage du *Vieux Cordelier*, passage inventé de toutes pièces par Büchner et dans lequel Robespierre était qualifié de *Messie sanguinaire*. L. L.

(2) *Traduction citée*, pp. 168-174.

la sympathie qu'inspirait son auteur. Disparu si prématurément, G. Büchner a laissé l'idée parmi le public qu'il aurait donné beaucoup mieux dans la suite. De tendances très réalistes, touchant même au matérialisme dont son frère a été l'un des meilleurs théoriciens, G. Büchner aurait peut-être composé en effet quelque drame tout original. Il lui a manqué de meilleures sources historiques, plus de maturité d'esprit (ne va-t-il pas jusqu'à faire de Saint-Just un émule du marquis de Sade !) enfin un style moins romantique, plus ferme et plus sobre. — Les œuvres que nous allons étudier maintenant sont bien supérieures à *la Mort de Danton*. De plus, Robespierre y occupe la place principale et non un rôle épisodique (la pièce de Büchner se terminant à la mort de Danton).

Le *Maximilien Robespierre* de Robert Griepenkerl (1) est dédié *à son ami Hector Berlioz*. Cette œuvre a paru en 1851

(1) Wolfgang-Robert Griepenkerl, fils du musicographe et philosophe Frédéric-Conrad Griepenkerl, naquit à Hofwyl, près de Berne, le 4 mai 1810, suivit son père à Brunswick où il fit ses études qu'il continua à l'Université de Berlin. C'est dans cette ville qu'il reçut le titre de docteur. Il était encore étudiant (1833) lorsqu'il publia ses « Tableaux de l'antiquité grecque » (Bilder der *griechischen* Vorzeit). Il revint ensuite à Brunswick et écrivit sur la musique, ainsi que son père ; fit des traductions du théâtre grec et devint professeur de littérature à l'institut « Karolinum » et à l'école militaire. Il renonça à ces emplois par amour de l'indépendance, fit paraître en 1846 l'œuvre intitulée « Le Génie artistique de la littérature allemande au siècle précédent » (Der Kunstgenius der deutschen Litteratur im letzten Jahrhundert). La 1re partie seulement parut et eut un immense succès. L'auteur, au lieu de compléter cette œuvre, se jeta immédiatement après sur le théâtre et fit paraître un grand nombre de pièces dont la 1re en date (1851), le « Maximilien Robespierre » dont nous nous occupons, fut très bien accueillie du public, représentée sur toutes les grandes scènes allemandes et lue dans de nombreuses réunions, selon une coutume du pays. « Les Girondins », tragédie qui parut ensuite, ne fut pas moins bien accueillie. Mais Griepenkerl était par malheur fort négligent pour tout ce qui touchait à ses affaires personnelles, de telle sorte qu'il ne tarda pas à tomber dans une gêne qui le paralysa jusqu'à sa mort, survenue en 1868. Il n'existe pas de traduction française de ses œuvres complètes, le « Maximilien Robespierre » seulement a été traduit en 1892 par Auguste Dietrich (Paris, Westhausser). Nous avons traduit à nouveau les fragments qui vont suivre.

(*Œuvres générales*, t. Ier, Brême, Schlodtmann). C'est une tragédie en cinq actes et en prose, sauf dans quelques passages lyriques. Elle porte la trace de l'enthousiasme qui régnait immédiatement après 1848. Ainsi l'auteur nous dit dans une préface datée de Brunswick, septembre 1851, que l'Art ne doit plus être considéré désormais comme l'auxiliaire du Luxe, mais comme un agent d'instruction populaire; que les événements de la Révolution française sont vraiment dignes d'inspirer l'artiste parce qu'ils dépassent le point de vue classique et le point de vue romantique, le premier se rattachant à l'antiquité païenne et le second au moyen âge chrétien; qu'ils peuvent ainsi provoquer la création d'un art tout populaire, dans le sens le plus élevé du mot. La scène pourra contribuer ainsi à l'éducation du genre humain. C'est dans ce but que R. Griepenkerl a composé sa pièce, qui obtint un immense succès au théâtre et dans des lectures publiques, fort usitées en Allemagne.

L'action est renfermée dans la première moitié de 1794 et se termine avec le 9 thermidor.

Dès le Ier acte, le caractère du héros choisi par Griepenkerl se dégage assez heureusement, bien que l'auteur ait été fâcheusement influencé par le récit de Prudhomme (il s'agit d'un dîner à Charenton (1) chez Panis).

ACTE PREMIER. — SCÈNE III (2).

DANTON, PANIS, LACROIX, puis C. DESMOULINS, ROBESPIERRE, SAINT-JUST.

....

(Robespierre en entrant tend la main à Danton qui la repousse).

DANTON. — Tu me tends la main, Robespierre... Je t'en remercie bien que je m'en étonne, car on m'avait dit...

(1) Panis avait une maison de campagne à Chaville et non à Charenton. L. L.

(2) Dans le début de la scène, Danton est représenté buvant force rasades, sablant le champagne avec frénésie. « Je ne peux, dit-il, gagner aucune bataille si je ne suis pas ivre ». Ses amis l'encouragent à l'action.

ROBESPIERRE. — On t'avait dit?...

LACROIX. — Tais-toi, Danton.

DANTON. — On m'avait dit que Robespierre haïssait Danton.

PANIS. — Asseyons-nous.

(Tous prennent place.)

ROBESPIERRE. — Qu'appelles-tu haïr, Danton? Je ne hais personne en soi; je ne hais que celui qui fait obstacle au bien public. Si je remarque un homme qui ne travaille que pour lui et ne veut de renommée que pour lui, alors je le hais, si tu appelles ceci de la haine; moi je l'appelle de la vertu. Te souviens-tu encore du jour où Billaud-Varenne attaqua le puissant Danton? J'ai défendu Danton et avec de tels éloges que je pouvais passer pour un prodigue. En conséquence, si l'on t'a dit que Robespierre hait Danton, l'on t'a menti. Mais si l'on t'avait dit que Robespierre commence à craindre pour la vertu de Danton, l'on t'aurait dit la vérité. »

(Danton continue à boire, puis éclate en imprécations sur les événements et la conduite des affaires publiques. Il rappelle le sang versé. Ici l'auteur suit entièrement Prudhomme et le *Vieux Cordelier*..... Néanmoins Robespierre et Danton paraissent disposés à une réconciliation).

ROBESPIERRE. — «.... J'espère encore, oui j'espère parce que je veux fortifier la République avec Danton et par Danton. Faisons la paix. Nous pouvons nous entendre.

CAMILLE. — Très bien, Robespierre! Puissé-je ne pas voir les colonnes de la République ébranlées jusqu'à la base et l'une seulement subsister après la chute de l'autre!

ROBESPIERRE (à Saint-Just). — Nous voulons conclure la paix!

DANTON. — Et une paix honnête. Buvons ensemble, Robespierre!

(Ils choquent leurs verres).

CAMILLE. — Trinquons tous! Vive Robespierre!

PANIS. — Vive Danton!

LACROIX. — Vive Robespierre et Danton!

ROBESPIERRE (se levant, avec une gravité solennelle). — A l'éternité de la République!

TOUS (solennellement). — Vive la République!

(Un silence. Danton plutôt affaissé qu'assis dans son fauteuil laisse tomber son verre qui se brise).

ROBESPIERRE. — Un Romain verrait là un mauvais présage,

Danton. Mais nous ne sommes pas des Romains, bien que nous leur empruntions parfois des lambeaux de phrases pour grossir la pompe des nôtres (1).

(Danton se verse à nouveau un verre de vin).

Tu aimes le vin, Danton. On me l'avait dit. Maintenant je le vois.

DANTON. — Si les autres aiment le sang, moi j'aime le vin. Je n'aime pas le sang, cette substance s'attache à vous comme la poix.

SAINT-JUST. — Danton le sait depuis les journées de septembre.

DANTON (qui se lève furieux). — Saint-Just!...

SAINT-JUST. — Je dis la vérité. Danton était grand au milieu des massacres de septembre (2). Danton était pauvre alors, et la pauvreté le poussait dans le mouvement. Mais depuis que Danton s'est enrichi et vit dans l'opulence, les patriotes s'aperçoivent qu'il regarde en arrière. Il tient des conciliabules secrets avec ses amis, à Sèvres, et se cache aux yeux de la République. Je considère comme dangereuse une telle manière d'agir et de tels citoyens m'apparaissent comme très suspects.

DANTON. — Voilà donc où les choses en sont venues! Quand on ne vit pas comme vous; quand on n'est pas un ermite comme votre grand Jean-Jacques; que l'on ne jeûne pas; quand on ne préfère pas avaler l'eau de la forêt et ses insectes que le vin de ce verre; quand on ne ronge pas comme les souris et qu'on ne ne dévore pas, ainsi qu'un bœuf errant, les herbes bienfaisantes de la prairie... ; quand on n'étouffe pas l'instinct de la vie dans son germe..., on vous déplait, on est un suspect, un mauvais citoyen!

ROBESPIERRE. — Danton, on ne fait que douter encore de ta vertu.

Mais Danton ne veut rien entendre. Il éclate en imprécations, traite Robespierre de dictateur, d'assassin. Les deux anciens compagnons de lutte se séparent complètement brouillés. Le rideau tombe.

A l'acte suivant (acte II), l'auteur nous transporte dans la mansarde de Robespierre, chez Duplay.

(1) Robespierre usait très peu en réalité de citations classiques. L. L.

(2) Cette apologie des massacres de septembre, par Saint-Just, est de pure fantaisie. On sait avec quelle émotion, avec quelle vigueur de pensée et de style, Saint-Just les a au contraire stigmatisés, dans son rapport sur les Girondins. Robespierre, lui aussi, les a toujours condamnés. L. L.

Scène première.

Robespierre. — (Il est étendu tout habillé sur sa couche et lit à la lumière d'une lampe). Éléonore! (Il se lève) Éléonore! (Il ouvre la porte, Simon! Simon! Tous dorment. (Il va vers la fenêtre et l'ouvre). Toujours de la neige. (Il ferme la porte). Le sang se verra mieux demain. Qu'il fait froid! (Il va vers la cheminée devant laquelle se trouve une pile de bois, ranime le feu et s'assied en frissonnant devant l'âtre)Simon (1)!

Simon (entrant rapidement). — Citoyen représentant?

Robespierre. — Va chez Saint-Just et dis-lui que je le prie de venir travailler avec moi cette nuit. (Simon sort).

Ah! si l'on pouvait savoir quels doutes m'assiègent ici! Mais quelqu'un le sait, j'en ai la conviction : il y a un Être qu'ils disent omniscient, sinon comment des millions d'hommes connaîtraient-ils ce Tout indivisible? Être des êtres, si tu es, dévoile-moi le modèle de la vraie République, de la République à tout jamais affermie! Si tu as inspiré l'imagination d'un Christophe Colomb, lorsqu'il trouva une Inde au milieu de l'Océan, éclaire-moi aussi afin que je découvre dans l'infini de la pensée la forme convenable pour le contenu sans bornes de la Liberté. Être des êtres, où reposent les lois destinées à l'organisation de notre Cité? Laisse-moi les trouver, les enseigner à toute la terre et ensuite mourir!... Ah! si Quelqu'un peut voir le petit Maximilien! Mon peuple, mon grand peuple, peuple vertueux, regarde ton apôtre, comme il souffre pour toi, mon peuple! Tu penses que je suis aussi assuré de ma route que la cigogne, mon pauvre peuple, et vois, j'erre comme la phalène au grand jour et ne distingue pas le soleil. — Que disait Camille? que je veux être aussi infaillible qu'incorruptible? Oui, incorruptible... J'ai essayé de l'être. Mais non infaillible, non! Personne n'est infaillible. Pourtant ce que je veux est bon! et je le veux pour toi, mon peuple; je veux ce que tu veux, je veux ce que des millions d'hommes veulent... Cela ne peut être mauvais! Viens en aide à ton apôtre, mon peuple! ne le

(1) Il s'agit de Simon Duplay, le secrétaire de Robespierre, celui-là même qui, par une invention touchante de l'auteur, couvre de son corps à la dernière scène l'ami révéré, devant le pistolet de l'assassin, sans parvenir toutefois à le préserver de la balle de Méda.

crucifie pas ! Laisse-moi d'abord achever mon œuvre... Il faut que je l'achève, car ils jugent d'après l'action. La volonté n'est que la chrysalide du papillon bigarré et s'il ne se dégage pas tout est perdu. Ah ! si Quelqu'un peut voir le petit Maximilien ! (il appuie son front dans ses mains et reste perdu dans ses pensées).

SAINT-JUST (entre et contemple un moment Robespierre). — Robespierre !

ROBESPIERRE (sursautant). — C'est toi, Léon (1)? Léon, faut-il que Danton soit renversé ?

SAINT-JUST. — Il faut qu'il tombe ! Hâtons-nous, Robespierre, avant que ces âmes de femmes n'aient étouffé la Révolution. Camille est dangereux avec son Comité de clémence. De toutes les habitudes aristocratiques, la clémence est la plus condamnable et la plus dangereuse. C'est un jeu du hasard, repoussé même de l'enfer. »

(Saint-Just dicte ensuite à Simon, que Robespierre a fait venir, les passages principaux de l'acte d'accusation bien connu).

ROBESPIERRE (ouvrant la fenêtre). — Vois-tu, Léon, comme le soleil qui se lève rougit la neige fraîchement tombée? Cela signifie du sang !... Ah ! toujours du sang !

(Le Bas et Couthon surviennent et approuvent ; puis ils repartent).

ROBESPIERRE (resté à la fenêtre, à Saint-Just, après le départ des précédents). — C'est un jour d'ardent combat qui se lève ! Et pourtant, même s'il devait amener notre mort, Léon, nous oserions le combattre ! La dernière idole va tomber et le règne de la Vérité va venir, où nous ne triompherons pas, Léon, où la Vérité seule triomphera (Robespierre et Saint-Just sortent chacun par les issues de côté).

Quand s'ouvre le IIIe acte, les Dantonistes sont arrêtés. On vient de les condamner à mort. Leurs anciens partisans même les couvrent d'imprécations. Robespierre traverse la scène, acclamé de toutes parts ; mais lui :

« Ne manifestez pas de joie ! Voilez plutôt de crêpe les statues de la Liberté, citoyens. Elle pleure sur son fils perdu qui ne reviendra plus. Ne te réjouis pas, noble peuple... Silence !... Et que ton silence honore le grand sacrifice de la République ! »

(1) Saint-Just s'appelait Louis-Antoine. Mais son *Esprit de la Révolution et de la Constitution* de 1791 est signé Louis-Léon de Saint-Just. L. L.

(Rentré chez Duplay, Robespierre ordonne que tous les volets de la maison soient fermés avant que passe le funèbre cortège. Resté seul :)

« Ah ! si seulement le soleil était déjà couché ! Pas à cause de Danton. Je déteste ce fanfaron et ce débauché ; c'était le serpent caché dans le paradis de la Révolution ; je l'écrase en pleine conscience de mon droit et pour le service de la vertu républicaine. Va-t-en, faux apôtre ! Je ne t'ai jamais aimé. Mais j'ai aimé Camille. J'aime toujours Camille, et Camille n'en sait rien. Personne n'ira dire que Robespierre a pleuré sur Camille. Cela ferait une belle épitaphe. Pauvre Lucile ! Le Destin vous immole à la Liberté... et non Robespierre ! Qui peut dire que Robespierre immole Camille ? Robespierre aussi sera un jour immolé — à la Liberté !... »

(Après un entretien étrange entre Robespierre et Thérésia Cabarrus, entretien dans lequel il lui annonce l'intention d'écraser l'athéisme, un changement de scène transporte le spectateur à la Conciergerie et le fait assister aux derniers entretiens des Dantonistes. Le rideau tombe sur le mot de Danton : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine. »)

Les débuts du IV° acte montrent les préparatifs de la conjuration thermidorienne. C'est le jour où l'on va célébrer le décret de la Convention sur l'Être suprême. Vadier conseille de tuer Robespierre par le ridicule. En vain à la scène II, chez Duplay, Saint-Just, Couthon et Le Bas conjurent-ils Robespierre de se saisir de la dictature ; celui-ci est perdu dans une sorte d'extase ; il parle comme dans un rêve :

«... Non, Fouché, non, Chaumette, la mort n'est pas un sommeil éternel ! Elle nous conduit à toi, Être des êtres, jamais atteint et par conséquent éternellement à atteindre. Suis ton apôtre, ô mon peuple ! Lorsque tu seras délivré de ce qui est terrestre, c'est alors que la Liberté se réalisera sur terre. Je te console, mon peuple, lorsque tu pleures. Non, tes morts ne dorment pas d'un sommeil éternel ! La mort est le commencement de l'immortalité.

(Il s'est assis dans son fauteuil).

Des fleurs (1) ! que de belles fleurs ! Merci, Éléonore !... Donne-moi ton bouquet, cher Simon (il prend le bouquet). Comme la vie

(1) Éléonore avait décoré la cheminée de bouquets. L. L.

circule dans les épis! les épis, images de ta sueur et de tes larmes, pauvre peuple! Il faudra que David peigne la Liberté avec des gerbes d'épis. — C'est ton bouquet que j'emporte à la fête, cher Simon. »

Il répond à ses amis qui le supplient de se saisir de la dictature : « Moi j'empoisonnerais l'air que je respire!... je détruirais la représentation nationale, ma chair et mon sang, ou je l'enverrais dans la nuit incertaine!... » Il préfère « le glorieux bûcher de Jean Huss ». « Je n'ai pas vécu, dit-il, pour singer quelqu'un. Ce que Cromwell a fait, Robespierre ne peut le faire. »

(Des coups de canon annonçant la fête, Saint-Just, Couthon et Le Bas s'éloignent. Saint-Just revient vers Robespierre et lui serre la main).

Saint-Just. — Maximilien, ta vertu est la vertu de Caton. Elle te perd. Renvoie-moi bientôt à l'armée du Nord... dès demain (1). Adieu, Robespierre.

Robespierre. — Sois victorieux, Léon. Moi aussi j'ai vaincu. La France est plus grande que Rome. Pour justifier et pour glorifier sa Révolution, la France construit sur les ruines le temple de la sagesse, de la justice et de la vertu.

Saint-Just. — Adieu, Robespiere.

Robespierre. — Adieu. Allez! allez!

(Saint-Just, Couthon, Le Bas sortent).

...Éléonore!

Éléonore. — Maximilien.

Robespierre. — Ils ne me comprennent pas. Ils ne comprennent point ma fête... Mais toi, mon peuple, tu ne me méconnais pas. Des millions d'êtres m'acclament... Point de sang aujourd'hui! dans toute la France, aujourd'hui, point de sang! Oh! si seulement aucun échafaud n'était plus dressé désormais! si l'existence seule pouvait fêter ton existence à tes autels, Être des êtres! As-tu jamais lui, soleil, sur un jour pareil? Les tyrans pâlissent... Seul un peuple libre peut célébrer une telle fête (Simon lui tend le bouquet). Français, vous avez écrasé les ennemis de la Liberté...; vous êtes dignes d'honorer la Divinité. Dieu, reçois nos sacrifices! La plus haute fête de la Liberté est affranchie de tout égoïsme, de toute poussière terrestre! (Éléonore lui a tendu le chapeau orné de

(1) Saint-Just était reparti de la veille. L. L.

plumes tricolores. Trompettes et cloches). Le cortège se forme. Venez! (Tous sortent par la porte principale).

Un changement de décor montre alors aux Tuileries le cortège défilant dans l'ordre indiqué par David. Robespierre prononce le discours bien connu. Le rideau tombe après une invocation à la Sagesse dont la statue s'élève du sol au chant d'un hymne.

Le V[e] acte déroule devant le spectateur les détails de la conjuration thermidorienne vue des abords de la Convention. Suit une scène à l'Hôtel de Ville. Robespierre est grièvement blessé par Méda. Le dénouement, très rapide, présente quelques traits heureux, bien qu'ils s'écartent de la matérialité des faits historiques :

(Pendant que Bourdon de l'Oise, Fréron et Tallien insultent Robespierre, Vadier est épouvanté tout à coup devant son œuvre).

VADIER (regardant Robespierre et pâlissant). — Laissez-moi partir, camarades ! (Il se détourne pour sortir). Ne me parlez plus de conjuration, camarades!...

BARRAS (debout à la fenêtre). — Écris, Fréron ! (Fréron s'assied à la table). « Ces choses ont eu lieu le 9 thermidor de l'année... » (on entend une sonnerie de clairon). Qui conduit les troupes du quai ?

THÉRÉSIA CABARRUS (se précipitant dans la salle avec le drapeau tricolore). — Le général Bonaparte !

(Le rideau tombe rapidement).

Bonaparte se trouvait alors dans le Midi et la maîtresse de Tallien en prison. L'auteur ne devait pas l'ignorer. Mais, par une vue profonde, que nous retrouverons dans le drame de R. Hamerling, que Robespierre d'ailleurs avait eue lui-même avant eux et qu'il avait exprimée dans son dernier discours, Griepenkerl rapproche à dessein la dictature militaire de la fatale aventure de Thermidor et fait surgir Bonaparte en vainqueur derrière les pâles héros de cette journée si néfaste et par son œuvre immédiate, et par les conséquences lointaines de cette œuvre. La tragédie que nous venons d'étudier laisse par là une impression de véritable grandeur.

Pourquoi le *Robespierre et Danton* du poète autrichien R. Hamerling (1), bien que moins satisfaisant parfois au point de vue du détail historique, laisse-t-il néanmoins à un plus haut degré encore cette impression d'une œuvre forte et heureusement venue? Nous pensons qu'il la doit à la beauté des conceptions et du style de l'auteur, également bien doué au point de vue poétique et au point de vue philosophique. La pièce de R. Hamerling est d'inspiration idéaliste. Elle porte comme épigraphe ces lignes de Carlyle :

« Sa propre individualité se perd en quelque chose qui n'est plus lui-même étant étranger quoique inséparable de lui. Il est étonnant de penser que le manteau de l'homme semble encore couvrir celui-ci et que pourtant cet homme n'est plus là, non plus que la source de ce qu'il fera et inventera; à la place de l'homme et de sa volonté, il n'y a plus que fanatisme et fatalisme incarnés en sa propre forme; et lui, le malheureux fanatique, va son chemin; personne ne peut l'aider, lui-même moins que tout autre. C'est une condition éminemment tragique... »

(CARLYLE, *Révolution française*).

(1) Robert Hamerling, né le 24 mars 1830 à Kirchberg (Autriche), fils de parents pauvres, dut à des bienfaitrices l'instruction qu'il reçut dans une école privée et qu'il poursuivit à Vienne, s'occupant fort jeune de théâtre et de poésie, très mêlé au mouvement de 1848, étudiant à la fois la philosophie, l'histoire, le sanscrit et la médecine. Il devint professeur de philologie ancienne à Gratz, puis à Trieste, fit paraître le poème intitulé « Vénus en exil » (1858) que suivit « Ahasverus » (1868), poème épique de grande valeur, qui eut beaucoup de succès. Mais son état maladif l'obligea vers cette époque à quitter le poste de professeur. Il vécut dès lors à Gratz, donna un nouveau poème épique « Le roi de Sion » (1869) et un roman sur l'antiquité « Aspasie » (1875), des poésies, etc. Son drame de « Robespierre et Danton » est de 1871. Comme la pièce de Griepenkerl, ce drame est écrit en prose, mais avec des passages en vers dans les moments les plus lyriques. Il se trouvait alors en pleine possession de son talent et de sa renommée. — Il mourut le 13 juin 1889.

Les scènes ou fragments de scène que nous allons reproduire ont été retraduites par nous (il existe une traduction de cette œuvre due à Aug. Dietrich, Paris, Westhausser, 1892).

Hamerling a fait suivre ces lignes d'une interdiction absolue de toute représentation théâtrale de son œuvre en Allemagne; il explique, dans sa préface, que les théâtres allemands d'une certaine importance sont des institutions de cour inaptes à reproduire avec fidélité les grands tableaux révolutionnaires; et que les scènes de moindre envergure ne pourraient pas avec de faibles moyens donner l'impression de la réalité. Il affirme néanmoins avoir écrit en vue du public, et non pas seulement du lecteur.

La scène que nous allons reproduire est, à notre avis, la meilleure du drame, dont elle forme comme le centre. Elle prête également à d'utiles comparaisons avec les deux scènes analogues de Büchner et de Griepenkerl. Pour bien la comprendre, il faut remonter un peu.

Robespierre s'est engagé à voir Danton, à lui « tâter le pouls ». Si je puis le sauver, dit-il, « que l'éclair foudroie cette main, si je ne la lui tends pas amicalement et loyalement ». Il s'est dirigé vers la demeure de Danton; mais celui-ci, occupé à faire faire son portrait par une « ci-devant », une jeune marquise, a glissé peu à peu entre les bras de la jolie artiste pendant que le pinceau s'échappait des doigts de celle-ci. Robespierre entre à ce moment et reste pétrifié au milieu de la chambre où il s'est glissé comme une ombre. La jeune artiste s'enfuit.

SCÈNE IV (1)

ROBESPIERRE (toujours debout au milieu de la chambre). — Danton s'amuse?

DANTON. — Pourquoi pas? Le dieu Amour est un brave sans-culotte. — Et pourquoi la liberté de l'amour ne s'allierait-elle pas à l'amour de la liberté? — Assieds-toi! (ils prennent place) Ne fais pas ce visage de Rhadamante, Robespierre! il m'effraie!

ROBESPIERRE (s'exprimant ici comme dans tout ce qui va suivre avec le plus grand calme). Qui pourrait rivaliser avec ton intarissable gaîté?

(1) Acte II.

Ta personne s'épanouit et s'arrondit tous les jours davantage...

DANTON. — Crois-tu? C'est sans aucun doute la graisse de la réaction qui s'attache à moi.

ROBESPIERRE. — Je ne le pense pas : tu es un colérique de nature.

DANTON. — Et chez de tels individus, d'après toi, la flamme couve sous la graisse comme le feu grégeois sous l'eau?

ROBESPIERRE. — Certainement.

DANTON. — Oui, je cache sous un flegme apparent le plan le plus révolutionnaire...

ROBESPIERRE. — Vraiment?

DANTON. — Écoute, Robespierre, je veux... me marier.

ROBESPIERRE. — Ceci m'étonne, certes.

DANTON. — Oui, je vais me marier et aller pour quelques semaines, quelques mois, je n'en sais rien, habiter la campagne avec ma ravissante jeune épouse. Faites ce que vous voudrez en attendant. Je sors de votre chemin (1). Je ne veux plus entendre les longs discours de la Convention, trop bourrés de bonnes intentions. Je suis las et des doctrines et de la poussière parisienne mêlée de sang, et des lits moelleux de courtisanes. Je veux par amour du changement embrasser une femme innocente dans une forêt embaumée de résine et sur un lit de mousse (2).

ROBESPIERRE. — Farceur, tu voudrais te fixer?

DANTON. — Oui. Vois-tu, il vient pour l'homme un temps où il est dégoûté de boire à toutes les coupes. Commodité, intimité et non plus la chasse insensée aux joies de la jeunesse, voilà quel devient son idéal. Une chère petite épouse, toujours présente lorsqu'on la désire, un bambin riant dans son berceau... Je me représente ces plaisirs bourgeois sans aucune répugnance.

ROBESPIERRE. — Et la jeune fille de ton choix?

DANTON. — Seize ans! Fraiche, naïve, éprise et ravissante au-delà de toute expression. Elle passe pour la plus jolie fille de Paris.

ROBESPIERRE. — De bonne famille sans doute?...

DANTON. — Je ne me suis guère informé de cela ; mais la mère est une vieille bigote, une folle de l'ancien temps qui veut abso-

(1) L'auteur a reporté au moment de la rupture entre Robespierre et Danton le mariage de celui-ci qui était survenu quelques mois plus tôt. L. L.

(2) Littéralement sur un monceau d'aiguilles de sapins. L. L.

lument que mon mariage avec sa chère petite soit béni par un prêtre *insermenté*.

Robespierre. — Et tu consentiras...

Danton (souriant). — A passer par la volonté de la vieille — parce qu'elle l'exige purement et simplement.

Robespierre. — N'y a-t-il pas un paragraphe de la Constitution?...

Danton. — La plus belle fille de Paris, mon cher Robespierre!... Où est-il, votre paragraphe? que dit-il? Je lui casserai son cou gracieusement courbé comme à une bouteille de champagne... Il faut que je te dise encore, mon cher Robespierre, que la bonne femme veut aussi — comme condition sine qua non, entends-tu? — qu'avant le mariage j'aille avec ma petite fiancée à confesse, d'après le vieil usage chrétien...

Robespierre. — Et toi?

Danton. — J'irai. Commande d'ici là ton épitaphe au cas où tu viendrais à mourir de rire, en cette occasion, tout sérieux que tu es.

Robespierre. — Danton au confessionnal... Certes, la vie offre d'étranges spectacles... Mais que diront les sans-culottes?

Danton. — Ce que les Athéniens dirent lorsqu'Alcibiade coupa la queue de son chien. Ils hocheront la tête et pendant ce temps n'affirmeront pas pis de moi.

Robespierre. — Je ne te croyais pas si loin déjà.

Danton. — Crois-le. Je suis devenu terriblement apathique... Je sens une lassitude insurmontable en moi.

Robespierre. — Toi, l'image de l'énergie? l'âme démoniaque des journées de septembre?

Danton. — Ne parle pas des journées de septembre! C'est justement depuis lors que je la ressens, la damnée lassitude! Ces choses-là agissent comme les longues marches à pied : on ne sent la fatigue que le jour suivant...

Robespierre. — Il arrive qu'une âme d'airain, qu'on ne peut ni courber ni briser, éprouve par le changement de température une sorte de rupture ou de déchirement... Mais je ne puis comprendre ton épuisement *à toi*...

Danton (après une courte pause). — Mourir est pourtant la preuve même de la vie... Peut-être que le repos est ainsi la preuve même de la force... Vois-tu, c'est une brillante sentence! Penses-en ce qu'il te plaira.

ROBESPIERRE. — Tu n'es pas homme à te retirer volontairement.

DANTON. — L'oiseau de paradis vole, dit-on, en dormant et se trouve au but à son réveil. Admettez d'ici là que j'ai fait banqueroute si cela peut vous faire plaisir... Pourquoi cette folle course? L'univers est plein d'êtres médiocres ; l'homme de mérite est si rare que la victoire lui est assurée dès qu'il la désire, qu'il s'en donne la peine ou non (il se lève et fait quelques pas avec agitation à travers la chambre). Mais cela en vaut-il la peine? Un nain ne parvient-il pas à se rendre important? Je voudrais être né en un temps où, pour valoir quelque chose, on montait à cheval, le sabre au poing! Aujourd'hui on devient grand homme derrière son poêle.

ROBESPIERRE (prenant avec calme un livre sur la table et l'ouvrant). — « Le chevalier de Faublas ». C'est donc là...

DANTON. — Un bon livre, car il n'est pas ennuyeux, ce qu'on ne peut dire du « Contrat social » de Rousseau. Rousseau a...

ROBESPIERRE. — Ce qui te manque... Une grande idée.

DANTON. — Je ne l'ai certainement pas. Ma tête est une république où nulle idée fixe ne règne monarchiquement.

ROBESPIERRE. — Qu'est-ce qui a guidé jadis le révolutionnaire Danton, sinon une Idée?

DANTON. — Si je le savais moi-même! Peut-être un stupide instinct. Nous sommes tous dupes d'instincts cachés. Mais vous autres, vous sculptez dans de vivants instincts, comme dans les arbres de la forêt, des idoles d'Idées, de bois, mortes et rigides. Laissez-moi tranquille!... La vie est une sotte comédie... et indigne de cette course insensée. Allez au diable avec vos fleurs de rhétorique empruntées à Cicéron et à Epictète. La vertu et la terreur... vieille poussière de livres rafraîchie avec du sang... un détestable amalgame! Vous voulez briser toutes les chaînes et néanmoins refaire l'État sur un modèle rationnel desséché. Votre communisme apparaîtra bientôt à l'univers aussi uniforme, aussi dénué de poésie, aussi ennuyeux qu'une manufacture ou qu'une maison de correction. Les gens ressembleront à des galériens, tous vêtus de la même souquenille. Vous supprimez les vieilles fêtes joyeuses et avez la prétention d'enthousiasmer ensuite la populace avec vos nouvelles allégories sèches comme la poussière.... Vous rayez les saints du calendrier et les remplacez par les raves, les melons et la choucroûte. Comme tout cela est étroit et racorni! Les Français sont devenus pour la moitié des bar-

bares, et des pédants pour l'autre moitié. Ils veulent être des Spartiates, des Romains, que sais-je ? au lieu d'être des Français se battant chevaleresquement avec l'ennemi et savourant en outre joyeusement l'existence délivrée enfin du joug de la superstition et de celui du despotisme.

ROBESPIERRE (veut répondre, mais se ravise, se lève, fait quelques pas, pendant que Danton le regarde fixement. Puis revenant vers celui-ci et parlant avec son calme accoutumé). — *Danton, j'admets que tu es un honnête homme*... Mais regarde un peu autour de toi, Danton, et dis-moi si ce sont d'honnêtes gens, des amis sincères de la République, ceux qui ont coutume de ridiculiser la vertu et de trouver incommode la terreur ? Danton, *j'admets que tu es un honnête homme*... Mais je ne puis te cacher ce que des patriotes soutiennent, à savoir qu'il s'agit moins pour Danton de conserver au Peuple les biens de la Liberté que de sauvegarder les siens pour les savourer en paix, fût-ce même sous les Bourbons... (Danton veut l'interrompre, Robespierre continue) Danton, j'admets que tu es un honnête homme et je l'ai défendu énergiquement à la Convention (1) il y a quelques semaines. L'ai-je fait ?

DANTON. — Je ne l'ai pas oublié. Il m'a semblé que tu avais encore besoin de moi, et que... (riant) tu avais l'air de me dire, bon Robespierre, comme le cyclope à Ulysse : « C'est toi que par amitié je mangerai *le dernier*... » Qu'est-ce qui nous sépare donc *aujourd'hui ?*

ROBESPIERRE. — Rien, si tu continues à t'exprimer aussi franchement (il se rassied). Danton, on parle de certains chariots de transport, chargés d'objets de valeur, qui se trouvaient sous ta sauvegarde et celle de Lacroix et qui ont disparu, on ne sait pas au juste où ?...

DANTON (riant). — Oui, et de l'or avec lequel mademoiselle Montansier a bâti la salle de l'Opéra et qu'on dit avoir coulé des poches de Danton... et de diamants sortis des Tuileries qu'on dit être restés entre les mains des agents de Danton...

ROBESPIERRE. — Des fables ?

(1) C'est aux Jacobins, et non à la Convention, que Robespierre défendit Danton. Il l'avait défendu également dans le sein du Comité de Salut public, vis-à-vis de Billaud-Varenne, fait auquel Griepenkerl s'est référé, on l'a vu plus haut. L. L.

DANTON. — Mon cher Robespierre, il n'y a pas d'homme assez corrompu au monde pour que la moitié au moins de ce qu'on lui attribue ne soit pas faux.

ROBESPIERRE (jetant un regard circulaire sur la chambre). — Tu ne vis pas comme Marat?

DANTON. — J'ai grandi sur les rives de l'Aube, dans une maison toute rustique, en garnement indiscipliné, couru pieds nus à l'école où je n'apprenais rien... et pourtant j'ai tout appris... Je suis de naissance un sans-culotte... Que voulez-vous de plus?

ROBESPIERRE (qui s'est levé de nouveau et a examiné derechef les splendeurs de la pièce, laisse tomber comme par mégarde une précieuse statuette, représentant une bacchante nue qu'il examinait). — Pardon!... Combien coûtait cet objet?

DANTON. — 500 francs. Une misère!

ROBESPIERRE. — Nous compterons plus tard... Tu es bien logé...

DANTON. — Celui qui souffre de la faim dans ses jeunes années devient facilement plus tard un gourmand. Il faut bien montrer à la canaille des aristocrates que les patriotes ne sont pas faits pour les écuries.

ROBESPIERRE (tirant un papier de sa poche). — Ce feuillet est parvenu hier entre mes mains. Il a été trouvé dans les papiers des Tuileries. C'est un reçu délivré par le citoyen Danton et portant sur 100,000 livres de la cassette royale... Est-ce un faux? Dis oui, et je jette ce papier au feu...

DANTON. — Non.

ROBESPIERRE. — Ainsi tu étais payé?

DANTON (riant). *Payé*, mais non *acheté*...

ROBESPIERRE. — Que veux-tu dire par là?

DANTON. — On m'offrit la somme sous un prétexte adroit : « Je devais l'employer au bien public. » On pensait que je saisirais la vraie intention. *Je ne l'ai pas saisie...*

ROBESPIERRE. — Tu pris l'argent?...

DANTON. — « Pour le bien public... » et je chauffai l'enfer à monsieur Louis Capet encore plus qu'auparavant.

ROBESPIERRE (apercevant un portrait de Marie-Antoinette, guillotinée précédemment, et le montrant à Danton). — Le portrait de Marie-Antoinette dans la maison d'un républicain?

DANTON. — Une belle femme! et après? Faudrait-il, d'après toi, faire la guerre aux femmes?

ROBESPIERRE. — Je ne m'entends pas aux règles de la galanterie.

DANTON (s'avançant devant le portrait). — Dis-moi, Robespierre, n'as-tu jamais contemplé en homme le modèle vivant?

ROBESPIERRE. — Contemplé? Jamais !

DANTON. — C'était la plus belle des femmes. Déjà comme gamin, j'étais épris de cette figure royalement féminine. Elle a été, si je puis dire, ma première flamme. Plus tard j'eus l'occasion, en ma qualité de démagogue influent, d'entrer personnellement en rapport avec elle. Tu le sais, la Cour avait fait un pacte avec les démagogues. J'aurais voulu devenir le chevalier de cette reine. Mais les choses n'allèrent pas si loin.

ROBESPIERRE. — N'as-tu pas joué cependant vis-à-vis d'elle le rôle d'un ennemi des tyrans? Je me souviens que tu fis alors la proposition de la bannir en la renvoyant à la Cour de Vienne.

DANTON (souriant). — Qu'aurait-il pu lui arriver de mieux?... Si les choses s'étaient passées de la sorte, sa belle tête serait encore assise fermement sur ses épaules, et (se détournant) Danton n'aurait pas, dans un certain matin brumeux, frappé de son poing fermé la fenêtre devant laquelle passait une certaine charrette qui roulait à toute vitesse par hâte ou pour je ne sais quoi... »

Le dialogue est interrompu ici par la voix d'un domestique annonçant les amis de Danton. — Même dans une traduction, le lecteur aura pu suivre l'art avec lequel cette scène est menée, la gradation et les nuances qu'elle présente. Elle fait comprendre pourquoi l'auteur a conseillé ironiquement dans sa préface à tous ceux qui ne connaissent l'histoire que par les manuels, de ne pas s'attacher à une œuvre où Robespierre joue un autre rôle que celui d'un homme « jaloux, envieux, hypocrite, lâche et sanguinaire », combattant « par pure méchanceté et pour satisfaire un bas penchant à l'envie l'honnête, le noble, le génial Danton (1) ». — A travers toute la pièce, Hamerling oppose ainsi deux systèmes d'idées. Lorsque, dans une scène qui suit immé-

(1) Pour combien de lecteurs français la recommandation ne serait-elle pas aussi de toute nécessité ?

diatement celle que nous avons reproduite, Danton, entouré de ses amis qui se livrent aux plaisanteries les plus cyniques, porte un toast *à la vie :*

« Nous savourons la vie, claire et couronnée de roses,
Et même lorsque nous serons un jour sur les bords de l'Hadès,
La coupe ne s'échappera pas de nos mains,
Et nous boirons encore à la lumière dorée ! »

Robespierre porte un toast *à la mort :* «... Je suis l'homme des pensées graves. Vous avez bu à la vie. La vie est beaucoup — mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus élevé... et ce n'est pas la seule chose élevée... Ou bien l'est-elle ?... Pardonnez si je n'en sais rien. Peut-être avez-vous raison. Mais pour éviter la répétition, permettez-moi, puisque vous avez déjà bu à la vie, de porter un toast à ce qui engendre seul l'*existence éternelle*... Je bois à ce qui *purifie* l'existence, à ce qui la rajeunit éternellement... *je bois à la mort !...* » Enfin lorsque l'auteur, par une imitation assez malheureuse de Shakespeare, fait surgir l'ombre de Danton, dans la forêt de Montmorency, devant Robespierre même, celui-ci ne manifeste aucune frayeur, et marchant droit au spectre, lui adresse des imprécations d'une énergie singulière dans l'original :

« Écoute, esprit de Danton ! tu connais mal Robespierre
Si tu t'imagines que le remords l'oppresse
A cause du meurtre de Danton. — Écoute ! ce qui seul me tourmente,
C'est la pensée qu'il ne m'a pas été donné
De plonger dans la nuit éternelle de la mort, avec Danton,
Tout ce qui lui ressemble...
Tout l'univers de l'imperfection et de la faiblesse
Qui m'entoure... tout l'univers de la somnolence
Incapable de *soutenir* une grande pensée...
De la conduire au but avec fermeté, avec vigueur, avec logique...
La sagesse de taupes... l'enthousiasme de courte haleine
Qui, semblable aux spasmes de l'évanouissement,
S'éteint durant l'attaque, et qui est pire
Que le repos absolu... La frivolité

Qui s'étend nonchalamment sur le lit de courtisane de la gloire...
Les honteuses prouesses d'histrions
Gonflés dans leurs grands rôles et ne visant
Qu'aux applaudissements... l'appétit blasé du sexe...
Tout cela, écoute,
Esprit de Danton, je l'aurais bien volontiers
Envoyé avec Danton dans la nuit éternelle...
Pièce par pièce, que cela le suive! je le combattrai
Par tous les moyens... *Tous*... Je veux être
Le pédagogue de la France jusqu'à ce qu'elle échappe à la férule,
Jusqu'à ce que le Français, châtié en enfant,
Apprenne à être *un homme*. Je veux au nom
De la liberté brandir le fléau du tyran
Jusqu'à l'heure où, inébranlable sur sa base
D'airain, la République se dressera. — Adieu,
Esprit de Danton, et songe à ce que j'ai dit!

Ces vers, dont la traduction ne rend pas toute l'énergie, nous font peut-être le mieux saisir en quoi l'auteur s'écarte de l'histoire pour donner à son héros un masque tragique, émouvant à coup sûr, mais dont il faut contester l'exactitude. Dans cet homme qui n'est plus qu'une entité, « un *monstre* au sens primitif du mot (1) », l'historien ne peut reconnaître l'individu plein de vie, de sanglots, d'enthousiasme qu'était Robespierre. On nous le présente glacé, pétrifié à plaisir, pour faire honneur à Danton de toute la joie de vivre, comme si l'existence la plus parfaite n'était pas en même temps la plus haute. Puis, qu'est-ce que ce Robespierre qui va poursuivant son but *par tous les moyens* et qui répète à chaque instant ces mots, auprès du Robespierre de l'histoire qui, dans sa candeur d'honnête homme, n'a pas voulu, même en face de la mort, recourir à aucun des « moyens de la tyrannie (2) »? D'ailleurs Hamerling n'a-t-il

(1) Expressions d'Aug. Dietrich dans la préface de sa traduction.

(2) « Quand le crime conspire dans l'ombre la ruine de la liberté, est-il, pour des hommes libres, des moyens plus forts que la vérité et la publicité? Irons-nous, comme les conspirateurs, concerter dans des repaires obscurs les moyens de nous défendre contre leurs efforts perfides? Irons-nous répandre l'or et semer le corruption? En un mot, nous servirons-nous des mêmes armes

pas obtenu plusieurs de ses plus beaux effets, précisément par la connaissance psychologique et historique du sujet, en dehors de toute idée préconçue ?

Combien plus vraie se détache la physionomie de Robespierre dans la forêt de Montmorency, portant sur ses épaules le fagot de bois qu'une vieille femme a dérobé sur le domaine de l'État et lui disant pour tout reproche : « Pourquoi aussi en chargez-vous tant à la fois (1)? » — Ce côté presque anarchiste de caractère n'avait encore été relevé par aucun historien ; tous nous donnent un Robespierre ultra-étatiste, complètement faux. — Et de même l'auteur, en s'abandonnant à son inspiration, a su rendre parfois avec bonheur les dernières préoccupations qui agitèrent le grand penseur de la Révolution française : comment ne pas reconnaître Robespierre dans cet homme qui, se reprochant d'avoir par la force des circonstances trop employé l'épée, voit venir la dictature militaire prête à étrangler la République (2) : « Je me condamne à mort, dit-il, pour la malheureuse erreur que j'ai commise de croire que le peuple français ait besoin de la Liberté et de la République, qu'il les souhaite, qu'il les réclame, qu'il les aime *par dessus tout*. — Comment ? ce peuple a la prétention d'être un peuple de héros de la liberté? Pour combien de temps ? Le fond de sa nature reparaît

qu'ils emploient pour nous combattre? Non. Les armes de la liberté et de la tyrannie sont aussi différentes que la liberté et la tyrannie sont opposées. Contre la scélératesse des tyrans et de leurs amis, il ne nous reste d'autre ressource que la vérité et le tribunal de l'opinion publique, et d'autre appui que les gens de bien. »

(Séance des Jacobins du 27 juin 1794, dans Aulard, *La Société des Jacobins*, t. VI, p. 193).

(1) C'est dans la même forêt de Montmorency que se passa le petit fait suivant : Robespierre rencontrant un jour Bosc mis hors la loi et qu'il connaissait fort bien, détourna la tête avec affectation pour ne pas le voir. Excellent moyen de n'avoir pas à le dénoncer.

(2) On sait que telle fut bien l'ultime préoccupation de Robespierre et l'une des raisons qui lui firent abandonner tout projet de recours à la force armée (Cf. son discours, l'un des derniers, *Sur le gouvernement militaire* et, dans le discours du 8 thermidor, le passage où il prédit le 18 brumaire).

toujours! C'est un peuple de prétoriens : Donnez-lui un empereur avec le sabre au poing et il s'attellera avec des cris de joie à son char de triomphe!... Je vois le Français tel qu'il est, et je pressens ce qu'il sera pour jamais! Il retombera toujours des orgies de la liberté aux orgies du despotisme, car il a pris comme son but le plus élevé la poursuite décevante de la gloire et il servira en esclave quiconque la lui donnera. Il veut être libre, oui, mais il préfère encore briller, triompher, conquérir!... Je voulais faire d'un peuple de soldats un peuple de citoyens... je m'y suis efforcé... le glaive sanglant du juge à la main! Oui, *par le glaive... par le glaive...* Ah! Robespierre, n'étais-tu pas toi-même, avec un tel instrument dans la main, trop *soldat*, trop *Français?...* »

On voit comment la pensée de Hamerling va rejoindre celle de Griepenkerl.

Les trois pièces que nous avons étudiées — considérées en Allemagne comme des chefs-d'œuvre de la scène tragique — appartiennent à trois tendances différentes : G. Büchner était matérialiste ; le drame de Griepenkerl est d'inspiration spiritualiste; celui de Hamerling répond à des tendances idéalistes. Néanmoins les traits communs que nous avons signalés au début se retrouvent dans les trois œuvres, chaque fois que leurs auteurs ont pris soin d'étudier soigneusement l'histoire et de composer les traits de leurs héros avec des éléments non altérés par l'intérêt ou la passion. Mais une œuvre complètement achevée dans le fond comme dans la forme ne pourra surgir au théâtre qu'après la ruine des légendes et des pamphlets thermidoriens, quand la vérité aura reconquis ses droits. Peut-être alors verra-t-on que l'histoire, « tribunal de l'univers », a des spectacles plus variés, plus grands et d'une poésie plus intense que toutes les fictions.

L. Lévi.

UN AMI DE SAINT-JUST

GATEAU

Pendant la courte période de sa vie politique, Saint-Just eut auprès de lui deux amis d'enfance, Thuillier et Gateau. Le premier, après avoir été secrétaire de la municipalité de Blérancourt, fut appelé à Paris par Saint-Just lui-même, après son élection à la Convention, et placé dans l'administration des subsistances militaires. Le second semble avoir quitté Blérancourt à une époque antérieure. Bien que les renseignements qui nous restent à son sujet soient rares et incomplets, on peut suivre, au moins dans leurs lignes essentielles, les étapes de sa vie.

Ses premières relations avec Saint-Just, nous les connaissons par lui-même. Il assista à la formation de son génie, il fut témoin de ses efforts, de ses pensées, de tout son travail intérieur. Dans des pages qu'il écrivit, après Thermidor, dans sa prison, il nous a laissé, sur l'existence de Saint-Just à Blérancourt, ce témoignage éloquent : « Je dirai quel fut ton courage à lutter contre les abus, avant l'époque même où on put croire qu'il était permis d'être impunément vertueux. Je te suivrai au sortir de l'enfance, dans ces méditations profondes qui t'occupaient tout entier sur la science du gouvernement, les droits des peuples, et dans ces élans sublimes de l'horreur de la tyrannie qui dévorait ton âme et l'embrasait d'un enthousiasme plus qu'humain. Je dirai

quel était ton zèle à défendre les opprimés et les malheureux, quand tu faisais à pied, dans les saisons les plus rigoureuses, des marches pénibles et forcées, pour aller leur prodiguer tes soins, ton éloquence, ta fortune et ta vie. Je dirai quelles furent tes mœurs austères, et je révèlerai les secrets de ta conduite privée (1). »

Dès le mois de mai 1791, Gateau est installé à Paris, au n° 51 de la rue Saint-Sauveur. Au cours d'une lettre qu'il écrit à sa section (2), le 22 juillet 1793, il fait en ces termes le tableau de sa vie : « Depuis vingt-six mois, je demeure sur la section, chez le citoyen Quilliet qui tient l'hôtel de Saverne, rue Saint-Sauveur ; je logeais et mangeais chez lui, et avec lui et sa famille ; garçon et ayant peu de moyens, je trouvais, dans cette manière d'habiter et de vivre, plus de sûreté, de commodité, d'économie et d'agrément, que si je me fusse isolé, en prenant une ou deux chambres dans une maison quelconque, où j'eusse été un être absolument étranger et indifférent à tout ce qui m'aurait environné (3). » Mais il ne séjourne à Paris que d'une manière intermittente, car il est presque toujours aux armées.

La première de ses missions militaires sur laquelle nous ayons quelques détails est celle qu'il remplit, avec Garnerin, en qualité d'agent du Conseil exécutif provisoire, auprès de l'armée du Rhin. Cette mission fut assez brève. Elle commença le 13 mai 1793 (4). Quelques jours après, le 19 mai, Gateau et Garnerin écrivaient de Wissembourg une longue lettre à la Société des Jacobins pour lui dénoncer la conduite de Custine :

«... Nous pensons qu'on s'abuse prodigieusement sur le compte de Custine, et ce n'est pas sans douleur que nous avons appris qu'au lieu d'accepter sa démission, on lui avait

(1) *Note extraite des papiers du citoyen* ***, placée en tête de la première édition des *Fragments sur les Institutions républicaines* de Saint-Just (1800).

(2) La section de Bon-Conseil.

(3) Archives Nationales, F⁷ 4716.

(4) Arrêté du Conseil exécutif provisoire, séance du 13 mai 1793.

confié l'armée du Nord. Cet homme est un imbécile dans l'art militaire, qui a été jusqu'ici (si ce n'est le 17) plus heureux qu'adroit. Ce faquin veut être un héros, et il n'en est pas même un embryon ; c'est un impudent, un astucieux coquin qui fait tuer ses hommes pour ses menus plaisirs et ceux de nos ennemis, qui les joue aux dés, et la patrie tout entière à la banque. Son effronterie, son ton altier, sa suffisance, sa brutalité, sa férocité, sa forfanterie, sa dépravation sous tous les rapports, sa jactance et une *phrasimanie* séduisante lui tiennent lieu, auprès des bonnes gens, de courage, de vertus et de talents ; il veut aussi être célèbre par des crimes comme par son immoralité effroyable, n'en doutez point, puisqu'il ne peut l'être par des services réels, qu'il n'est ni dans son cœur ni dans ses moyens de rendre à la liberté.

« S'il n'est pas encore démontré qu'il est en même temps un ignorant et un scélérat, qu'on veuille donc bien se rappeler et méditer sur sa conduite lors de l'attaque des gorges de Porrentruy, sur l'affaire déplorable de Francfort qui n'eut peut-être pas eu lieu s'il avait profité des avis qui lui étaient donnés et qu'il eut quitté son déjeuner deux heures plus tôt en ajournant la consommation de sa ration ordinaire de champagne, sur sa retraite si étroitement liée à la conspiration de Dumouriez et aux troubles de l'intérieur, sur son projet de se replier sous Strasbourg et qu'il n'a cependant osé exécuter, sur ses lettres à la Convention au 14 avril, sur une autre postérieure du même mois, sur sa démission récemment envoyée, enfin sur sa dernière lettre à Brunswick, et sur la journée d'avant-hier : puis qu'on prononce (1). »

(1) Cette lettre fut lue aux Jacobins dans la séance du 27 mai. Le compte-rendu du *Premier Journal de la Convention nationale ou le Point du Jour* (n° du 29 mai) n'en donne qu'une analyse. Le texte complet en a été publié par Marat dans le n° 213 du *Publiciste de la République française* (11 juin 1793), et reproduit dans *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par E.-B. Comtois* (tome II, pp. 241-246). La Société des Jacobins, après en avoir entendu la lecture, arrêta qu'une copie en serait adressée au Comité de Salut Public. Le surlendemain, 21 mai, Gateau

Dès son retour à Paris, dans les derniers jours de juin, Gateau rédigeait deux longs rapports au ministre de la guerre, sur les résultats de sa mission. Tous deux sont datés du 29 juin 1793. Gateau y montre une initiative énergique, une intelligence parfaite des maux qui affligent l'armée et des remèdes nécessaires. Il s'élève contre la désorganisation, le manque d'harmonie et d'unité : « Pour que la République, dit-il, puisse respirer, il faut qu'elle soulève le fardeau de la guerre ; il est d'un poids énorme, et elle en sera infailliblement écrasée, si l'administration ne se perfectionne pas, si l'ordre ne s'y rétablit sans délai, et si ceux que la confiance publique ou la vôtre ont placés aux premiers postes ne sacrifient toute leur existence s'il le faut, pour imprimer à tous les ressorts la rapidité et la régularité de mouvement convenables ; s'ils ne se hâtent de substituer à un travail décousu, partiel, minutieux, faible, pusillanime et meurtrier, cette vigueur, cette force, cette harmonie, cette clairvoyance qui embrasse tout, et s'ils ne créent un centre d'unité, où viennent aboutir et se classer d'elles-mêmes, suivant leur nature, toutes les opérations, de telle sorte qu'un coup d'œil suffise à l'homme exercé pour remarquer les défectuosités et les faire disparaître à la minute... (1). » Ailleurs, Gateau étu-

écrivit une nouvelle lettre, qui ne porte pas la signature de Garnerin, et que Marat publia également dans le *Publiciste* du 11 juin 1793. « Je démontrerai quand on voudra, disait Gateau dans cette lettre, que Custine a suivi la même marche que Dumouriez, qu'il nous a fait au moins autant de mal, et que s'il n'a pas sur-le-champ, comme l'autre, jeté le masque qu'il faut aujourd'hui lui écraser sur la figure, c'est que le moment n'était point encore favorable ; que d'ailleurs il avait un projet différent, plus séduisant pour son ambition et son penchant pour l'affreux despotisme, qui avait le même but, le même assentiment des ennemis de la révolution, intérieurs et extérieurs, qui aurait eu pour eux les mêmes avantages, et qui enfin aurait également conduit la République au tombeau : ce projet n'est point abandonné, il se suit opiniâtrement, la Convention le favorise, et dans peu Custine sera le dictateur de la France pour la livrer, car il l'a déjà vendue. » La lettre se termine ainsi : « Voyez Saint-Just, rappelez-lui que la patrie est aux trois quarts dans l'abîme, dites-lui qu'il se souvienne de ce qu'il nous a promis, et qu'il n'y a plus de temps à perdre pour la sauver. »

(1) Archives du Ministère de la guerre, *Armée du Rhin* (29 juin 1793).

die les hommes, les généraux surtout. Il constate la popularité de Beauharnais, rend hommage aux preuves de républicanisme qu'il a données, demande qu'on le laisse en place, mais qu'on le surveille. Viennent ensuite des attaques très vives contre Custine, qui « est un sot comme général » et auquel il refuse tout talent militaire : « Custine est le bourreau né de la République ; il l'égorgera sans pitié, comme sans remords, si on n'ouvre pas enfin les yeux sur cet être dépravé, qui ne s'est fait une réputation artificielle qu'à force d'audace et par l'habitude au crime. Qu'on jette ses regards sur Devrigny (1), son séide et son coopérateur ! Qu'on réfléchisse aux pouvoirs immenses dont la perversité ou l'aveuglement le plus déplorable ont revêtu ce bas intrigant ! et je demande s'il n'y a pas de quoi tomber en poudre d'indignation et d'inquiétude. Le Comité de salut public est-il donc composé d'insouciants, d'imbéciles ou de traîtres ? Dussent-ils m'envoyer à l'échafaud, je soutiens qu'ils méritent l'une de ces trois qualifications... (2) »

C'est en termes presque identiques que, quelques jours plus tard, le 5 juillet, il parle contre Custine à la tribune des Jacobins. Les membres du Comité de salut public lui apparaissent comme des « insouciants ou des traîtres », car les dénonciations contre Custine sont formelles et authentiques, et l'on n'en tient aucun compte (3). Enfin, toujours à propos de Custine, il écrit, le 19 juillet, à Vincent, secrétaire général du ministère de la guerre, pour le prier d'envoyer à Couthon « tout ce qui a rapport à l'armée du Nord contre Custine, afin que ce misérable soit complètement démasqué ». Et il ajoute : « Je sais très positivement que Custine a excité en sa faveur de fortes préventions dans le Comité de *salut*, et qu'il est encore question s'il reprendra ou non le commandement de son armée. Misobasile Forel (4) est le même qui

(1) Sur Devrigny, cf. Arthur Chuquet, *Valenciennes*, p. 174-175.
(2) Archives du Ministère de la guerre, *ibid.*
(3) Séance du 5 juillet, *Journal de la Montagne* du lundi 8 juillet 1793.
(4) Sur Misobasile Forel, cf. A. Chuquet, *Valenciennes*, p. 161 et *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 199.

a fait le 18 mai l'adresse à la Convention qui se trouve dans le n° 206 du pauvre Marat; c'est de lui que j'attendais le développement des 47 chefs d'accusation contre notre scélérat; il paraît qu'une diable de fièvre l'a empêché de s'occuper de cet important objet, mais, comme tu vois, il va nous l'adresser (1). »

C'est vers cette époque que Gateau fut nommé administrateur des subsistances militaires. La lettre qu'il écrivit le 22 juillet à sa section avait précisément pour but d'obtenir d'elle le certificat de civisme qui lui était nécessaire pour entrer en fonctions. Le 14 août, le Comité de salut public, sur l'initiative de Saint-Just, arrêtait que l'administration des subsistances enverrait deux de ses membres dans les armées pour y vérifier l'exactitude et la fidélité de ses subordonnés. Les délégués devaient se faire rendre compte de l'état des magasins, se faire présenter les états de revue d'hommes et de chevaux, les états de délivrance des rations, contrôler les états les uns par les autres, vérifier les registres, les frais de transport, le poids des rations, constater les délits, faire arrêter les prévaricateurs, et les envoyer de brigade en brigade au Comité de salut public. Cette œuvre d'épuration et de contrôle fut confiée à Thuillier et à Gateau.

Ils se mirent en route le 21 août. Le 25, ils étaient à Chantilly, le 26 à Senlis, le 1er septembre à Chauny. A la date du 2 septembre, ils adressent une longue lettre à l'administration générale et soulignent dès ce moment l'état déplorable des choses. Ils parlent de « l'impudent brigandage qui tarit toutes les sources de la prospérité publique », et ils ajoutent : « Une multitude de gardes-magasin chargent, reçoivent et versent de nouveau avec des réductions arbitraires sur les quantités et les prix, et établissent des dissonances si contradictoires qu'il est impossible d'y reconnaître autre chose que des ruses infernales de friponnerie, contre lesquelles toute la vigilance et la clairvoyance viennent

(1) Archives du Ministère de la Guerre, *Armée du Rhin* (19 juillet 1793).

échouer (1) ». Le 4 septembre, ils sont encore à Chauny, où ils destituent le garde-magasin des fourrages, Mignot, pour des irrégularités d'écriture qui « semblent couvrir des déprédations ou des erreurs impardonnables (2) ». Le 5, ils quittent Chauny pour La Fère, où ils sévissent contre le garde-magasin Juverney, dont la gestion se trouve dans un « désordre effroyable », qui n'a tenu aucun registre, dont aucun marché n'est en règle, qui est convaincu de dilapidation, et qui finit par avouer. Le 6, ils reviennent à Chauny. Le 22, ils sont à Saint-Quentin, d'où ils écrivent à l'administration générale : « Nous avons fait mettre en état d'arrestation le garde-magasin des fourrages de cette ville, jeune homme de 22 ans, sans caractère, sans conduite, sans instruction... Il y a dans sa caisse un déficit de 21.000 livres, dont il ne connaît point, dit-il, la cause (3)... » Le 25, ils sont à Péronne ; le 30, à Arras. Chaque jour amène la découverte d'une prévarication ou d'un abus. A Péronne, ils font mettre les scellés sur les papiers et les meubles d'un inspecteur des fourrages ; dans la même ville, ils signalent l'arrivée de deux cents pipes d'eau-de-vie, d'une qualité si malfaisante qu'ils ont été malades pour en avoir seulement goûté.

Le 7 octobre, les deux administrateurs se séparent. Thuillier part pour Paris, où il va conférer avec l'administration générale. Gateau reste à Arras jusqu'au 10 octobre, puis se transporte à Saint-Omer, où il trouve les magasins et la comptabilité dans le plus grand désordre ; le 17, il est à Dunkerque, d'où il écrit au représentant du peuple Peyssard, à propos d'une prévarication dont il rend responsable Gilliard, inspecteur principal des fourrages. Le 22, il écrit aux représentants du peuple près l'armée du Nord : « Une foule

(1) Archives nationales, F7 4716.

(2) Arch. nat., *ibid.* — Leur sévérité contre Mignot s'arrête à la destitution. « Aux termes de l'arrêté du Comité de salut public, disent-ils, nous aurions pu faire voyager Mignot à Paris, mais ce misérable est père de huit enfants, dont trois se battent pour la liberté. Qui osera blâmer notre compassion ? »

(3) Arch. nat., *ibid.*

d'exemples ne nous ont que trop malheureusement convaincus que les intérêts de la République étaient souvent trahis par ceux mêmes à qui elle a confié la tâche honorable de les défendre. Des hommes chargés de stipuler pour elle dans un marché de fournitures considérables de viande, des préposés en chef de ce service ont préparé et fait passer avec un boucher un traité dans lequel ils se sont ménagés réellement mais avec adresse et obscurité une portion sur le bénéfice qui doit en résulter, et qu'ils ont assuré en acceptant des conditions évidemment onéreuses et criminelles (1). » Le 23, au matin, Gateau quitte Dunkerque; le 25, il est à Calais, d'où il écrit le lendemain, 26, à l'administrateur Jouennault : « Votre courrier arrive, mon cher Jouennault, et aussitôt après la lecture de la lettre de Thuillier, je fais mes dispositions pour me rendre à Strasbourg. Dans une heure je serai en route. Je n'ai pu arriver ici qu'hier soir... Je me proposais de retourner seul demain à Dunkerque... Je ne le puis plus... Nous ne trouvons partout que du gâchis; le cœur en fait mal (2) ».

Pendant que Gateau quittait précipitamment Calais pour gagner Strasbourg, par Metz, Thuillier, de son côté, avait quitté Paris pour rejoindre directement l'armée du Rhin. Le 12 brumaire (3 novembre), il écrivait à l'administration générale : « En réfléchissant sur les événements qui se sont passés depuis quelques jours et qui ont été constamment à notre avantage, vous jugerez combien il était instant que les représentants (3) arrivassent ici... Gateau n'arrive point; ce retard me donne beaucoup d'inquiétude sur lui, Dandrillon et Heudelet (4). J'attends qu'il soit ici pour continuer la vérification et l'inspection dont nous sommes chargés, et vous prouver que nous serons toujours dans l'esprit de la devise

(1) Arch. nat., *ibid.*

(2) Arch. nat., *ibid.*

(3) Il s'agit de Saint-Just et de Le Bas.

(4) Dandrillon était directeur de la comptabilité des subsistances militaires, et Heudelet inspecteur principal. Tous deux accompagnaient Gateau.

de votre cachet : Guerre aux fripons (1). » Gateau arriva peu après, car nous trouvons une lettre de lui à l'inspecteur Hedou, datée de Strasbourg, 27 brumaire. C'est également de Strasbourg, et à la même date, qu'il écrit à Daubigny (2) une lettre qui renferme un éloge enthousiaste de Saint-Just : « ... Il était temps que Saint-Just vînt auprès de cette malheureuse armée... Il a tout vivifié, ranimé, régénéré... Quel maître-bougre que ce garçon-là ! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monuments historiques de la Révolution (3). » A la date du 8 frimaire, Thuillier et Gateau écrivent ensemble à Bouchotte une longue lettre où ils racontent l'exécution de Cable (4), qui mourut en s'écriant : « Je meurs pour mon roi et ma religion », mais qui, durant sa vie, « parlait assez énergiquement le langage des républicains, en avait pris avec affectation tous les dehors dans son costume, défendait l'athéisme avec fureur dans des discussions très fréquentes avec un soi-disant curé de Saint-Louis, chez lequel il logeait, et enfin *disait que la seule idée d'une providence révoltait tout homme qui faisait usage de la raison.* » Plus loin, ils parlent de la situation de l'armée :

«... Les représentants Ruamps, Guyardin, Borie et Milhaud ont de grands comptes à rendre à la République, et tout ce qu'ils débitent dans les tribunes depuis leur retour ne sont que des pantalonnades qui ont pour objet, sans doute, de détourner l'attention de la conduite qu'ils ont tenue près de cette armée...

«... Saint-Just et Le Bas ont quitté cette place depuis quatre jours. Ils sont à l'armée, dont ils parcourent successivement toutes les colonnes : ils ont laissé Strasbourg dans un état consolant ; mais il faut que leur ouvrage soit maintenu avec vigueur, si on veut achever la régénération de ce

(1) Arch. nat., *ibid.*

(2) Daubigny était alors adjoint au ministre de la guerre.

(3) Cette lettre se trouve tout entière dans les pièces justificatives du Rapport de Courtois (nº XXXIX).

(4) Sur Cable, cf. A. Chuquet, *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 45.

pays ; et pour cela il ne faut pas de représentant qui ait dit la messe.

« Il n'y a plus de doute que le Fort Vauban n'ait été vendu ; mais l'infâme commandant ne jouira pas du fruit de ses attentats, car on assure qu'il a été immolé par les soldats républicains qu'il a si horriblement trahis.

« Dièche qui commande ici paraît avoir autant de loyauté que de courage. Les généraux Pichegru et Hoche semblent faits pour mener à la victoire les intrépides défenseurs de la République. Ils ont du moins la confiance intime des armées et celle des représentants, qui se connaissent en hommes... On remarque une lenteur affligeante dans l'exécution du beau plan qui devait noyer les ennemis dans le Rhin, si chacun faisait son devoir... (1) ».

Le même jour, 8 frimaire, ils supplient l'administration générale de ne point faire retomber sur le fils de Cable, qui est sous-inspecteur des fourrages, les crimes de son père. « Sa situation, disent-ils, arrache des larmes », et ils demandent qu'il soit envoyé à l'une des armées du midi, pour « l'éloigner des lieux qui lui rappelleraient ses malheurs ». Quelques jours après, le 14 frimaire, Gateau écrit encore à Daubigny, mais cette seconde lettre n'offre qu'un intérêt médiocre pour l'histoire de sa mission (2). Le 2 nivôse, nouvelle lettre à Daubigny, à propos de l'arrestation de Vincent, contre laquelle Gateau proteste avec violence :

« Vincent vient d'être mis en état d'arrestation *comme contre-révolutionnaire*, me dit le Courrier de l'Égalité, n° 487, que je reçois dans le moment.

« C'est sur la motion de MM. Fabre d'Églantine et Bourdon de l'Oise !

« C'est le premier échelon pour en venir à l'estimable

(1) Arch. nat., *ibid.* — Saint-Just et Le Bas avaient dit, dans une lettre écrite, le 1er frimaire, au Comité de salut public : « La retraite de l'ennemi doit être dans le Rhin, si tout le monde fait son devoir. »

(2) Comme celle du 27 brumaire, cette lettre se trouve tout entière dans les pièces justificatives du Rapport de Courtois (n° XL).

Bouchotte, et à tous les patriotes un peu vigoureux, qui sont assez clairvoyants pour ne pas croire à la vertu de quelques hommes qui veulent forcer au respect pour leur immoralité même parce qu'ils peuvent manier à leur gré, ou plutôt à celui de leurs lâches et dégoûtantes passions, la massue révolutionnaire. Vincent, d'après les projets anodins de ces nouveaux honnêtes gens, est la première victime désignée pour être immolée, et crois que les autres suivront en foule, si on ne se rallie sur le champ pour déjouer l'horrible complot de ces hommes *vertueux*, qui pour les succès dont ils se flattent, sont bien forcés d'en supposer de contre-révolutionnaires aux autres.

« Du diable si personne m'empêche de rire de pitié et d'indignation quand je verrai tous les Bourdons de la Convention, les Fabre, dit d'Églantine, les Thuriot, etc., prôner la moralité et la vertu et prêcher l'abnégation de soi-même.

« O sainte Liberté, chère République ! à quelles mains es-tu quelquefois abandonnée !

« Vois souvent, très souvent, le pauvre Vincent, fût-il dans les cachots les plus noirs ; embrasse-le bien tendrement pour moi ; console et tranquillise sa petite femme, et dis-lui bien qu'en peu de temps le patriotisme triomphera de tous les efforts de la plus détestable malignité.

« Oh ! oh ! si Vincent avait pu devenir contre-révolutionnaire, je ne croirais plus, non jamais, à la vertu d'aucun des humains.

« Je ne pense pas qu'il puisse y avoir rien d'aussi atroce et d'aussi absurde que cette inculpation.

« Mais écris-moi donc !

« Je t'embrasse et toute ta famille (1) ».

(1) Arch. nat., F[7] 4436. — Courtois n'a point reproduit cette troisième lettre dans son rapport ; il se contente de la mentionner en quelques lignes, en indiquant qu'elle porte l'empreinte du cachet à la guillotine. Ce cachet à la guillotine, qu'on a souvent reproché à Gateau, n'était point un cachet qui lui fût personnel. C'était le sceau des subsistances militaires. Il portait, inscrits autour de l'image de la guillotine, ces mots : « Subsistances militaires.

Le 7 nivôse, sur l'ordre des représentants Baudot et Lacoste, Gateau se sépare une seconde fois de Thuillier. Accompagné de l'inspecteur principal Heudelet, il se rend à Landau, où fonctionne la commission chargée de l'évacuation du Palatinat, pour hâter les opérations. Le 9, il est à Landau; il en repart, le 11, avec les commissaires du pouvoir exécutif Berger et Renkin, et arrive, le même jour, à Spire. Après être revenu à Landau, puis reparti pour Spire, il est, le 17, à Frankenthal, d'où il repart, presque aussitôt, pour Worms. Revenu, encore une fois, à Landau, il en repart le 22, pour conférer avec Pichegru, au quartier général de l'armée, devant Fort-Vauban. Sa mission dans le Palatinat se termine enfin, le 6 pluviôse, après un mois d'activité et d'efforts, au milieu des difficultés les plus diverses. Là encore, il ne lutte pas seulement contre la nonchalance, l'insouciance et le pillage, mais aussi contre l'esprit de division, les jalousies et les querelles. Un inspecteur des vivres, Rejeon, et un directeur, Alexandre, discutent âprement sur leurs prérogatives et leurs pouvoirs. Gateau écrit à l'un d'eux cette lettre vigoureuse :

« Landau, 21 nivôse.

« J'ai vu ta lettre à Alexandre. Je suis loin d'être content de ce qui se passe, parce qu'au résultat de toutes ces discussions oiseuses et pitoyables, les intérêts de la République peuvent se trouver compromis. Je ne prétends point décider qui a tort ou raison entre vous, mais je soutiens un malhonnête homme, un mauvais citoyen, quiconque ne sait pas sacrifier jusqu'à la dernière étincelle de son amour-propre à ses devoirs et à son pays.

Guerre aux fripons. » Ce fut sans doute le cachet destiné aux administrateurs chargés de l'exécution de l'arrêté du 14 août, car leur mission consistait surtout, en effet, dans une guerre impitoyable aux prévaricateurs. C'est ce qui explique que Thuillier puisse écrire, le 12 brumaire, à l'administration générale : « Nous serons toujours dans l'esprit de la devise de *votre* cachet : Guerre aux fripons. »

« Ne vois donc que le service, n'écris point, mais agis ; les formes, les prérogatives, les préséances ne sont que des chimères pour celui qui aime et veut être utile à sa patrie.

« Quitte le cabriolet pour enfourcher la selle, n'envisage que les circonstances impérieuses où nous nous trouvons; vis fraternellement avec Alexandre, opérez le bien de concert, car ce n'est qu'à ce prix que je puis continuer d'être ton ami et le sien.

« GATEAU (1) ».

D'ailleurs, la mésintelligence est générale. Le 8 pluviôse, Gateau exprime son mécontentement à l'administration générale :

«... Je ne dois pas vous cacher, écrit-il, qu'il règne entre les commissaires des guerres, les chefs de votre administration et ceux de toutes les autres parties de la Moselle et du Rhin une mésintelligence alarmante, que le général Hoche soutient vigoureusement les prétentions bien ou mal fondées de tous les agents de son armée contre toutes les observations calmes ou énergiques de ceux du Rhin et qu'enfin il est temps que vous interveniez, quant à ce qui vous regarde, pour faire cesser ce scandale, qui, en se prolongeant, ne promettrait rien de bon. Je m'époumonne pour persuader aux uns et aux autres ce qui pourtant est tout simple, que les deux armées sont également à la République, combattent pour la même cause, et qu'elles ont des droits égaux aux sollicitudes et au dévouement de tous ceux qui ont pris la pénible mais honorable tâche de pourvoir à leurs besoins respectifs, que l'union la plus intime, la fraternité, la confiance entre tous doit nécessairement exister pour le succès des opérations et qu'on ne doit consulter qu'avec loyauté et discuter sans aigreur que leurs ressources, leurs besoins et les moyens de bien faire afin que celle qui a plus donne à celle qui a moins : tout cela est sans fruits, la morgue et

(1) Arch. nat., F[7] 4716.

l'humeur s'en mêlent toujours ; on promet tout, on ne tient rien, et on voit se renouveler le lendemain les tracasseries auxquelles, la veille, on avait renoncé pour jamais... (1) ».

Quant à l'évacuation du Palatinat, elle devient, sous l'action quotidienne de Gateau, plus rapide, plus méthodique et plus effective. Il s'étonne de la lenteur des commissaires établis à Landau, qui n'ont rien demandé et rien prévu, mais qui surtout ont été mal secondés ; aux délégués de la commission, il reproche leur indulgence et leur faiblesse. Pour lui, sans souci de son bien-être, couchant sur la paille, il se donne tout entier à sa mission, réquisitionne les voitures, se met en rapport avec les généraux pour assurer la protection des convois, organise l'évacuation dans tous ses détails ; et, dès le 6 nivôse, il écrit triomphalement à l'administration générale : « Quinze cents voitures sont en mouvement. »

Son existence, à cette époque, témoigne d'une activité fébrile. En outre de la mission qui lui est commune avec Thuillier, il lui faut répondre aux exigences des représentants, correspondre soit avec l'administration générale, soit avec la commission de Landau, soit avec l'armée. D'ailleurs, ses relations avec l'armée du Rhin sont elles-mêmes la cause de nouveaux travaux. Depuis le mois de juin 1793, son souvenir y était resté vivant. Dès qu'on apprit son retour, il fut assiégé par les quémandeurs ; tantôt c'était pour intervenir, dans quelque affaire, auprès des représentants, tantôt c'était pour transmettre au ministre quelque sollicitation ou quelque plainte, tantôt c'était pour invoquer ses avis et ses conseils. Gateau était bon, il écoutait, promettait et agissait. « Il a dû en résulter pour lui, dit Thuillier, des correspondances particulières, des sollicitudes, des démarches... (2) »

Le 12 pluviôse, Gateau reçoit de Bouchotte l'ordre de terminer le plus rapidement possible ses opérations à Strasbourg, et d'aller rejoindre Saint-Just et Le Bas à l'armée du

(1) Arch. nat., F7 4716.
(2) Arch. nat., *ibid.*

Nord. Mais, malgré sa hâte, il ne peut partir avant plusieurs jours. Le 16 pluviôse, pour le récompenser de son activité et de son dévouement, le représentant Lémane ordonne qu'il lui soit délivré des écuries nationales un cheval en toute propriété. Mais Gateau demande qu'on lui permette d'en disposer pour un autre. Courbet, sous-inspecteur des fourrages, est malheureux, il a cinq enfants, il est dans une atroce misère. Il a perdu son cheval en combattant les rebelles de la Vendée. Gateau lui donnera le sien. « Citoyen représentant, ajoute Gateau, ton cœur te fera prendre en considération cet énoncé rigoureusement exact, et je crois pouvoir espérer que tu accueilleras favorablement ma demande... (1) » Mais Lémane refuse. Alors Gateau expédie son cheval à l'armée du Nord, où lui-même va se rendre, mais en même temps il envoie 400 livres, montant de la valeur du cadeau qu'il vient de recevoir, au président de la section du Temple, à Paris, « pour le soulagement des femmes et des enfants des défenseurs de la patrie (2). » Enfin, le 25 pluviôse, Gateau se met en route, pendant que Thuillier, de son côté, se rend à Nancy.

La mission de Saint-Just et de Le Bas à l'armée du Nord n'avait duré que quelques jours. Le 25 pluviôse, les deux représentants étaient de retour à Paris, c'est-à-dire au moment même où Gateau y vint, pour quelques heures, avant de se rendre à son poste. A partir de ce moment, les renseignements qui nous restent deviennent moins nombreux et plus confus. Le 8 germinal, un arrêté du Comité de salut public, signé de Saint-Just, Couthon, Robespierre et Billaud-Varenne, « nomme le citoyen Gateau, administrateur des subsistances militaires, à la place d'agent national au département de Paris ». Peu après, un autre arrêté le nomme membre de la Commission exécutive d'agriculture et des arts. Enfin, le 10 floréal, il reçoit, toujours par arrêté du

(1) Arch. nat., F[7] 4716.
(2) Arch. nat., *ibid.*

Comité de salut public, un congé de deux mois. Son existence n'était plus alors celle qu'il avait décrite dans sa lettre du 22 juillet 1793. Dans l'intervalle, il s'était marié avec Marie-Michelle-Thérèse Grandin, et avait établi son domicile d'abord dans la section du Temple, ensuite au n° 7 de la rue Meslay (1), dans la section des Gravilliers.

Il remplit encore, dans le Nord, une mission sur laquelle nous n'avons aucun détail. Il accompagna vraisemblablement Saint-Just à Guise et à Charleroi en prairial et en messidor; mais, au lieu de revenir avec lui à Paris, le 10 messidor, il demeura auprès de l'armée. Le 4 thermidor, il arriva à Paris, revenant de Bruxelles, fatigué, malade. Il négligea même d'aller toucher, à la Trésorerie nationale, son traitement de messidor. Son seul soin fut d'enfermer une somme de 535 livres dans une enveloppe sur laquelle il écrivit ces mots : « Restant effectif de la mission de Saint-Just. »

CHARLES VELLAY.

(*A suivre*).

(1) Dans le dossier de Gateau, le nom de cette rue est toujours écrit Meslé ou Meslée.

LA DÉFENSE NATIONALE
EN 1815

Napoléon, revenu de l'île d'Elbe à Paris et acclamé par l'armée et par les trois quarts de la France, ramenait la guerre avec lui. Les puissances signataires du traité de Paris avaient dit dès le 13 mars qu'elles étaient prêtes à « donner au roi de France et à la nation française les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique. » Le 23 mars, sitôt qu'il voyait le drapeau tricolore remplacer le drapeau blanc sur les tourelles de la cathédrale de Strasbourg, le général autrichien Volkmann qui commandait à Kehl, faisait lever le pont du Rhin.

La lutte prochaine s'annonçait par des violations de territoire. Le 6 avril, un détachement de pontonniers qui s'acheminait vers Fort-Louis pour chercher du bois de construction, essuyait à la hauteur de Gambsheim des coups de feu de la landwehr badoise. Le 15 au soir, une trentaine d'Autrichiens et de Badois abordaient sur la rive gauche en face d'Aveinheim et repassaient le Rhin lorsque se montrait une patrouille française. Dans la même nuit des Bavarois saisissaient près de Germersheim sur le sol français trois grandes barques, et Rapp se hâtait d'écrire que si les embarcations n'étaient pas restituées, il rendrait compte de cet acte d'hostilité à son gouvernement (1).

(1) Heitz, *Strasbourg pendant ses deux blocus*, p. 135 ; Valée à Desbureaux et Desbureaux à Davout, 6 et 7 avril (Archives de la guerre ou A. G.); *Davout*,

Aussi Napoléon préparait-il la guerre avec une fébrile ardeur. Il avait, le 30 avril, décidé la formation de quatre armées et de trois corps d'observation.

Les armées étaient l'armée du Nord, composée des 1e, 2e, 3e, et 6e corps et de trois divisions de réserve de cavalerie ;

l'armée de la Moselle composée du 4e corps;

l'armée du Rhin composée du 5e corps;

l'armée des Alpes, composée du 7e corps.

Les trois corps d'observation étaient : celui du Jura, chargé de garder les débouchés de la frontière entre Belfort et Genève ;

celui du Var, chargé de défendre la ligne du Var ;

celui des Pyrénées, chargé de défendre la ligne des Pyrénées (1).

L'empereur disposait au 20 mars de 200.000 hommes environ, mais il n'osa rétablir sur le champ la conscription abolie par la Charte royale et il n'appela que dans les premiers jours de juin la classe de 1815 qui devait lui fournir 120,000 soldats dont 20,000 avaient combattu pendant la dernière campagne. C'était trop tard, et lui-même prévoyait que cette levée « rejoindrait lorsque les opérations militaires seraient en train et le territoire entamé sur quelques points (2) ».

Il n'avait donc qu'une seule ressource pour augmenter son armée : y faire rentrer les semestriers, les déserteurs, tous ceux qui s'étaient éloignés avec ou sans congé, avec ou sans permission. C'est ce qu'il nomma « l'appel des vieux militaires » ou encore « l'opération des anciens militaires ».

Par un décret du 9 avril, il ordonna que tous les sous-officiers et soldats qui, sous quelque prétexte que ce fût, avaient quitté l'armée, rejoindraient leur corps.

Il fit même publier sur les frontières que tous les anciens soldats de la rive gauche du Rhin et de la Belgique, du Piémont et de l'Italie, étaient admis à servir de nouveau sous les aigles françaises.

(1) *Corresp.* vol. XXVIII, p. 163-164.
(2) Houssaye, *Waterloo*, 16 ; *Corresp.* 184.

Rien ne fut négligé pour accroître la force et le nombre de l'armée active.

Chaque régiment d'infanterie aurait trois bataillons au moins. On compléterait d'abord les deux premiers, puis le troisième; ce troisième, une fois organisé, irait rejoindre les deux autres, et dès que les trois bataillons auraient chacun 500 hommes, on tâcherait de les porter à 600. Sitôt que les soldats avaient un fusil, une capote, une tournure militaire quelconque, ils entraient dans le rang.

Chaque régiment de cavalerie aurait trois escadrons de guerre, et chaque escadron compterait 150 hommes. Tous les hommes montés qui se trouveraient dans les dépôts, même s'ils n'avaient ni sabre ni cuirasse, rejoindraient leur régiment. Ne peut-on se battre sans cuirasse et le ministre n'enverrait-il pas aux escadrons de guerre les sabres qui manquaient (1)?

La garde nationale mobilisée devait appuyer, aider l'armée régulière. Le rôle qu'elle avait joué l'année précédente, la rencontre de Fère-Champenoise où elle avait déployé le courage et la ténacité des vieilles troupes, les sièges où elle avait fait assez bonne figure, tout laissait croire qu'elle aurait une fière attitude en 1815. Gérard écrivait qu'elle s'était bien conduite et se conduirait pareillement (2).

Napoléon pensa de même. Il jugea que ces régiments de gardes nationales qui l'année d'avant faisaient un service actif et appartenaient à l'armée régulière, s'étaient passablement comportés. Sans doute il oubliait ou ignorait qu'ils avaient montré aux blocus de Schlestadt et de Neuf-Brisach très peu de zèle et que le régiment du Bas-Rhin presque entier s'était au siège de Huningue échappé de la place. Mais

(1) *Corresp.* 51, 99, 123, 190, 279, 287; *Davout*, IV, 510, 517, 544. C'est le langage de 1792 : « former, écrivait alors Davout aux représentants, des compagnies à cheval le plus promptement possible, peu s'occuper de l'uniformité de selles, de brides, habits, etc ; qu'ils aient une marque de reconnaissance, et ce sera suffisant ».

(2) Gérard à Davout, 7 mai (A. G.).

il savait que le régiment des Vosges s'était distingué par sa bravoure au blocus de Landau et que les habitants de cette ville venaient, au mois d'avril, de témoigner leur gratitude à cette vaillante légion en offrant au préfet des Vosges un drapeau d'honneur avec cette inscription : *aux braves Vosgiens, ses défenseurs en 1814, la ville de Landau reconnaissante*. Il savait surtout que le régiment de la Haute-Saône et son colonel le comte Marmier avaient au siège de Huningue mérité les éloges du gouverneur de la forteresse. Le 22 avril et le 7 mai il décrétait que le comte Marmier commanderait en qualité de colonel les trois bataillons de garde nationale mobilisée de la Haute-Saône et formerait en outre un bataillon où n'entreraient que les combattants de 1814 : Marmier dresserait la liste des officiers qui seraient des officiers retirés dans le département et il aurait pour major le Corse Morelli, un des plus intrépides soldats de la Grande Armée, que les Bourbons avaient mis à la demi-solde, le même qui l'année d'auparavant assistait, comme chef de bataillon du 7e léger, au siège de Huningue (1).

Dès le 10 avril, Napoléon avait décrété que tous les Français de vingt à soixante ans appartenaient à la garde nationale et que cette partie essentielle de la force publique s'organiserait sur le champ en légions : il y aurait une légion par arrondissement ; chaque légion compterait plusieurs bataillons suivant le nombre des habitants ; chaque bataillon se composerait de six compagnies, et chaque compagnie de 120 hommes. L'empereur n'ordonnait ainsi, selon les mots de Carnot, son ministre de l'intérieur, qu'une grande mesure de défensive ; s'il appelait aux armes plus de deux millions d'hommes, il les appelait, non pas en masse et tumultueusement, mais d'une façon régulière et dans le seul dessein de sauvegarder l'intégrité du territoire. Toutefois Carnot ajoutait que la portion la plus vigoureuse de la garde nationale

(1) Préambule du décret du 10 avril « les cohortes ont rendu de grands services » ; A. Chuquet, *L'Alsace en 1814*, 6, 184, 206, 228, 299 ; cf. sur Morelli id. 412.

et la plus capable de servir activement, celle qui comprenait les hommes de vingt à quarante ans, constituerait les compagnies de grenadiers et de chasseurs. Ces compagnies seraient détachées pour former des bataillons séparés, et ces bataillons, dits *bataillons d'élite*, auraient chacun six compagnies, trois de grenadiers et trois de chasseurs. Ils seraient armés et équipés aux frais du département, mais tout garde national qui payait plus de cinquante francs de contribution, s'armerait à ses propres dépens; l'arme était le fusil de calibre avec la baïonnette et la giberne.

Des comités d'arrondissement et un comité de département organisèrent cette garde nationale. Étaient membres du comité d'arrondissement : le sous-préfet, un officier supérieur nommé par le commandant de la division, un officier de la garde nationale, un membre du conseil d'arrondissement, et un officier de gendarmerie choisis par le préfet. Étaient membres du comité de département : le préfet ou un conseiller de préfecture commis par lui à cet office, le commandant du département ou un officier supérieur indiqué par lui, un membre du conseil général et un officier supérieur de la garde nationale désignés par le préfet, et le commandant de la gendarmerie départementale.

Le comité d'arrondissement établissait par communes et cantons les contrôles des compagnies et dressait les listes des officiers et des chefs de bataillon. Le comité de département faisait les nominations d'après cette liste, et le gouvernement les confirmait ou les rejetait.

Les sous-officiers étaient nommés sur la proposition du capitaine par le chef de bataillon, sauf l'approbation des chefs de légion. L'empereur, sur la proposition du ministre de l'intérieur, choisissait les chefs de légion ou colonels et les chefs des bataillons d'élite, leurs majors et leurs adjudants-majors.

Il y eut ainsi 326 bataillons d'élite ou de gardes nationales en activité. Ils eurent ordre de gagner en toute diligence les villes qui leur étaient assignées. Peu importait qu'ils n'eussent encore ni armes ni uniforme. L'habit et le fusil leur

seraient fournis dans leurs garnisons. Ils devaient avant tout rendre disponible la troupe régulière. L'empereur voulait qu'au 15 mai il n'y eût plus un seul bataillon de ligne dans les forteresses, et lorsque la guerre serait déclarée, les dépôts et les cadres du quatrième bataillon sortiraient des places pour rentrer dans l'intérieur (1).

Les bataillons d'élite, avait dit d'abord le ministre de la guerre, étaient uniquement appelés à la conservation des places et citadelles de la frontière : ils manquaient d'expérience, ils n'étaient pas suffisamment exercés, ils ne savaient pas combattre en rase campagne; ils ne pouvaient donc servir que dans des postes fortifiés, derrière des épaulements, en des endroits où ils oseraient résister à l'ennemi et le regarder en face (2).

Mais, outre ces bataillons de garnison, ne pourrait-on avoir quelques bataillons de réserve ? Cette *élite* de la garde nationale, n'était-ce pas la portion la plus jeune et la plus solide de la population ? Ne serait-elle pas capable de seconder efficacement les troupes régulières, d'aller à leur secours, d'assurer leurs convois (3) ?

Par un décret du 30 avril, l'empereur décida qu'il y aurait des *divisions de réserve* de grenadiers et chasseurs de garde nationale pour « aider aux opérations de l'armée » et que ces divisions comprendraient des régiments, formés chacun de deux bataillons d'élite. La 1re division de réserve qui se réunit à Sainte-Menehould, fut attachée à l'armée du Nord. La 2e division qui se réunit à Nancy et se composa de 10 bataillons, fut attachée à l'armée de la Moselle avec la mission d'appuyer les mouvements de cette armée, de couvrir Metz le cas échéant et de défendre les Vosges. La 3e division qui se réunit à Colmar et se composa de 6 bataillons, fut attachée à l'armée du Rhin. Deux autres divisions de réserve, attachées au corps d'observation du Jura et chargées de protéger

(1) Cf. *Corresp.* 170, 189, 191.
(2) Circulaire du 14 avril; Vigier, *Davout*, II, 224.
(3) *Corresp.* 170.

le Jura et le débouché de Belfort, se rassemblèrent, l'une à Vesoul, et l'autre en avant de Besançon; elles comptaient 24 bataillons. Trois autres enfin, formées de 42 bataillons, furent placées sous les ordres du général en chef de l'armée des Alpes, au fort Barraux, à Valence, entre l'Ecluse et Lyon, et Napoléon pensait qu'elles seraient d'un bon service dans le pays difficile des Alpes (1).

Dès lors, les bataillons d'élite qui paraissaient les moins vigoureux et les moins résolus, devaient tenir garnison dans les places. Pour leur donner du nerf et leur « infuser un principe tout militaire », l'empereur fit appel, sur la proposition de Davout, au patriotisme de tous les officiers et soldats réformés ou retraités. Ces hommes, animés d'un esprit d'honneur, seraient les instructeurs de la garde nationale, lui montreraient l'exemple, lui inspireraient confiance et assurance. Un décret du 18 mai les invitait à reprendre momentanément du service. Ils se présentèrent en grand nombre. On ne retint que les plus robustes, 25,000 à peu près, qui durent constituer sur tout le territoire 55 bataillons à 4 compagnies de 124 hommes et 36 compagnies de canonniers (2).

Les corps francs devaient, ainsi que la garde nationale, seconder l'armée de ligne. Napoléon se souvenait des services qu'ils avaient rendus en 1814. Il les organisa par un décret du 22 avril. Les corps francs porteraient le nom de leur département, et, s'ils étaient plusieurs dans le département, ils se distingueraient par le numéro d'ordre de leur formation. Ils avaient à leur tête un chef que l'empereur nommait et qui donnait des commissions d'officiers et de sous-officiers. Ils ne seraient pas tenus d'avoir un uniforme régulier et n'auraient droit qu'aux vivres de campagne. Ils comprendraient au plus 1,000 hommes d'infanterie, armés de fusils de guerre ou de chasse, et 300 cavaliers armés d'une

(1) *Corresp.* 168-170, 238, 290.
(2) Vigier II, 226; *Davout*, IV, 507, 511, 514; *Corresp.* 289.

lance sans banderolle. Ils pourraient avoir deux canons fournis par les arsenaux. Tout ce qu'ils enlèveraient à l'ennemi serait à eux. L'État leur achèterait aux trois quarts de la valeur les canons, caissons et effets militaires dont ils se seraient emparés. Chaque prisonnier qu'ils auraient fait, leur serait payé (1). Ils se rassembleraient le 1er juin au chef-lieu de leur département pour recevoir des instructions. Ces instructions leur étaient données par les généraux commandants en chef ou par les lieutenants-généraux qui commandaient les ailes des armées, par les commandants des places auxquelles les bandes de partisans devaient toujours s'appuyer. On leur désignait les points et les ravins où ils se posteraient, les directions qu'ils suivraient pour intercepter les convois et les courriers ; mais, disait l'empereur, il était essentiel de ne pas les distraire de leurs opérations, et il fallait leur laisser la liberté de leurs mouvements : si les divisions de réserve et les gardes nationales des garnisons, étaient les unes sous les ordres des lieutenants-généraux, les autres sous les ordres des gouverneurs des places, les partisans étaient sous les ordres de leurs chefs particuliers. Napoléon désirait qu'ils se réunissent les uns en avant de Charlemont et des places du Nord, les autres aux débouchés de la Sarre, les autres le long du Rhin et, le 9 juin, il demandait à Davout si les corps francs des Ardennes et du pays messin ne pourraient, par les forêts et les montagnes, se glisser jusqu'au cœur de la Belgique (2).

La levée en masse compléta les mesures générales de défense. L'empereur enjoignit qu'elle se fît par départements sous la direction du maréchal de camp qui commandait le département ou qui organisait les gardes nationales.

(1) 50 francs pour un soldat : 100, pour un sous-lieutenant ou lieutenant ; 200, pour un capitaine ; 500, pour un major ; 1,000, pour un colonel ; 2,000, pour un maréchal de camp ; 4,000, pour un lieutenant-général. S'ils capturaient un aide de camp, un officier d'ordonnance, un courrier qui portait des vivres, ils touchaient une somme de 2,000 francs.

(2) *Corresp.* 131, 172, 264, 310.

Cette levée en masse comprenait les gendarmes, les gardes-forestiers, les douaniers. Dès le 13 avril, Davout ordonnait que les brigades de gendarmerie et des douanes, presque entièrement composées d'anciens soldats et animées du meilleur esprit, se réuniraient, si le territoire était inopinément envahi, dans les places qui seraient déterminées par les commandants des divisions militaires. Le ministre avait oublié les gardes-forestiers. Gérard lui représenta que ces fonctionnaires étaient pour la plupart tout dévoués à l'empereur, qu'ils feraient d'excellents chefs de paysans et qu'ils serviraient plus utilement et feraient un plus grand mal à l'ennemi dans la guerre de partisans que s'ils étaient renfermés dans les forteresses (1).

Tel fut le système que Napoléon adopta pour défendre le sol français : cinq armées, armées du Nord, de la Moselle, du Rhin, des Alpes et corps d'observation du Jura ; deux sortes de troupes, les troupes actives et les troupes de garnison ; les garnisons comprenant les gardes nationales sédentaires de la place et des bataillons d'élite ou bataillons de grenadiers et chasseurs de la garde nationale ; l'armée active formée par les troupes de ligne de toutes armes, par les divisions de réserve composées de l'élite des bataillons d'élite, par les corps francs et la levée en masse.

Napoléon avait autorisé le remplacement dans la garde nationale et fixé la taxe à la somme modique de 120 francs. Mais à certains égards il fut plus hardi que l'année précédente. Pour soulever les masses, il évoqua les souvenirs de la Révolution et l'on croit par instants être en 1792 lorsqu'on lit les documents et décrets des Cent-Jours.

Davout, le froid et sévère Davout, qui se rappelait peut-être le temps où il commandait le 3e bataillon des volontaires de l'Yonne — ce temps où il s'écriait que l'âme de Le

(1) *Corresp.* 172 ; Girard à Davout, 18 avril (A. G.).

Peletier Saint-Fargeau avait passé dans la sienne, où il conseillait aux représentants de mettre le peuple debout dans toute la force du terme, où il assurait que les moyens révolutionnaires seuls pouvaient sauver la France —, Davout écrivait aux généraux qu'il fallait former les bataillons de gardes nationales dans les mêmes vues, avec le même esprit, le même patriotisme qui les avait enfantés et qui faisait triompher sous les mêmes couleurs les principes de la Révolution finissante (1).

Comme son ministre, l'empereur employait les expressions et les formules de 1792. Il recommandait de « secouer l'esprit public », de « relever le parti patriote », de prendre tous les moyens possibles pour recruter, pour exciter l'enthousiasme : battre la caisse, promener les drapeaux, faire lire des appels aux armes par des officiers de la jeune garde sur les places et dans les carrefours. Il enjoignait à La Poype de mettre des hommes du peuple dans la garde nationale de Lille et à Brune de composer « de patriotes et du peuple » la nouvelle garde nationale de Marseille. Il disait que, si des êtres nés dans les hautes classes de la société avaient souillé le nom français, le peuple des villes et des campagnes conservait intacts l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur national. Il se laissait appeler l'homme de la nation. Il répétait qu'il tenait tout du peuple et qu'il s'était sacrifié pour lui (2).

Il ordonnait de fabriquer comme en 1792 « des piques qui serviraient à défaut de fusils et de faux ». Tout était à la 1792. Les bataillons mobilisés de la garde nationale, n'étaient-ce pas les bataillons de grenadiers que Luckner et Victor de Broglie nommaient des bataillons d'élite et que Dumouriez, Custine, Montesquiou avaient formés avec les compagnies de grenadiers de leurs bataillons de volontaires? Les vingt-quatre bataillons de tirailleurs de Paris, composés, comme

(1) Le ministre aux généraux, 14 avril (A. G.); cf. Mme de Blocqueville, *Davout* I, 391).

(2) *Corresp.* 215, 226, 227, 248, 251, 255, 284 ; Suppl. Lecestre, II, 334, 351.

les bataillons d'élite, de six compagnies de 720 hommes soit de Paris, soit de la banlieue, ne portaient-ils pas le nom de fédérés (1) ?

Lorsqu'il était lieutenant d'artillerie à Valence, Napoléon avait assisté à des cérémonies patriotiques où les cœurs s'unissaient, à la fête du 3 juillet 1791, lorsque les sociétés populaires du Midi juraient de défendre la liberté, à celle du 14 juillet, lorsque les autorités prêtaient en grande pompe le serment civique, et à cette époque, il s'endormait « la cervelle pleine de la grande chose publique », après avoir porté des toasts aux jacobins et maudit ceux qu'il nommait les despotes mitrés et les brigands à parchemins. Il se rappela sans doute en 1815 ces fédérations du Midi et ces fêtes où l'armée de ligne fraternisait avec la garde nationale. Il les raviva, les encouragea. Suchet eut ordre de pousser les gardes nationales de Lyon et du Dauphiné à se fédérer avec Marseille, et Brune d'exciter les patriotes de Marseille à se fédérer avec Toulon, Grenoble, Tarascon, Arles et le Var. « De quelque manière que la Révolution soit jugée, disait le *Journal de l'Empire*, la patrie dut alors à l'union intime de ses enfants d'avoir repoussé de son territoire les armées de l'Europe. Ces temps sont trop près de nous pour que l'expérience en soit perdue. Que font les ennemis du peuple? Des ligues contre sa liberté. Que fait contre eux le peuple? Des fédérations pour la maintenir (2) ».

A. CHUQUET.

(1) *Corresp.* 149, 217; cf. une lettre de Victor de Broglie à Servan, 24 mai 1792 (A. G.).

(2) *Corresp.* 287 (cf. A. Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*, II, 205-207); *Journal de l'Empire*, 22 mai. Napoléon, écrivait sire Charles Stuart, « manifeste ouvertement l'intention de subordonner ses desseins dans une grande mesure aux intérêts du parti jacobin », et Goltz remarquait qu'il se servait du bonnet rouge pour effrayer les bien pensants et les forcer à marcher avec la canaille. (*Louis XVIII à Gand*, p. Malet. II, 53 et 230).

MÉLANGES

Robespierre aux Rosati.

Quand Robespierre, en 1787, fut accueilli parmi les membres de la Société des Rosati d'Arras, un de ses confrères au barreau d'Arras et à l'Académie, M. Le Gay, prononça, le jour de la réception, un discours qui mérite d'être rappelé, car il témoigne de l'admiration et de l'estime dont Robespierre était entouré :

« Monsieur,

« Celui dont la plume énergique a combattu avec succès un préjugé qui associe, dans le siècle le plus éclairé, l'innocent à la punition du coupable (1), imprime sur le front du premier la tâche ineffaçable de l'infamie, le frappe d'une espèce de mort civile en le condamnant à l'inutilité ; celui dont la voix s'est élevée, avec non moins d'éloquence, contre une erreur de la législation qui prive d'une partie des droits communs à tous les citoyens l'enfant malheureux auquel se cachent inhumainement un père et une mère également honteux de sa naissance (2) ; celui qui, dès ses premiers pas dans la carrière du barreau, a arrêté sur lui les regards de

(1) Allusion au Mémoire présenté par Robespierre, en 1784, à l'Académie de Metz, et couronné par elle, sur « l'opinion qui étend, sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable. »

(2) Allusion au discours lu par Robespierre, en 1786, dans une séance de l'Académie d'Arras, sur « la législation qui règle l'état et le sort des bâtards ».

ses compatriotes, celui-là semble d'abord plutôt fait pour siéger dans les Académies que pour partager avec nous le banc de gazon où nous nous enivrons, la coupe de Bacchus en main, des parfums voluptueux de la rose, née du sang d'Adonis.

« Les grands talents nous sont chers, surtout lorsque, comme les vôtres, Monsieur, ils sont toujours dirigés vers un but utile ; nous suivions avec l'intérêt le plus vif les graduations de leur développement. Mais s'ils ne sont accompagnés des qualités nécessaires pour briller parmi des convives aimables, s'ils sont le seul mérite d'un homme, une haie hérissée d'épines s'élève toujours entre lui et le berceau des Rosati.

« Il est heureux pour nous, Monsieur, que la nature ait accordé aux hommes de génie, en dédommagement et des travaux auxquels elle les voue et des contradictious qu'elle leur attire, le don de produire des saillies, de tourner un couplet plaisant, le goût de rire, enfin ce qu'un Rosati du siècle d'Auguste appelle *desipere in loco*. Grâce à cette double libéralité envers le même individu, vous voyez assis parmi nous, à côté d'agréables chansonniers, un géomètre profond, mathématicien habile, qui sait encore prêter à la morale les charmes de l'art oratoire ; vous y voyez l'éloquent interprète de l'esprit des lois, et nous vous y verrons bientôt vous-même. Une main qui n'a besoin que d'un pinceau pour créer des sœurs à la rose qu'elle tient va vous offrir ce gage de notre association ; notre *Chapelle* emplit déjà du vin rosé qu'il sait encore mieux chanter que boire la coupe qui vous est destinée dans nos banquets, et le baiser fraternel vous attend sur des lèvres qui, plus d'une fois, ont fait triompher la Vérité. »

Ce curieux discours de l'avocat Le Gay est peu connu ; il a été publié par M. J.-A. Paris dans *la Jeunesse de Robespierre* (p. 173-175), et constitue un document intéressant sur la première partie de la vie de Robespierre.

C. V.

Buzot et Mme Roland.

Comme l'a prouvé M. Perroud dans son excellent travail (*Lettres de madame Roland*, II, appendice R, p. 756-758), nul ne soupçonnait en 1793 et en 1794 l'amour de Mme Roland pour Buzot. Seul, Lanthenas, que la jalousie rendait perspicace, l'avait deviné, et il « manifesta son mécontentement à des tiers » (id.; p. 454), sans doute à d'intimes amis, à Bosc et à Bancal qui gardèrent le secret. Aussi, les adversaires de Mme Roland, ceux qui dénoncent ses dîners et l'influence qu'exerce « La Pénélope du vieux Roland », ne citent-ils que rarement et de façon incidente le nom de Buzot. L'amant qu'ils attribuent à Mme Roland, c'est ou Louvet, ou Gorsas, ou Brissot, ou Lanthenas, ou Barbaroux, ce dernier surtout. Hébert vise une fois Buzot expressément, mais une autre fois il fait dire à Mme Roland alors prisonnière : « que vais-je devenir si mon cher Buzot, si l'ami Gorsas, si mon petit Louvet, si le favori de mon cœur, le divin Barbaroux, n'allument la guerre civile dans les départements ». Eh bien, Marat entrevit la vérité. Dans la séance du 30 décembre 1792, Barbaroux avait accusé Pache de compromettre la sûreté de l'État par son administration et proposé à la Convention de décréter que le ministre de la guerre avait perdu la confiance de la nation. Mais vingt jours auparavant, dans la séance du 10 décembre, Buzot avait qualifié Pache de ministre ignorant ou perfide, débile ou traître qui laissait les armées dans le plus entier dénuement. Marat, narrant dans le n° 92 du *Journal de la République française* (3 janvier 1793) la sortie de Barbaroux contre Pache, ajoute ces mots : « Ce n'est qu'à cette condition qu'on a laissé à Barbaroux l'espoir de continuer ses fonctions de premier frère servant. On dit même que c'est dans l'espoir d'avoir la clef du boudoir que Buzot a donné dans cette affaire un si grand coup de collier ».

A. C.

Un témoignage sur Petion.

Petion est aujourd'hui assez connu. Il avait une instruction étendue et l'élocution facile ; il n'avait guère d'esprit et de tact. Mais on vante en lui les qualités de l'homme privé, son aménité, son enjouement, sa belle humeur. Voici, sur ce dernier point, un curieux témoignage. A la suite d'une lettre insignifiante de Petion qui passa un instant dans ses mains, Rigault de Rochefort — lequel présida le club d'Evreux en 1791 — a tracé les lignes suivantes :

« Je me suis rencontré après le 31 mai avec M. Petion à Caen. Il était fugitif et hors la loi. Je l'étudiais avec une sorte de méfiance à raison de ce que des bruits populaires l'accusaient d'avoir pris part aux massacres des 2 et 3 septembre 1792. Je dois déclarer que j'ai reconnu en lui une grande candeur d'âme, beaucoup de tranquillité dans l'esprit. Il aimait à se rapprocher de la nature. Tous les matins, il sortait par la porte du jardin de l'Intendance et allait se jouer dans le jardin voisin avec les petits enfants d'une Anglaise qui occupait la maison voisine. Il se prêtait avec complaisance à tous les jeux de ces enfants. Il les mettait à cheval sur son dos et courait à quatre pattes ; il se cachait dans les bosquets à son tour. Enfin tout ce que l'enfance peut imaginer de plus naïf dans ses jeux, il s'y dévouait de tout son cœur. Je crois qu'il jouait aussi pour son compte ».

C'est le Petion que nous représente Mme Roland, le Petion doux, facile et gai. (*Mém.*, éd. Perroud, I, p. 141). Un soir, après un repas chez Buzot, Petion, écrit Mme Roland, « se mit à jouer avec un jeune chien de chasse avec l'abandon d'un enfant ; ils se lassèrent tous deux et s'endormirent ensemble, couchés l'un sur l'autre ; la conversation de quatre personnes n'empêcha pas Petion de ronfler. Voyez donc ce factieux, disait Buzot en riant, nous avons été regardés de travers en quittant la salle, et ceux qui nous accusent, très agités pour leur parti, s'imaginent que nous sommes à manœuvrer ! »

A. C.

La mission de Joseph Bonaparte en 1793 et 1794.

Joseph Bonaparte, échappé à la vengeance des paolistes au mois de mai 1793, avait à peine débarqué sur le sol de la France qu'il prenait le chemin de Paris avec son compatriote et ami Meuron et le 9 juillet il présentait au Conseil exécutif un mémoire qui reproduit avec de légers changements le mémoire envoyé le 1er juin à la Convention par Napoléon (1).

Il fut parfaitement accueilli par les députés de la Corse, notamment par Moltedo et Luce Casabianca, ainsi que par un des plus influents fonctionnaires du département de la guerre, Xavier Audouin, qu'il félicitait plus tard de ses longs services et contribuait à « placer convenablement » (2).

De retour dans le Midi, il fut le 4 septembre nommé par les représentants Escudier, Albitte, Gasparin et Saliceti commissaire des guerres de 1re classe et adjoint au commissaire-ordonnateur Chauvet. Nul ne pouvait obtenir cet emploi qu'après avoir été officier supérieur ou quartier-maître trésorier. Joseph s'attribua le grade qu'avait son cadet dans les volontaires corses et se qualifia de lieutenant-colonel d'infanterie. Le Conseil exécutif ratifia le 17 septembre la nomination et envoya Joseph servir à l'armée des Alpes sous les ordres du commissaire ordonnateur en chef Alexandre. Mais Saliceti retint à l'armée révolutionnaire — comme on nommait l'armée devant Toulon — l'aîné des Bonaparte de même qu'il avait retenu le cadet.

Joseph assista donc au siège de Toulon et il est cité comme commissaire des guerres sur l'état des troupes qui composaient l'armée de Dugommier. Pendant que l'ordonnateur Chauvet était le plus souvent à Marseille, son aide Joseph

(1) Cf. notre *Jeunesse de Napoléon*. III, p. 146 et 279-284; nous reviendrons une autre fois sur Meuron.

(2) *Mém.* du roi Joseph. I, p. 247.

Bonaparte restait au quartier général d'Ollioules et c'est lui qui, le 22 septembre, fait donner aux soldats qui découvrent du blé dans la campagne, une gratification égale à la moitié du prix de leur trouvaille ; c'est lui qui tous les jours, après l'arrivée de Dugommier et à dater du 18 novembre, envoie aux bureaux de l'état-major la liste des munitions de bouche, des fourrages et des effets militaires que contiennent les magasins de l'armée.

Mais il avait d'autres fonctions encore. Il se disait alors fervent républicain et il voulait, à l'exemple de son frère Lucien qui s'était baptisé Brutus, prendre le nom romain de Scévola. Le 19 septembre, il avait été, sur la proposition de Moltedo, nommé commissaire du Conseil exécutif dans le département de la Corse (1).

Il avait pour collègue le fameux Buonarroti qui s'intitulait apôtre de la liberté et que le gouvernement avait, dès le 11 juin, chargé d'éclairer les populations de la Corse et de les ramener aux principes de l'égalité. « Je suis prêt, avait dit Buonarroti, à me dévouer à cette mission de fraternité et d'instruction avec tout le zèle dont je suis susceptible » (2).

Les deux commissaires n'allèrent pas dans l'île et pour cause : la croisière anglaise leur fermait le chemin. Mais ils touchèrent un traitement. Buonarroti reçut le 11 juin 1000 livres et le 4 juillet 1000 autres livres. Joseph palpa, le 20 septembre, 2,400 livres « pour frais extraordinaires de sa mission » ; ce coquin de Joseph, comme le nommait Napoléon, visait au solide, et il mangeait à deux rateliers, puisqu'il était en même temps « commissaire pour l'esprit public » et commissaire des guerres (3).

Tout en approvisionnant l'armée, il rédigeait une proclamation aux Corses et envoyait des rapports au ministre de l'intérieur. Le 4 novembre, dans la lettre qui suit, il mandait

(1) Rec. Aulard. VI, p. 400.

(2) Lettre du 3 juin 1793, signée « Buonarroti, citoyen français par décret du 27 mai 1793, rue Fromenteau, hôtel de Marigny, au Louvre ».

(3) A. N. Fia 550.

à Paris que Toulon allait bientôt succomber et qu'il pourrait alors s'embarquer avec Saliceti dans le port même de la ville « infâme » pour débloquer Bastia et Calvi.

Au citoyen Ministre de l'intérieur.

Au quartier général d'Ollioules, le 14 du 2e mois de l'an 2e de la République française une et indivisible.

Citoyen ministre,

Vous trouverez ci-joint quelques exemplaires de l'adresse que j'ai envoyée à mes compatriotes de Corse.

Pour leur faire sentir le piège qui leur avait été tendu par un vieillard astucieux, je n'ai eu besoin que de leur rappeler les faits dont ils ont été eux-mêmes les acteurs ou les témoins.

Les nouvelles qui me parviennent de ce département me prouvent que le bon esprit y fait des progrès rapides et quoique travaillé dans l'intérieur par un homme habile et jusqu'ici tout puissant dans l'opinion de la classe la plus nombreuse, et cerné au dehors par la flotte combinée qui maîtrise la Méditerranée, les places maritimes de St-Florent, Calvi et Bastia sont remplies de vrais républicains, et dans l'intérieur beaucoup de cantons ont pris les armes et ont résisté avec succès à l'oppression exercée par le gouvernement provisoire établi par Paoli.

C'est du port de l'infâme Toulon que j'espère de m'embarquer dans moins d'un mois avec le représentant du peuple Saliceti pour ce département : jusqu'à ce moment nous sentons que la réduction de Toulon doit absorber les sollicitudes de tous les républicains du Midi.

Vive la République!

Le commissaire du Conseil exécutif dans le département de Corse.

J. BUONAPARTE.

Toulon fut pris. L'expédition de Corse que rêvait Joseph, se prépara lentement. Mais il ne cessa de la recommander,

de la prêcher. Dans les premiers mois de 1794, il envoya des lettres à des journaux de Paris, notamment au *Républicain*, traitant Paoli de « machiavéliste » et demandant la reconquête de l'île (1). Il proposait d'envoyer en Corse les presses d'imprimerie et les bibliothèques trouvées à Toulon : les moyens d'instruction, disait-il, étaient rares dans sa patrie ; elle n'avait que des livres de théologie et pas une collection publique ; pour l'animer de l'esprit révolutionnaire, il fallait l'inonder de lumières. De concert avec Buonarroti, il stimulait le Conseil de la marine du port de Toulon, lui déclarait que les Français devaient assister de tout leur pouvoir leurs frères malheureux de la Corse et jeter au plus tôt des secours dans l'île, les sommait de donner aux travaux de l'arsenal le mouvement « le plus actif, le plus extraordinaire » et de dire exactement sur quel nombre de vaisseaux la République pouvait compter dans un bref délai. Il ne quittait pas les commissaires de la Convention, Saliceti et Moltedo, et lorsque, d'Avignon, le Corse Cattaneo demandait un passeport aux représentants, Joseph lui répondait qu'il avait lu ses lettres, qu'il était sensible à sa position et désirait sincèrement l'adoucir ; il promettait le passeport et annonçait à son compatriote qu'il avait reçu de bonnes nouvelles de sa famille (2).

A. C.

Napoléon Bonaparte et Mazurier, avec une lettre inédite de Bonaparte, 6 mars 1794.

Le 5 mars 1794, les représentants du peuple à l'armée d'Italie, Augustin Robespierre et Ricord, décidaient de for-

(1) Cf. le *Républicain*, n° 341 et les lettres du 29 janvier et du 3 février 1794 (A. N. AA 56).
(2) Lettre de Joseph du 12 mars 1794.

mer un équipage de siège qui serait employé contre les forteresses piémontaises, et ils prenaient l'arrêté suivant :

Au nom de la République,

Les représentants du peuple députés par la Convention nationale près l'armée d'Italie,

Arrêtent que le général d'artillerie de l'armée d'Italie s'occupera à former un équipage de siège destiné pour les places fortes du roi de Sardaigne, que le général d'artillerie fera part au ministre des besoins qu'il aura pour cet objet.

ROBESPIERRE, RICORD.

A Nice, le 15 ventose l'an 2ème de la République.

Ce général d'artillerie, c'était Bonaparte. Il écrivait le lendemain à Mazurier, chef de bureau de l'artillerie :

Nice, le 16 ventose, l'an 2me de la République

Le général d'artillerie de l'armée d'Italie au citoyen Mazurier, adjoint au ministre de la guerre.

Tu trouveras ci-joint un arrêté des représentants du peuple.

L'équipage qui était à Toulon a tout été envoyé à Perpignan et Bayonne; il n'a resté que très peu de choses.

Nous manquons absolument de poudre.

BUONAPARTE.

La lettre, avouons-le, était brève et vague. Aussi Mazurier, après l'avoir lue, y fit-il l'annotation suivante : « Écrire à Buonaparte qu'on ne peut pas juger de ses besoins puisqu'il n'envoie pas d'état de situation; lui envoyer un modèle avec injonction de s'y conformer et qu'il envoie l'état de ce qui est nécessaire pour l'équipage de siège médité. Il voudra bien aussi donner un aperçu de ce qu'est devenu tout le grand approvisionnement qui se trouvait devant Toulon lors du siège. Enfin, lui enjoindre de rendre des comptes ».

Là-dessus, le 19 mars, un des sous-ordres de Mazurier rédigea cette lettre à Bonaparte :

Paris, le 29 ventose l'an 2 de la République une et indivisible.

Mazurier, adjoint au ministre de la guerre,
Au citoyen Buonaparté, général d'artillerie à l'armée d'Italie.

« Il est impossible, citoyen, que le ministre puisse satisfaire aux demandes que tu fais par ta lettre du 16 du présent mois à laquelle est joint un arrêté des représentants du peuple près l'armée d'Italie, lorsque tu ne lui mets sous les yeux aucuns états qui en établissent la nécessité. Les représentants du peuple, par leur arrêté du 15 du présent mois, ordonnent que tu t'occuperas à former un équipage de siège destiné pour les places fortes du roi de Sardaigne. C'est donc cet état que tu aurais dû envoyer au ministre et qui devrait présenter ce qui est maintenant disponible et ce qu'il serait nécessaire d'envoyer pour compléter cet équipage. Le ministre exige en outre que tu lui envoies un aperçu des divers envois faits dans différentes places et parcs d'artillerie des effets qui composaient le gros équipage de l'armée destiné pour le siège de Toulon. Cet état doit aussi comprendre ce qui reste de cet équipage et ce qui pourrait entrer dans la composition de celui demandé par les représentants du peuple. C'est d'après ces états que le ministre prendra les mesures convenables à cet égard. Envoie-les lui donc sans délai. Tu n'as pas non plus fait parvenir au ministre aucun compte sur ta gestion de l'équipage d'artillerie devant Toulon; il t'enjoint de les lui rendre promptement. Salut et fraternité. »

Au bas de cette lettre, ou plutôt de ce brouillon, se lisent ces deux lignes :

« Par post-scriptum on lui recommande d'envoyer l'état du Port de la Montagne ; on lui envoie un modèle à cet effet. »

La réponse ministérielle contenait un blâme, et Bonaparte était vraiment répréhensible ; il faisait son apprentissage de

général, sans doute ; mais il avait déjà l'habitude de commander et de demander laconiquement, et il n'aima jamais à rendre de comptes.

A. C.

Saint-Just et le procès des Dantonistes.

On a souvent reproché à Robespierre et à Saint-Just l'arrestation préventive des Dantonistes. Dans une brochure thermidorienne peu connue, Taschereau-Fargues cite à ce propos un témoignage formel de Vadier, qui montre combien Saint-Just et Robespierre étaient au contraire hostiles à cette mesure et désiraient que le débat fût public et que Danton pût y prendre part. Ils eurent contre eux, en cette circonstance, la majorité des deux comités de salut public et de sûreté générale : « Pourquoi ne dirai-je point que cela fut un assassinat médité, préparé de longue main, lorsque deux jours après cette séance où présidait le crime, le représentant Vadier, me racontant toutes les circonstances de cet événement, finit par me dire : « que Saint-Just, par son entêtement, « avait failli occasionner la chute des membres des deux « comités, car il voulait, ajouta-t-il, que les accusés fussent « présents lorsqu'il aurait lu le rapport à la Convention natio- « nale ; et telle était son opiniâtreté que, voyant notre oppo- « sition formelle, il jeta de rage son chapeau dans le feu, et « nous planta là. Robespierre était aussi de son avis ; il « croyait qu'en faisant arrêter préalablement ces députés, « cette démarche ne fût tôt ou tard répréhensible ; mais, « comme la peur était un argument irrésistible auprès de « lui, je me servis de cette arme pour le combattre : Tu peux « courir la chance d'être guillotiné, si tel est ton plaisir ; pour « moi, je veux éviter ce danger, en les faisant arrêter sur le « champ, car il ne faut point se faire illusion sur le parti « que nous devons prendre ; tout se réduit à ces mots : *Si*

« nous ne les faisons point guillotiner, nous le serons nous-« mêmes ». (P. A. Taschereau-Fargues à Maximilien Robespierre aux Enfers, Paris, an III, p. 16).

C. V.

Le colonel Moncey sous les Cent-Jours.

Bon-Marie de Moncey, fils du maréchal, né à Moncey dans le Doubs en 1792, page de l'empereur en 1804, sous-lieutenant de cavalerie en 1809, lieutenant d'infanterie légère en 1811, capitaine de carabiniers et chevalier de la Légion d'honneur en 1812, chef d'escadron au 6e hussards en 1813, colonel du 3e hussards au mois de mars 1814, quinze jours avant l'abdication de Fontainebleau, avait été conservé en activité par la Restauration comme colonel du 3e hussards ou régiment Dauphin. Il résolut de rester fidèle aux Bourbons lorsqu'il sut que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe et débarqué en France. Les événements en décidèrent autrement, et l'histoire mérite d'être brièvement racontée.

Le 3e hussards était en garnison à Dôle, quand il reçut l'ordre de se diriger sur Lyon avec trois escadrons. Il arriva le 12 mars à Tournus : l'avant-garde de Napoléon était tout près de là, et ce même jour, le général Brayer qui la commandait, adressait à Moncey cette proclamation :

Macon, le 12 mars 1815, à 7 heures du soir.

Mes braves camarades,

L'Empereur est ici ; il vient d'apprendre que vous n'étiez qu'à cinq lieues de lui ; il me charge d'être son interprète et de vous faire parvenir le vœu qu'il forme de vous compter comme naguère au nombre de ses fidèles sujets. Plus de 30,000 hommes sont déjà autour de sa personne. Venez, mes amis, en augmenter le nombre. Quiconque vous parlera un autre langage vous trompe et vous reconnaîtrez facilement

l'erreur si vous voulez n'écouter que votre cœur. J'ai pleine confiance dans l'appel que j'ai le plaisir de faire à votre amour pour votre patrie et à votre attachement pour notre légitime souverain. Désormais, mes amis, n'ayons d'autre cri de ralliement que celui de Vive l'Empereur. Si, comme je n'en doute pas, la voix et l'appel que vous fait l'Empereur par mon organe, vous sont chers, attendez moi à Tournus demain à 10 heures; nous joindrons nos acclamations avec les vôtres.

Le général de division commandant
l'avant-garde de la grande armée
de l'Empereur,
BRAYER.

La proclamation était accompagnée d'une lettre personnelle de Brayer au jeune colonel Moncey.

Macon, le 12 mars 1815.

Colonel,

L'Empereur me charge de vous demander s'il peut compter sur votre régiment autant que sur ceux qui se sont rangés sans hésiter à sa nouvelle mais pour nous très ancienne bannière. L'attachement qu'il a porté à M. votre père et le soin qu'il a pris de récompenser votre mérite lui doivent être un garant de votre reconnaissance; j'en attends les effets et j'aime à croire que demain vous me mettrez à même de joindre à mon avant-garde le brave 3e régiment d'houzards. Comptez sur les bontés de Sa Majesté et pour vous, colonel, et pour votre beau régiment. Demain, à 10 heures, nous serons à Tournus. Que votre régiment nous y attende et nous répéterons unanimement ce cri si cher aux Français de *Vive l'Empereur*. J'ai bien l'honneur de vous saluer.

Le général de division commandant
l'avant-garde de la grande armée de l'Empereur,
BRAYER.

Le colonel Moncey répondit à Brayer qu'il avait juré fidélité au roi et à son étendard, que ni lui ni son régiment ne trahiraient leur serment. Il réunit ses hommes le lendemain matin et leur lut la lettre de Brayer ainsi que la proclamation. Ils lui répondirent par des cris de *Vive le roi*. Au lieu d'attendre Brayer à Tournus, Moncey se rendit à Louhans où il passa la nuit du 12 au 13 mars.

Mais le 13, nouvelle lettre de Brayer :

Tournus, le 13 mars 1815.

Monsieur le colonel,

J'ai eu l'honneur de communiquer votre lettre à l'Empereur. Sa Majesté, tout en appréciant le motif de votre refus à se rallier à ses fidèles troupes, me charge de nouveau de vous faire connaître ses intentions toutes paternelles pour vous et votre régiment, et en même temps de vous éclairer sur l'erreur dans laquelle vous paraissez être sur ce qui se passe d'avantageux pour les circonstances où nous trouvons. Vous ignorez sans doute, colonel, que les garnisons de Strasbourg, de Besançon et de Metz viennent de faire parvenir des adresses de dévouement à l'Empereur et que toute l'Alsace et la Lorraine sont dans les mêmes dispositions (1), qu'enfin avant huit jours toute la nation en sera également animée. L'Empereur veut passer demain votre régiment en revue à Tournus. Je vous engage en conséquence à vous rendre à cet ordre avant midi. Je me plais à croire, colonel, que vous ne frustrerez pas vos soldats de revoir leur père, votre bienfaiteur enfin. L'intérêt que je vous porte ainsi qu'à M. votre père me fait un devoir d'insister sur la démarche que l'Empereur m'a chargé de faire pour votre régiment. J'en attends l'heureux résultat et pour vous, colonel, et pour la bonne

(1) Brayer exagérait les choses : les garnisons dont il parle ne s'étaient pas encore si nettement prononcées.

cause. Agréez, colonel, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le lieutenant-général commandant
l'avant-garde de la grande armée
impériale,

BRAYER.

— Venez, je vous prie, me voir cette nuit; je vous en causerai.

Moncey ne répondit pas. Il poursuivit sa marche rétrograde sur Luzy et coucha le 14 mars aux Verreries. En route, un capitaine du 4ᵉ hussards vint lui remettre cet ordre :

Ordre.

L'Empereur ordonne au colonel commandant du 3ᵉ d'houzards de se rendre avec son régiment à Châlon où il recevra de nouveaux ordres. Au quartier général impérial de Macon, le 14 mars 1815.

Le grand maréchal faisant fonctions de
major général à la grande armée,

BERTRAND.

De nouveau, Moncey ne répondit rien. Le 15, il gagnait Decize. De là, il envoya le lieutenant-colonel comte d'Argout demander des ordres à Paris. D'Argout lui rapporta, non des ordres, mais une lettre banale de Clarke, datée du 18 mars : le roi avait éprouvé une grande satisfaction en apprenant la conduite des hussards et il saisirait la première occasion de récompenser l'attachement dont ce régiment venait de donner des preuves.

Mais dans la nuit du 14 au 15 et le matin du 15, trois officiers et onze sous-officiers avaient « abandonné ». Moncey mena son régiment par Nevers, La Charité, Sancerre, Aubigny et Sully à Jargeau où il arriva le 21. Dix hommes seulement avaient déserté pendant cette marche. Il voulait rejoindre le maréchal Gouvion Saint-Cyr; le 24, il apprit que Gouvion

était remplacé par le général Bonnet et que les troupes d'Orléans s'étaient soulevées en faveur de Napoléon. Il se résigna; il prit la cocarde tricolore et alla combattre l'étranger sur la frontière d'Alsace (1); il appartenait à l'armée du Jura commandée par Lecourbe qui loua plus d'une fois dans le cours de la campagne sa vaillance et son sang-froid. Les Bourbons ne lui gardèrent pas rancune; ils jugèrent qu'il ne s'était rallié à l'« usurpateur » que malgré lui et sur le tard, qu'il était « un des plus braves, des plus instruits et des meilleurs colonels de France ». Mais, le 20 décembre 1817, Bon-Marie de Moncey mourait à Valence dans un accident de chasse.

A. C.

(1) On sait du reste que son père, demeuré en Franche-Comté et décidé à rester étranger aux événements, l'avait recommandé à l'empereur dès le 22 mars, et que Napoléon, dès le lendemain, faisait au maréchal cette belle réponse : « Votre fils que j'ai élevé dès son jeune âge, peut compter qu'il trouvera en moi un second père. Dans toutes les circonstances, vous pouvez compter sur mon désir de vous être utile et agréable ». (Duc de Conegliano, *Le maréchal Moncey*, p. 464).

DOCUMENTS

Le signalement de Drouet.

Tout le monde sait que Drouet, le célèbre maître de poste, avait servi dans l'armée royale. Il s'engagea en 1779 au régiment des dragons de Condé — qui devint le 2e dragons — et il en sortit en 1784. C'était, dit Montlosier, « un petit homme laid et dont la figure ressemblait à celle de Louvel. » Voici son signalement tiré du registre matricule du régiment : « Jean-Baptiste Drouet, fils de feu Joachim, natif de Sainte-Menehould en Champagne, âgé de 16 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils châtains, les yeux gris, visage marqué de petite vérole, le nez gros ; enrôlé le 23 mai 1779, congédié par grâce le 31 août 1784 ».

A. C.

Une lettre inédite de Robespierre.

La lettre qu'on va lire ne porte point de nom de destinataire ; mais elle est vraisemblablement adressée à une amie de Charlotte Robespierre, Mlle Dehay, à laquelle Robespierre avait précédemment écrit la lettre si connue, et tant de fois citée, du 22 juin 1782. L'original autographe de la lettre que nous publions ici se trouve dans la collection de

M. Georges Cain, qui nous a aimablement autorisé à la reproduire.

C. V.

Mademoiselle,

Il est rare que l'on puisse présenter à une jolie femme un écrit de la nature de celui que je vous envoie. C'est ce qui m'a paru toujours ravaler les faiseurs de mémoires au dernier rang de la littérature, en supposant néanmoins que l'on puisse leur accorder une place quelconque dans la république des lettres. Malheureux! qui sont privés de la plus douce récompense qui puisse couronner leurs pénibles travaux. Grâces au ciel et à vous, je suis exempt de cette disgrâce commune; je vous envoie des mémoires et vous les lisez; je dois cet avantage, Mademoiselle, à la solidité de votre esprit autant qu'à l'indulgence avec laquelle vous voulez bien accueillir toutes mes productions. A ce titre je me vois infiniment au-dessus de la plupart des laborieux écrivains qui courent la même carrière que moi, et je n'ai rien à envier aux poètes les plus agréables et même aux plus jolis faiseurs de romans. Car le comble du bonheur et de la gloire pour un écrivain, quel qu'il soit, c'est de plaire aux Grâces, n'importe de quelle manière. C'est pourquoi, Mademoiselle, dès que mes mémoires commenceront à vous ennuyer, je vous prie de m'en avertir aussitôt, afin que je cesse d'en faire lorsque vous cesserez de les lire.

Le petit chien que vous élevez pour ma sœur est-il aussi joli que le modèle que vous m'avez montré, quand je passai à Béthune? Quel qu'il soit, on l'accueillera toujours avec distinction et avec plaisir. On peut même dire que, quelque laid qu'il puisse être, il sera toujours joli.

Un homme d'esprit n'est jamais laid, disait une femme célèbre, je crois que c'était Mme de Sévigné. On pourrait dire sans doute de votre chien quelque chose d'honnête et de vrai, dans le même genre.

Quoi qu'il en soit, ma sœur me charge de vous dire de

sa part tout ce que l'on peut imaginer de plus affectueux; et je ne suis point fait pour lui céder en rien, quand il s'agit de vous rendre justice.

Je suis avec respect, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE ROBESPIERRE.

Arras, le 6 juin 1788.

Lettre de Metzinger au député Couturier (23 août 1792) sur la situation de Sarrelouis.

Cette lettre du citoyen Metzinger, adjudant-major de la garde nationale de Sarrelouis, à Couturier, député du département de la Moselle à l'Assemblée législative, nous renseigne sur la situation de Sarrelouis dans les derniers jours du mois d'août 1792 lorsque les Austro-Prussiens avaient déjà franchi la frontière française; mais Sarrelouis ne devait pas être attaqué, même par le corps autrichien du prince de Hohenlohe-Kirchberg, qui après une démonstration contre Landau, vint par Merzig investir Thionville.

A. C.

A Sarrelouis, le 23 août, l'an 4 de la liberté.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois, par laquelle vous me mandez que ma pétition a été renvoyée officiellement au Ministre de la guerre; si vous daignez écrire à ce Ministre un mot en ma faveur, je ne doute point qu'il ne s'empressât d'y avoir égard.

La place de Sarrelouis est actuellement en très bon état, et elle est commandée par le colonel du 1er régiment d'infanterie qui est rempli de patriotisme, de talents et de zèle. Les écluses sont placées et dans moins de six heures tous les environs de la ville peuvent être inondés. Notre garnison

qui est composée du 2e bataillon du 8e régiment d'infanterie, du 4e bataillon des volontaires de la Moselle, du 3e de la Haute-Saône, d'un bataillon de la Meurthe, d'un de la Meuse, d'un de la Haute-Marne, d'un de l'Indre, d'une centaine de canonniers et d'une centaine de hussards du ci-devant régiment Colonel Général, est décidée à se faire hacher plutôt qu'à rendre la place.

Lundi dernier une patrouille de hussards ennemis est venue patrouiller jusqu'à nos tanneries; faute de troupes à cheval, on ne pouvait les poursuivre.

Les haies des jardins de la ville ont été coupées par ordre de notre commandant, les baraques et gloriettes abattues et les arbres élagués ou coupés.

Les Autrichiens qui ont été repoussés de Landau, sont actuellement du côté de Mertzieg (*sic*); ils y font un pont de bateaux sur la Sarre ; ce qui fait penser qu'avant huit jours nous entendrons ronfler le canon.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux et inviolable attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

METZINGER.

Lettre de Duvignau à Carnot (15 septembre 1793) sur les nobles expulsés de l'armée.

Cette lettre de Duvignau à son camarade et ami Carnot est intéressante. Elle donne une idée très favorable de ce général Duvignau (colonel-directeur du génie et depuis le 7 mars 1793 général de brigade) que l'agent Revest notait quelques semaines plus tard « bon militaire, mais très malade » (1). Elle renferme un précieux jugement sur Dagobert qui venait de vaincre les Espagnols, et le bon Duvignau plaide avec

(1) Cf. notre *Dugommier*, p. 161.

une chaleur éloquente la cause des « ci-devant » qui combattent sous le drapeau de la République.

A. C.

Narbonne, le 15 novembre 1793, 2e de
la République française une et indivisible.

Duvignau, général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, au citoyen Carnot, membre du Comité du salut public de la Convention nationale.

Brave citoyen,

Vous avez appris par votre frère que le délabrement total de ma santé et l'accroissement de plusieurs infirmités majeures m'ont forcé à demander ma retraite. Loin que le repos ait amélioré mon état, je suis encore accablé de douleurs, et tellement affaibli que je fais à grand'peine trois ou quatre tours de suite dans ma chambre. Instruit que le ministre a fait et remis, il y a plus d'un mois, au Comité de salut public ou à celui de la guerre son petit travail de proposition concernant ma retraite, je viens, mon très cher Carnot, vous prier de vouloir bien vous intéresser au succès et à la prompte expédition de mon affaire, conjointement au citoyen Barère, votre collègue qu'un de nos parents communs a sollicité par lettre à cet égard. Vous pouvez assurer les membres des Comités ci-dessus que jamais retraite n'a été demandée plus forcément ni avec plus de regret.

Cloué sur un fauteuil, depuis quatre mois, je rêve sans cesse à l'affermissement de la République et je vois avec une peine vraiment inexprimable que nos dignes représentants sont à la veille de rendre un décret funeste. C'est de l'expulsion totale des ci-devant nobles hors du service militaire que je veux parler. Cette mesure, prise partiellement, est bonne sans doute, tout comme, adoptée généralement, elle serait, j'ose le dire, injuste, impolitique et désastreuse dans ses conséquences (1). Les meilleurs patriotes, les plus fiers

(1) On peut consulter sur la défiance qu'inspiraient les nobles et sur les propositions, émises de divers côtés, de les exclure des emplois notre *Wissembourg*, p. 68-69.

républicains que je connaisse, sont nés dans la caste ci-devant privilégiée. Ils versent journellement leur sang pour la patrie; ils lui ont tout sacrifié, même leur chimère et leur préjugés. Je ne serais point embarrassé d'en nommer plusieurs contre lesquels le plus hardi dénonciateur n'oserait élever la voix. En les éliminant du service, vous priveriez nos armées de tout ce qui leur reste de mieux. Le patriotisme seul peut bien suffire, lorsque, le sabre haut, il ne s'agit que de charger l'ennemi tout droit devant soi. Suffira-t-il également pour la conduite des armées, pour remplacer les officiers de l'état-major, du génie, de l'artillerie, etc., qui au plus ardent civisme joignent des talents acquis et de l'expérience? Brave citoyen, je ne finirais pas sur cette matière; mais vos moments sont précieux, et je veux être lu jusqu'au bout. Mon avis ne peut, *à aucun égard*, être suspect. Je n'ai pas encore un seul instant désespéré de la chose publique. Mais si vous rendez le décret en question, je m'attends à tout, et vous conseille de vous préparer à tous les revers possibles.

Respect, salut et fraternité,

DUVIGNAU.

Nota. — Chasserons-nous aussi le général Dagobert qui, au moyen du degré de confiance dont il enivre les troupes qu'il commande, vient, deux fois en moins de huit jours, de battre les Espagnols à plate couture, quoique très supérieurs en nombre (1)? Tout l'espoir des citoyens de cette partie repose sur ce bravissime général ainsi que sur les talents des généraux d'Auvare (2), Lafitte (3) et autres qui sont des ci-devant. Faut-il les chasser?

(1) Dagobert avait battu les Espagnols au col de la Perche le 28 août et à Olette le 4 septembre.

(2) Joseph-Gaspard Corporandi d'Auvare de Verrayon, maréchal de camp (9 mars 1788) et général de division (8 mars 1793). Il avait été appelé de l'armée d'Italie à celle des Pyrénées-Orientales par le représentant Rouyer, et, dit un officier, il avait dans sa tête le détail et le local depuis Bayonne jusqu'à Perpignan; suspendu en juin, il fut invité par le Comité du salut public « à continuer ses services utiles. »

(3) André-Joseph de Lafitte-Clavé, maréchal de camp depuis le 22 décembre 1792, était venu diriger les travaux du génie à l'armée des Pyrénées-Orien-

Une lettre de Payan à Viot (10 juillet 1794).

Au moment même où il venait d'être nommé agent national de la Commune de Paris, Payan, avant de quitter son poste d'administrateur du département de la Drôme, écrivait, le 22 germinal an II, au représentant du peuple Maignet, envoyé en mission dans les Bouches-du-Rhône et Vaucluse, une lettre qui est reproduite dans le *Rapport* de Courtois (pièce CIX*). Dans les notes qui se trouvaient jointes à cette lettre, Payan recommande à Maignet « le citoyen Viot, patriote pur et ferme, membre du directoire du département de la Drôme, résidant à Valence ». C'est à ce même Viot, que Payan écrivit, quelques semaines plus tard, la lettre suivante, dont l'original est aux Archives Nationales (W 434).

C. V.

Commune de Paris.

Le 22 Messidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

J'ai reçu, mon cher Viot, ta lettre du 6 du courant (1), et je m'empresse d'y répondre. J'ai déjà parlé à l'accusateur public pour Duprat et Tyran (2), et nous terminerons cette affaire. J'ai vu avec le plus grand plaisir ta nomination à la place d'accusateur public de la commission. Si elle est composée d'hommes doués d'autant d'énergie que toi, ça ira. Apprends à nos Dromains à négliger les formes pour n'écouter que les

tales ; mais il passa bientôt pour suspect ; il fut suspendu par le ministre de la guerre, continué dans ses fonctions par un arrêté du représentant Gaston (Rec. Aulard, X, 139), suspendu de nouveau et incarcéré, par ordre de Milhaud et Soubrany, et mourut à Perpignan dans la prison du Castillet. Cf. A. Chuquet, *Dugommier*, 164, et Torreilles, *Perpignan pendant la Révolution* II, 254.

(1) Cette lettre se trouve parmi les pièces annexées au *Rapport* de Courtois (n° CX *a*).

(2) Sur cette affaire, v. une lettre d'Agricol Moureau à Payan. (*Rapport* de Courtois, n° CXV *a*).

cris de leur conscience. Les commissions populaires ne sont pas des tribunaux ordinaires. Ils doivent frapper rapidement tous les contre-révolutionnaires. Rappelle souvent à Maigneret et à Fontrosa (1) que c'est à l'aide des formes que les ennemis de la patrie échappent à la justice. Rappelle-leur qu'ils doivent trembler de laisser un coupable impuni, que la patrie leur reprochera chaque jour les crimes de scélérats qu'ils auront épargnés. Les formes sont aux tribunaux ce que l'honnêteté était aux courtisans. Elles empêchent de découvrir la vérité.

Le peuple voit-il avec plaisir la punition des monstres ? N'avez-vous pas vu la sage politique de punir les grands scélérats et de mêler au milieu d'eux des sans-culottes calomniés pour faire ressortir davantage leur innocence ?

Dis bien des choses à Moreau et Fauvetti (2) de ma part. Rien de nouveau à Paris, si ce n'est une certaine faiblesse née de la félicité et de l'apathie que procure la victoire. Quand nous sommes heureux, nous fermons les yeux sur les factions de l'intérieur. Elles profitent de notre douceur, de notre générosité, s'élèvent, s'augmentent et s'agitent bientôt avec plus de rage que jamais. Mais le temps de l'indulgence

(1) Il s'agit là évidemment de Meilleret fils, médecin à Etoile, près de Valence, et de Roman-Fonrosa, président de l'administration du district de Die. L'un et l'autre faisaient partie de la commission populaire établie à Orange. Le *Rapport* de Courtois contient une lettre de Payan à Roman-Fonrosa et la réponse de ce dernier, datée d'Orange, 30 Messidor an II (*Rapport* de Courtois, n° CXVIII, pp. 396-401).

(2) Là encore, les noms sont mal orthographiés. C'est Agricol Moureau et Fauvety, que Payan désigne. Le premier était président de la Société populaire d'Avignon; il avait été arrêté en frimaire an II, emprisonné pendant plus de deux mois, puis rendu à la liberté; c'était l'oncle d'Agricol Viala. Le second, d'abord directeur de la poste aux lettres à Uzès (Gard), emprisonné sur l'ordre de l'accusateur public du tribunal criminel de Nîmes, s'évada en sautant d'un second étage, et fut enfin, sur la recommandation de Voulland, nommé juré du tribunal révolutionnaire de Paris. Comme Meilleret et Roman-Fonsora, il fit partie de la commission populaire d'Orange. Le *Rapport* de Courtois contient plusieurs lettres d'Agricol Moureau et de Fauvety, toutes adressées à Payan, à l'exception d'un seule, écrite par Moureau à Robespierre (*Rapport* de Courtois, n°s CXII et sq., pp. 380-395).

passera; le peuple ouvrira les yeux, et malheur à ceux qui auront conspiré sa ruine.

Adieu, mon cher ami, je t'embrasse du meilleur de mon cœur.

PAYAN.

Au citoyen Viot, accusateur public de la Commission populaire établie à Orange (1).

La nomination de Malet au grade de général de brigade, 13 août (1799).

Claude-François Malet, le célèbre conspirateur, fut promu général de brigade titulaire le 19 octobre 1799, mais, depuis le 13 août précédent, Championnet, qui commandait alors l'armée des Alpes, lui avait conféré ce grade, comme le prouve la pièce qui suit, en accompagnant sa nomination des considérants les plus élogieux.

A. C.

Au quartier général, à Grenoble, le 26 thermidor an 7 de la République Française.

Championnet, général en chef,

Connaissant les services distingués que le citoyen Claude-François Malet, natif de Dole, département du Jura, adjudant général depuis le mois de mai 1793 et constamment dévoué au service des armées depuis le mois de décembre 1771, a rendus à la République depuis le commencement de la Révolution; le patriotisme pur et désintéressé dont il a toujours fait profession ainsi que l'activité du zèle avec lequel il a servi sans relâche depuis le commencement de la guerre

(1) Cette commission avait été établie par arrêté du Comité de salut public en date du 21 floréal an II.

tant dans les armées que dans les divisions militaires de l'intérieur et notamment dans la 7e où il jouit de la confiance de tous les citoyens,

Nomme le susdit citoyen Malet général de brigade pour être employé dans l'armée active des Alpes : il jouira des honneurs et traitements attachés à ce grade.

CHAMPIONNET.

Une lettre de la mère de Saint-Just (18 février 1809).

Après la catastrophe de Thermidor, tous les papiers de Saint-Just qui furent trouvés au domicile de sa mère, à Blérancourt, furent saisis et transportés à Laon. Ils y demeurèrent jusqu'en février 1809. A ce moment, la mère de Saint-Just les réclama par la lettre suivante, actuellement conservée dans les archives départementales de l'Aisne.

A Monsieur le Préfet du département de l'Aisne, membre de la Légion d'honneur.

« Marie-Anne Robinot, veuve de feu M. Louis de Saint-Just, décédé ancien capitaine de cavalerie à Blérancourt, y demeurante, a l'honneur de vous exposer, Monsieur le Préfet, que par suite de l'événement du 9 thermidor an..., une commission nommée par arrêté du district de Chauny alors, s'est rendue en mon domicile pour y saisir et s'emparer de tous les titres de propriété qui appartenaient tant à moi qu'à mes enfants, à cause de la condamnation prononcée contre Louis de Saint-Just, mon fils, représentant à la Convention nationale ; que, par suite de cet événement, il est survenu un décret qui a remis les parents des condamnés en possession de leurs biens ; que l'exposante, qui a le plus pressant besoin des titres qui la concernent et qui se trouvent dans ce moment déposés aux Archives de la préfecture de l'Aisne, a

l'honneur de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien en ordonner l'extraction et que la remise lui en soit faite ; ce faisant, l'exposante vous en aura la plus sincère reconnaissance et elle demeure avec respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et obéissante servante.

« Veuve Saint-Just ».

Présenté le 18 février 1809.

En marge de l'original de cette lettre, on lit le mot « Approuvé » suivi de la signature du préfet, et, au-dessous, cette autre mention : « Affaire finie ».

C. V.

Lettre du capitaine Christ au grand-maréchal Bertrand (24 mars 1815).

La lettre suivante, écrite par un vieux capitaine alsacien au général Bertrand en un style naïf, et que nous avons charitablement débarrassée de ses fautes d'orthographe, dépeint bien l'enthousiasme et la joie que ressentirent certains militaires lorsqu'ils apprirent en 1815 le retour de Napoléon.

A. C.

A Son Excellence le grand maréchal Bertrand, major-général de la Grande Armée de l'Empire français, à Paris.

Département du Haut-Rhin. Arrondissement de Belfort.
Wattwiller, le 24 mars 1815.

M. le chevalier Christ Bertin-Joseph, capitaine retiré du 2e régiment d'infanterie légère, à Monsieur le Grand-Maréchal, major général de la Grande Armée, Bertrand :

J'ai appris avec la plus vive joie la flatteuse nouvelle du retour de notre auguste souverain Napoléon, le grand empereur des Français. Dans cette contrée on nous a toujours

laissé ignorer les nouvelles flatteuses avec la plus forte indignité contre Napoléon et de grandes menaces à ceux qui voudraient prendre parti pour notre auguste empereur. J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence pour m'offrir aux emplois de S. M. s'il y est possible. J'y remplirai toutes les fonctions avec la plus grande exactitude et fidélité. Mes infirmités ne m'apportent plus aucun obstacle ni gêne au service de S. M. Napoléon le grand empereur. Je suis un ancien militaire qui est au service depuis 1781 et a passé par tous les grades jusqu'à ce qu'il fût forcé de se retirer avec mes infirmités qui m'ont fait jouir une pension. Je me suis remis au service en 1813 et me suis très bien acquitté au blocus de Schlestadt. L'information pour certifier mes services est M. Duzer, major du 36e de ligne (1), qui a été notre major dans le régiment du Haut-Rhin à Schlestadt.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et dévouement votre très fidèle

Le chevalier Christ, *capitaine.*

Une notice autobiographique du général Michaud (6 juin 1815).

Le général Claude-Ignace-François Michaud est Franc-Comtois. Son prénom de Claude suffit à déceler son origine. N'est-ce pas le prénom des sept conventionnels de la Haute-Saône, Gourdan, Vigneron, Siblot, Chauvier, Balivet, Dornier et Bolot? Né en 1751 à Chaux-Neuve dans le Doubs, Michaud sert au 5e régiment de chasseurs à cheval de 1780 à 1783. Il est capitaine, puis lieutenant-colonel au 2e bataillon du Doubs en 1792, commandant temporaire de la place et vallée de

(1) Louis Duzer, dit Monck d'Uzer (1778-1842), major en second au 36e en 1813, colonel en 1815, maréchal de camp en 1823; cf. A. Chuquet, *L'Alsace en 1814*, p. 186 et 428.

SOCIÉTÉ
DES
IDES ROBESPIERRISTES
28, Rue Bonaparte, 28
PARIS

Paris, le 190

Il est à peine besoin de justifier et d'expliquer la création d'une *Société des Etudes Robespierristes*. De quelque façon qu'on l'envisage, qu'on approuve ou qu'on blâme sa politique et ses doctrines, il faut bien reconnaître la place immense et prépondérante qu'occupe Robespierre dans l'histoire de la Révolution. Sa vie politique se confond avec cette histoire : il y apparait dès l'ouverture des Etats-Généraux, et c'est la Révolution qui meurt avec lui le 10 thermidor. Or, en dépit des travaux innombrables qui ont été consacrés à l'histoire de la Révolution, Robespierre est demeuré mal étudié, mal connu, mal jugé. Sans doute des biographies comme celle de M. Ernest Hamel restent un élément précieux de travail. Mais déjà, dans cette biographie, la plus complète et la plus sérieuse qui ait été écrite, bien des points sont à compléter, à rectifier, à éclaircir. D'autre part, si un homme se révèle surtout par ses œuvres, la lacune, dans cet ordre d'idées, est plus considérable encore. La seule édition des œuvres de Robespierre qui ait été faite, celle de Laponneraye, en 1840, est devenue presque introuvable ; et, d'ailleurs, quelque méritoire qu'ait été la tentative, elle est demeurée très imparfaite.

Mais les recherches et les travaux de la *Société des Etudes Robespierristes* ne peuvent point se borner à Robespierre seul. Ses amis et ses compagnons politiques forment autour de lui un groupe qu'on ne peut négliger sans risquer de mal comprendre Robespierre lui-même. Les influences, les courants qui se manifestent autour de lui, qu'il accepte ou qu'il combat, sont mêlés à sa vie et à l'histoire de sa pensée. Cette pensée elle-même ne meurt point avec lui. Elle lui survit ; elle se prolonge dans le babouvisme, et des mouvements révolutionnaires plus

récents encore, celui de 1848 par exemple, s'inspirent d'elle. Toutes ces manifestations sont donc intéressantes à un titre égal, car ce sont elles qui replacent Robespierre dans son véritable cadre historique et moral.

∴

Le programme de la *Société des Etudes Robespierristes* se définit donc de lui-même. Il consiste dans la recherche impartiale, dans le classement et dans la publication de tous les documents qui peuvent apporter, dans la biographie de Robespierre, dans l'étude de ses idées politiques, et dans l'histoire de son influence, une nouvelle clarté. Sa réalisation pratique se manifestera par trois ordres de publications :

1° Une revue périodique, *Annales Révolutionnaires*, qui paraitra tous les trois mois, par fascicules de 160 pages, à partir du 1er janvier 1908 ;

2° Une édition des *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*, comprenant les plaidoyers et les mémoires judiciaires, les œuvres littéraires, les œuvres politiques et la correspondance ;

3° Des brochures et volumes divers, consacrés aux questions de tous ordres qui rentreront dans le cadre des travaux de la Société.

∴

Tout membre de la *Société des Etudes Robespierristes* garde entière son indépendance personnelle, et n'est soumis à aucune obligation morale. Hostile ou favorable au mouvement révolutionnaire, partisan ou détracteur de Robespierre, pourvu qu'il ne se départisse point d'une sincérité et d'une loyauté rigoureuses, il concourra à l'œuvre commune. Ses obligations matérielles se bornent au versement d'une cotisation annuelle de 20 francs, qui donne droit à toutes les publications de la Société : revue, édition des *Œuvres* de Robespierre, volumes divers.

Les conditions d'admission seront déterminées ultérieurement par les statuts de la Société. Mais, dès à présent, toute adhésion ou toute demande de renseignements peut être adressée au secrétaire provisoire, M. Charles Vellay, *docteur ès lettres, 9, rue Saulnier, Paris (IXe).*

Parmi les nombreuses adhésions que la *Société des Etudes Robespierristes* a déjà recueillies, nous relevons les noms suivants :

M. Victor Barbier, secrétaire général de l'Académie d'Arras ;

M. C. Bouglé, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse ;

M. Hippolyte Buffenoir ;

M. Ferdinand Buisson, député, ancien professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ;

M. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ;

M. Paul Coutant - Le Bas (Stéfane-Pol), docteur en droit ;

M. le Dr Jacques Duplay ;

M. Ludo Hartmann, privat-docent à l'Université de Vienne (Autriche) ;

M. Edouard Herriot, docteur ès lettres, maire de Lyon ;

M. Jean-Bernard ;

M. Otto Karmin, docteur en philosophie, privat-docent à l'Université de Genève ;

M. Frédéric Kircheisen, docteur en philosophie (Genève) ;

Mlle Louise Lévi ;

M. Albert Mathiez, docteur ès lettres, professeur au Lycée Voltaire, à Paris ;

M. Georges Renard, professeur au Collège de France ;

M. John-Boyd Thacher, à Albany (Etats-Unis) :

Etc., etc.



Delémont, puis de la place et arrondissement de Porrentruy en 1792, général de brigade et général de division en 1793, général en chef de l'armée du Rhin le 8 janvier 1794, — et naturellement, il ne peut aller plus loin. A la fin de ventose an III, il rentre en France pour se rétablir d'une fracture au genou, et on l'emploie dans le département de la Marne. Il commande en l'an VI la 13e division militaire et en l'an VII — par intérim — l'armée d'Angleterre. En l'an VIII, il est successivement général de division à l'armée d'Italie, commandant de l'aile droite, puis de la réserve. Inspecteur-général d'infanterie en l'an X, commandant en chef en Hollande en l'an XIII, gouverneur-général des villes hanséatiques au mois de novembre 1806, employé dans son grade au siège de Danzig en 1807, commandant dans cette même année (au mois d'août) la place de Berlin et (au mois de septembre) le corps des Bavarois et Wurtembergeois, gouverneur de Magdebourg en 1808, de nouveau inspecteur-général d'infanterie en 1813, il est mis à la retraite, sans l'avoir demandée, le 1er janvier 1815. De tout cela, on ne sait au plus que deux choses : d'abord, qu'il eut un avancement prodigieux, fabuleux, puisqu'en sept mois, de mai 1793 à janvier 1794, il passa de lieutenant-colonel de volontaires général d'armée; ensuite, qu'il prit en 1801 pour aide de camp un jeune sous-lieutenant de dragons, Henri Beyle, connu depuis sous le nom de Stendhal.

Le 6 juin 1815, dans sa retraite, le général Michaud écrivait son état de services et l'accompagnait de cette *Notice sur ses services :*

« Chargé, en 1792, du commandement de Porrentruy, contribua beaucoup à la réunion de cette principauté à la France

« Employé comme général de brigade à la division de droite de l'armée du Rhin, il prit une part très active à toutes les affaires qui eurent lieu pendant l'été de 1793 contre les Autrichiens et le corps de Condé. La conduite qu'il y tint, et particulièrement celle du 12 septembre, le fit nommer général de division le 25 du même mois.

« La division qu'il commanda, toujours aux prises avec l'ennemi supérieur en forces, eut constamment l'avantage jusqu'à l'époque où les autres divisions firent leur retraite en arrière de la Lauter. Obligé de suivre ce mouvement, il n'opéra sa retraite que longtemps après les autres divisions, l'exécuta dans le plus grand ordre, presque sans pertes, et après en avoir fait essuyer de très grandes à l'ennemi.

« L'armée continuant de rétrograder, il commanda la division d'arrière-garde et quoique isolé, sut en imposer à l'ennemi et le tenir en échec. Vivement attaqué dans Brumpt, il força l'ennemi à se retirer après lui avoir fait éprouver de très grandes pertes. Cette journée sauva Strasbourg qui allait être investie et qui manquait de vivres et de munitions. Ses succès dans toutes les affaires qui eurent lieu à l'armée du Rhin à la fin de frimaire et au commencemant de nivose an 2, la part active qu'il eut au succès de la bataille de Wissembourg, le portèrent au commandement en chef de cette armée.

« Tous les militaires connaissent les nombreux et brillants succès de l'armée du Rhin pendant l'année que le général Michaud en eut le commandement.

« En l'an 8, pendant la campagne d'Italie sous le général Brune, il quitta momentanément la réserve pour remplacer au commandement de l'avant-garde le général Delmas malade et fut cité avantageusement dans le rapport du général en chef.

« Des lettres du maréchal Lefebvre témoignent la part active qu'il prit à la reddition de Dantzig.

« A Magdebourg, se trouvant sans troupes et sans garnison, dans des circonstances critiques et épineuses, notamment lors des invasions de Schill et du duc d'Oels, il a su conserver cette forteresse à l'Empereur. Il a fait considérablement augmenter les moyens de défense de cette place, par une inondation à laquelle personne, avant lui, n'avait songé. »

A. C.

NOTES ET GLANES

[Sous cette rubrique, par ordre alphabétique des événements ou des personnages, nous publierons ou discuterons des témoignages tirés d'ouvrages rares ou peu connus].

Bonaparte à la fin de 1797. — « Le départ de Buonaparte pour Rastadt, que l'on fixait au 26 de ce mois, sera, à ce qu'il paraît, différé. Il a visité les Invalides où l'on comprend que sa présence a causé à ces braves militaires de douces et vives émotions que son cœur a partagées. Une sentinelle du Luxembourg qui ne reconnaissait point le héros de l'Italie sous son modeste surtout bleu, lui en refusait l'entrée; Buonaparte n'avait pas de *carte*, mais il assurait en riant qu'il était *connu* du Directoire ; un officier le *certifia* au fonctionnaire qui présenta les armes et laissa passer. On annonce le mariage de sa sœur avec le prince romain *Santa-Croce* qui, assure-t-on, est patriote, et ne tardera pas à devenir citoyen ». (*Journal des campagnes et des armées.* Quintidi 25 frimaire an VI) — A. C.

Duplay. — « Maurice Duplay demeurait rue Honoré, n° 366, vis-à-vis la rue Florentin. Un certificat de vie, délivré par les membres du comité civil de la section de la place Vendôme formule ainsi son signalement : « Taille de *cinq* pieds

six pouces, cheveux et sourcils *châtains*, visage *oval*, front *haut*, yeux *bleus*, nez *long*, bouche *grande*, menton *rond*. » (Ch. B., *Notes historiques*, dans la *Revue des conférences et des arts* du 23 janvier 1879, p. 203) — C. V.

Hérault de Séchelles. — « Hérault de Séchelles séjourna quelques mois dans le département du Haut-Rhin et fit beaucoup de bien en accélérant partout l'exécution des ordonnances légales et en y procédant avec ménagement. C'était un beau jeune homme qui avait de grandes connaissances. Il est l'auteur de la constitution de 1793 qui, à vrai dire, doit être considérée comme une œuvre née dans la hâte et sous la pression des circonstances ; néanmoins elle trahit un homme plein de talent et de génie. Il était, soit par ambition soit par principes, zélé républicain ; mais il exécrait les cruautés qui régnaient alors ou les meurtres légaux. Je me trouvais dans sa société à Belfort à côté du chef du génie et avec quelques amis lorsqu'il partit pour Paris. « Vous avez été témoins de mes actions, dit-il, et je crois que je ne me suis pas rendu indigne de l'estime de tous les honnêtes gens ; si le sang n'a pas coulé, ce n'est que par ma façon d'agir, et je crains fort de payer cette conduite de ma tête ». Il avait dit vrai. Peu de mois après son retour, il mourut sur l'échafaud, victime de la tyrannie de Robespierre. On n'osa pas exiger de la Convention son arrestation ; elle se fit en pleine rue, sous prétexte qu'il se trouvait en compagnie d'un émigré. Le prétendu émigré, son secrétaire, fut mis quelques jours après en liberté; Hérault, avec des gens avec lesquels il n'avait rien de commun, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et, avec eux, condamné en masse. C'était un ex-noble et il avait excité par ses talents la jalousie du parti dominant; en cela consistait son crime. Il savait, lorsqu'il parut devant le tribunal, qu'il était perdu ; il mangeait des cerises pendant sa condamnation, plaisantait et décochait les noyaux à ses juges. » (Eickemeyer, *Denkwürdigkeiten*, p. 240) — A. C.

Lafayette. — « Mme de Lafayette a la consolation de voir que son mari, quoiqu'il ne soit pas chrétien, honore pourtant le christianisme dans sa femme et ses enfants » (Janssen, *Stolberg*, I, 443, lettre du 28 mars 1798). « Nous n'avons plus de nouvelles de Lafayette. Il reconnaîtra difficilement sa nullité de ce côté-ci du tombeau. Il frétille comme un poisson sur le sable et ne sait pas que les *undae civiles*, comme notre Horace les nomme, ne sont pas son élément ; ce n'est que le tourbillon du temps qui l'y a entraîné un moment et l'a fait paraître » (*id.* II. 249, lettre du 4 octobre 1803). — A. C.

Robespierre. — « Dans mes promenades solitaires je me souviens souvent de personnes que j'ai connues jadis et à qui je n'ai pas pensé depuis longtemps. C'est ainsi qu'aujourd'hui, 13 mai 1847, j'ai rencontré un prêtre français émigré que j'avais vu souvent en 1804 à Wernigerode où le comte lui donnait le pain quotidien et lui accordait sa protection. C'était un homme très bigot ; il cherchait à faire des prosélytes, et le comte dut le menacer de lui retirer son appui. Je lui demandai le lieu de sa naissance, et il me nomma Arras ; je lui demandai encore s'il savait quelque chose de Robespierre, il me raconta qu'il avait été son camarade d'école, qu'il était assis sur le même banc que lui, que c'était un garçon méchant et sournois, *ein bœser tückischer Knabe*. (B-R. Abeken, *Gœthe in meinem Leben*, p. 252.) — A. C.

Rousseau. — « Je suis allé récemment (1810), en compagnie d Overbeck, visiter la demeure de Rousseau à Montmorency. Je connais maintenant presque chaque place où il habita, la maison de Genève où il naquit, l'île de Saint-Pierre dans le lac de Bienne, où il a passé l'époque la plus heureuse de sa vie, sa maison à Motier-Travers, et avant de partir d'ici, j'irai voir encore l'île des Peupliers à Ermenonville, où il fut enterré, et le Panthéon où les républicains ont transporté ses restes. Toutes les contrées qu'il a choisies ont un caractère silencieux, pacifique. Sa chambre est partout vénérée

et montrée comme un sanctuaire. Où est le temps où des hommes comme Jean-Jacques étaient recherchés dans leur solitude et réveillaient l'Europe par leur brûlante éloquence, où tout se pressait, où tout bourgeonnait et germait, où l'on ne voyait pas encore quel esprit destructeur allait sortir de cette nouvelle vie! Quelle terrible échelle de progression : Rousseau, Mirabeau, Marat! » (*Bilder aus Sievekings Leben*, p. 116). — A. C.

Le général Thouvenot. — « Le chef d'état-major de Dumouriez s'établit (après la défection du général) à Neuwied où il fonda avec son frère une fabrique de papier peint; tous deux avaient pris le nom de Micque. En chaque occasion ils disaient hautement qu'ils ne voulaient pas porter les armes contre leur patrie et le général Thouvenot ne put même cacher sa joie lorsque ses compatriotes avancèrent vers le Rhin, bien qu'il fût forcé par là d'abandonner son établissement et de chercher un autre refuge (il alla mourir à Constance où il vécut d'une pension de l'Autriche). Il parlait toujours du duc de Chartres — le futur Louis-Philippe — avec attachement et vantait sa bravoure comme ses capacités ». (Léopold Bleibtreu, *Denkwürdigkeiten aus den Kriegsbegebenheiten bei Neuwied*, p. 28). — A. C.

Venise et Bonaparte. — « Je me garderai bien d'affaiblir par un éloge inutile à sa gloire tout ce que la conduite militaire et politique de Bonaparte offre de grand et de sublime à tous ceux qu'une injuste prévention n'a pas aveuglés. Aucun de nous ne peut douter quelle place honorable l'historien assignera dans les fastes de la Révolution à ce prodige de la nature. Il n'est pas une seule de ses opérations qui ne soit marquée au coin de la politique la plus éclairée et la plus salutaire. C'est que toutes étaient nécessaires au salut de son armée, au salut même de la République. La paix qu'il vient de conclure avec l'Empereur n'a rien diminué de la haute opinion que j'en avais conçue, et tout en témoignant,

avec bien des patriotes, les regrets les plus sensibles que le peuple qui formait l'État de Venise n'ait pas été placé au rang des peuples libres, et qu'il fasse partie, dans le traité, des domaines de l'Empereur, un de nos plus acharnés ennemis, je n'en suis pas moins convaincu que c'est qu'il n'a pu faire autrement, et que l'intérêt bien entendu de son pays lui a commandé impérieusement ce sacrifice douloureux à tous les vrais amis de la liberté ». (Lettre de Dubois du Bais à Poultier. *L'Ami des Lois*. N° 828, 1er frimaire 6). — A. C.

BIBLIOGRAPHIE

Maurice Tourneux : **Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française;** tome IV (Documents biographiques). Paris, Imprimerie nouvelle, 1906; 1 vol. gr. in-8° de 738 pages.

Une bibliographie de la Révolution, même limitée à l'histoire de Paris, est aujourd'hui une œuvre si vaste, si complexe, si variée, qu'elle semble au-dessus de tout effort individuel. A l'heure où les recherches historiques restreignent de plus en plus le champ de leur action, où chaque historien éprouve le besoin d'une spécialisation toujours plus étroite et plus profonde, l'œuvre encyclopédique de M. T. apparaît comme une sorte d'anachronisme. Le patient labeur qu'il a accompli est d'autant plus méritoire que la tâche était plus difficile, et il faut lui rendre cette justice que si quelqu'un avait pu faire, avec ses seules forces, une bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution, c'eut été lui.

Son quatrième volume est consacré surtout aux documents biographiques. C'est donc une des parties les plus intéressantes de son travail, mais aussi l'une des plus périlleuses. Il nous est impossible ici de suivre M. T. dans chacune des bibliographies qu'il donne des personnages de la Révolution; pour préciser davantage notre impression, nous ne prendrons pour exemple qu'un des principaux noms, qui est en même temps un de ceux qui nous intéressent particulièrement: celui de Maximilien Robespierre.

La bibliographie de Robespierre est naturellement l'une des plus abondantes, mais aussi l'une des plus faciles. La monographie bibliographique de Quérard, qui parut en 1863, est un guide

très sûr; et, de 1863 à 1906, les instruments de recherches et les répertoires bibliographiques sont assez nombreux pour suppléer à l'absence d'une monographie spéciale. M. T. s'est servi surtout de ceux de Kayser et de Œttinger, et des catalogues de la Bibliothèque Nationale. Mais, parmi les indications ainsi recueillies, il a opéré une sélection, sans qu'il soit possible de discerner la méthode et les règles qui ont présidé à son choix.

On eut compris, par exemple, l'élimination de tout ce qui ne se rapportait pas étroitement à l'histoire de Paris; mais M. T., en citant le travail de M. Pâris dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras* (2e série, tome III), un article de M. Bégis, et une lettre de Robespierre publiée en 1901 par M. Aulard, nous autorise à lui reprocher, sur ce point déjà, certaines erreurs. C'est ainsi que M. T. parle de l'ouvrage de M. Pâris sur *la Jeunesse de Robespierre* comme d'un ouvrage « qui n'a pas paru ». Affirmation intrépide, mais inexacte. M. T. le constate lui-même dans ses *errata*. Mais il aurait pu s'éviter l'ennui d'une rectification, s'il avait simplement ouvert la petite brochure consacrée par M. Jean-Bernard aux poésies de Robespierre, brochure qui parut en 1890, et où l'on peut lire, à la p. 32, cette note : « *La Jeunesse de Robespierre*, 1 vol. in-8o, par M. Pâris, ne se trouve pas à la Bibliothèque Nationale, et j'en dois la communication à l'obligeance de M. Wicquot, le savant bibliothécaire de la ville d'Arras ». M. T. n'est pas plus heureux avec la lettre de Robespierre publiée par M. Aulard en 1901. Ce n'est point M. Aulard, comme semble le croire M. T., qui eut le mérite de cette découverte ; cette lettre, datée de Carvin, 12 juin 1783, avait déjà été publiée, en traduction anglaise, en 1849, dans la biographie de Robespierre de Lewes (p. 48-52), puis citée en partie par Pâris (*la Jeunesse de Robespierre*, p. 58), et enfin reproduite *in-extenso*, dans son texte français, en 1877, par M. Dancoisne (*Le Canton de Carvin*, p. 136-139).

Personne n'aurait fait un grief à M. T. d'écarter d'une bibliographie historique les travaux littéraires ou dramatiques dont Robespierre a pu être l'objet. Mais, en citant *la Journée du 9 thermidor*, poème historique du citoyen Bellement, *La nouvelle Montagne en vaudevilles* de Martainville, la *Descente de Robespierre aux enfers* du chevalier de Faucher, *La mort de Robespierre*, tragédie d'Antoine Sérieys, il nous donne le droit de lui reprocher de

n'avoir mentionné ni *Le 9 thermidor ou la mort de Robespierre* d'Henri Bonnias (Paris, 1831), ni *Robespierre ou le 9 thermidor* d'Anicet-Bourgeois et Francis (Paris, 1831), ni *Robespierre ou les Drames de la Révolution* de Louis Combet (Lyon, 1888), ni le poème de M. Carré (Oxford, 1900), ni l'œuvre théâtrale de Griepenkerl, ni celle de Domenica Oliva, ni deux autres tragédies parues, l'une à Cassel en 1858, l'autre à Leipzig en 1868, ni enfin l'épopée d'Eugénie delle Grazie qui ne remplit pas moins de deux gros volumes (1).

Une autre catégorie, celle des traductions, aurait fort bien pu ne pas figurer dans la bibliographie de M. T. sans que celle-ci s'en trouvât appauvrie ; mais, en mentionnant les traductions d'ouvrages français parues à Berlin en 1794, en Italie en 1795, en Espagne en 1802, M. T. prête le flanc à la critique, car il ne mentionne pas les traductions d'ouvrages divers parues à Francfort et Leipzig en 1794, à Hambourg en 1795, à Madrid en 1823, à Aix-la-Chapelle et Leipsig en 1830, à Leipzig en 1850, à Cassel en 1852.

De son vivant comme au lendemain de sa mort, Robespierre a été l'objet d'un assez grand nombre de pamphlets. M. T. en cite quelques-uns ; il laisse de côté, sans raison apparente, une brochure de 1791, *l'Erreur des Parisiens ou Réponse au discours de M. de Robespierre sur la fuite du Roi*, une brochure de 1792, *Appel à la nation pour Louis XVI contre une secte de conspirateurs aux ordres d'Égalité et de Robespierre*, et enfin le curieux opuscule de Compère, qui rejette sur Robespierre la responsabilité de sa désertion. Parmi les pamphlets thermidoriens, M. T. n'en cite qu'une douzaine : il sont, comme on sait, beaucoup plus nombreux. Enfin, parmi les publications qui se rattachent aux débats parlementaires, pourquoi M. T., ayant mentionné les brochures de Louvet, l'opinion de Biroteau, le discours et les réponses de Petion, n'a-t-il pas mentionné également la *Réponse de Vergniaud aux calomnies de Robespierre* ?

Nous arrivons ainsi à l'objet principal de la bibliographie de M. T., aux documents biographiques. Ici, il est indéniable que M. T. a fait, pour être complet, les efforts les plus sincères,

(1) On pourrait ajouter à cette liste bien d'autres œuvres mentionnées dans Quérard, et, pour une époque plus récente, le *Robespierre* de M. Strada.

puisqu'il a mentionné des ouvrages très secondaires, comme *Le Livre Rouge* de M. de Lescure, *L'Amour sous la Terreur*, du même M. de Lescure, et surtout un document presque insignifiant, qui ne consiste qu'en un portrait encadré d'un texte. Peut-être eût-il mieux valu, plutôt qu'à ces publications sans portée, faire une place au travail de Schneidawind (Leipzig, 1831), à *La Montagne* de B. Hauréau (Paris, 1832), qui contient un long chapitre sur Robespierre, aux *Observations et notes historiques sur Robespierre*, etc., de Duplan (Paris, 1833), et à l'ouvrage de Vallouise, *De l'Esprit de la Montagne* (Paris, 1840), dont toute une livraison est consacrée à Robespierre. L'ouvrage hongrois de Gregus (Szarvas, 1848) méritait une mention ; et, parmi les travaux plus récents, il eut été juste de n'oublier ni le *Robespierre* de M. Hippolyte Buffenoir (Paris, 1882), ni le *Maximilien Robespierre* de Schumm (Fribourg-en-Brisgau, 1885), ni le *Robespierre* de Th. Juste (Paris, 1888), ni la très importante brochure de M. Tardif (Aix, 1894), ni la volumineuse biographie de Robespierre par M. Maurice Graterolle (Paris, 1894, in-18 de 501 pages), ni même *la Mort de Robespierre* de Zagoulaief, traduit en français par M. Courrière (1900), et le livre de M. H. d'Alméras sur *les Dévotes de Robespierre* (Paris, 1905). Enfin, les lecteurs de M. T. auraient peut-être appris avec intérêt que *la Gazette des Tribunaux* du 12 janvier 1833 a publié une longue lettre de Robespierre à Vadier, dans le compte-rendu des débats du procès Courtois, qu'en 1848 il y eut un journal révolutionnaire qui s'appela *le Robespierre*, et qu'en 1849 M. Le Roi a publié, dans les *Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise* (tome II, p. 173-180) des lettres de Robespierre qui se rattachent étroitement à l'histoire de Paris pendant la Révolution.

En revanche, M. T. cite, comme une œuvre relative à Robespierre et écrite à propos de l'*Histoire de Robespierre d'après des papiers de famille*, la brochure publiée par Ernest Hamel en 1869 sous ce titre : *M. Michelet historien*. Or, cette brochure ne se rattache en rien aux incidents de la publication de l'*Histoire de Robespierre* ; ce n'est que le tirage à part d'un article écrit pour la défense de Louis Blanc contre les attaques de Michelet.

M. T. a eu l'excellente idée de donner, chaque fois que cela était possible, la cote de la Bibliothèque Nationale ; malheureusement, par la faute des typographes, les erreurs sont fréquentes.

Enfin, pourquoi M. T. écrit-il *Buonarotti*, alors que la véritable orthographe est *Buonarroti* ; et pourquoi cite-t-il « d'après *le Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine* » le *Robespierre* de Hilaire Belloc, alors que cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque Nationale (Ln[27] 51770) ?

Malgré toutes ces imperfections, la *Bibliographie* de M. T. est intéressante. Elle donne des détails minutieux et très utiles sur chacun des ouvrages qu'elle mentionne, et elle apportera une aide sérieuse aux historiens de la Révolution. La tâche, répétons-le, était immense, et les imperfections du travail viennent moins de l'auteur que du sujet lui-même, trop vaste pour être exploré complètement dans chacune de ses parties.

C. V.

J. DEYMES-DUMÉ : **Les Doctrines politiques de Robespierre** (1 vol. in-8° de 227 pages ; Bordeaux, 1907).

La première partie de cet ouvrage est consacrée à l'étude et à l'analyse des influences philosophiques (Montesquieu, Rousseau, Mably) qui concoururent à la formation intellectuelle de Robespierre. L'auteur examine ensuite quelles sont les idées politiques et les tendances sociales qui constituent, chez Robespierre, une doctrine et un système. Ainsi conçu, ce plan offrait un intérêt réel; mais M. D.-D., malgré des efforts sincères et évidents, n'est pas parvenu à l'édifier.

Son impuissance tient à plusieurs causes : la principale, celle qui est la source de toutes les autres, est son défaut de préparation historique et de science critique. Pour un travail de cette sorte, il ne suffit pas de se mouvoir avec aisance au milieu des problèmes économiques ou juridiques ; il faut encore être un historien, ou du moins savoir discerner la véritable valeur des documents historiques dont on prétend faire usage.

Dès les premières pages du livre, on éprouve, en effet, une sorte de stupéfaction en présence de la pauvreté de la bibliographie et des sources sur lesquelles M. D.-D. base un travail aussi délicat et aussi complexe que celui qu'il s'est proposé. Pour les œuvres politiques de Robespierre, il a suivi, sauf de très rares exceptions, le texte donné par les *Archives Parlementaires*, ce qui est souvent insuffisant; il a ignoré complètement les brochures

électorales de Robespierre (*A la nation artésienne; Au peuple de l'Artois; Avis au peupe artésien; Les ennemis de la Patrie*), où il aurait trouvé, sous sa première forme, la pensée du député de l'Artois, et où il aurait assisté, en quelque sorte, à la naissance et à la formation de sa doctrine politique. Ces brochures de 1789 sont rares, il est vrai; mais elles sont citées et analysées dans l'*Histoire de Robespierre* d'Ernest Hamel. Or, chose vraiment incroyable, M. D.-D. écarte de sa bibliographie l'œuvre d'Hamel, qui demeure, aujourd'hui comme au moment où elle parut, la seule source sérieuse, et la plus complète, qu'il soit possible de consulter. M. D.-D. considère Ernest Hamel et Louis Blanc comme des « apologistes systématiques de Robespierre », et leur témoignage lui paraît suspect. Dès lors, il est sans guide, et pourtant nul plus que lui n'en avait besoin. Pour éviter les « apologistes systématiques de Robespierre », il se livre ingénûment à tous ses calomniateurs, à tous les pamphlétaires, à tous les romanciers de l'histoire. Il repousse Louis Blanc, mais il consulte avec respect les frères de Goncourt; il tient Ernest Hamel pour « suspect », mais il donne toute sa confiance à M. Ch. d'Héricault. Les résultats de cet éclectisme sont immédiats : dès la page 46 de son livre, M. D.-D. cite gravement les *Mémoires* de Robespierre, car, pour n'avoir point lu Hamel ou consulté Quérard, il est seul à ignorer que les *Mémoires* de Robespierre sont apocryphes.

Si M. D.-D. est assez mal renseigné sur la biographie de Robespierre (*La Jeunesse de Robespierre* de J.-A. Pâris paraît lui être tout à fait inconnue), il n'est que médiocrement documenté sur les travaux antérieurs analogues au sien. Nous ne lui reprocherons pas de mentionner dans sa bibliographie la *Somme théologique* de Saint-Thomas, bien que ce soit là sans doute une source un peu lointaine et fort indirecte; mais ce qu'il fallait citer avant tout, ce qu'il fallait ne point ignorer, c'étaient les notes de Robespierre sur le projet de constitution de 1791 (1 broch. in-8, Aix, 1894), c'était la brochure de M. A. de Gallier (*Robespierre, ses principes, son système politique* (in-8°, Paris, 1896), c'était le livre de M. Alfred Espinas sur la *Philosophie sociale du* XVIIIe *siècle et la Révolution française* (in-8°, Paris, 1898), c'était enfin le curieux travail de M. Wadia (*The philosophers and the French Revolution*, in-12, London, 1904).

Le défaut de méthode historique qui se manifeste dans le choix des sources bibliographiques aboutit naturellement à un certain désordre d'idées et à des erreurs de faits et de jugements. Dès le début de son *Introduction*, M. D.-D. pose en principe que Robespierre est un « esprit impersonnel, tout imprégné de la philosophie et des doctrines en cours ». Cette affirmation *a priori* est déplacée : elle aurait pu venir en conclusion; mais elle est un mauvais point de départ, car elle dénote une idée préconçue, qu'il était d'autant plus fâcheux d'exprimer ici qu'elle se trouve contredite plus d'une fois dans la suite de l'ouvrage. Plus loin (p. 43-44), par un vice de raisonnement assez étrange, M. D.-D. en arrive à confondre la souveraineté collective avec la souveraineté divisible, ce qui le conduit à admettre, chez Robespierre, sur ce point, une évolution d'idées qui n'exista jamais. Il faut dire aussi que les citations de Robespierre données par M. D.-D. sont trop souvent mal comprises et détournées de leur sens; et cette inintelligence des textes ruine toutes les déductions de l'auteur. C'est ainsi que (p. 55) M. D.-D. cite cette phrase de Robespierre : « Eh ! que m'importe que de prétendus patriotes me représentent la perspective prochaine d'ensanglanter la France pour nous défaire de la royauté, si ce n'est pas la souveraineté nationale et l'égalité civile et politique qu'ils veulent rétablir sur ces débris! » Et il en conclut que Robespierre ne reculait devant aucun moyen, et qu' « ensanglanter la France lui paraissait une façon normale d'agir. » Or, il suffit de se reporter au contexte (*Défenseur de la Constitution*, n° 1) pour se rendre compte que Robespierre a simplement voulu exprimer cette idée, qu'il n'avait aucune raison de participer à une révolution qui n'aurait point eu pour but l'établissement de l'égalité. Ailleurs (p. 108), M. D.-D., essayant d'analyser et d'expliquer le travail intérieur qui amena Robespierre aux idées républicaines, cite comme preuve de ses hésitations en 1791 et 1792 une phrase qui date évidemment de 1794 : « Il faut une volonté une; il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste. » Là encore, tout est dénaturé. La phrase de Robespierre exprime cette pensée très juste qu'une volonté gouvernementale, sous quelque régime que ce soit, doit être disciplinée sous une direction unique. Mais, pour les besoins de sa cause, M. D.-D. rapporte cette phrase à 1791 ou 1792, et en tire les conclusions les plus fantaisistes.

La question, pourtant, valait la peine d'être traitée moins à la légère et avec une documentation plus sûre. M. D.-D. n'a point senti l'ironie avec laquelle Robespierre démontre, dès le premier numéro du *Défenseur de la Constitution*, qu'il est à la fois royaliste et républicain, ou plutôt qu'il n'est ni l'un ni l'autre. Ces mots de *monarchie* et de *république* n'étaient à ses yeux que des formules vides; ce qu'il poursuivait, ce qu'il voulait, c'était la sauvegarde réelle des libertés publiques, quelle que fût la forme politique qui assurât cette sauvegarde, quel que fût le nom dont on affublât le régime. Voilà pourquoi il déclarait : « J'aime mieux voir une assemblée représentative populaire et des citoyens libres et respectés avec un roi, qu'un peuple esclave et avili sous la verge d'un sénat aristocratique et d'un dictateur (1) ». Le mot *république*, pour Robespierre, ne désignait point un régime nettement déterminé, et nécessairement en opposition avec la monarchie : « Le mot république, disait-il, ne signifie aucune forme particulière de gouvernement : il appartient à tout gouvernement d'hommes libres qui ont une patrie (2) ». Parler de la « politique anti-républicaine » de Robespierre, ou le présenter, même en 1791, comme « opiniâtrement monarchiste », c'est dénaturer systématiquement sa pensée, ou avouer qu'on ne l'a pas comprise.

Les reproches que l'on peut adresser au livre de M. D.-D., quelque nombreux et quelque graves qu'ils puissent être, ne doivent point faire oublier qu'il s'y trouve aussi des pages pleines d'intérêt et des aperçus très nouveaux. La lutte persévérante de Robespierre pour la conquête du suffrage universel y est parfaitement mise en lumière, de même que les grandes lignes de son œuvre théorique. Il eût suffi d'une analyse plus profonde, d'une documentation plus riche et plus sûre, et d'une méthode plus rigoureuse, pour faire de cet ouvrage un ouvrage utile, d'une valeur et d'une autorité incontestables.

C. V.

(1) *Défenseur de la Constitution*, n° I.
(2) *Journal des Jacobins*, 13 juillet 1791.

— Les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau viennent d'être mises en allemand par M. Ernest Hardt qui a déjà traduit nombre d'ouvrages français (*Rousseau, Bekenntnisse*. Berlin, Wiegandt et Grieben. 1907. In-8°, 869 p., 12 fr. 50). C'est une œuvre remarquable et le travail de M. Hardt qui reproduit d'un bout à l'autre le texte de Jean-Jacques, en entier et sans coupure, *unverkürzt*, est presque irréprochable; sa version, d'ailleurs très joliment éditée, se recommande tout à fait par sa fidélité, par sa clarté, par son élégance aisée. — L. M.

— *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789* (Paris, Cornély, 1907. In-8°, VII et 121 p., 3 fr. 50), tel est le titre d'un nouveau et très utile livre de M. Armand Brette. L'auteur marque avec autant de précision que possible les frontières de la France à la veille de la Révolution; il indique les nombreuses enclaves intérieures avec leur organisation particulière; il fixe les divisions territoriales. Il a pris pour base de son étude le rapport du Comité de constitution de l'Assemblée Constituante, le premier de tous les rapports qui touchent à la formation des départements et le premier qui définisse exactement le royaume, lequel, selon cette définition, est divisé en diocèses sous le rapport ecclésiastique, en gouvernements sous le rapport militaire, en généralités sous le rapport administratif, en bailliages sous le rapport judiciaire. M. Brette expose l'organisation et le fonctionnement de ces divers rouages et il rectifie par là même les erreurs qui règnent encore sur cette importante question de géographie historique. Il a eu soin d'ailleurs de joindre à l'ouvrage des cartes sommaires qui l'illustrent, pour ainsi dire, en montrant l'ensemble des divisions territoriales. Grâce à M. Brette qui a résumé ainsi pour le grand public les données si patiemment, si consciencieusement réunies dans son grand *Recueil* de documents sur la convocation des États-Généraux ainsi que dans son *Atlas des bailliages et juridictions assimilées*, on connaîtra désormais d'une façon complète l'état réel des choses en 1789. On ne pourra plus employer ce mot *province* dont on ne sait donner une définition juste, ce mot détestable, comme dit l'auteur, que la royauté n'avait conservé que parce qu'il n'avait aucun sens précis et qu'il servait à merveille l'ignorance et l'incurie de l'administration. On saura que les gouverneurs généraux militaires des provinces exerçaient des fonctions purement nominales, dans un territoire aux limites indécises, et qu'en 1789 les pouvoirs militaires et politiques appartenaient réellement aux commandants en chef. On saura que les intendants étaient les véritables maîtres en matière d'impôts, de finances et de police. On saura que le bailliage royal représentait pour les hommes

de 1789 ce qu'il y avait de plus clair au point de vue judiciaire, et qu'au reste, le bailliage ne présentait aucune unité pour ses droits, sa constitution, le nombre de ses officiers, et qu'il n'y avait pas, à vrai dire, de ressort de bailliage, au sens absolu du mot, mais seulement un ressort variable suivant les temps et les circonstances. Il y aurait une ou deux observations à faire. P. 47 et 52, le « Dictionnaire d'Alsace » est attribué à *Bagnol*; il faut lire Baquol. P. 15, l'auteur dit que la réunion au royaume n'était pas aussi simple qu'on le croit généralement, que la Corse réunie depuis plus de vingt ans le fut encore en 1789 par décret de la Constituante; mais l'Assemblée ne rendit ce décret que pour soustraire la Corse au régime militaire; elle la réunissait, non à la France, mais à la liberté française, à la nouvelle constitution qui n'était pas encore appliquée dans l'île puisque les décrets n'y avaient pas reçu jusqu'alors leur exécution; elle donnait à la Corse les mêmes droits qu'aux autres parties du territoire, et, comme on aurait dit à cette époque, qu'aux autres provinces. P. 110, en ce qui concerne la Corse, l'intendant et même le commandant en chef étaient appelés tous deux « commissaires du roi ». Remercions encore M. Brette d'avoir composé, sur un sujet difficile et qui prête à tant d'obscurités, ce livre étayé sur les sources authentiques et si instructif, parfois si neuf : les fonctionnaires de l'ancien régime où tout était confusion et incertitude, y auraient sûrement trouvé des renseignements précieux et bien des choses qu'ils ignoraient; à plus forte raison, la génération d'aujourd'hui. — A. C.

— Le cardinal Mathieu, de l'Académie française, a publié une nouvelle édition de son livre sur l'*Ancien régime en Lorraine et en Barrois* (Paris, Champion, 1907. In-8, 539 p.). On sait que l'ouvrage était d'abord une thèse de doctorat, présentée en 1878 à la Faculté des lettres de Nancy. L'édition a été augmentée d'un important index bibliographique dû à M. Pierre Boyé. Le cardinal y a ajouté : 1° quelques considérations sur le rôle du christianisme dans la société moderne (il avait dû les supprimer sur les exemplaires destinés à la soutenance de thèse); 2° une étude parue dans les *Annales de l'Est* sur le procès et la mort de Charlotte de Rutant, née à Saulxures-lès-Nancy et guillotinée à Paris peu de jours avant Marie-Antoinette. — M. D.

— Dans la 4e série de ses *Mélanges scientifiques et littéraires* (Paris, Alcan et Masson, 1907. In-8°, 642 p.), M. Louis Passy a reproduit un important Mémoire de la Société royale d'agriculture, le Mémoire dans lequel, en 1789, elle exposait à l'assemblée nationale les vœux et les plaintes des agriculteurs. — M. D.

— Les *Lettres du comte Valentin Esterhazy à sa femme* (*1784-1792*) avec une introduction et des notes, par M. Ernest Daudet (Paris, Plon, 1907, In-8, 428 p., 7 fr. 50) nous montrent le comte faisant des tournées d'inspection militaire, siégeant au conseil supérieur de la guerre, séjournant à Versailles, à Fontainebleau, à Compiègne, et, sous la Révolution, voyageant en Allemagne, à Coblentz, en Russie. On trouvera dans la première partie de cette correspondance avant 1787, nombre de menus détails sur la cour et la ville, le tableau de certains événements, par exemple de la mort du duc de Choiseul, hâtée par de cupides et ignorants médecins, et surtout une description de la vie de province qui, comme dit justement l'éditeur, aurait ravi Balzac (en 1786 Esterhazy va voir sa mère et sa sœur au Vigan, son pays natal). A la fin de 1786, la correspondance s'interrompt pour ne reprendre qu'en 1791. Le comte voit de près le monde des émigrés et ses intrigues : il est l'homme de confiance des princes; il accompagne à Pilnitz le comte d'Artois; il est avec lui à Bruxelles lorsqu'éclate la nouvelle de l'arrestation du roi à Varennes; il reçoit d'eux une mission en Russie, à la cour de Catherine, où il demeure jusqu'à la mort de la tsarine et reçoit d'éclatants témoignages de faveur. Il y a de curieux details dans ces lettres. C'est ainsi qu'à Bruxelles, le 27 juin, après Varennes, Esterhazy écrit de Fersen qu'il nomme *La Chose* : « La Chose est ici; il a été un des instruments du projet; il est au désespoir, mais il fait bonne contenance », et, plus tard, Esterhazy regrette que « La Chose » qui déteste Calonne, soit tout à fait livré au parti de Breteuil, au parti de l'intrigue. Il trouve la lettre de Bouillé à l'Assemblée, « très fade ». Après Pilnitz, il juge que la déclaration « engage » l'empereur et le roi de Prusse, mais que ce sera long et qu'on n'agira pas avant le printemps, que l'Empereur a été froid, que ses ministres ont rédigé le factum « dans les termes les plus vagues qu'ils ont pu », que le maréchal de Lascy disait même : « voilà une cochonnerie et vous verrez qu'il faudra la soutenir ». Il décrit d'une façon intéressante la cour de Pétersbourg, fêtes, bals, opéras, dîners, et il n'omet pas certains traits de la vie russe; ses lettres seront utiles à qui voudra connaître et peindre la Russie sous Catherine II. Mais on sent qu'il ne croit pas à l'intervention active de l'impératrice : elle se montre prête, dit-il, à seconder nos efforts « autant que peut le permettre son éloignement » et elle est « occupée en Pologne ». Il y a quelques erreurs de transcription : p. 426 le nom de Descorches est écrit *d'Ecorches* et une note (p. 85) contient une erreur grave : ce « prince de Hesse, de mon régiment » est le futur général de la Révolution, alors mestre de camp commandant du régiment des hussards

d'Esterhazy, et non pas le Hesse qui fut plus tard gouverneur du Holstein et généralissime des troupes danoises. — P. R.

— Le *Lauzun* de M. Gaston Maugras qui compte deux volumes : *Le duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV* (In-8°, VIII et 469 p.) et *Le duc de Lauzun et la cour de Marie-Antoinette* (In-8°, 550 p.) vient de paraître en édition populaire à la librairie Plon (3 fr. 50 le volume). L'auteur, soit dit en passant, semble connaître la Révolution bien moins que la cour de Louis XV. Nous ne lui reprocherons pas d'avoir dit p. 383 que Mirabeau était malade à l'*hôpital* de Malte ; il faut, sans nul doute, lire « l'hôtel », mais il est inexact de dire que les soldats, après la déroute de Quiévrain, ont *pendu* Chaumont qu'ils ont seulement blessé (p. 437) et il ne faudrait pas nommer *Bouillé* le constituant Boullé et *Yagot* le conventionnel Jagot. Il y avait plus et mieux à dire sur Lauzun, devenu le général républicain Biron et sur son rôle aux armées, à l'armée du Nord (voir le livre de M. le comte de Lort de Serignan, *Le duc de Lauzun*, 1906), à l'armée du Rhin et à celle d'Italie. — M. D.

— M. Alph. Aulard, professeur en Sorbonne, a publié récemment le tome XVII de son *Recueil des Actes du Comité de salut public* qui va du 21 septembre au 6 novembre 1794 (Paris, Leroux. In-8°, 865 p.), le tome III de son recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris, *Paris sous le Consulat*, qui va du 21 avril 1802 au 17 avril 1803 (Paris, Cerf, Noblet, Quantin. in-8°, 847 p.) et la 5e série de ses *Études et leçons sur la Révolution française* (Paris, Alcan. In-8°, 308 p.). On trouve dans ce dernier volume les « études et leçons » suivantes : I. *La réaction thermidorienne à Paris*. II-III. *Les origines de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, assemblée constituante et assemblée législative*. IV. *La laïcisation de l'état civil*. V. *La séparation et la Convention nationale*. VI. *Notes sur l'histoire du Concordat*. (1. *L'Eglise dans l'Etat*. 2. *L'unité de l'Eglise*. 3. *Le budget des cultes*). VII. *Le texte des discours de Danton* VIII. *Danton et l'avocat Lavaux*. Dans la première, M. Aulard montre par des exemples saisissants qu'on dégage des journaux de l'époque et des rapports de police un tableau du Paris thermidorien. Puis (II-V) il développe comment les hommes de la Révolution en sont venus, non sans tâtonner ni se contredire souvent, à une conception nette de l'Etat laïque et à une sérieuse application du principe de la liberté de conscience ; comment, lorsque fut établie la constitution civile, la France fit malgré elle l'apprentissage de la liberté des cultes — et en cet endroit il use surtout avec profit des monographies d'histoire locale — comment peu à peu, des circonstances, non des théories, est sortie

la laïcisation de l'Etat; comment eurent lieu dans les départements les premières applications du régime de la séparation. Il indique ensuite (VI) dans quel esprit et après quels débats furent arrêtés les plus importants articles du Concordat. Il reproduit (VII), d'après le *Logotachygraphe* de Guiraut, la longue improvisation que fit Danton le 21 janvier 1793 et que le *Moniteur* n'a donnée qu'en abrégé. Il met en lumière un personnage oublié, l'avocat Lavaux, un royaliste, ami et camarade de Danton, qui nous a laissé des souvenirs sur le président du club des Cordeliers et sur le ministre du 10 août. En somme, comme dans les volumes précédents, une foule de choses intéressantes et neuves. — A. C.

— Sous le titre *Pages choisies des grands républicains*, l'éditeur Schemit vient de commencer la publication d'une collection où figureront la plupart des principaux personnages de la Révolution. La série s'ouvre par un *Robespierre* (1 vol. in-12 de xxiii-182 pages; 1 fr. 50) qui répond assez bien au but que s'est proposé l'éditeur. On trouvera là en effet, un peu trop fractionnés peut-être, mais dans un choix assez juste, les passages les plus remarquables des discours de Robespierre, ses idées sur la liberté de la presse, sur la réforme judiciaire, sur la peine de mort, sur l'égalité des races, sur l'instruction publique, etc. La notice biographique placée en tête du volume est à la fois concise et claire: les faits y sont résumés avec un grand souci de la vérité historique. — C. V.

— Le commandant Desbrière et le capitaine Sautai se sont associés pour écrire un ouvrage sur *la cavalerie pendant la Révolution 1789-1794* (Paris, Berger-Levrault, 1907. In-8°, 435 p. 10 fr.). Ils lui ont donné comme sous-titre *La crise*. Et, en effet, la cavalerie est, pendant ces cinq années, soumise à une crise. Mal montée, désorganisée par l'indiscipline, incomplète en hommes et en chevaux, elle n'a même pas le temps de manœuvrer, de s'exercer, d'expérimenter l'ordonnance nouvelle. Aussi, de 1792 jusqu'à 1794, elle est le point faible de l'armée française, moins encore par l'infériorité numérique que par le défaut de valeur technique, et elle n'éprouve que des échecs. *Nulle*, telle est l'épithète consacrée de la cavalerie en ce temps là. La Législative et la Convention s'efforcèrent de remédier au mal; elles sentaient la nécessité absolue de fortes troupes à cheval. On créa donc de nouvelles troupes; on pensait que les escadrons se formeraient tout comme se formaient les bataillons de volontaires, et on leva des légions, des corps francs qui furent réunis ensuite en régiments de chasseurs, de dragons et de hussards; mais l'institution de ces corps nouveaux ne

produisit ses effets que vers le milieu de 1794, après deux ans de guerre. On accrut les effectifs des régiments existants; on créa un 4e escadron dans les régiments de cavalerie et de dragons, un 5e et 6e escadron dans les régiments de chasseurs et de hussards; on mit en réquisition toutes les gardes nationales à cheval; on envoya aux armées, pour les incorporer aux anciens corps, tous les nouveaux corps qui n'étaient pas encore organisés; on opéra des prélèvements sur l'infanterie. Mais si les recrues étaient en grand nombre, il fallait faire leur instruction spéciale, et durant longtemps les dépôts furent remplis de non-valeurs, durant longtemps les escadrons actifs restèrent faibles. C'est qu'on ne peut avoir une bonne cavalerie que par une préparation méthodique effectuée dès le temps de paix. Le général de Narbonne-Pelet, dans son article retentissant de la *Neue Revue* sur le déclin de la puissance défensive de la France, ne dit-il pas que, même aujourd'hui l'éducation d'un cavalier ne peut s'accomplir « avec la profondeur nécessaire » en deux ans de service? La conclusion de MM. Desbrière et Sautai s'impose à quiconque a lu leur livre. De la première page à la dernière, ils prouvent par leur exposé qu'une cavalerie ne s'improvise pas. L'ouvrage est, du reste, le meilleur que nous avons sur la cavalerie de la Révolution; les deux auteurs n'ont pas manqué de raconter tous les combats livrés par cette arme de 1792 à 1794; ils ont accumulé les détails, et grâce à leurs fouilles dans les archives du ministère de la guerre, ils ont amassé une considérable quantité de documents qu'ils reproduisent au cours de leur démonstration : listes, tableaux, rapports des représentants et des comités (cf. surtout le rapport de Goupilleau de Fontenay si remarquable « par l'importance et la justesse des idées exprimées »), lettres des généraux, pièces de toute espèce sur la mobilisation des dépôts, l'augmentation des effectifs, les remontes, sur l'armement, l'habillement et l'équipement, sur les cadres, etc. — A. C.

— Il faut féliciter M. Pierre de Vaissière de l'idée qu'il a eue de publier ses *Lettres d'aristocrates 1789-1794* (Paris, Perrin, 1907. In-8°, xxxviii et 626 p. 7 fr. 50). C'est, comme il dit en sous-titre, la Révolution racontée par des correspondances privées. Beaucoup de ces lettres, écrites sous l'impression du moment et quelquefois par des témoins oculaires, apportent leur contribution, si mince soit-elle, à notre connaissance des journées de la Révolution. Celles du comte de Quélen et du marquis de Sillery offrent d'intéressants ou émouvants détails sur la réunion des États-Généraux et sur les assemblées électorales qui la précédèrent; celles du chevalier de Saint-Luc sur la concentration des troupes autour de la capitale à la veille de la prise de la Bastille;

celles de MM. de Vergennes et de Seneffe sur le 14 juillet et la journée du 22 où furent massacrés Foullon et Bertier; celles des gardes du corps sur la soirée, la nuit et la matinée des 5-6 octobre; celles de M. Delamare de Crux sur la fête de la fédération. D'autres lettres sont dignes de mention : celles où des officiers se demandent avec angoisse s'il faut passer la frontière ou non, s'il faut rester dans les rangs de l'armée nationale ou joindre les princes à Coblenz et à Worms, celles où les émigrés révèlent leur insouciance et leur légèreté, et toutefois quelques-uns d'entre eux, même avant le désastre, ne partagent pas les illusions du grand nombre : M. de Vaissière attire justement l'attention sur les lettres si graves de Vibraye, sur la lettre froide et calme de Clermont-Gallerande, sur la lettre pénétrante de Bengy de Puyvallée, sur la lettre nette, précise où Texier expose les motifs de son émigration, sur la lettre attristée de l'ami de Du Blaisel. Citons encore parmi ces cinq cents lettres celle où Mauviel de Bouillon raconte le 20 juin et en a « l'âme bouleversée » ; celle où Marnhac déclare qu'au 10 août le roi a lâchement abandonné les braves gens qui se battaient pour lui et qu'un pareil souverain, sans caractère et sans courage, n'a que ce qu'il mérite (p. 542, soit dit en passant, les commissaires dont il s'agit sont plutôt Antonelle, Kersaint et Peraldi que Delmas, Bellegarde et Dubois-Dubais); celle où Beaulieu affirme qu'à la veille de l'exécution de Louis XVI le plus grand calme règne dans Paris. Signalons enfin la correspondance de M. de Bernard sur le procès du roi et celle de Kolly et de Beauvoir qui donne une assez vive et pittoresque impression de la physionomie de la capitale à la fin de 1792. L'éditeur a très bien exécuté sa tâche. Il a clairement divisé son sujet en trente-cinq séries ou paquets qui forment un tout. Des notices et des notes exactes, judicieuses, puisées aux meilleures sources, font bien connaître les personnages. Si nombre de lettres ne contiennent que des bruits et des fausses nouvelles, presque toutes ont quelque chose d'intime, souvent d'enfiévré et de poignant, et, comme dit M. de Vaissière dans son attachante introduction, elles illustrent avec force la mort de la noblesse française. — P. R.

— Dans une étude intitulée *Le club jacobin de Toulon 1790-1796* Paris, Alcan, 1907. In-8°, 51 p.) M. Henri Labroue a réussi, bien que les procès verbaux du club aient disparu, à reconstituer dans ses grandes lignes, grâce à des documents accessoires, l'histoire de cette société, et il montre comment elle domina la ville, maîtrisa les administrations et groupa autour d'elle un grand nombre d'autres sociétés, comment elle contrôla même les actes de la représentation nationale, comment sa politique — présentée quelquefois par l'auteur sous de trop favorables

couleurs — fut démocratique, patriotique, préoccupée de la défense nationale. Une autre étude de M. Labroue est consacrée au *conventionnel Pinet* (Paris, Alcan, 1907. In-8°, 122 p.). Il a eu dans les mains tous les écrits de Pinet et notamment son *Memorandum pour mes enfants*; il les analyse ou les reproduit, et, comme il s'exprime, sans apporter de révélations sensationnelles, il publie, en somme, des détails nouveaux qui méritent d'être retenus ainsi que des confirmations ou des précisions intéressantes sur des questions déjà élucidées. On sait que Pinet est resté près de deux ans commissaire de la Convention auprès de l'armée des Pyrénées Occidentales; il veilla au recrutement des troupes et assura leurs subsistances; il frappa les chefs incapables ou dangereux; il sut apprécier les bons officiers et il se glorifie d'avoir donné à la France un de ses meilleurs généraux, le maréchal Moncey. « C'est nous, dit-il, qui les premiers, ayant découvert le mérite modeste de ce brave guerrier, le nommâmes général en chef ». — M. D.

— M. H. Baguenier-Desormeaux a publié dans leur entier les *Mémoires militaires* de Kléber sur la Vendée, déjà connus par fragments (*Kléber en Vendée*. Documents publiés pour la société d'histoire contemporaine. Paris, Picard, 1907, in-8°, xxxvii et 565 p.). Dans l'introduction, l'éditeur, après avoir retracé les opérations de Kléber, expose comment ont été composés les *Mémoires*. L'auteur des *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française*, Savary, a été le grand collaborateur de Kléber; il a rédigé le premier livre où est dépeint et le pays qu'il habitait avant la Révolution et l'esprit de la population qu'il avait eu le temps d'étudier et de connaître à fond; on y reconnaît son style lourd et quelque peu prétentieux; la description de Poitiers, les dissertations sur le clergé et la noblesse ne peuvent provenir que de Savary, et peut-être fut-il aidé, pour le détail militaire, par Damas. Le deuxième et le troisième livres sont de Kléber; on y trouve l'empreinte de son esprit et cette « verve mordante, primesautière et sans apprêt, habituelle au général »; il les rédigea en hâte dans son espèce d'exil de Châteaubriant, entre le 18 janvier et le 10 février 1794, pour protéger son honneur de soldat contre les « rapports boursouflés et dégoûtants de mensonges » que faisaient les deux partis; rappelé brusquement le 10 février, il écourta, par malheur pour nous, la fin de sa narration, et d'ailleurs, comme il dit, sa plume se refusait à décrire des « scènes sanglantes et inouïes ». Probablement, ajoute l'éditeur, l'aide de camp Stroltz fut chargé par Kléber de la rédaction définitive des *Mémoires*, à la fin de 1794 ou au commencement de 1795, pendant le blocus de Mayence; le manuscrit porte en effet des corrections et des additions, de la main même de Kléber. Le texte des *Mémoires* a été reproduit par

M. Baguenier-Desormeaux d'après le manuscrit des archives historiques du ministère de la guerre. Le consciencieux érudit ne s'est pas borné à rétablir l'orthographe des noms propres ; il a joint au texte une quantité d'extraits tirés des documents de l'époque et des notes souvent très fournies sur les personnages que cite Kléber et sur les localités ; il était d'ailleurs l'homme propre à cette besogne, et le plus capable d'identifier certains endroits puisqu'il est du pays, puisqu'il est familier avec l'histoire de la Vendée et la langue des campagnards. Il ajoute enfin aux *Mémoires* le *Livre d'ordres* de Kléber et soixante *Documents divers*, pourvus, eux aussi, d'un commentaire qui sera le bienvenu. — A. C.

— Le premier tome des *Opérations* de la *Campagne de 1794 à l'armée du Nord* (Paris, Chapelot, 1907. In-8°, 817 p. en 2 vol.) a pour auteurs M. Coutanceau qui en a composé les deux tiers et M. de La Jonquière, mort depuis, qui a mis au net les notes prises par M. Coutanceau et rédigé le troisième tiers relatif au siège de Landrecies. L'ouvrage, accompagné de trois cents pages de documents, comprend trois parties : le plan de campagne, l'échec du Cateau, le siège de Landrecies. On oppose dans la première partie le plan de Cobourg à celui de Carnot, l'un pris par un homme de la carrière et plein de dispositions prudentes, habiles, mais qui font abstraction des considérations ambiantes, l'autre, dressé par des ingénieurs élèves de Vauban et ne procédant que par tâtonnements, par approximations successives — à ce propos, remarquons que Lafitte-Clavé ne peut guère être l'inspirateur de ce plan, puisqu'il passe la fin de 1793 dans les Pyrénées et qu'il meurt en prison à Perpignan au commencement de 1794. — On nous expose ensuite les mouvements de l'armée anglo-austro-hollandaise pour envelopper et attaquer Landrecies, les contre-mouvements de l'armée française, son échec et sa retraite, l'opiniâtreté dont elle fait preuve et qui « est du meilleur augure pour l'avenir » : malgré les défaillances qui causent le 26 avril le désastre de Troisvilles (les républicains y eurent 5000 tués ou blessés et 350 prisonniers dont le général Chapuis), malgré la prise de Landrecies qui capitule le 30 (bien que des fortifications ne soient pas gravement endommagées, bien que son artillerie puisse encore agir et que ni les vivres ni les munitions ne manquent encore), la manœuvre dirigée par Pichegru contre les deux ailes de l'adversaire est d'une extrême importance ; sur ces deux ailes va se reporter l'action décisive. — A. C.

— M. le commandant V. Dupuis retrace dans le volume *Les opérations militaires sur la Sambre en 1794, bataille de Fleurus* (Paris, Chapelot, 1907, In-8°, XVI et 593 p.) comment malgré la logique qui voulait

qu'on se battit dans la région d'Ypres et de Menin, la crise se dénoua sur les bords de la Sambre, dans les champs de Fleurus, où Cobourg dut se retirer devant une masse de troupes républicaines tirées des trois armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle. Il est curieux de lire dans ce récit, composé d'après tous les documents français et autrichiens, — documents manuscrits, car tous les imprimés sont vagues ou erronés — il est curieux de lire comment les opérations ont ainsi changé de théâtre. L'auteur détermine d'abord la composition et l'emplacement de nos armées à la fin de l'hiver ; il montre ensuite les modifications qui furent apportées à leur organisation; il relate avec le plus grand détail leurs différents mouvements jusqu'au jour où le gouvernement révolutionnaire les place toutes sous le commandement de Jourdan; il expose de la façon la plus exacte, la plus minutieuse les actes de Jourdan et les péripéties de cette bataille de Fleurus où les républicains se montrèrent supérieurs à l'adversaire par les qualités manœuvrières de leur infanterie, par sa solidité, par sa souplesse, si bien qu'un émigré a remarqué que les Français n'avaient jamais mis plus d'art et de méthode dans leurs développements que dans cette journée du 26 juin 1794. Rien à blâmer en ce récit technique, le meilleur sur le sujet, le seul qu'on doive désormais consulter. Les maladresses des généraux sont sévèrement relevées et les lieux décrits *de visu;* c'est ainsi qu'on nous fait voir l'église d'Heppignies située sur un éperon qui domine tout le ravin du ruisseau de Mellet et le mur du cimetière, autour de l'édifice, « donnant à l'ensemble l'aspect d'une forteresse ». Peut-être le rôle des représentants n'est-il pas mis en un suffisant relief, et l'auteur a eu tort de conserver pour les noms de lieux l'orthographe des vieilles cartes de Cassini et de Ferraris (qu'il a d'ailleurs jointes à son ouvrage). Mais ne faut-il pas accueillir avec gratitude la rectification suivante? Qui n'a lu que Saint-Just et Le Bas firent guillotiner un capitaine après avoir exigé de lui un travail irréalisable? C'est Soult qui a, le premier, croyons-nous, raconté l'anecdote. Or, ledit capitaine qui servait dans l'artillerie, a été simplement arrêté et traduit à la commission militaire par ordre de Gillet et de Guyton; Le Bas était absent, et Saint-Just n'est pas intervenu! — A. C.

— M. Maurice Vitrac a fait paraître avec M. Arnould Galopin, dans sa nouvelle Collection de Mémoires historiques (Paris, Albin Michel. In-8°, 223 p., 2 fr.), un volume sur *Louis XVII* qui reproduit les *Mémoires* d'Eckard ainsi que les *Souvenirs* de Nauendorff et, sans collaborateur, dans une collection des « Enigmes de l'histoire » un autre volume *Philippe Égalité et Monsieur Chiappini, histoire d'une substitution*

(Paris, Daragon. In-8°, 155 p., 5 fr.) où il prouve, trop longuement, que Louis-Philippe n'était pas le fils du geôlier italien Chiappini et que Maria-Stella Chiappini, femme de lord Newborough, puis du baron d'Ungern-Sternberg, n'était pas fille du duc et de la duchesse de Chartres. — M. D.

— M. G. Lenotre publie, à la librairie Perrin, avec des documents inédits, une nouvelle collection de *Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire*. Cette collection compte déjà trois volumes : I. *Les massacres de septembre* (In-8°, 310 p.). II. *Les fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur* (In-8°, 306 p.) III. *La fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême* (In-8°, 309 p.). Le troisième volume mérite une mention spéciale ; on y trouve, outre des documents connus comme la relation de la visite d'Harmand de la Meuse et le mémoire écrit par Madame et donné à Mme de Chanterenne, des pièces inédites comme des lettres de Wickham et un récit fait par Quinette de l'échange des prisonniers ; le récit est d'ailleurs intéressant, et après avoir vu comment Madame Royale vivait au Temple avec sa chère Renète qu'elle prit un instant pour une bonne fée, nous voyons comment à la Hofburg de Vienne elle devient pour toujours soupçonneuse, aigre et dure jusqu'à l'ingratitude. — P. R.

— Le commandant La Jonquière avait, avant de mourir, terminé le tome V de son *Expédition d'Egypte* (Paris, Charles-Lavauzelle, 1907, In-8°, 692 p. 12 fr.). Il y raconte d'abord la révolte de l'émir Hadji et l'insurrection du Mahdi qui se présentait comme envoyé par le Prophète pour assurer le triomphe des vrais croyants sur les infidèles : le combat du 9 mai 1799 dispersa les troupes du Mahdi et ruina son prestige tandis que le châtiment exemplaire infligé à Damanhour — dont la garnison avait été surprise et égorgée par des Arabes et Maugrabins — faisait comprendre aux habitants du pays que toute alliance avec l'ennemi français les exposait à de terribles représailles. Vient ensuite un chapitre consacré à l'expédition maritime de Bruix qui devait porter secours à l'armée d'Orient ; l'expédition ne put aboutir et le Directoire, reconnaissant qu'il fallait évacuer l'Égypte, résolut d'ouvrir des négociations à Constantinople. Mais pendant ce temps, après avoir pris toute sorte de mesures de réorganisation et d'administration que La Jonquière retrace avec grand détail et pendant que Desaix tâchait par sa justice mêlée d'opportune sévérité de rallier à la domination française la population indigène, Bonaparte battait les Turcs débarqués à Aboukir. L'attaque fut rapide, impétueuse et Kléber, qui arriva trop tard pour prendre part à la bataille, embrassa le

vainqueur et lui dit dans un accès d'enthousiasme : « vous êtes grand comme le monde, et le monde n'est pas assez grand pour vous! » Cette victoire éclatante fut suivie d'autres succès : les lieutenants de Desaix, Morand et Savary, accablèrent Mourad, sans réussir toutefois à saisir l'insaisissable bey, et les Anglais furent repoussés devant Kosseir. Mais Bonaparte avait résolu de partir. La Jonquière a réuni sur ce départ et sur la traversée du général tous les documents. Il montre que la nomination de Kléber fut accueillie par une satisfaction unanime, par mille protestations de confiance et de dévouement : tous pensaient que le retour de Bonaparte préparait et facilitait leur propre retour; « cet homme extraordinaire, écrivait Edouard Colbert, se fie à son bonheur, et il espère arriver à temps pour rétablir les affaires, réparer les bévues de Schérer et forcer le gouvernement à nous secourir ». — G. H.

— Un ancien officier d'artillerie, M. Maurice Dumolin, a publié chez Henry Barrère, éditeur, 21, rue du Bac, le tome premier d'un *Précis d'histoire militaire* de la Révolution et de l'Empire (in-8°, 990 p. avec atlas et croquis). Ce travail, composé d'après les plus récents ouvrages sur le sujet, est clair, exact, complet; c'est, dit l'auteur avec assez de raison, « la coordination de notes et la mise au net de croquis glanés un peu partout parmi les documents imprimés »; mais le récit est appuyé de jugements soit personnels soit empruntés aux maîtres de l'art, et ce *Précis*, le meilleur du genre sur la matière, ne peut qu'être recommandé, non seulement aux camarades de l'auteur, aux élèves ou candidats de l'École de guerre, mais à tous ceux qui veulent connaître d'un peu près l'histoire militaire de la Révolution de 1792 à 1800. — G. H.

— M. Albert Mathiez vient d'ajouter une très remarquable étude à celles qu'il a publiées antérieurement sur l'histoire religieuse de la Révolution. *Le culte privé et le culte public sous la première séparation (1795-1802)* : tel est le titre de ce travail (une broch. in-8°, Paris, édit. de *la Revue du Mois*, 1907), où M. Mathiez met en lumière le double et parallèle effort du clergé catholique, livré aux divisions intestines, poursuivant, par des voies différentes, un but identique. A partir de la loi du 11 prairial an III, le culte privé et le culte public vécurent côte à côte, et parfois non sans querelles. C'est l'histoire de ces deux courants et des rapports qu'ils eurent entre eux que M. Mathiez a résumée ici, avec une clarté, une précision et une richesse documentaire égales à celles de ses précédentes études. — C. V.

— Le *Napoléon Ier au camp de Boulogne* de M. Fernand Nicolay (Paris, Perrin, 1907. In-8°, 11 et 455 p., 5 fr.) n'est pas, comme on pourrait le croire d'après le titre, une étude sur le grand dessein de débarquement et sur les tentatives déjà racontées par le commandant Desbrière. C'est un recueil d'anecdotes de toute sorte sur le séjour de Napoléon à Boulogne, et certaines devraient être contrôlées et vérifiées. — R. G.

— Dans son livre *Un préfet du Consulat, J. C. Beugnot* (Paris, Plon, 1907. In-8°, xv et 494 p., 7 fr. 50). M. Etienne Dejean entreprend de nous faire connaître Beugnot l'administrateur entre le 18 brumaire et 1806. Il le montre d'abord collaborateur de Lucien Bonaparte au ministère de l'intérieur, « secrétaire général, hors cadre », et, à ce propos, il réhabilite avec raison l'administration de Lucien, et dans des pages intéressantes, marque à quelles inspirations obéit le premier consul dans la désignation des préfets. L'œuvre de Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure, est clairement exposée. Beugnot « traite son malade en douceur et se contente d'aider la nature ». Tout en appliquant les principes des physiocrates, il est homme de progrès. Durant les six années de son préfectorat, le département se relève; ce n'est plus cette mauvaise situation que dépeint le commissaire Delaistre dans les derniers mois du Directoire; Beugnot assure que l'esprit public est excellent, à cause d' « une grande immobilité politique » et d' « un grand mouvement domestique » — mots curieux que l'auteur trouve encore l'occasion de citer (p. 395) lorqu'il fait voir que la politique de Napoléon énerva dès la première heure ces Conseils généraux de département qui pouvaient rendre peu à peu de si grands services à la liberté. M. Dejean ne cache pas toutefois les nuages qui apparaissent dans la sérénité du tableau. Trois ans après le Concordat, Beugnot lutte contre les prétentions de l'archevêque de Rouen, le cardinal Cambacérès, qui n'a rien oublié ni rien appris, et en 1806, le Conseil général se plaint hautement de la continuation de la guerre qui cause de nombreuses faillites et anéantit tout commerce. Le 1er août 1805, dans une note que M. Dejean ne semble pas avoir connue, Napoléon n'écrit-il pas à Champagny qu'il voudrait savoir « pourquoi la fabrique de Rouen diminue? » Bien qu'un peu long et lent, bien que surchargé de citations et de documents, le récit de M. Dejean, exact, soigné, complet, sera utile. C'est non seulement une étude instructive sur un épisode de la vie de Beugnot qui fut un éminent administrateur et non un *bouleux;* c'est un très bon travail sur l'histoire de l'administration française sous le Consulat et les premiers temps de l'Empire. On y remarquera notamment, outre le chapitre consacré aux difficul-

tés religieuses et militaires qui se produisent déjà, tout ce qui concerne le voyage de Bonaparte en 1802 et le travail préparatoire, minutieux et vraiment scientifique, d'une *Statistique* de la Seine-Inférieure. — A. C.

— C'est un très beau volume que M. Erich JOACHIM a publié, sous les auspices du comte de Dohna-Finckenstein, sur le séjour de Napoléon au château de Finckenstein en 1807 (*Napoleon in Finckenstein*. Berlin, Behrend, 1906. In-8°, XXVII et 229 p.). Il y décrit le château et l'existence qu'y mena l'empereur, faisant des promenades aux environs, chassant l'élan dans les forêts et le cygne sur le lac, et ratant tous ses coups, passant des revues, donnant des audiences, recevant les principaux chefs, Talleyrand, des députations de la Prusse occidentale et de la Silésie, s'entretenant avec Blücher prisonnier qui le trouve charmant et déclare, au sortir de l'entrevue, qu'à ce moment-là il ne haïssait plus l'ennemi de sa patrie, conversant avec l'envoyé de Perse, correspondant avec ses ministres sur les sujets les plus divers, déployant l'infatigable activité de son esprit, ne négligeant pas la dame mystérieuse (Marie Walewska) qui, durant quelques semaines, habite la maison et qui, pour se distraire, regarde la parade par les jalousies closes. Peu d'inédit; peu de documents ou de témoignages des habitants du lieu; mais un tableau composé surtout d'après la *Correspondance* de Napoléon et les *Mémoires* du temps, et un tableau agréable. — L. M.

— Les *Mémoires* de Bennigsen, le général russe qui sut résister à Napoléon et l'étonner par sa ténacité, viennent d'être publiés en deux volumes, avec le soin le plus louable, par M. le capitaine du génie breveté E. CAZALAS (Paris, Charles Lavauzelle, 1907. In-8°, LXXXVII et 328 p., 368 p.). Ces deux volumes sont relatifs à la campagne de 1806-1807. Bennigsen ne parle guère que de ses propres troupes et il assure qu'il a toujours, ou presque toujours, été vainqueur. L'éditeur des *Mémoires* a rectifié ses dires dans une suite de notes où il cite la correspondance des généraux français et une foule d'autres documents contemporains. Des annexes, à la fin du second volume, renferment des pièces intéressantes qui n'ont pu prendre place dans le commentaire et d'utiles notices sur les chefs de l'armée prusso-russe. L'introduction, en tête du premier tome, fait revivre Bennigsen et sa carrière semée d'intrigues et de luttes. Né à Brunswick en 1745 et fils d'un officier du roi de Hanovre, il entre dans l'armée russe en 1773 et prend part aux guerres contre les Turcs et les Polonais. Disgracié, puis rappelé, il rentre en scène à l'époque où se trame le complot contre Paul Ier — et M. Cazalas a reproduit ici, d'après la copie de Schiemann,

la lettre de Bennigsen qui retrace les incidents de la nuit sanglante et qui concorde, dans ses grandes lignes, avec le récit que lui prête Langeron ainsi qu'avec l'exposé d'Eugène de Wurtemberg. Puis Bennigsen commande en chef dans la guerre de Prusse et de nouveau, après Friedland, tombe en défaveur. Il reparaît, en 1812, comme chef d'état-major de Koutouzov, et c'est lui qui, le 18 octobre, inflige à Murat la défaite de Taroutino ou de la Tchernina. Mais injurié par Koutouzov, il s'éloigne de l'armée. En 1813, il bat Gouvion-Saint-Cyr à Dohna, participe à la grande bataille de Leipzig et dirige les investissements de Torgau, de Wittenberg, de Magdebourg, de Dresde, de Hambourg. Commandant en Bessarabie (1814), il se retire en 1818 dans son pays natal du Hanovre et meurt à Banteln en 1826. — G. H.

— Le quatrième volume de la *Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne 1808-1809*, par le commandant BALAGNY (Paris, Berger-Levrault, 1906. In-8°, 556 p., 12 fr.), comprend, comme l'indique le sous-titre, deux parties : *La course de Benavente* et *la poursuite de la Corogne*. C'est, en effet, dans les deux parties, une course et une poursuite. D'abord une course ardente, fiévreuse, précipitée; c'est Napoléon qui la dirige et il voudrait, à tout prix, atteindre les Anglais ; il pousse ses troupes en avant, les anime de son vouloir, leur impose les marches les plus longues, les plus pénibles; enfin, il s'arrête à Astorga, après avoir reçu la nouvelle des armements de l'Autriche et de la conspiration tramée à Paris par Talleyrand et Fouché; il ne peut s'éloigner davantage de la route qui mène en France où sa présence sera nécessaire d'un moment à l'autre. Et alors, ce n'est plus la course, c'est la poursuite qui commence. Soult remplace Napoléon et il a ordre de poursuivre les Anglais, l'épée dans les reins : il leur livre le combat de Pievos où succombe le général Colbert, celui de Lugo, celui de la Corogne. Mais bien qu'il s'acquitte de sa tâche avec honneur, bien qu'il oblige les ennemis à laisser sur les routes un nombre considérable de traînards, leur trésor de guerre et la majeure partie de leurs convois, il aurait pu faire davantage. Tant qu'ils se retirent sans combattre, il les poursuit activement; dès qu'ils s'arrêtent pour faire tête, il hésite et perd du temps. Il a, il est vrai, l'infériorité numérique et il craint d'engager une lutte disproportionnée. Toutefois, comme l'a dit le colonel Fantin des Odoards qui assistait à la bataille de La Corogne, Soult a eu, en somme, une « manière molle et incertaine d'opérer », et il faut reconnaître que dans cette journée du 16 janvier 1809, il n'osa engager toutes ses forces, ne fit donner ses divisions que successivement et sans ensemble : de là, après une action aussi indécise qu'acharnée, l'embarquement rapide et facile des Anglais. Leur chef,

sir John Moore, était mort; mais son héroïque trépas n'excuse pas ses fautes : on doit lui reprocher, comme le démontre M. Balagny, d'avoir mal organisé sa retraite et de lui avoir donné une mauvaise direction; cette fameuse retraite dite de Sahagun est marquée au coin de l'imprévoyance et de l'irrésolution; elle a été faite sans méthode, sans art, et si Moore a sauvé l'honneur des armes britanniques et le sien propre, il échappa à Napoléon et à Soult, grâce, non pas à ses qualités militaires, mais au hasard. — G. H.

— M. Max BILLARD vient de publier coup sur coup *Les tombeaux des rois sous la Terreur* (Paris, Perrin, 1907. In-8°, 192 p., 3 fr. 50) et *La conspiration de Malet* (Paris, Perrin, 1907. In-8°, 198 p., 3 fr. 50). Le recit de la violation des tombes royales est exact, dramatique, et on lit avec intérêt les vicissitudes qu'éprouva la dépouille de Turenne; l'auteur a surtout consulté la relation des événements dressée sur l'instant par un ancien religieux de Saint-Denis, dom Druon. Quant à la *Conspiration de Malet*, ce livre ne nous apprend rien de nouveau, et, s'il fallait traiter, après tant d'autres, ce sujet dramatique, M. Billard aurait dû faire un ouvrage complet, plus fourni de détails (Pourquoi ne pas citer, par exemple, ce mot de Napoléon demandant, le 7 janvier 1805, au ministre de la guerre, un rapport sur Malet : *tout le monde s'en plaint?* Pourquoi ne pas dire que le 27 mai 1807, de Finckenstein, Napoléon ordonna de le suspendre de ses fonctions, et qu'il déclare, en 1808, qu'il n'y a pas « un plus mauvais sujet que ce Malet »?) Il aurait dû tracer un portrait plus vivant des personnages; il aurait dû tout consulter, même les *Mémoires* de Pasquier qu'il n'a pas lus. Il a commis des erreurs, notamment sur Lahorie et il écrit *Bochéïampe*, le nom du Corse que M. Maurice Dumoulin, dans ses *Figures du temps passé*, nous transcrit exactement « Boccheciampe ». Le style manque parfois de simplicité et l'auteur s'évertue visiblement à être plaisant et moqueur : peut-on écrire dans un récit sérieux que le préfet Frochot se sentait petit devant le colonel Soulier « comme M. Perrichon devant le Mont-Blanc »? Et n'est-ce pas une contradiction que de comparer Malet tantôt à Catilina, tantôt à Harmodius et à Aristogiton? M. Billard a d'ailleurs du flair, de l'ardeur, de la vivacité; c'est un brillant élève de ce Lenotre dont il admire la verve, la finesse d'observation, la « perfection magistrale ». — M. D.

— Dans sa brochure, *La conquête de Valence par l'armée française d'Aragon* (Paris, Chapelot, 1907. In-8°, 61 p.), M. le comte Charles de VALICOURT raconte, d'après les relations françaises et espagnoles, la conquête de Valence par Suchet, « l'homme de la Péninsule », le géné-

ral qui « a forcé l'estime des Espagnols » : prise de Sagonte vaillamment défendue par Andriani qui repousse deux assauts, défaite de Blake en vue même de Sagonte qui capitule le lendemain, nouvelle défaite des Espagnols à Mislata, investissement et bombardement de Valence qui ouvre ses portes le 9 janvier 1812. Le travail est accompagné de cartes et de vues du pays que l'auteur connaît bien. On remarquera particulièrement sa description de Sagonte et de ses fortifications. — G. H.

— M. le commandant Sauzey fait l'histoire des Allemands sous les aigles françaises. Après avoir retracé le destin du *régiment de Francfort* (1902) et du *Contingent badois* (1905), il a publié *les Saxons dans nos rangs* (Paris, Chapelot, 1907, In-8°, VI et 265 p.). Il examine le rôle des Saxons dans la campagne de 1806-1807, dans celle de 1809, dans celle de 1812, dans celle de 1813. En 1809, les Saxons, commandés par Bernadotte, ne brillèrent pas; Napoléon a dit qu'ils furent au moins médiocres et qu'ils ne méritèrent pas les éloges que Bernadotte leur donna. C'est en 1812 qu'ils se sont surtout distingués; ils montrèrent d'un bout à l'autre de cette campagne discipline, bravoure, endurance; ils manquèrent souvent de vivres, et ils supportèrent, dit l'auteur, des fatigues inouïes dans un pays inhospitalier et sous le climat le plus inclément (p. 197). On sait qu'ils passèrent aux alliés sur le champ de bataille de Leipzig; mais il y aurait beaucoup à dire là-dessus, et l'auteur n'a pas, ce nous semble, vidé la question. Le dernier chapitre, consacré à l'uniforme des troupes saxonnes de 1806 à 1813, et accompagné d'une étude sur les sources iconographiques du sujet ainsi que d'une liste des officiers saxons tués au service de France, sera utile à consulter. L'ouvrage contient d'ailleurs nombre d'illustrations dues à M. Sauzey, et quelques-unes fort bien venues. — L. M.

— M. Jan v. Chelminski et M. le commandant A. Malibran ont traduit et publié les *Mémoires militaires de Joseph Grabowski* que M. Waclaw Gasiorowski avait fait paraître dans le texte polonais (Paris, Plon, 1907. In-8° IX et 301 p., 3 fr. 50). Grabowski a été officier à l'état-major impérial de 1812 à 1814; il a porté des dépêches à Poniatowski, à Davout, à Vandamme ; il nous peint Napoléon intime; il nous raconte ce qu'il a vu à Leipzig, à Hanau, à Brienne, à Arcis-sur-Aube, à Saint-Dizier. C'est lui qui alla trouver le maire de Beaurieux, Belly de Bussy (et non *Bussy de Belly*, comme il dit) ancien camarade de Napoléon au régiment d'artillerie de La Fère (et non son condisciple à l'école de Brienne) pour lui demander des renseignements et l'emmener au

quartier général; on sait que Napoléon fit aussitôt Belly de Bussy colonel et son aide de camp. Notons des détails intéressants sur l'état-major français; sur Berthier, toujours attelé à son travail, toujours exact et diligent, donnant clairement les ordres, calculant les heures avec un soin extrême; sur Monthyon, le sous-chef d'état-major, qui avait du tact et qui fut un « auxiliaire précieux »; sur Kosciuszko qui vivait près de Fontainebleau et à qui les officiers polonais firent une visite où ils ne purent s'empêcher de pleurer, car le vieillard était déjà en enfance et ne pouvait presque plus prononcer un mot. — A. W.

— *L'Affaire Maubreuil* de M. Frédéric MASSON (Paris, Ollendorf, 1907, In-8°, 315 p. 3 fr. 50, est un roman qui attache et passionne le lecteur. L'auteur a jeté une assez vive lumière sur les débuts de la première Restauration et, comme il dit, porté quelque lumière dans ce trou noir. Il ne se contente pas de nous raconter la vie si aventureuse de Maubreuil; bien qu'il n'ait pu trouver sur certains points la sûre et complète vérité, bien qu'il confesse avec bonne grâce que plusieurs faits restent incompréhensibles, il parvient cependant à nous faire partager sa conviction, que dans le groupe qui fit cette première Restauration, Maubreuil n'était pas un des plus tarés, que le comte d'Artois lui donna des ordres, que les amis du comte d'Artois ont partagé le butin avec lui. — M. D.

— Dans sa piquante brochure *La garde meurt et ne se rend pas* (Paris, Perrin, 1907. In-8°, 61 p. 2 fr.) M. Henri HOUSSAYE démontre avec verve et sagacité qu'on doit distinguer entre la *phrase* et le *mot*, ce fameux mot que Victor Hugo a écrit en toutes lettres dans les *Misérables*; que sûrement Cambronne n'a pas prononcé la *phrase*; qu'il n'a sans doute pas avoué formellement le *mot*, parce qu'il était marié à une Anglaise, vicomte, désireux de passer pour bien élevé, mais qu'au soir de Waterloo, désespéré, exaspéré, il dut répondre aux Anglais quelque chose, et ce quelque chose, c'est le *mot*. — G. H.

— Encore Waterloo! Dans un opuscule intitulé *Stratégie napoléonienne. La critique de la campagne de 1815. Réponse à M. Houssaye* (Paris, Chapelot, 1907. In-8°, 67 p.). M. A. GROUARD, un de nos écrivains militaires les plus connus, assure que M. Houssaye a tort, ainsi que Thiers, de trouver la principale cause du désastre dans les fautes des lieutenants de Napoléon et qu'il faut les chercher avant tout dans Napoléon lui-même, dans l'affaiblissement de ses facultés physiques et intellectuelles. Il partage donc, et lui-même le reconnaît, sur beaucoup de points de détail, la manière de voir de Charras, et voici sa conclusion

que nous reproduisons ici, sans prendre parti : « Napoléon n'était qu'un homme ; il avait fini par se considérer comme un être surhumain, il avait perdu le sens des réalités, et c'est justement ce qui l'a conduit à sa perte. Mais la nation est subjuguée par ce grand nom ; elle se refuse à expliquer sa chute par des causes simples et ordinaires ; la campagne de 1815 restera longtemps encore pour elle ce que Thiers et M. Houssaye en ont fait : une légende ». — G. H.

— Deux lieutenants, MM. Dessat et de L'Estoile, ont publié sous le titre *Origines des armées révolutionnaires et impériales 1789-1815* (In-8°, 188 p., 1906. Paris, impr. L. Denis, 31, villa d'Alesia), un livre qui est purement ariégeois, puisqu'il n'a été composé que d'après les archives départementales de l'Ariège ; on y trouvera des renseignements sur les premiers bataillons de volontaires, sur le tirage au sort, sur les conscriptions de 1805 à 1815, sur la garde nationale, sur les corps spéciaux, gardes d'honneur, compagnies de réserve, chasseurs de montagnes, et, comme disent les auteurs, sur les appels ordonnés pendant cette période de guerres ininterrompues. — G. H.

— Il y a nombre de renseignements puisés aux sources et de vues exactes dans l'ouvrage de M. Jacques Régnier, *Les préfets du Consulat et de l'Empire* (Paris, Edition de la nouvelle Revue. 1907. In-8°, VIII, 253 et VI p. 3 fr. 50). Le sujet est traité, brièvement, sans doute, mais il est traité. L'auteur montre bien comment furent nommés les préfets du Consulat. Il marque nettement la composition et le rôle de ceux de l'Empire. Sur ce qu'étaient les sous-préfets, sur la création (proposée par Lezay-Marnesia) de sous-préfets ambulants, sur le personnel de la première Restauration et des Cent Jours il dit l'essentiel, et il a terminé son volume par un chapitre sur les préfets de l'Empire après l'Empire. C'est peut-être un mérite d'avoir résumé tout cela en deux cent cinquante pages. On regrettera pourtant que l'auteur ait été si laconique sur plusieurs points, qu'il n'ait composé qu'une esquisse et non un vrai livre, et on lui reprochera quelques fautes graves : il fait, à la p. 100, deux personnages de Lacuée de Cessac, il parle du « maréchal » Junot, et il connaît un conventionnel du nom de Du Châtelet. — M. D.

— *In magnis voluisse sat est*. Le sujet traité par M. Philippe Gonnard dans ses *Origines de la légende napoléonienne, l'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène* (Paris, Calmann-Lévy, 1907, In-8°, 388 p., 7 fr. 50) était un sujet vaste et ardu ; l'auteur a su le traiter habilement et de façon intéressante. Qu'on blâme son plan ; qu'on critique sa méthode ; qu'il ait eu tort de ne pas discuter l'authenticité de certaines œuvres

napoléoniennes ou, comme il dit, hélénoises, de ne pas analyser par le menu et de ne pas comparer entre eux les récits des mémorialistes, il a su établir une distinction capitale entre les *Mémoires* et les *Mémoriaux*, tracer un portrait exact et intéressant des mémorialistes, les caractériser avec justesse, montrer dans Las Cases un honnête homme, dans O' Meara un témoin digne de confiance, dans Montholon un narrateur de bien moindre portée que Las Cases et O' Meara, dans Antommarchi un auteur qui mérite peu de créance, dans Gourgaud le vrai biographe de Napoléon, celui qui franchement, brutalement, sans adoucissement ni atténuation, nous révèle le César finissant. Enfin il met bien en relief la formation de la légende, de la thèse soutenue par Napoléon et les mémorialistes, que Napoléon représente les principes de 89, défend le principe des nationalités, guerroie à son corps défendant, soutient les droits de l'Etat sans cesser de respecter les principes religieux et de favoriser l'influence de la religion sur la société, et que par suite sa famille, sa dynastie, quoiqu'elles soient, en partie, responsables par leurs fautes de la chute de l'empereur, « méritent l'estime publique et la confiance de la nation ». — A. W.

— Le lieutenant-colonel CAMON a, dans son livre *La Guerre napoléonienne, Les systèmes d'opération* (Paris, Chapelot, 1907, in-8°, x et 372 p. avec cartes et croquis) dégagé d'une étude attentive et minutieuse de la *Correspondance* le « système de Napoléon ». Ce système, c'est la manœuvre sur position centrale, deux procédés qui se combinent sans cesse. M. Camon étudie soigneusement la conception du « système », sa technique, ses divers actes. Il analyse de ce point de vue certaines opérations de Napoléon, certaines campagnes, en montrant que le grand capitaine s'efforce toujours de désorganiser l'adversaire, d'ébranler son moral, de le réduire à une situation subordonnée, et cela, soit par la manœuvre sur les derrières, soit par la manœuvre sur position centrale qui a lieu ou par coup offensif si Napoléon a la liberté de ses mouvements ou par attente stratégique lorsqu'il n'a pas la supériorité totale. — G. H.

— M. Eugène WELVERT vient de publier dans ses *Lendemains révolutionnaires, Les régicides* (Paris, Calmann Lévy, 1907. In-8°, LXII et 398 p., 7 fr. 50) les études suivantes : I. Barère ou l'Anacréon de la guillotine. II. Un prêtre régicide ou Chasles. III. Carnot. IV. Un septembriseur qui lit Virgile, ou Panis. V. La conversion d'Isnard. VI. Le peintre David sous la Restauration. VII. L'abbé Grégoire fut-il régicide ? VIII. La fin de Merlin de Thionville. IX. L'aventure de Tallien. X. Les papiers de Courtois. XI. Le Répertoire de jurisprudence ou Merlin de Douai.

XII. Le quatrième état (c'est un portrait du représentant Noël Pointe). XIII. Le mari d'Emira ou Sergent qui avait épousé la sœur de Marceau, Emira. XIV. Le père Ysabeau de Vendôme. Ces quatorze études sont attachantes. L'auteur aurait pu leur donner parfois un titre moins piquant ; il aurait pu, en outre, les corser, les étoffer davantage ; bien qu'il donne nombre de références à la fin de chaque notice (et ainsi données en bloc, elles n'ont pas toute la précision désirable) il s'est, par instants, trop facilement contenté de ses trouvailles personnelles ; mais on trouvera dans ces essais nombre de choses nouvelles et attachantes. Tous ceux qu'intéressent l'histoire de la Convention et le destin des *votants* liront avec intérêt et profit le très curieux livre de M. Welvert. — A. W.

— On trouvera beaucoup de faits et documents, mais beaucoup d'erreurs, dans les deux volumes publiés par M. Edmond Bonnal sous le titre *Les royalistes contre l'armée* (Paris, Chapelot, 1906, in-8°, 406 et 397 p.), et l'auteur écrit à la diable, sans correction ni distinction, sans méthode ni plan. Ce qu'il faut peut-être le plus blâmer en lui, c'est le ton qu'il prend, un ton qui n'est guère celui de l'histoire, un ton, qui, plus calme, produirait plus d'effet. « Nous voulons être modéré », dit-il (I, p. 137) et il condamne les représailles de la Restauration, flétrit les « saturnales sanguinaires » des Bourbons, leurs assassinats, leurs « forfaitures » ; c'est un « drame d'horreur et de sang » qu'il expose. Mais cela est connu, convenu. Tout le monde sait que les Bourbons ont fermé leur cœur à la pitié (et c'est pourquoi, comme a dit Lamartine, la France, à son tour, leur ferma son cœur), qu'ils ont trop cédé àl eurs ressentiments, qu'ils ont fait prédominer l'émigration dans les grades de l'armée, qu'ils ont exercé de cruelles représailles, que leur justice même a été trop rigoureuse. Cependant, ne faut-il pas compter avec les circonstances, avec l'esprit de parti, avec les passions, les passions aveugles dont parle l'auteur (I, p. 229) ? Et, franchement, les Bourbons pouvaient-ils conserver les troupes qui les avaient chassés ? Qui donc, dans leur situation, n'aurait pas licencié l'armée pour en créer une nouvelle ? Et cette armée nouvelle qu'ils ont créée, n'a-t-elle pas fait bonne figure ? Pour qui juge sans parti pris, n'est-il pas évident que la Restauration, tout en fondant le gouvernement parlementaire et en relevant les finances, a su reconstituer nos forces de terre et de mer ? Ne lui doit-on pas la loi Gouvion Saint-Cyr votée malgré les ultras ? Et pourquoi, aujourd'hui, ces récriminations ? pourquoi ces cris de colère ? pourquoi demander que la postérité « inflige sa réprobation » aux royalistes de 1815 et « leur garde une indignation qu'aucune explication ne puisse atténuer ou fléchir » (I, p. 250) ? Les Français ne doi-

vent-ils pas, comme disait le duc de Richelieu, comme disait Louis XVIII, ne former qu'un seul faisceau pour réparer leurs malheurs ? — P. R.

— Les *Mémoires* de Mme de Boigne comptent déjà trois volumes (Paris, Plon. 1907. In-8°, 505 p. 437 p. 448 p. 7 fr. 50 le vol.). Ils fourmillent de portraits et d'anecdotes, de portraits jolis et d'anecdotes amusantes. La comtesse nous présente dans le premier volume (1781-1814) la cour de Louis XVI, le roi qui joignait à sa timidité d'esprit les formes d'une liberté grossière, la reine possédée de la passion du jeu et de la mode, le comte d'Artois qui faisait sottise sur sottise, puis ses compagnons d'émigration et le nabab qu'elle sut épouser et lâcher, puis la société du Consulat et de l'Empire, Napoléon qui lui impose bien qu'il ait quelquefois l'air d'un roi de carreau, Joséphine futile et légère, Mme Récamier, la coquetterie personnifiée et qui la poussait jusqu'au génie, Mme de Staël que l'animation de sa causerie et le jeu de sa physionomie rendaient presque belle, Chateaubriand qui n'avait foi qu'en son talent, et ses *Madames*, ses adoratrices, puis les revenants de la Restauration, Pozzo di Borgo, la vieille duchesse d'Orléans subjuguée par l'ancien conventionnel Rouzet (et non *Rozet*, comme imprime l'éditeur), Mme de Talleyrand chez qui « les restes d'une grande beauté décoraient la bêtise d'assez de dignité. » — Le deuxième volume nous transporte en Piémont, en Angleterre, à Paris, et nous voyons successivement défiler devant nous le roi Victor Emmanuel Ier, Polignac déjà fou ou à peu près, Bubna, Talleyrand, Constant, Vaublanc, Mme de Krüdener qui captive le tsar en lui persuadant qu'il est l'homme le plus vertueux du monde, les d'Orléans que Louis XVIII se plaît à couvrir d'avanies, Decazes, le duc de Bourbon, le duc d'Angoulême; ce volume est indispensable à qui veut connaître le ton et l'esprit de la seconde Restauration, les intrigues et les haines des partis, les fautes et les fureurs des ultras ; à noter aussi tout ce que l'auteur dit des femmes anglaises, de leur caractère, de leur vie. — Le troisième volume traite des années 1820-1830 : fin du règne de Louis XVIII (le duc de Richelieu et sa famille ; assassinat du duc de Berry ; Villèle ; Mathieu de Montmorency ; guerre d'Espagne) ; règne de Charles X ; les ordonnances et les « Glorieuses ». On remarquera dans le volume les pages consacrées à la Révolution de 1830 ; le duc d'Orléans qui ne conspirait pas, mais qui « soignait sa popularité et voulait toujours faire pot à part », consent à être chef d'un gouvernement provisoire, il veut nommer Sébastiani ministre des affaires étrangères, et c'est Mme de Boigne qui l'en détourne, parce qu'elle sait l'aversion de Pozzo pour Sébastiani et que ce nom seul suffirait pour rendre hostile au duc d'Orléans

l'ambassadeur de Russie. Elle a pu ainsi jouer une « espèce de petit rôle politique », et tous les détails qu'elle donne, en cet endroit de son récit, sur l'attitude des principaux personnages, sur la femme et la sœur de Louis-Philippe, sur Pozzo, Marmont, Chateaubriand, Pasquier, même sur l'aspect des rues et les dispositions du peuple, sont d'un très vif intérêt. — A. W.

— On trouvera dans les deux volumes de M. Paul Robiquet, *Histoire et droit* (Paris, Hachette. 1907. In-8° VI et 325 p. 392 p. 7 fr. 50) les études suivantes, insérées jadis dans diverses revues : *L'organisation municipale de Paris sous l'ancien régime ; La municipalité parisienne* durant la période constitutionnelle de la Révolution ; *Le clergé et la municipalité d'Ernée de 1791 à 1793* ; une *Correspondance de Bailly* avec Lafayette et Necker ; deux essais sur Babeuf (*Babeuf et Barras* et *l'arrestation de Babeuf*) ; *Kléber* au service d'Autriche ; *Le général Bard* (dans la guerre de Vendée en l'an II) ; *Le général d'Hédouville* « sous-pacificateur » de la Vendée ; *Souvenirs du 4 septembre.* — M. D.

— Le n° 163-164 (juillet-août 1907) de la *Correspondance historique et archéologique* contient, outre la suite de la Nomenclature des ouvrages d'art relatifs à l'histoire de Paris et exposés aux Salons depuis 1673 jusqu'à nos jours, une liasse de documents publiés par M. Fernand Bournon. C'est une 1re série d'*actes d'état civil de personnages célèbres* ; ces personnages sont Louis Blanc, Mme Boucicaut, Bouguereau, Cabanel, Cambon, Caro, Ed. Charton, le jurisconsulte Chauveau, Aug. Comte, Constant Coquelin, Coquelin cadet, docteur Courty, général Courty, Victor Cousin, le physicien Daguin, Vivant Denon, Duperré, le peintre Fabre, l'architecte Fontaine, Eug. Fromentin, Larive, Henri de Latouche, général Leclerc, Lesage (écrit Le Sage), Mariette, Niepce, l'homme de lettres Pinot, Rachel, Ranc, Réaumur, Bernardin de Saint-Pierre, Fréd. Soulié, Taine, Alexis de Tocqueville et Vaslin. — M. D.

— Il paraît à Stuttgart, chez Robert Lutz, une « Bibliothèque d'anecdotes » ou *Anekdoten-Bibliothek*, consacrée à la vie des grands hommes et qui ne renferme que des anecdotes : elle a un très grand succès ; les *Anecdotes des Hohenzollern* par Hermann Jahnke (In-8°, 236 p.) viennent d'atteindre leur troisième édition, et les *Anecdotes de Napoléon*, par G. Kuntze (In-8°, 228 p.), leur quatrième. Le volume broché coûte 2 fr. 50. — L. M.

— Une autre collection est la « la Voix des Grands », *die Stimme der Grossen*, qui paraît à la librairie berlinoise de la Concordia (prix du

volume cartonné : 2 fr.). Trois volumes ont déjà paru : I. *Frédéric le Grand*. II. *La reine Louise*, par Otto Krack (in-8°, 94 p.) ; titres des chapitres : Sur soi-même ; Piété ; Reine et mère du pays ; Les malheurs de la patrie ; Sur Napoléon ; Bonheur domestique ; Les hommes et le monde ; c'est un recueil d'extraits de lettres, du Journal de la reine et de ses conversations. III. *Napoléon Ier*, par Otto Krack (In-8°, 110 pages), recueil des réflexions les plus saillantes de l'empereur sous les rubriques suivantes : Ambition, domination, destin, guerre, femmes, croyance, Etat, vie des peuples, expérience, Sainte-Hélène. — L. M.

— Signalons encore un ouvrage populaire qui paraît par livraisons, avec de nombreuses illustrations et qui a pour titre « Les guerres allemandes de la délivrance, histoire de l'Allemagne de 1806 à 1815 », par Hermann Müller-Bohn (*Die deutschen Befreiungskriege. Deutschlands Geschichte von 1801 bis 1815*. Berlin, Paul Kittel). Chaque livraison (il y en aura trente) coûte 1 fr. 25 et la publication sera terminée à la fin de 1908. — L. M.

— Sous le titre *La Révolution française et ses détracteurs d'aujourd'hui*, M. Léopold Lacour a réuni en brochure une série de quatre conférences faites en avril et en mai 1907. La première de ces conférences a pour sujet La Révolution politique ; la deuxième, la Révolution et l'Église ; la troisième, la Révolution et la question sociale ; la quatrième, la Révolution, la Patrie et l'Humanité. Envisageant ainsi la Révolution sous ses quatre aspects, M. Lacour montre que, préparée par les siècles antérieurs, elle devait aboutir logiquement à la République, puis être amenée par les circonstances à « une espèce de socialisme en action », qu'en définitive elle vit et agit toujours, préparant la transformation sociale après la transformation politique. — L. L.

LIVRES NOUVEAUX

(Ne sont pas reproduits dans cette liste les ouvrages déjà appréciés et analysés dans la *Bibliographie*).

ARNOLLET (Paul), Organisation et procédure de la justice militaire en Allemagne. Préface du général Langlois. Paris, Rousseau, 1907. In-8°, XXVII et 290 p., 6 fr.

AULARD (A.), Taine historien de la Révolution française. Paris, Colin, 1907. In-8°, XI et 333 p., 3 fr. 50.

AZAN (P.), Les premières mitrailleuses. Paris, Chapelot, 1907. In-8°, 63 p.

— La légion étrangère en Espagne, 1835-1839. Paris, Lavauzelle 1907. In-8°, 757 p. et cartes, 12 fr.

BAELEN (G.), Histoire de Wasquehal. Lille, impr. Danel, 1907. In-8°, 51 p. avec grav. et plan, 2 fr. 50.

BALAGNY (commandant breveté), Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne, 1808-1809. Tome cinquième : Almaraz, Uclès, Départ de Napoléon. Avec 5 cartes et croquis. Paris, Berger-Levrault, 1907. In-8°. 567 p., 12 fr.

BASCHET (G.), La question Louis XVII, un Louis XVII colonial. Paris, Daragon, 1907. In-8°, 14 p., 1 fr.

BERTON (André), L'impôt de la capitation sous l'ancien régime. Paris, Larose, 1907. In-8°, 198 p.

BESSE (Camille), Histoire d'une commune de la Corrèze en 1793-1794. Rilhac-Treignac. Tulle, imp. ouvrière la Gutenberg. 1907. In-8°, 30 p.

BOUCHER (Henri), Souvenirs d'un Parisien pendant la seconde République, 1830-1852. Paris, Perrin, 1908. In-8°, 468 p., 3 fr. 50.

BOURGUET (S.), Les avant-gardes à l'armée de Châlons, le jour de Sedan. Paris, Berger-Levrault, 1907. In-8°, 35 p.

BOUYER (Raymond), Un contemporain de Beethoven, Obermann, pré-

curseur et musicien. Paris, Fischbacher, 1907. In-8°, 83 p. (Tiré à 200 exemplaires), 3 fr.

BRUCHET (Max), Le château de Ripaille. Paris, Delagrave, 1907. In-8°, 648 p. avec 15 héliogravures, 60 fr.

CARON (Pierre), Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789. Tome Ier, fascicule 2. Paris, Cornély. In-8°, 160 p., 7 fr. 50.

CAUMONT LA FORCE (marquis de), L'architrésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande, 1810-1813. Paris, Plon, 1907. In-8°, v et 379 p., 7 fr. 50.

C. G. F., Journal des campagnes du prince de Wurtemberg, 1812-1814, avec une introduction, des notes et des pièces justificatives. Paris, Chapelot, 1907. In-8°, CCCXX et 257 p., 15 fr.

CHAMPION (Edme). Vue générale de l'histoire de France. Paris, Colin. In-8°, XIV et 308 p., 3 fr. 50.

CHARPENTIER (F. abbé), D'Elbée, généralissime des armées vendéennes. Avec une lettre de M. Edmond Biré. Paris-Lille, Société Saint-Augustin, 1907, in-8°, 164 p.

CHAVANON (J.) et SAINT-YVES (G.), Le Pas-de-Calais, de 1800 à 1810, étude sur le système administratif institué par Napoléon Ier. Paris, Picard, 1907. In-8°, XVII et 291 p., 7 fr. 50 (fascicule V de la Bibliothèque de la Société des Études historiques, fondation Raymond).

CHUQUET (Arthur), Journal de voyage du général Desaix. Suisse et Italie (1797), avec introduction et notes. Paris, Plon, 1907. In-8°, XCI et 305 p., 3 fr. 50.

COCHE (J.-F. Alex.), Pour l'enseignement national, après l'école et au régiment. Causeries patriotiques et militaires, historiques et géographiques, civiques et sociales sur l'hygiène, l'agriculture et quelques industries. Paris, Berger-Levrault, 1907, in-8°, 391 p., 4 fr.

Comte DE CHAMBORD, comte DE PARIS, duc D'ORLÉANS. La Monarchie française, lettres et documents politiques, 1844-1907, avec une préface du duc d'Orléans et trois portraits. Paris, nouvelle librairie nationale, 85, rue de Rennes, 1907. In-8°, 3 fr. 50.

Conférences de la paix (Les deux), 1899 et 1907, recueil des textes arrêtés par ces conférences et de différents documents complémentaires, avec un avant-propos de Louis RENAULT. Paris, Rousseau, 1908. In-8°, VIII et 220 p., 4 fr.

COUAIX (B.), L'abbé Étienne Dantignan, curé de Gramont, 1759-1834. Auch, impr. Cocharaux, 1907. In-8°, 16 p.

CROŸ (duc de), Journal inédit publié d'après le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque de l'Institut avec introduction, notes et index, par le vicomte de GROUCHY et Paul COTTIN. Paris, Flammarion,

1907. In-8°. Tome troisième, 324 p. Tome quatrième. 463 p. 15 fr. les deux tomes.

Cuez (E.), Le château de Pierre Scize et ses prisonniers. Lyon, Rey, 1907. In-8°, 160 p. et planches.

Curey (C.), Les grenades à main et leur utilisation dans la guerre de Mandchourie. Paris, Berger-Levrault, 1907. In-8°, 26 p.

Daudet (E.), La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X. Nouvelle édition, revue et augmentée. Paris, Hachette, 1907. In-8°, xvi et 301 p., 3 fr. 50.

Desbrière (Édouard), La campagne maritime de 1805. Trafalgar. Paris, Chapelot, 1907. In-8°, vii et 389 p.

Destriché (Mme), Ces bons messieurs du seize Mai. Bourg, impr. du Courrier de l'Ain, 1907. In-16, 84 p.

Espaullard (Hector), Notes historiques sur le plateau d'Avron. Avec 31 dessins ou fac simile et 3 planches hors texte. Paris, Champion, 1907. In-8°, 104 p., 4 fr.

Faucigny-Lucinge (princesse F.), Lord Curzon aux Indes, sélection de ses discours comme vice-roi et gouverneur-général de l'Inde, 1899-1905. Paris, Flammarion, 1907. In-18° jésus, lxxi et 345 p., 3 fr. 50.

Fesch (Paul), Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid. Paris, Rivière, 1907. In-8°, 673 p. avec 324 photogravures, portraits et vues, 12 fr.

Franklin (Alfred), La civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton du xiiie au xixe siècle. Tome premier. Paris, Émile-Paul, 1908. In-8°, xxxix et 326 p., 5 fr.

Friedrichs (Otto), La maladie, le décès et les obsèques de Louis XVII à Delft (1845). Paris, Daragon. In-8°, 36 p. et portrait de Louis XVII sur son lit de mort, 2 fr. 50.

Frobenius (L.), Im Schatten des Kongostaates. Bericht über den Verlauf der Deutschen Inner-afrikanischen Forschungsexpedition von 1904-1906, über deren Forschungen und Beobachtungen auf geograph. u. kolonialwirtschaftl. Gebiet. Berlin, Reimer, 1907. In-8°, avec 8 cartes, 33 tableaux et 318 illustr., 17 fr. 50.

Funck-Brentano (Frantz), Mandrin, capitaine-général des contrebandiers de France, d'après des documents nouveaux, illustré de vingt-trois gravures hors texte. Paris, Hachette, 1908. In-8°, xii et 574 p., 7 fr. 50.

Goyau (Georges), Ketteler. Paris, Bloud, 1907. In-16, 290 p., 3 fr. 50.

Haize (Jules), Une commune bretonne pendant la Révolution. Histoire de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) de 1789 à 1800. Lettre-préface de Mgr L. Duchesne. Saint-Servan, J. Haize; Paris, Champion, 1907. In-8°, xi et 282 p., 5 fr.

HAUTERIVE (Ernest d'), La police secrète du premier Empire, bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur, 1804-1805, d'après les documents originaux inédits déposés aux Archives nationales. Préface de Louis MADELIN. Paris, Perrin, 1907. In-8°, XVI et 595 p., 12 fr.

HÉRISSAY (Jacques), Un girondin, François Buzot, député de l'Eure à l'Assemblée constituante et à la Convention, 1760-1794. Paris, Perrin, 1907. In-8°, XIII et 438 p., 5 fr.

HOUSSAYE (Henry), La Grèce héroïque (1821-1827). Conférence de la ligue française pour les droits de l'hellénisme. Paris, Éditions de la Revue politique et littéraire (Revue bleue) et de la Revue scientifique, 41 bis, rue de Châteaudun. In-8°, 22 p.

HOUSSAYE (Henry), Napoléon dans la littérature au XIX° siècle. Conférence faite à la Société des conférences à Paris et à l'Hôtel de ville, à Metz. Paris, édition de la Revue hebdomadaire, 8, rue Garancière. In-8°, 27 p.

HÜFFER (Hermann), Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französischen Revolution. 2 Teil. Quellen zur Geschichte der diplomatischen Verhandlungen. I Band : der Friede von Campoformio. Innsbruck, Wagner, 22 fr. 50.

JUNG (Karl), Wahl und rechtliche Stellung des Præsidenten der Republik in Frankreich, der Schweiz und den Vereinigten Staaten von Nordamerica. In-8°, 81 p. (dissertation d'Erlangen).

KIRKPATRICK DE CLOSEBURN (général Edward), Les renonciations des Bourbons et la succession d'Espagne. Paris, Picard, 1907. In-8°, XXXIV et 327 p., 7 fr. 50.

KOECHLIN (capitaine J. L.), Les Ordres de la Couronne de fer et de la Couronne d'Italie, 1805-1905, avec des illustrations en phototypie. Paris, Plon, 1907. In-4°, 127 p., 25 fr. broché.

KULLNICK (M.), Vom Reitersmann zum Præsidenten. Ein Lebensbild Theodor Roosevelts. Berlin, Mittler u. Sohn, 1907. Grand in-8° avec portrait, 5 fr.

LACRETELLE (général), Souvenirs, publiés par Jacques de la Faye. Paris, Émile-Paul, 1907. In-8°, XIII et 358 p., 7 fr. 50.

LAMARZELLE (G. de), Les rapports du chef d'État et du peuple depuis la Révolution. Paris, Revue catholique et royaliste, 85, rue de Rennes. In-17, 29 p., 0 fr. 75 cent.

LAMEIRE (Irénée), Les occupations militaires de l'île de Minorque pendant les guerres de l'ancien droit. Paris, Rousseau, 1908. In-8°, XVI et 784 p., 12 fr.

LANGENBECK (W.), Englands Weltmacht in ihrer Entwicklung vom 17 Jahrhundert bis auf unsere Tage. (Natur und Geisteswelt, 174). Leipzig, Teubner, 1907, 1 fr. 60.

Lehautcourt (Pierre), Histoire de la guerre de 1870-1871. Tome VI. Sedan, 7 août-2 septembre 1870. Avec neuf cartes. Paris, Berger-Levrault, 1907. In-8°, xi et 788 p., 10 fr.

Lemant (H.), L'armée et les institutions militaires de la Confédération suisse au début de 1907. Paris, Chapelot, 1907. In-8°, 670 p., 12 fr.

Le Poittevin (G.), Le casier judiciaire. Paris, Rousseau, 1907. In-8°, xvi et 392 p., 8 fr.

Lettische (die) Revolution, mit einem Geleitwort von Th. Schiemann. Teil II : Die Sozialdemokratie. Die Katastrophe. Berlin, Reimer, 1907. In-8°, 7 fr. 50.

Malet (Albert), L'époque contemporaine (1789-1889), rédigé conformément aux programmes officiels du 31 mai 1902. Classe de troisième A et B. Paris, Hachette. In-8°, ii et 708 p., 4 fr.

Masson (Frédéric), Le livre du sacre de l'empereur Napoléon, texte inédit avec reproduction fac-similé des dessins d'Isabey, de Percier et de Fontaine, cinquante-trois gravures en taille-douce (huit en-têtes et culs-de-lampe en camaïeu dans le texte, trente-deux tirées hors texte en noir, sept tirées en double page en bistre et six tirées hors texte en couleurs avec les ors passés au pinceau, 1907. Paris, Goupil. In-8°. Broché, 300 fr.

Meunier (Dauphin), La comtesse de Mirabeau (1752-1800) d'après des documents inédits, avec la collaboration de Georges Leloir. Ouvrage orné d'illustrations et de fac-similés d'autographes. Paris, Perrin, 1907. In-8°, iv et 423 p., 5 fr.

Miramon-Fargues (comte de), L'Héritage des Beauvau-Tigny, 1750-1830. Aventures historiques d'après les documents inédits. Paris, Plon, 1907. In-8°, vi et 284 p., 3 fr. 50.

Mollenhauer (Karl), August Wilhelm Rehberg, ein hannoverscher Staatsmann im Zeitalter der Restauration. II. In-4°, 23 p., n° 828. Programme du gymnase de Blankenbourg du Harz.

Montagnier (Jean), De la lettre missive en droit privé. Paris, Rousseau, 1907. In-8°, viii et 224 p., 5 fr.

Morane (Pierre), Paul Ier de Russie avant l'avènement 1754-1796. Avec un portrait en héliogravure. Paris, Plon, 1907. In-8°, viii et 452 p., 7 fr. 50.

Navez (Louis), La défense de la Belgique autrefois et aujourd'hui. Paris et Bruxelles, Lebègue, 1907. In-8°, 348 p. et 38 photogravures hors texte. 5 fr.

Pascal (Georges de), Lettres sur l'histoire de France. Préface de Paul Bourget. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1907. 2 vol., in-8°, 288 et 322 p., 7 fr. 50.

Péon del Valle, Terre nihiliste, souvenirs de Russie. Traduction G. Truan. Paris, Daragon, 1907, in-8°, 200 p., 2 fr. 50.

Picard (Ernest), La campagne de 1800 en Allemagne. Paris, Chapelot, 1907. Tome I. Le passage du Rhin. In-8°, 509 p.

Pinvert (Lucien), Sur Mérimée à propos d'une cérémonie récente. Paris, Leclerc, 219, rue Saint-Honoré. 1907. In-8°, 36 p.

Poincaré (Raymond), Questions et figures politiques. Paris, Fasquelle, 1907. In-8°, 310 p., 3 fr. 50.

Poiré (Eugène), Magenta et Solferino. Autrefois, aujourd'hui. Paris, Berger-Levrault. In-8°, 171 p., 2 fr. 50.

Polovtsoff (A.), Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830. Paris, Conard. Tome III. 1819-1820. In-8°, x et 519 p. 12 fr.

Poumeau (Edmond), La Société populaire de Périgueux pendant la Révolution (7 nivose-8 fructidor an III.) Périgueux, impr. Joucla, 1907. In-8°, 37 p.

Puech (Louis), Un aventurier gascon, Paul-Emile Soubiran, lectourois (1770-1855). Auch, impr. Cocharaux, 1907. In-8°, 81 p. et portrait.

Quentin-Bauchart (Pierre), Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de février, 24 février-24 juin 1848. Paris, Juven, 1907. In-8°, 460 p., 5 fr.

Rahel und ihre Freunde, ein Buch der Erinnerung, hrsg. von Albine Fiala. Wien, Braumüller, 1907. In-8°, avec portrait, 3 fr. 75.

Regnault de Beaucaron, Donations et fondations d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes, 1175-1906, par un de leurs descendants. Sépultures, inscriptions, testaments, coutumes, œuvres charitables, etc. Paris, Plon, 1907. In-8°, 579 p., 7 fr. 50.

Rochemonteix (Père Camille de), Le Père Antoine Lavalette à la Martinique, d'après beaucoup de documents inédits. Paris, Picard, 1907. In-8°, viii et 290 p. carte, 6 fr.

Rochow (Caroline von), geb. v. d. Marwitz u. Marie de la Motte-Fouqué, Aufzeichnungen. Vom Leben am preussischen Hofe 1816-1852. Bearb. von Luise v. d. Marwitz. Berlin, Mittler u. Sohn, 1907. In-8°, avec deux portraits, 10 fr. 65.

Rosengarten (J. G.), French Colonists and Exiles in the United States. Philadelphie et Londres, Lippincott, 1907. In-8°, 234 p.

Roux (A.), La milice prochaine et l'évolution actuelle de notre armée. Paris, Berger-Levrault, 1907. In-8°, 230 p., 5 fr.

Salinis (P. A. de), Le protectorat français sur la Côte des Esclaves. La campagne du « Sacré » 1889-1890 d'après des documents inédits. Paris, Perrin, 1908. In-8°, vii et 577 p.

Salomon (L.), Allgemeine Geschichte des Zeitungswesens (Sammlung Göschen, 351). Leipzig, Göschen, 1 fr.

Savine (A.) et Bournand (Fr.), Le 9 Thermidor. Paris, Michaud, 1907. In-16, 192 p., 1 fr. 50.

Schoch (Laura), Silvio Pellico in Mailand, 1809-1820. In-8°, 137 p. Berlin, Mayer et Müller, 3 fr. 75.

Seilhac (Léon de), Le lock-out de Fougères, nov. 1906-février 1907. Paris, Rousseau, 1907. In-12, 108 p., 2 fr.

Soubies (Albert) et Carette (Ernest), Les régimes politiques au xxe siècle. La république démocratique. Paris, Flammarion, 1907. In-8°, viii et 227 p., 6 fr.

Statistique médicale des troupes coloniales en France et aux colonies pendant l'année 1905. Paris, Impr. nationale, 1907. In-4°, 549 p., avec graphiques.

Stenger (G.), La Société française pendant le Consulat, 6e série : l'armée, le clergé, la magistrature, l'instruction publique. Paris, Perrin, 1908. In-8°, iv et 443 p.

Taudière (H.), Les rapports du roi et du peuple dans l'ancienne France. Paris, Revue catholique et royaliste, 85, rue de Rennes. In-16°, 31 p., 0 fr. 75 cent.

Tettau (Frhr. von), Achtzehn Monate mit Russlands Heeren in der Mandschurei. II Band. Nach Liaoyan bis zum Friedensschluss. Berlin, Mittler et Sohn, gr. in-8° avec gravures et cartes.

Thiess (K.), Deutsche Schiffahrt und Schiffahrtspolitik der Gegenwart. [Natur und Geisterwelt, 169). Leipzig, Teubner, 1 fr. 60.

Thomières (E.), Deux mois à Tours, 10 oct.-9 déc. 1870. Paris, Messein, 1907. In-8°, 93 p., 1 fr. 50.

Tolstoi (L.), La révolution russe, sa portée mondiale, trad. E. Halpérine-Kaminsky. Paris, Fasquelle, 1907. In-8°, 251 p., 3 fr. 50.

Tourneux (Maurice), Anecdotes historiques par le baron Honoré Duveyrier, publiées par la Société d'histoire contemporaine. Paris, Picard, 1907. In-8°, xxvii et 358 p., 8 fr.

Toussaint (François-Vincent), Anecdotes curieuses de la cour de France sous le règne de Louis XV, texte original publié pour la première fois avec une notice sur Toussaint et des annotations, par Paul Fould. Deuxième édition. Paris, Plon, 1908. In-8°, cxxxi et 351 p., 7 fr. 50.

Ulmo (capitaine breveté), Étude historique sur le combat de Nuits, 18 décembre 1870. Lyon, impr. Poncet, 1907. In-8°, 93 p.

Uzureau (F.), Andegaviana, 6e série. Paris, Picard, 1907. In-8°, 550 p., 4 fr.

Vieille (adjudant Alfred), Histoire d'Orchamps et précis de l'histoire de la Franche-Comté d'après Golhet, Dunod, Rougebief, Marquiset et Puffeney. Malakoff, impr. 11, rue Danicourt, 1907. In-16°, xv et 169 p., 3 fr. 50.

Villars (lieut. de), L'ancienne armée malgache. Paris, Lavauzelle. In-8°, 69 p. avec 6 photogravures. 1 fr. 50.

Volquardsen (Chr. A.), Aus schleswig-holsteinischer Geschichte. Umrisse. Leipzig, Ed. Avenarius, 1907.

Whitehouse (H.-R.), Une princesse révolutionnaire. Christine Trivulzio-Belgiojoso, 1808-1871. Paris, Daragon, 1907. In-8°, 302 p. et 2 portraits, 5 fr.

Wyzewa (Teodor de), Quelques figures de femmes aimantes ou malheureuses. Paris, Perrin, 1907. In-8°, 418 p., 5 fr.

Zeyss (R.), Die Entstehung der Handelskammern und die Industrie am Niederrhein während der französischen Herrschaft. Ein Beitrag zur Wirtschaftspolitik Napoleons I. Leipzig, Duncker u. Humblot. Gr. in-8°, avec une carte. 8 fr. 75.

PÉRIODIQUES

Allgemeine Zeitung, Beilage. Heft 43 : H. PRUTZ, Weltgeschichte der Neuzeit. — A. v. PFISTER, Auf der Strasse von Leipzig nach Erfurt im Herbst 1813.

Altpreussische Monatschrift, 1907, 4me fascicule : E. SCHNIPPEL, Zur Erinn. an die Kapitulation von Königsberg, 15-16 juin 1807.

American Historical Review, octobre 1907, *Reviews of books* : PUTNAM, The Censorship of the Church of Rome, II (Hamilton). — TAYLOR, Queen Hortense and Her Friends (Dutcher). — BROWNING, The Fall of Napoleon (Dodge). — PETRE, Napoleon's Conquest of Prussia (Dodge). — SIMON, L'Elaboration de la Charte constitutionnelle de 1814 (Anderson). — ACTON, The Cambridge Modern History, X (Abott). — ROSI, Il Risorgimento Italiano (Thayer). — WYLLY, The Campaign of Magenta and Solferino (Alexander). — ROGERS, A Historical Geography of the British Colonies, VI (Dennis).

Annales de l'Est et du Nord, n° 4, octobre 1907 : R. REUSS, Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution (à suivre). — Comptes-rendus : H. BARDY, La pierre de la Miotte à travers les siècles. — J. FLORANGE, N. Francin, évêque constitutionnel de la Moselle. — COUTANCEAU et LA JONQUIÈRE, La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 2e partie. Opérations, tome I.

Annales des sciences politiques, V, 15 septembre 1907 : QUENTIN-BEAUCHART, La Prusse, les Polonais et la France en 1848. — BEAUMONT, Le suffrage universel en Autriche. — VIALLATTE, La France industrielle dans le dernier quart du XIXe siècle. — Ch. DUPUIS, Chronique internationale, 1906. — Comptes-rendus : BOURGEOIS et CLERMONT, Rome et Napoléon III. — LHOMER, Perregaux et sa fille la duchesse de Raguse.

Archiv für Kulturgeschichte, 4e fascicule : Curt GEBAUER, Quellenstudien zur Geschichte des neueren französischen Einflusses auf die deutsche Kultur, I.

Bibliographe moderne, nos 62-63, mars-juin 1907. Tourneux, Salons et expositions d'art à Paris, au xixe siècle, essai bibliographique. — Le Grand, La table de Le Nain et les registres du Parlement de Paris. — Association des archivistes français, 4e assemblée annuelle. — Besnier, Le classement du versement des domaines aux archives du Calvados. — Gigas, La nouvelle bibliothèque royale de Copenhague. — Chronique. Livres : Maignien, Le fonds dauphinois de la bibliothèque de Grenoble. — Caron, Bibliogr. des travaux sur l'hist. de France, 1866-1897. — Aide-mémoire du libraire et de l'amateur de livres, II.

Bulletin critique, no 17-29 : Delarue, Mém. du colonel Dufour avec notice, notes et le récit des aventures du baron de Cormatin (A. Roussel).

Bulletin trimestriel de la Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, no 4 : C. Riffaterre, Les revendications économiques et sociales des assemblées primaires de juillet 1793. — B. Paumès, La vie économique dans l'élection de Cahors à la veille de 1789. — P. C. Les billets de confiance à Troyes en 1792; Le payement des contributions en nature en l'an IV. — G. Bourgin, Frais d'exploitation agricole en Beauce, en 1790.

Carnet de la Sabretache, octobre 1907 : M. E., Le général de brigade Guye, 1773-1845. — Emm. Martin, Les sièges de Mahon et de Gibraltar d'après les lettres de Crillon à Salm-Salm.

Censeur (le) **politique et littéraire,** 16 novembre 1907 : José de Bérys, Napoléon Bonaparte et le souper de Beaucaire.

Chronique médicale, 1 octobre 1907 : Dr Billard, Les mutilés de la Grande Armée. — Les descendants de Napoléon Ier. — 15 octobre : Lamartine végétarien et antimilitariste.

Contemporains, 13 octobre 1907 : Comtesse R. de Courson, Les filles de la Charité exécutées à Cambrai pendant La Terreur. — 20 : H. Venard, Desgenettes, médecin en chef des armées de l'Empire. — 27 : C. Lecigne, Balzac.

Contemporary Review, novembre 1907 : W. E. Addis, The Pope's encyclical and the crisis in the Roman church. — A. West, Queen Victoria's letters. — H. Jones, Idealism and politics, I. — N. Lamont, The West Indian problem. — E. Bernstein, Trade Unionism in Germany.

Correspondant, 10 octobre 1907 : Lanzac de Laborie, Les débuts du régime concordataire à Paris. — Paul Savy, Bruges port de mer. — Paul Delay, La transformation des moyens de transport à Paris. — Gervais-Courtellemont, Les missionnaires catholiques en Orient et en Extrême-Orient. — 25 octobre : Marquis de Frayssein, La fin d'une royauté, souvenirs de Grèce. — Angot des Rotours, Les sénatoreries, une ébauche d'administration régionale sous le premier Empire. —

10 novembre : L'antimilitarisme chez les socialistes français et allemands. — F. GIBON, Encore le milliard des congrégations. — Et. LAMY, Le vicomte de Meaux.

Daheim, n° 4 : H. v. ZOBELTITZ, Karl Reichsfreiherr von und zum Stein. — N° 6 : H. BERGER, Briefe und Tagebücher der Königin Victoria.

Deutsche Kultur, fasc. 31 : Bülow, Harden, Brand. — O. PFLEIDERER, Deutsche Dichter und Denker. — H. KÖTSCHKE, Das Deutschtum in Ungarn.

Deutsche Literaturzeitung, n° 48 : A. WERNER, Die polit. Bewegungen in Mecklenburg u. der ausserord. Landtag im Frühjahr 1848 (G. Kaufmann). — F. v. WRANGELL, Die Elemente des russischen Staates und die Revolution (O. Hötzsch).

Deutsche Revue, octobre 1907 : H. von POSCHINGER, Aus der Korrespondenz des russischen Reichskanzlers Graf Nesselrode 1852-1853.

Deutsche Rundschau, n° 1 : M. v. BRANDT, Japan und die Vereinigten Staaten. — N. 2 : P. GÜSSFELDT, Epilog zu meinen Kriegserlebnissen. — E. ELSTER, Heine und Laube, mit ungedruckten Briefen Laubes, I. — Graf von LEYDEN, Das Aufleben Aegyptens und lord Cromer. — N° 3 : WILDENBRUCH, Karl Frenzel. — M.-L. SCHLESINGER, Das Bauerntum und die Landfrage in Russland. — E. ELSTER, Heine und Laube, II. — Die Militärluftschiffahrt.

Edinburgh Review, octobre : Signs of the times in India. — La campagne maritime de 1805. — The Bagdad railway. — Rome and the repression of thought. — An interpreter of Japan. — Hibernia impacata. — Palermo.

Énergie française (l'), 5 octobre 1907 : Fr. MASSON, Marengo, Mémoires de Joseph Petit. — 19 octobre : FONTENOY, La Chine et les puissances. — 26 octobre : H.-R. SAVARY, La Haye pendant la dernière conférence de la paix.

Études des Pères de la Compagnie de Jésus, 5 octobre 1907 : Encyclique de Pie X. — P. MALLEBRANCQ, Y a-t-il une crise du catholicisme? — P. BLIARD, Les religieuses et la Révolution. — P. LHANDE, L'émigration basque. — 20 octobre : Encyclique de Pie X. — P. SUAU, Madagascar, la conquête protestante. — J. BURNICHON, Devant Sébastopol, souvenirs d'un aumônier supérieur. — 5 novembre : P. SUAU, Madagascar, l'apostolat catholique. — 20 novembre : J. LEBRETON, L'encyclique et la théologie moderniste. — J. BOUBÉE, L'Angleterre religieuse, la sanctification du dimanche. — J. BRÜCKER, Encyclopédie des choses de Chine. — P. DAHMEN, Le Swaraj ou l'Inde aux Indiens. — J.-B. PIOLET, L'exposition maritime de Bordeaux.

Europe politique et littéraire, octobre 1907 : A. DE STIEGLITZ, La Russie et les peuples slaves; La question macédonienne. — SWARAJIST,

La répression aux Indes. — KONT, La poésie hongroise, 1850-1900. — L. DE COMBELAINE, Lavoisier propriétaire.

Figaro (supplément littéraire) : 5 octobre 1907 : Edm. CLÉRAY, La journée du 5 octobre 1789, Quelques physionomies d'émeutières (d'après le manuscrit du Châtelet). — 12 octobre : GRIMOD, Mme de Custine et le maçon Jérôme. — 9 novembre : Dauphin MEUNIER, La comtesse de Mirabeau.

Fortnighthy Review, novembre 1907 : A. R. COLQUHOUN, Francis-Joseph, the man and the monarch. — Views on the Anglo-Russian agreement : P. LANDON, Relative loss and gain ; A. HAMILTON, The question of Persia. — Henrietta J. BULLER, Aurelio Saffi, triumvir of the Roman republic. — L. ELKIND, Prince Bülow. — L. JERROLD, France and socialism.

Gaulois (le) **du dimanche :** 12-13 octobre 1907 : Boris ROSEN, Lettres inédites de Paul I au prince de Condé ; l'armée de Condé. — 9-10 novembre : L. MADELIN, La police secrète de Fouché ; D. MEUNIER, La comtesse de Mirabeau.

Gegenwart, 1907, n° 40 : Th. v. SOSNOSKY, Bjœrnson und Apponyi. — E. HEINEMANN, Das russ. engl. Abkommen. — N° 40-41 : K. BLEIBTREU, Die Wahrheit über die Schlacht von Sedan. — N° 42 : L. MARTIN, Die anglo-russ. Konvention. — N° 43 : O. CORBACH, Die engl. Kolonien u. das brit. japan. Bündniss. — N° 44-45 : M. LEHMANN, Stein, Preussen und die deutsche Nation.

Grande Revue, 10 octobre 1907 : L. MARTIN, Nouvelle organisation départementale. — L. ANCEL, Les dessous de l'Encyclique. — M. PAILLARÈS, Le problème macédonien. — 25 octobre : F. BUISSON, La réforme des mœurs politiques. — FUNCK-BRENTANO, Les deux glaives. — E. TISSOT, Les Romains d'aujourd'hui. — C. GUIGNEBERT, Modernisme et tradition catholique en France.

Grenzboten (die), n° 40 : England und Indien. — J. NEWALD, Napoleonsbriefe. — N° 41 : Chr. D. PFLAUM, Der Stand des Balkanproblems. — N° 42 : G. CLEINOW, Russische Briefe, 10. — Der englisch-russische Vertrag über Asien. — C. JENTSCH, Innere Kolonisation in Preussen. — N° 43 : Oesterreich nach der Wahlreform. — O. KAEMMEL, West = und Ostdeutschland, Mutterland und Kolonialland.

Hochland, n° 1 : S. P. WIDMANN, Friedrich Wilhelm IV, Camphausen und Bismarck.

Internationale Revue, novembre 1907 : Les côtes chinoises. — Evolution de la tactique. — Etudes sur la guerre russo-japonaise. — Un raid de Moukden à S. Pétersbourg.

Internationale Wochenschrift, I, 33 : D. SCHÆFER, Stand der Geschichtswissenschaft im Skandinavischen Norden. — Fr. von BEZOLD,

Die europaischen Mächte zu Beginn der Neuzeit, I. — Korrespondenz aus Berlin.

Journal des sciences militaires, octobre 1907 : Général CHANOINE, Sinicae res. — CLÉMENT DE GRANDPREY, La défense du royaume de Naples en 1806, étude napoléonienne sur le placement des troupes (suite). — SORB, La faillite de notre organisation coloniale. — DIEZ, Les soldats de la Révolution, étude de sociologie militaire pratique (suite). — Major Z, La Guerre de la Succession d'Autriche, 1743-1744. — — Novembre : CLÉMENT DE GRANDPREY, La défense du royaume de Naples en 1806 (fin). — DE HEUSCH, La guerre russo-japonaise (suite). — SORB, Organisation des colonies et armée coloniale. — DIEZ, Les soldats de la Révolution (suite). — BESSET, L'infanterie montée avec la cavalerie en avant des armées (suite). — Major Z, La guerre de la succession d'Autriche, 1744.

Journal of the Royal United Service Institution, octobre 1907 : F.-H. TYRRELL, Wars of the Turks with the Germans.

Lectures pour tous, octobre 1907 : M. FRAGER, L'équipée de la caserne Popincourt, la conspiration de Malet en 1812.

Légitimité, octobre 1907 : G. TESSIER, Le mystère de quinze années, 1795-1810.

Literarisches Zentralblatt, n° 45 : HÜSGEN, Windthorst. — n° 46 : EISNER, Das Ende des Reichs, Deutschland und Preussen im Zeitalter der grossen Revolution. — BALAGNY, Napoléon en Espagne, IV. — N° 47 : LAMPRECHT, Deutsche Geschichte, III Abteilung, Neueste Zeit, 2 Band. — NAUTICUS, Jahrbuch für Deutschlands Seeinteressen. — WIPPERMANN, Deutscher Geschichtskalender für 1907. — F. von WRANGELL, Die Elemente des russischen Staates. — N° 48 : Adalbert WAHL, Vorgeschichte der französischen Revolution. Ein Versuch. 2 Band (F. Fdch.).

Mémorial diplomatique, 6 octobre : L'entente austro-russe. — 6, 13, 20, 27 octobre : Paix et arbitrage ; Les événements du Maroc. — 6, 13, 27 octobre : Affaires de Macédoine. — 13, 20, 27 octobre : La conférence de La Haye. — 27 octobre : Le protectorat tunisien : Le traité d'annexion de l'État indépendant du Congo ; Les ports du Brésil ; La frontière ouest de l'Égypte.

Mercure de France, 16 octobre 1907 : Stendhal, Fin du tour d'Italie en 1811. — 1 novembre : Paul LOUIS, Le socialisme international. — Alph. SÉCHÉ et J. BERTAUT, Bernardin de Saint-Pierre et la Révolution, d'après des documents inédits. — 15 novembre : M. SALOMON, Une correspondance d'Ulric Guttinguer.

Militär-Wochenblatt, n° 125 : Grossherzog Friedrich von Baden. — N° 126-127 : Erzählung dessen was ich in dem unglücklichen Feldzuge

1806-1807 erlebt habe. — N° 129 : Eine Episode aus der Schlacht von Belle-Alliance aus der Feder eines Mitkämpfers. — N° 131-132 : Hadik vor Berlin. — N° 135 : Eine amtliche Geschichte des Krieges in Südafrika. — N° 140 : Achtzehn Monate mit Russlands Heeren in der Mandschurei. — N°s 141-142 : Rossbach. — N° 143 : Zu den Aufzeichn. des Prinzen Kraft zu Hohenlohe-Ingelfingen. — N° 144 : Ein Brief Scharnhorsts vom September 1812.

— 10. Beiheft : v. Duvernoy, Die württemb. Kavalleriebrigade Normann im Feldzuge 1813. — Otto Schulz, Japaner u. Russen im Angriff und in der Verteidigung 1904-1905 vom infant. Standpunkte aus.

Mitteilungen aus der historischen Literatur, hrsg. v. d. Hist. Ges. in Berlin, 1907, 4 : v. Ruville, William Pitt, Graf von Chatham, II, III (Ködderitz). — Strohl von Ravelsberg, Metternich und seine Zeit, 1773-1859. II (v. Gruner). — Foerster, Die Entstehung der preuss. Landeskirche unter der Regierung Friedrich Wilhelms III (Löschhorn.)

Mitteilungen des Heeresmuseums im Artilleriearsenal in Wien, 1907, III° fascicule : Ad. Stöhr, Erinn. eines österr. Offiziers aus dem mexikan. Feldzuge 1864-1867, mit einer Einleitung, hrsg. von O. Weber.

Neue Revue, n° 1, novembre 1907 : Zedlitz und Neukirch, Die Block-politik in der nächsten Reichstagssession. — Kentaro Kaneko, Japan u. die Vereinigten Staaten, Bundesgenossen. — K. von B. Der österr. Nachfolger. — von Pelet-Narbonne, Der Niedergang von Frankreichs Wehrmacht, I.

Nord und Süd, novembre 1907 : F. Philippi, Der Herzog von Rivoli, Drama in vier Akten (fin). — R. Müller, Geschichte von Arndt's Schrift : Was bedeutet Landsturm und Landwehr ?

Nouvelle Revue (la), 1er octobre : M. Dupont-Chatelain, Les encyclopédistes et les femmes, I. — G. Stenger, La Société française en 1815 III. — 15 octobre : Dupont-Chatelain, Les encyclopédistes et les femmes, II. — G. Stenger, la Société française en 1815, IV. — 1er novembre : Fr. Lemoine, Eugène Etienne. — G. Mossé, Le pessimisme de Vigny. — Roqueni, La politique de M. Tittoni. — M. Dupont-Chatelain, Les encyclopédistes et les femmes, III. — G. Stenger, La Société française en 1815, V. — 15 novembre : P. Bernus, Le colonel Campbell-Bannerman. — M. Dupont-Chatelain, Les encyclopédistes et les femmes, IV. — G. Stenger, La Société française en 1815, V.

Nuova Antologia, XLII, fasc. 860 : C. Fiorilli, Pasquale Villari, due periodi della sua vita. — G. Nicolau, Verso l'accordo grecorumeno. — L'accordo anglo-russo e la crisi persiana — fasc. 861 : G. B. Giorgini, Une pagina di storia, a proposito di uno scritto inedito

del generale La Marmora. — C. SEGRÈ, Un libro inglese su Garibaldi. A. BALDACCI, La coltura e l'attività coloniale in Germania.

Oesterreichische Rundschau, 1er novembre : Die slawische Grossmacht. — I. SCHWARZ, Metternich und sein Verhältnis zur Kunst und Wissenschaft.

Paix par le droit (la), septembre-octobre : Th. RUYSSEN, Le Congrès de Munich. — J. DUMAS, A La Haye. — Th. RUYSSEN et J. PRUDHOMMEAUX, Le XVIe Congrès international de la paix. — MESSAC et DAVILLÉ, L'Alsace-Lorraine. — Novembre 1907 : J. DUMAS, L'avenir du bureau de Berne ; à La Haye, IV. — Le Comité, Une consultation sur le bureau de Berne. — PRUDHOMMEAUX, Le XVIe Congrès intern. de la paix. — Th. RUYSSEN, Le triomphe de l'espéranto ; chronique.

Révolution française (la), n° 4 : P. SAGNAC, L'Eglise de France et le serment à la Constitution civile du clergé. — G. BUSSIÈRE, Une famille anglaise d'ouvriers à Lyon (suite). — A. MATHIEZ, La France et Rome sous la Constituante (suite). — J. MERLANT, Sénancour et Napoléon. — Une lettre de Danjou sur Guffroy. — Un document sur le partage des biens communaux. — Comptes-rendus : A. BAYET, Les écrivains politiques du XIXe siècle. — POUMEAU, La Société populaire de Périgueux. — VANDAL, L'avènement de Bonaparte, II. — Bulletin de la Commision de l'hist. économique ; Les papiers de Cabet ; Lettre de M. Sig. Lacroix. — N° 5 : A. MATHIEZ, La France et Rome sous la Constituante (suite). — PRENTOUT, Les tableaux de 1790, en réponse à l'enquête du Comité de mendicité (Calvados). — G. BUSSIÈRE, Une famille anglaise d'ouvriers à Lyon (suite). — E. POUPÉ, Le mouvement fédéraliste à Hyères. — Les volontaires du district de Dol en 1792. — Comptes-rendus : H. HAUSER, Les compagnonnages d'arts et métiers à Dijon. — Alb. THOMAS, L'histoire socialiste, le second Empire. — E. ARNAUD, Un opuscule de Durand de Maillane ; Rapports d'archivistes ; Bulletin du Comité départ. de la Sarthe ; Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie ; Bulletin de l'Assoc. des bibliothécaires.

Revue (la), 1er octobre 1907 : REYBEL, La tempête impérialiste en Allemagne. I. — LEDRAIN, Madame Michelet, Lettres inédites. — JEHAN D'IVRAY, Le khédive intime. — 15 octobre : P.-J. PROUDHON, Le dossier d'un polémiste. — REYBEL, La tempête impérialiste en Allemagne, II. — G. PELLISSIER, Verlaine. — 1er novembre : F. DELAISI, L'axe de la politique européenne. — P. J. PROUDHON, Le dossier d'un polémiste. — 15 novembre : LYSIS, Contre l'oligarchie financière. — R. POTIER, L'éducation de la démocratie. — P.-J. PROUDHON, Le dossier d'un polémiste. — A. MAYBON, La réforme scolaire en Chine.

Revue critique d'histoire et de littérature, n° 29 : MANTOUX, La révolution industrielle au XVIIIe siècle (A. Mathiez). — Lettres de Valen-

tin Esterhazy, p. Daudet; Fleury, Les dernières années des Bombelles; Tourneux, Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution, IV; Esmein, Gouverneur Morris; P. de Vaissière, Lettres d'aristocrates; Vitrac, Louis XVII; Philippe Égalité et M. Chiappini; Billard, Les tombeaux des rois sous la Terreur; Dumolin, Précis d'histoire militaire, 1792-1800; Joachim, Napoléon à Finckenstein; Grabowski, Mémoires; Dessat et l'Estoile, Origine des armées impériales; Mòny, Notes d'ambulance (A. C.). — N° 30 : Lemmi, Les origines du Risorgimento (R. Guyot). — N° 31 : Aulard, Actes du Comité, XVII; Paris sous le Consulat, III; Études et leçons sur la Révolution, V; Labroue, Le club de Toulon; Le conventionnel Pinet; Desbrière et Sautai, La cavalerie pendant la Révolution; Coutanceau, La campagne de 1794 à l'armée du Nord; La Jonquière, L'expédition d'Égypte, V; Balagny, Napoléon en Espagne, IV; Bennigsen, Mémoires, I-II p. Cazalas; Camon, La guerre napoléonienne; Fr. Masson, L'affaire Maubreuil; Gonnard, Les origines de la légende napoléonienne; Lettres de Montholon; Houssaye, La garde meurt et ne se rend pas; E. Picard, 1870, La perte de l'Alsace (A. C.). — N° 33 : Robiquet, Histoire et droit (A. C.). — Dejean, Un préfet du Consulat, Beugnot (A. Mathiez). — N° 34 : Baguenier-Desormeaux, Kléber en Vendée; Welvert, Lendemains révolutionnaires, les régicides; Mme de Boigne, Mémoires. II (A. C.). - - Ch. Schmidt, Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales (A. Mathiez). — N° 35 : Duc de Croÿ, Journal, I-II; Al. Tuetey, Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution, VII; J.-J. Rousseau, Confessions, trad. Hardt; Dupuis, La Sambre et Fleurus; J. Régnier, Les préfets du Consulat et de l'Empire; Fournier, Napoléon, 2e éd. 1-2; Lumbroso, A travers la Révolution et le premier Empire; Ed. Bonnal, Les royalistes contre l'armée; Symon de Villeneuve, Mes années militaires, 1856-1867 (A. C.). — N° 37 : Annales J.-J. Rousseau, II (L. R.). — Dufour, Le testament de Rousseau (A. C.). — Uzureau, Andegaviana, VI (A. Mathiez). — N° 38 : J. Luchaire, L'évolution intellectuelle de l'Italie, 1815-1830 (R. Guyot). — Thieme, Guide bibliographique de la littérature française 1800-1906 (A. C.). — Armstrong, L'Amérique de Chateaubriand (F. Baldensperger). — N° 39 : La guerre de 1870-71 par la Section historique de l'État-major, Châlons, Sedan, Gravelotte (A. C.). — N° 40 : Cahiers de doléances des bailliages : Bridrey, Cotentin, I; Cam. Bloch, Orléans, II; Boissonnade, Angoulême et Cognac; Étienne, Vic; G. Laurent, Châlons-sur-Marne (A. Mathiez). — Chr. Marechal, Lamennais et Lamartine (M. Citoleux). — N° 41 : Sautai, Les préliminaires de la guerre de succession d'Autriche; Desbrière, Trafalgar; E. Picard, La campagne de 1800 en Allemagne, I; Valicourt, La conquête de Valence; Sauzey, Les Saxons

dans nos rangs; Azan, Rocquancourt et les Écoles militaires (A. C.). — Lettre de M. Edmond Bonnal et réponse de M. Arthur Chuquet. — Lauris, Avignon révolutionnaire (A. Mathiez). — N° 42 : Le Glay, Théodore de Neuhoff, roi de Corse; Maugras, Lauzun; Lenôtre, Mém. sur la Révolution (A. C.). — Bourgeois et Clermont, Rome et Napoléon III (A. Mathiez). — N° 43 : Nicolay, Napoléon au camp de Boulogne (R. Guyot). — Soubies et Carette, Les républiques parlementaires (H. W.). — N° 44 : Deymes-Dumé, Les doctrines politiques de Robespierre (Ch. Vellay). — Morane, Paul I avant l'avènement (H. W.). — Salomon, William Pitt, II (R. Guyot). — Billard, La conspiration de Malet (A. C.). — Marcère, L'assemblée nationale de 1871, II (R. Guyot). — Levasseur, Questions ouvrières et industrielles en France sous la troisième République (E. d'Eichthal). — Lettre de M. Chr. Marechal et réponse de M. Marc Citoleux. — Levi, De Léon XIII à Crispi (Ch. Dejob). — N° 45 : Girod, Les subsistances à Dijon à la fin du XVIII[e] siècle (A. Mathiez). — Caumont La Force, L'architrésorier Lebrun gouverneur de Hollande (R. Guyot). — N° 46 : Ch. de Lacombe, Journal politique p Hélot, I (R. Guyot). — T' Serclaes, Le pape Léon XIII (L. S.). — N° 47 : J. d'Ussel, La défection de la Prusse en 1813 (R.). — Albert Thomas, Histoire socialiste, X, le second Empire (R. Guyot).

Revue d'Alsace, septembre-octobre 1907 : A. I. Ingold, Souvenirs de 1817-1824, journal d'un habitant de Cernay (fin). — Ch. Hoffmann, Les troubles de 1789 dans la Haute-Alsace (fin). — A. Gasser, Soldats alsaciens, X. Le capitaine Richard, 1810-1875. — Les tribulations d'un solliciteur ou Gœtzmann d'après quelques-unes de ses lettres inédites. — Novembre-décembre 1907 : A d'Ochsenfeld, Les provinces perdues. — A. de Saint-Antoine, Les tribulations d'un solliciteur ou Goetzmann d'après quelques-unes de ses lettres inédites. — M. Lortet, Soldats alsaciens. XI. Le général Parmentier.

Revue de Cavalerie, octobre 1907 : Donop, Lettres d'un vieux cavalier (suite). — Cazenove, La cavalerie légère à la fin de l'ancien régime, Saxe-Hussards.

Revue de Fribourg, octobre 1907 : Fr. Bournand, La misère à Paris pendant la Révolution.

Revue de l'Avranchin, n[os] 6 et 7 : H. Sauvage. Un épisode de l'histoire de Granville, l'arrestation du prince de Polignac. — F. Jourdan, Avranches pendant la Révolution.

Revue de Paris, n° 20 : Reine Hortense, Lettres à Alexandre I[er]. — N° 21 : Louis Aubert, Les Japonais, le Canada et l'Amérique du Sud. — N° 22 : Victor Bérard, Guillaume II à Londres. — N° 23 : Henri Leyret, La jeunesse de Waldeck-Rousseau, I. — Chevalier de l'Isle, Lettres familières. — V. Bérard, Anarchie marocaine.

Revue de Saintonge et de l'Aunis, 1er octobre 1907 : P. LEMONNIER, Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution.

Revue des Deux-Mondes, 1er octobre 1907 : Vic. G. d'AVENEL, Aux États-Unis, les affaires. — G. GOYAU, Les origines du Culturkampf. — 25 octobre : M. et A. LEBLOND. Madagascar. — 1er novembre : La reine Victoria, I. — ROUIRE, La dernière convention anglo-russe. — A. LIESSE, Jacques Lafitte, sa vie et ses idées financières. — Ch. RINN, La première arrestation du comte Clément de Ris, 1794. — 15 novembre : La reine Victoria (fin). — R. PINON, La rivalité des grandes puissances dans l'Empire ottoman. — ROD, L'impérialisme.

Revue des Études historiques, mai-août 1907 : P. FROMAGEOT, Le roman du comte d'Angiviller. — A. SCHUERMANS, Itinéraire général de Napoléon I (suite). — Comptes-rendus : MAUGRAS, La marquise de Boufflers et son fils le chevalier (A. David). — BORNAREL, Cambon et la Révolution française (A. David). — A. AULARD, Études et leçons sur la Révolution française, 5e série (A. Laborde-Milaa). — E. WELVERT, Lendemains révolutionnaires, Les régicides (J. de Lacharrière). — CAMON, La guerre napoléonienne, les systèmes d'opération (A. David). — Ph. GONNARD, Les origines de la légende napoléonienne (E. d'Hauterive). — J. de LA CHARRIÈRE, Paris en 1814, journal inédit de Mme de Marigny, augmenté du Journal de T. R. Underwood (H. Courteault). — E. BONNAL, Les royalistes contre l'armée, 1815-1820. (J. de La Charrière). — CABANÈS, Les indiscrétions de l'histoire, 4e série (M. Boutry).

Revue des idées, 15 octobre 1907 : A. DUNOYER, Un épisode de la conjuration de l'étranger sous la Terreur. — Ed. DUJARDIN, Notes sur le prophétisme (fin). — 15 novembre : V. ERMONT, Le catholicisme et la pensée contemporaine. — M. PIERROT, Le mouvement syndical en France et ses tendances. — F. RABAUD, Les discours d'ouverture de J.-B. Lamarck.

Revue des questions historiques, 1er octobre 1907 : Marius SEPET, Les antécédents du règne de Louis XVI. — A. BONNEFON, Les mœurs et le gouvernement de Venise en 1789. — MAGNAC, Le fédéralisme en 1793 et en 1794. — Lieutenant-colonel PICARD, La préparation d'une campagne de Napoléon. La transformation de l'armée républicaine en armée impériale.

Revue des troupes coloniales, octobre 1907 : H. SEAUVE, Les relations de la France et du Siam, 1680-1907.

Revue d'Europe et des colonies, octobre 1907 : ICHAN D'INRAY, Impressions d'Égypte. — G. STENGER, Le retour de l'île d'Elbe. — A. DE RIBEROLLES, De Palma à Saint-Sébastien. — F. DE L'ÉGLISE, De Lucerne à Pavie par le Gothard.

Revue d'histoire de Lyon, septembre-octobre 1907 : BUFFENOIR,

Le « Précurseur » de la révolution de juillet. — C. Perenet, La contribution du Rhône à la défense nationale, 1791-95. — C. Riffaterre, Mémoire de Précy à Louis XVIII sur la situation du Lyonnais, Forez et Beaujolais, 15 novembre 1800.

Revue d'histoire littéraire de la France, n° 3, juillet-septembre : Spoelberch de Lovenjoul, Les Études philosophiques de Honoré de Balzac. — Rigal, Hugo et Byron. — Pinot, Les sources de l'Orphelin de la Chine. — Giraud, Deux fragments autogr. des Martyrs (fin). — Monin, Le texte des Lettres d'exil, de Quinet (suite). — Mélanges : Notes de lecture de Sainte-Beuve (P. B.); Deux lettres de Voltaire à St Gravesande (Pitollet); Tendances romantiques dans la littérature de la Révolution (Hazard); Quatre lettres de Chateaubriand (Baldensperger). — Comptes-rendus : Cassagne, Baudelaire (Marsan); Marechal, Lamennais et Lamartine (Merlant); Lanson, Voltaire (P. B.).

Revue d'histoire moderne et contemporaine, octobre 1907 : A. Crémieux, Le procès des ministres en 1848 et l'enquête judiciaire sur les journées de février.

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée (*section historique*), octobre 1907 : Les débuts de la guerre de la succession d'Autriche (suite). — Études tactiques, Iéna. — L'investissement de Metz. — Novembre : La cavalerie en Égypte. — Les débuts de la guerre de la succession d'Autriche. — Études tactiques, Iéna (à suivre). — L'investissement de Paris (à suivre).

Revue d'infanterie, 15 octobre 1907 : Tactique de l'infanterie française dans les batailles d'août 1870. — Pinois, Étude sur les paniques des troupes. — Carré, Étude historique sur le chargement du fantassin. — Hardy de Périni, Afrique et Crimée, 1850-1856.

Revue du Bas-Poitou, juillet-août-septembre 1907 : E. Bourloton, Le clergé de la Vendée pendant la Révolution. — E. Gabory, Un nouveau et curieux manuscrit sur la Révolution aux archives de la Vendée — R. Vallette, Essai d'un martyrologe vendéen de la Révolution.

Revue du cercle militaire, 5 et 12 octobre 1907 : Frocard, Appréciations anglaises sur la milice suisse. — Girette, Lettres de Garibaldi. — Paulhiac, Chez les Touareg. — 19 et 26 octobre, 2, 9 et 16 novembre : Cazenove, De Madrid à Cabrera, campagne d'Espagne, 1808-1814.

Revue du génie militaire, octobre 1907 : De l'influence des combats livrés sous Port-Arthur sur la construction des forts.

Revue du Midi, 15 octobre 1907 : M. Jouve, Correspondance intime de Rovère après la Terreur.

Revue du mois, 10 octobre 1907 : Albert Mathiez, Le culte privé et le culte public sous la première séparation, 1795-1802. — Camille Val-

LAUX, La marine de commerce française. — 10 novembre : M. CAULLERY, Notre enseignement supérieur scientifique. — L. POIRIER, Les classes dirigeantes d'après le théâtre contemporain. — M.-A. LEBLOND, La croyance en Dieu chez les Malgaches. — L. TILLIER, La navigation dans le lac de Suez.

Revue germanique, novembre-décembre 1907 : Charles JORET, Un professeur à l'institut du Belvédère, Auguste Duvau, 1771-1831. — Auguste EHRHARD, La dernière passion de Gentz.

Revue hebdomadaire, n° 40 : Comtesse de Boigne, Mémoires, extraits, III. — Victor GLACHANT, Armand Carrel transfuge français. — N° 41 : G. HANOTAUX, Le Maroc et les puissances. — Comtesse de Boigne, Mémoires, IV. — N° 42 : LANZAC DE LABORIE, Paris et l'invasion de 1814. — N° 43 : Le grand-duc de Bade et le Vatican. — H. d'ALMÉRAS, Saint-Lazare pendant la Révolution. — N° 44 : Grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch. La légende d'Alexandre I. — Maurice MURET, L'Allemagne contemporaine d'après M. Karl Lamprecht. — N°s 45, 46, 47 : F. BRUNETIÈRE, Les origines de l'esprit encyclopédique. — N° 47 : Robert LAUNAY, La journée du Golfe Juan, 1er mars 1815. — N° 48 : G. HANOTAUX, L'Europe qui naît. — Léon LEFÉBURE, Un document nouveau sur l'œuvre de la France en Alsace, au XVIIIe siècle.

Revue historique, septembre-octobre : Bulletin historique : France, Révolution et Empire (Rod. Reuss) — Comptes-rendus : WOLTERS, Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich. 1700-1790. — Novembre-décembre : G. MONOD et L. BOUGIER, L'enseignement de l'histoire. — H. HAUSER, Publications sur l'époque moderne. — Comptes-rendus : CRONBACH, Das landwirtschaftliche Betriebsproblem in der deutschen Nationalökonomie bis zur Mitte des XIX Jahrh. — WOLF, Bismarcks Lehrjahre. — Ch. zu HOHENLOHE-SCHILLINGSFÜRST, Denkwürdigkeiten.

Revue historique ardennaise, novembre-décembre 1907 : L. BOSSU, La famille de Dalle. — H. JADART, Deux tableaux brûlés à l'Hôtel de ville de Mézières en 1792. — E. PELTIER, La mort de Carrier. — Comptes-rendus : PÉCHENARD, Histoire de Gespunsart. — Deux autographes de Savary, duc de Rovigo.

Revue internationale de l'enseignement, 15 octobre 1907 : CHAMBON, L'École normale en 1816-1818. — Z. ZALESKI, L'école russifiante en Pologne.

Revue militaire des armées étrangères, octobre et novembre 1907 : La guerre russo-japonaise (suite). — Le budget de la guerre de l'Empire allemand. — L'Autriche et la frontière italienne.

Revue militaire générale, octobre 1907 : KLEIN, Langres. — ROY, Les bois et la liaison des armes. — MAISTRE, Spicheren (à suivre).

Revue militaire suisse, octobre 1907 : P. DELESSERT, Une opération de guerre dans les Alpes vaudoises en hiver (mars 1798).

Revue politique et littéraire (Revue Bleue), 12 octobre 1907 : Maurice DUMOULIN, Rome et le clergé français pendant la Révolution. — 26 octobre : A. CHUQUET, Desaix en Italie. — Ch. VELLAY, Marat chez le comte d'Artois.

Revue politique et parlementaire, octobre 1907 : TESTIS, Les établissements de crédit en France (à suivre). — NAST, La liquidation des biens des congrégations. — Abel COMBARIEU, Le centenaire de la cour des comptes. — ALFASSA et LANGERON, La responsabilité syndicale et les projets de réforme. — Novembre : TESTIS, Les établissements de crédit en France (suite). — Cam. SABATIER, L'erreur d'Algésiras. — BIARD D'AUNET, Le problème impérial britannique, la conférence coloniale de Londres en 1907. — R. REVILLON, La responsabilité de l'État à raison des dommages causés par les attroupements. — Simon ROBERT, Revue des questions militaires. — E. LÉMONON, La seconde conférence de la paix.

Rivista bibliografica italiana, p. 21 : C. BOUCAUD, L'épanouissement social des droits de l'homme. — A. GIOBBIO, La denunzia del Concordato e la separazione delle chiese dello stato in Francia.

Sonntagsbeilage der National-Zeitung. n° 14 : H. KÖTSCHKE, Das Deutschtum in Ungarn.

Sonntagsbeilage der Vossischen Zeitung, n° 39 : Karl WITTE, Aus den Briefen u. Papieren des Grafen Nesselrode.

Spectateur militaire, 1er octobre 1907 : SÉLIWATCHEFF, Le régiment de Petrovsky sur la colline Poutiloff. — D'AZÉMAR, Le général Yusuf. — 15 octobre : MARTYNOV, Quelques leçons de la guerre russo-japonaise.

Türmer (der), n° 1 : J. HECKLER, Erinnerungen an den Fürsten Hohenlohe. — H. v. PETERSDORFF, Der Freiherr von Stein.

Velhagen und Klasing's Monatshefte, n° 3 : Ed. HEYCK, Die Herrenmode im XIX Jahrh. Frack und Zylinder, zwei zahm gewordene Revolutionäre. — M. STEIN, Die Napoleoniden. — R. M. MEYER. Das literarische Jung-Wien.

Vendée historique, 5 et 20 octobre 1907 : Le Calendrier-martyrologe de la Vendée militaire. — 20 octobre : Récits de la Grande Guerre, la messe sans prêtre.

Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde, 1907, IV : FALKENHAUSEN, Zurückgehaltene Kräfte. — ECKERMANN, Die Eroberung von Süd-Sachalin durch die Japaner im Juli 1905. — FREYTAG-LORINGHOVEN, Studien nach Clausewitz, der Feldzug in Frankreich 1814.

Wage (die), n° 42 : G. GAULKE, Zum Liebknecht-Prozess. — L. KARELL, 11e internat. Pressekongress. — N° 43 : R. VERGNA, Eine

italien. oesterr. Liga. — N° 44 : J. GAULKE, Glossen zum Moltke-Harden-Prozess. — L. KARELL, Die zweite Haager Konferenz. — N° 45 : VERUS, Der Ausgleich und Kroatien. — Von STETTEN, Soll Oesterreich kolonisieren?

Welt und Haus, n° 2 : Von KURNATOWSKI, Die Aufhebung der Leibeigenschaft in Preussen vor 100 Jahren. — N° 3 : D. KÜRCHHOFF, Die Eisenbahnen in Deutsch-Afrika — N° 4 : C. J. STEIN, Zum 150 Geburtstag eines grossen deutschen Staatsmannes, des Freiherrn von Stein. — N° 5 : M. JACOBI, Wissenschaft und Volksbildung im Deutschen Reiche. — N° 6 : W. v. LANGSDORFF, Unser Recht auf die Ostmark.

Westermanns Monatshefte, n° : R. STERNFELD, Franz von Roggenbach, ein deutscher Staatsmann aus grosser Zeit. — A. GEIGER, Friedrich der Gute. Auf den Tod des Grossherzogs Friedrich I von Baden. Ein Gedenkblatt.

Westminster Review, Novembre 1907 : J. NISBET, The development and trade of Burma. — W. M. LIGHTBODY, Capitalism and the Press. — H. CROSSFIELD, Turgueneff and Russian Revolution.

Woche (die) n° 40 : E. MARCKS. Friedrich, Grossherzog von Baden.

Wort (das freie), N° 14 : MYOPS, Der Löwe und der Bär in Asien. — G. TSCHIRN, Der intern. Freidenkerkongress in Prag. — E. HAUVILLER, Pius X als Grossinquisitor und Erzieher, 2. — N° 16 : Das Ende einer Aera? — P. v. HOENSBROECH, Blockpolitik. — O. MÜLLER, Elsass-Lothringen. — E. HAUVILLER. Kardinal Fischer ein Todfeind deutscher Lehr = und Lernfreiheit.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins vol. XXII, n° 4 : O. MOERICKE, Eine Reise badischer Bauern nach England im XVIII Jahrhundert. — W. TEICHMANN, Elsässische Geschichtsliteratur des Jahres 1906.

CHRONIQUE

La vie économique de la Révolution. — La commission instituée pour rechercher et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution, s'est réunie le 25 janvier au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès. M. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière séance plénière Les commissaires ont rendu compte de l'état des publications en cours; dix nouveaux volumes seront publiés d'ici à trois mois. On été ensuite votées en principe des publications nouvelles concernant les biens nationaux et les cahiers de paroisse de 1789, présentées par les comités des Alpes-Maritimes, de Saône-et-Loire, de la Meuse et des Vosges. La fin de la séance a été employée à la discussion d'un projet d'instruction pour la publication des documents relatifs à l'histoire de l'agriculture, présenté au nom de la sous-commission par M. Camille Bloch. Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Jaurès, Ferdinand Dreyfus, Seligman, Douarche, Guillemaut et Aulard, le projet a été adopté.

Les ventes d'autographes. — Les 4 et 5 novembre dernier, a eu lieu, à Berlin, une vente d'autographes où l'histoire de la Révolution n'est représentée que par un très petit nombre de pièces. Notons cependant une lettre de Luigi Piccinni, fils du célèbre compositeur Nicolo Piccinni. Dans cette lettre, datée de Paris, 25 juin 1821, Luigi Piccinni raconte qu'en 1791 il s'était chargé de faire parvenir à la reine Marie-Caroline de Naples une lettre de la reine Marie-Antoinette. Il ajoute : « Malgré tous les obstacles et les risques que courait à cette époque quiconque osait se charger d'un tel message tout à la fois si honorable et si périlleux, la reconnaissance dirigea ma conduite, et je fus assez heureux pour soustraire cette lettre à toutes les perquisitions. » Piccinni ajoute qu'il vient d'apprendre qu'un certain Alexandre Piccini va être récompensé pour cette action; il

rétablit la vérité des faits et réclame pour lui-même la récompense. Dans la même vente, se trouvait une lettre de David d'Angers, datée de Paris, 6 août 1843. En voici un passage : « Les autographes des hommes de la Révolution sont rares, actuellement surtout que l'on comprend toutes les gigantesques et miraculeuses choses faites par la sublime Convention ; l'admiration pour ces nobles républicains a grandi à mesure que les brouillards amoncelés par l'Empire et les Bourbons se sont dissipés devant la lumière de l'histoire. On ne peut penser sans un vif sentiment de vénération à cette formidable Convention luttant avec succès contre toute l'Europe, créant les écoles primaires, les écoles centrales, l'école polytechnique, des bibliothèques et des musées dans toute la France, des écoles d'arts et métiers, enfin créant un muséum d'antiquités nationales pour sauver tous les monuments historiques de la France (ce monument des Petits-Augustins a été détruit par les Bourbons en 1815!!). Il serait trop long d'énumérer ici toutes les merveilleuses pensées sorties du cerveau de la nation affranchie pour un moment du despotisme abrutissant de ses maîtres couronnés. »

— Le 29 novembre, dans une vente faite à l'Hôtel Drouot, à Paris, figurait une lettre autographe de Marie-Antoinette, datée du 18 octobre 1784, et relative à l'acquisition du château de Saint-Cloud.

— Le 13 décembre, également à l'Hôtel Drouot, a eu lieu une vente d'autographes, dont un certain nombre se rapporte à la période qui nous intéresse. C'est d'abord une lettre de Joseph Bonaparte, roi de Naples, puis d'Espagne, frère de Napoléon Ier. Cette lettre, datée de Londres, 18 août 1833, contient ce curieux passage relatif à son frère : « Tout ce qui blesse par des expressions injustes le grand homme du grand peuple ne peut pas être accueili par son frère. Je lui dois le peu qu'on me prise et la reconnaissance est un besoin de mon cœur. Il ne fut ni parricide, ni despote, ni tyran ; il fut ce que son temps et sa nation voulurent qu'il fût. Il eût été Titus ou Trajan chez les Romains de ce siècle-là ; Washington en Amérique ; Charlemagne au VIIIe siècle. Dans ce qui a été fait de bien ou de mal dans son temps, il eut un grand complice : le peuple français. J'ai lu au fin fond de son cœur ; j'y ai vu naître ses plus patriotiques pensées. Il n'en est aucune qui ne fût uniquement dans l'intérêt et la gloire du peuple français. » Signalons aussi des lettres de Julie Candeille, de Lazare Carnot, de Condorcet, qui n'offrent qu'un intérêt médiocre. Nous trouvons enfin une lettre de Talleyrand à Napoléon Ier (Paris, 20 avril) pour le féliciter de la naissance d'un prince dans la famille impériale. « Je dois, dit-il, en sentir davantage l'importance, moi que le sentiment, le respect et la reconnaissance attachent d'une manière plus particulière à Votre Majesté. Je la supplie d'agréer avec bonté

l'expression de ma joie et les vœux ardents que je forme à chaque moment de ma vie pour la prospérité de son auguste famille. Elle ne peut être trop nombreuse pour la tranquillité et le bonheur du monde. »

Les meubles du Temple. — Mme veuve Blavot vient de faire don au Musée Carnavalet des meubles qui servirent à Louis XVI et à sa famille pendant leur captivité au Temple. Son mari, le docteur Blavot, était le petit-fils de M. Berthelemy, avocat au Parlement, archiviste de l'ordre de Malte, et qui, en cette qualité, avait obtenu la jouissance à vie de la petite tour du Temple. La famille royale fut installée dans les appartements de M. Berthelemy, qui ne subirent que des modifications sans importance. Après la mort de Mme Elisabeth, M. Berthelemy rentra en possession de ses meubles. « Au commencement de l'an IV, raconte le *Gaulois* (7 décembre 1907), M. Berthelemy fit transporter le mobilier de la petite tour du Temple dans la petite propriété où se trouvait le siège de la commanderie de Chevau, il s'y retira avec sa pupille, Mlle Valder de Manneville, qu'il avait épousée et dont il eut une fille, qui devint plus tard Mme Blavot. Après la mort de cette dernière, qui laissait deux enfants, une vente mobilière fut faite en avril et en juillet 1882. C'est à cette vente que le Dr Blavot racheta la presque totalité de la bibliothèque à laquelle Louis XVI avait recours tant pour son agrément personnel que pour l'instruction du Dauphin. Il y racheta également la partie du mobilier que Mme Blavot, sa veuve, vient si généreusement de donner à Carnavalet. Mais toute une partie du mobilier fut achetée par d'autres personnes. » Mme Blavot a tenu à conserver quelques objets, tels que bergères, tabourets, chenets, gravures, cadres. Le reste, qui est maintenant au Musée Carnavalet, se compose d'une petite bibliothèque, d'outils qui servirent à Louis XVI pour ses travaux de serrurerie, d'un jeu de dominos, d'un jeu de loto, et de chenets, de chaises et de tables qui se trouvaient dans la pièce occupée par Mme Elisabeth.

Les prix académiques.— L'Académie française a décerné le 1er prix Gobert (9,000 fr.) à M. de Lanzac de Laborie (*Paris sous Napoléon*); le second (1,000 fr.) à M. le capitaine Dupuis (*La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes*). — Sur le prix Thérouanne, 2,000 fr. ont été donnés à M. E. Salone (*La colonisation de la Nouvelle-France*). — Sur le prix Thiers, 500 fr. ont été attribués à M. l'abbé Pisani (*Répertoire historiographique de l'épiscopat constitutionnel*); à M. A. de Calonne (*Histoire de la ville d'Amiens*); à M. P. Boissonnade (*Saint Domingue à la veille de la Révolution*). — Prix Bordin : 1,500 fr. à M. Latreille (*Joseph de Maistre et la papauté*); 500 fr. à M. Marc Citoleux (*La poésie philosophique au*

XIXe *siècle : Lamartine et Mme Ackermann*); à M. Julien Luchaire (*Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1815 à 1830*). — Prix Fabien : 1,000 fr. à M. Béchaux (*La question agraire en Irlande au commencement du* XXe *siècle*); 500 fr. à Mme de Laprade (*Le point de Flandre et les centres dentelliers aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*). — Prix Juteau-Duvigneaux : 500 fr. à M. G. de Grandmaison (*Mme Louise de France*). — Fondation Montyon : 1,500 fr. à M. Roustan (*La philosophie et la société française au* XVIIIe s.). — Prix Berger : 10,000 fr. à M. Maurice Tourneux (*Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (4 vol. grand in-8°).

L'Académie des sciences morales et politiques a distribué, entre autres prix: prix Audiffred : 1,500 fr. à M. Masson (*Marseille et la colonisation française*); et à M. Blanchard (*La Flandre*); 1,000 fr. à M. Lorin (*La France puissance coloniale*); à M. G. Rouvier (*L'enseignement public en France au début du* XXe s.); 500 fr. à M. Chantriot (*La Champagne*); à M. Parisot (*Jean-Frédéric Oberlin*). — Prix Perret : 2,000 fr. partagés entre MM. Michon (*Le gouvernement parlementaire sous la Restauration*) et H. Sée (*Les classes rurales en Bretagne, du* XVIe *siècle à la Révolution*). — Prix Drouyn de Lhuys : 3,000 fr. à M. Chéradame (*Le monde et la guerre russo-japonaise*). — Le prix Rossi, dont le sujet était : *Étude sur la vente des biens nationaux et les conséquences économiques et sociales* a été partagé entre MM. Marion (4,000 fr.), Bournisien (2,000 fr.), Jollivet (1,500 fr.), Viallay (1,000 fr.) et Lecarpentier (500 fr.).

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné : prix Prost : 400 fr. à l'*Austrasie*, revue du pays messin et de la Lorraine.

Le Conseil de l'Université de Paris a décerné le prix Alphonse Peyrat (3'000 francs), à M. James Guillaume, pour ses *Procès-Verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale* (6 vol. gr. in-8).

L'Imprimeur-Gérant : J. Peyriller.

Le Puy-en-Velay, imp. R. Marchessou, Péyriller, Rouchon et Gamon, successeurs.

Première année. N° 2. Avril-Juin 1908.

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

SOMMAIRE

(*Voir la suite du sommaire au verso*).

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe
—
1908

SUITE DU SOMMAIRE :

Bibliographie : A. Aulard, Taine historien de la Révolution française. — F. Braesch, Rapport sur les documents relatifs à la Révolution conservés au British Museum. — J. Tiersot, Fêtes et chants de la Révolution. — Ch. Vellay, Œuvres complètes de Saint-Just. — F. Uzureau, Les divisions administratives de l'Anjou. — G. Gautherot, Les relations franco-helvétiques de 1789 à 1792: La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle. — J. Charrier, Mémoires d'un prêtre nivernais. — A. Savine et F. Bournand, Le 9 Thermidor. — A. Chuquet, Journal de voyage de Desaix; Souvenirs du baron de Frénilly. — C. Jobet, Auguste Devau. — F. Uzureau, La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — H. Lyonnet, Mademoiselle George. — H. Fleischmann, Napoléon et la Franc-Maçonnerie. — Travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes.

Livres nouveaux.

Périodiques.

Chronique : Victor Barbier. — La vie économique de la Révolution. — Danton à Choisy-le-Roi. — L'expédition des Mille. — Les papiers du maréchal Bazaine. — Les ventes d'autographes.

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES ROBESPIERRISTES

Revue d'études historiques, paraissant tous les trois mois par fascicules in-8° de 160 à 200 pages.

Abonnement : **20** francs par an pour la France; pays de l'Union postale, **22** francs.

Un fascicule seul, **5** francs.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Charles VELLAY, docteur ès lettres, 9, rue Saulnier, Paris (IX[e]).

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à la librairie Ernest LEROUX, 28, rue Bonaparte, Paris (VI[e]).

Les auteurs sont seuls responsables de leurs articles, et la Revue n'est engagée par l'opinion personnelle d'aucun d'eux.

CENT LETTRES INÉDITES DE BONAPARTE

1793-1796

Nous croyons inédites les pièces dont le texte suit. Elles ne sont ni dans la *Correspondance de Napoléon*, ni dans les *Suppléments* de Léonce de Brotonne, qui fit une chasse ardente et infatigable aux inédits napoléoniens. Il y en a même qu'il a eues sûrement sous les yeux et dans les mains, et qu'il n'a pas reproduites, sans doute parce qu'elles lui semblaient trop courtes, trop techniques ou insignifiantes. En tout cas, l'une ou l'autre de ces lettres — recueillies depuis bien longtemps (1) — peut avoir paru quelque part dans un livre ou dans un coin de journal ou de revue. On a tant publié de divers côtés tant de lettres de Napoléon et il y a tant de choses que nous croyons inconnues et qu'à peine éditées, un malicieux ami, un critique malévole, voire un indifférent connaît à notre honte ! N'est-ce pas Renan qui proposait à un jeune homme en quête d'une thèse de doctorat le sujet suivant : *De quibusdam ineditis jam editis?* Cette précaution prise, nous sommes plus à l'aise pour avouer que nos lettres ne sont pas d'une très grande importance, qu'elles forment en grande partie le résidu de la *Correspondance* et que certaines ne sont que de simples bil-

(1) Depuis si longtemps que Brotonne a pris les devants et publié des lettres que nous avions déjà copiées.

lets, de brèves instructions rapidement dictées. Mais c'est du Bonaparte, c'est du Napoléon ; il y en a une vraie liasse, les documents de cette période de sa vie sont rares, quelques-uns sont curieux, tous sont instructifs, tous montrent l'infatigable activité de son esprit, l'étendue et la rapidité de son coup d'œil, la promptitude et la fermeté de sa décision, et aussi les sentiments de gratitude et d'amitié dont son âme était alors capable. Nous les avons tirées, sauf indication contraire, des Archives de la Guerre. Elles sont toutes signées jusqu'à l'année 1796 *Buonaparte*. Lorsque Bonaparte envoie la première, le 2 novembre 1793, il commande l'artillerie de l'armée qu'on appelait l'armée révolutionnaire, l'armée devant Toulon ou l'armée de Toulon. Les suivantes sont écrites ou dictées par le général de l'artillerie de l'armée d'Italie, par le général de l'armée de l'intérieur, par le général en chef de l'armée d'Italie. Il est inutile d'annoter minutieusement ces lettres et de perdre dans cette *Revue* une place précieuse. Quelques mots seulement sur les principaux destinataires. Gassendi, Andréossy, Faultrier qui devinrent généraux, étaient alors, l'un, chef de bataillon et directeur de l'équipage d'artillerie, l'autre, directeur du parc de l'avant-garde, le troisième, attaché à l'état-major du général Bonaparte. Berlier était lieutenant-colonel sous-directeur d'artillerie à Antibes et Dujard, général de brigade provisoire. Deschamps était un commissaire des guerres, ancien secrétaire du représentant Ricord, et il devint intendant militaire. D'Urtubie était général de brigade d'artillerie depuis le 20 mai 1795. Favereau (Dominique-Joseph) avait été promu général de brigade en juillet et général de division en septembre 1793. La dernière lettre que nous publions est, non de Napoléon, mais de son frère Louis, et elle n'a pas besoin de commentaire.

Arthur Chuquet.

Le commandant de l'artillerie de l'armée qui assiège Toulon à l'administration du département du Vaucluse.

A Ollioules, le 12me du 2e mois de l'an II (2 novembre 1793).

Le parc de l'artillerie de l'armée est bien loin d'avoir le nombre de chevaux nécessaires pour le service. Vous êtes témoins tous les jours de la quantité de munitions et machines de guerre qui arrivent à Avignon et que je ne puis faire transporter que lentement et au détriment du service. Veuillez donc bien, citoyens administrateurs, requérir tous les chevaux qui se trouvent dans votre département, afin de pouvoir concourir dans cette circonstance critique à la draperie (*sic*) des armées de la République (1).

A Gassendi.

Marseille, 2 nivôse an II (22 décembre 1793).

La prise de Toulon rend nulle votre mission. Je pense que si vous n'avez point d'ordre du ministre, vous devez vous rendre au Port de la Montagne où vous trouverez des occupations. Donnez contre-ordre dans toutes les villes où il serait encore temps pour empêcher le départ des convois qui nous étaient destinés, excepté la poudre. Passez à Saint-Étienne pour nous procurer des fusils et dix à douze mille pièces de rechange avec autant de tire-balles.

A Gassendi.

Port de la Montagne, 25 nivôse an II (Toulon, 14 janvier 1794).

J'étais occupé à faire ma tournée. Lors de mon retour au Port de la Montagne, j'y ai reçu plusieurs de vos lettres auxquelles j'avais déjà satisfait par ma dernière que je vous ai écrite à Marseille. Je vous inclus l'arrêté des représentants du peuple que vous me demandez dans votre dernière. Il est très pressant que vous rejoigniez parce que l'on a de grands projets du côté de l'armée d'Italie.

(1) Bibliothèque d'Avignon, Ms. 1676, fol. 55.

Arrêté des représentants (dicté évidemment par Bonaparte).

Port-de-la-Montagne, 30 nivôse an II (Toulon, 19 janvier 1794).

Les représentants du peuple envoyés par la Convention nationale près l'armée d'Italie et les départements du Midi, pour établir l'uniformité dans le service et le payement des canonniers de la côte depuis les Bouches-du-Rhône jusqu'aux bouches du Var, arrêtent :

Qu'il y aura à chaque batterie de la côte un chef commandant la batterie et deux, trois ou quatre canonniers chefs de pièces et un canonnier garde-magasin ; le nombre des canonniers sera réglé par le général d'artillerie chargé de l'inspection de la côte qui en fera un tableau que nous arrêterons.

Il y aura à chaque mortier un bombardier qui sera choisi parmi les bombardiers des régiments.

Il y aura des compagnies de canonniers en réquisition qui seront distribuées à chaque batterie afin que le service puisse s'y faire sans aucune lenteur et que les pièces puissent toutes être servies à la fois.

Le payeur du district, sur la revue des commissaires des guerres, payera les compagnies mises en réquisition pour le service de la côte.

Le général d'artillerie sera tenu d'envoyer à chaque district un état des compagnies qu'il conserve pour le service des batteries comprises dans le district.

Le payeur refusera le paiement à toute compagnie qui ne serait pas portée sur l'état du général d'artillerie et dont le capitaine ne serait pas porté en réquisition de sa part.

Les canonniers et bombardiers et gardes-magasins des batteries seront payés également sur la revue des commissaires des guerres et en conséquence d'un brevet qui leur sera remis par le général d'artillerie.

Les compagnies de canonniers mises en réquisition seront organisées et payées comme les compagnies des gardes nationaux canonniers attachées aux bataillons.

Les canonniers, bombardiers et gardes-magasins des batteries auront : le premier canonnier, commandant la batterie, 120 livres par mois ; le second canonnier de la batterie, 100 ; le troisième canonnier, 80 ; le quatrième, 78 ; le garde-magasin, 80 ; le bombardier chef de mortier, 100.

Tout premier canonnier établi aux batteries de côte et qui aurait plus du tarif ci-dessus, sera diminué, et défense est faite aux commissaires des guerres et payeurs de leur donner davantage.

RICORD ET SALICETI.

A Gassendi.

Port de la Montagne, 5 pluviôse an II (Toulon, 24 janvier 1794).

Je reçois dans l'instant ta lettre. Je crains bien que tu ne tardes beaucoup à venir. Je serai à Marseille le 7 jusqu'au 14 courant. Après quoi je me mettrai en chemin pour Nice. Mais tu peux t'adresser au citoyen Brunet avec lequel j'ai une correspondance fréquente et qui pourra te dire où je me trouve.

A Berlier.

Nice, 7 germinal an II (27 mars 1794).

Tu délivreras 270 fusils au 3e bataillon de la 83e demi-brigade et tu en retireras 95 que tu feras réparer. Je te préviens que j'ai donné ordre à un chef armurier et à quinze ouvriers de se rendre à Antibes pour accroître l'atelier.

A Berlier.

Nice, 12 germinal an II (1er avril 1794).

J'ai investi le citoyen Songis des pouvoirs nécessaires pour tenir le travail de la côte. Concertez-vous ensemble.

A Andréossy.

Menton, 16 germinal an II (5 avril 1794).

La 1re division du Tanaro se réunit à 11 heures du soir sur le chemin de Menton à Vintimiglia ; elle doit avoir une

réserve composée de 25 mulets chargés de cartouches et chacun d'un sac de pierres à fusil.

La 2e colonne du Tanaro se réunit au même endroit que la première; elle doit avoir une réserve composée de deux pièces de 3, 30 mulets chargés de cartouches.

Le camp de réserve, commandé par le général François, se réunit dans Menton même; il doit avoir une réserve composée de deux pièces de 4, 40 mulets chargés de cartouches à fusil.

La 1re colonne de la division d'Oneille se réunit sur le chemin de Menton à Nice; elle doit avoir une réserve de 20 mulets chargés de cartouches à fusil.

La 2e colonne de la division d'Oneille se réunit au même endroit; elle doit avoir une réserve composée de six pièces de 4, quatre obusiers, quatre pièces de 8, cinquante mulets chargés de cartouches à fusil.

L'équipage de pont s'embarquera à Menton.

Deux pièces de 4 de cette réserve feront l'avant-garde.

A Berlier.

Nice, 6 floréal an II (25 avril 1794).

Tu arrangeras avec Songis le service des batteries pour les canonniers commandant les batteries; dans l'état que tu m'as envoyé, il y en a beaucoup trop.

A Andréossy.

Nice, 17 floréal an II (6 mai 1794).

Dès le moment que l'évacuation des différents objets pris sur l'ennemi sera opérée, tu te rendras à Nice.

A Berlier.

Nice, 18 floréal an II (7 mai 1794).

Tu donneras l'ordre aux citoyens Oudet et Jalau d'être aux ordres du citoyen Songis pour ce qui concerne le service du parc. Il est possible que Songis ait besoin du secours de ces

deux gardes qui doivent être bons canonniers et zélés républicains, prêts à faire le service de la place et à aider à celui de l'équipage de siège.

A Berlier.

Nice, 18 floréal an II (7 mai 1794).

Tu mettras à la disposition du citoyen Songis tout ce qu'il te demandera de la place d'Antibes, et cela sans délai, et sous peine de désobéissance.

A Andréossy.

Nice, 26 floréal an II (15 mai 1794).

Tu seras chargé de la construction des ponts. Il y en a de trois espèces : pont à chevalets; équipage pour raccommoder les ponts brisés par l'ennemi; pont de bateaux sur les grandes rivières. Tu mettras en règle le premier. Tu te consulteras avec Gassendi et Faultrier pour ce qu'il convient de faire pour les seconds dont j'ai déjà causé avec Gassendi. Tu prépareras les outils et ouvriers pour les troisièmes. Tu t'occuperas à prendre des renseignements sur ces objets.

A Dujard.

Nice, 6 prairial an II (25 mai 1794).

L'on placera deux obusiers de 6 pouces à la batterie de la Comédie. L'on placera un blanc sur les bords de la mer et l'on exercera la compagnie qui doit servir ces bouches à feu, à l'exercice. L'on tirera quatre salves par jour. L'on ramassera les obus à la fin de chaque exercice. Le citoyen Andréossy sera chargé de diriger la théorie sur le tir de ces bouches à feu et de surveiller les exercices.

A Gassendi.

Nice, 7 prairial an II (26 mai 1794).

Voici un rapport qui me vient d'être fait. Tu voudras bien réunir chez toi : le citoyen Faultrier, sous-directeur; le

commandant des compagnies d'ouvriers; Andréossy, chargé de l'équipage des ponts; Dintroz, conducteur général des charrois, et Marmont, capitaine attaché au grand état-major et qui a fait le rapport. Vous lirez le rapport, et vous y placerez, après l'avoir discuté, l'apostille que vous jugerez qu'il mérite, et les observations que vous pourriez y avoir à ajouter. Après quoi vous chargerez un ou deux des membres de ce Conseil de se rendre au pont du Var et de faire un rapport : 1° sur le degré de solidité du pont; 2° les réparations dont il aurait besoin ; 3° les accidents qui sont à craindre ; 4° les réparations que l'on doit y faire; 5° de la suffisance de celles que l'on y fait. Ils se transporteront ensuite plus haut aux pilotis que l'on fait, et ils analyseront : 1° l'utilité de ce travail ; 2° dans quel temps il sera fait; 3° si l'on doit y faire quelque changement et ce que l'on doit y faire.

État des effets d'artillerie pris sur l'ennemi dans la première opération préparatoire à l'ouverture de la campagne du Piémont.

Nice, 8 prairial an II (27 mai 1794).

NATURE DES EFFETS	QUANTITÉ	LIEUX OU ILS ONT ÉTÉ PRIS	LIEUX OU ILS SE TROUVENT	OBSERVATIONS
Canons de 36.......	4	Oneille.	Oneille.	
— de 24.......	2	Loano.	Loano.	
— de 17.......	7	Oneille.	Oneille.	
— de 15.......	6	Saorgio.	Mises sur la côte.	
— de 8........	8	Loano.	Loano.	
— de 7........	2	Saorgio.	Qui sont rentrées au camp et divisées ensuite aux différents postes de l'armée.	En bronze.
— de 5........	2	Redoute de Raous.	id.	En fer.
— de 4........	1	Saorgio.	id.	Qui nous a été prise l'année dernière.
— de 3........	9	Redoutes de la Marta et des Fourches.	id.	En bronze.
— de 3........	8	Redoute Raous et la Marta.	id.	Courtes.
— de 3........	2	Ponte di Nava.	id.	En bronze.
— de 1 1/2....	7	Ormea.	id.	En bronze.
— de 1........	3	Ormea.	id.	En bronze.
Total des pièces....	62			
Mortiers de 9 pouces.	2	Saorgio.	Saorgio.	Toutes ces pièces sont approvisionnées à peu près à cent coups par pièce.
— de 6 pouces.	2	id.	id.	
Total des mortiers..	4			
Total des bouches à feu.	66			
Fusils.............	5.000			A réparer.
id................	1.500			Bons.
Sacs à terre........	15.000			
Outils de pionniers.	3.000			
Poudre............	10.000 l.			
Cartouches.........	1.500.000			

État des places vacantes dans les huit compagnies du 4e régiment d'artillerie ou des officiers qui sont absents depuis longtemps.

Il y en a de trois sortes :

1° Les places vacantes par la promotion des représentants du peuple. Dujard, chef de brigade, général de brigade d'artillerie ; il fait les fonctions de chef de l'état-major d'artillerie.

Songis, capitaine de la 14e compagnie — chef de bataillon d'artillerie ; il occupe la place de sous-directeur de l'équipage de siège.

Dintroz, premier lieutenant de la 6e compagnie — conducteur général des charrois d'artillerie de l'armée d'Italie.

Philippe, second lieutenant de la 6e compagnie — est garde-magasin à Chambéry ; ces deux places sont incompatibles. Si Chambéry eût été du ressort de l'armée d'Italie, il lui aurait donné l'ordre de rejoindre ; étant de l'armée des Alpes, il n'y a que vous qui puissiez lui donner.

2° Officiers dont on n'a pas de nouvelles.

Roquefère, capitaine-commandant de la 12e compagnie — il a manqué pendant tout le siège de Toulon ; il y a six mois qu'il est absent ; on le dit en arrestation.

3° Officiers absents parce qu'ils sont retenus dans les autres armées

Saint-Paul, second capitaine, 2e compagnie — retenu depuis quatre mois à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Daval, premier lieutenant, 3e compagnie — est en Corse depuis deux mois; il devrait avoir joint.

Pernin, second lieutenant, 14e compagnie — est retenu à l'armée des Pyrénées ; il devrait avoir joint depuis six mois.

Une place vacante dans la 4e compagnie, une dans la 12e compagnie et une dans la 19e compagnie, destinées aux élèves.

[Nice, 8 prairial an II, 27 mai 1794].

A Andréossy.

Nice, 9 prairial an II (28 mai 1794).

Tu me feras part par écrit des mesures que tu as prises pour pouvoir franchir les rivières que l'armée peut rencontrer en Italie. Tu me feras part de tes besoins que tu eusses dû déjà m'avoir remis. Si tu penses pouvoir te servir de pontons, tu me remettras l'état des poutres qu'il faut. Si tu penses pouvoir te servir de ponts de bateaux, tu me remettras l'état des besoins qu'il te faut. Si tu rejettes l'une et l'autre manière de jeter des ponts, tu détailleras les raisons qui te porteront à les rejeter. (Dis-moi) ce qui t'est nécessaire pour l'équipage de pont à chevalets demandé, de pont de cordages, de pont de bateaux que l'on ferait avec des bateaux que l'on prendrait sur les lieux. Tu me remettras l'état de ce que tu as pour ces ponts, l'état de ce qui te sera nécessaire, l'état de ce que tu pourras procurer dans les départements méridionaux. Tu dois prendre tes mesures pour pouvoir construire deux ponts de bateaux de 200 toises en quinze jours.

A Berlier.

Nice, 14 prairial an II (2 juin 1794).

Tu me remettras demain : 1° un état des bouches à feu qui sont à Antibes en notant l'année où elles ont été fondues ; 2° un état des affûts en ayant soin de distinguer ceux qui sont d'une nouvelle construction ; 3° un état des fusées à bombes, des culots qui se trouvent dans les magasins ; 4° un état des cartouches à boulets ou à balles ; 5° un état des outils de pionniers emmanchés ou non emmanchés, des sacs à terre ; 6° un état des artifices de toute espèce et réchauds, etc. ; 7° des outils de mineurs.

A Andréossy.

Nice, 3 messidor an II (21 juin 1794).

Les observations que tu m'as faites dans ta dernière lettre sont très sensées. Je t'autorise à écrire partout où tu le croi-

ras nécessaire pour te procurer le nombre des patrons et ouvriers que tu désires. Avant de les faire venir, tu attendras cependant de nouveaux ordres. Assure-toi seulement où tu dois les prendre.

A Faultrier.

Nice, 3 messidor an II (21 juin 1794).

J'ai vu les chevaux de frise que tu as fait faire. Le plus petit a 6 pieds ; il ne lui faut que 4 pieds. Il faut diminuer d'un tiers les bras apointés de sorte qu'il y en ait que 18 sur 4 pieds. Tu me préviendras du moment que ce sera fait. Ne serait-il pas mieux, au lieu de 18 demi-bras, qu'il n'y en eût que 9 qui passent d'un bout à l'autre ? Cela serait plus solide et moins embarrassant.

A Andréossy.

Nice, 4 messidor an II (22 juin 1794).

Fais préparer un emplacement pour faire l'épreuve du tir des grenades avec des pièces de 4. L'on doit constater la portée du but en blanc. Ce n'est pas que je ne voie de grands inconvénients à se servir de cette espèce de mitraille. 1° La fusée a une durée constante, l'éloignement est variable. 2° La fusée ne peut être consumée qu'après que le mobile a parcouru un grand espace; autrement, elle n'aurait pas assez de durée, et la composition serait trop incertaine et même dangereuse. La grenade ne peut donc servir de mitraille qu'en tirant très loin, et le tir alors est fort incertain. L'obus ricoche, s'arrête à un certain point, et éclate. La grenade, au contraire, ne devant pas ricocher, ne touche terre qu'à 8 ou 900 toises, c'est-à-dire à la fin de sa course, et éclate après. Si cependant, il n'y a pas une grande différence du but en blanc, je pense que l'on pourrait s'en servir et j'ordonnerai que l'on en mette quelques-unes dans nos caissons. Je te prie de me répondre et, si tu ne trouves pas mes raisons bonnes, de les détruire. Je ne désire pas autre chose que d'être persuadé de la bonté d'un moyen qui nous permettrait de con-

sumer une grande partie des grenades qui sont inutiles dans les magasins.

Aux administrateurs du district de Tarascon.

Nice, 4 messidor an II (22 juin 1794).

Je vous prie d'aider de tous les moyens qui sont à votre disposition le citoyen Boschet, commissaire des guerres, qui est chargé de faire faire 50 forges de campagne. Mettez à sa disposition les peaux, fers, etc., qui sont à vos ordres ; vous sentez combien ce travail est intéressant. En aidant le citoyen Boschet dans son travail, vous aurez concouru au succès que nous méditons et pour lequel nous avons besoin de l'assistance des bons républicains.

A Berlier.

Nice, 4 messidor an II (22 juin 1794).

Tu recevras les brevets de neuf canonniers, tu ne les remettras pas, mais tu t'en serviras pour, de concert avec eux, tirer leur traitement chez le payeur depuis le 1er ventose au 21 floréal. Tu auras soin que les canonniers qui leur ont succédé à ces places, ne tirent leur traitement que depuis cette époque du 1er floréal.

Tu recevras aussi trois brevets pour les compagnies de canonniers de la côte.

A Berlier.

Nice, 6 messidor an II (24 juin 1794).

Je charge le citoyen Lachasse de tirer le plan d'Antibes; je te prie de veiller à ce qu'il ne soit point inquiété et de l'aider de tous les moyens qui sont en ton pouvoir.

A Berlier.

Nice, 8 messidor an II (26 juin 1794).

Place aux batteries les sujets que tu croiras les plus dignes de remplirr leur poste.

A *Berlier*.

Nice, 13 messidor an II (1er juillet 1794).

Hier, à 10 heures du soir, il n'y avait point de mot d'ordre ni de ralliement à la batterie du Loubat.

A Andréossy.

Nice, 13 messidor an II (1er juillet 1794).

Tu trouveras ci-joint le plan du pont de cordages que tu te proposes de faire construire. Il est utile d'en faire l'essai. J'écris au directeur du parc pour qu'il te soit accordé tout ce qui t'est nécessaire et pour que vous choisissiez de concert un emplacement favorable. Cette épreuve ne saurait se faire trop tôt afin de perfectionner et d'avoir déjà la sûreté de sa prompte exécution. Il n'est pas nécessaire que tu copies ton plan avant l'épreuve, mais tu m'en remettras la copie après.

A Andréossy.

Nice, 13 messidor an II (1er juillet 1794).

J'ai reçu ta lettre du 20 prairial. Il y aura, à l'équipage du pont, dès le moment que l'exigera la construction de deux ponts de 200 toises en 15 jours, une compagnie d'ouvriers, moitié d'ouvriers d'artillerie, moitié d'ouvriers externes. Il ne s'agira plus que d'adjoindre à cette compagnie les bateliers qui sont nécessaires. Il est utile que tu écrives à Avignon, Valence, Arles, pour pouvoir être sûr de te procurer les bateliers portés dans ton état. L'on prendra aussi des sergents, des capitaines de 4e et 1re classe, des compagnies du corps que l'on attache à l'équipage de pont. Il y aura quelques conducteurs des charrois, et, si tu connais quelque personne intelligente qui puisse t'aider dans cette partie, on lui donnera une commission de conducteur de charrois et des gratifications proportionnées à l'utilité dont elle sera. Il s'agira que tu voies dans les bataillons et bri-

gades qui composent l'armée, les personnes qui pourraient t'être utiles et que l'on t'attachera au moment sous quelque titre que ce soit. Il faut que tu te concertes avec Gassendi pour le pont à chevalets. Il faut faire un essai des allonges pour raccommoder les ponts.

A Berlier.

Nice, 13 messidor an II (1er juillet 1794).

Tu tiens huit canonniers à la batterie de la Brague; ce n'est pas assez; il en faut au moins seize.

A Berlier.

Nice, 13 messidor an II (1er juillet 1794).

Y a-t-il à Antibes des boulets de 36?

A Berlier.

Nice, 13 messidor an II (1er juillet 1794).

Je suis très étonné que la batterie à la gauche du parc de siège ne soit pas encore armée.

A Berlier.

Nice, 13 messidor an II (1er juillet 1794).

Il doit arriver six pièces de 36 à Antibes, pour le service de la côte, avec affûts; il est utile que tu fasses sans délai les armements nécessaires.

A Berlier.

Nice, 16 messidor an II (4 juillet 1794).

J'ai trois mille boulets de 36; je donne l'ordre pour que l'on en transporte où il est nécessaire. Tu trouveras ci-joint le brevet du citoyen Bernard.

A Andréossy.

Nice, 17 messidor an II (5 juillet 1794).

Le citoyen Perrot, chef de brigade d'artillerie, a fait la

guerre d'Italie en 1747. Vois-le, tire de lui tous les renseignements qu'il pourra te donner, surtout sur le pont du Var, et fais m'en une note.

A Berlier.

Nice, 18 messidor an II (6 juillet 1794).

La batterie pour laquelle nous avons destiné deux pièces de 24, ne se fait donc pas? Quand penses-tu qu'elle sera achevée?

A Berlier.

Nice, 18 messidor an II (6 juillet 1794).

Je ferai toujours ce qu'il dépendra de moi pour t'être utile et contribuer à ta satisfaction. J'ai écrit il y a deux décades à la Commission pour lui faire part que je t'avais autorisé à continuer ton emploi.

A Berlier.

Nice, 18 messidor an II (6 juillet 1794).

Je verrai de faire donner des tentes aux canonniers du Graillon.

A Berlier.

Nice, 19 messidor an II (7 juillet 1794).

Fais-toi rendre compte pourquoi, la nuit du 15 au 16 messidor, il n'y avait que neuf canonniers au Loup.

A Berlier.

Nice, 20 messidor an II (8 juillet 1794).

J'ai à cœur que les batteries de la Convention et des Républicains, à l'île Marat, soient promptement finies; tu voudras bien faire passer 1,500 livres à l'adjudant-général Carrière pour accélérer ces batteries, en payant les ouvriers que les bataillons fourniront.

A Berlier.

Nice, 20 messidor an II (8 juillet 1794).

Remets 6,000 sacs au citoyen Songis.

A Berlier.

Nice, 20 messidor an II (8 juillet 1794).

Tu feras faire deux affûts de côte de 36 le plus promptement possible.

A Berlier.

Nice, 20 messidor an II (8 juillet 1794).

Fais faire dix-huit écouvillons et douze refouloirs de 36.

A Andréossy.

Nice, 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

Tu prépareras pour partir le 12 le pont de cordages, deux ponts à chevalets et des allonges pour raccommoder des arches de pont. Ces objets font partie de l'équipage de campagne. Ils camperont toujours au grand parc. Tu marcheras avec Charbonnel et tu aideras autant qu'il sera possible au service du parc.

A Andréossy.

Nice, 10 thermidor an II (28 juillet 1794).

J'ai donné l'ordre pour que l'on te fournisse une compagnie d'auxiliaires. Il te faudrait quelques ouvriers maçons. J'ai éprouvé qu'ils sont excellents pour asseoir les ponts à chevalets et les allonger.

A Andréossy.

Nice, 10 thermidor an II (28 juillet 1794).

Fais partir Charbonnel pour voir les ressources que tu peux avoir en bois du côté de Tende.

A Gassendi.

Nice, 12 thermidor an II (30 juillet 1794).

Les cinq divisions de pièces de 4 avec l'attirail du parc partiront le 14 à deux heures du matin. Le citoyen Andréossy et le citoyen Bigueur partiront avec cet équipage. Le citoyen Bigueur fera les fonctions de commandant des canonniers de brigade.

A Berlier.

Nice, 13 thermidor an II (31 juillet 1794).

Ordonne à ton capitaine de se rendre aux îles Marguerite pour y remplacer Carrière.

A Andréossy.

Nice, 14 thermidor an II (1er août 1794).

J'ai là tes observations. Je les ai communiquées. On y a répondu en partie; mais il n'en est pas moins vrai qu'un pont de 600 toises n'est pas à l'ordre de notre position actuelle. Je voudrais que tu te portes au Var et que tu vérifies s'il ne serait pas possible de faire un double pont sur le torrent, qui joignît le premier pont, de sorte que la partie où les affouillements sont les plus considérables, eût deux passages. L'on pourrait facilement en réparer un, pendant que l'on passerait sur le second. Je voudrais que l'on élargît d'un pilot le nouveau pont que l'on a fait, que l'on y plaçât une rampe, que l'on fascinât le lit que le Var n'occupe que dans les grandes crues, que l'on jetât quelques petits ponts sur les autres bras, de sorte à avoir encore une seconde communication. L'on ferait un épi pour contenir le Var dans son lit actuel. Réfléchis sur ces différents objets, vois par toi-même le local, fais-moi part de tes observations.

A Andréossy.

Nice, 15 thermidor an II (2 août 1794).

Songis enverra douze voitures demain matin. Ecris lui

qu'il les fasse partir de bonne heure. Gassendi en joindra trois qu'il prendra à Nice. Ces quinze voitures serviront à ton équipage de pont. Tu y feras charger un pont entier à chevalets qui devra partir le 17 à deux heures après minuit; ils iront coucher près de Sospello; prépare leur étape à l'Escarena. Le 18, ce convoi ira coucher à la Giandola. Faultrier fera tout de suite atteler ces charrettes par des chevaux frais et les fera conduire à Tende. Les charrettes retournant vides à la Giandola reprendront leurs chevaux; elles arriveront à Nice le 22, et le 23 elles recommenceront. Tu porteras d'abord : 1° un pont à chevalets; 2° pont de cordages; 3° pont de chevalets.

A Andréossy.

Nice, 15 thermidor an II (2 août 1794).

Indépendamment des quinze voitures que tu auras le 17 à ta disposition, provenant d'Antibes, et trois venant de Nice, Julien doit t'en procurer 25. Avec ces quarante charrettes ton service serait en règle. Vois donc Julien qui joint à beaucoup de zèle de l'intelligence et des ressources; il te procurera ces vingt-cinq charrettes au plus tard le 18; alors tu seras en mesure. Tu tiendras ces quarante charrettes avec toi, chargées des objets les plus urgents. Le reste sera au dépôt de Tende. Arrange tes gardes, tes escortes avec assez d'intelligence pour que les voituriers ne se sauvent pas. Le meilleur moyen est de ne pas atteler les mulets du maître de la voiture à la sienne, mais à la voisine. Je te donne les moyens; le reste te regarde.

Au général commandant le génie.

Nice, 15 thermidor an II (2 août 1794).

J'ai nommé le citoyen Andréossy. Nomme un officier de ton côté. Ils se réuniront, ils discuteront avec le citoyen Marès, visiteront le local, et d'ici à quelques jours, quand ils seront d'accord, ou qu'ils auront en vain cherché à l'être, nous nous assemblerons et serons à même d'arrêter dans une

ou deux séances l'opération qui doit être faite pour le pont du Var.

A Gassendi.

Nice, 15 thermidor an II (2 août 1794).

Songis a reçu sept charrettes attelées. Écris-lui de les marquer *artillerie*, d'en joindre cinq des siennes, de les atteler avec les chevaux d'une même brigade et de te les envoyer à Nice. Toi, tu y joindras trois charrettes des tiennes, et au nombre de quinze ; tu y mettras un conducteur, de ceux chargés des ponts, et tu les remettras à la disposition d'Andréossy qui fera d'abord passer un de ses ponts à chevalets à Tende. Ces voitures partiront le 17 à la pointe du jour pour aller coucher entre l'Escarène et Sospello. Le 18, elles coucheront à la Giandola. Là, Faultrier les attellera de chevaux frais et les fera aller à Tende. A leur retour, ils reprendront leurs chevaux à la Giandola. Communique cette lettre à Andréossy.

A Berlier.

Nice, 22 thermidor an II (9 août 1794).

Est-ce toi qui as demandé une demi-brigade de mulets à bâts ? Quand tu as des besoins, l'ordre veut que tu t'adresses directement à moi ou au directeur des parcs d'artillerie de l'armée d'Italie. Il est contre les règles que tu aies un attelage séparé. Je te laisse les 15 mulets de bâts, parce qu'ils y sont. Quand tu auras besoin d'approvisionner les batteries, il faut le faire par mer. Quand tu seras obligé de le faire par terre, Songis te donnera des voitures aux mulets que tu lui demanderas pour toutes les fois que tu en auras besoin.

A Faultrier.

Quartier général de Cairo, 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794).

Tu partiras demain 3 vendémiaire avec tout le parc d'artillerie ; tu passeras par Carcare et Altare, où tu recevras de

nouveaux ordres; il ne faut rien laisser à Cairo des effets et munitions de guerre pris sur l'ennemi.

A Berlier.

Nice, 17 vendémiaire an II (8 octobre 1794).

Je te prie de m'envoyer le plus promptement possible l'état des batteries depuis les bouches du Var jusqu'à Héraclée; il ne me manque que cela pour former l'état général de la côte.

A Andréossy.

Nice, 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794).

Il faut que tu choisisses un endroit où tu puisses faire l'école de l'obusier, et en pouvoir placer trois de front. Tu feras arranger le local et placer des blancs. Quand cela sera fait, tu m'en donneras avis. Le présent ordre te servira pour tirer du parc les trois obusiers avec un caisson.

A Faultrier.

Nice, 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794).

Je te prie de vouloir faire un caisson de montagne pour infanterie, contenant quinze cents cartouches et quatre-vingt pierres à fusils. Ce caisson doit être à charnières et à cadenas. Il servira de modèle pour ceux que l'on doit faire à Marseille.

A Andréossy.

Nice, 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794).

Les citoyens Perrot et Andréossy sont priés de visiter dans la journée les fourneaux à réverbère qui sont établis dans les cinq batteries du Paillon, de la Comédie, de la Barrière, du Cap de Nice et des Sans-Culottes, ainsi que celui du château de Nice, pour y examiner leur état, savoir : s'ils sont propres à servir, s'ils sont armés de tout leur attirail et s'ils sont approvisionnés de manière à pouvoir servir. Ils voudront bien voir ces établissements dans tous leurs détails, et s'il

manque quelque chose aux parties ci-dessus dites, ils s'adresseront au citoyen Gassendi pour y pourvoir sur le champ. Ils voudront bien me rendre compte de leurs visites et m'avertir quand chaque fourneau sera dans un état complet d'activité, au fur et à mesure qu'ils les auront fait mettre en état de service.

A Berlier.

Nice, 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794).

Envoie-moi l'état des approvisionnements de la place : en poudre en baril, gargousses pleines, cartouches, artifices.

A Berlier.

Nice, 26 vendémiaire an III (17 octobre).

J'ai parcouru les batteries du Crouton, de la Gabelle, de la Fourcade, des Moulins et de la Bocca. Il est indispensable de faire un petit corps de garde, et un petit magasin, et une baraque en bois pour les canonnières.

Depuis le temps, le gril n'est point encore posé; tu feras achever tout l'épaulement des deux saucissons; les canonniers qui servent la batterie, feront les saucissons.

A la batterie de la Gabelle, il faut faire changer la porte du magasin et la faire placer à l'opposé des pièces.

A la Fourcade, il faut faire un mur d'enceinte et, appuyés à ce mur, placer les magasins et les couvrir par une traverse.

Il faut placer provisoirement un gril à boulets rouges à la Fourcade. Il n'y a pas besoin des bâtisses que l'on fait pour le gril; c'est le travail d'un maçon; une demi-journée. Fais donc en sorte que cette forge soit placée dans cinq jours.

A la batterie des Moulins, tu feras faire à huit pieds du revêtement intérieur actuel un revêtement en gabions... et demi de hauteur (*sic*) et rempliras le vide par de la terre; par ce moyen, l'épaulement aura dix-huit pieds. Tu feras défaire pour ce travail la plate-forme actuelle et la placeras après le nouvel épaulement.

L'épaulement des mortiers est très mal fait; il faut le refaire dans les règles.

Tu placeras un gril à boulets rouges à cette batterie.

Fais augmenter l'épaulement de la batterie de La Bocca de neuf pieds et fais y faire quatre plates formes. Il est indispensable que le génie y fasse faire une baraque pour loger et une pour magasin.

Tu prendras connaissance des lettres ci-jointes et tu les enverras à leur adresse sans délais.

P. S. — Tu adresseras à Carrière les lettres pour Duroc qu'il lui fera passer ainsi que l'instruction de la batterie de la Bocca qu'il fera passer à l'officier qu'il enverra.

A Gassendi.

Nice, 2 brumaire an III (23 octobre 1794).

Tu reconnaîtras et feras reconnaître le citoyen Xavier Ruffier, armurier; il sera principalement chargé de vérifier les armes qui ont été commandées par les ouvriers. Le traitement qui lui sera accordé, sera réglé au moment que nous aurons donné à l'atelier l'accroissement dont je t'ai parlé.

A Andréossy.

Nice, 5 brumaire an III (26 octobre 1794).

Je te prie de me remettre : 1° les dimensions d'un bateau tel que nous devons en construire pour la campagne de Lombardie, les ouvriers et le temps qu'il faudrait pour le faire; 2° les dimensions d'un radeau ordinaire pour passer une rivière devant l'ennemi. Tu feras dessiner l'un et l'autre objet.

A Andréossy.

Nice, 11 brumaire an III (1er novembre 1794).

Si l'on pouvait adopter les boulets rouges au service de la mer, une révolution navale serait inévitable. Les balles incendiaires ne font que peu d'effet; l'on pourrait les perfec-

tionner : mais on ne leur donnera jamais la vitesse ni l'étendue de portée. Les corps creux ne valent pas les boulets rouges, mais valent mieux que les balles incendiaires. Je ne pense pas que cela pût opérer une révolution navale, mais je crois que cela peut donner des avantages très grands. 1° Il faudrait tirer des obus avec des pièces de 36, s'assurer que la fusée n'est point dérangée et qu'il n'arrive point trop d'accidents. 2° s'assurer que nos fougasses de 6 livres de poudre mettent le feu dans un bordage, évaluer la force de l'explosion et la comparer avec la ténacité des bois d'échantillon de la marine. Je t'invite à t'occuper de la théorie de ce dernier article. Il nous sera possible de faire des expériences sur le premier objet.

A Andréossy.

Nice, 12 brumaire an III (2 novembre 1794).

Le général te prie de lui envoyer le nom des ustensiles servant à tirer à boulets rouges.

Pour le général Buonaparte,
l'aide de camp, Junot.

A Andréossy.

Nice, 17 brumaire an III (7 novembre 1794).

Il est de principe que l'on ne doit tirer à boulets rouges qu'avec des gargousses en parchemin. Tu voudras bien désormais ne plus faire tirer qu'avec des gargousses. Il faut même qu'elles aient plutôt une ligne de vent que d'être justes.

A Deschamps.

Nice, 27 brumaire III (17 novembre 1794).

J'eusse été charmé de pouvoir t'être utile. Tu as tort de penser que la dernière lettre que je t'ai écrite, était ambiguë; mais lorsqu'on est aussi éloigné que de Paris à Nice, l'on craint toujours de faire un voyage aussi long. J'ai eu des nouvelles de Ricord qui m'ont fait le plus grand plaisir. Je

suis fâché cependant que ton placement à Pézenas t'ait empêché de me donner quelques détails sur son compte.

P. S. (de Junot). Je suis flatté, mon ami, de l'intérêt que tu prends à moi ; sois sûr que personne plus que moi ne désire qu'il t'arrive tout le bien que tu mérites. Nous serions charmés que ton emploi pût t'amener près de nous.

A Andréossy.

Nice, 3 frimaire an III (23 novembre 1794).

Il est indispensable que tu t'occupes sérieusement de l'organisation de l'équipage des ponts. Rassemble dans un même local : 1° Les ponts à chevalets, celui de cordages, et les allonges. 2° Tous les agrès relatifs au pont de bateaux à construire sur les lieux. N'oublie pas un instant à passer tes marchés et à te procurer les ancres dont nous sommes convenus. 3° Envoie sans retard à Grenoble les dimensions du haquet à nacelle, tel que nous en sommes convenus dans notre dernière conférence. Tiens prêtes les dimensions des petits bateaux de 22 pieds sur 6 pieds 6 pouces ; nous les avons jugés meilleurs. 4° Propose-moi l'organisation d'une compagnie de bateliers et écris à Taisand et à Songis qui va à Tarascon, Avignon, Valence et Lyon, pour qu'il te procure les bateliers nécessaires. 5° Prends un conducteur de charrois et charge le exclusivement de garde-magasin de l'équipage de ponts.

A Andréossy.

Nice, 3 frimaire an III (23 novembre 1794).

Je t'engage, lorsque tes occupations de directeur de l'équipage de ponts te le permettront de recommencer les épreuves à boulets rouges. Je serais bien aise que tu constates la différence de temps qu'il faut pour chauffer un boulet de 36, de 18 ou de 4. Le général Dujard aura soin de te procurer les factionnaires nécessaires pour que personne n'entre dans la batterie, et les officiers d'artillerie qui seront dési-

gnés. Les officiers de la garnison, de quelque grade qu'ils soient, hormis le commandant de la place, ne pourront pas y entrer. Je ne doute pas que tu ne portes ta sollicitude ordinaire pour qu'il n'arrive aucun accident. Tu ne permettras pas que l'on ne tire qu'avec des gargousses en parchemin, et tu auras soin de t'assurer que les gargoussières des batteries ne sont pas trop étroites. Tu feras l'essai de l'écouvillon que j'ai ordonné au parc.

Au citoyen Provotal, officier d'artillerie en résidence à La Ciotat.

Marseille, 5 nivose an III (25 décembre 1794).

Il est ordonné au citoyen Provotal de se rendre à Marseille où il sera employé en qualité de garde principal de l'arsenal de Marseille. Les gardes des forts et des batteries de la côte seront spécialement sous ses ordres et correspondront avec lui pour leurs besoins et leur comptabilité (1).

A Perrier, capitaine d'artillerie, employé à l'arsenal de Marseille.

Marseille, 8 nivose an III (28 décembre 1794).

Faire passer à Nice 1,400 fusils qui se trouvent à Avignon. Pour cela faire un arrêté qui requière le directeur de l'atelier d'armurerie d'Avignon de les mettre à la disposition du commandant de l'artillerie à Avignon qui les fera passer à Nice (2).

(1) Bibliothèque d'Avignon.

(2) Archives de la mairie de Toulon. Ces lignes sont au bas d'une lettre du capitaine Perrier qui demandait en quatre articles : 1° un arrêté des représentants pour obtenir du garde-magasin trente quintaux de soufre ; 2° un autre arrêté pour avoir vingt-cinq quintaux de salpêtre ; 3° vingt-cinq milliers de poudre pour la confection des cartouches et l'approvisionnement des batteries; 4° une somme de 200,000 livres au moins pour les dépenses de l'arsenal et l'achat des objets demandés par l'armée d'Italie. Bonaparte annote la lettre à la marge; il écrit au n° 1 et au n° 2 *Arrêté conforme*, il bâtonne le n° 3, il barre au n° 4 les mots *dépenses de l'arsenal* et, jugeant la somme trop forte, griffonne *un crédit cent mille livres*.

A Deschamps.

Port-la-Montagne, 4 pluviose an III (23 janvier 1795).

Au lieu de trouver ta commission chez le citoyen Manceaux, au Port-la-Montagne, tu la trouveras ci-jointe. Si tu veux nous joindre, ne perds pas un moment, et si la commission te convient, et que nous soyons partis lorsque tu arriveras au Port-la-Montagne, tu trouveras chez le sieur Manceaux la facilité de nous joindre.

Ton ami,
JUNOT.

Port-la-Montagne, le 3 pluviose, 3e année.

Je propose pour adjoint aux adjudants généraux d'artillerie le citoyen Deschamps.

L'adjudant-général, chef de bataillon d'artillerie,
MUIRON.

États de service : canonnier dans la compagnie n° 6 du 4e régiment d'artillerie, le 30 ventose an II; commissaire des guerres le 2 brumaire an III.

Le général commandant l'artillerie de l'armée du Midi.
BUONAPARTE (1).

Aux représentants du peuple.

Port-la-Montagne, 12 pluviose an III (31 janvier 1795).

Une partie du magasin aux fusils de l'atelier des armes portatives vient de s'écrouler. Le capitaine d'artillerie Perny a eu la jambe cassée et deux autres ouvriers ont été légèrement blessés. Heureusement, le reste des ouvriers étaient alors à déjeuner (2).

(1) Bibliothèque d'Auxerre (communiqué par feu Molard).
(2) Archives de la mairié de Toulon.

A Manceaux, chef de brigade d'artillerie.

Port-la-Montagne, 6 ventose an III (24 février 1795).

Tu mettras à la disposition du général Cervoni trois mulets de traits avec les harnais de côte.

P. S. Le citoyen Bonjour, chef de division des charrois d'artillerie, fournira les trois mulets demandés ci-dessus.

A Gassendi.

Marseille, 28 germinal an III (7 avril 1795).

Je te prie, mon vieil et bon camarade, de fournir à mon frère les voitures nécessaires pour porter mes effets et des papiers de service à Marseille. Je vais vous quitter. J'ai droit à une part de ton amitié. Je te prie de me mander si, passant par Paris, je puis t'être utile. Je me flatte que tu comptes toujours sur mon amitié. Mes compliments à Songis.

A Andréossy.

Marseille, 2 floréal an III (21 avril 1795).

J'attends l'état d'inspection que je t'ai chargé de faire. Les haquets se font à Valence. J'ai fait donner un arrêté aux représentants pour qu'il soit fourni par les agents de la marine dans le département de l'Isère les bois nécessaires. Je partirai sous quinze jours pour l'armée de l'Ouest. Si je puis t'être utile, je te prie de compter sur moi.

A d'Urtubie.

Paris, 2 brumaire an IV (24 octobre 1795).

Le général commandant à Versailles a quatre pièces de 4. Vous voudrez bien donner l'ordre pour en transporter deux à Meudon, et envoyer des canonniers pour le service des deux autres pièces.

A la Commission de l'organisation du mouvement des armées de terre.

Paris, 7 brumaire an IV (29 octobre 1795).

J'ai fait partir par des courriers extraordinaires l'ordre au 16e régiment de dragons de se rendre à Lille ; les différents détachements seront réunis le 15 à Beauvais et partiront le lendemain par Lille où ce régiment arrivera le.....

Au général Favereau, à Soissons.

Paris, 13 brumaire an IV (4 novembre 1795).

Vous mettrez à l'ordre que le général en chef défend expressément aux généraux-commandants dans les divisions de faire sortir des troupes hors du territoire de leurs divisions et à plus forte raison de celui de l'armée de l'intérieur sans son ordre.

A d'Urtubie.

Paris, 14 brumaire an IV (5 novembre 1795).

Vous ferez partir le 15 à 7 heures du matin le parc d'artillerie qui est aux Tuileries et vous le ferez parquer au Champ de Mars. Vous ferez mettre les chevaux à la prolonge jusqu'à ce que les écuries dites du Manège soient évacuées. Vous enverrez ce soir à 2 heures après midi un officier d'artillerie et tous les caporaux fournis des différentes compagnies marquer leur logement à l'École Militaire par le commissaire des guerres chargé de cette partie.

L'adjudant général chef de brigade Borrel au général en chef.

Paris, 3 frimaire an IV (24 novembre 1795).

Mon général, plusieurs individus ci-devant canonniers, attachés aux grenadiers de la représentation nationale, ou à d'autres compagnies qui ont été licenciées, se présentent pour entrer dans la légion de police. Doivent-ils être admis ?

(*en marge*). L'on peut choisir les bons sujets. B. P.

Il se présente une foule de jeunes gens pour être tambours dans la légion. Quelle marche suivrai-je à leur égard ? Ceux qui sont porteurs de certificats honorables doivent-ils être mis en subsistance et envoyés à Vincennes.

(*en marge*). Tous envoyés en subsistance à Vincennes. B. P.

Au ministre de la guerre.

Paris, 5 frimaire an IV (26 novembre 1795).

Les ordres ont été donnés, citoyen ministre, pour que le bataillon de la 53ᵉ demi-brigade parte du camp le jour où il sera relevé par le 5ᵉ bataillon des fédérés. Je n'ai point fait donner l'ordre au bataillon de la 144ᵉ demi-brigade qui est à Chartres puisque nous sommes convaincus que l'exécution de votre ordre serait retardée de quelque temps ; le chef de l'état-major de l'armée de Cherbourg en a été instruit par le chef de l'état-major de l'armée.

Au général Favereau.

Au quartier général, le 9 frimaire an IV (30 novembre 1795).

J'ai lu, général, avec intérêt votre lettre du 4 frimaire. Le détachement que j'avais envoyé à Égalité-sur-Marne y étant inutile en ce moment, vous pouvez en disposer pour les points de votre division où vous jugez nécessaire d'avoir des troupes.

Au ministre de la guerre.

Paris, 12 frimaire an IV, à 2 h. 1/2 (3 décembre 1795).

J'ai envoyé par un courrier extraordinaire, citoyen ministre, l'ordre au bataillon de la 144ᵉ demi-brigade qui est à Chartres, de se rendre à Alençon.

Le 1ᵉʳ bataillon de la Moselle s'étant trouvé à Paris lors du 13 vendémiaire, je désire le garder dans l'armée. Je ferai partir dans une heure par un courrier l'ordre au 1ᵉʳ bataillon du 92ᵉ régiment d'infanterie qui est à Rouen, de se rendre à Alençon.

J'ai fait remplacer ces différentes troupes de manière à ce que le service n'en souffrira pas.

Je fais partir de Paris quatre compagnies de vétérans qui iront tenir garnison dans les différentes places de la côte.

Vous verrez, citoyen ministre, par l'état ci-joint que l'effectif de deux bataillons qui partent pour Alençon, est de 1260 hommes, et le présent sous les armes, de 1116.

Au citoyen Coroller, chef du second bataillon de la 2e demi-brigade.

Paris, 14 frimaire an VI (5 décembre 1795).

Je vous envoie, citoyen, l'état des officiers que j'ai nommés pour être employés dans le bataillon que vous commandez. Vous voudrez bien les faire reconnaître dans leurs grades respectifs, en observant que pour compléter le nombre des lieutenants, il faut choisir, parmi les sous-lieutenants compris au dit état, les plus anciens de service. Chacun de ces citoyens est porteur d'une lettre de nomination. Vous voudrez bien me rendre compte de cette opération, et s'il y en est qui dans quelques jours ne soient pas rendus à leur poste, m'en prévenir. Je vous annonce que j'ai nommé pour officier de santé dudit bataillon le citoyen Grandchamp, qui a reçu ordre de se rendre sans délai à Choisy.

Au général Favereau.

Paris, 8 nivose an IV (29 décembre 1795).

Je viens de recevoir, général, votre lettre du 5 nivose avec la copie des ordres du ministre. Comme il paraît que votre service serait compromis, si ce départ s'effectuait, vous voudrez bien le différer jusqu'à nouvel ordre.

Au général Duvignau, chef de l'état-major général.

Paris, 13 nivose an IV (3 janvier 1796).

Vous voudrez bien, citoyen-général, prévenir le commandant du 3e régiment de dragons cantonné à Versailles que le

citoyen Jennequin, dragon de la 8e compagnie dudit régiment, devant passer dans les dragons de la légion de police, il lui en expédie l'ordre (1).

Au ministre de la guerre.

Paris, 14 pluviose an IV (3 février 1796).

Les fourrages manquent à Paris depuis plusieurs jours, citoyen ministre. La ration a été réduite à dix bottes de paille.

La paille manque. L'on ne fournit au soldat dans ses cantonnements que la moitié de ce que la loi lui accorde.

Le service de la viande a en partie manqué aujourd'hui. Le commissaire ordonnateur m'annonce dans le rapport ci-joint qu'il va bientôt manquer entièrement si l'on ne lui accorde les fonds nécessaires.

Je vous prie, citoyen ministre, de prendre en considération la position critique où se trouve le service des administrations de l'armée.

Au général Favereau.

Paris, 20 pluviose an IV (9 février 1796).

Je suis instruit, citoyen-général, qu'il y a à Brie-Comte-Robert un rassemblement assez considérable d'hommes qui infestent les grandes routes. Je vous prie d'y faire passer les forces que vous croirez nécessaires et de me rendre compte de ce que vous avez fait.

Je vous fais passer deux cent quarante livres en numéraire et dix mille livres en assignats pour les dépenses extraordi-

(1) Cette lettre est signée « pour le général en chef et par son ordre, l'adjudant-général chef de brigade, J. B. Borrel ». Le dragon Jennequin qui connaissait un grand ami de Bonaparte, le commissaire-ordonnateur Chauvet, demandait à servir dans un corps où les exercices fussent moins rudes afin de rétablir sa santé ébranlée par la guerre, dans la gendarmerie ou la légion de police. Chauvet envoya la lettre de Jennequin au général en chef de l'armée de l'intérieur, avec ces mots : « recommandé particulièrement à mon ami Buonaparte ».

naires. Je vous engage à faire une tournée dans votre division pour y simplifier le service et inspecter les différentes troupes qui la composent. Vous tiendrez note des frais de route que vous ferez, et qui vous seront remboursés par le ministre de la guerre.

Ordre général du 12 ventose an IV (2 mars 1796).

Copie de la lettre du ministre de la police générale au général en chef de l'armée de l'intérieur.

Je suis informé, général, que des officiers de l'armée républicaine fréquentent des maisons où il se tient des assemblées d'émigrés, de chouans et autres ennemis de la République; que pour être reçus dans ces maisons, où l'on ne peut souffrir l'habit national, ils ont la lâcheté de déposer leur uniforme. Une telle conduite est bien répréhensible; ceux qui la tiennent sont indignes de servir la patrie et de commander des républicains. Je suis persuadé que le fait que je vous dénonce excitera toute votre sollicitude, et que vous prendrez les mesures nécessaires pour découvrir les officiers qui trahissent aussi lâchement leur patrie en fréquentant des conciliabules ténébreux où se trame le renversement du gouvernement républicain. Vous voudrez bien me faire part de ce que vous aurez découvert à cet égard.

Salut et fraternité,
Signé : MERLIN.

Le général en chef est aussi affligé que le ministre de la police générale des plaintes contenues dans cette lettre. Il annonce à tous les militaires de cette armée, de tel grade qu'ils soient, que s'il découvrait que quelques-uns d'entre eux se rendissent coupables d'une pareille lâcheté indigne de tout soldat républicain, il sévirait contre eux avec tout l'empressement qu'inspirerait une semblable conduite. Il leur rappelle les fraternelles et pressantes invitations qu'il leur a faites à cet égard, par l'organe du chef de l'état-major général, pour prévenir de semblables plaintes, et il se flatte

qu'il ne sera pas forcé d'employer contre eux des mesures de rigueur qui seraient nécessaires, si elles se renouvelaient encore.

Ordre général du 22 ventose an IV (12 mars 1796).

Les troupes, composant l'armée de l'intérieur, sont prévenues que le général Buonaparte est parti pour prendre le commandement de l'armée d'Italie; le général de division Hatry est nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. Le général Buonaparte témoigne à l'armée sa reconnaissance de la confiance qu'elle lui a montrée pendant le temps qu'il l'a commandée; il n'aura pas de plus grand plaisir que d'apprendre par la renommée que l'armée de l'intérieur, toujours digne des vainqueurs de vendémiaire, est toujours l'égide de la Liberté et de la Constitution.

A Deschamps.

Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

J'ai reçu, citoyen, l'état de situation que vous m'avez envoyé; j'ai été charmé d'apprendre que vous serviez avec distinction. J'aurai bientôt le plaisir de vous voir.

A Deschamps.

Albenga, 15 germinal an IV (4 avril 1796).

Comme vous êtes chargé, mon cher commissaire, du bureau de la division, je vous prie de vous rendre demain à 9 heures au quartier général (1).

A Andréossy et à Maubert (2).

Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le citoyen Andréossy, chef de l'équipage de pont et le citoyen Maubert, commandant du génie, feront reconnaître

(1) Bibliothèque d'Auxerre; lettre communiquée, comme la précédente, par feu Molard.

(2) Cf. sur Maubert la note 1, p. 172 de notre *Journal de Desaix*.

et prendront des mesures pour faire rétablir le pont sur l'Ellero et le Pesio, de sorte que l'artillerie y puisse passer demain matin.

A Andréossy et à Maubert.

Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Vous voudrez bien, citoyen, vous rendre le plus tôt possible au village de Lequio sur le Tanaro; vous le parcourrez jusqu'au village de Narzole et vous chercherez l'emplacement le plus favorable pour jeter un pont sur le Tanaro. Vous prendrez vos précautions pour que cela soit fait dans la nuit (1).

A Andréossy.

Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il y a Acquebuone et au bac de Sale une grande quantité de bateaux et spécialement deux bateaux chargés d'avoine que l'on décharge dans ce moment-ci et qui sont très considérables. Mon intention est que vous réunissiez tous les ouvriers qui se trouvent dans les communes environnantes, que vous y envoyiez un officier intelligent pour diriger le travail et que vous fassiez construire quatre ponts volants composés chacun de trois bateaux capables de porter 150 hommes d'infanterie, une pièce de 8 et un caisson. Le général Masséna qui a son quartier-général à Sale, vous donnera tous les secours dont vous pourrez avoir besoin. Vous enverrez également un officier intelligent auprès du général Rusca qui a ordre de parcourir tous les bords du Pô depuis la Scrivia jusqu'au Tesin. Il mettra en réquisition tous les ouvriers des villages voisins ainsi que les matériaux qui pourraient lui convenir et il cherchera à faire six ponts volants. Le général Augereau, dont le général Rusca commande l'avant-garde, vous donnera tous les secours dont vous pourrez avoir besoin. Vous me rendrez compte demain

(1) Voir Bouvier, *Bonaparte en Italie*, 418.

au soir de tout ce que vous aurez fait à cet égard et vous aurez soin de vous tenir prêts à suivre le quartier-général demain dans la nuit. Voyez s'il n'y aurait pas moyen de faire des radeaux ; les bois ne manquent pas sur les bords du Pô.

Le général Dallemagne mande de Castelnuovo le 16 floréal an IV (5 mai 1796) à Bonaparte qu'il arrive à l'armée, qu'il a pu « rien emporter en partant de Tende », qu'il a « fait des dépenses qui, dans les circonstances le gênent », et Bonaparte écrit au bas de la lettre :

Le chef de l'état-major enverra 300 livres au général Dallemagne.

A Andréossy.

Peschiera, 13 prairial an IV (1 juin 1796).

Je désire, citoyen, avoir sur le lac de Garda quatre corsaires armés, chacun d'une ou deux pièces de 8 ou de 11. Faites-vous rendre compte des bâtiments qui se trouvent à Sale et à Peschiera. Concertez-vous avec le chef d'artillerie et faites mettre ces bâtiments le plus promptement en activité. Le citoyen Meuron, officier des ponts et chaussées, sera sous vos ordres, chargé du détail et de l'équipement de ces quatre corsaires. J'ai envoyé à Gênes un de mes aides-de-camp pour avoir cent matelots et plusieurs officiers de marine français, mon intention étant d'avoir une grande quantité de corsaires armés sur le lac, afin d'en être entièrement maître.

A Augereau.

Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

J'ai reçu votre lettre, citoyen général. J'ai vu avec le plus grand plaisir la manière avec laquelle vous avez emporté les retranchements de Cerese. Faites-moi passer la note du jeune tambour qui s'y est distingué. Vous recevrez sous peu de jours des ordres pour vos mouvements.

A Berthier.

Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Vous donnerez des ordres pour qu'un inspecteur des vivres-viande, un inspecteur des vivres-pain, un inspecteur des charrois d'artillerie, un bourrelier, un officier d'artillerie et un officier de cavalerie se rendent le plus tôt possible à Modène où ils seront sous les ordres du général divisionnaire Sahuguet pour la levée en nature de la contribution.

A Berthier.

Tortone, 28 prairial an IV (16 juin 1796).

Le général qui est à Mondovi, commandera à Cherasco; celui qui est à Cherasco, commandera à Alexandrie.

A Andréossy, à Roverbella.

Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

J'approuve, citoyen, l'armement des quatre bateaux de préférence aux demi-galères. Mettez, je vous prie, beaucoup d'intelligence dans cette opération. Les matelots, au nombre de cent, et les officiers sont en route et arriveront sous peu. Faites venir le citoyen d'Albe à Peschiera, je l'emploierai.

Grouvel, aide de camp du général Chabot, mande de Reggio le 14 messidor an IV (2 juillet 1796) qu'il y a eu des troubles dans cette ville et que le commandant de la place, Tournon, est incapable; Bonaparte répond en tête de la lettre :

Renvoyé à l'état-major pour remplacer le citoyen Tournon par un autre.

Le 18 messidor an IV (6 juillet 1796), Berthier propose d'augmenter les frais de bureaux des conseils d'administration et des compagnies; Bonaparte apostille la proposition :

Le général en chef autorise le commissaire-ordonnateur à faire donner cent francs à chaque conseil d'administration.

A Berthier.

Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

Vous donnerez l'ordre pour qu'on reçoive dans un régiment de cavalerie les nommés Jean Konopka et Joseph Kimanski.

Louis-Bonaparte à Deschamps.

Montpellier, 27 messidor an XI (16 juillet 1803).

J'ai reçu dans cette ville la lettre que vous m'avez écrite le 28 germinal de Mantoue. J'ai appris de vos nouvelles avec beaucoup de plaisir et à mon arrivée à Auxerre et Joigny où je verrai probablement vos deux messieurs, je ferai pour eux tout ce qui dépendra de moi. Vous avez raison de croire que j'ai conservé pour vous les sentiments que j'avais lors de notre première connaissance. Les événements nous ayant éloignés, je n'ai pu vous renouveler l'assurance de mon amitié, mais j'en saisis aujourd'hui l'occasion avec plaisir. Je suis ici pour me rétablir d'une espèce de paralysie qui m'était survenue au bras et à la main droite; je vais mieux aujourd'hui. Donnez-moi quelques fois de vos nouvelles et croyez toujours à la sincérité et à la constance des sentiments que je vous ai voués (1).

Louis BONAPARTE.

(1) Bibliothèque d'Auxerre; communiqué par feu Molard.

LA LECTURE DES DÉCRETS AU PRONE

SOUS LA CONSTITUANTE

Il n'y a plus guère que des pamphlétaires incurables ou que des historiens attardés pour soutenir sérieusement que la Constituante fut une assemblée impie, dont toute la politique religieuse fut de faire au catholicisme une guerre aussi sournoise qu'implacable. La vérité, longtemps obscurcie par les légendes pieuses mises en circulation après le Concordat, commence enfin à s'imposer. Il apparaît à ceux qui lisent les textes que la première Séparation de l'Église et de l'État, dont les Constituants n'avaient même pas eu l'idée, est sortie moins encore des efforts du parti « philosophique » que des provocations des prêtres aristocrates. Ce ne sont pas les révolutionnaires qui ont pris l'initiative de la rupture avec l'Église. Cette rupture, ils ont dû la subir et peut-être l'ont-ils regrettée. Leur anticléricalisme, né de la lutte, est sorti des nécessités plus que des théories. C'est une chose remarquable qu'il n'a presque jamais pris la forme de l'irréligion. L'idée de l'État laïque, de l'État neutre, indifférent aux dogmes et aux cultes, leur fut pour ainsi dire étrangère. Même au plus fort du combat anti-chrétien, ils gardèrent l'âme religieuse et toute leur ambition se borna à transposer le catholicisme dans le patriotisme érigé en culte. Le catholicisme ne devint l'ennemi que parce qu'il n'avait pas voulu être l'allié.

seraient à la fois les ministres de l'ancien et du nouvel évangile. Ils apprendraient à leurs fidèles à révérer la Loi comme ils révéraient l'Écriture. Ils seraient à la fois les agents du bonheur social et les agents du bonheur céleste. Quel beau rêve !

Mais les aristocrates n'entendaient pas que le clergé fût enrôlé au service du régime qui les dépouillait.

L'abbé Maury, après avoir déploré l'impuissance du pouvoir exécutif et raillé l'efficacité de l'adresse proposée, essaya de démontrer que le recours aux curés était pour le moins chose inutile : « je loue ce système de charité sacerdotale ; mais, en 1775, M. Turgot usa de ce moyen. Ce remède, insuffisant alors, serait insuffisant aujourd'hui. Ce n'est pas à des hommes soumis à la religion que vous avez affaire, vous n'auriez pas besoin de tous ces moyens. Eh ! quand celui-ci pourrait être efficace, le serait-il sur un peuple que les ennemis de la nation ont égaré? L'influence des curés serait donc absolument inutile (1) ».

L'objection était assez faible et toute indirecte. Maury n'avait pas osé discuter le principe : était-il permis au pouvoir politique de transformer les ministres du culte en proclamateurs de ses actes ?

En fin de séance, Grégoire remonta à la tribune. Il se défendit d'avoir eu l'intention d'obliger les curés par un texte impératif à la lecture des décrets. Il n'avait émis qu'un simple vœu.

Le lendemain, 10 février, Talleyrand communiqua à l'Assemblée l'adresse qu'il avait rédigée, au nom du comité de constitution, pour faire connaître au peuple l'esprit des décrets, le prémunir contre les faux bruits et l'engager au calme et à la confiance. Sa lecture fut accueillie par des « applaudissements sans exemples » (2). L'Assemblée enten-

(1) *Moniteur*, *id.*

(2) *Moniteur*, t. III, p. 340. L'adresse, qui est une glorification habile et vigoureuse de l'œuvre de la Constituante, est reproduite dans le *Moniteur* des 13 et 14 février.

dit une seconde lecture de l'adresse le lendemain et en ordonna l'envoi aux provinces. Le décret était muet sur le vœu de Grégoire. Il n'y était pas question de proclamation au prône par les soins des curés.

L'idée cependant avait fait son chemin. La semaine suivante, la discussion sur les troubles ayant recommencé et s'étant élargie, Goupil de Préfelne demanda, le 23 février, que l'adresse du 11 aux provinces fût soumise à la sanction royale et publiée au prône dans chaque paroisse. La proposition fut adoptée et généralisée sous la forme suivante :

« Le discours que S. M. a prononcé dans l'Assemblée nationale, le 4 de ce mois (1), et l'adresse de l'Assemblée nationale aux Français seront incessamment envoyés à toutes les municipalités du royaume ainsi que tous les décrets, à mesure qu'ils seront acceptés ou sanctionnés, avec ordre aux officiers municipaux de faire publier et afficher les décrets sans frais et *aux curés ou vicaires desservant les paroisses d'en faire lecture au prône* (2) ».

Ce n'était plus une invitation amiable qui était adressée au clergé, mais un ordre formel. On ne lui demandait plus un concours provisoire et momentané exigé par les circonstances, on lui imposait un service permanent. Les curés étaient nettement et obligatoirement transformés en fonctionnaires, en agents de l'autorité publique.

La discussion cependant fut très courte. Seul l'évêque de Clermont protesta contre l'article préparé par Goupil. Dédaignant les adresses de l'abbé Maury, il aborda, mais sans y insister, semble-t-il, la question de principe. Les pasteurs, dit-il, ne doivent annoncer au peuple que des vérités d'un ordre supérieur. Mais ses « sages représentations », assez timides, ne trouvèrent pas d'écho. A

(1) Ce discours, par lequel le Roi s'associait à l'œuvre de l'Assemblée, avait provoqué un grand enthousiasme.

(2) Art. 2 du décret du 23-26 février 1790.

peine ont-elles laissé une trace dans les journaux du temps (1).

On peut être surpris que la protestation des prélats de l'Assemblée n'ait pas été plus énergique, plus véhémente, quand on sait que sous l'ancienne monarchie les assemblées du clergé s'étaient constamment refusées à permettre la lecture des actes royaux au prône. Mais les prélats de l'Assemblée représentaient certainement la partie la plus modérée du haut clergé. A cette date de février 1790, tous n'avaient pas encore rompu, tant s'en faut, avec la Révolution. Beaucoup même n'avaient pas l'intention de rompre. Puis, la force du courant révolutionnaire était telle alors qu'il y avait comme une impossibilité morale à y résister. L'abbé Maury et les énergumènes de la contre-révolution avaient seuls assez d'audace et de décision pour s'exposer de gaieté de cœur au terrible reproche d'aristocratie.

Le clergé patriote, comme bien on pense, accueillit la nouvelle obligation qu'on lui imposait avec joie. Les prêtres remuants et ambitieux, — il y en avait alors un grand nombre, — n'étaient pas fâchés de l'occasion qui s'offrait à eux de se faire une facile popularité en glorifiant du haut de la chaire l'œuvre de la Constituante.

L'un d'eux, qui signe « Pupunat, curé-citoïen d'Étables en Bugey-sur-Cerdon, département de l'Ain, district de Nantua » écrivait, le 22 juillet 1790, au comité des recherches de l'Assemblée, pour se plaindre que les officiers municipaux de sa commune, sans doute par jalousie, faisaient des difficultés pour lui communiquer au fur et à mesure les décrets qu'il lisait et commentait à ses ouailles au beau milieu de la grand'messe. Il réclamait une loi spéciale pour ordonner l'envoi en double des décrets aux curés en même temps qu'aux municipalités et il insistait longuement sur l'importance de la mission civique confiée aux prêtres : « j'ai vu

(1) Le *Journal ecclésiastique* fut seul, à ma connaissance, à mentionner l'intervention de l'évêque de Clermont, et encore très tardivement, dans son nº de mai 1790, p. 51.

qu'il étoit de mon devoir le plus religieux d'unir inséparablement l'instruction des décrets de l'auguste Assemblée nationale à ceux des dogmes de la morale chrétienne. Cette sainte morale, règle de nos mœurs, si elle étoit susceptible de perfection, si elle n'étoit parfaite, s'améliorerait par cette alliance, par cette union..... Il est de la plus haute importance que tous les décrets sanctionnés soient connus, expliqués, développés au peuple pour qui ils sont faits et qui doivent s'incorporer avec lui, devenir sa substance même, l'objet de sa joie, de son culte et de tout son bonheur. Qui peut mieux faire sentir à ses ouailles tous ces beaux avantages que le pasteur qui en a la confiance, la direction? Je crois cette voie infaillible pour toujours mieux consolider la Révolution... » (1). Qu'on ne s'y trompe pas! La plupart des révolutionnaires n'avaient pas sur les rapports de l'Église et de l'État d'autre conception que celle de ce prêtre obscur du Bugey. Appuyer sur l'autel la souveraineté populaire, employer le clergé à expliquer et à consolider l'ordre nouveau, entourer la Constitution d'une vénération quasi religieuse, telle était leur pensée intime et leur espoir. Rêve chimérique éclos dans l'enthousiasme de la régénération. Tous les prêtres ne pouvaient se prêter à ce dessein. Les aristocrates ne pardonnaient pas à la Révolution ses spoliations. Les timorés s'effrayaient de ses innovations audacieuses.

Prêtres aristocrates et prêtres timorés furent d'abord plus surpris encore qu'indignés par le décret du 23 février. Laissés sans direction par le haut clergé de l'Assemblée, ils ne durent prendre conseil que d'eux-mêmes. Pendant les premiers temps, ils tâtonnèrent et cherchèrent leur voie. Mais chaque jour, les nouveaux décrets de l'Assemblée mettaient leur soumission et leur patience à une plus rude épreuve. Annonceraient-ils eux-mêmes à leurs paroissiens la suppression des ordres religieux, la remise aux corps élus de

(1) Archives nationales Dxxix*bis* 10 (Comité des recherches).

l'administration des biens d'église, la constitution nouvelle donnée au clergé, etc. ? Les plus hardis ou les plus inquiets écrivirent à l'abbé Augustin Barruel, ex-jésuite devenu directeur du *Journal ecclésiastique*, le moniteur attitré du parti ultramontain, pour faire part de leurs angoisses, exhaler leur indignation, réclamer des conseils, suggérer des solutions. S'inspirant de cette correspondance, Barruel résuma l'état de la question et donna son avis dans une longue consultation qu'il publia dans le n° de mai de son journal (1).

Deux tendances, l'une modérée et conciliante, l'autre nettement intransigeante et agressive, s'étaient manifestées dans les lettres qu'il avait reçues. La première, qui était aussi la sienne, était celle de la grande majorité. Mais la seconde était exposée dans un mémoire anonyme « infailliblement d'un curé très instruit, très zélé ».

Le curé intransigeant posait en principe que les fonctions religieuses sont tout à fait indépendantes des fonctions civiles : « Le disciple, l'homme de Jésus-Christ n'est point dans ses fonctions augustes l'homme de César; s'il a des vérités, des lois à publier, ce sont les vérités, les lois de Jésus-Christ; ce sont et les préceptes et les conseils de l'évangile, non pas les édits de l'empereur ou le code civil et criminel des nations... ; quand les nations, les rois viendront lui proposer d'être l'homme du siècle, puisqu'il est l'homme de Jésus-Christ, puisqu'il doit essentiellement le représenter, qu'il réponde donc alors comme Jésus-Christ : O hommes, qui est-ce qui m'a établi pour traiter de vos affaires? — Ne savez-vous pas que je dois être à celles de mon

(1) Consultation intitulée : « De la publication des décrets de l'Assemblée nationale par MM. les curés et vicaires », pages 34 à 65 du n° de Mai 1790. Faisons remarquer en passant que le *Journal ecclésiastique*, qui est une des sources les plus importantes de l'histoire religieuse de la Révolution, paraît tout à fait inconnu des historiens. Je ne le trouve pas mentionné dans la *Bibliographie* Tourneux. L'exemplaire que j'ai consulté à la Bibliothèque nationale n'était pas coupé.

père? *Nescitis quia in his quae patris mei sunt oportet me esse* (1) ».

Le principe posé avec cette netteté et avec cette rigueur, le correspondant de Barruel invoquait à l'appui de son refus d'obtempérer aux ordres du nouveau pouvoir civil, les précédents en usage sous l'ancien. « Nos rois avoient senti l'indécence et les inconvénients de ces métamorphoses d'un ministre de Jésus-Christ en officier du prince, d'un prêtre en héraut de district, en huissier de paroisse, de la chaire évangélique en tribune de proclamations civiles. Dans son édit de 1695, Louis XIV statue que *les curés ne pourront être obligés de publier au prône ni pendant l'office divin les actes de justice et autres qui regardent l'intérêt particulier des sujets, pas même ceux qui regardent les propres affaires du Roi :* Il défend dans nos temples ces proclamations *pour ne pas avilir le saint ministère, pour ne pas causer l'indécence dans le service divin, pour ne pas interrompre par des lectures profanes l'action la plus sainte de la religion, le redoutable sacrifice de nos autels* (ibid). Ces motifs, dignes d'un prince très chrétien, animoient et dictoient les arrêts des premiers sénateurs des François (2). Magistrats très chrétiens, ils prononçaient ainsi dans leur arrêt du 4 août 1775, *qu'il n'en sera fait dans les églises aucune publication pour les affaires purement séculières ou profanes...* (3) »

Cette argumentation par les précédents n'était peut-être pas absolument valable dans toutes ses parties, les légistes de l'Assemblée auraient pu y trouver à redire et y répliquer sans grand mal. S'il était dit dans l'article 32 de l'édit de 1695 que les curés et vicaires ne seraient pas obligés de publier aux prônes ni pendant l'office les actes de justice et autres qui regardent l'intérêt des particuliers et que les publications en seraient faites désormais par les sergents,

(1) P. 41 et 42 du numéro cité.

(2) Cette périphrase désigne les membres du Parlement de Paris.

(3) P. 43-44.

huissiers ou notaires à l'issue de la grand'messe, il n'était pas défendu par cet article de faire publier aux prônes les actes intéressant les affaires du Roi. Sans doute, une déclaration du 16 décembre 1698 décida que l'article 32 de l'édit de 1695 serait exécuté même à l'égard des affaires qui regardaient l'État. Il n'en est pas moins certain qu'à diverses reprises au XVIIIe siècle, les actes royaux furent publiés par les curés. Il arriva même que de simples particuliers obtinrent des arrêts de parlement forçant les curés à publier au prône des actes ne concernant que des intérêts privés (1). Mais ces arrêts furent généralement cassés en appel par le Conseil du Roi.

Quoi qu'il en soit, le théologien intransigeant dont Barruel résume l'opinion, était mal venu à invoquer en faveur de sa thèse de l'indépendance absolue de l'Église envers l'État, la pratique de l'ancien régime. — Il oubliait que l'Église consentait dans certains cas assez fréquents à mettre à la disposition de la justice séculière toute l'influence morale qu'elle tenait de sa mission sacrée. C'était un principe reçu, *incontestable*, dit *la Table des procès-verbaux du clergé*, « que les Ministres de la religion doivent concourir au maintien précieux de l'ordre public par la terreur des peines ecclésiastiques » (2). Les *monitoires* étaient en usage

(1) Un sieur de Capdeville voulut obliger le curé de Piets à publier au prône un aveu et dénombrement. Le curé s'y refusant, le Parlement de Pau, par arrêt du 4 octobre 1742, condamna le curé à faire la publication requise, à peine de saisie du temporel de son bénéfice. Sur opposition du curé, le même Parlement confirma son arrêt et ordonna au curé d'obéir sur le champ à peine de cent livres d'amende et de plus grande peine en cas de délai. Mais sur appel formé par les agents du clergé, l'arrêt de Pau fut cassé par le Conseil d'État (arrêt du 24 sept. 1743). — En général, les publications royales étaient faites par les curés dans l'église à l'issue de la messe paroissiale. Voir à ce sujet le *Précis des rapports de l'agence du clergé de France par ordre de matières depuis 1660 jusqu'en 1760*. Paris, Desprez, 1786, in-fol. p. 159 et suiv.

(2) *Précis par ordre alphabétique ou table raisonnée des matières contenues dans la nouvelle collection des procès-verbaux des assemblées générales et particulières du clergé de France*. Paris, Guillaume Desprez, 1780, in-fol. Second supplément, cahiers de l'Assemblée générale de 1775, art. IV *Monitoires*, p. 2307.

dans l'Église depuis que le pape Alexandre III avait décidé, vers 1170, que l'on pouvait contraindre par les censures ecclésiastiques ceux qui refusaient leur témoignage à la justice. On appelait de ce mot significatif de monitoires des lettres comminatoires enjoignant aux fidèles de révéler ce qu'ils savaient des faits exposés dans les lettres elles-mêmes. Le juge d'église ou official pouvait être contraint à accorder un monitoire sur la requête d'un juge laïque sous peine de la saisie de son temporel. L'édit de 1695, qu'invoquait justement le correspondant de Barruel, avait seulement stipulé, dans son article 26, que les monitoires ne pouvaient être accordés que pour « des crimes graves et des scandales publics ». Les monitoires se publiaient au prône et le prêtre qui en donnait connaissance était tenu d'exposer à ses paroissiens la nature et les effets de l'excommunication qu'ils encouraient en ne révélant pas ce qu'ils savaient. Les révélations reçues étaient envoyées sous pli cacheté par les soins des curés au greffe des tribunaux jugeant le procès qui avait motivé le monitoire (1).

L'Église de l'ancien régime acceptait donc de se faire l'auxiliaire de la puissance civile dans la recherche des crimes. Il serait facile de citer d'autres cas où les deux pouvoirs s'unissaient et se confondaient. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que depuis la Renaissance l'évolution des idées et des mœurs tendait insensiblement à disjoindre sinon à séparer l'institution humaine et l'institution divine. Le temps n'était plus où l'église servait à la fois, comme au Moyen Age, de halle, de forum (2), de salle de spectacle ou de forteresse. En essayant de rétablir plus étroite l'union ou la confusion de l'Église et de l'État, les Constituants remontaient en réalité le courant de l'histoire. Les prêtres

(1) Voir article *Monitoire* dans le *Dictionnaire ecclésiastique et canonique portatif*, 1765, t. II.

(2) Beaucoup d'assemblées baillagères, réunies pour élire les députés aux États-Généraux de 1789, se tinrent dans les églises. Pendant toute la durée de la Révolution, les assemblées électorales y siégèrent fréquemment.

aristocrates qui résistaient à leur dessein par passion ou par calcul, par égoïsme ou par scrupule, se trouvaient servir inconsciemment la cause du progrès. Ils ne se doutaient guère que la séparation dont ils formulaient la théorie serait plus tard leur ruine, bien plus que la confusion qu'ils redoutaient.

Le curé intransigeant, qui écrivait à Barruel, entendait réserver les églises aux seuls usages cultuels :

« *Ma maison*, a dit Jésus-Christ, *est une maison de prière*. Cette haute destination, cette consécration spéciale n'est pas seulement violée quand on fait d'une église une caverne de voleurs ; elle l'est, toutes les fois que ce lieu saint, sans la nécessité la plus stricte, la plus indispensable, retentit d'autres voix que de celles qui chantent les louanges de Dieu ou qui portent ses lois aux peuples, qui lui offrent leurs vœux ou leur arrachent des larmes de pénitence. Nos temples ne sont point une place publique ou un hôtel de ville, encore moins un Champ de Mars ou une place d'armes. Hélas ! quelles profanations nous rappellent ces mots affreux !..... Rien ne doit se faire dans le lieu saint qu'au nom de Dieu trois fois saint. Le faire retentir des paroles de l'homme, c'est l'exposer à retentir des paroles du mensonge, de l'erreur ; et la vérité seule doit y reposer sur nos lèvres... » (1)

La conclusion, c'était qu'aucun prêtre ne pouvait, sans manquer à son caractère, obéir à l'ordre de l'Assemblée en donnant lecture de ses décrets dans l'église, à plus forte raison au prône :

« ... Qu'est-ce que le prône ? s'écrie-t-il. En quel lieu et par qui, devant qui, en quel temps se fait-il ? Le prône est cette instruction destinée à extirper du milieu des fidèles l'ignorance des mystères de la foi et des vérités de la religion. Cet objet est assez important pour que l'attention des paroissiens ne soit pas continuellement distraite par les mystères de votre politique, les nouvelles de vos comices, les impositions, les

(1) P. 56-57.

charges et les dettes du fisc..... Mais en quel temps surtout se fait le prône! au moment où le plus redoutable sacrifice n'est suspendu que pour nous annoncer les grandeurs de celui à qui il est offert. Quoi! dans ce moment même où les fidèles doivent oublier la terre et toutes les choses de la terre pour se transporter en esprit dans le plus haut des cieux, se placer au milieu des puissances célestes, se disposer avec elles au sacrifice de l'agneau, immoler eux-mêmes cet agneau sans tâche! Quoi! dans ce moment même, nous, pasteurs des âmes, nous dirions aux fidèles : non, non, n'élevez pas vos esprits et vos cœurs jusqu'au ciel; ne vous occupez pas de la victime sainte; descendez et restez attachés à la terre, écoutez les décrets de vos assemblées politiques... »

Emporté par sa sainte indignation, le prêtre aristocrate laissait échapper le fond de sa pensée, le motif réel de sa résistance :

« ... Nous dirions aux fidèles... Apprenez et réjouissez-vous, apprenez les décrets qui dépouillent vos prêtres de leurs possessions, apprenez l'abolition de tous ces corps religieux, l'extinction de tous ces hommes voués à votre Dieu par la profession la plus sainte et la plus parfaite. Apprenez à prêter à usure; apprenez l'éligibilité des juifs, des protestans, de tous les sectaires..... Apprenez encore la division du royaume en districts, en départements, en cantons... Que sais-je? Nous aurons peut-être bien un jour d'autres choses à vous apprendre : la légitimité d'un divorce proscrit par Jésus-Christ, la réduction des évêchés établis par l'église, et confondus, mélangés ou détruits par la puissance temporelle... C'est pour vous annoncer toutes ces choses que nous avons choisi et le lieu le plus saint et le moment le plus précieux de nos mystères... » (1)

Ainsi, les belles théories sur la distinction des deux puissances ne servaient qu'à masquer toute l'amertume d'un cœur ulcéré et le refus de lire les décrets était à la fois une

(1) Pages 57-58.

vengeance et une arme contre l'Assemblée spoliatrice et novatrice. Mais, était-il prudent, était-il habile d'engager le combat contre la Révolution sur ce terrain étroit? La plupart des correspondants de Barruel ne le pensaient pas. Ils eurent l'air de se soumettre au décret mais en l'interprétant à leur façon et ils arrangèrent leur soumission de manière qu'elle devînt profitable en définitive à la cause de l'aristocratie.

Sur la question de principe, Barruel prenait bien soin de le proclamer, il ne pouvait y avoir qu'une opinion. Avec « l'édifiant auteur » du mémoire qu'il avait reçu, il n'hésitait pas à conclure que les curés et vicaires ne sont pas tenus de se prêter à la publication des décrets de la puissance civile. Mais le principe posé de la séparation des deux puissances, Barruel s'empressait de rejeter la solution radicale exposée par son correspondant. Il distinguait entre les fonctions « simplement étrangères » et les fonctions « opposées » au ministère évangélique. Parmi les premières, il rangeait la médecine et le barreau : « il est très possible qu'un bon curé soit un bon médecin et un bon avocat, il fut même un tems où ces deux professions n'étaient exercées que par des prêtres ». Au nombre des seconds, il mettait les professions qui peuvent obliger à répandre le sang : « je crois qu'un curé, un évêque, maires, un vicaire commandant de la garde nationale sont des professions qui jurent, qui sont incompatibles... » (1) Quant à la publication des lois, si elle était un service étranger au sacerdoce, elle ne lui était pas pourtant forcément incompatible. « Cette publication, cette lecture publique n'empêche aucune autre partie de nos fonctions; elle n'expose point les curés et les vicaires à manquer à aucun de leurs devoirs, à démentir absolument leur caractère; en un mot, elle est au delà ou en deçà de notre vocation, elle n'est pas contre. Il est des circonstances où le prince peut attacher un grand intérêt à la publication des lois, des édits, des décrets, par notre bouche. Le Dieu de

(1) Pages 47-48.

l'évangile est le Dieu de la paix, de la concorde; en nous soumettant à César, comme tous les autres citoyens, il ne nous a permis de lui résister qu'au moment où ses ordres se trouvent en contradiction avec la loi de Dieu... » (1) Et Barruel déduisait de ces distinctions les règles de conduite qu'il proposait aux nombreux lecteurs de son journal. D'abord la publication ne pourrait pas se faire au prône, pas même dans l'église, mais à l'issue de la messe et sur le parvis, comme cela se pratiquait d'ailleurs sous l'ancien régime. Ensuite tous les décrets indistinctement ne sauraient être publiés, du moins sans commentaires et sans explications. Quand le curé croira qu'une loi n'est pas juste ou qu'elle n'est pas conforme aux principes de l'évangile, il n'oubliera pas qu'il se doit à lui-même et au ministère dont il est revêtu « de prévenir l'erreur, quelle qu'en soit la source et plus encore peut-être si jamais elle sort de la bouche de César, si elle est appuyée sur une autorité qui l'accrédite, que si elle venoit de ces hommes sans dignité et sans crédit, qui ne peuvent lui donner de l'importance ». Autrement dit, sa lecture faite, le prêtre la fera suivre d'un commentaire, et, dans toute la France, la pensée du législateur sera discutée et réfutée par l'homme de Dieu : « Nous oserons le dire, en pareille circonstance, nous croirions nos devoirs compromis, si le respect pour César même exposoit nos ouailles à s'égarer des voies de la justice ou de la vérité. Nous sommes les apôtres des vérités évangéliques, avant d'être l'organe des décrets politiques. En publiant les vôtres, nous justifierons ceux de Jésus-Christ même; en disant ce que vous avez fait, ce que vous ordonnez, nous dirons ce que vous n'avez pas dû faire et ce que Dieu défendoit. Oui, nous le dirons; mais ne redoutez pas cet évangile que nous avons à soutenir avant tous vos décrets; s'il nous a défendu de souscrire à l'erreur et à l'iniquité, il nous défend aussi l'insurrection, il nous fait une loi d'en préserver les peuples... » (2) En

(1) Page 48.
(2) Page 61.

dépit des assurances diplomatiques de la conclusion, la menace était claire. Les Constituants n'avaient pas prévu que leur décret du 23 février pouvait avoir cette conséquence de transformer la moitié des curés en censeurs attitrés de leurs actes !

Il serait intéressant de rechercher dans quelle mesure le clergé aristocrate suivit les conseils d'Augustin Barruel et dans quelle mesure aussi il résista ouvertement à l'ordre de l'Assemblée nationale. On assisterait ainsi comme à un premier essai de mobilisation des futurs prêtres réfractaires. Malheureusement une pareille recherche, en l'état actuel des connaissances, est presque impossible. Si l'histoire politique de la Révolution n'est pas encore faite, son histoire religieuse est dans l'enfance.

Je dois me borner nécessairement aux quelques indications recueillies au hasard de mes lectures et de mes dépouillements.

Le 30 juin, les membres de l'association patriotique de Grasse dénoncèrent au Comité ecclésiastique la résistance opposée aux décrets de l'Assemblée par M. Roux, évêque de Senez. Ce prélat avait nommé tout récemment à un canonicat vacant, alors que l'assemblée avait suspendu toutes les nominations aux bénéfices, sauf aux cures (1), et il avait même poussé l'audace jusqu'à interdire à son clergé, par une ordonnance spéciale, la lecture des décrets aux prônes. Plusieurs curés ayant refusé d'obéir à l'ordonnance, il avait renouvelé sa défense par une circulaire imprimée que les patriotes de Grasse dénoncèrent à l'indignation de l'Assemblée (2).

L'exemple de cet évêque batailleur — dont le siège venait d'être supprimé — fut-il suivi par d'autres prélats ? Je

(1) Par son décret du 9-27 novembre 1789.

(2) Archives nationales Dxix, 100, feuilles de travail du Comité ecclésiastique, f. n° 323. En marge cette mention : « renvoyé au Comité des recherches ». Les cartons du comité des recherches correspondant aux mois de mai à août 1790 ne contiennent rien sur cette affaire.

l'ignore, mais je serais bien surpris s'il n'avait pas eu des imitateurs.

Beaucoup de curés, en tout cas, se distinguèrent par leur intransigeance. Les habitants de la paroisse de Dammarie (1), Farcy et Voves (2) se plaignent au comité ecclésiastique, le 5 août 1790, que leur pasteur, ennemi de la Révolution, ne leur communique jamais aucun des décrets de l'Assemblée nationale. Ils ajoutent qu'il fait tous ses efforts pour soulever ses paroissiens les uns contre les autres et qu'il a été sur le point de causer la mort du meunier de sa paroisse en faisant courir le bruit qu'il accaparait les blés. Ils l'accusent encore de mener la conduite la plus scandaleuse, d'être débauché, processif, de mauvaise foi, concussionnaire, etc. Et ils terminent naïvement en demandant à l'Assemblée de les en débarrasser dans la huitaine (3).

Voici un religieux prémontré, M. Petit, qui écrit au Comité, le 26 mai, pour se plaindre qu'on transforme les églises en salles d'assemblées politiques, mais il se « courbe, dit-il, sans murmurer sous la verge qui fouette les ecclésiastiques » (4).

Dans certains cas, mais assez rares, semble-t-il, la Constituante essaya de sévir. Le 29 septembre 1790, Voidel vint dénoncer, au nom du comité des recherches, le curé de Lordevèze dans la Flandre maritime. Non seulement le curé ne cessait de faire des prédications dangereuses, non seulement il ne publiait aucun décret, « mais il *damnait* impitoyablement ceux qui parlent de la vente ou de l'acquisition des biens nationaux. Il *allait* plus loin. Il *étendait* sa damnation jusqu'aux derniers individus de leur famille, et *jettait* ainsi le trouble dans la contrée (5). »

Un mois après, le même Voidel, dans son célèbre rapport sur le serment à exiger des prêtres, énumérait plusieurs cas

(1) Dammarie, Eure-et-Loir, canton et arr. de Chartres.
(2) Voves, *ibid.*
(3) Archives nat. Dxix. 100, feuille 374.
(4) Archives nationales, Dxix, 100, feuille 268.
(5) *Moniteur*, réimp. t. V, p. 778.

de rébellion à la loi dont les curés étaient les auteurs « Ainsi le curé de Cambon (1) proteste publiquement en chaire contre les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi; ainsi le curé de Noordpeene (2) damne impitoyablement ceux qui acquerront des domaines nationaux et ceux même qui se prêteront aux opérations préliminaires de cette vente, il déclare que ni lui, ni les évêques, ni le pape, même au moment de la mort, ne peuvent donner l'absolution d'un pareil crime. Ainsi M. Lavallée, prêtre habitué d'une paroisse de Rouen, prêche contre l'émission des assignats et l'aliénation des biens ci-devant ecclésiastiques. Ainsi le curé de Condé (3) imite ces criminelles extravagances. Ainsi M. Levasseur, curé près de Péronne, engage le peuple à s'armer contre la perception des impôts, à massacrer les commis et promet de marcher à leur tête. Ainsi M. Cahuet, curé de Chartres, dispose et excite au refus des impôts une partie des citoyens du Gâtinais... » (4)

Il serait facile d'allonger cette liste. Elle suffit pour montrer comment le *Journal ecclésiastique* avait été écouté. Les aristocrates fougueux s'étaient refusés à lire les décrets d'une assemblée de pestilence. Les aristocrates modérés ne s'y étaient résignés que pour avoir l'occasion de les réfuter.

Les uns et les autres avaient transformé leur chaire en une tribune.

Il était inévitable que la Constituante s'aperçût de la faute qu'elle avait commise par son décret précipité et naïf du 23 février. On ne pouvait pas transformer malgré eux les prêtres, tous les prêtres, en ouvriers de la Révolution. Les prêtres patriotes n'avaient besoin d'aucune invitation, d'aucun ordre pour faire leur devoir de curés-citoyens. Quant aux prêtres aristocrates, il fallait prendre contre eux une

(1) Il y a deux Cambon, tous deux dans le Tarn, l'un dans l'arr. d'Albi, l'autre dans l'arrondissement de Lavaur.

(2) Noordpeenne, arr. d'Hazebrouck, Nord.

(3) Condé, arr. d'Issoudun, Indre.

(4) *Moniteur*, réimp., t. VI, p. 483 (séance du 26 novembre 1790 au soir.)

mesure de préservation et une mesure d'ensemble. On les obligea au serment, c'est-à-dire qu'on les força à choisir entre la Révolution et leurs fonctions.

Quand, à la séance du 2 novembre 1790, Thouret, au nom du comité de constitution, vint proposer un projet de décret sur le mode de sanction, de promulgation et de publication des lois, il ne dit rien de la lecture au prône, et cette omission était certainement intentionnelle. Après « une légère discussion », dit le *Moniteur* (1), son projet fut adopté. Son article 12 disait simplement que les municipalités de campagne étaient tenues de donner lecture des lois « à l'issue de la messe paroissiale ». Il n'était plus question des curés. Sur le principe, les prêtres aristocrates avaient donc obtenu gain de cause.

Les curés patriotes continuèrent cependant d'entretenir leurs ouailles des travaux de l'Assemblée. Dans les paroisses dirigées par les adversaires de l'ordre nouveau, les patriotes pourvurent eux-mêmes à la proclamation des décrets en instituant partout des *lecteurs* dont la fonction était de remplacer les curés pour cet office. C'est en Bretagne que j'ai rencontré le plus ancien exemple de cette institution qui ne tarda pas à se développer et à prendre une réelle importance. Dès le début de décembre 1790, le district de Rostrenen, dans le Finistère, établissait un *lecteur patriote* par municipalité. Ce lecteur devait être pris parmi les citoyens actifs. Le département du Finistère approuva la conduite du district, « sur le peu d'empressement, dit-il, des curés à lire au prône les décrets de l'Assemblée nationale » (2). Le département soumit sa conduite au Comité ecclésiastique qui répondit, le 4 janvier : « On ne peut qu'approuver leur zèle [des patriotes du district de Rostrenen], mais il n'entre plus dans le dessein de l'Assemblée d'employer nécessairement

(1) Réimp., t. VI, p. 271 et suiv.

(2) Archives nationales. Dxxix, 102. feuille 610. La lettre du département du Finistère au comité ecclésiastique est du 18 décembre 1790.

le ministère des curés à cette publication [des décrets] comme il résulte du décret du 2 novembre » (1).

Les *lecteurs patriotes* verront leur rôle s'élargir au fur et à mesure que le combat contre le clergé aristocrate d'abord, contre le clergé constitutionnel plus tard, se fera plus ardent. Au début, ils remplacent les curés comme proclamateurs, bientôt ils les remplaceront aussi comme prédicateurs. Dès la fin de 1791, les Girondins organisent une vaste propagande civique dans toute la France pour soutenir le clergé constitutionnel et au besoin pour le remplacer (2). L'année suivante, le ministre Roland accumule circulaires sur circulaires pour recommander les « lectures patriotiques ». L'une de ces circulaires, qui annonçait l'envoi aux départements des pièces de l'armoire de fer, est particulièrement significative. Roland y insistait fortement sur la nécessité pressante « d'instruire ces hommes précieux, à qui le défaut de moyens et la continuité de leurs travaux enlèvent tant d'occasions de savoir ce qui se passe et de juger avec discernement les intérêts de la chose publique ». Et il exprimait comme le regret que la lecture au prône n'ait pu être maintenue et généralisée : « Il existe pour eux [pour ces illettrés] dans quelques endroits un usage simple et dont la loi avait même imposé le devoir aux curés, celui des lectures faites à haute voix au peuple rassemblé. Cet usage devrait être général et, au défaut des curés, les juges de paix, les notaires, tous les hommes publics auraient dû s'occuper de le répandre et de le maintenir. Chercher à rétablir cet usage, faire lire les pièces de conviction et d'instruction que l'Assemblée nationale et le gouvernement répandent dans l'Empire (3)..... » (tel est le premier devoir des patriotes).

Les conseils de Roland furent suivis. A la fin de 1792, il

(1) Archives nationales, *ibid.*

(2) J'ai dit un mot de cette propagande dans mon livre sur *les Origines des cultes révolutionnaires*, p. 101-107.

(3) Circulaire de Roland, aux archives de Condé-sur-Noireau (Calvados). La fin manque.

n'était si petite commune patriote qui n'eût son *lecteur*. Beaucoup de ces lecteurs deviendront, moins d'un an après, les anti-curés des messes républicaines célébrées le décadi.

Ainsi, la résistance des prêtres aristocrates eut des conséquences que ceux-ci n'avaient pas prévues. Pour se défendre contre les entreprises de la Révolution, ils avaient invoqué le principe de la séparation des deux puissances. Les révolutionnaires peu à peu les prirent au mot. Ils séparèrent de plus en plus, non pas l'État de l'Église, mais l'État de l'ancienne Église. Ils ne changèrent pas pour cela de mentalité. Ils ne devinrent pas *laïques* à notre sens. Ils se bornèrent à remplacer les prêtres par des *lecteurs* qui feraient l'office que les prêtres avaient décliné (1). Quand ils se brouillèrent en 1793 avec les prêtres constitutionnels eux-mêmes et qu'ils firent la guerre au catholicisme, ils ne cessèrent pas pour autant d'avoir l'âme religieuse. Leurs lecteurs enseignèrent au peuple la religion de l'État, la religion de la Patrie. Il n'y eût de changé qu'un calendrier et que le contenu du culte.

ALBERT MATHIEZ.

(1) Les prêtres théophilanthropes s'appelleront lecteurs.

LES

PORTRAITS DE ROBESPIERRE

La physionomie de Robespierre, sa figure, ses traits, sa personne entière ont été décrits et mis en relief par les innombrables écrivains qui se sont occupés de la Révolution française, et son image a été reproduite dans des milliers de publications : aussi, on peut affirmer que cette image vit dans toutes les mémoires, et qu'il n'est personne, lorsque son nom est prononcé, qui ne se représente cet homme extraordinaire, dont le rôle dans l'histoire est si grand, et qui, par la puissance de sa volonté, a sa place marquée entre Richelieu et Napoléon.

Depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'au 9 Thermidor, on voit se profiler sur la trame des événements la silhouette anguleuse, élégante et fière de l'avocat d'Arras qui, parti presque inconnu de sa ville, s'affirme, s'élève, grandit, devient prépondérant, dirige la Révolution, la domine, sans autre titre que son ascendant moral, et semble, par sa chute, en arrêter l'essor vertigineux. Il est le personnage essentiel du formidable drame, de la terrible tragédie. Qu'on l'exècre ou qu'on l'aime, qu'on le voue aux gémonies ou qu'on l'admire, on finit toujours par dire, en le quittant : Il est le seul qui ait mérité le surnom d'Incorruptible, que ses contemporains lui donnèrent, et que la postérité lui conservera. Et on réfléchit, et on aperçoit là-bas, dans le Paris

de 1793, se rendant aux Jacobins ou à la Convention, marchant avec noblesse et dignité, ce tribun courageux, ce disciple de Rousseau, ce chef de la Montagne, à la taille moyenne, à la tête assez forte, au visage maigre, pâli dans les veilles, à l'habit bleu qui disait : « Je suis honnête », suivant le mot de Michelet.

Il nous a paru intéressant de faire quelques recherches sur les portraits de Maximilien Robespierre. Ils constituent pour l'histoire des documents fort importants. La physionomie d'un homme est le reflet de son âme; son attitude, ses gestes, son regard, ses mains, son vêtement, sa mise nous disent ses pensées et ses ambitions, nous signalent son caractère et son esprit, et parfois même nous révèlent les secrets de sa conscience. Il y a donc grand intérêt à interroger les images qui ont été conservées d'un personnage de premier plan, comme celui dont nous parlons, et qui datent de lui : devant elles, il nous semble, on peut mieux comprendre et mieux s'expliquer sa destinée.

Parmi les historiens qui ont parlé de Robespierre avec le plus de justesse, on s'accorde à citer Lamartine. Il n'est ni un admirateur sans réserve, ni un dénigreur de parti pris. Il s'efforce d'être vrai. Il voulut voir et interrogea plusieurs personnes qui avaient connu Robespierre de près, et avaient même vécu dans son intimité, d'anciens Conventionnels; Élisabeth Duplay, la femme adorable de Philippe Lebas; d'autres encore. Il avait du tribun des impressions presque directes, et il a pu dans ses *Girondins* en tracer un portrait ressemblant.

Nous pensons qu'avant d'entrer dans le détail des portraits peints, sculptés, et gravés de Robespierre, il importe de le montrer tel que Lamartine pouvait se le représenter, d'après les témoignages des contemporains. Nous croirons voir passer sous nos yeux le grand homme lui-même, et ensuite nous comprendrons mieux son iconographie.

Lamartine le prend au début de sa carrière politique, à la Constituante, et écrit : « Il ne faut mépriser personne, car le

doigt de la destinée marque dans l'âme, et non sur le front. Robespierre n'avait rien, ni dans la naissance, ni dans le génie, ni dans l'extérieur, qui le désignât à l'attention des hommes... Ses traits n'avaient rien de ce qui fait arrêter le regard, quand il flotte sur une grande assemblée; rien n'était écrit en caractères physiques sur cette puissance toute intérieure : il était le dernier mot de la Révolution, mais personne ne pouvait le lire.

« Robespierre était petit de taille; ses membres étaient grêles et anguleux, sa marche saccadée, ses attitudes affectées, sa voix, un peu aigre, cherchait les inflexions oratoires, ... son front était assez beau, mais petit, bombé au dessus des tempes, comme si la masse et le mouvement embarrassé de ses pensées l'avaient élargi à force d'efforts; ses yeux, très voilés par les paupières et très aigus aux extrémités, s'enfonçaient profondément dans les cavités de leurs orbites; ils lançaient un éclair bleuâtre assez doux, mais vague et flottant comme un reflet de l'acier frappé par la lumière; son nez, droit et petit, était fortement tiré par des narines relevées et trop ouvertes; sa bouche était grande, ses lèvres minces et contractées désagréablement aux deux coins, son menton court et pointu, son teint d'un jaune livide, comme celui d'un malade ou d'un homme consumé de veilles et de méditations. L'expression habituelle de ce visage était une sérénité superficielle sur un fond grave, et un sourire indécis entre le sarcasme et la grâce. Il y avait de la douceur, mais une douceur sinistre. Ce qui dominait dans l'ensemble de sa physionomie, c'était la prodigieuse et continuelle tension du front, des yeux, de la bouche, de tous les muscles de la face. On voyait en l'observant que tous les traits de son visage, comme tout le travail de son âme, convergeaient sans distraction sur un seul point, avec une telle puissance qu'il n'y avait aucune déperdition de volonté dans ce caractère, et qu'il semblait voir d'avance ce qu'il voulait accomplir, comme s'il l'eut eu déjà en réalité sous les yeux.... Il n'était d'aucun parti, mais de tous les partis qui servaient tour à

tour son idéal de la Révolution. C'était là sa force, car les partis s'arrêtaient, lui ne s'arrêtait pas ».

Ce portrait, très étudié et très remarquable, nous le retrouvons, sur le ton de la sympathie ou de l'aversion, dans tous les historiens de la Révolution, avec des variantes, des retouches, des notes ajoutées ou retranchées : au fond, le personnage est le même, et ses traits essentiels ne diffèrent pas. Nous n'ajouterons donc rien pour le moment à ce que dit Lamartine. Sa description précise suffisamment l'image que chacun peut se remémorer au sujet de Robespierre.

Voici maintenant quelques aperçus sur les portraits du tribun, portraits peints, sculptés, et gravés, qui ont été conservés, ou qui ont laissé des traces de leur existence.

I. — Portraits peints.

Le premier portrait peint à l'huile, que nous connaissions de Robespierre, est dû au pinceau de Boilly. Robespierre est représenté à mi-corps, dimensions moyennes, à l'âge de 24 ans. Tourné vers la gauche, il regarde presque de face. Il porte un habit bleuté très foncé à larges boutons, une cravate blanche à nœud de dentelle retombant, et un gilet jaune dans lequel la main gauche se perd.

Ce portrait fut peint et signé par Boilly à Arras, en 1783. Il resta longtemps dans la famille de Robespierre. Il y a quelques années, il fut acheté, à la vente Dancoisne, à Arras, pour le compte du musée Carnavalet, à Paris, qui le possède aujourd'hui. C'est une très précieuse acquisition. Boilly était originaire du département du Nord, il avait 22 ans en 1783. On s'explique facilement qu'il se soit arrêté, ou qu'il ait été mandé à Arras pour peindre le jeune avocat qui alors commençait à avoir quelque renom dans sa ville natale.

1783 ! C'était l'époque où Maximilien débutait au barreau, n'avait d'autre rêve que de défendre le faible contre le fort, l'opprimé contre l'oppresseur, comme l'attestent ses plai-

doyers de cet heureux temps; où il était enjoué, gai, et se montrait plein d'entrain dans la compagnie de ses amis et de ses proches. C'était l'époque où il venait de se lier avec un jeune officier, nommé Carnot, qu'il devait retrouver plus tard dans les sanglantes mêlées de la Révolution. Tous deux alors faisaient partie d'une Société chantante d'Arras, les *Rosati*, et ils y apportaient leurs poésies juvéniles.

Chaque année, au mois de juin, les *Rosati* se réunissaient pour fêter la reine des fleurs. C'est dans l'une de ces fêtes que Robespierre récita ces vers un peu précieux :

On vous a présenté la rose ;
L'offrande était digne de vous;
De cette fleur, pour nous éclose,
La beauté plaît aux yeux de tous.
De grand cœur vous prîtes ce verre
Rempli de Champagne joyeux;
Nul honnête homme sur la terre
Ne méprise ce don des cieux.

On connaît le madrigal adressé par Maximilien à une dame d'Arras :

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
Quoiqu'en dise le monde et malgré ton miroir,
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
Garde toujours ta modestie.
Sur le pouvoir de tes appas,
Demeure toujours alarmée ;
Tu n'en seras que mieux aimée,
Si tu crains de ne l'être pas !

Si je cite ces vers de Robespierre, c'est qu'ils sont le commentaire vivant du portrait de Boilly. Ce fut évidemment dans un de ces bons moments où il s'exerçait à rimer des couplets d'amitié et des strophes sentimentales que l'artiste le fit poser devant lui, et composa cette peinture que je considère comme un des documents les plus importants que nous possédions de sa jeunesse. Là, nous le voyons sûrement



PORTRAIT DE ROBESPIERRE

d'après un Pastel du temps.

Collection H. B.

H. Demoulin, sc.

tel qu'il était, avant l'orage de 89, l'ouragan de 92, les coups de tonnerre de 93. A nous de savoir lire dans cette figure, et de juger la noblesse qui s'en dégage, l'honnêteté qu'elle respire, la force qui s'y révèle.

Songez qu'il n'est question encore ni de la convocation des États-Généraux, ni de tout le fracas qui suivit, Constituante, Législative, Convention, écroulement du vieux monde, naissance des temps nouveaux. Faites abstraction de tout ce qui s'est passé depuis le Jeu de Paume, et voyez dans sa ville paisible de province ce jeune homme charmant, qui a fait de solides et brillantes études à Louis-le-Grand, qui aime et admire Rousseau, qui a eu même une entrevue avec le philosophe et qui, l'âme ravie, s'élance avec courage dans la carrière qu'il a choisie. Tout le monde l'affectionne et le recherche, quelques-uns déjà devinent sa grandeur, Arras est fier de lui, il s'avance vers l'avenir avec confiance, on peut dire qu'il est heureux.

La figure a la fraîcheur des vingt ans, le coloris enchanteur qui annonce l'espérance d'une belle vie, le rayonnement d'un amour délicieux, la réserve d'une force magnifique. Ce qui me frappe le plus, c'est le regard, ce regard qui deviendra célèbre, et que personne bientôt ne pourra plus oublier après l'avoir rencontré et en avoir subi la puissance et l'éclat. Devant le regard de Robespierre, dans ce portrait de Boilly, comme dans tous ceux qui existent, il faut se rappeler ce que dit Lamartine : « Ses yeux... lançaient un éclair bleuâtre assez doux, mais vague et flottant comme un reflet de l'acier frappé par la lumière. » C'est bien cela : ces paroles sont d'une admirable justesse. La puissance mystérieuse qui est en Robespierre, que tous ignorent, qu'il ignore lui-même, mais dont cependant il a conscience d'une certaine façon, elle apparaît dans ce regard investigateur, maître de ce qu'il voit, calme, patient, glissant comme un métal poli sur l'être ou l'objet qu'il contemple et qu'il pénètre.

Ce portrait dut faire la joie des amis de Maximilien, de sa famille, des notables d'Arras, et sans doute de lui-même.

Quand Boilly l'eut achevé, on dut venir le voir, les *Rosati* se succédèrent chez leur confrère et le félicitèrent. La personnalité du jeune avocat s'en trouva accentuée. Plus d'une jeune fille sans doute, dans la bourgeoisie de l'entourage contempla cette image élégante avec le secret désir d'être aimée du modèle. Il y a du prestige souvent dans le fait d'un portrait, surtout en province. En ce temps là, où les mœurs étaient plus simples qu'aujourd'hui, c'était parfois tout un événement. Je crois que ce fut le cas ici.

Robespierre dut être très heureux dans sa ville, pendant les cinq ou six années qui précédèrent 89 : le portrait de Boilly le dit. Son idéal alors était de vivre d'une vie simple et ordonnée, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens. Il eut épousé quelque jeune fille candide et enjouée, et jamais couple n'eut connu des jours plus fortunés. Avocat et homme de lettres, président de l'Académie d'Arras, il eut fait les délices des siens, et eut connu la joie qui fait pâlir toutes les autres, celle de donner le bonheur à ceux qui vous entourent, et de lire dans leurs yeux la sincérité de l'affection.

Mais voici qu'une nouvelle se répand, celle de la convocation des États-Généraux ! Adieu la vie paisible et charmante qui s'annonçait pour Maximilien ! Adieu les travaux littéraires, les doux plaisirs d'une famille aimée, et les amours entrevues, et le foyer rêvé, et les fêtes enjouées en l'honneur des roses, et tout l'harmonieux avenir qui apparaissait ! Les fraîches couleurs du portrait de Boilly, ce coloris de la belle jeunesse, bientôt Robespierre va les perdre, absorbé par une destinée inattendue, emporté par l'ouragan terrible de la Révolution.

* * *

Le second portrait que nous ayons à signaler est celui que Mme Guyard peignit au pastel en 1791, et qu'elle exposa au

Salon de cette année-là, avec cette mention : l'*Incorruptible.* Mme Guyard était née Adélaïde Labille des Vertus, elle était élève de La Tour, et du peintre d'histoire Vincent qu'elle épousa dans la suite.

Ce portrait de Robespierre fut très remarqué, à côté de ceux de Beauharnais, de Talleyrand, de Duport, de l'abbé Maury et de La Fayette. Les critiques en firent l'éloge. « Toujours de la vérité, du dessin, un peu grisâtre » dit Chéry, et un autre ajoute : « Les bons patriotes applaudirent de tout leur cœur à l'inscription ».

Qu'est devenu ce pastel de Mme Guyard? Nous l'ignorons. Nous ne pouvons dire s'il a été reproduit par la gravure. La présente étude peut-être tombera sous les yeux de quelque érudit documenté, qui voudra bien nous mettre sur une piste heureuse : nous lui en exprimons d'avance toute notre reconnaissance.

Quelques critiques d'art ont reproduit un portrait de Maximilien d'après Danloux, en l'attribuant à Mme Guyard. Il y a eu confusion dans leur esprit. Le portrait peint par Danloux nous est connu, nous en parlerons plus loin, il est à l'huile. Or Mme Guyard peignit le tribun au pastel, le fait est indéniable. Chéry, critique de l'époque, l'atteste. Aucune contestation n'est possible.

Ce que nous savons, d'autre part, c'est que, avant de poser pour ce portrait, — en buste, nous le croyons — Robespierre écrivit à l'artiste une lettre curieuse, sorte de madrigal en prose, dans la manière des petites poésies d'Arras. L'original, provenant des papiers de lord Egerton, est conservé au British Museum de Londres. Lord Egerton tenait cette lettre du peintre Vincent qui, nous l'avons dit, avait épousé Mme Guyard.

Voici cette épître :

Paris, le 13 février 1791.

On m'a dit que les Grâces voulaient faire mon portrait. Je serais trop indigne d'une telle faveur si je n'en avais vivement

senti tout le prix. Cependant, puisqu'un surcroît d'embarras et d'affaires, ou puisqu'un dieu jaloux ne m'a pas permis de leur témoigner jusqu'ici tout mon empressement, il faut que mes excuses précèdent les hommages que je leur dois. Je les prie donc de vouloir bien agréer les unes, et de m'indiquer les jours et les heures où je pourrais leur présenter les autres.

Robespierre.

Quand il écrivait cette lettre, au mois de février 1791, Robespierre était dans la période ascendante de sa réputation, de son influence, de sa gloire. Il prenait une part de plus en plus prépondérante aux débats de la Constituante, qui touchait alors à la fin de sa carrière. Le Club des Jacobins frémissait sous sa parole : il en était l'oracle toujours écouté, et toujours frénétiquement applaudi. Il habitait encore, à cette date, un très modeste logis de la rue de Saintonge, dans le Marais, et il dînait à 30 sous.

Il serait intéressant d'étudier sa physionomie dans un portrait de ce moment, portrait pour lequel il posa, et qui dut lui plaire d'autant plus qu'il était fait par une femme. Nous ne désespérons pas de le retrouver.

A ce même salon de 1791, Boze exposa, lui aussi, un portrait du député d'Arras au pastel. Qu'est-il devenu? Les critiques le trouvèrent inférieur. L'un d'eux conseilla à Robespierre de s'en tenir aux dames pour faire tirer son portrait : « En effet, dit-il, M. Boze l'a raté, et, de ce côté-là, il n'a pas à se plaindre de Mme Guyard ».

* * *

Le temps s'écoule, la Révolution se précipite. Robespierre est devenu un personnage considérable, c'est lui qui dirige les destinées de la patrie, c'est lui qui domine les événements.

A mesure que grandit sa popularité, ses portraits se multiplient. Au mois de juillet 1791, il alla, on le sait, s'installer rue Saint-Honoré, chez le maître menuisier Duplay, presque

en face l'église de l'Assomption, dans la maison qui porte aujourd'hui le numéro 398. Il mena là une vie de simplicité admirable, qui décuplait son prestige aux yeux du peuple. Les artistes se disputèrent l'honneur de peindre le tribun.

Voici d'abord un dessin original aux trois crayons, un peu moins grand que nature, et dont l'auteur est inconnu. Le buste de Maximilien est vu de profil, tourné vers la droite. L'expression du regard est supérieurement rendue; on sent que ce regard est animé par un foyer de vie concentré, par une force de volonté indomptable. Nous en donnons une reproduction (Planche I). Ce dessin, nous avons tout lieu de le croire, est absolument inédit.

C'est ensuite un superbe pastel, qui appartient à M. Charles Vellay. L'Incorruptible est vu de profil à droite, et en buste, perruque poudrée en blanc, jabot de dentelle, large cravate blanche, habit puce. La physionomie a un relief extraordinaire; l'intelligence ferme, le courage, la force morale rayonnent sur ce visage intrépide et sévère, dans cet œil plein de flamme, dans toute cette attitude qui revêt je ne sais quelle magie de dignité, de puissance consciente d'elle-même, de beauté révolutionnaire. Le prestige d'un idéal de justice, poursuivi avec une inflexible énergie, resplendit dans ce portrait, et en le contemplant, on comprend qu'une telle tête ait porté en elle les destins de la République, pendant les jours tragiques qui marquent les limites de l'ancien et du nouveau monde. L'artiste inconnu, qui a fait ce pastel, dut éprouver une fierté chaleureuse lorsque le modèle vint poser devant lui. Toute la grandeur du rôle de Robespierre est là.

Deux artistes célèbres, Gérard et David, firent le portrait en pied du grand homme. L'un et l'autre étaient parmi les fidèles du modeste salon de Mme Duplay, l'hôtesse de Robespierre, et ils y venaient surtout le jeudi, jour fixé pour les réceptions des amis de la maison. Le portrait peint par Gérard était le principal ornement de ce salon. Conservé jusqu'en 1815, il fut détruit dans un incendie. A-t-il été

gravé ? Nous l'ignorons. Nous connaissons deux gravures en buste, faites d'après Gérard, dit la mention, mais elles ne donnent certainement pas l'idée du portrait en pied qui nous occupe.

L'une de ces gravures est la reproduction d'un dessin, rehaussé d'aquarelle, que l'artiste aurait esquissé à une séance de la Convention. Robespierre est représenté à peu près à mi-corps, avec une paire de lunettes rondes remontée sur le front. C'est un document curieux, intéressant, mais ce n'est point une œuvre d'art. La mention porte : « Les yeux verts, le teint pâle; l'habit nankin rayé vert, gilet blanc rayé bleu, cravate blanche rayée rouge. » Ce document peut-être servit à Gérard pour faire le portrait en pied qui décorait le salon des Duplay.

Le portrait peint par David doit exister encore, soit dans quelque musée étranger, soit dans quelque collection discrète. Je ne le connais que par une gravure de Fischer. Robespierre est debout, au club des Jacobins, la main gauche appuyée sur une table qui porte des papiers où on lit : *Droits de l'homme*. Il est en costume de représentant du peuple, large ceinture passée sur l'habit et nouée à gauche, épée ornée du bonnet phrygien à la garde, large cravate blanche à nœud ample et pointes retombantes, habit à longues basques et bottes à revers. La main droite a le geste de l'orateur qui va prendre la parole. Derrière lui apparaît une barrière de bois, et on aperçoit dans l'ombre, tout à fait au second plan, des citoyens et citoyennes qui écoutent et contemplent l'oracle du club fameux.

On ne peut guère juger un tableau d'après une gravure : je doute que celle-ci nous donne une idée un peu juste de l'œuvre de David. La pose est théâtrale ; je n'y reconnais ni la mise simple, bien que très soignée, de Robespierre, ni sa taille petite plutôt qu'élancée, ni la sévère allure de tout son personnage. Si David l'a peint ainsi, il a voulu impressionner la foule, et sans doute il y a réussi, mais il n'a point rendu vraiment le caractère propre de Robespierre. Je le répète,

pour juger le tableau, il faudrait le voir. La gravure assez médiocre de Fischer doit renfermer une forte part de fantaisie. Cette question pourra peut-être s'élucider ; je n'apporte ici que des éléments de discussion avant tout, avec le désir de provoquer la lumière.

* * *

Greuze a-t-il peint Robespierre ? Lord Rosebery possède dans sa collection d'Angleterre un portrait en buste fort intéressant, qui est de cet artiste, et qui est mentionné comme représentant le chef de la Montagne. M. Armand Dayot l'a reproduit dans son ouvrage : *La peinture française au dix-huitième siècle,* et il le donne bien comme étant le portrait de Robespierre. Un éditeur de Londres l'avait reproduit auparavant avec les mêmes attributions, et avec un grand soin.

J'ai vu ces deux reproductions, l'anglaise et la française : je me demande si c'est bien là l'Incorruptible. Nous avons écrit à Lord Rosebery. Par courrier, il nous répondait « qu'il avait acheté le portrait de Robespierre à Londres, à la vente de lord Lonsdale ». C'est une indication. Le portrait est magnifique. Robespierre — si c'est lui — est tourné vers la droite, du moins dans les reproductions que je cite, et regarde presque de face. La figure est énigmatique, amaigrie, ironique, et semble paisible ; mais, sous ce calme apparent, on devine une tension formidable de la volonté, on sent les ravages d'un principe de droiture irréductible aux prises avec un monde d'injustices et d'abus, principe aussi de logique fatale qui consume, dévore et broie le logicien.

Ah ! ce n'est plus l'heureux visage qu'avait peint Boilly en 1783 ! Robespierre est entré dans la fournaise, et comme il était doué d'un don prestigieux de volonté, d'honnêteté, d'énergie, disons le mot, de vertu, il a affronté résolument

[illegible] tâche qu'il fallait accomplir, et il l'accomplit. Tels, [illegible] Richelieu et Cromwell; tel, après lui, Bonaparte. [illegible] labeur des Révolutions, on perd vite la fraîcheur [illegible] laisser-aller de la jeunesse, le doux abandon des existences [illegible]. Greuze a compris tout à fait son personnage, [illegible] il lui a donné la réverbération d'un vouloir tout [illegible] c'est bien la caractéristique de Maximilien. Ce [illegible] en lui une haute valeur artistique, c'est de la [illegible] confinant au chef-d'œuvre. Nous voulons [illegible] c'est bien là Robespierre !

[illegible] pouvons mentionner encore, en Angleterre, deux [illegible] temps, à l'huile, du député d'Arras. Ils ont [illegible] l'autre reproduits par la gravure. Le premier [illegible] par Bouteville, et gravé, en 1794, par Jones. [illegible] vu en buste, de profil à gauche. La physionomie [illegible] et d'une expression sévère. Le second est [illegible] d'un artiste inconnu, et a été gravé, à la [illegible], par Egleton. Le tableau original a appartenu [illegible] J.-B. Jarman. Robespierre apparaît presque [illegible] vers la gauche. L'habit est boutonné, la [illegible] retombe à plat, sans nœud; la figure est [illegible] un peu le portrait peint par Boilly.

*
* *

[illegible] mentionner encore, dans ce premier article de mon [illegible] portraits peints à l'huile : ceux-là sont conservés [illegible] Paris les possède, je les ai vus, je les ai étudiés, [illegible] que j'en ai reçue est directe.

[illegible] le portrait de Maximilien par Danloux. [illegible] d'une très belle collection privée. Il a figuré à [illegible] dans des expositions rétrospectives.

[illegible] note manuscrite figure derrière ce portrait, [illegible] père de M. Eudoxe Marcille, un de ses [illegible] M. Eudoxe Marcille était un érudit et





PORTRAITS DE ROBESPIERRE

D'après une Peinture du temps.

Collection H. B.

D'après un Médaillon en bronze de Chinard.

Collection H. B.

E. Leroux, Ed^r.

H. Demoulin, sc.

un connaisseur de premier ordre en fait d'œuvres d'art. Voici cette note :

« Maximilien Robespierre à 27 ans.

« Déjà célèbre avocat à cet âge, il fut nommé, trois ans après, député aux États-Généraux, et cinq ans plus tard (en 1794), il périt sur l'échafaud, âgé de 35 ans. Il eut toujours cette mise soignée, même au temps du sans-culottisme, et ce qu'il y a surtout dans cet homme extraordinaire, si peu connu, c'est qu'après avoir longtemps gouverné la France, et une partie de l'Europe, il mourut si pauvre que sa sœur, sa seule héritière, vivait d'une pension sur le grand livre. Enfin, interrogé, un jour, sur la mort de Robespierre, Cambacérès répondit que c'était un procès *jugé*, mais non *plaidé*.

« Peint par Danloux, aussi renommé pour le portrait que Greuze et David.

« Hauteur : 3 pieds et quelques lignes. Largeur : 2 pieds, 3 pouces, et quelques lignes. Toile. »

Pierre Danloux était né à Paris, en 1753. Il dut peindre le député d'Arras en 1789, au début de la Constituante, il avait donc alors 36 ans : il avait étudié longtemps les maîtres italiens, à Rome. Il était élève de Lépicié et de Vien. C'est un artiste de très grande valeur, son œuvre est considérable. Il vécut longtemps en Angleterre, où il peignit les personsonnages de la haute société.

Son *Robespierre* est représenté de face, tourné vers la gauche, et à mi-jambes, perruque blanche poudrée, large cravate blanche, manchettes et jabot de dentelle ; la main gauche s'appuie à la garde de l'épée, la droite soutient le chapeau placé sous le bras gauche, et apparaît tout entière ; le gilet et l'habit ont de larges boutons. Tout le costume est noir : c'est celui du Tiers-État aux États-Généraux.

C'est là un portrait précieux pour l'histoire, tant par la manière dont il est traité que par la date de sa composition. On sent que le peintre a fait un sincère effort pour être consciencieux devant son modèle, et certainement il nous a

légué de Robespierre tout un côté intéressant, dont les contemporains et les divers historiens ont parlé, mais qui, dans un portrait authentique, devient pour nous, avides de voir pour juger, une réalité autrement saisissante.

Ce côté curieux à observer, c'est la mise élégante, quoique simple, de Robespierre. Il était, on le sait, extrêmement soigné dans sa tenue, son linge était toujours d'une propreté irréprochable; ses vêtements, son habit, n'étaient point luxueux comme ceux d'un grand seigneur, mais leur netteté disait l'ordre minutieux et la sage économie de celui qui les portait. Ils révélaient en même temps l'amour de la décence, et la dignité de la personne humaine. Cette tenue, comme l'a remarqué Michelet, « était moins d'un tribun que d'un moralisateur de la République. »

C'est ce que nous constatons tout à fait dans le portrait de Danloux. La figure, vue presque de face, est attrayante, elle respire la distinction, une douceur énigmatique, la détente du ressort volontaire si fortement trempé dans cet homme; elle est belle, d'une beauté fine, et il semble qu'on voit s'y dessiner un sourire de bonheur. Mais ce que je trouve intéressant surtout, c'est l'élégance de la tenue, cette épée, ces manchettes de dentelle, ce costume noir de si bon goût; c'est la finesse des mains, bref c'est tout l'ensemble du personnage qui en impose à l'observateur.

Je m'explique l'exclamation d'un visiteur qui, ne sachant rien, et voyant le tableau pour la première fois, dit tout à coup : « Ah! voilà un marquis des salons de Versailles! » — « Non, lui dis-je, c'était le futur maître de la Convention! » Il changea de visage. « Comment, reprit-il, c'est Robespierre! » Puis il s'échauffa, se lança dans des considérations politiques et sociales, et finit par dire, en tendant la main vers le portrait : « Oui, oui, je comprends le terrible prestige de cet homme là? » Ce visiteur, sans s'en rendre compte, par un mirage de l'art, croyait voir devant lui Robespierre vivant, et subissait lui-même l'ascendant du grand homme.

Notre excellent ami, M. Armand Dayot, a attribué à Ducreux ce beau portrait de Robespierre, sorti du pinceau de Danloux. Evidemment, il a été mal renseigné. D'autres critiques l'ont attribué à Mme Guyard. Cette attribution tombe devant le fait incontesté que cette femme de mérite a consacré un pastel à Robespierre, et qu'ici nous sommes en face d'une peinture à l'huile.

Un artiste moderne, qui n'est pas sans valeur, Vigneron, a fait une copie du tableau de Danloux, copie qui se trouve au musée de Versailles. Il a signé son travail : « Vigneron, d'après Danloux », et il a ainsi rendu hommage au grand peintre dont la gloire certainement existe pour les connaisseurs, mais que le grand public ignore encore. L'heure de Danloux est proche, bientôt il sera tout à fait à la mode. La caractéristique de son talent est : vérité, distinction, fluidité, couleur agréable.

* * *

Retournons au musée Carnavalet, nous avons encore à y contempler trois portraits peints à l'huile. Aucune indication ne fournit le nom des auteurs pas plus que les dates, mais, selon toute apparence, l'un d'eux, sinon les trois, a été fait du vivant de Robespierre. Celui que nous croyons de l'époque a été quelquefois reproduit. Dans le catalogue provisoire de Carnavalet, ce portrait est ainsi mentionné : « Portrait de Robespierre, à mi-corps, grandeur nature, en habit et gilet rayé gris sur gris, avec haute cravate à jabot. Peinture. » On pourrait ajouter la provenance, acquisition ou don, renseignement propre à mettre sur les pistes de l'origine.

Quoiqu'il en soit, c'est une œuvre intéressante et belle. La nature fine de Maximilien y est bien rendue, ainsi que la gravité de son caractère. Une sympathie attirante s'en dégage, et, en s'éloignant, le visiteur retourne plusieurs fois la tête pour contempler encore ce visage plein de noblesse, où se

reflète la conviction des idées, la foi dans un principe, et qui fait comprendre tout à fait le mot de Mirabeau : « Cet homme ira loin, car il croit tout ce qu'il dit. » Ce portrait est le commentaire vivant de cette parole.

Voici, dans le voisinage, un petit portrait à l'huile donné à Carnavalet par M. Clémenceau. De face, tourné vers la droite, le tribun porte une haute cravate à large nœud, un habit bleu foncé, sur lequel ressortent des revers rouge et blanc. L'expression dominante est l'énergie, c'est le Robespierre des grandes luttes de la Convention.

Un peu plus loin est le tableau provenant de la collection Ernest Hamel, peint par A. Lefèvre en 1792, et représentant l'Incorruptible à mi-corps, grandeur nature, tourné vers la droite, et tenant les feuilles d'un manuscrit dans ses mains soulignées par des manchettes de dentelle. L'œuvre est traitée avec un art riche, et produit un grand effet. C'est là, comme partout, la noblesse du maintien, qui frappe. Devant tant de dignité, que les artistes n'ont fait que confier à la toile d'après le modèle, l'observateur le plus prévenu, s'il est doué de sincérité, a le sentiment des montagnes de calomnies et d'erreurs qui environnent encore la personnalité de Robespierre. Patience, le temps achèvera l'œuvre commencée par l'ancien possesseur du portrait, par Ernest Hamel. Puisque l'occasion s'en présente, je salue respectueusement sa mémoire : je l'ai beaucoup connu. Que de fois, dans mes jeunes années, à mon arrivée à Paris, j'ai contemplé dans son salon ce portrait de Robespierre, faisant pendant à celui de Saint-Just, que je retrouve ensemble au musée Carnavalet! J'avais pour Hamel une sorte d'affection filiale. Il était de la grande race de ces hommes si rares qui possèdent le coup d'œil pénétrant de la justice immanente, et qui ont le courage de tout dire. En étudiant la vie, en écrivant l'histoire de Saint-Just et de Robespierre, il avait affiné ses facultés à un point tel qu'il lui suffisait d'un geste, d'une phrase, d'un mot pour reconnaître la sincérité d'un historien, ou percer à jour son

intrigue, son mensonge, son cabotinage. Il s'indignait souvent, mais sans perdre sa sérénité de philosophe et de sage. Je l'admirais, et j'essayais de le suivre dans les hautes régions où planait sa pensée. Tant que je vivrai, j'aurai pour ce noble et généreux esprit la plus inaltérable affection. Je voudrais voir, à Carnavalet, son portrait à côté de ceux de Robespierre et de Saint-Just, qu'il a légués à ce musée. Cet hommage vraiment est dû à son caractère si élevé, à son talent d'historien consciencieux, au souvenir des mandats électifs qu'il a remplis à l'Hôtel de Ville de Paris, à son désintéressement.

*
* *

En terminant cette première partie de mon étude, je veux signaler deux portraits à l'huile que nous reproduisons, et qui, nous le croyons, sont complètement inédits. L'un, en buste, est une œuvre supérieure : elle a beaucoup souffert, mais néanmoins elle atteste encore qu'elle sort du pinceau d'un maître. Sa facture rappelle la manière expressive de Fragonard. Tous ceux qui l'ont vue y reconnaissent bien Robespierre. Il est présenté de face, tourné vers la gauche, avec l'habit bleu et la haute cravate à jabot. La figure amaigrie exprime la méditation, la tristesse. Ce portrait a dû être fait peu avant le 9 Thermidor, dans cette période où Maximilien se tint à l'écart de la tribune, fit le pèlerinage d'Ermenonville et de Montmorency en l'honneur de Rousseau, et composa à loisir le fameux et admirable discours qu'il appelle lui-même « son testament de mort », et qui est le dernier qu'il prononça à la Convention.

Les êtres de volonté les mieux trempés ont parfois des détentes, qu'exigent les forces physiques lassées. Robespierre nous apparaît dans un de ces moments là. On aspire au repos alors, on se remémore des souvenirs charmants de la jeunesse envolée, on s'attendrit sur soi-même comme sur un

ami très cher, on sourit presque dans la mélancolie qui envahit l'âme (Planche II).

C'est dans ce discours suprême du 8 Thermidor, on le sait, que répondant à ses ennemis qui l'accusaient d'aspirer à la dictature, il prononça ces paroles si belles, visant l'Angleterre, paroles qui ont arraché des cris d'admiration à tous ceux qui savent ce que c'est que l'éloquence : « Quel terrible usage les ennemis de la République ont fait du seul nom d'une magistrature romaine ! Et si leur érudition nous est si fatale, que sera-ce de leurs trésors et de leurs intrigues ! Je ne parle point de leurs armées ; mais qu'il me soit permis de renvoyer au duc d'Yorck et à tous les écrivains royaux les patentes de cette dignité ridicule, qu'ils m'ont expédiée les les premiers : il y a trop d'insolence à des rois, qui ne sont pas sûrs de conserver leurs couronnes, de s'arroger le droit d'en distribuer à d'autres !... »

Nous avons gardé pour la fin le portrait le plus intéressant que nous connaissions : c'est un document précieux au premier chef, car nous voyons Robespierre dans la chambre qu'il occupait chez le menuisier Duplay, rue Saint-Honoré. L'œuvre, de petites dimensions, vaut avant tout par les détails précis qu'elle renferme ; le peintre a dû l'exécuter dans cette chambre même du Conventionnel, cela saute aux yeux.

Voilà donc cet ameublement simple, ce lit modeste avec son tapis plus modeste encore, cette table de travail, ces portraits à la muraille, cette sévère ordonnance, dont tous les historiens ont parlé. Voilà la haute et unique fenêtre de la pièce, donnant sur une cour et sur un hangar, atelier de Duplay ; elle est ouverte, et on aperçoit au mur extérieur les bois et les planches qui doivent servir aux ouvriers. Sur le rebord, douce attention sans doute d'Éléonore Duplay, un vase contenant une plante fleurie. Cette chambre, cette fenêtre existent encore de nos jours. L'aspect des lieux et celui du tableau dont je parle, ainsi que l'orientation, sont les mêmes. L'artiste évidemment a travaillé sur place.

Une chaise unique dans la pièce ; sur la table un encrier de plomb, un livre ouvert, l'*Emile* ou le *Contrat social*, je suppose ; une page commencée, une plume à côté. Debout, posant une main sur cette table, l'autre s'appuyant à la droite du visage, voici Robespierre méditatif, revêtu de son costume légendaire, l'habit bleu barbeau, le pantalon de nankin, les bas blancs, les souliers à boucles, les manchettes, le jabot, la haute cravate blanche. L'attitude est celle de l'orateur qui se prépare à la bataille, qui pèse ses arguments, dispose les parties de son discours, combine ses preuves, ordonne ses périodes, se redresse et rayonne à la pensée que l'adversaire sera vaincu, et que l'auditoire frémira d'enthousiasme.

Voyez cette tête puissante et pensante dans ce cadre si simple, le plus simple certainement qui fût jamais pour un homme maître de l'opinion, et rappelez-vous ce que Michelet a écrit (je choisis à dessein cet historien parfois si injuste) :

« Quelles étaient les impressions des visiteurs de Robespierre, des dévots, des pèlerins, quand ils venaient contempler le Juste ? La maison prêchait, parlait. Dès le seuil, l'aspect pauvre et triste de la cour, le hangar, le rabot, le plancher, leur disaient le mot du peuple : « C'est ici l'Incorruptible ! » S'ils montaient, la mansarde les faisait se récrier plus encore ; propre et pauvre, laborieuse visiblement, sans parure que les papiers du grand homme sur des planches de sapin, elle disait sa moralité parfaite, ses travaux infatigables, une vie donnée toute au peuple... Ici, nul caprice, tout réglé, tout honnête, tout sérieux. L'attendrissement venait ; on croyait avoir vu, pour la première fois, en ce monde, la maison de la vertu. »

Cette page est admirable ; Michelet n'aimait pas Robespierre, et cependant il l'a écrite. Un tel hommage peut donner la mesure du prestige qu'exerce cet homme extraordinaire sur ceux qui étudient sa vie, sur ceux qui vont le surprendre dans son humble logis des Duplay. C'est vraiment une bonne fortune, on en conviendra, d'avoir décou-

vert le tableau pris sur le vif, que nous avons tenu à reproduire pour les lecteurs des *Annales révolutionnaires* (Planche III). Eux aussi, après plus d'un siècle, ils s'écrieront : « C'est ici l'Incorruptible ! »

HIPPOLYTE BUFFENOIR.

(*A suivre*).

Nota. — Dans le prochain numéro des ***Annales révolutionnaires***, nous parlerons des portraits sculptés et gravés de Robespierre. Nous prions les personnes qui peuvent avoir des pièces intéressantes et des documents, ou des indications utiles de vouloir bien nous en faire part, et d'avance nous leur exprimons notre gratitude. Elles peuvent nous écrire aux bureaux de la Revue.



ROBESPIERRE

DANS LA CHAMBRE QU'IL OCCUPAIT CHEZ LE MENUISIER DUPLAY

d'après une Peinture du temps.

Collection H. B.

...Édʳ. *H. Demoulin, sc.*



UN AMI DE SAINT-JUST

GATEAU (1)

(Suite et fin)

Après les événements du 9 thermidor, auxquels il ne semble pas avoir pris part, Gateau, dès le 10 au matin, attira sur lui l'attention du Comité de salut public par une démarche imprudente. Il provoqua l'examen de sa conduite et de ses papiers, donna son adresse, et ajouta qu'il attendait avec respect et résignation la décision du Comité. Il ne l'attendit pas longtemps ; dans le cours de la même journée, il était arrêté, conduit à la Conciergerie, et mêlé aux prisonniers destinés à l'exécution. L'arrestation cependant avait été arbitraire. Bien qu'un ordre du Comité de salut public, daté du 10 thermidor, prescrive l'arrestation simultanée de Gateau, de Thuillier et de Villiers, l'ordre régulier ne fut signé que le lendemain, 11, par le Comité de sûreté générale (2).

(1) Voir les *Annales révolutionnaires* de janvier-mars 1908.

(2) Gateau dit lui-même, dans une note ajoutée à un « Extrait d'écrou », daté du 15 germinal an III, que celui qui vint l'arrêter ne lui montra aucun ordre écrit. D'autre part, sur une des feuilles d'incarcération, le mandat d'arrêt est mentionné comme datant du 11 thermidor an II. Enfin, voici une copie de l'ordre d'arrestation : « Du 11 thermidor. Le Comité arrête que le nommé Gatteau (*sic*), secrétaire de Saint-Just, rue Melée (*sic*), n° 7, sera mis sur le

Les commissaires du Comité de surveillance de la section des Gravilliers qui avaient arrêté Gateau s'étaient en même temps emparé d'un certain nombre d'objets, parmi lesquels un paquet de cartouches, deux sabres, dont un garni en argent, une pique, une paire de pistolets à un coup, une canne à épée, et quatre cartes, dont une de la section de Bon-Conseil, une de secrétaire de la Convention, et deux des Jacobins (1). Tous les papiers de Gateau furent mis sous scellés, et ceux-ci confiés à la garde d'un citoyen du nom de Charles Cullier.

Les premiers jours de détention durent s'écouler dans l'angoisse; et ce fut seulement le 23 thermidor que la femme de Gateau crut pouvoir rappeler l'attention sur son mari, en adressant au Comité de sûreté générale cette brève requête :

« Marie-Michelle-Thérèse Grandin, femme de Pierre-Germain Gateau, commissaire de la commission d'agriculture et des arts, demeurant à Paris, rue Meslay, n° 7, vous représente que le dix thermidor son mari fut arrêté en exécution d'un ordre émané du Comité de sûreté générale du même jour (2) et conduit en maison d'arrêt, qu'ignorant les causes de cette arrestation, elle vous demande de donner ordre que ces causes lui soient remises aux termes des décrets. C'est ce qu'elle attend de votre justice (3). »

Le Comité de sûreté générale dédaigna de répondre. Trois fois, la femme de Gateau renouvela sa demande, sans que le Comité consentît à rompre le silence. Le 12 fructidor, Gateau écrivit à son tour, mais ce fut surtout pour demander que son traitement de messidor, qu'il n'avait pas touché, fût remis à sa femme, dont il exposait la détresse : « J'ai laissé ma femme, dit-il, avec 150 livres, au moment où j'ai été

champ en état d'arrestation dans la maison de détention dite des Anglaises. La perquisition la plus exacte sera faite de ses papiers; ceux qui paraîtront suspects seront apportés au Comité pour y être vérifiés. — *Signé* : Voulland, Jagot, Dubarran, Elie Lacoste. » (A. N.; F[7] 4716).

(1) Procès-verbal de l'arrestation (A. N., *ibid.*).

(2) Comme nous venons de le dire, l'arrêté est du 11 thermidor.

(3) A. N., *ibid.*

arrêté... Elle a à payer 50 livres par décade au gardien des scellés, à pourvoir à ses besoins et aux miens. Elle a donc été et est encore forcée d'invoquer la sensibilité de ses parents et de nos amis... (1) ». Cette fois encore, le Comité ne se laissa point émouvoir. En vain, la femme de Gateau lui fit présenter, à plusieurs reprises, de nouvelles copies de la lettre du 12 fructidor. Toutes ses démarches demeurèrent inutiles. Gateau cependant n'avait point exagéré la situation douloureuse de sa femme. Il ne connaissait même qu'une partie de la vérité. Dans un état de grossesse avancé, abandonnée de tous ses amis, soutenue seulement par quelques parents, elle se trouvait dans un dénuement presque complet. « Ma détresse ne lui est pas connue entièrement, écrivait-elle le 13 vendémiaire au Comité de sûreté générale ; il a vécu jusqu'à ce moment dans l'espérance que j'étais secourue par nos parents et amis : les premiers nous alimentent et pourvoient à nos plus pressants besoins; à l'égard des autres, la détention de mon mari éloigne les services que j'avais l'espoir qu'ils me continueraient... (2) ». Elle a payé 180 livres au gardien des scellés ; elle lui en doit encore 130, qu'elle ne sait où trouver. Elle demande à son tour que les réclamations de son mari soient prises en considération.

Ce ne fut pourtant que le mois suivant qu'on se décida à rechercher les motifs précis de l'arrestation de Gateau. Le prisonnier avait d'abord été détenu à la Conciergerie, pendant 91 jours, « sur lesquels il s'en était écoulé sept au secret rigoureux, vingt-cinq avec quelques modifications, et trente-cinq au cachot et sur la paille. » Le 5 brumaire, il fut transféré à la prison du Plessis. Vers la même époque, le Comité révolutionnaire de la section des Gravilliers était appelé à faire connaître les causes de l'arrestation. Le 26 brumaire, il répondit qu'il ne possédait aucun document, aucun éclaircissement sur ce point, et ajouta : « C'est au Comité de sûreté

(1) A. N., F7 4716.
(2) A. N., *ibid.*

générale de la Convention, qui a ordonné son arrestation, qu'il faut s'adresser pour en avoir les motifs (1). » Le lendemain, 27 brumaire, le Comité de sûreté générale, sur la réclamation du représentant Laporte, décida que les scellés seraient levés, et les papiers de Gateau examinés par des commissaires désignés par le Comité des Gravilliers.

Conformément à cet ordre, la perquisition commença aussitôt. Le 28 brumaire, Gateau fut extrait de la prison du Plessis et conduit à son domicile. L'examen des papiers se poursuivit pendant huit jours consécutifs, jusqu'au 5 frimaire, toujours en présence de Gateau. L'opération terminée, les commissaires prélevèrent 216 pièces, que le Comité des Gravilliers reçut mission d'examiner attentivement pour choisir parmi elles celles qui devaient être adressées au Comité de sûreté générale. On saisit, en outre, un assignat de 400 livres, un de 125, et un autre de 10, formant la somme de 535 livres, « restant effectif de la mission de Saint-Just ». Enfin, les commissaires s'emparèrent encore d'un billet de 1200 livres signé de Guyton.

Si cette perquisition délivra la femme de Gateau de la charge onéreuse du gardien des scellés, elle n'amena aucune modification dans la situation du prisonnier, qui attendait toujours d'être instruit des motifs de sa détention. En nivôse de l'an III, un de ses amis sollicita du représentant Boudin l'autorisation de voir Gateau. En lui accordant cette permission, Boudin lui demanda pourquoi Gateau était emprisonné. « Probablement, lui fut-il répondu, parce qu'il était lié depuis fort longtemps avec Saint-Just. » Boudin répliqua : « Cette raison n'est pas suffisante, s'il est innocent » (2). De son côté, Harmand, qui était, au Comité de sûreté générale, le rapporteur de ce qu'on appelait « l'affaire Gateau », avait affirmé que toutes les inculpations se réduisaient à

(1) A. N., F7 4716.

(2) C'est Gateau lui-même qui raconte ce dialogue, dans la lettre qu'il adressa à Boudin, le 30 nivôse.

ceci : *Il était l'ami de Saint-Just*, et il avait dit à la femme et à la sœur du prisonnier : « Il n'y a contre lui ni dénonciation, ni témoignage d'aucun délit, d'aucune complicité, mais beaucoup de préventions (1) ». C'est alors que Gateau adressa à Boudin, le 30 nivôse, une longue lettre, pour le prier d'intervenir en sa faveur : « Des préventions, lui disait-il, étoufferont-elles pour moi la justice?... Serais-je criminel pour n'être pas coupable, et, à défaut d'attentats, peut-on établir un acte d'accusation sur des préventions?... Oui, j'étais l'ami de Saint-Just, et depuis 7 ans; et je l'ai avoué avec loyauté le 10 thermidor au matin, en provoquant auprès de l'ancien Comité de salut public l'examen de ma conduite et de mes papiers, ce qui a pensé me faire couper le col, pour les menus plaisirs de je ne sais qui ; mais je suis tout aussi étranger que Confucius à tout ce qui lui est imputé, ainsi qu'à la rébellion de la Commune et des Jacobins... » (2)

Cette amitié de Saint-Just, c'était en effet l'unique cause de sa détention. Dans les pages qu'il écrivit sur Saint-Just, Gateau a raconté que tout l'effort des deux Comités tendait à arracher à Thuillier, et sans doute aussi à lui-même, des « aveux atroces et de lâches mensonges » à l'aide desquels il fût possible de flétrir la mémoire de Saint-Just. Dans les mêmes pages, il se glorifie de ne point l'avoir renié. « Je l'aurai avoué pour mon ami, dit-il, quand tout l'abandonnait sur la terre. » On ne trouve, en effet, dans les suppliques qu'il adressa au Comité de sûreté générale, aucun mot qui puisse être interprété comme un désaveu formel de son amitié pour Saint-Just. Pourtant il mesure ses termes, choisit ses mots, évite de se prononcer trop nettement sur les événements de Thermidor; et, pour ne point irriter contre lui les Comités, il adopte des expressions vagues,

(1) C'est encore par Gateau (dans la même lettre du 30 nivôse) que nous connaissons cette déclaration de Harmand.

(2) A. N., F7 4716.

incertaines, équivoques. Mais quand le Rapport de Courtois et les dénonciations de Lecointre déchaînent contre Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Vadier, et quelques autres, toutes les violences de la réaction thermidorienne, Gateau se met à l'unisson, parce que ceux qu'on attaque, ce sont les assassins de Robespierre et de Saint-Just. Il se fait un titre de gloire d'avoir été leur victime, d'avoir été emprisonné par leur ordre. « Qui peut douter, dit-il, que je n'aie été envoyé à la boucherie pour les menus plaisirs des Billot (*sic*), des Collot, des Amar, des Voulland, des Dubarran, etc...! » (1)

Le 10 messidor an III, il écrit encore une lettre à Boudin, puis, le 20 messidor, une autre lettre au Comité de sûreté générale. Le 1er thermidor, il réclame pour sa femme et sa sœur l'autorisation de venir le voir deux ou trois fois par décade. Enfin, le 10 fructidor, il adresse au Comité de sûreté générale une requête datée de la « Bastille » du Plessis, et au cours de laquelle il s'attache à réfuter méthodiquement toutes les préventions accumulées contre lui. Elle contient, sur ses relations avec Saint-Just, le passage suivant : « J'étais, objecte-t-on, l'ami de Saint-Just. Il est vrai, et même depuis 1788; jamais je n'ai eu la lâcheté de le désavouer, et il n'est pas un honnête homme, quelle que soit son opinion politique, qui ne me méprisât si j'en étais capable; mais suis-je solidaire? Dans quel pays, sous quel gouvernement, si ce n'est sous celui décemviral, met-on en pièces les amis innocents des hommes reconnus coupables? Térentius, l'ami de Séjan, ne fut-il pas solennellement acquitté par le Sénat? Le sage et respectable L'Hospital était ministre de Charles IX; l'histoire l'a-t-elle accusé d'avoir eu quelque part aux massacres de la Saint-Barthélemy? On veut persuader que j'étais son secrétaire; le fait est faux; jamais je ne le fus de personne, et quand cela eut été, qu'en conclure contre moi? J'étais administrateur général des sub-

(1) A. N., F7 4716.

sistances militaires, puis commissaire d'agriculture et des arts, et, à coup sûr, je n'ai jamais été un instrument. J'ai fait avec Saint-Just les campagnes du Rhin et de Sambre-et-Meuse, et je défie à qui que ce soit de me signaler comme un ami de la tyrannie. Cette liaison, qui m'a été si funeste, n'a pu m'être utile pour obliger mes amis emprisonnés, pour faire rendre la liberté à mon beau-frère et à un oncle, mais elle a empêché que je ne fusse immolé pour avoir été, très ostensiblement, l'ami des trop malheureux Carra et Girey-Dupré; elle m'a servi à renverser Schneider, qui ensanglantait le département du Bas-Rhin ; à faire disperser des brigands qui, sous le nom de propagandistes, prêchaient le pillage et le *septembrisage* à Strasbourg; à faire casser un arrêté portant création d'un tribunal en remplacement de celui de Schneider, et dans le considérant duquel il était dit que *les détenus étaient hors des termes de la loi*... Elle m'a servi à bien d'autres choses et, le ciel le sait, jamais que pour la justice et l'humanité. Pourquoi m'en suis-je éloigné en avril 1793? Il vivrait peut-être encore, et bien d'autres avec lui... » (1)

Quelques jours après, le 26 fructidor, dans une nouvelle lettre au Comité de sûreté générale, il revient encore sur ce point délicat. Il rappelle l'article IV de la Déclaration des Devoirs : « Nul n'est bon citoyen, s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux » ; et il montre qu'en restant fidèle à l'amitié c'est cet article même qu'il met en pratique.

Mais les semaines se succèdent sans que ses supplications soient entendues. Nouvelle lettre au Comité de sûreté générale le 18 vendémiaire, suivie, presque aussitôt, d'un long plaidoyer, qui porte la date du 23 vendémiaire. Dans ce plaidoyer, Gateau répond, une fois de plus, à toutes les accusations dont il est l'objet. Il n'a point participé aux événements du 9 thermidor, il n'a pas été, comme on le dit, le secrétaire de Saint-Just, il a seulement fait avec lui les

(1) A. N., F⁷ 4716.

campagnes du Rhin et de Sambre-et-Meuse, d'abord en qualité d'administrateur des subsistances militaires, ensuite comme surveillant général des différents services de l'armée. Puis il parle de ce cachet à la guillotine que lui reproche Courtois dans son rapport, et dit à ce propos : « On m'a reproché un ignoble cachet, mais on a oublié de dire qu'il ne m'était pas plus permis qu'à un autre de désobéir au Comité de salut public, et que toute répugnance devait le céder à sa toute-puissante volonté. Ce cachet n'était pas le mien, mais celui d'une mission de 7 à 8 mois, que j'ai remplie par ses ordres, et qui avait pour objet la vérification des magasins militaires, et l'examen de la comptabilité et de la conduite des fournisseurs et des préposés, que les Comités des finances et des marchés accusaient hautement de scandaleux brigandages. Ce même cachet avait pour légende SUBSISTANCES MILITAIRES, et pour exergue GUERRE AUX FRIPPONS. Ces paroles indiquent, évidemment, le but de cette terreur qui n'a été que morale : on voit qu'elle était dirigée non contre les opinions, mais contre les voleurs (1). » Gateau se justifie ensuite des expressions violentes et grossières qu'on a relevées dans quelques-unes de ses lettres. Il condamne lui-même ce « langage dégoûtant », il assure qu'il le regrettera jusqu'à la fin de sa vie, et l'attribue, non pas à ses tendances personnelles, mais aux circonstances, aux choses et aux hommes au milieu desquels il se trouvait.

On peut supposer que cette justification parut décisive au Comité de sûreté générale, car trois jours après, le 26 vendémiaire an IV, il signait l'arrêté suivant : « Vu les pièces relatives au citoyen Gateau, détenu au Plessis depuis plus de quatorze mois, le Comité arrête qu'il sera mis sur le champ en liberté et les scellés levés au vu du présent (2). »

Ainsi se terminait cette longue et dure captivité. Le 3 bru-

(1) A. N., F7 4716. V., sur ce cachet, la première partie de cette étude (*Annales révolutionnaires*, n° 1, p. 74, note).

(2) A. N., *ibid.* Cet arrêté est signé de Bailly, Roberjot, Kervelegan, Bordas, P. M. Delaunay, P. Barras, Hardy, Calès, C. Alex. Ysabeau.

maire, Gateau demandait au Comité de surveillance du 6e arrondissement (section des Gravilliers) la restitution de tous les papiers, armes et autres objets qui avaient été saisis chez lui au moment de son arrestation. Cette réclamation visait non seulement les documents saisis lors de l'apposition et de la levée des scellés, mais aussi les lettres qui étaient parvenues à l'adresse de Gateau après le 10 thermidor et que sa femme avait portées, sans les ouvrir, au Comité révolutionnaire. Le Comité transmit la demande de Gateau au Comité de sûreté générale, qui, le 12 brumaire, ordonna que satisfaction lui fût donnée. Le surlendemain, la restitution était opérée, comme en témoigne cette reconnaissance écrite et signée par Gateau :

« Je reconnais qu'en conséquence de l'arrêté du Comité de sûreté générale sous la date du douze du courant, les pièces saisies chez moi lors de mon arrestation ou de la levée des scellés et qui se trouvaient en dépôt dans le bureau consacré aux affaires du 9 thermidor m'ont été remises par le dépositaire d'icelles.

« Paris, ce 14 brumaire, l'an 4e de la République.

« GATEAU. » (1)

Gateau rentra avec joie dans cette « obscurité politique et domestique » qu'il réclamait dans sa lettre du 18 vendémiaire an III. Ce témoin de la vie de Saint-Just avait promis d'écrire l'histoire de son ami. Il oublia sa promesse, mais ce fut certainement avec sa collaboration et par ses soins que furent édités, en 1800, les *Fragmens sur les institutions républicaines* (2). Il rendit ainsi, non seulement à la mémoire

(1) A. N., F7 4716.

(2) Le témoignage de Baudot est formel sur ce point (*Notes historiques*, pp. 134 et 151). Mais ce témoignage nous manquerait-il que la chose n'en serait pas moins certaine, car il y a, dans la préface des *Fragmens*, un certain nombre de détails qui décèlent la main de Gateau. C'est ainsi que seul un ami d'enfance et de jeunesse pouvait faire allusion à la vie de Saint-Just

de Saint-Just, mais à l'histoire même de la Révolution, un service inappréciable. Cette édition fut anonyme. Mais cet anonymat se comprend aisément si l'on se souvient de ce que raconte Charles Nodier : « Il y avait alors dans la politique une telle mobilité que la publication la plus innocente devenait un crime entre la veille et le lendemain. C'est ce qui arriva ; les *Fragmens* de Saint-Just, évangile d'un des chefs du parti révolutionnaire, furent considérés comme un appel aux souvenirs des Jacobins... (1) ». Nodier ajoute que l'édition presque entière fut retenue à Besançon, chez un relieur de cette ville, et finalement mise à la rame (2). La note de Gateau y occupe les pages XI à XX. Elle est intitulée : *Note relative à Saint-Just, extraite des papiers du citoyen* ***, et les éditeurs l'ont accompagnée de l'avis suivant : « Les éditeurs ne prétendent pas adopter toutes les opinions de l'auteur de cette note sur les personnes et sur les choses. Mais ils ont cru intéressant de la publier, pour donner une idée du caractère de Saint-Just, et ils ont respecté les expressions même peu ménagées qui s'y trouvent, qu'on ne doit imputer qu'à l'état d'oppression et de malheur d'un homme qui pleure dans les fers sur le tombeau de son ami. » L'avant-propos des éditeurs indique que Saint-Just avait

dans les années qui précédèrent son élection à la Convention. Or cet ami ne pouvait être que Gateau, Thuillier étant mort, et Daubigny et Lejeune s'étant ralliés à la réaction thermidorienne. Il n'y aurait d'ailleurs aucune raison d'insister sur un fait admis, si M. Tourneux, dans sa *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, tome IV, nos 25249 et 25250, n'avait attribué cette préface des *Fragmens* à l'éditeur Lamare, sans d'ailleurs apporter aucun témoignage à l'appui de cette affirmation.

(1) *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 321.

(2) Sans être aussi rare que le prétend Nodier, la première édition des *Fragmens sur les institutions républicaines* n'est pas commune. Il est en tous cas tout à fait exagéré de dire, comme M. Tourneux, qu'il n'en existe que deux exemplaires. Nodier n'a d'ailleurs jamais rien dit de semblable. Il dit seulement que l'éditeur Fayolle n'en avait gardé pour lui que deux exemplaires, mais qu'un certain nombre d'autres avaient été distribués aux amis de Saint-Just. Elle parut chez Fayolle, libraire, rue Honoré, n° 1442, sans date, sur 88 p. in-8°, avec la signature autographe de l'un des éditeurs, Lamare, sur chaque exemplaire.

confié son manuscrit à des « mains sûres ». C'est sans aucun doute Gateau qui reçut le précieux dépôt, et qui à son tour le confia, pendant sa détention, à quelques amis, car il dit lui-même : « Il est des lignes qui seront immortelles; je les confie à des mains sûres. Elles vengeront mon ami, elles me vengeront moi-même... Ces lignes, je vous les adresse à vous-mêmes, tyrans. Je veux que vous les connaissiez et qu'elles fassent votre supplice... »

Après cette dernière manifestation de son amitié pour Saint-Just, Gateau rentra définitivement dans le silence. On chercherait en vain son nom parmi ceux qui furent mêlés aux événements politiques des années suivantes. L'ombre est complète. On ne sait ni bien exactement ce qu'il devint lui-même, ni ce que devint son fils. Au moment de sa mort, qui survint en 1815, il était chef de bureau au ministère des finances (1).

Charles Vellay.

(1) C'est du moins ce qu'affirme M. A. Bégis dans un article consacré à l'*histoire du cachet à la guillotine* (*Intermédiaire* du 25 août 1891).

DAGOBERT A L'ARMÉE D'ITALIE

NICE ET D'ANSELME. — SOSPEL. — L'EXPÉDITION DE LA VÉSUBIE

[Né en 1736, près de Saint-Lô, entré comme lieutenant au régiment de Tournaisis en 1756 et, après s'être signalé pendant la guerre de Sept Ans, promu capitaine en 1768 au même régiment qui devint en 1775 le régiment de Royal-Italien, major à Royal-Italien (1787) et, un an plus tard, au bataillon des chasseurs royaux du Dauphiné ou 2e bataillon, lieutenant-colonel (1791), Dagobert, bien que royaliste de cœur, n'avait pas émigré. Mais il eut de la peine à maintenir ses hommes dans le devoir; le 16 mars 1792, dans le Comtat, le bataillon se mit en insurrection; Dagobert, blessé à la jambe, regagna son pays natal.]

Dagobert était à Saint-Lô lorsqu'il fut, le 27 mai 1792, nommé colonel du 51e régiment d'infanterie et quelques jours après il recevait du ministre Servan une lettre instante : tous les officiers et notamment les officiers d'un grade supérieur devaient dans les circonstances présentes être à leur poste et Dagobert se rendrait sans délai, pour le 25 juin au plus tard, à son régiment qui tenait garnison à Perpignan (1).

Le 51e, ci-devant La Sarre, était le régiment où servait naguère, comme major en second, le vicomte de Beauhar-

(1) Servan à Dagobert, 1er juin 1792 (A. D. ou archives de la famille Dagobert) ; la lettre, adressée à Avignon, a été renvoyée à Saint-Lô, où Dagobert habitait la maison de la rue Torteron qui porte aujourd'hui le n° 13 *bis*.

nais, député aux États-Généraux par la noblesse du bailliage de Blois, président de l'Assemblée Constituante lorsqu'eut lieu l'événement de Varennes, et, après la session, adjudant-général à l'armée du Nord (1). Mais les officiers de La Sarre n'avaient pas suivi l'exemple de Beauharnais. Le régiment comptait à la fin de 1791 treize emplois d'officier vacants. Le premier lieutenant-colonel, M. de Ranchin, avait émigré, et trois colonels s'étaient, avant l'arrivée de Dagobert, succédé dans l'espace de six mois : Dupont de Compiègne qui démissionnait, d'Iversay qui n'avait pas « joint », Vial d'Alais, promu au grade de maréchal de camp et envoyé comme gouverneur en Guyane.

A peine nommé, le nouveau colonel dut mener le 51ᵉ régiment au camp de Tournoux par Pont-Saint-Esprit et Pierrelatte, et il eut, durant le chemin, bien des difficultés à surmonter. Pas de lieutenants-colonels pour le seconder. Des soldats turbulents, exigeants, faisant, comme il dit, des « demandes embarrassantes, pressantes, sentant l'insurrection ». Les régiments se composaient alors de deux bataillons; le premier allait à la frontière; le second restait au dépôt avec les officiers incapables de faire campagne. Le 7 juillet, à Pierrelatte, Dagobert passait sa revue pour former le bataillon de guerre. Or, le 51ᵉ avait depuis plus de deux ans trois compagnies à la Martinique et à Tabago. Les soldats dirent hautement, impérieusement à Dagobert que certaines compagnies manquaient de capitaines et qu'il devait pourvoir aux emplois vacants; « sans cela, s'écriaient-ils, nous ne partirons pas! », et l'un d'eux présentait au colonel le décret sur l'avancement et l'article qui portait que les capitaines seraient remplacés par les premiers lieutenants. « Mais, répondit Dagobert, il y a des premiers lieutenants attachés aux compagnies d'Amérique, ils ont été nommés capitaines, ils n'ont pu joindre, et ce serait une grande injustice de les priver de l'avancement qu'ils ont mérité. »

(1) Cf. A. Chuquet, *Wissembourg*, 42-44.

— « Ils sont revenus en France, objectèrent les soldats, et ils ont passé aux émigrés. » — « Je n'en ai aucune certitude. répliqua Dagobert, et l'on ne peut rien déterminer d'après des soupçons. D'ailleurs, s'il y a des emplois vacants, ils appartiennent, pour le moment, au choix, et non à l'ancienneté, et ce sont des citoyens qui, cette fois, doivent être nommés. » Dagobert ne réussit pas à convaincre les soldats. Ils criaient plus fort encore et il ne les calma qu'en promettant d'écrire au ministre et de leur communiquer la réponse qu'il recevrait. « Je ne désespère pas de les ramener, marquait-il le 5 août, le plus grand nombre écoutent la voix de l'ordre et de la discipline, les uns comme les autres se sont mis ce matin tranquillement en route ».

Mais Dagobert, toujours sans lieutenants-colonels, craignait « quelque mouvement d'impatience ». Le ministère n'envoyait pas de brevets ; les jeunes gens qu'il avait désignés, lassés d'attendre, passaient dans d'autres corps ; les soldats, n'entendant parler d'aucune nomination, ne croiraient-ils pas que leur colonel les avait leurrés ? Par deux fois, le 28 juillet et le 15 août, Dagobert proposa de nouveau des « sujets méritants » en demandant avec instance la prompte expédition de leurs lettres de service.

Pendant que le second bataillon du 51e, composé de trois compagnies, restait au dépôt de Tournon, le bataillon de campagne se rendait par Grasse où il s'arrêta durant le mois d'août et par Colmars au camp de Tournoux. Il faisait partie du corps d'armée commandé par d'Anselme et dénommé bientôt armée du Var, puis armée d'Italie (1).

Le 17 septembre, d'Anselme reçut de Montesquiou dont il dépendait encore, l'ordre de passer le Var et d'entrer dans le comté de Nice. Mais il n'avait que huit bataillons campés au

(1) Lettres de Dagobert, du 8 juillet et du 5 août (A. D.) ; Painvin, *Hist. du 51e régiment*, 156 (le bataillon de campagne compte alors 823 hommes ; le 2e bataillon, resté à Pont Saint-Esprit, 262 hommes).

nord d'Antibes à l'embouchure du ruisseau de la Brague et et il ne pensait qu'à tenir la défensive. Le 25 lui arrivait de Paris l'ordre absolu d'attaquer Nice. Il n'hésita plus. Il appela quatre bataillons du camp de Tournoux et pour déguiser sa faiblesse il fit avec grand fracas ses préparatifs d'invasion. Il plaça sur les bords du Var vingt-quatre pièces de gros calibre qu'il prit sur les remparts d'Antibes et qui devaient balayer le torrent entre Saint-Laurent et la mer. Il annonça bruyamment qu'il attendait des secours de Toulon et de Marseille, que son armée comptait 40,000 hommes et trois divisions, destinées l'une à marcher sur Nice, l'autre à intercepter par Contes la route de Tende, la troisième à pousser sur Puget-Théniers et Levens. Il envoya l'escadre du contre-amiral Truguet croiser entre Villefranche et le golfe Juan. Une frégate, appuyée par deux vaisseaux de ligne, alla fièrement réclamer à Nice le consul français Leseure détenu dans son domicile, et l'adjudant-général Milet-Mureau, monté sur cette frégate, reconnut ostensiblement les batteries et les points de débarquement. Courten qui commandait le comté au nom du roi de Sardaigne, crut que les républicains pénétreraient de tous côtés et craignit d'être coupé; il évacua Nice le 28 septembre et gagna Saorge. Déjà la canaille, marins et portefaix, pillait les magasins publics et même les maisons des particuliers. D'Anselme sut l'événement le 29 septembre à 5 heures du matin. Il partit aussitôt avec ce qu'il avait sous la main, un bataillon de grenadiers, deux bataillons de ligne, le 51e de Dagobert et le 91e, deux bataillons de gardes nationales, le 1er de l'Hérault et le 3e des Bouches-du-Rhône, deux compagnies d'infanterie légère, 150 dragons et douze pièces d'artillerie, huit de 4 et quatre de 8, les seules qui fussent dans son armée. On passa le Var à gué, et bien qu'en certains endroits le courant fût rapide, on ne perdit grâce aux paysans et aux guéyeurs du pays que trois hommes et quelques chevaux. On marcha sur Nice en chantant le *Ça ira* et en criant *Vivent la liberté et l'égalité*. On entra dans la ville. Le soir même

Montalban ouvrait ses portes. Le lendemain, Villefranche se rendait. En quelques heures d'Anselme s'était sans coup férir emparé d'un port et de trois forteresses (1).

Dagobert fut nommé commandant de la place de Nice. La confusion était inouie. Dans la ville comme dans la campagne se produisaient les plus grands excès. Les Français, usant et abusant du droit de conquête, pillaient les maisons des émigrés, ouvraient les malles abandonnées et y prenaient l'argent et la vaisselle. Ils enlevaient le mobilier des églises. On ne put rétablir un semblant d'ordre qu'avec une peine extrême. Dès le 4 octobre, les nouveaux magistrats installés par d'Anselme annonçaient au général que l'habitant se plaignait des « dégâts, vols et violences qu'il recevait des volontaires et autres soldats ». De concert avec eux, Dagobert fit transporter dans des magasins les bagages et effets des émigrés et faire dans toutes les maisons de Nice les plus exactes perquisitions. Il défendit aux citoyens de rien acheter des militaires. Il requit la municipalité de ne délivrer aux républicains aucun billet de logement que sur la demande d'un officier de leur corps. Des patrouilles fréquentes empêchèrent le brigandage. Elles avaient permission de tirer sur les pillards. Deux fantassins et un dragon furent tués en flagrant délit. Treize soldats furent jetés dans les cachots du Fort Carré d'Antibes pour être traduits en cour martiale et quatre envoyés devant les tribunaux voisins. Nombre d'autres furent mis dans les prisons de Nice où ils étaient souvent plus de soixante à la fois (2).

(1) Ordre de Servan, daté du 16 novembre ; lettre de d'Anselme au ministre, 29 sept. ; bulletin du 29 sept. au 16 oct. (A. G.) ; Krebs et Moris, *Camp. dans les Alpes pendant la Rév.*, I, 127-137.

(2) Il faut noter toutefois que des gens du pays se revêtirent de l'habit national pour mieux piller et, selon Barras (Barras à Roland, 20 oct. 1792), qu'ils « se portèrent avec rage dans les maisons infectées d'aristocratie. » Cf. Archives des Alpes-Maritimes et *Inventaire* de H. Moris, p. 25-26 ; Sappia, *Nice historique*, 1905, p. 300 et 1906, p. 42 ; Toselli, *Précis hist. de Nice*, 2e partie, tome I, p. 43 ; Second mémoire d'Anselme, p. 7, 21, 36.

Les généraux étaient rares dans cette armée. Le 13 octobre d'Anselme proposait pour maréchal de camp « le citoyen Dagobert, officier qui était dans les meilleurs principes, qui avait beaucoup fait la guerre et qui était âgé de soixante ans. » (1) Les commissaires de la Convention, chargés de donner leur avis, déclarèrent que Dagobert méritait d'être nommé maréchal de camp. Il commanda dès lors une des trois divisions de l'armée, la première. Le colonel du 91e, Du Merbion, qui fut, le 23 novembre, nommé comme Dagobert maréchal de camp provisoire, était à la tête de la deuxième division. Brunet, maréchal de camp depuis le 1er mars 1791, conduisait la troisième division, la plus importante.

Désormais le nom de Dagobert revient à chaque instant dans le récit des opérations de l'armée d'Italie à la fin de 1792 et au commencement de 1793. Dans les derniers jours d'octobre 1792, pendant que Brunet occupait Sospel et Breil, que Barral poussait sur Lantosque, que Du Merbion entrait à Puget-Théniers, Dagobert s'emparait de Lucéram et de Coaraze.

Mais bientôt le général piémontais comte de Saint-André prit l'offensive. Dans la première semaine de novembre un détachement commandé par le major de Castelberg délogeait Barral de tous les points importants de la vallée de la Vésubie, et, dans la nuit du 17 au 18 novembre, tandis que Castelberg se saisissait de Lucéram et de Berra, Brunet, assailli brusquement à Sospel, se repliait sur le col de Braus et de là sur l'Escarène.

L'échec était grave. D'Anselme jugea nécessaire de le réparer sur le champ. Il assembla douze compagnies de grenadiers dont moitié de gardes nationales, et un corps de 1200 hommes qui fut tiré de douze bataillons établis à Nice. Il mit 2000 hommes à l'Escarène pour contenir les miliciens ou

(1) On sait que Dagobert avait alors, non soixante, mais cinquante-six ans.

barbets qui, de Lucéram et de Berra, inquiétaient les convois. Ce qui lui restait de troupes marcha sur le col de Braus. En avant-garde, les volontaires corses et six compagnies du 3e bataillon d'infanterie légère. A gauche sous les ordres de Dagobert, secondé par le colonel Massia et le lieutenant-colonel Vicose, une colonne composée de douze compagnies de grenadiers et du bataillon de campagne du 11e régiment. A droite, sept compagnies de grenadiers, menées par le lieutenant-colonel Dupuy, gagnaient par la crête des montagnes le défilé de Rocca-Taillada, « où quinze hommes avec des pierres pourraient arrêter une armée ». Au centre, le 70e régiment où étaient d'Anselme, Brunet et l'adjudant-général Milet-Mureau, avec deux pièces de 8 et deux pièces de 4, suivait le passage frayé par la colonne de droite. Saint-André n'avait laissé au col de Braus que 150 hommes. Ce poste se replia dès qu'il vit déboucher les colonnes françaises et le 19 novembre les républicains entrèrent de nouveau dans Sospel qui de nouveau fut saccagé (1).

Pendant que d'Anselme retournait à Nice avec huit compagnies de grenadiers, après avoir repris possession de Lucéram et de Berra, le reste des troupes, commandé par Brunet, demeurait à Sospel. Mais la neige couvrait la terre: soldats et volontaires étaient trop mal habillés, trop mal équipés pour résister aux intempéries (2) ; les convois qui devaient alimenter un corps de 3,000 hommes causaient une dépense considérable ; il fallait les escorter, il fallait avoir d'autres postes sur la route, et les barbets qu'on ne pouvait atteindre, tiraillaient tous les jours du haut des rochers. Après avoir montré, comme disait d'Anselme, qu'ils tenaient Sospel à volonté, les Français revinrent à l'Escarène : la ville de Sospel, ajoutait le général en chef, étant au bas d'une vallée très profonde, serait nécessairement à celui qui l'occuperait en forces.

(1) Bulletin du 18 au 22 nov. (A. G.)

(2) « Je commande, disait d'Anselme (à Pache, 26 nov. A. G.) le corps de troupes le plus mal armé et le plus mal habillé de la République ».

Les ennemis reparurent. Ils s'établirent à Sospel et sur les hauteurs en avant de Sospel. Aussitôt — le 3 décembre — Dagobert marcha contre eux avec 1,500 hommes; il les chassa de leur camp et les poursuivit jusqu'au-delà de Sospel; il ramena vingt prisonniers dont quinze Autrichiens et tous les bagages à son quartier de l'Escarène.

Les opérations semblaient suspendues pour l'instant, et les généraux pensaient qu'il serait impossible d'aborder l'adversaire dans le fort de l'hiver sur cette partie des Alpes escarpées et couvertes de neiges. Mais le 23 décembre, au matin, un détachement de l'Escarène, allant en reconnaissance vers le col de Braus sans aucune précaution, tomba dans une embuscade ; attaqué soudain de trois côtés, il se mit en désordre et se sauva. Le lieutenant Taillefer qui commandait la troupe et un sous-officier furent tués, douze soldats blessés, et trente faits prisonniers. Dagobert accourut. Il donna la chasse aux ennemis jusqu'à Sospel et même au delà, jusqu'à la Nieja ; malgré son ardeur, et bien qu'il fit une extrême diligence, il ne put les rejoindre. (1)

D'Anselme ne commandait plus l'armée. Appelé à Paris le 16 décembre et suspendu le 27 du même mois, il avait cessé ses fonctions le 8 janvier 1793, pour être décrété d'accusation le 14 février suivant. Les commissaires de la Convention, Collot d'Herbois, Goupilleau et La Source, lui reprochaient sa faiblesse, son insouciance et les « procédés les plus répréhensibles ». D'après eux, si d'Anselme restait à la tête de l'armée d'Italie, elle serait perdue; il n'était ni actif ni ami de l'ordre et de la gloire de nos armes, et, sous un pareil chef, les soldats ne pourraient avoir ni valeur ni vertu. Leurs successeurs, Grégoire et Jagot, confirmaient leur dire : on avait, écrivaient-ils, commis des horreurs sous

(1) Rec. Aulard, I, 313; Thaon de Revel. *Mém. sur la guerre des Alpes*, 28 ; d'Anselme à Pache, 3 déc. (*Mon.* du 14) ; Brunet à Pache, 31 déc. ; Chronique du curé de Sospel (A. G.)

le commandement de d'Anselme, livré les maisons et les propriétés au pillage, arraché les meubles, les bestiaux et le pain du pauvre, désolé Lantosque, Levens, Lucéram, Sospel qui n'était plus qu'un amas de murs, et toute l'Italie avait retenti de ces brigandages, de ces excès qui faisaient à la France plus de tort qu'une bataille perdue (1).

Ils avaient raison sur plusieurs points. D'Anselme avait dû jeter en prison le capitaine des guides Masséna ainsi que le commissaire provisoire des guerres Ferru, « principaux agents des dévastations », et tout Nice répétait que la conduite des républicains avait soulevé contre eux les habitants de la montagne, que les barbets avaient juré une haine mortelle aux Français. « Chaque jour, dit un témoin, les barbets nous tuent du monde jusqu'aux portes de la ville ; ils se cachent dans les taillis, dans les rochers, et ils tirent très juste, c'est la seule guerre qui nous inquiète, et elle fatigue nos détachements ; l'armée piémontaise est bien moins à craindre » (2).

D'Anselme, pourtant, était-il si coupable ? Sans doute, après son départ, Nice sembla respirer ; les boutiques, jusqu'alors fermées, se rouvrirent ; les marchands eurent un air d'assurance ; les bourgeois osèrent se montrer dans les rues. Mais pourquoi le 15 octobre, les corps administratifs de Nice déclaraient-ils que d'Anselme était investi de la confiance publique ? Pourquoi demandaient-ils instamment pour lui le grade de maréchal de France ? Pourquoi, dans son compte-rendu du 22 janvier 1793, l'administration provisoire du pays reconnaît-elle que d'Anselme répandit avec

(1) Rec. Aulard, I, 362 et 387 ; III, 29 et 78 ; *Mon.* 7 janvier 1793 ; Rapport de Grégoire (*Nice hist.* 1905. p. 309) ; cf. séance de la Convention, 27 déc. dénonciation de deux dragons du 18e contre les « attentats » de d'Anselme et *Nouv. Revue Rétrosp.* nº 79, janv. 1901, p. 41-47, dénonciation de Josset soldat au 70e.

(2) *Mon.* 26 déc. Cf. sur les barbets on miliciens les *Mém.* de Roguet, I, 69 et 165, Thaon de Revel, 17, les mémoires et lettres de d'Anselme qui les nomme « les hussards des pays de montagnes » et « le tourment des généraux ».

profusion des proclamations qui firent quelque effet et qu'il prit en hâte, d'accord avec elle, les mesures nécessaires pour arrêter l'inévitable désordre? (1) D'Anselme s'est d'ailleurs justifié et dans sa correspondance et dans ses deux mémoires du 9 février et du 14 avril. Il démontre qu'il n'a pas « préparé la dissolution de l'armée », qu'il a maintenu l'harmonie entre les troupes de ligne et les volontaires, sommé les déserteurs de rejoindre leur poste et fait aussi bien que possible avec une force agissante de 11,000 hommes son métier de général.

Les commissaires lui reprochent de n'avoir pas mis une batterie sur le Mont-Gros. Il répond qu'il a visité cette position à divers intervalles et qu'il était, à la première reconnaissance, accompagné de Dagobert et des officiers de l'état-major, qu'il a désigné le futur emplacement des troupes, et, plusieurs semaines plus tard, établi sur cette hauteur un camp de deux bataillons.

Les commissaires le taxent d'ignorance et d'imprévoyance. Il rappelle que d'autres lui ont trouvé quelques talents militaires, qu'il a fait treize campagnes dont quatre en Amérique — où il a vu de près la modération civique de Washington — qu'il a dès le premier jour juré de garder les postes si lâchement évacués par les Piémontais et qu'au 18 novembre, après l'échec de Brunet, il est parti à la tête des grenadiers de l'armée pour reprendre Sospel.

Il prouve que les commissaires ont recueilli les plaintes des Niçois sans les vérifier ; que ses soldats n'ont guère pillé que les maisons des émigrés où la municipalité les avait logés; que son armée, composée presque entièrement de nouveaux bataillons, dépourvue de tout, exaltée, est entrée en pays étranger comme en pays ennemi et dans Nice comme dans le Coblenz du Midi. N'écrit-il pas au ministre le 26 novembre que tous les mauvais sujets d'Avignon, de Car-

(1) Procès-verbaux des corps administratifs, 15 oct. (Archives des Alpes-Maritimes et Inventaire sommaire dressé par H. Moris, p. 3-4, 25-26).

pentras, d'Arles, de Marseille et de Toulon sont venus dans son armée et qu'il ne saurait assurer le maintien de l'ordre (1)? Il affirme, en outre, qu'il n'a pu former de tribunaux militaires puisqu'il n'avait même pas de commissaire des guerres, que s'il n'a pu réprimer les excès commis loin de lui dans la montagne, il ne les a pas ignorés et qu'il a enjoint d'arrêter les délinquants, d'arrêter Masséna et Ferru, qu'il a flétri le pillage dans une proclamation du 1er octobre, qu'il a infligé des punitions, donné de sévères instructions aux patrouilles, engagé l'armée à chasser les « sujets tarés », prescrit de fouiller tous les soldats qui se rendaient de Nice en France, recommandé de laisser leurs bestiaux aux paisibles habitants et de « faire aimer les troupes françaises autant que la sûreté et les précautions militaires pourraient le permettre ». Les commissaires n'ont-ils pas reconnu que « la majorité de l'armée avait conservé la vertu » et qu'elle avait été « purgée des coupables qui n'étaient qu'en petit nombre? »

Les capitaines Macquard et Sugny, le général Saint-Martin, chef de l'état-major, Dagobert appuyèrent d'Anselme et démentirent les assertions des représentants. Dagobert déclara que d'Anselme avait donné les ordres les plus précis de respecter la liberté et les propriétés. Les commissaires disaient que « les soldats impétueux se voyaient condamnés à la plus révoltante oisiveté » et qu'ils ne s'étaient exercés quotidiennement qu'après l'arrivée des représentants : Dagobert répondit que dès l'entrée des Français à Nice et longtemps avant la venue des commissaires, les corps de la garnison s'exerçaient chaque jour selon l'ordre du général en chef. Les commissaires disaient que d'Anselme n'avait pris aucune mesure pour répandre les décrets de la Convention :

(1) D'Anselme à Pache, 26 nov. (A. G.). Il a nié ce propos dans son second mémoire, p. 21 ; mais il n'osait inculper publiquement les bataillons du Midi et cette phalange marseillaise composée de la lie de la population de Marseille, cette phalange qui, dès son entrée à Nice, pendait aux arbres du Cours quatre paysans de la Turbie arrêtés comme suspects ; cf. Toselli, *id.*, 53-55 et Ternaux, *Terreur*, VI, 97-99 et 437.

Dagobert répliqua qu'il avait distribué, d'après les ordres de d'Anselme, aux différents corps de la garnison les lois, décrets et réglement militaires. Les commissaires disaient que les subsistances faisaient quelquefois défaut : Dagobert certifia que lorsqu'il commandait l'avant-garde, elle n'avait jamais manqué de vivres, que les distributions de pain et de viande étaient très régulières. Les commissaires disaient que l'impéritie de d'Anselme avait causé l'échec du 23 décembre. Qu'était-ce que cet échec? répondit Dagobert. Une simple surprise : un officier imprudent était tombé dans une embuscade; mais s'il n'avait péri, il aurait été traduit en cour martiale et d'Anselme ni nul autre ne pouvait être inculpé sans injustice pour un fait de si peu d'importance. (1)

Brunet remplaça d'Anselme à la tête de l'armée jusqu'à ce que Biron fût venu. Il s'efforça de rétablir l'ordre, il multiplia les postes, il prit des mesures que d'Anselme avait négligées. Dagobert le secondait parfaitement. Depuis le 15 décembre il commandait à l'Escarène l'avant-garde de l'armée, trois bataillons de ligne et un bataillon de volontaires. Le 1er janvier 1793, les commissaires de la Convention passèrent la revue de ses troupes ; elles leur parurent dans d'excellentes dispositions ; elles ne regrettaient que leur inaction et ne demandaient qu'à combattre (2).

Biron n'arriva que le 10 février à Nice et il resta peu de temps à l'armée d'Italie ; mais, dit un officier, les soldats

(1) Second mémoire de d'Anselme, 3, 15, 36-37; lettre des représentants Barras, Fréron, Ricord et Aug. Robespierre, 16 sept. 1793 (Charavay, *Carnot*, II, 168; ils reconnaissent que le désordre était inévitable, que d'Anselme a tenté d'arrêter le pillage et puni plusieurs soldats); G. André, *Nizza*, 195 (le fougueux séparatiste avoue que d'Anselme s'est « vigoureusement » défendu et que ses mémoires sont remarquables par leur clarté).

(2) Rec. Aulard, I, 387 ; *Mon.*, 7 janv. 1793. On sait d'ailleurs que d'Anselme fut simplement incarcéré. Il eut l'autorisation de prendre sa retraite en 1795, obtint le traitement de réforme en 1798 et, après avoir inspecté les troupes stationnées dans le Midi, le traitement de retraite en 1801 ; il mourut au mois de septembre 1814 à Paris.

conçurent une bonne idée de ses talents. Son armée — et tels sont les propres termes de Biron — était encore désordonnée, désorganisée, dénuée d'instruments de toute espèce; il n'avait pas la sixième partie des équipages et des chevaux d'artillerie indispensables ; il manquait d'argent pour se procurer des nouvelles. Pourtant il refoula les Austro-Sardes qui pouvaient en une marche de cinq ou six heures se présenter aux faubourgs de Nice. A sa voix et sous l'impulsion de ses lieutenants Brunet et Dagobert, les troupes déployèrent, comme il s'exprime, une miraculeuse valeur. Mais (et cette remarque de Biron est malheureusement vraie) on ne sentit pas le prix de leurs succès : ils n'avaient pas ces accessoires qui brillent et éblouissent : pas de drapeaux — comme les quatre drapeaux piémontais trouvés par d'Anselme — à suspendre dans la salle des séances de la Convention, pas de butin, pas de canons conquis. (1)

Le 13 février, Biron apprit « par des moyens qui n'appartiennent qu'à la galanterie française » (2) que les Austro-Sardes se rassemblaient en forces à Sospel. Était-ce pour tâter nos postes? Était-ce pour s'emparer du col de Braus et, par suite, du grand chemin de Turin? Biron convint avec Brunet qu'il ne fallait pas leur laisser une aussi importante position que le col de Braus. Le jour même il envoyait à Dagobert l'ordre de quitter l'Escarène dans la nuit et d'occuper le col de Braus avec 1,200 hommes.

Brunet devait diriger l'opération. Il prescrivit que les compagnies de grenadiers du 11e régiment, cantonnées à Castillon, se rendraient au col de Pérus pour couper à l'ennemi sa ligne de retraite. Il détacha sur le col de Braus deux

(1) Roguet, *Mém.*, I, 89 ; Biron à Beurnonville, 15 et 22 février, 4 et 18 mars (A. G.).

(2) Sans doute par Sophie Cairasque de Sospel (Tisserand, *Hist. de la Rév. dans les Alpes-Maritimes*, 149). Cf. sur ce combat de Sospel le récit de Krebs et Moris, I, 179-183 ; Biron à Beurnonville, 13 et 15 février; Dagobert à Biron, 15 février et à Beurnonville, 20 février; relation de l'affaire de Sospel, 14 février (A. G.); *Mon.*, 24 février ; Thaon de Revel, 29-30.

compagnies d'infanterie légère et le 1er bataillon de l'Hérault. Lui-même partit de Nice dans la nuit du 13 au 14 février pour appuyer Dagobert avec les troupes qui stationnaient à la Trinité et à Drap.

Dagobert savait que l'adversaire s'était renforcé. Un espion lui annonça dans la soirée du 13 qu'une « flotte » d'Autrichiens et de Piémontais était au col de Braus. Il partit le 14 à 2 heures du matin avec ses trois bataillons qui comptaient en tout 1,200 hommes. Malgré l'avis qu'il avait reçu, il ne trouva personne au col de Braus. Il poussa sur Sospel et lorsqu'il fut rejoint par son artillerie dont la marche fut en plusieurs endroits retardée par la glace, il mit sa troupe ou, comme il disait, sa petite armée en bataille dans les oliviers au pied du Barbonnet. Il n'avait plus que 800 hommes parce qu'il avait dû laisser des postes au col de Braus, à la Piastre et à l'Escarène pour arrêter l'assaillant qui viendrait peut-être de Moulinet ou de Lantosque. Mais, selon sa propre expression, l'audace fait beaucoup à la guerre et mieux vaut aller au-devant des ennemis que de les attendre.

Sospel s'étend sur les bords du torrent de la Bévéra qui presque partout est guéable et qui sort du massif de l'Authion pour tomber dans la Roja à une lieue de Vintimille. Les deux rives sont unies par un pont de pierre qui date du XIIe siècle. Trois pièces d'artillerie établies sur ce pont battaient le fond de la vallée en amont et le débouché de la grande route qui descendait alors du Barbonnet. Elles étaient protégées sur leurs flancs par deux compagnies autrichiennes : l'une, sur la rive droite, tenait, à l'est du ravin de Castillon, le couvent des Capucins (1) ; l'autre, sur la rive gauche, au-dessus de la ville, un haut pigeonnier ou, comme dit un Français, une tour fortifiée par la nature et l'art (2). Plus au nord, sur le sommet et les pentes du

(1) Aujourd'hui la maison Piccon.

(2) Relation de l'affaire (A. G.). Cette maison est sans doute la plus importante des deux constructions qui sont à l'est du premier tournant de la route

mont Agaissen qui se développe en forme d'éventail et s'appuie à la rivière par ses deux extrémités, étaient les milices et les volontaires. Au nord-ouest de l'Agaissen, sur un plateau que les gens du pays nomment la Faïcha Longa, étaient dressées plusieurs tentes, et pour défendre ce petit camp qui couvrait la baisse de Fighieras, un détachement d'Austro-Sardes avait occupé la chapelle Sainte-Sabine et trois maisons du voisinage. Telle était la ligne de bataille. En réserve, à un tournant de la grande route, à la Croix d'Aurelia, étaient, avec deux canons, un corps d'Autrichiens, commandé par le comte Pace.

Dagobert avait d'abord détaché trois compagnies de grenadiers chargées de prendre pied sur l'Agaissen ; elles furent repoussées au passage de la Bévéra et, après avoir perdu quelques hommes, elles rebroussèrent chemin. Mais, durant cette reconnaissance, il avait arrêté son plan. Ses dispositions furent très prudentes. S'il avait dissimulé ses troupes dans les oliviers, c'était, non seulement pour abriter le jeu de son artillerie, mais pour cacher dans le premier moment sa faiblesse numérique. Il se garda bien de se jeter sur la ville pour la prendre d'emblée et de vive force, et, comme il dit, de s'y enfourner : à ses yeux et aux yeux de ses compagnons, les ennemis semblaient se servir des maisons sises autour du pont pour s'embusquer, pour se masquer ; « ils espéraient, écrit un officier, fondre sur nous si nous étions aussitôt entrés dans Sospel ».

A 10 heures du matin, lorsque Brunet l'eut rejoint avec des renforts qui portèrent sa brigade à 1,500 hommes, Dagobert commença son opération. Il forma trois colonnes : celle de gauche enlèverait le plateau de la Faïcha Longa et la chapelle Sainte-Sabine ; celle de droite tournerait la ville pour cerner les troupes qui l'occupaient ; celle du centre laisserait

de l'Agaissen, un peu au-dessus du « raccourci ». Elle appartient à M. Pastoris et comporte encore, outre le corps principal, une sorte de tour qui, jusqu'à l'année 1887, était beaucoup plus élevée et servait de pigeonnier.

agir les deux autres, puis entrerait dans Sospel par la grande route.

Un feu d'artillerie fut le prélude de l'attaque. Une pièce de 8 placée sur le revers du Barbonnet, au-dessus du cimetière actuel, envoyait ses boulets par dessus les maisons de Sospel pour empêcher la réserve d'approcher de la ville et les troupes de la ville de s'échapper par le grand chemin; deux pièces de 4 établies à gauche, à l'endroit où aboutit le raccourci des Cyprès, au-dessus du tertre où est aujourd'hui la maison appelée le Château branlant, tiraient sur le mont Agaissen et battaient l'intervalle entre Sospel et la Faïcha Longa.

La colonne de gauche décida le succès par sa bravoure et sa rapidité. Elle était précédée des grenadiers du 91e et commandée par les capitaines Rambaud et Despinoy qui montrèrent, a dit Dagobert, une valeur et une intelligence dignes des plus grands éloges. Pour ne pas être vue, elle remonte la rive droite de la Bévéra; elle franchit le torrent à la Commenda; elle enlève brusquement le petit camp de la Faïcha Longa, avant que les troupes qui couronnent les hauteurs d'alentour, aient fait le moindre mouvement. Les Piémontais qui tenaient la chapelle Sainte-Sabine et les trois maisons voisines, se sauvèrent par un ravin; les Autrichiens combattirent à l'abri d'un mur, le long d'un sentier qui, par une pente douce menait à la ville; mais eux aussi, ne tardèrent pas à lâcher pied. Malgré le feu des ennemis qui tiraient à la faveur des oliviers, la colonne française, pleine d'ardeur, descendit la rive gauche de la Bévéra et emporta le Pigeonnier : elle avait ainsi pris en flanc les Austro-Sardes qui restaient dans la ville et leur avait coupé la retraite sur l'Agaissen.

Cependant, la colonne de droite, formée d'une compagnie d'infanterie de ligne et des deux compagnies de chasseurs du 50e régiment, traversait le ravin de Castillon et délogeait les Autrichiens du couvent des Capucins. Ils se défendirent avec une vaillance à laquelle les républicains rendirent jus-

tice, mais ils avaient épuisé leurs munitions; l'infanterie gagna par les petites rues l'extrémité de la ville; l'artillerie et la cavalerie s'enfuirent par la grande route au milieu des balles et des boulets.

La colonne de centre, composée du 91e régiment, s'était jusqu'à ce moment contentée de tirailler à l'entrée de Sospel; elle y pénètre alors par le grand chemin et les ennemis mettent bas les armes; comme dit Dagobert, ils étaient battus et plongés de toutes parts.

L'officier qui commandait dans Sospel, le major Strassoldo, cousin du général de ce nom, avait été victime de son imprudence. Après avoir demandé et obtenu de Saint-André la permission d'occuper la ville où il aurait moins à souffrir des rigueurs de la saison, il avait reçu l'instruction expresse de se retirer s'il était attaqué. Au lieu de se retirer, il résista, et lorsqu'aux premiers coups de canon, Revel, fils et aide-de-camp de Saint-André, vint lui dire qu'il devait battre en retraite, le moment était passé. Il voulut appeler de la Croix d'Aurelia le détachement autrichien du comte Pace, appeler du pont de la Niéja trois compagnies d'infanterie légère. Trop tard! Revel porta l'ordre au péril de sa vie; il traversa le pont de la Bévéra, sous le feu des républicains; il se jeta par terre pour reprendre haleine et soudain, à la surprise des Français qui le croyaient tué, il se releva pour courir de plus belle; il se hâta d'amener le détachement du comte Pace et les compagnies d'infanterie légère; mais à quelque distance de Sospel, un dragon qui fuyait, lui annonça que Strassoldo était prisonnier.

Le succès aurait été plus complet si les compagnies de grenadiers du 11e régiment étaient venues, comme Brunet l'avait prescrit, couper la grande route; artillerie et dragons, disait Dagobert, auraient été pris, et pas un ne se sauvait. Mais Dagobert n'avait que 3 morts et 5 blessés; quant aux ennemis, ils avaient environ cinquante hommes hors de combat et ils laissaient aux mains des Français 290 des leurs, dont six officiers, quatre lieutenants, un capitaine et

le major Strassoldo qui se cachait dans la maison d'une pauvre femme et qui fut trahi par un de ses soldats. Dagobert fit rendre leurs armes aux officiers pour qu'ils pussent les présenter au général en chef Biron. La joie des républicains tenait du délire. Ils coiffèrent les prisonniers du chapeau français, les poudrèrent de neige, les forcèrent de danser; en les conduisant de Sospel à Nice, ils chantaient et gambadaient (1).

Dagobert fut modeste. « Le général Brunet, dit-il, a constamment refusé un commandement qui lui allait mieux qu'à moi et nos dispositions se sont trouvées tellement les mêmes que la gloire du succès lui appartient. » En réalité, tout l'honneur de l'attaque lui revenait. Brunet n'avait été que spectateur, et ce fut Dagobert qui mena et exécuta l'attaque. Biron lui rendit hommage. Dans sa lettre au ministre, il associa Dagobert à Brunet : il ne pouvait, écrivait-il, trop louer le zèle infatigable de l'un, et les bonnes et courageuses dispositions de l'autre.

Cette brillante affaire de Sospel avait, selon le mot d'un officier de l'armée d'Italie, ranimé l'ardeur guerrière. Biron, enhardi, voulut tâter les ennemis avec quelque succès avant le prochain rassemblement de leurs troupes. Il conçut le projet d'attaquer dans la journée du 28 mars tous les postes qui formaient leur droite, d'Entrevaux à Sospel, et de les chasser entièrement du comté de Nice. Le plan s'exécuta (2).

Du Merbion emporta Utelle et Notre-Dame des Miracles. Masséna, sorti de sa prison, et devenu lieutenant-colonel du

(1) Chronique du curé de Sospel (A. G.) ; Tisserand, p. 151 ; Branco, *Gesch. des K. K. Inf. Reg. n° 44*, p. 81-82 ; les ennemis eurent 335 morts, blessés et prisonniers ; étaient pris, avec le major Strassoldo, le capitaine Bairo, le premier lieutenant Vamberti, blessé, l'enseigne Zanelli, les cadets Montegazzo et Sissa.

(2) Relation de l'expédition de la Vésubie, 28 février ; Biron à Beurnonville, 22 février ; mémoire de Macquard (A. G.) ; Krebs et Moris, II, 187-192 ; Thaon de Revel, 30-31 ; *Mon.* 16 mars.

2e bataillon du Var, enleva Tourette et Revest, tandis qu'un autre chef de volontaires, Leduc, du 7e bataillon du Var, s'emparait de Lucéram. Rossi, employé à l'armée des Alpes, se rendit maître de Puget-Théniers.

Pendant ce temps, Brunet entreprenait l'expédition qu'on nomme l'expédition de la Vésubie. Cette attaque, l'attaque de droite, était essentielle et la plus ardue. Mais Brunet avait avec lui Dagobert qui commandait l'avant-garde.

Le 28 février, de grand matin, les troupes se réunirent à Colla-Bassa, à la tête du ravin de Fighieras, près de la cime de Savel.

Il fallait, pour déboucher dans la vallée de la Vésubie, se saisir d'abord du col Négre ou du Tournet. Ce poste passait pour formidable. Il était retranché et défendu par 130 hommes du régiment d'Oneille et deux compagnies de milices sous les ordres du capitaine Rimberti. Mais, malgré des difficultés qui paraissaient invincibles, les Français vinrent se mettre en bataille sur les hauteurs à gauche du col Nègre et ils y firent monter leur artillerie. Les deux compagnies de grenadiers du 91e assaillirent les positions de front en suivant les zigzags de la route, tandis que les chasseurs corses et les deux compagnies de grenadiers du 28e, conduites par l'adjudant-général Micas, se portaient sur la droite. Bien qu'elle gravît des pentes très raides et hérissées de roches, la colonne de Micas atteignit le sommet de la montagne presque en même temps que l'autre colonne. Toutes deux délogèrent l'ennemi et de poste en poste le pourchassèrent à travers les neiges jusqu'au-delà des hauteurs de la forêt de Maeris, par un chemin si dangereux que plusieurs chevaux y périrent. Dagobert les appuyait avec le 50e et le 2e de l'Isère. Mais au défilé du Gaudissard, les Français trouvèrent deux bataillons qui les attendaient dans une position inaccessible et sur les cîmes, au-dessous d'eux, des milices se préparaient à leur lancer des quartiers de roc. Ils durent aux approches de la nuit rétrograder sur Saint-Colomban, et ce ne fut que le lendemain, par une « ruse de

marche » qui semblait menacer La Bollène, que Dagobert réussit à débusquer l'adversaire et à dégager le défilé qu'il devait absolument franchir pour arriver à Lantosque.

De son côté, avec le gros des troupes, l'artillerie et les équipages, Brunet avait gagné le col de la Porte, puis le vallon de Saint-Estève, puis les hauteurs de la chapelle Saint-Arnould. Le 91e, commandé par Vicose, éclairait sa gauche; les grenadiers du 28e, détachés de la colonne de Dagobert, et les grenadiers de l'Hérault couvraient sa droite. Posté sur la rive droite de la Vésubie, l'ennemi faisait une très vive fusillade.

Le lendemain, 1er mars, au matin, Dagobert informait Brunet qu'une forte colonne, partie de Lantosque, se dirigeait sur lui. Or, il était à plus d'une lieue de Brunet, et entre les deux généraux se dressaient les grands escarpements de Saint-Colomban. Brunet envoya de Saint-Arnould sur les sommités du col de Raboun quelques troupes avec du canon pour soulager Dagobert. Mais les Piémontais avaient résolu de battre en retraite, et peu d'instants après Dagobert entrait à Lantosque sans coup férir. « J'y arrivai, a-t-il dit, deux heures avant la colonne du général Brunet (1). »

Les Piémontais, au nombre de 4000 hommes environ, sous les ordres du chevalier Balegno, premier major du régiment de Saluces, s'étaient retirés sur les terrasses de Belvédère au débouché des cols de Raous et de Saint-Véran; les milices se trouvaient à La Bollène; des volontaires de Nice et de Tortone, commandés par le baron Caravadossi et le comte Massa, ainsi qu'une compagnie de grenadiers, sur les hauteurs de Flaut; un détachement de Saluces, à Roque-

(1) Comme Biron l'écrivait au ministre (Dagobert à Biron, 14 déc. A. G.), Dagobert perdit dans cette expédition deux chevaux et un mulet qui tombèrent du haut d'un escarpement : le mulet portait des vivres, ainsi que des ustensiles de cuisine et l'un des chevaux un porte-manteau qui contenait six chemises, une veste, une culotte et un manteau acheté naguère au prix de 170 livres.

billière. La position était redoutable. Mais, comme s'exprime un témoin de la campagne, un concert bien sagement combiné entre les généraux et un dernier effort des soldats assurèrent Belvédère à la république et lui donnèrent la clef des montagnes qui séparent la vallée de la Vésubie du col de Tende.

Le 2 mars le lieutenant-colonel Macquard, à la tête du 1er bataillon de l'Hérault, passait la rivière et occupait La Bollène : ses hommes, a-t-il dit, ne respiraient que la joie d'un combat à livrer ; mais on ne crut pas prudent de les attendre. Dans le même temps, Dagobert partait de Lantosque avec les chasseurs corses et tous les grenadiers et chasseurs de la petite armée. A une demi lieue, au ravin de la Planchette, il divisa sa colonne en deux portions : l'une, menée par le capitaine Despinoy et composée d'une partie du 50e régiment et de grenadiers du 91e, s'achemina sur Roquebillière ; l'autre, qu'il conduisait en personne, franchit la Vésubie (1). Il gravit les hauteurs de Flaut ou de Vescol ; il refoula les ennemis qui s'ébranlaient pour l'attaquer et qui s'enfuirent dès qu'ils virent nos grenadiers s'avancer vers eux du pas le plus déterminé ; il poussa même un détachement sur les crêtes, vers le mont Péla. Mais sur ces entrefaites la colonne de Brunet, formée du 61e, du 91e et du 2e de l'Hérault, courait quelque danger. Elle avait à son tour traversé la Vésubie et longeait le pied de la montagne dont Dagobert s'était emparé lorsqu'elle fut arrêtée par le ravin de la Gordolasque. Elle dut repasser la Vésubie et marcher sur Belvédère par un sentier où les soldats ne pouvaient aller qu'un à un. Enfin, elle atteignit la chapelle Saint-Julien sur un plateau très étroit où elle se mit en bataille au fur et à mesure que les troupes arrivaient. Toutefois Brunet ne communiquait plus avec sa droite et sa gauche : à droite, Dagobert était loin, sur les hauteurs inabordables de Flaut ;

(1) Le chemin de Lantosque à Belvédère suivait en 1792 la rive droite de la Vésubie, et la route actuelle sur la rive gauche n'existait pas.

à gauche, Despinoy était tenu en échec par l'artillerie piémontaise placée à Sainte-Anne et à Saint-Roch. Déjà le major Balegno venait au devant de Brunet avec des volontaires de quatre compagnies autrichiennes et les grenadiers du régiment de Nice, et tous les avantages, dit un de nos officiers, étaient de son côté. Brunet prit l'initiative de l'attaque; résolument et avec une fermeté qui mérita les éloges de Biron, il courut à la rencontre de l'adversaire, et ses bataillons, s'éparpillant sous le feu du canon piémontais, s'abritant, selon le mot d'un officier, sous la cascade continuelle des petites terrasses plantées d'oliviers, entrèrent en triomphe dans Belvédère. Presque au même moment arrivaient Despinoy qui s'était rendu maitre de Roquebillière et Dagobert qui descendait le ravin de la Gordolasque. Le major Balegno, craignant d'être cerné, se retira précipitamment sur Saint-Blaise en abandonnant son artillerie. La vallée de la Vésubie était conquise.

Brunet avait dirigé tous les mouvements et le général en chef Biron louait la sagesse de ses conceptions, son énergie, son activité. Mais Dagobert eut sa part d'éloges, Biron écrivait qu'il avait très bien secondé Brunet, et le ministre de la guerre, Beurnonville, assurait à la Convention que le succès était dû, non seulement à la bravoure des deux soldats, mais à l'intelligence et à l'activité de Brunet et de Dagobert (1).

Dagobert eut sa récompense. Sa promotion au grade de maréchal de camp devint définitive. Le 4 février, le ministre de la guerre Beurnonville lui avait mandé que le Conseil exécutif « reconnaissant son zèle et son dévouement, prenait et prendrait ses services dans la plus grande considération », mais que le nombre des officiers-généraux était complet et que sa nomination ne pouvait être confirmée. Le 19 février au soir, lorsqu'il reçut cette lettre, Dagobert avait

(1) Biron à Beurnonville, 3 et 18 mars (A. G.); Dagobert, dit-il, « a perdu ses deux chevaux, il est sans fortune, et ne peut les remplacer que très difficilement; il serait de la justice de la République de lui fournir les moyens d'en acheter deux autres ».

enlevé Sospel. Il se plaignit le lendemain à Biron. Quelle nouvelle décourageante et vraiment affligeante! Laisserait-elle Biron indifférent ou, inspiré par un sentiment de justice, ne tenterait-il pas quelque démarche en faveur de son lieutenant? Dagobert fit mieux. Le même jour, il écrivait, non sans fierté ni colère, à Beurnonville : « Quoi, parce qu'il aura plu aux Servan et aux Pache de combler la mesure et d'appeler à ce grade des personnages qui n'étaient pas nés lorsque j'arrosais de mon sang les plaines de l'Allemagne, j'en serais privé, moi qui depuis trois mois en fais les fonctions, j'ose dire avec distinction! » Et il citait Sospel, ce glorieux succès de Sospel remporté sur des troupes solides, sur les régiments de Belgiojoso et de Caprara qui naguère combattaient les Turcs. Il citait ses quatre blessures, ses dix campagnes, ses quarante-neuf années de service. Il annonçait qu'il allait demander à la Convention l'annulation des nominations prononcées par les derniers ministres pour que chacun fût mis à sa place selon son ancienneté et ses actions de guerre. Il priait même le ministre d'appuyer cette juste pétition et d'échauffer par là l'émulation et le zèle des vrais défenseurs de la patrie. Le 8 mars, Dagobert était confirmé dans son grade, et Biron jugeait que « c'était grande justice (1). »

Biron voulait à ce moment frapper encore un coup sur l'adversaire; le repousser plus loin, le chasser de Raous « point capital », de Saorge, de Breil, du col de Tende, emporter à quelque prix que ce fût ces postes qui « donnent tant d'influence sur les événements », qui ferment le passage de la France et ouvrent celui de la Lombardie, tel était le plan de Biron. Ses troupes, bien que peu exercées, peu disciplinées, étaient valeureuses, propres à l'attaque; il attaquerait donc les Austro-Sardes et leur enlèverait les clefs du pays. Mais les républicains étaient alors battus en

(1) Dagobert à Biron (20 février et 9 mars) et Beurnonville à Dagobert, février (A. G. et A. D.)

Belgique et sur l'ordre du ministre il fallut rester sur la défensive.

Sospel était toujours indivis et de temps en temps les ennemis l'occupaient pour inquiéter nos avant-gardes et donner des alertes à notre camp de Braus. Fatigué des escarmouches de la milice piémontaise et de ces incessants coups de main, Biron résolut de reprendre définitivement Sospel et d'établir sur le mont Agaissen un poste considérable. L'opération fut exécutée le 17 avril par Brunet, Dagobert et Du Merbion. On ne trouva de résistance ni à Sospel ni au mont Agaissen, et les généraux décidèrent de profiter de l'ardeur du soldat pour assaillir le camp que les Piémontais avaient en face de l'Agaissen au col de Pérus. Après une vive fusillade, les troupes républicaines, formées en trois colonnes et marchant, l'une à gauche du ravin qui sépare l'Albaréa du Pérus, l'autre au centre par le vallon de la Nieja, la troisième à droite par le ravin de Bassera, forcèrent les Piémontais à la retraite et leur prirent des mulets, des tentes, des bagages et une vingtaine d'hommes. Ils n'avaient que deux morts et deux blessés. L'adversaire — c'était un bataillon du régiment de Sardaigne commandé par le chevalier de Villamarina — sauva, non sans peine, ses deux canons et eut, dit-on, deux cents hommes hors de combat. Le rôle de Dagobert, dans ce beau combat, n'a pu être précisé ; mais Biron rendit les meilleurs témoignages de son excellente conduite (1).

A. Chuquet.

(1) Biron à Beurnonville, 22 mars; Beurnonville à Biron, 28 mars; Biron à Bouchotte, 18 avril, (A. G.); Roguet, *Mém.* I, 93; Krebs et Moris, II, 200-205; Thaon de Revel, 36-37.

MÉLANGES

Les lettres inconnues de Robespierre.

Les lettres de Robespierre dont les historiens ont fait usage ne sont pas nombreuses. En 1846, *le Bibliophile belge* (tome III, p. 493) annonçait la découverte « aux Archives du Royaume à Paris, dans un endroit qui sert à mettre les documents considérés comme étant au rebut, d'une collection de lettres de Robespierre ». Mais ce n'était là, sans doute, qu'une fausse nouvelle, car on n'entendit plus parler de cette découverte. Vers la même époque, Louis Blanc écrivait : « Nous avons entre les mains une précieuse collection de lettres inédites et manuscrites de Robespierre, dont plusieurs se rapportent à l'époque qui précéda immédiatement sa vie publique (1) ». Louis Blanc communiqua une partie de cette correspondance à Lewes, qui se trouvait alors à Londres en même temps que l'historien français et qui s'en servit pour écrire son livre : *The life of Maximilien Robespierre, with extracts from his unpublished correspondence*. La plupart de ces lettres étaient adressées à Antoine Buissart, et quelques-unes d'entre elles furent publiées par J.-A. Paris (*La Jeunesse de Robespierre*, pp. xcv-cxiii). Enfin, en 1849, M. Le Roi, bibliothécaire de la ville de Versailles,

(1) *Hist. de la Révol. française*, édition de 1847, II, p. 245.

fit connaître quatre lettres de Robespierre, qui se rapportent toutes à l'année 1791.

Depuis lors, on n'a guère publié, de Robespierre, que des lettres isolées, données çà et là dans des recueils d'histoire ou d'isographie (1). Ernest Hamel n'a rien apporté, sur ce point, de bien nouveau, et s'est contenté d'utiliser les documents de ses devanciers. Il y a cependant une source à laquelle on n'a point encore fait appel et qui peut réserver plus d'une découverte curieuse : ce sont les catalogues d'autographes. Un certain nombre de lettres de Robespierre ne sont connues que par une mention de catalogue, suivie parfois d'un court extrait. Ce ne sont point, à vrai dire, des lettres tout à fait inconnues, puisqu'elles existent et que les collectionneurs se les transmettent; mais ce sont des documents inutilisés, et qui, dans une certaine mesure, échappent à l'historien.

Voici, par exemple, quelques lettres, qui n'ont vraisemblablement jamais été publiées dans leur texte intégral, et qui nous sont révélées par des catalogues de ventes (2).

La plus ancienne date du 26 octobre 1779. Robespierre était alors à Paris, au collège Louis-le-Grand. La lettre est d'ailleurs signée « De Robespierre, étudiant en droit, au Collège Louis-le-Grand ». Elle est adressée à un avocat, et on y relève le passage suivant : « Je sors de ma philosophie, et je me destine au barreau. De toutes les qualités nécessaires pour se distinguer dans cette profession, j'y apporte du moins une vive émulation et une extrême envie de réussir. Mais comme les conseils d'un habile maître peuvent contribuer beaucoup à me conduire à ce but, je désirerais en trouver un qui voulût bien me tracer un plan d'études. C'est vous, Monsieur, que j'ose prier de me rendre ce service important... »

(1) Les plus importantes sont certainement celles que M. Stéfane-Pol a publiés dans *le Conventionnel Lebas*, pp. 88-92.

(2) Les mentions de ces lettres, extraites de catalogues divers, nous ont été obligeamment communiquées par M. Noël Charavay, expert en autographes.

Quelques années plus tard, en 1784, couronné par la Société Royale des Arts et des Sciences de Metz pour son mémoire sur « l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable », Robespierre adressa à cette Société, en novembre de la même année, une lettre de remerciements, au cours de laquelle il déclare accepter le prix de 400 livres qui lui a été décerné, et annonce qu'il affectera cette somme à l'impression de son mémoire.

Une lettre datée d'Arras, 14 octobre 1786, a trait à un procès. Robespierre écrit à une plaideuse qu'il n'a pu faire encore les démarches nécessaires pour lever le nouvel obstacle que lui ont suscité les échevins de Béthune. « Il faut tâcher, dit-il, de confondre les intrigues des méchants, mais il ne faut pas leur permettre de troubler votre repos. Vous vous élèverez facilement au-dessus de ces jeux d'enfants quand vous voudrez rentrer au fond de votre cœur qui est fait pour vous consoler de la bassesse des âmes viles et cruelles. »

Le 14 février 1790, Robespierre écrit de Paris à M. Gouillart, procureur du roi à Soissons. Il le complimente sur son patriotisme et s'élève contre les entreprises de l'aristocratie soissonnaise qui menaçent les droits des citoyens. Une autre lettre, datée du 24 décembre de la même année 1790, est adressée à *Messieurs du Comité de Versailles* (1). « J'aurai, dit Robespierre, le courage de parcourir la carrière où la confiance du peuple m'a appelé, quelque épineuse qu'elle puisse paraître ; les efforts que je ferai pour le servir me dédommageront de tout. Je compte aussi sur cette estime de vos concitoyens que vous me promettez, parce que je la mériterai par mon dévouement à leurs intérêts... »

Le 20 mai 1791, Robespierre écrit au président d'une Société populaire, en réponse à une adresse de félicitations : « J'ai reçu avec une vive reconnaissance les marques d'es-

(1) Elle ne se trouve pas parmi celles qu'a publiées M. Le Roi.

time que vous me donnez au nom de votre société ; il n'existe point pour moi de plus douce récompense, ni de plus puissant encouragement à remplir des devoirs trop sacrés pour que je puisse les oublier un moment. Je recevrai les personnes que votre société veut me faire l'honneur de m'envoyer, avec des sentiments dignes d'elle. »

L'année suivante, 1792, il écrit au député Simond : « Votre lettre respire le patriotisme aussi sincère qu'éclairé qui dirige votre conduite et dicte vos écrits ; j'en ai fait part aux Jacobins, en taisant votre nom comme vous me l'aviez recommandé ; elle a été entendue avec un vif intérêt... »

Ces extraits suffisent à montrer combien ces lettres encore inconnues peuvent être utiles à l'histoire. Elles éclairent et précisent des détails souvent importants pour la biographie de Robespierre. De temps à autre, quelqu'une d'entre elles sort de l'ombre. Le jour où il sera possible d'ajouter tout ce qui est encore ignoré à tout ce qui a été successivement publié, la correspondance de Robespierre, ou du moins ce qui en subsiste, formera un ensemble d'un très réel intérêt.

C. V.

Les femmes et la Révolution.

On s'aperçoit tous les jours davantage du rôle important que les femmes ont joué dans la Révolution française. C'est le propre des grandes crises sociales et religieuses de remuer profondément toute la masse de la population et d'appeler à la vie publique les classes qui en sont d'ordinaire éloignées. La fuite à Varennes, qui fut peut-être l'événement décisif de la Révolution, retentit douloureusement dans les cœurs féminins comme dans les cœurs masculins. Dans les grandes villes, où la bourgeoisie commerçante était puissante, les citoyennes manifestèrent leur patriotisme d'une façon par-

fois originale. J'emprunte à la *Gazette Universelle* des 7 et 17 juillet 1791, le récit de ce qui se passa à Bordeaux et à Tours.

Gazette universelle du jeudi 7 juillet 1791 :

« A Bordeaux, les femmes même, quoique généralement plus susceptibles de crainte et d'alarmes, ont donné un grand exemple. Une association de 3 à 4,000 s'est réunie en société d'amies de la Constitution, et sur le champ, toutes vêtues de blanc, ornées de rubans aux couleurs nationales, elles ont été en grande cérémonie porter un bouquet de fleurs champêtres à l'évêque constitutionnel Pierre Paccareau, la veille de sa fête. Cette marche triomphale escortée de troupes nationales et de soldats d'Agénois, était un spectacle nouveau, d'un caractère auguste, inspirant tout à la fois le respect et l'attendrissement, rappelant à l'imagination ces fêtes grecques, dont nos religions modernes n'ont pas su tirer parti. Toutes les femmes et filles ont été admises, sans autres choix ni distinction que l'exclusion de celles sur les mœurs desquelles on eût pu former des soupçons. L'esprit public a fait tant de progrès que lorsqu'on a cité à nos amazones ces Carthaginoises qui donnèrent tous leurs bijoux et coupèrent leurs cheveux pour faire des cordages nécessaires aux vaisseaux de la République, elles n'y virent qu'un sacrifice ordinaire; elles s'indignent même qu'on y ait attaché quelque célébrité. »

Gazette universelle du dimanche 17 juillet 1791 :

« De Tours, le 10 juillet,

« Dans une des dernières séances des amis de la Constitution, des citoyennes de cette ville, au nombre de plus de 600, se sont présentées pour prêter le serment.

« Une d'elles a obtenu la parole, elle propose une fédération entre elles. L'objet agité, discuté avec force et même

énergie, il a été arrêté que les dames auraient place au champ de Mars, que le drapeau sous lequel elles se rangeroient seroit porté par une demoiselle ; que la troupe féminine, pour se rendre sur le champ de la fédération, marcheroit sur deux lignes, dont la droite seroit occupée par les mères ; que la coëffure uniforme seroit un pouf de gaze blanche, auquel seroit attachée une cocarde de rubans aux couleurs nationales, les cheveux arrangés à la cavalière et chignon retroussé ; que l'uniforme seroit d'un caraco blanc, jupe de même, fendue tout au long sur le côté et lissé par un ruban vert pistache qui laisseroit voir un transparent rose. Enfin, il a été arrêté qu'au lieu de ceinture, le ruban aux trois couleurs seroit placé en écharpe ».

Je signale ces documents aux historiens du féminisme.

A. Mz.

Deux poésies de Bürger contre la Révolution (1792).

On a quelquefois cité une ou deux strophes d'une pièce de vers écrite par Bürger après les premiers échecs de l'armée française, après l'affaire de Baisieux et la marche inutile de Biron sur Mons (29 avril 1792). Les troupes qui s'étaient enfuies à Baisieux massacrèrent, en rentrant à Lille, deux de leurs chefs déjà blessés, le général Théobald Dillon et le colonel Berthois, ainsi que quatre prisonniers autrichiens. « Un des plus grands poètes de l'Allemagne, écrit l'auteur des *Mémoires sur Carnot* (I, p. 218, note), Bürger, que les premiers élans de notre Révolution avaient enthousiasmé, adressa à cette occasion aux Français un *Chant de reproche* plein d'indignation et d'amertume », et, là-dessus, il donne la traduction, d'ailleurs inexacte, de quelques vers. Jung, dans son *Bonaparte et son temps* (II,

p. 143) a reproduit les vers qu'avait traduits l'auteur des *Mémoires sur Carnot*, en y ajoutant une amusante faute d'impression (1). Nos lecteurs accueilleront volontiers la traduction entière de cette pièce.

« *Satire sur les mauvais débuts des Français.*

« Qui ne peut mourir pour la liberté, est digne de la chaîne. Que prêtre et noble le mènent fouettant autour de son propre foyer !

« O Français, votre rhétorique est maintenant pour moi un objet d'horreur. Il ne faut pas se vanter d'être brave, mais il faut agir en brave.

« Certes, nous savons que la victoire ne s'achète pas toujours au prix du sang ; mais vous avez fui comme de la canaille, et voilà ce qui provoque la colère de ma satire.

« Ah! vous croyez qu'on cache un cœur lâche par des actes de tigre! Honte sur vous qui égorgez votre général, qui égorgez vos prisonniers !

« Combien mon libre cœur, trompé par une grandeur apparente, brûlait d'être, même contre la patrie de Hermann, un Tyrtée pour vous!

« Je tourne donc ailleurs la flèche de mon chant auquel l'indignation donne des ailes rapides, et je crie victoire et salut à chacun de ceux qui vous porteront des fers.

« Qui ne peut mourir pour la liberté, est digne de la chaîne. Que prêtre et noble le mènent fouettant autour de son propre foyer! »

Ajoutons que Bürger fit encore un quatrain sur les mêmes événements. Ce quatrain a pour titre *Indignation* et il est ainsi conçu :

« Que le diable les emporte, ces belles bulles de savon,

(1) On lit dans les *Mémoires sur Carnot* « en égorgeant vos chefs »; Iung a imprimé en « *écorchant* vos chefs ».

votre courage d'hommes libres et sa force gigantesque, puisque dès le premier combat courage et force se relâchent ! Battez l'ennemi avec vos poings, et non avec des phrases de rhéteur ! »

A. C.

Turreau et son plan général de défense et d'attaque. 22 décembre 1793.

Turreau est surtout connu parce qu'il a commandé les colonnes infernales en Vendée. Suspendu, puis confiné à Belle-Isle qu'il mit en état de défense, décrété d'accusation, acquitté à l'unanimité par le tribunal militaire qui déclara qu'il avait dignement rempli ses fonctions comme homme de guerre et comme citoyen, il eut divers commandements de peu d'importance jusqu'à l'an XII où il fut chargé d'une mission diplomatique aux États-Unis. De retour en 1811, il fut employé en 1813 dans une division militaire, puis dans un corps d'observation, et mis en non activité le 1er septembre 1814. Il eut sa retraite un an plus tard, et mourut à Conches, dans l'Eure, en 1816.

Ses débuts sont curieux. Il était surnuméraire aux gardes d'Artois, dans la compagnie d'Alsace, en 1786, à l'âge de vingt ans. Sous la Révolution, il commande en chef la garde nationale d'Évreux, sa ville natale, devient adjudant-général de la légion du district d'Évreux, et, le 16 septembre 1792, il est élu, par 384 votants sur 506, premier lieutenant-colonel du 3e bataillon de l'Eure. On lui demande alors « s'il a servi dans les troupes de ligne en qualité de capitaine et s'il en a fait le service » ; il répond qu'il a le brevet de capitaine sans en avoir rempli les fonctions.

Il est en Vendée, lorsque, le 5 juin 1793, il envoie au ministre un mémoire que nous ne connaissons pas, mais que

les députés Garnier, Maure, Châles, Tallien, ont apostillé. Il est nommé le 30 juillet général de brigade et le 18 septembre général de division. En même temps qu'il devient divisionnaire, il reçoit le commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales; l'avant-veille, le Conseil exécutif mande sa nomination à la Convention qui l'approuve. Or, Turreau n'avait sollicité d'autre place que celle d'adjudant-général, dans le dessein d'apprendre son métier. Il n'accepta donc qu'à contre-cœur le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales et il assurait qu'il avait peu d'expérience, qu'il désirait s'instruire encore.

Les jugements qu'il portait sur les hommes et les choses méritent d'être cités. Il trouvait la Convention « vraiment effrayante par l'immensité de ses pouvoirs et le défaut de contre-poids », et il déplorait que les lois eussent moins de crédit que les orateurs, que l'assemblée « fît des décrets de colère » et que le gouvernement n'agît que par saccades. S'il fréquentait les clubs, il leur reprochait de « se mêler de la discipline intérieure des régiments », et il assurait que l'armée serait totalement désorganisée si les harangueurs ne restaient pas sur les derrières. Il se moquait des officiers qui se mettaient, selon leur expression, à la hauteur des circonstances et qui, naguère petits-maîtres, étaient alors sales et mal tenus. « Beaucoup de bras et point de têtes, avait-il dit en Vendée, nous n'avons ni officiers supérieurs ni officiers généraux, et la plupart de nos soldats ne sont pas formés ».

Il ne manquait donc pas de clairvoyance et il avait une haute idée de ses nouveaux devoirs. Le ministre Bouchotte ne se bornait pas à louer son sans-culottisme, « seule manière d'attirer la confiance du soldat »; il ajoutait que Turreau avait montré de la capacité et de l'activité dans la Vendée, que l'armée des Pyrénées-Orientales ferait sous les ordres de ce vrai patriote « des choses bien utiles et bien courageuses. »

Mais les représentants que Turreau trouva à Perpignan lui firent grise mine. Ils avaient confié le commandement à d'Aoust, et, sous le nom de d'Aoust, c'était Fabre de l'Hé-

rault qui dirigeait les opérations (1). Turreau trouva, pour tirer son épingle du jeu, un ingénieux prétexte. Les bureaux ne lui avaient pas envoyé son brevet de général en chef. Il déclara que tant qu'il n'aurait pas reçu sa nomination officielle, il laissait d'Aoust à la tête des troupes, qu'il ne pouvait d'ailleurs exercer le « suprême généralat » avant de connaître parfaitement la région, l'armée et les principaux agents militaires.

Au bout d'un mois, il quitta le Roussillon sans avoir rien fait et regagna la Vendée. Mais il passa par Paris. Il y raconta ce qu'il avait vu, et, de retour dans l'Ouest, il rédigea, le 22 décembre, le plan que nous publions et que nous avons tiré des Archives de la guerre.

Ce plan est fort intéressant et il renferme nombre de vues judicieuses et utiles. Turreau l'a sûrement écrit sous l'impression encore fraîche des choses qui l'ont frappé pendant qu'il était au quartier général de l'armée des Pyrénées-Orientales. Lorsqu'il demande, par exemple, que les officiers des armes spéciales restent dans leurs spécialités, il se rappelle Delattre, Bernède, Chaillet de Verges qu'il a rencontrés à l'état-major : Delattre, à peine sorti de l'École des Ponts et Chaussées, lieutenant du génie au 1er mai et capitaine au 1er juin, était, grâce à la protection du représentant Fabre, général de division au 3 novembre, bien qu'il n'eût pas la moindre expérience, et il laissa les Espagnols prendre Collioure et Port-Vendre ; Bernède, capitaine du génie et adjudant général, était, avait dit Turreau, dangereux par sa souplesse, et on serait trop heureux s'il était nul ; quant à Chaillet de Verges, capitaine d'artillerie, devenu, comme Bernède, adjudant-général et chef de l'état-major, il n'avait quitté son arme que pour parvenir plus rapidement et, disait Turreau, il affectait trop de patriotisme « pour que ses opinions soient à la hauteur de la Révolution. »

A. C.

(1) Je compte développer ce point dans mon livre sur Dagobert.

Vues générales présentées au Comité de Salut public par le républicain Turreau, ci-devant général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, commandant maintenant l'armée de l'Ouest.

Toutes les mesures que la Convention nationale a prises jusqu'ici pour se procurer des renseignements exacts sur la position de toutes les armées de la République, n'ont offert que des résultats insuffisants et bien souvent mensongers; le Comité de Salut public n'a pu jeter qu'un coup d'œil rapide sur l'ensemble des opérations militaires relatives à la guerre que nous avons à soutenir contre les despotes coalisés; il n'a point été à portée d'adopter le plan vaste de défense et d'attaque qui pouvait seul assurer des succès avantageux et décisifs.

Ce travail ne pouvait s'opérer que par la réunion de tous les généraux en chef de chaque armée à Paris. On a trop tardé à sentir l'importance de ce grand conseil militaire dont les délibérations eussent servi de base à des décrets dont la Convention n'a pu deviner la nécessité.

Toutes les armées qui occupent nos frontières, ne sont que des divisions du grand camp de la liberté et la tyrannie est le seul ennemi que nous ayons à combattre. On doit donc agir sur tous les points limitrophes de la République avec la même unité d'action qui doit diriger une seule armée bien organisée et cela ne peut être qu'autant que le Comité de Salut public aura fixé à chacun des généraux en chef, en présence les uns des autres, la marche qu'il devra suivre, les entreprises qu'il aura à tenter, les précautions défensives qu'il devra prendre. Les mouvements du Midi seront ainsi combinés avec ceux du Nord et la tactique de chaque ennemi en particulier sera déjouée par cette grande mesure.

Après avoir reconnu l'importance bien démontrée de cette assemblée de généraux, la Convention nationale doit au plus tôt l'ordonner.

Elle décrétera que chaque général en chef, à une époque très rapprochée, se rendra à Paris, y apportera les renseignements relatifs à la partie de la frontière qu'il est chargé de défendre, à la force, aux besoins de son armée, à la position de l'ennemi, à ses moyens, ses ressources, aux talents présumés de ses généraux, aux projets qu'on leur suppose, et répondra sur sa tête de la vérité des faits qu'il aura avancés.

Alors le Comité de Salut public, en présence et sur les observations des généraux, décidera les questions suivantes :

1° Que la campagne doit s'ouvrir sur tous les points de manière à prévenir et surprendre les ennemis de la République. Que la guerre offensive doit être faite contre la puissance la plus faible et que si, sous ce rapport, on veut tenter une invasion, ce doit être plutôt en Espagne qu'ailleurs, cette puissance offrant plus de moyens de payer à la République les frais de la guerre — on devra, il est vrai, prendre des précautions particulières, la guerre contre l'Espagne présentant une plus grande difficulté, en raison de la pénurie des subsistances.

2° Que pour combiner les opérations militaires contre l'Espagne, en assurer le succès, les armées des Pyrénées orientales et occidentales doivent être soumises à la même unité d'action, c'est-à-dire commandées par un seul et même général.

3° Que l'on doit imiter les Espagnols dans les fabrications des affûts de canon de quatre à deux roues qu'un seul cheval peut conduire, attendu l'extrême disette des chevaux et des fourrages.

4° Que les généraux, une fois chargés du commandement d'une armée, instruits des localités, resteront au même poste pour ne pas rendre inutiles les connaissances particulières qu'ils ont acquises.

5° Que le nombre des généraux de division et de brigade doit être considérablement diminué et qu'à cet effet on doit porter une attention toute particulière sur leur patriotisme pour ne conserver que le petit nombre de vrais sans-culottes

qui se trouvent parmi eux, la surveillance de la Convention n'ayant jusqu'ici frappé en grande partie que les généraux en chef.

6° Que l'on doit recevoir difficilement dans les états-majors les officiers d'artillerie et du génie, peu propres, en général, à être officiers-généraux et dont le patriotisme peut être suspect par cela seul qu'ils désertent par ambition, dans un moment où la Révolution en a diminué les ressources, des corps dont autrefois ils s'honoraient tant d'être membres.

7° Qu'il est urgent de diminuer le nombre des corps dont les armées de la République sont composées, en portant les bataillons à 1,200 hommes, les demi-brigades à 3,600 hommes, opération que l'embrigadement et l'encadrement rendent très facile. Par la même raison il faudrait porter tous les régiments de cavalerie à 900 hommes, opération également facile.

8° Que l'on doit avoir soin que les corps se trouvent réunis dans chaque armée pour éviter les doubles emplois, dépenses extraordinaires et l'indiscipline que ce morcellement occasionne presque toujours.

9° Que les précautions les plus strictes doivent être prises pour prévenir la dilapidation des munitions de bouche qui a lieu depuis longtemps par le défaut d'ordre dans leur distribution, afin d'assurer les subsistances pour la campagne prochaine.

10° Que les plus grandes mesures seront prises pour fournir aux armées de la République tout ce qui peut leur manquer en habillements et en chaussures. — *Nota*. Tant qu'il en existera dans les villes de l'intérieur, les soldats ne doivent point en manquer. C'est à ceux qui restent tranquillement dans leurs foyers à se déshabiller et déchausser pour ceux qui les défendent aux frontières. Pour y contraindre les égoïstes, il faut que la Convention nationale décrète que dans chaque municipalité il sera fait une visite domiciliaire, que tous les habits, vestes et culottes d'uniforme, souliers, seront pris aux citoyens sans exception et

en remboursant la valeur, pour être envoyés sur le champ aux armées.

11° Qu'il est important que la Convention nationale rapporte le décret relatif à la régie des charrois qui a confondu des parties dont le service ne peut être assuré qu'autant qu'elles seront distinctes et séparées. — *Nota.* Le service des équipages des vivres, par exemple, qui jusqu'ici s'est fait avec assez d'exactitude sous son ancienne organisation, peut être compromis par la nouvelle.

12° Que le mode d'élection des officiers dont l'abus n'est que trop démontré, doit être supprimé.

13° Qu'il doit être fait un épurement général parmi le grand nombre des chirurgiens attachés aux hôpitaux des armées, qui pour la plupart n'ont pas même les premières notions de l'art qu'ils prétendent professer.

14° Qu'il doit être établi le plus grand nombre possible d'académies militaires dans lesquelles les vieillards et les hommes devenus par leurs blessures incapables de servir la République, seront chargés d'instruire les jeunes gens qui n'ont point encore acquis l'âge de la première réquisition, au maniement des différentes armes, de former tous les jeunes cœurs par l'exemple de leurs belles actions.

Il est mille autres objets sur lesquels le général Turreau appellerait l'attention du Comité de salut public, si le grand conseil militaire qu'il propose, et qu'il croit indispensable dans les circonstances actuelles, avait lieu.

A Angers, le 2 nivôse, l'an 2 de la République française une et indivisible.

TURREAU, général en chef.

Renvoyé au Comité de la Guerre par celui du Salut public le 30 nivôse, an 2 de la République française une et indivisible.

SAINT-JUST, CARNOT.

Le Journal de Steinmüller sur la campagne de Russie.

Les souvenirs du sergent-major badois Joseph Steinmüller, qui fit la campagne de Russie, sont intéressants (*Tagebuch Joseph Steinmüllers über seine Teilnahme am russischen Feldzug 1812*, hrsg. von Karl Wild. Heidelberg, Winter. 1904). Steinmüller nous parle d'abord des habitants de la Lithuanie et de leurs mœurs; puis il raconte qu'il est allé, avec sa division, s'opposer à la marche de Wittgenstein et se joindre à la grande armée qui revenait de Moscou et qu'il a trouvée dans l'état le plus lamentable. Il a passé la Bérésina, et il a, dans sa description de la retraite, entre la Bérésina et le Niémen, des traits saisissants. A Vilna, il apprend le départ de Napoléon, et il n'a pas un mot de sympathie ou d'admiration pour l'empereur « brisé par un coup de la Providence ». Il loue, en revanche, le maréchal Ney, « ce grand général qui ralluma toujours le courage des troupes et qui commanda l'avant-garde jusqu'au Niémen. »

Mais on n'a pas assez remarqué que Steinmüller a composé son *Journal* en 1817, au plus tard en 1818, et d'après les notes qu'il avait prises au jour le jour pendant la campagne, et d'après les ouvrages d'autrui. On n'a pas remarqué qu'il a trop souvent consulté la publication d'Eugène Labaume, *Relation circonstanciée de la campagne de Russie*, dont la seconde édition parait dès 1814.

J'avais admiré, en lisant le *Journal* de Steinmüller, son passage de la Bérésina : « Napoléon, dit-il (p. 38), était parti à 6 heures pour Zembin et avait laissé derrière lui l'énorme cohue qui flottait çà et là sur l'autre rive de la Bérésina et qui représentait l'image vivante mais effrayante des ombres malheureuses qui, selon l'idée des Grecs, errent dans l'enfer sur les bords du Styx pour attendre la barque du nocher. » Mais je lis dans Labaume, p. 360-361 : « *Napoléon, étant*

allé vers Zembin, laissa derrière lui cette foule immense qui, placée sur l'autre rive de la Bérésina, présentait l'image animée, mais effrayante, de ces ombres malheureuses qui, selon la fable, errent sur les rives du Styx, et se pressent en tumulte pour approcher de la barque fatale. »

Plus loin, Steinmüller dit (p. 47) : « Sur le chemin que nous suivions, gisaient à chaque pas des hommes gelés, de braves soldats et de vaillants officiers; quelques-uns se tenaient appuyés au tronc des pins, les cheveux et la barbe hérissés de glace. On voyait aussi des malheureux, le visage tout noirci par la fumée et par le sang de la viande de cheval qu'ils avaient mangée, et qui maintenant glissaient comme des spectres autour des maisons incendiées, regardaient d'un œil fixe les cadavres de leurs camarades, puis tombaient et mouraient. Chaque bivouac nous présentait le lendemain l'image d'un champ de bataille. Dès qu'un soldat succombait aux fatigues et tombait, son plus proche voisin courait à lui et le dépouillait, avant même qu'il ne fût mort, pour se couvrir de ses haillons. La route était couverte de soldats qui n'avaient plus la forme humaine. Une partie d'entre eux avait perdu l'ouïe, une autre, la langue, et beaucoup étaient dans un état de stupidité insensée qui les poussait à voler et à manger des cadavres. Oui, cela est révoltant, mais vrai : ils rongeaient leurs propres mains et leurs propres bras! Beaucoup s'asseyaient sur les corps morts de leurs frères et regardaient fixement les charbons allumés; lorsque ceux-ci commençaient à s'éteindre, ils tombaient pour ne plus se relever. » Mais je lis dans Labaume, p. 381-385 : « *Le chemin que nous suivions offrait à chaque pas de braves officiers couverts de haillons, appuyés sur des bâtons de pin, les cheveux et la barbe hérissés de glaçons... Chaque bivac nous présentait le lendemain l'image d'un champ de bataille. Toutes les fois qu'un soldat, succombant à la fatigue, venait à tomber, son plus proche voisin se précipitait sur lui, et, avant qu'il fût expiré, il le dépouillait pour se couvrir de ses vêtements... On voyait*

aussi des infortunés, noircis par la fumée et par le sang des chevaux qu'ils avaient dévorés, rôder comme des spectres autour de ces maisons incendiées; ils regardaient les cadavres de leurs compagnons, et puis, venant à tomber, ils mouraient aussi de la même manière... La route était couverte de soldats qui n'avaient plus de forme humaine. Les uns avaient perdu l'ouïe, d'autres la parole, et beaucoup étaient réduits à un état de stupidité frénétique qui leur faisait rôtir des cadavres pour les dévorer, ou bien on les voyait se ronger leurs mains et leurs bras... Il y en avait de tellement faibles qu'ils s'asseyaient sur les corps morts de leurs frères et... regardaient fixement quelques charbons allumés; bientôt les charbons venant à s'éteindre, ces spectres livides, ne pouvant plus se relever, tombaient à côté de ceux sur lesquels ils s'étaient assis. »

Faut-il continuer la démonstration? Encore deux exemples. Steinmüller dit (p. 49) : « Enfin, vers le soir nous atteignimes le faubourg de Vilna. Mais combien nous fûmes désappointés! Tout le faubourg était obstrué par une effrayante cohue de voitures, de chevaux et d'hommes; cette confusion nous fit vivement souvenir de la Bérésina. » Mais je lis dans Labaume (p. 386-387) : « *Enfin nous touchâmes à ce faubourg tant désiré. Mais de quelle amertume ce bonheur ne fut-il pas empoisonné, en voyant que toute la longueur de cet immense faubourg était obstruée par une foule immense de voitures, d'hommes et de chevaux! Cette confusion me rappela la Bérésina.* » Steinmüller dit (même page) : « Ce ne fut qu'à Vilna que nous apprîmes que Napoléon était passé incognito. Il quitta son armée comme en Égypte. » Mais je lis dans Labaume (p. 387 et 379) : « *A Vilna, on nous apprit que Napoléon était passé incognito... Nous traitera-t-il comme l'armée d'Égypte?* »

Nous pouvons conclure que le Journal de Steinmüller ne méritait pas l'accueil que le public lui a fait : il renferme sans doute d'instructifs détails sur la belle conduite des Badois pendant la campagne de 1812 et de curieuses

particularités sur les aventures personnelles de Steinmüller; mais, les témoignages si véridiques, si poignants qu'il contient sur la retraite, sont empruntés à Labaume, qui, somme toute, n'est guère inférieur à Ségur.

A. C.

DOCUMENTS

Une lettre de Desportes sur le général La Harpe. 19 novembre 1792.

Amédée-Emmanuel-François de la Harpe, né à Rolle, sur les bords du lac Léman, en 1754, cousin de La Harpe qui fut précepteur du tsar Alexandre, avait été capitaine de grenadiers en Hollande, de 1773 à 1781. Il tenta de soulever le pays de Vaud contre MM. de Berne et il échoua. Réfugié en France, il fut élu lieutenant-colonel du 4e bataillon de Seine-et-Oise. Nommé ensuite colonel du 35e régiment d'infanterie, il devint général de brigade (1794) et général de division (1795). Le soir du 8 mai 1796, il tombait à Codogno, sans doute sous des balles françaises. C'était, a dit Marmont, un bel homme de guerre et Bonaparte le proclamait « un grenadier par la taille et par le cœur ». A la fin de 1792, La Harpe commandait à Bitche. Il avait noué d'étroites relations avec Desportes, l'ancien maire de Montmartre, alors notre envoyé à Deux-Ponts et plus tard préfet du Haut-Rhin. Le 19 novembre 1792, Desportes recommandait La Harpe à Custine dans la lettre qui suit. On se souvient que Custine venait de s'emparer de Spire, de Worms et de Mayence, et Desportes voulait qu'on établît à Deux-Ponts un congrès pacificateur dont le général Moustache serait le thermomètre. (Cf. notre *Expédition de Custine*, p. 110).

A. C.

« Je recommande à votre souvenir un excellent bataillon, le 4e de Seine-et-Oise, en garnison à Bitche et qui n'y a été envoyé que pour se refaire. Son ardeur lui a depuis longtemps fait oublier ses fatigues. Ce bataillon est commandé par le plus brave de tous les hommes, par le patriote La Harpe qui meurt d'ennui de ne pouvoir servir à augmenter vos succès. Je vous réponds de ses talents, et comme militaire (il a servi vingt ans) et comme homme de cabinet (il a jusqu'à ce jour entretenu avec moi, pour le service de la République, la correspondance la plus intéressante). Il joint à ces qualités si nécessaires la connaissance la plus parfaite des deux langues française et allemande; il est à la fleur de son âge, brûlant d'ardeur et d'amour pour la liberté. C'est un républicain digne de servir sous vos ordres. Vous me remercierez de vous avoir mis à même d'employer un homme comme celui-là. Si vous ne pouvez point déplacer son bataillon, prenez-lui toujours son commandant; nous n'avons besoin que d'un invalide à Bitche, et celui que je vous recommande se porte trop bien pour y rester dans l'inaction. »

Un billet de Mme du Barry.

La lettre qui suit a été dictée par Mme du Barry, aux premiers jours de son incarcération à Sainte-Pélagie (22 septembre 1793), d'où elle ne devait sortir que pour être conduite au Tribunal révolutionnaire. Cette pièce a échappé aux recherches de Charles Vatel, dans les cartons des Archives départementales de Seine-et-Oise, et elle trouvera place parmi les documents inédits du livre que je prépare sur Mme du Barry. La prisonnière écrit à sa femme de chambre, Henriette Couture, qui figure parmi les témoins interrogés à son procès. L'autre femme de chambre, Mme Roussel, est

celle qui avait accompagné la comtesse dans ses voyages à Londres; l'accusation contre elle ne fut pas maintenue.

« *A la citoyenne Henriette, à Luciennes.*

« Je fais donner de mes nouvelles à Henriette. Je me porte bien; j'ai trouvé ici tout ce qui m'était nécessaire, et une personne aimable avec qui je fais chambrée. Donnez-moi des nouvelles de ceux qui sont restés, si on a mis les scellés partout chez moi, si les habitants ont fait une pétition pour me réclamer. Qu'elle me monte un bonnet de linon, qu'elle m'envoie de mes chemises à petites raies de couleur, et des blanches, des chemises, des mouchoirs et des fichus, et tout ce qu'elle pourra envoyer; que la femme de charge m'envoie une douzaine de serviettes d'office et aussi des serviettes pour la toilette, des draps de lit.

« Henriette verra le juge de paix de Marly pour qu'il fasse faire mon certificat de résidence. Il faudra me l'envoyer pour que je le signe, et je le renverrai pour qu'on le fasse signer aux 9 témoins. Elle n'a pas le temps de me monter un bonnet blanc, qu'elle en envoie un de couleur, et des détails de ce qui se passe dans la maison, si elle est bien gardée.

« *Henriette parlera de moi aux habitants qui s'y intéressent, leur dira que je me porte assez bien.*

« *Mme Rouselle* (sic), *ainsi que ses compagnons d'infortune, sont encore à la Force. Je n'ai encore vu personne pour défendre.* »

Les quatre dernières lignes seulement sont de la main de Mme du Barry.

CLAUDE SAINT-ANDRÉ.

Une lettre de Buissart à Robespierre (2 février 1794).

A la page 278 de son *Rapport*, Courtois cite quelques lignes d'une lettre adressée à Robespierre par son ami Antoine Buissart (1) en février 1794. Dans ce fragment, d'ailleurs très court, Buissart demande la disparition de « l'aristocratie mercantile » et ajoute que « les communes seules doivent être admises à faire le commerce ». La lecture de ce document mutilé souleva une certaine émotion à la Société populaire d'Arras (séance du 10 ventôse an III, 28 février 1795). Buissart cependant se justifia sans difficulté ; on fit remarquer l'injustice qu'il y avait à rapprocher cette lettre et les idées qu'elle contenait des « horreurs du terrorisme qui n'existait pas encore » à l'époque où elle fut écrite ; enfin, la Société populaire se prononça pour Buissart contre Courtois, en rappelant que Lebon n'avait pas eu à Arras d'adversaire plus déterminé que Buissart. Celui-ci fit imprimer, sous ce titre : *Ma réponse à l'ingratitude et à la mauvaise foi* (2) un extrait du procès-verbal de la séance du 10 ventôse de la Société populaire d'Arras, et y ajouta le texte publié par Courtois, en laissant entendre que ce texte constituait la lettre tout entière. Buissart avait en effet intérêt à garder le silence sur le reste de la lettre, car il y parlait de Joseph Lebon dans les termes les plus favorables, et avec des éloges sur lesquels il préférait sans doute ne pas attirer l'attention. Lui qui avait l'habitude minutieuse de conserver la minute ou la copie de toutes les lettres qu'il écrivait, il jugea bon de ne point donner à celle-ci une trop grande publicité et se contenta de faire allusion à une phrase qui précède le passage

(1) Courtois, *Rapport*, Pièces justificatives, n° LXXXV. Sur Buissart, v. la notice biographique que M. Victor Barbier lui a consacrée dans son édition des *Lettres inédites d'Augustin Robespierre à Antoine Buissart* (Arras, 1891), p. 13-18.

(2) A Arras, de l'imp. des Associés, in-8° de 2 pages.

donné par Courtois et relative à la détresse dans laquelle se trouvait Arras pendant la période du *maximum*.

En 1828, l'éditeur des *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois*, reproduisit fidèlement, sans aucune adjonction (1), le fragment cité dans le *Rapport* de Courtois. Cette lettre cependant mérite d'être connue tout entière, car elle est intéressante à plus d'un titre. L'original se trouve aux Archives Nationales (F[7] 4436). En voici le texte complet.

« *Buissart à son ami Maximilien Robespierre.*

« Je suis satisfait de la marche du représentant Le Bon ; il a pris toutes les mesures nécessaires pour bien connaître le caractère et la conduite des individus qui composent nos administrations et la Société populaire. Le résultat de ses observations me paraît conforme aux indications que je vous ai données dans mes précédentes lettres; et j'insiste toujours à demander que les ex-nobles, prêtres, moines et valets des ci-devant soient éloignés de toutes les fonctions publiques, et même des Sociétés populaires; il serait à propos que dans les Sociétés populaires, surtout à Arras, on n'y admît aucun fonctionnaire public, pas même un commis d'administration; ces individus forment la majeure partie de la Société, et dans bien des cas cette majorité est nuisible à la chose publique. Je voudrais qu'un sociétaire, devenu fonctionnaire public, n'ait plus dans la société que voix consultative; on ne peut pas être en même temps surveillé et surveillant; d'ailleurs je désirerais aussi que le nombre des sociétaires fût proportionné à la population de chaque endroit; vous devinez sans peine les motifs sur lesquels cette demande est appuyée.

« Le maximum nous met à Arras dans une étreinte extrême. Notre obéissance rigoureuse à la loi nous rend la

(1) *Papiers inédits, etc.*, tome I, pp. 252-253.

victime de la désobéissance des communes qui nous environnent. Le représentant Le Bon s'occupe de mesures propres à remédier à ce mal; [(1) nous mourons de faim au milieu de l'abondance; je crois qu'il faut tuer l'aristocratie mercantile, comme on a tué celle des prêtres et nobles; les communes, à la faveur d'un comité de subsistances et de marchandises, doivent seules être admises à faire le commerce; cette idée, étant bien développée, peut se réaliser; alors tout le bénéfice du commerce tournerait à l'avantage de la République, c'est-à-dire à l'avantage du vendeur et de l'acheteur; je me rappelle vous avoir écrit quelques mots sur cet article, il y a trois ou quatre mois.]

« La rente, pour laquelle votre frère m'a écrit, m'a donné lieu de voir le citoyen Deshorties, qui est encore indisposé; mais sa maladie n'apportera aucun obstacle à la terminaison de l'affaire dont vous m'avez chargé; j'en fais la mienne et soyez persuadé que j'y apporterai toute la célérité et toute l'attention que vous paraissez désirer; soyez tranquille; j'agirai comme pour moi-même et vous manderai, lorsqu'il en sera temps, le résultat de mes opérations.

« J'entends beaucoup parler de vos nouveaux discours; mais je n'en vois plus aucun. Il vous serait cependant facile de m'en faire parvenir un exemplaire à fur et mesure qu'ils paraissent. Je vous pardonnerais cet oubli, si vous ignoriez le cas que je fais de vos ouvrages.

« Je me propose d'écrire incessamment au vainqueur de Toulon; nos amitiés à la chère sœur; nous l'embrassons de bon cœur, ainsi que toi. Porte-toi aussi bien que ma femme et mes deux marmots, ainsi que ma jeune fille républicaine, dont tu sauras le nom quand tu voudras t'en inquiéter; elle en mérite bien la peine.

« Salut et fraternité.

« Arras, ce 14 pluviôse de l'an 2e. »

(1) Le passage placé entre ces deux signes [ ] est celui qu'a publié Courtois et qu'a reproduit l'édition de 1828.

Cette lettre ne porte point de signature. L'adresse est ainsi conçue : *Aux Représentants du peuple du département de Paris, chez Maximilien Robespierre, rue Saint-Honoré, n° 366, à Paris.*

C. V.

Mariages précoces en l'an VI.

Le 11 pluviôse an 6, le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Saint-Germain (Aube) écrivait au commissaire près l'administration centrale du département la lettre suivante qui ne manque pas d'un certain intérêt pour l'histoire des mœurs et de la popularité de la conscription :

« Citoyen, je pense qu'il seroit essentiel que l'administration du département fît une proclamation pour détruire les bruits répandus dans la campagne sur une prétendue levée de 100.000 hommes (1), car il se fait journellement des mariages ridicules par l'âge des contractants, ce qui ne peut que nuire aux jeunes gens qui se marient et aux enfants qui proviendront de ces mariages. Salut et fraternité. Bouillerot.

« Il vient de se faire trois mariages à Bouilly dont les six contractants ne réunissoient pas 63 ans. »

Nous dédions respectueusement ce texte, que nous avons copié aux archives de l'Aube, aux méditations des apôtres de la repopulation.

A. Mz.

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'on était à la veille de la coalition.

Sucre et sirop de raisin.

En 1810, au plus fort de la lutte contre l'Angleterre, quand l'Empereur s'efforçait d'appliquer strictement le blocus continental et de prohiber ou de remplacer les denrées coloniales, le ministre de l'Intérieur, Montalivet, à la veille d'une réception au Ministère, reçut l'ordre impérial de remplacer le sucre par le sirop de raisin dans les rafraîchissements et les glaces qu'il offrirait à ses invités. Voici la réponse soumise qu'il fit à l'Empereur, réponse d'un limonadier plus que d'un ministre.

« 10 mars 1810.

« Sire,

« Votre M. me fait connaître par son préfet du palais que les rafraîchissements et les glaces qui demain seront offerts au Ministère de l'Intérieur doivent être préparés au sirop de raisin.

« En sortant ce matin du cabinet de Votre Majesté, j'avais déjà pris des mesures pour donner suite autant que possible à la première pensée qu'elle avait eue, et je puis lui offrir l'assurance que l'orgeat, la limonade et l'orangeade et tous les fruits glacés ou glaces ayant forme de fruits seront sans sucre ; les crêmes étoient malheureusement déjà amalgamées et ne pourront être qu'en partie au jus de raisin.

« Combien, Sire, Votre Majesté peut rendre le jour de dimanche mémorable pour Madame de Montalivet et pour moi, en réalisant l'espérance qu'elle nous a permis de concevoir, de la posséder quelques instants !

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire, de Votre Majesté impériale et royale le sujet le plus fidèle et le plus dévoué (1).

« Montalivet. »

A. Mz.

[illegible]ves nationales, [illegible] 1066.

Notice autobiographique du général Collaërt (1799-1814).

Le général de brigade Collaërt est sans doute plus connu en Hollande qu'en France. Nous l'avons cité dans notre *Alsace en 1814* (p. 45) ; au combat de Sainte-Croix, ce fut lui qui, avec Montélégier, dispersa les Cosaques. Mais il s'était signalé auparavant à Castricum et à Aschaffenbourg, et il devait se signaler encore dans la campagne de 1814 à l'affaire de Saint-Dizier. En 1814, sans doute pour obtenir la croix de Saint-Louis ou le grade de général de division (il avait été fait général de brigade le 2 janvier 1811), il rédigea la notice suivante.

« Jean-Antoine baron de Collaërt, grande croix de l'ordre de la Réunion, officier de la Légion d'honneur, ancien colonel-général des gardes de S. E. le grand pensionnaire de Hollande et ensuite colonel-général des gardes du roi, actuellement maréchal de camp au service de S. M. le roi de France, a commandé la 1re division de dragons au 5e corps de cavalerie presque pendant toute la dernière campagne ; sert depuis vingt-neuf ans, dont neuf comme officier-général et a fait presque toutes les campagnes.

A la bataille de Castricum, en Nord-Hollande, la cavalerie anglaise ayant chargé avec succès notre infanterie et un régiment de dragons — le général de division Barbou faillit même être pris — le général de Collaërt marche à elle, la culbute, lui fait beaucoup de prisonniers et la met dans le plus grand désordre. Vers le soir, il reçut l'ordre du général Vandamme de couvrir la retraite de la 49e demi-brigade et d'autres troupes qui se trouvaient à sa droite. Il le fit, mais en chargeant l'infanterie anglaise qu'il poursuivit et mit dans un tel désordre que le gain de la bataille en fut décidé. Les généraux de division Vandamme et Barbou peuvent attester cette action.

Au pont d'Aschaffenbourg, sous les ordres de S. E. Mgr

le maréchal Augereau, il a, avec 200 hussards de son régiment, chargé et arrêté 1,800 hommes d'infanterie soutenus par un escadron de cavalerie et sauvé par ses charges et sa contenance une grande partie du parc d'artillerie de l'armée gallo-batave. Il reçut deux coups de feu à cette affaire et ne quitta cependant le champ de bataille que quand l'ennemi se fut retiré. S. E. le ministre de la guerre de France lui adressa par ordre de son gouvernement une lettre très flatteuse sur le rapport que lui avait fait de cette action Mgr le duc de Castiglione, et il obtint du sien un sabre d'honneur et le grade de colonel.

Le 6 octobre 1813 à Augustusbourg et sous les yeux de S. E. Mgr le duc de Bellune et du général de division comte Belliard, avec 500 dragons conscrits qu'il commandait, il culbuta et prit en entier un bataillon carré autrichien fort de 700 et quelques hommes.

Le 24 décembre 1813, à l'approche de l'ennemi, près de Colmar, la division commandée par le général de Collaërt sortit de cette ville pour aller à sa rencontre; elle le poursuivit et le trouva en position, au nombre de 2000 chevaux, en avant du village de Sainte-Croix; elle le chargea et le mit en pleine déroute. Cette journée a coûté à l'ennemi en tués, blessés et prisonniers 900 hommes dont plusieurs officiers supérieurs, 200 chevaux pris et 14 voitures chargées de poudre.

Le 26 mars 1814, à Saint-Dizier, il sut contenir sa brigade dans la charge générale qui s'engagea et c'est à sa fermeté et à la valeur des 22e et 25e régiments de dragons qui la composaient et avec lesquels il chargea à son tour, qu'on a dû, à l'aile gauche, le succès de ce combat; l'ennemi fut enlevé et poursuivi vigoureusement.

Il ne joint pas ses états de services parce qu'il a pendant cette campagne perdu effets, papiers, voiture et chevaux, en sorte qu'il ne lui est rien resté.

Le grade de général de division a été demandé cinq fois en sa faveur pendant les deux dernières campagnes. »

A. C.

Exelmans sous la première Restauration.

On consultera très utilement sur l'attitude d'Exelmans durant la première Restauration les p. 81-86 du premier volume de l'ouvrage de Henry Houssaye, *1815*. Mais on se souviendra du mot de Dedem (*Mémoires*, p. 402) : « Ce fut chez Mme de Bassano et chez la duchesse de Saint-Leu que se tinrent les conciliabules. La correspondance avec l'île d'Elbe y était réglée ; c'était le centre d'où partaient toutes les ramifications. Il n'y a pas de doute pour moi que les généraux Lefebvre-Desnoëttes, Exelmans, Flahaut, Fressinet, les frères Lallemand et plusieurs autres n'aient été acteurs dans cette Révolution. » Les deux lettres suivantes semblent prouver qu'Exelmans prit part à ce que Dedem nomme une Révolution. Toutes deux sont datées de Valenciennes, 13 avril 1815 ; toutes deux recommandent à la bienveillance du ministre le capitaine Sencier, premier aide-de-camp d'Exelmans ; la première est adressée par Exelmans à d'Hastrel et la seconde à Davout.

A. C.

A d'Hastrel.

« Je demande le grade de chef d'escadron pour le capitaine Sencier. C'est un brave et bon officier qui, pendant l'absence de l'Empereur, a été employé par moi à des missions fort dangereuses et les a remplies avec courage et dévouement. »

A Davout.

« Cet officier, pendant l'absence de l'Empereur, n'a cessé de donner des marques de dévouement à sa personne et a déployé le zèle le plus actif dans les missions très scabreuses dont je l'ai chargé plusieurs fois pour le service de Sa Majesté. »

L'espion Schulmeister (1814-1815).

Voici trois documents, d'assez grande importance, sur le roi des espions Schulmeister et sur son rôle sous la première Restauration et pendant les Cent-Jours. Les deux premiers, tirés des Archives nationales (F⁷ 9181), sont des rapports de Lezay-Marnesia, préfet du Bas-Rhin. Le troisième, tiré d'une collection particulière, date sans doute d'avril 1815 et a pour auteur un agent royaliste que nous ne connaissons pas.

Le 5 septembre 1814, Lezay-Marnesia écrivait à Beugnot : « Un sieur Gérard, beau-frère du sieur Bernard qui a la ferme des jeux à laquelle est intéressé le sieur Schulmeister, est depuis quelque temps chez ce dernier. Ce sieur Schulmeister a joué un si grand rôle dans la diplomatie secrète de Bonaparte et il a tant de moyens de continuer à en jouer un, qu'on ne peut se défendre de relever, par rapport à lui, ce qu'on ne relèverait par rapport à nul autre. Outre le sieur Gérard, se trouve encore chez lui un ancien fourrier du palais, nommé Emmerich, également intéressé dans les jeux; le premier a été à Bade ces jours derniers, et il en est revenu; le second y est aujourd'hui. Bade, comme placé à la frontière et lieu où, sous prétexte de prendre les eaux, l'on peut se réunir de tous les points de l'Europe, sans prêter à aucune suspicion, est l'un des lieux les mieux indiqués pour des rendez-vous politiques qu'on voudrait envelopper de mystère. La campagne dudit Schulmeister, loin de toute habitation, mais à portée du Rhin et enveloppée de forêts, est un autre lieu non moins favorable au mystère et aux relations mystérieuses. C'est un vrai quartier-général d'espionnage. Deux circonstances, ingénieusement combinées, si elles ne sont pas naturelles, favorisent et colorent merveilleusement les allées et venues de l'habitation de M. Schulmeister à Bade qui en est éloigné de dix lieues.

M. Schulmeister a loué des chasses très étendues sur la route de Bade ; il est associé à la ferme des jeux de Bade; s'il passe le Rhin, rien n'est plus naturel ; c'est pour aller chasser ou pour venir compter avec ses associés. Il est possible que je donne une liaison à des faits qui, dans la réalité, sont sans liaison entre eux ; mais il n'est pas douteux que tous ces faits n'existent. J'ai à en ajouter un qui ne laisse pas que d'être signifiant. Au nombre des commissaires de police de Strasbourg est un nommé Maské, créature de M. Schulmeister. Cet homme qui, sous M. le duc de Rovigo, faisait sa contre-police sur le commissaire général, passe sa vie chez M. Schulmeister, et on ne peut guère douter qu'il n'appartienne beaucoup plus à sa police qu'à celle du gouvernement. M. Schulmeister est trop prudent pour bouger; il ne va pas, mais on vient à lui des deux points les plus importants, de Bade pour l'étranger et de Strasbourg pour l'intérieur. »

Le 18 août, Lezay avait déjà écrit que des officiers passaient sur la rive droite et que des chansons prohibées et des pamphlets couraient en Alsace : « Tout ceci, ajoutait-il, prendrait un caractère tout autre de gravité si le sieur Schulmeister, le plus célèbre comme le plus audacieux des espions qu'ait eus Bonaparte, pouvait y être pour quelque chose. Je le fais observer ; mais sa police est autrement puissante que la mienne, tant en intelligence qu'en finances. Il doit avoir tout le corps des espions à ses ordres ; il est riche, il est magnifique, son habitation est isolée et communique au Rhin par des forêts. Je ne sais s'il se mêle de quelque chose ; mais, s'il se mêle, ce n'est pas pour peu, et il n'est pas homme à se réduire au rôle de simple collecteur de renseignements. S'il agit, ce ne sera que pour être à la tête d'un ensemble de choses dans lequel l'émigration des officiers, l'avilissement méthodique du gouvernement et la résistance à ses mesures, la propagation des bruits tendant à tenir les esprits en suspens, y entreraient comme autant d'éléments ».

Le troisième document est le plus curieux. Il a pour titre *Charles Schulmeister. Notice sur l'agent le plus actif et le plus dangereux de la police de Bonaparte*, et il est ainsi conçu. « Fils d'un ministre protestant de Freystaedt, grand-duché de Bade, fut espion des Autrichiens, en 1793-1794, dans les premières campagnes sur le Rhin ; habitait alors un vieux château appelé Anbach, près de Sasbach, en face du monument de Turenne. Depuis, ayant établi une manufacture de tabac à Strasbourg, fit banqueroute quelque temps après. Se trouvant sans ressources, se fit chef de contrebandiers et devint si audacieux et si redoutable dans ce métier qu'à la demande de l'administration des douanes il fut déporté de France par un arrêté de M. Shée, alors préfet du département du Bas-Rhin. Lorsque la grande armée de Boulogne passa le Rhin, pour ouvrir la campagne d'Austerlitz, s'y attacha comme espion et se fit connaître par le tour hardi qu'il joua à Ulm au général Mack. Savary, chargé de la police de Bonaparte, se l'attacha particulièrement et bientôt il devint son *omnis homo*. Il l'accompagna lors de la campagne de Prusse, dans son gouvernement de Kœnigsberg lorsqu'il fit vendre les bâtiments du port avec leurs cargaisons. Ensuite, lors de la campagne de Wagram, Schulmeister fut nommé chef de la police par Rovigo. Il revint de l'Allemagne avec une fortune immense, étala en Alsace un faste insolent, y acquit pour un million de biens-fonds, se faisant traîner par l'attelage des chevaux blancs hongrois volés à Vienne au prince de Palfy, dont il habitait l'hôtel, et sa femme couverte des diamants qu'il enleva à Vienne dans le séquestre qu'il se permettait comme chargé de la police. Par la protection de Savary, devint associé dans l'entreprise générale de jeux de Paris et des bains de Baden, *ce qu'il est encore*. Connu, méprisé, conspué en tous lieux et dans les journaux allemands, notamment ceux de Coblenz et de Carlsruhe, il n'en continua pas moins ses correspondances secrètes et relations de police, auxquelles les agents de tous les jeux de France et d'Allemagne, ainsi que

les comédiens et artistes ambulants et les voyageurs marchands sont spécialement employés. Il possède à ferme une superbe chasse dans le grand-duché de Baden, sous le titre d'aide de camp du duc de Rovigo. Depuis que les Autrichiens tiennent garnison à Kehl, n'a plus osé jouir du plaisir de la chasse, craignant quelques récriminations de la part du commandant, à raison des horreurs qu'il a commises à Vienne, se flattant néanmoins dans le courant de février, de son intimité avec Suchet, pour narguer le commandant autrichien. Depuis, a disparu de l'Alsace et des terres qu'il possède dans un département aux environs de Paris. Maintenant on a la conviction que ce misérable était en Autriche pour diriger l'opération de l'enlèvement de l'archiduchesse Marie-Louise. Ce coup ayant échoué, il s'est échappé et, étant toujours muni de tous les passeports, lettres de commerce et pièces les plus régulières pour se soustraire à toutes recherches, prenant même tous les costumes et toutes les décorations, il a été manqué de deux heures, le 26 mars 1815, à Francfort-sur-le-Mein. Il aura sans doute été rejoindre son ami Suchet ou Savary, digne protecteur d'un tel *monstre*.

Signalement : taille, 5 pieds 1 pouce; stature, maigre; sourcils et cheveux roux; petits yeux vifs; parlant allemand, français, latin, anglais, italien; air effronté; enfin, *le crime personnifié*. »

A. C.

Lettre de Montrond à Bourrienne, 5 mai 1816.

Louis-Paul-Antoine de Montrond, né le 9 décembre 1766 à Lorry près de Metz, entra en 1776, à l'âge de dix ans, à l'Ecole militaire de Brienne où il fut le camarade de Bonaparte et de Bourrienne. Sous-lieutenant au régiment de Vivarais (15 juin 1783) et lieutenant en second (1er mai 1789), il

abandonne le régiment (15 septembre 1791) après avoir refusé de prêter à la Constituante un serment qu'il qualifie de serment d'infidélité. Il fait à l'armée des princes dans la compagnie de Vivarais la campagne de 1792, rejoint le 10 août 1794 l'armée de Condé où il sert jusqu'au 17 décembre suivant dans la 4e compagnie des chasseurs nobles, entre comme sous-lieutenant à la solde anglaise au régiment de Castries où il reste près de deux années (1795-1796), regagne la France (1797), émigre de nouveau après le 18 fructidor, et revient définitivement en 1801. Mais il renonce à tous les emplois « malgré les occasions qui lui sont offertes sous le gouvernement de l'usurpateur Bonaparte dont il avait été le condisciple. » Aux Cent Jours, il se prononce avec éclat contre celui qu'il appelle « le fléau de l'humanité ». Il suit le duc d'Angoulême à Valence pour commander en second les gardes nationales de la Drôme, et, après Waterloo, marche à la tête des habitants du Comtat contre « les factieux et fédérés » d'Avignon. Les Bourbons lui donnèrent la croix de Saint-Louis et un brevet de capitaine en date du 23 septembre 1815 pour prendre rang à dater du 1er mai 1794 et avoir dans ce grade 8 mois et 7 jours de services. Mais Montrond, quoique maire de Die, dans la Drôme, n'était pas content. Il avait renoué connaissance avec Bourrienne, devenu ministre d'État ; il lui écrivit, lui demanda une lieutenance de roi, un commandement de place, un emploi de chef de bataillon dans la légion de la Drôme, une solde de retraite. Il n'obtint rien, et il resta capitaine en disponibilité sans solde. Sa lettre à Bourrienne est intéressante ; elle retrace la vie d'un émigré et contient de curieux détails sur les Cent-Jours dans le Comtat. Ajoutons qu'il est le père de Paul-Ennemond-Emile de Montrond (1806-1877) qui fut capitaine d'artillerie et qui a laissé une étude sur le *Rhône et ses affluents des Alpes* ainsi qu'une *Histoire de la conquête de l'Algérie* parue en deux volumes dans l'année 1847 à Valence, chez Marc Aurel.

A. C.

Dye, département de la Drôme, ce 5 mai 1816.

Je n'ai reçu que le 29 avril, mon cher Bourrienne, votre lettre du 14 qui par erreur avait été renvoyée de Valence à la campagne d'un de mes parents de même nom. Les bienveillantes dispositions que vous m'y témoignez d'une manière si franche et si obligeante m'ont été sensiblement agréables, car je comprends qu'il n'y a pas peu de mérite, surchargé comme vous l'êtes, de tant d'importantes affaires publiques, de vous occuper encore de celles particulières. J'avais pensé que M. Jordan vous aurait communiqué les renseignements me concernant dont il doit avoir connaissance et qui vous sont nécessaires pour m'appuyer ; mais, puisqu'il ne l'a pas fait, je vais y suppléer le plus succinctement possible.

J'avais neuf ans de service lorsqu'en 1791 je me décidai à quitter mon corps pour me soustraire au serment d'infidélité exigé des officiers de l'armée par l'Assemblée nationale après l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Je quittai aussitôt la France pour aller me ranger sous les drapeaux des princes français. J'ai fait sous leurs ordres trois campagnes. Rentré en France en 1801, je me suis entièrement tenu à l'écart jusqu'au retour des Bourbons. Lors des Cent-Jours de deuils et de crimes je me trouvais à Carpentras chez le comte de Revilliase, oncle de ma femme. A l'apparition du fléau de l'humanité, le duc d'Angoulême s'étant montré dans le midi, je courus lui offrir mes services à son passage à Avignon. Je laisse mon adresse au comte de Saint-Priest qui me promet de m'écrire au moment qu'il faudra agir. Mais trois semaines après j'apprends la marche du prince en même temps que je reçois l'avis de me rendre dans mon département, où je pourrais être plus utile. Je suis le prince à Valence, je lui suis présenté pour être chargé du commandement en second sous les ordres du baron de Montrond, mon cousin, qu'il venait de nommer inspecteur général des gardes nationales du département, quand la trahison et l'infidélité nécessita la retraite du prince.

La domination de l'usurpateur rétablie, j'obtiens les honneurs de la destitution de la modeste mairie de ma campagne, je suis désigné et dénoncé au proconsul. Quinze jours après, je retourne à Carpentras dont je connaissais le très bon esprit. Ma confiance ne fut point trompée, car le 27 juin ces braves habitants arborent le drapeau blanc et s'arment pour résister aux factieux et aux fédérés assemblés à Avignon, ils bravent leurs menaces et d'attaqués qu'ils étaient, ils deviennent attaquants. Après s'être réunis aux autres habitants du Comtat, ils marchent sous la conduite du major Lambot envoyé de Marseille contre les rebelles. Ceux-ci abandonnent la ville au nombre de 5000 hommes à l'approche de la troupe royaliste qui entre triomphante dans Avignon, après avoir échangé quelques coups de fusil et les cris de *Vive le roi* contre ceux de *Vive l'empereur*. Vous devez bien penser, mon cher Bourrienne, que je ne restai pas spectateur tranquille de tous ces événements. Mon oncle m'ayant fourni des chevaux, je fis le service pendant près d'un mois dans un corps de cavalerie qui s'était formé. Ma campagne finie, je reviens à Valence que je retrouve encore avec le drapeau de la révolte et infectée des mêmes brigands que nous venions d'expulser d'Avignon. Je propage les événements du Midi ; on rougit du drapeau rouge qui fut remplacé par le drapeau blanc après que les fédérés eurent été éconduits par l'adresse du marquis de Sieyès, mon cousin, maire destitué, qui rentra dans ses fonctions au nom du roi.

Telle est, mon cher ami, mon histoire dont j'ai dû vous donner les détails pour satisfaire à la demande que vous m'en avez faite. Depuis lors le roi m'a accordé la croix de Saint-Louis avec le brevet de capitaine pour prendre rang à dater du 1er mai 1794. L'état de mes services et mes titres se trouvent à la commission d'examen chargée des réclamations des anciens officiers. M. le comte de Chabrillant, colonel de la légion de la Drôme, m'offre une compagnie dans sa légion avec la promesse d'appuyer la demande (que j'ai déjà faite directement au ministre de la guerre) d'un grade supérieur

à l'époque du mois de juillet fixée par le roi pour les avancements et promotions de l'armée et je ne me suis décidé d'accepter que comme un échelon pour avoir un titre de plus d'obtenir la faveur que je sollicite à laquelle vous conviendrez qu'il m'est permis d'aspirer, à mon âge, avec l'ancienneté de mes services et d'après les sacrifices que j'ai faits à la bonne cause, surtout au moment de la refonte des armées, dans les mouvements de fusion et d'amalgame de la royaliste et de la licenciée.

Mais si je viens à échouer dans cette prétention, alors je solliciterai une lieutenance de roi ou un commandement de place que je souhaiterais rapproché autant que possible de mon pays ou des provinces méridionales habitées par les parents de Mme de Montrond et j'espère, mon cher Bourrienne, que j'obtiendrai l'un ou l'autre succès, appuyé de l'efficace intervention de votre crédit. Le général de La Garde qui se trouve à Paris, doit aussi faire des démarches en ma faveur. C'est un cousin de germain de ma femme, militaire distingué, dont je désirerais que vous fissiez la connaissance, si l'occasion s'en présentait.

Quant à moi, je me féliciterai toujours infiniment d'avoir pu renouer notre si ancienne liaison en ayant la satisfaction de retrouver un bon camarade dans un digne soutien de la royauté et véritable ami de son pays. Je m'estime heureux, heureux, mon cher Bourrienne, de pouvoir me dire le vôtre, et pour la vie de votre affectionné serviteur.

L.-P.-A. de Montrond.

P. S. C. Je suis vraiment honteux, mon cher Bourrienne, en relisant ma lettre, de sa diffuse prolixité. Mais j'espère que Monsieur le ministre d'État dont je réclame l'indulgence, voudra bien accorder celle de l'amitié à un ancien camarade.

NOTES ET GLANES

Ambassadeurs et envoyés à Pétersbourg : Duroc, Caulaincourt, Hédouville. — « De nouveaux députés de toute l'Europe venaient féliciter Paul de son avènement. Duroc, l'intime aide de camp du premier consul, attirait sur lui tous les yeux. L'uniforme nouveau du général et de ses compagnons, leur plumet qui s'élevait au ciel, leur pantalon rouge et couvert d'or, sa manière aisée et réfléchie de se présenter, la simplicité de ses façons, eurent un grand succès... Il fut remplacé par un aide de camp non moins distingué et bien plus adroit encore, Caulaincourt. Il était de vieille race, sa conversation, spirituelle, sa figure remarquable. Il avait fait avec distinction beaucoup de campagnes ; mais sa tête poudrée, l'élégance de sa tenue marquait le commencement d'une époque nouvelle, de l'insensible retour à une plus stricte monarchie. Comme ses compagnons et lui étaient de jolis jeunes gens qui faisaient assidument la cour aux dames, on leur pardonna leur changement de forme. Mais lorsqu'à la tête d'une puissante ambassade parut le général Hédouville, avec l'aspect le plus bourgeois et de petits bourrelets de cheveux, les mauvaises langues ne se continrent pas plus longtemps ; on voulait voir une bonne fois les républicains qui avaient vaincu l'Europe, et on s'attendait à de grandes épées, à de longues plumes et à de longues moustaches, à des pantalons brodés. Un jugement impitoyable fut donc prononcé sur le nouvel ambassadeur, sur ses dames qui, par hasard, n'avaient justement pas le bon ton moscovite, et sur la douzaine d'attachés insignifiants et mal léchés que, pour son tourment, il traînait avec lui et nourrissait dans sa maison. » (Rist, *Erinnerungen*. I, p. 187 et 208). — A. C.

Beaupuy. — « Le jour de mon arrivée à Engen, nous y saisîmes les lettres à la poste. Nous vîmes, en les lisant, que l'archiduc Charles avait refoulé l'armée de Sambre-et-Meuse au-delà du Rhin, qu'il était déjà dans le voisinage de Francfort et qu'il s'approchait du Brisgau à marches forcées pour occuper les défilés de la Forêt Noire avant l'arrivée de l'armée de Rhin-et-Moselle. Je courus en avertir Moreau qui hâta sa retraite et atteignit Fribourg à temps. Je m'y rendis également, dès que nos équipages furent à Huningue, et j'arrivai un jour avant le combat. Ce combat tourna en notre faveur. Mais nous eûmes à déplorer la perte du général Beaupuy, qui s'était distingué par son talent militaire, son courage personnel, ses mœurs douces et un rare désintéressement. Le lendemain matin, l'armée, sans être inquiétée par l'ennemi, alla passer le Rhin à Brisach. » (Eickemeyer, *Denkwürdigkeiten*, p. 300-301). — A. C.

Général Billot. — Dans son compte-rendu du livre de Hans Fabricius sur l'armée de l'Est (*Literarisches Zentralblatt*, n° 6) M. H. Varnhagen cite un extrait d'une lettre inédite de Billot, du 16 décembre 1870, qui est en sa possession (on sait que Billot s'était évadé de Metz) : « Arrivé à Tours, j'ai trouvé le général de Loverdo, mon ami intime, directeur du personnel. Une heure après, il me nommait colonel, chef de l'état-major général du 18ᵉ corps. Le général en chef désigné pour nous commander ne s'étant pas pressé de venir à notre tête, le corps d'armée a dû marcher à l'ennemi ; le chef d'état-major l'a commandé, et, comme il n'a pas été battu, les grades sont venus à foison. Me voilà aujourd'hui général en chef de 40,000 hommes formant le 18ᵉ corps d'armée. Cette fortune ne m'éblouit guère, d'abord parce que je sais qu'il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne ». — A. C.

Brissot à l'Assemblée législative. — « M. Brissot a fait un journal comme on établit une manufacture. M. Brissot s'est épris d'un beau zèle pour la gloire de M. le marquis de Lafayette (1).

(1) On se rappelle que c'est lui qui appuya, à la Maison Commune, la motion faite par le flagorneur Fauchet, de nommer le sieur Mottié généralissime des gardes nationales. (*Note de Delacroix*)

Il n'a cessé d'emboucher pour lui la trompette jusqu'au moment où ses services ont été remerciés; et cette époque est celle de la fuite de l'exécutif, et le déploiement de la force coalitionnaire. M. Brissot, disgracié par son maître, le marquis de La Fayette, s'est tourné du côté de ce qu'il appelle le *bon* peuple. Il a fait un écrit, dans lequel il démontre qu'il faut nous constituer en république. Cet ouvrage qu'on croyait renfermer les principes de l'auteur lui a valu l'honneur d'être le représentant de la nation; et à cette occasion, je lui rappellerai que, content des honneurs que le peuple venait de lui décerner, il n'aurait pas dû desservir ce même peuple, en intrigant pour faire nommer son ami M. Declavière, au préjudice de M. Danton, dont les travaux révolutionnaires devaient lui assurer la première place dans la députation de Paris. Arrivé à la législature, M. Brissot a examiné le terrain, a sondé les esprits, et s'est formé, dans l'Assemblée nationale, ce parti si redoutable qui se joue aujourd'hui des destinées de la France. Tout le monde connait l'influence de cette fameuse députation du département de la Gironde; qui ne connait les intrigues des Guadet, des Vergniaud, des Sers, sans oublier le petit Ducos? Enfin, qu'a fait à l'Assemblée nationale M. Brissot? De longs et soporatifs discours. Il a envoyé à Orléans M. Delessart, qui ne sera pas trouvé coupable (1), s'il est jugé, parce que les lois naturelles n'existent pas plus pour les grands d'aujourd'hui que pour ceux d'autrefois. Il a congédié tout le ministère; et il l'a remplacé de ses amis. Il a justifié, autant qu'il a été en lui, le marquis de Narbonne. Il a fait décréter la guerre, et ensuite il est venu, dans la Société des Jacobins, appeler agitateurs du peuple ceux qui voient un peu trop clair dans les affaires. Enfin il a fini par un panégyrique de M. le marquis de Condorcet, panégyrique qui a fait demander à plusieurs membres de la Société si M. le marquis de Condorcet était mort, tant on était éloigné de croire qu'on pût parler d'un homme vivant avec des éloges aussi exagérés. » (Delacroix, *L'Intrigue dévoilée ou Robespierre vengé des outrages et des calomnies des ambitieux*, p. 7-8). — C. V.

(1) Bezenval a été absous, et les prisons d'Orléans ont été ouvertes, en vertu d'une amnistie adroitement demandée par la cour, convertie en motion par M. le *marquis* de La Fayette, et décrétée par la digne Assemblée constituante. (*Note de Delacroix*)

Le 18 Brumaire en Allemagne. — « Depuis la toute dernière Révolution, une forêt d'espérances verdit dans les âmes de tous les hommes de bien en Europe. La meilleure preuve, c'est que les nouveaux citoyens consuls savent s'entourer des gens les plus sages. L'excellent Roederer est un de ceux-là. » (Böttiger à Knebel, Weimar, 30 novembre 1799. Düntzer, *Aus Knebels Nachlass*, p. 170). — A. C.

Constituants et Conventionnels sous le Consulat. — « Dans un moment où tout le monde devrait ne chercher qu'union et oubli du passé, quelques brouillons cherchent à réveiller l'ancienne rivalité entre les constituants et les conventionnels. Ils s'effrayent de la faveur que reprennent les premiers hommes de la Révolution. Ils leur prodiguent des qualifications odieuses, et ils voudraient les écarter de la nouvelle constitution, sous prétexte qu'ils n'ont pas eu la force de soutenir celle qu'ils avaient faite. Si cette raison était un motif d'exclusion, que ne pourrait-on pas reprocher à ceux qui ont fait, détruit et laissé détruire deux ou trois constitutions? Il ne faut exclure personne. Beaucoup de torts appartiennent aux circonstances. La bonne volonté reste aux hommes, et il n'y a plus en France ni Constituants, ni Législateurs, ni conventionnels, ni représentants; il ne doit y avoir que des Français. » (*Le Surveillant*, 30 frimaire an VIII ou 21 décembre 1799). — A. C.

Dillon. — Arthur Dillon est d'ordinaire assez mal jugé. Le témoignage suivant qui lui est favorable, mérite d'être reproduit, bien qu'il fasse, ce nous semble, plus d'honneur au cœur du commissaire Boré qu'à sa perspicacité. « Je partis, comme simple soldat, dans le 3e bataillon de Paris, première formation. Au mois de juin 1792, je fus nommé secrétaire-général au bureau de l'état-major de l'avant-garde de l'armée du Centre, commandée alors par le général Lafayette. On voulut me nommer commissaire des guerres. Pour répondre aux témoignages d'estime, j'acceptai seulement la place d'aide-commissaire des guerres. Ma nomination date du 4 octobre 1792; elle fut faite par le lieutenant-général Arthur Dillon, commandant alors l'armée. Le ministre de la guerre s'empressa de confirmer ce choix. Je ne puis prononcer le nom d'Arthur Dillon, mon bienfaiteur, sans verser

des larmes sur sa cendre, sans rendre à sa mémoire le tribut d'éloges dû à ses talents militaires et à ses vertus civiques. La hache révolutionnaire a tranché les jours de cet estimable officier-général; mais les hommes de sang qui l'ont envoyé à l'échafaud n'ont pu effacer du souvenir de l'armée son héroïque dévouement à la plus sainte des causes. Son nom sera placé dans l'histoire à côté des noms les plus célèbres des défenseurs de la liberté. » (*Mémoire justificatif de E.-J. Boré, commissaire des guerres*. Strasbourg, an IX, p. 7-8.). — A. C.

Un vieil Émigré. — « Nous avons ici un vieil émigré, blanc comme neige, qui a porté les armes depuis l'année 44 et qui, avec sa croix de Saint-Louis, a fait comme simple soldat toutes les campagnes dans le corps des chasseurs de Condé. Il est aussi faible de corps qu'il est pauvre et vieux. Ses fils errent dans le monde, sa femme et deux filles languissent en France. Je suis allé le voir hier, et quand je lui demandai comment il se portait, il me répondit : « Je mets toutes mes peines au pied de la croix. » C'est un spectacle touchant de voir les larmes qui lui courent sur les joues, lorsque ce vieux guerrier raconte les horreurs de sa patrie. Dieu lui-même les séchera. » (Lettre de Frédéric Stolberg à la princesse Gallitzin. Eutin, 25 mars 1798. Janssen, *Stolberg*, II, p. 444). — A. C.

Léon Faucher. — « C'était un pauvre écrivain, publiciste raté qui de désespoir se jeta dans l'économie politique. Il avait été en Angleterre et il avait pris l'habitude de compiler dix livres anglais pour faire un article français qu'il insérait ensuite à grand'peine dans le *Siècle* ou dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ces articles étaient régulièrement bardés de chiffres et si ennuyeux que personne ne les lisait jusqu'au bout. Il fut donc çà et là tenu pour un savant. Il était pour Cobden et le libre échange; c'était tout ce qu'on savait de lui, et cette spécialité, cette marotte lui donna une misérable célébrité. Infatigable, il reparaissait sur le champ de la littérature économique et bouchait les trous de la dernière page des grands journaux; pas un lecteur qui ne se fût endormi sur son article. Qui aurait démêlé un ministre de l'avenir dans ce chevalier à la triste figure? Personne assurément. Mais Thiers découvrit en lui des dons estimables d'intrigue et sut le mettre

à sa place. Faucher ne le trompa pas; il développa dans son emploi une habileté que nul n'aurait soupçonnée. Il est actif et ne connaît pas de repos. La conspiration, la guerre de pétitions contre l'assemblée nationale est son ouvrage. Il destitue tous les fonctionnaires républicains et les remplace par les créatures de Louis-Philippe et de Duchatel. Il ordonne des visites domiciliaires dans toute la France et fait la chasse aux écrits socialistes. Il dissout la garde mobile qui lui semble le dernier reste de la Révolution et il n'avance que des officiers royalistes. Jamais trompeur plus pitoyable n'a dans un grand pays et après une grande révolution défié de cette façon la conscience d'une grande nation; jamais homme n'a foulé aux pieds de cette façon le nom d'un gouvernement républicain. Mais jamais ministre, pas même M. de Schmerling, ce fidèle serviteur de la couronne, n'a dû essuyer des outrages, comme ceux que M. Léon Faucher essuie presque à chaque séance de l'assemblée. Il a été vraiment plusieurs fois au pilori, et on lui a jeté des accusations comme on jette à un mauvais acteur des pommes pourries et des œufs puants. Pourtant il ne se démet pas. Il est fermement résolu à rester ministre même avec la minorité. J'ai vu entre Faucher et l'assemblée des scènes de lutte qui étaient réellement affreuses. Faucher ne rougit pas, il verdit. Le visage d'une pâleur mortelle ou plutôt d'un vert de mer, il est là, se cramponnant à la tribune au milieu de l'orage. Il a l'écume aux lèvres, une froide sueur couvre son front, et malgré son habit noir et sa cravate blanche, il a l'air d'un criminel devant le tribunal. Il balbutie des mots pleins d'une haine froide et venimeuse, et le mot « la République » lui étouffe dans la gorge ». (Alfred Meissner, *Révolutionäre Studien aus Paris*. II, p. 72-76). — A. C.

Mérimée. — « Je vis M. Mérimée pour la première fois il y a environ trente ans, en petit comité, chez le préfet du Bas-Rhin. Naturellement l'inspecteur des monuments historiques était, pendant son court séjour à Strasbourg, presque exclusivement occupé de la cathédrale et, quoique amateur de manuscrits, il n'avait pas de temps à consacrer aux modestes archives départementales. Pourtant il parla avec beaucoup de compétence de vieilles paperasses, et surtout des impôts et des rentes à la fin du moyen-âge. La redevance en poulets l'intéressa; on comprenait à l'entendre

qu'il s'était orienté même dans cette partie subalterne de l'histoire locale et qu'aucune des conditions de la vie ne le laissait indifférent. Avec tout cela il était ou paraissait l'homme le plus simple du monde. L'architecte de la ville, Fries, qui l'avait accompagné plusieurs années auparavant lorsqu'il grimpa à la cathédrale, me dit : « Mérimée sent et vit avec la pierre ciselée ». Un autre archéologue de Strasbourg, qui frayait également avec l'auteur de *Matteo Falcone*, me communiqua un propos significatif de l' « illustre » : « Ce qui l'a frappé surtout à Strasbourg, ce sont les bas bleus des vendeuses du marché et des femmes du peuple. » Nous reconnaissons là deux côtés du caractère de Mérimée : le connaisseur d'art et l'observateur des mœurs de la rue. Avant de venir à Strasbourg, il n'avait connu les bas-bleus que par métaphore et par symbole comme d'insupportables dames de salon ; maintenant elles se présentaient à lui sous forme corporelle, et il considérait cette nouvelle connaissance avec une naïve satisfaction. » (L. Spach, *Zur Gesch. der modernen franz. Literatur, Essays*, p. 321-322). — A. C.

Miranda. — Il est évidemment question dans le passage suivant des *Révolutions de France et de Brabant* (n° 50, p. 508) du célèbre Miranda, de l'aventurier de Caracas qui avait servi dans l'armée espagnole, au Maroc et durant la guerre d'Amérique, qui avait parcouru l'Europe, assisté aux revues de Frédéric et accompagné Potemkin en Tauride, qui avait noué des relations avec les orateurs de l'opposition anglaise et qui devait bientôt, lorsque Garran-Coulon l'eut présenté à Petion, lorsque Brissot et les Girondins l'eurent agréé, obtenir le grade de maréchal de camp, puis de lieutenant-général (25 août et 3 octobre 1792). Mais qui le reconnaîtrait sous le nom de *Moienda* ? « Depuis trois ans, écrit Camille Desmoulins, il y a à Londres un Mexicain très instruit, plein d'ardeur, un des héros de la liberté. Il se nomme *Moienda*. Il est fils d'un gouverneur et ne cesse de solliciter auprès du Parlement le grand procès de l'Amérique méridionale, contre des despotes qui n'ont d'autre titre que la grande charte si absurde d'Alexandre VI. L'Amérique espagnole, répète-t-il sans cesse aux Anglais, n'attend de vous que de dire *soyez libres*, et elle est libre : une escadre sur nos côtes, pour écarter vos tyrans d'Europe, est tout ce que nous vous demandons. Il ne

s'en fallut que d'un jour que la dernière insurrection ne réussît. On vit tout à coup sortir de terre soixante mille insurgents armés. Mais on s'était confié à un prêtre qui trahit. » — A. C.

Oudinot en 1792. — « Il y a quelques jours qu'il est arrivé ici un nommé Oudinot, qui était accompagné d'un trompette, qui s'est dit lieutenant-colonel au service de la République et chargé de dépêches pour le duc de Brunswick. S'il a, en effet, poussé sa route jusqu'au quartier-général, M. le prince de Reuss aura sans doute l'honneur de rendre compte à V. E. de l'objet de la mission. Mais des informations que j'ai prises semblent venir à l'appui de ce qui m'a été assuré par plusieurs personnes : c'est-à-dire que ce national, abandonné à sa bonne foi, après avoir passé la nuit dans la forteresse, a repris le lendemain le chemin de France ; en sorte qu'il ne paraît être venu dans les environs que pour profiter des facilités qu'on y trouve pour espionner et tirer des habitants tous les éclaircissements qu'ils sont en état de donner. Il serait peut-être très à désirer qu'on s'en tînt ici un peu davantage à la stricte observance des précautions usitées en temps de guerre, sur lesquelles l'on semble s'être déjà plus d'un fois relâché, nommément en faveur des prisonniers qu'on prétend avoir des communications avec nos troupes et dont les officiers, au moins, logeant chez les bourgeois et se promenant sur parole partout à leur gré, sèment avec zèle des propos fort dangereux dans une province qui, quoique en général moins mal intentionnée que d'autres contrées des Pays-Bas, ne laisse pas de renfermer bien des gens dont les sentiments peuvent être regardés comme plus que suspects. » (Thugut à Philippe Cobenzl. Luxembourg, 6 novembre 1792. Vivenot. *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut.* I, p. 9). —A. C.

Piet-Chambelle et Marie-Antoinette. — Piet-Chambelle, commissaire ordonnateur à l'armée de l'Ouest, a publié en 1794 un Mémoire justificatif où il nous apprend qu'en 1791, il était rédacteur d'une feuille périodique intitulée *Affiches patriotiques du département des Deux-Sèvres.* Il y déclare également qu'il est l'auteur d'un pamphlet contre Marie-Antoinette : « Si c'est sur ces écrits qu'on veut me juger, je prouverai qu'ils sont tous marqués au coin de la moralité ; je démontrerai par eux que je n'ai jamais été un de ces esclaves rampants au pied du trône. Qu'on ouvre

une brochure, imprimée en 1788, connue de toute la France, et intitulée *La reine dévoilée*, et on y verra avec quel mépris j'y parlais de cette femme dont les vices et les crimes ont si longtemps fait le malheur de mon pays. Cet ouvrage, quoique anonyme, m'appartient; il fut imprimé à Niort, chez Lefranc, et cent témoins constateront que j'en suis l'auteur. » (*Mémoire de Piet-Chambelle*, p. 13). — A. C.

Robespierre chez Duplay. — « Duplay avait loué « à Robespierre « l'aîné et le jeune pour le terme et à compter du premier octobre « mil sept cent quatre vingt treize, vieux stile, le petit apparte- « ment sur le derrière où nous sommes, tout meublé, ainsy qu'un « appartement du corps de logis sur la Rüe non meublé, le tout « moyennant la somme de mille livres par an et ce sans bail (1), « etc. » (Ch. B., *Notes historiques*, dans la *Revue des conférences et des arts* du 23 janvier 1879, p. 203). — C. V.

Saint-Just et Mably. — « Le Comité de salut public avait fait acheter un exemplaire des *Œuvres complètes de Mably*, pour servir de délassement à ses membres, dans les courts instants de loisir que leur laissaient leurs nombreuses occupations. Un jour, l'un d'entre eux s'étonna de trouver, dans les écrits de ce philosophe, un passage où l'auteur des *Entretiens de Phocion* se prononçait pour l'intervention des idées religieuses et de la sanction divine dans toute organisation sociale. Il fit part de sa surprise à l'un de ses collègues, qui la partagea. Saint-Just, qui était présent, demanda à voir le livre, le lut attentivement, et l'emporta, après avoir laissé entrevoir qu'il n'était pas éloigné de se ranger à l'opinion de Mably. Ce fut quelques jours après que Robespierre présenta son projet de *fête à l'Être suprême*. Le membre du Comité de salut public qui m'a rapporté ce fait, et qui est précisément celui qui montra tant de surprise de la religiosité de Mably, croit que cette circonstance seule amena la proposition de Robespierre. Il me semble plus naturel de penser que Saint-Just ne s'empara du volume, dont quelques phrases avaient offusqué ses deux collègues, que parce qu'il trouva dans Mably une autorité de plus

(1) Le bail conclu entre Duplay et les deux Robespierre se trouvait aux Archives de l'Hôtel de Ville et a péri dans l'incendie de 1871. Ce fragment a été copié par M. Beaumont avant la destruction des Archives. — C. V.

en faveur des plans qu'il méditait alors, sans doute, avec Robespierre. » (*Réfutation de l'Histoire de France de l'abbé de Montgaillard*, par M. Uranelt de Leuze [Laurent de l'Ardèche], p. 331-332). — C. V.

De Serres. On sait que M. de Serres était commissaire extraordinaire à l'armée de l'Est en 1870; nous avons dit de lui dans notre *Guerre*, p. 215-216, que « ce grand jeune homme intelligent, réfléchi, modeste, doué d'une grande puissance de travail, plein de ressources et de vues justes, n'avait guère d'autre défaut que d'exiger de ses entours sa propre énergie et son ardente activité », qu'il « avait en poche la révocation de Bourbaki » et qu'il « était prêt à la signifier au moment opportun ».- Dans l'article qu'il a consacré au livre de Hans Fabricius sur l'armée de l'Est (*Literarisches Zentralblatt*, n° 6), M. H. Varnhagen donne quelques détails sur M. Auguste de Serres-Wieczffinsky : « Il était né le 28 juin 1841 à Bayonne et devint ingénieur des ponts-et-chaussées. En 1867, il entra, comme secrétaire de l'exploitation, dans la société des chemins de fer de l'Etat à Vienne qui était alors entièrement sous l'influence française, et dès 1868 il fut promu inspecteur général et fondé de pouvoirs du directeur central. Le 26 septembre 1870, il obtint un congé et partit aussitôt pour la France. Le 12 mai 1871, il rentrait à Vienne dans son cercle d'activité antérieur, mais passait au service des constructions. En1875, il était à la tête de la direction. C'est sous son administration que furent bâties la gare de l'Ouest à Budapest et nombre de lignes ferrées. On le représente comme un Français de pied en cap, aimable, jovial et, dans sa langue maternelle, orateur plein de feu ». — A. C.

Sieys ou Sieyes. — On lit au procès-verbal de la Constituante n° 331 (Séance du 26 juin 1790), p. 40, cet erratum :

« N° 315. Séance du jeudi 10 juin, au soir. M. BONNAY, président, *lisez* SIEYS, Président.

« N° 316, page 22 à la signature, au lieu de l'abbé SIEYES, *lisez* SIEYS. »

Ces corrections ont été évidemment faites par Sieys lui-même (1). — A. Mz.

(1) Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que dans la famille de Sieyes,

Mme de Staël et Guillaume Schlegel. — « Le 14 ou 15 de ce mois Bäbele vient tout essoufflée me dire qu'une dame avec tout plein de gens descendait d'un grand carrosse, et s'appelait Mme de Staël, et me demandait. C'était elle, Schlegel, et sa fille, et son fils cadet. Elle restait de 8 heures 1/2 jusque près de midi, et la conversation était variée, vive, tranquille tour à tour. Le temps m'a paru très court. Elle est précisément comme je me la figurais. Beaucoup d'esprit, une charmante facilité dans la conversation, du tact, de la sensibilité, un intérêt général pour les sciences. Elle parle bien, mais elle écoute tout aussi bien. Elle est équitable dans ses opinions, et franche, lorsqu'elle les sent être personnelles. Je m'informais de Mme Brun. Elle me dit : « Mme Brun est à Rome ; elle m'a envoyé récemment un poème que les circonstances lui ont inspiré ; elle croit que la ruine de l'Angleterre doit sauver le continent, elle l'appelle dans son poème ; mon avis est opposé au sien. » C'est parler, cela. Ayant parlé sur les nations allemande et française, elle résumait parfaitement le caractère de notre discussion en disant qu'elle trouvait les Français tellement nation que toute individualité s'effaçait parmi eux, tandis que parmi les Allemands il y avait tant d'individualité qu'ils ne pouvaient se former en nation. La définition m'a paru très juste. Elle m'a parlé, très en passant, de Mme de Charrière, avec estime et intérêt. Schlegel a publié un ouvrage français, un rapprochement de la *Phèdre* d'Euripide et de Racine ; naturellement que le dernier a tort. Mme de Staël m'assurait que Schlegel écrivait le plus correctement, le plus élégamment. Constant a composé une tragédie française, soumise à l'unité de la scène et du temps, des trois pièces de *Wallenstein* de Schiller, et s'est rendu à Paris pour l'y faire jouer; elle doit être distinguée pour les vers et la construction. Schlegel s'est conservé tout allemand, professant de ne pas goûter du tout les Français, mais parlant bien leur langue et les jugeant équitablement tant que l'occasion s'offrait. » (Thérèse Huber à sa fille Thérèse, 24 décembre 1807; lettre en français, cf. L. Geiger, *Therese Huber*, p. 166-168). — A. C.

ce nom s'est toujours prononcé et se prononce encore *Siès*, et qu'il doit s'écrire sans aucun accent.

BIBLIOGRAPHIE

A. Aulard. **Taine historien de la Révolution française.** Paris, Colin. 1907. XI et 333 pages in-8.

Ce n'est pas aux érudits ni même aux travailleurs sérieux qu'il faut démontrer la fragilité de l'œuvre historique d'Hippolyte Taine. Des hommes aussi qualifiés que MM. Albert Sorel et Charles Seignobos en ont depuis longtemps signalé les lacunes, les partis pris, les erreurs. « M. Taine, écrivait Albert Sorel, en 1878, a négligé systématiquement les côtés nobles et les côtés prestigieux de ce temps d'inexpérience sans doute, mais de générosité, d'enthousiasme et de grandeur, comme disait Tocqueville..(1) » Il n'a pas écrit l'histoire de la Révolution, ajoutait Sorel, il en a fait la *pathologie*. M. Ch. Seignobos, dans une étude très fouillée et très pénétrante (2), découvrait à la racine de tous ses jugements sur les hommes et sur les choses de la Révolution, le préjugé conservateur, l'admiration de la ploutocratie anglaise; il dénonçait ses généralisations outrancières, son ignorance de l'histoire contemporaine, son inexpérience du travail historique, le peu de solidité de son appareil scientifique, etc. Plus récemment, M. P. Lacombe dans un livre d'une critique aiguë, que M. Aulard ne semble pas connaître, ruinait la réputation scientifique de Taine « historien des littératures » (3). En dépit des réserves et des censures des hommes compétents, *les Origines de la France contemporaine* ont atteint un nombre considérable d'éditions (plus d'une vingtaine). Elles ont exercé et elles exercent encore sur la masse des Français simplement cultivés une influence qu'on peut trou-

(1) *Revue Critique*, t. XXIV, p. 37 et suiv.

(2) *Histoire de la langue et de la littérature françaises* parue sous la direction de M. Petit de Julleville, t. VIII, p. 272 et suiv.

(3) *La psychologie des individus et des sociétés chez Taine historien des littératures*. Paris, Alcan. 1906.

ver fâcheuse. M. A., chez qui l'historien se double d'un journaliste avisé, s'est proposé de combattre la réputation persistante d'un mauvais livre en le disséquant chapitre par chapitre, page par page, phrases par phrases, pour l'instruction et la guérison du public lettré comme du public savant. Ses devanciers n'avaient signalé les défauts de Taine que de haut et en gros. Cette fois, l'ouvrage suspect est soumis à une critique systématique qui le prend corps à corps.

La place me manquerait pour énumérer toutes les découvertes petites ou grandes qu'a faites M. A. au cours de son patient et minutieux examen. Il me suffira de dire que la condamnation sévère qui termine le réquisitoire paraîtra aux plus difficiles fondée en droit. Désormais on ne pourra plus lire les *Origines* que l'erratum de M. A. à la main.

Faut-il arrêter là ce compte-rendu et laisser croire que l'erratum en question est absolument sans reproche ? Avec toute la déférence qu'on doit à un maître qui vous a beaucoup appris, je dirai franchement ma pensée.

En jugeant l'œuvre de Taine, M. Aulard n'a pas assez tenu compte de sa date. Il l'examine comme si elle était parue d'hier, comme si son auteur avait été formé aux bonnes méthodes qu'on enseigne aujourd'hui à la Sorbonne mais qu'on n'y enseignait pas en ce temps-là. Il traite Taine comme il traiterait un candidat au doctorat le jour de sa soutenance. Ses appréciations paraîtront manquer sinon d'indulgence — l'indulgence n'est jamais due — du moins du recul historique et du relativisme qui expliquent et tempèrent. Si l'influence de Taine est toujours actuelle, son livre est déjà bien loin de nous. A l'époque, l'appareil scientifique, si défectueux qu'il soit, dont il le pourvut, était cependant une nouveauté grande et louable — M. Aulard lui-même en convient, tout au moins pour le volume de l'*Ancien Régime* (p. 33-34). Si nous pouvons aujourd'hui relever les erreurs de Taine, c'est que Taine loyalement a fait effort pour donner ses sources, souci que n'avaient guère ses prédécesseurs. De quelle sévérité n'aurait pas dû s'armer M. A. si au lieu de prendre Taine pour sujet de sa dissection, il avait choisi Thiers ou Michelet ? Si M. A. a choisi Taine et non celui-ci ou celui-là, ce n'est évidemment pas sans raison, mais cette raison est-elle purement d'ordre scientifique ? Le meilleur moyen de dissiper les légendes ayant cours sur la Révolution, c'est d'en récrire l'histoire. M. Aulard ne veut pas avouer que son livre est en un sens un livre de combat. Il se croit sûr d'être impartial. Il le dit seulement un peu trop.

Comme il a soin d'en avertir, M. Aulard s'est surtout proposé d'examiner les sources de Taine, la valeur de sa documentation.

Les idées philosophiques qui ont tenu une si grande place dans la vie de Taine et dans ses œuvres, son système historique, ses liaisons

politiques, etc., tout cela n'est touché qu'en passant et très vite. C'est moins l'auteur que l'œuvre qui est critiquée. L'auteur pourtant fait comprendre l'œuvre. Prétendre que la Commune seule et le *trac* qu'elle a causé à Taine a changé le cours de ses idées politiques est une vue trop sommaire et partant inexacte (p. 15-17). J'ai essayé de montrer ailleurs (1), à l'aide de sa correspondance, que Taine n'a pas attendu 1870 pour avoir peur du socialisme et que son trac, puisque trac il y a, date en réalité de juin 48. Il m'a semblé que la vie politique de Taine présentait une continuité remarquable.

Quand M. Aulard écrit (p. 3) que « Taine n'eut pas tout d'abord l'idée de l'histoire scientifique » et quand il invoque à l'appui de ce jugement l'*Essai sur Tite-Live*, j'hésite à croire que M. Aulard ait lu attentivement cet *Essai*, dont la première partie est justement consacrée à *l'Histoire considérée comme science*, considérée comme une science exacte. On y retrouve en germe toutes les idées fondamentales de la théorie historique de Taine.

Ce qu'il y a précisément de plus vivant dans cette théorie, c'est peut-être cette conception, reprise aujourd'hui par les sociologues de l'école de M. Durkheim, que l'histoire doit emprunter aux *sciences naturelles* leurs méthodes, afin d'aboutir elle aussi à des lois. Pour écarter l'assimilation de l'histoire aux sciences de la nature, il ne suffit peut-être pas de répéter après M. Seignobos que l'historien n'opère que sur des images et sur des images défectueuses (p. 5). Les disciples de M. Durkheim répondent victorieusement qu'en toute science on n'opère jamais que sur des images (2). En tout cas, l'examen des théories historiques de Taine mérite mieux qu'une réfutation de quelques lignes.

M. Aulard avait hâte d'en venir à ce qui était son objet propre : la critique des *Origines*. Il n'a pas suivi dans cette critique d'ordre méthodique. Il aurait pu grouper dans des chapitres différents : les sources, la critique des sources, l'emploi des sources, la composition, le récit, etc. Il a préféré analyser chaque chapitre de chaque volume et donner immédiatement toutes ses remarques de toute sorte. Il a été amené ainsi à refaire en quelque manière morceau par morceau le récit de Taine et son livre d'aujourd'hui est à un certain point de vue un complément de son grand ouvrage sur l'Histoire politique de la Révolution. Personne ne s'en plaindra ! L'ordre adopté avait cependant des inconvénients. Il exposait à des répétitions fréquentes. Les mêmes

(1) *Revue d'Histoire moderne*, t. VIII, p. 259-261, article sur Taine.

(2) Fr. Simiand. Méthode historique et science sociale, dans *Revue de synthèse historique*, 1903.

critiques reviennent sans cesse et le talent de M. Aulard ne suffit pas toujours à en varier l'expression. Il en a lui-même conscience (1) et il s'en excuse en expliquant qu'il a voulu préparer l'édition critique de Taine. Le danger était d'être entraîné à grossir l'erratum. Certaines remarques, tolérables dans un commentaire au bas d'une page, paraissent des chicanes quand elles s'étalent dans un livre et qu'elles forment une partie de sa substance.

Pour déterminer l'étendue de la documentation de Taine, M. Aulard emploie deux procédés. Il fait le compte des cotes d'archives qui garnissent chaque chapitre et il se reporte — mais plus rarement — aux feuilles de travail de Taine conservées au palais Soubise. Je ne crois pas qu'on puisse tirer de ce double examen des résultats trop rigoureux. Les références ne mesurent pas toujours exactement la documentation d'un auteur, surtout d'un auteur qui travaillait comme Taine avec une sorte de fièvre désordonnée. Taine a bien pu faire des lectures qui n'ont pas laissé de traces matérielles à l'impression de son livre, soit distraction et négligence, soit qu'il n'ait pas voulu surcharger son texte, soit pour toute autre cause. Les feuilles de travail elles-mêmes ne gardent pas la trace de tous les dossiers communiqués aux travailleurs. Aussi, quand Taine affirme « qu'il a lu la correspondance des préfets de trois départements pendant huit ans », je ne vois pas de raison valable de mettre sa parole en doute (p. 20). Les relevés de M. Aulard ne peuvent avoir qu'une valeur approximative.

Taine écrit à Georges Brandès qu'il trouve aux Archives « la correspondance manuscrite des ministres et de tous les administrateurs, gouverneurs, intendants, commandants militaires, officiers municipaux, etc., depuis 1789 jusqu'à 1793 et au delà ». M. Aulard rectifie aussitôt : « Soit dit en passant, personne depuis n'a pu remettre la main sur ce bloc de documents, qui n'a jamais existé que dans l'imagination de Taine ! » (p. 21). Mais M. Aulard ajoute en note : « Il y a des lettres des ministres, d'intendants, etc., mais point de suite complète ». Alors? à quoi bon la première rectification? Est-ce que Taine, dans une lettre familière, était tenu de parler avec une précision absolue et de donner des cotes d'archives? A-t-il même laissé croire à M. Brandès que la série des correspondances qu'il consultait était complète?

Je ne relèverais pas cette chicane, si elle était unique ou exception-

(1) Cf. p. 327. Entre autres raisons pour lesquelles il n'a pas critiqué l'érudition des deux derniers volumes de Taine M. A. donne celle-ci : « N'ayant à relever que le même genre de lacunes, le même genre d'inexactitudes, le même genre d'abus, cette critique serait par trop monotone et fastidieuse ».

nelle ; il ne me convient pas d'appliquer à M. Aulard la critique qu'il applique à Taine, mais il y en a d'autres. Je tourne deux pages. Taine a traduit en l'abrégeant une correspondance d'une dame anglaise anonyme qui a voyagé en France de 1792 à 1795. Cette correspondance avait été éditée à Londres en 1797 par un publiciste qui signe John Gifford. M. Aulard reproche à Taine d'avoir cru à l'authenticité de cette correspondance. Il n'y croit pas, lui, pour deux raisons, la première parce que l'éditeur John Gifford s'appelait de son vrai nom John Richard Green, la seconde parce que dans la préface de ce Gifford, il entrevoit « comme un sourire ironique de mystification ». Ces deux raisons, je l'avouerai, me paraissent l'une et l'autre très faibles. J'ai beau chercher à découvrir le sourire ironique qu'entrevoit M. A., je ne réussis pas à le faire apparaître entre les lignes. Quand à Gifford, ce n'était pas la première fois qu'il signait de ce pseudonyme. Combien de littérateurs et de publicistes qui en usent de même sans qu'on soit en droit de les traiter de faussaires ou de mystificateurs ! Cette phrase de M. Aulard est singulière : « Il [Gifford] aimait donc les faux-nez et rien n'indique qu'il fût incapable de ces supercheries littéraires auxquelles le public d'alors était si indulgent ou plutôt si sympathique » (p. 25). *Rien n'indique* est un chef-d'œuvre ! N'est-ce donc plus à l'accusateur à faire la preuve de son accusation ? Pauvre Gifford qui n'a pas prévu d'avance qu'il serait un jour accusé de supercherie !

Je tourne encore quelques pages. Taine a fait partir de la date de 1808 le régime moderne. M. Aulard interroge : « Pourquoi 1808 plutôt que 1800 ou 1804 ? » (p. 29). Probablement parce que le mot de République a subsisté sur les monnaies et dans les actes officiels jusqu'au 1er janvier 1808. Mais que Taine ait choisi ce point de départ ou un autre, qu'importe? En histoire, toute coupure chronologique est factice.

Chicanes aussi aux pages 36 et 37. « Pourquoi Taine a-t-il préféré la série B 111 (copies) à la série Ba (originaux) ? » Probablement parce qu'on ne lui a signalé et communiqué que les copies. C'est M. Boutaric qui a répondu aux demandes qu'il formulait sur sa feuille de travail. M. Aulard fait cette remarque : « On ne peut pas dire que M. Boutaric fût spécialiste en la matière ». C'est possible, mais y avait-il quelqu'un à cette date qui fût vraiment spécialiste en cette matière dans le personnel des Archives et est-ce la faute de Taine si M. Boutaric ne l'était pas ? Taine aurait-il connu l'existence des minutes qu'il n'aurait commis qu'une faute presque courante en négligeant de s'y reporter. Je me suis rendu compte, en utilisant les précieux recueils de M. Aulard sur l'esprit public à Paris sous le Directoire, que ses auxiliaires

avaient plus d'une fois transcrit les copies au lieu des minutes, dont ils oublient les variantes.

M. Aulard prouve facilement que Taine n'a consulté qu'une faible partie des séries des Archives nationales. Mais quel est l'historien, je ne dis pas du temps de Taine, mais de l'heure actuelle, qui les a consultées toutes ?

Taine, en reproduisant une citation de Mme de Genlis, n'a pas mis les italiques à un mot qui les comportait. De ce qui peut n'être qu'un oubli ou même qu'une négligence de prote, M. Aulard tire aussitôt des déductions défavorables (p. 41).

A la page suivante, M. Aulard reprend Taine et l'appelle professeur à propos d'une omission de mot qui peut s'expliquer elle aussi par une simple inadvertance. Il s'agit d'une lettre d'un curé de Touraine qui se plaint de son logement : « Le presbytère ne ressemblerait qu'à un souterrain *humide* et hideux s'il... ». Taine a imprimé la phrase sans le mot *humide*. M. Aulard l'accuse en conséquence de pratiquer « l'amélioration littéraire des documents » (p. 42). C'est un bien gros reproche pour une omission sans importance, même au point de vue littéraire. Je ne puis d'ailleurs oublier que M. Aulard, en rajeunissant systématiquement l'orthographe et la syntaxe des textes révolutionnaires qu'il publie ou qu'il fait publier sous sa direction, encourt précisément le reproche qu'il fait à Taine.

Je vois un peu plus loin (p. 45) que Taine est tancé pour avoir pris à son compte le passage suivant de Gouverneur Morris, écrit le 29 avril 1789 : « La grosse masse du peuple n'a pour religion que ses prêtres, pour loi que ses supérieurs, pour morale que son intérêt; voilà les créatures qui, menées par des curés ivres, sont maintenant sur le grand chemin de la liberté; et le premier usage qu'elles en font, c'est de s'insurger de toutes parts parce qu'il y a disette ». « Tout homme non passionné, dit M. Aulard, rira de ce radotage prétentieux ». Au risque de passer pour passionné, je ne vois pas qu'il y ait à rire de ce témoignage. Gouverneur, dans un document familier, exagère peut-être les troubles dont il parle, mais ces troubles ont existé ainsi que la disette qui en était la cause principale. Puis Gouverneur montre de l'intelligence en signalant un fait réel d'une grande importance, le grand rôle que les curés *ivres*, au physique ou au moral, ont joué dans les débuts de la Révolution. Il note avec raison leur physionomie de meneurs. Quant à l'ignorance et à l'inculture de la grande masse à cette époque, qui oserait la mettre en doute ? M. Aulard croit que Taine s'est servi du témoignage de Gouverneur « uniquement parce qu'il est défavorable à la Révolution ». Est-il tellement défavorable ? Mais admettons-le. Que M. Aulard prenne garde qu'on ne lui

retourne le raisonnement et qu'on ne lui reproche d'en rire uniquement pour la même raison.

M. Aulard reproche très justement à Taine son manque d'objectivité et la passion de ses jugements. Mais quiconque a de fortes convictions politiques n'est-il pas fatalement un passionné? Michelet l'était-il moins que Taine? Mais voilà : Michelet comprenait le peuple, Taine ne l'a jamais compris parce qu'il ne l'a jamais aimé.

M. Aulard, lui, tout *objectif* qu'il soit en général, ne cache cependant pas ses antipathies. Il qualifie de pédants — c'est une épithète qu'il affectionne — beaucoup de gens qui lui déplaisent : Mallet du Pan (p. 72), Taine (p. 177), Robespierre à tout propos, Billaud-Varennes, Saint-Just (p. 242), jusqu'à ce pauvre Puthod de la Maisonrouge (p. 88). Je soupçonne que Robespierre ne lui est si antipathique que parce que Robespierre a cruellement raillé le pharisaïsme des encyclopédistes et de Voltaire. Taine lui devient supportable et même digne d'éloges s'il fait de Voltaire « un vivant et un sympathique portrait » (p. 51), ou s'il traite par hasard Robespierre de cuistre et de médiocre.

A propos d'une lettre de Taine à M. Maury, directeur des archives, M. Aulard accuse Taine d'avoir supposé « par avance et sans en rien savoir » l'existence d'une jacquerie en juillet-août 1789 (p. 75). La lettre publiée dit cependant le contraire. Taine ne suppose pas gratuitement. Il donne sa source : « c'est le dernier ouvrage de M. Doniol (1) qui me fournit cette indication ».

Il est assez plaisant de voir M. Aulard reprocher à Taine une erreur qu'il commet lui-même. Taine, dit-il, « se trompe sur les conditions exigées pour être citoyen actif et il ne parle même pas des conditions pour être électeur ni pour être député. Or, ne pouvaient sous ce régime être élus députés que les citoyens qui payaient une contribution directe équivalente à la valeur d'un marc d'argent et qui, en outre, possédaient une propriété foncière » (p. 101). Je consulte dans Duvergier le texte de la Constitution du 3 septembre 1791 où je lis (section III, art. 3) : « Tous les citoyens actifs, quel que soit leur état, profession ou contribution, pourront être élus représentants de la nation ».

Ce n'est pas la seule fois que M. Aulard fait à Taine un reproche qui se retourne contre lui. Quand Taine explique que beaucoup d'électeurs catholiques refusèrent de prêter le serment civique — ce serment impliquant l'adhésion à la Constitution civile du clergé — et qu'ils furent pour cette raison écartés des assemblées électorales, il a plei-

(1) Doniol, *La Révolution française et la féodalité*, 1re édition, 1874.

nement raison. C'est en vain que M. Aulard distingue du serment civique le serment spécial imposé aux ecclésiastiques par la Constitution civile du clergé. La Constitution civile du clergé faisait partie intégrante de la Constitution proprement dite et prêter serment à la Constitution tout court, c'était par cela même prêter serment à la Constitution civile du clergé. Le raisonnement de Taine n'est donc pas une « fantasmagorie » (cf. p. 137-138).

L'erreur commise sur ce point par M. Aulard l'induit à la page suivante (p. 139), à une interprétation inexacte d'un passage du procès-verbal de l'assemblée électorale de la Lozère. « La Constitution civile du royaume », que les électeurs patriotes de cette assemblée s'engagent par serment à maintenir de tout leur pouvoir, n'est pas spécialement, comme le croit M. Aulard, la Constitution civile du clergé, mais la Constitution tout court. Si les patriotes de la Lozère ont ajouté ce mot « civile » qui se prenait alors couramment dans le sens de politique ou de laïque, c'est précisément parce qu'ils ont tenu à affirmer contre les électeurs aristocrates qui refusaient le serment, que la Constitution tout entière, même pour sa partie ecclésiastique, n'empiétait pas sur le domaine religieux, mais était purement du domaine du pouvoir *civil*.

A la page suivante (140), M. Aulard fait encore à Taine un reproche peu fondé. Taine n'a pas tort de signaler, parmi les moyens que les jacobins employèrent pour éliminer leurs adversaires de la vie publique, le décret du 16 mai 1791 qui proclame les Constituants inéligibles à la Législative. En objectant à Taine que ce décret « atteignit les chefs mêmes du club des Jacobins, Buzot, Petion, Robespierre, qui *durent* renoncer à être députés », M. Aulard laisse croire que ce fut à contre-cœur que Robespierre et ses amis subirent cette obligation, mais M. Aulard sait bien que le décret fut leur œuvre, ayant été proposé par Robespierre.

J'admets facilement que Taine ait exagéré en prétendant que les élections à la Législative se firent sous la pression jacobine (p. 142-144), mais M. Aulard n'exagère-t-il pas aussi en sens inverse, quand il écrit : « Il est *sûr* que, sauf quelques cas de troubles fort rares, les élections de 1791 se firent dans un grand calme » (p. 144). Quelqu'un a-t-il dépouillé tous les dossiers concernant ces élections? Son étude a-t-elle paru? M. Aulard ne nous renseigne pas à cet égard. Si cette enquête n'est pas faite, jusqu'à nouvel ordre, l'affirmation de Taine et l'affirmation contraire sont également conjecturales.

M. Aulard est un dantoniste déterminé. Il reproche à Taine de douter de la probité de Danton et il le renvoie aux apologies de Bougeart et de Robinet. J'ai lu ces plaidoyers passablement indigestes et confus

et je dois dire qu'ils n'ont pas fait la lumière complète dans mon esprit et que je me demande si Danton ne fut pas longtemps, au moins jusqu'au 10 août, un agent orléaniste.

Taine écrit que « de 1787 à 1791, il (Danton) a dû gagner peu d'argent étant assidu aux Cordeliers et absorbé par la politique ». M. Aulard s'exclame : « les Cordeliers en 1787 » ! (p. 154-155). La phrase incriminée dit simplement que de 1787 à 1791 Danton a dû gagner peu d'argent. L'incidente explicative qui suit n'implique nullement que Taine croyait à l'existence des Cordeliers en 1787.

Une page plus loin, M. Aulard traite de « bavardage vague et bête » une note anonyme qui accuse Panis de vol, quand il était en 1772 employé à la caisse du trésor. J'ai beau relire cette note (conservée aux archives), je n'y trouve rien de bête et rien de vague. Elle me semble au contraire très suffisamment précise, puisqu'elle cite la date du renvoi de Panis, les témoins du vol, (l'oncle de Panis, le sous-caissier Duverger), qu'elle entre dans des détails sur la matérialité et la modalité de la soustraction, qu'elle se termine enfin par le conseil d'interroger le sous-caissier Chaisnault dont l'adresse est donnée. Ces précisions ne préjugent rien évidemment du fond de l'affaire et M. Aulard est en droit de reprocher à Taine sa conclusion trop rapide. Mais elles montrent du moins que l'accusation émanait de quelqu'un d'informé, nullement bavard, car il n'y a pas une ligne de trop dans ce qu'il écrit.

M. Aulard pense que le meurtre de Louis XVI contribua plutôt à républicaniser l'opinion (p. 171). Il est bien difficile, sans une enquête préalable, de hasarder là-dessus quelque conjecture.

Taine dit quelque part que Jean-Jacques fut anti-chrétien. M. Aulard s'écrie à ce sujet : « Jean-Jacques antichrétien ! Quelle fantaisie ! » (p. 198). Je ne puis pourtant oublier que Jean-Jacques a fait du christianisme la plus sanglante critique (cf. *Contrat*, livre IV, ch. VIII). On peut soutenir que la Profession de foi du Vicaire savoyard est plutôt d'un déiste que d'un chrétien.

M. Aulard explique la Terreur et les cultes révolutionnaires (cette explication passe-partout revient souvent sous sa plume) par les circonstances de guerre que traversait la France. Taine a tort de négliger les événements extérieurs, grand tort, mais il a parfaitement raison d'incriminer les doctrines communes aux révolutionnaires, l'idée que la souveraineté de l'État devait être absolue en tous les domaines, même dans le domaine religieux. Ce n'est pas par un rapprochement factice qu'il compare leur conception de l'État à la conception antique. M. Aulard, qui manque un peu trop de ce goût des généralisations qui est le gros péché de Taine, n'aime pas beaucoup

s'aventurer dans les régions de la philosophie politique. Chose remarquable pourtant, M. Aulard n'est pas si loin qu'on pourrait le croire des conceptions politiques de Taine ! Il les loue grandement, les trouve « intéressantes et nobles » (p. 254) sans doute parce qu'elles sont foncièrement individualistes. Il est à peine moins anti-socialiste que Taine. Aussi comprend-on qu'il s'efforce de présenter les mesures à caractère communiste de l'an II comme uniquement inspirées par les nécessités de l'heure. Le grand crime de Robespierre, de Billaud et de Saint-Just, le crime qui fait leur pédantisme, c'est qu'ils ont exposé des vues quasi-socialistes (p. 242).

Taine n'avait que l'embarras du choix pour trouver des actes du gouvernement de l'an II contraires à la liberté des cultes. Si ceux qu'il a invoqués tombent à faux, c'est qu'il ne s'est pas donné la peine de chercher (p. 245).

M. Aulard dit avec malice que la conception individualiste de l'État qui est celle de Taine, « correspond en quelques-uns de ses traits à l'esprit de 89 que Taine a tant raillé et décrié » (p. 255). Le rapprochement serait de bonne guerre s'il était juste. Mais il ne me semble pas qu'on puisse, — malgré la force de la légende contraire — ranger les hommes de 89 parmi les individualistes. Singuliers individualistes qui voulaient conserver au nouveau souverain toute l'omnipotence de l'ancien, qui supprimaient les corporations, les corps, refusaient le droit de coalition et faisaient table rase devant la Majesté infaillible du Peuple !

En somme, pour résumer ces remarques qui m'ont paru indispensables, et pour conclure, je crains que le livre de M. Aulard, si utile à tant d'égards par la masse énorme de faits qui s'y trouvent vérifiés, ne dépasse le but à certains points de vue. L'*erratum* qu'il a dressé, dont nos critiques n'affaiblissent pas sérieusement la solidité, serait encore plus impressionnant s'il était moins touffu et s'il ne contenait que des erreurs manifestes et absolument indiscutables. Il est regrettable aussi que M. Aulard n'ait pas donné de « Taine historien » une idée plus complète, en faisant un peu trop abstraction de son système et de ses idées fondamentales. Il ne faudrait pas que les lecteurs naïfs s'imaginent, en le lisant, qu'on est un grand historien quand on ne se trompe jamais dans les références des cotes d'archives.

Albert MATHIEZ.

Nouvelles Archives des Missions scientifiques ; tome XV, fascicule I. — F. Bræsch : **Rapport sur les documents relatifs à la Révolution française à Paris, conservés au British Museum, à Londres.** Paris, Imprimerie nationale, 1907. In-8° de 60 pages.

Les collections du British Museum sur l'histoire de la Révolution française sont justement célèbres, et ce serait un grand service à rendre aux travailleurs français que de leur indiquer, dans un répertoire complet, les documents qu'ils ne peuvent espérer trouver que là. C'est ce que M. Bræsch a essayé de faire sur un point particulier. Le plan de ses recherches était limité à l'histoire de Paris du 10 août 1792 au 9 thermidor an II. De plus, il a volontairement laissé de côté tous les pamphlets, ainsi que les actes politiques émanés des autorités centrales (Convention et Comité de salut public).

Dans les premières pages de son *Rapport*, M. B. donne quelques détails intéressants sur l'importance et le classement des collections du British Museum (1). Il rappelle les recherches qu'y fit M. Tourneux pour sa *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, et mentionne, au passage, quelques-unes de ses omissions et de ses erreurs. Il sera nécessaire, désormais, avant de consulter le répertoire de M. Tourneux, au moins sur la période de 1792-1794, de lire ce que M. B. dit à ce sujet aux pages 4-6 de son *Rapport*.

Ce qu'il est difficile de comprendre et d'admettre, c'est que M. B., après avoir fait au recueil de M. Tourneux des reproches extrêmement graves et d'une importance capitale, dise ensuite (pp. 17-18) : « Voici la liste des pièces que m'a fournies le British Museum et dont je n'ai trouvé aucun autre exemplaire dans les différents dépôts publics parisiens dont j'ai méthodiquement dépouillé les fonds... Je n'ai pas dépouillé moi-même méthodiquement les différentes séries du département des imprimés de la Bibliothèque nationale ; je me suis contenté de me reporter aux cotes indiquées par M. Tourneux, qui a, d'ailleurs, fait lui-même ce dépouillement avec le plus grand soin... » De même, pour la collection Rondonneau, M. B. déclare s'être contenté des indications contenues dans la *Bibliographie* de M. Tourneux.

Cette méthode de travail est assez étrange. M. B. a pu juger par

(1) P. 3, pourquoi M. B., évaluant la richesse de ce fonds révolutionnaire à 50,000 documents environ, ajoute-t-il : « Exactement 48,579, d'après *la Révolution française*, année 1903, tome 44, p. 443 » ? Bien avant *la Révolution française*, en 1899, M. Richard Garnett, dans la préface du catalogue de G. K. Fortescue (que M. B. a eu en mains), disait déjà : « The thre collections contain 48,579 books, pamphlets and sets or volumes of periodicals. »

lui-même des lacunes de la *Bibliographie* de **M.** Tourneux ; et, malgré cela, il lui accorde une confiance aveugle, si aveugle même qu'il néglige de faire, sur les catalogues de la Bibliothèque nationale, la moindre vérification. Cette vérification, cependant, n'était pas longue, puisqu'elle ne portait que sur 155 pièces, et elle eut évité à M. B. la plupart des erreurs qu'il a commises. Car, il faut l'avouer, la liste qu'il nous donne (pp. 19-43) des pièces qui n'existent qu'au British Museum a besoin d'être elle-même l'objet d'une vérification attentive.

Si, avant de la publier, M. B. avait simplement consulté les catalogues de l'Histoire de France, à la Bibliothèque nationale, il n'aurait pas dit, par exemple, que la pièce qu'il mentionne sous le n° 1 (*Adresse à la Convention nationale... prononcée par le cit. Roussillon,....* in-8° de 4 p., s. d.) ne se trouve qu'à Londres. Elle se trouve aussi à la Bibliothèque nationale, sous la cote Lb^{41} 548. Même observation pour son n° 61 (*Extrait du rapport des commissaires Félix, professeur, et Bodson le jeune*, etc..., 18 octobre 1792, in-8° de 16 p.), que chacun peut consulter à la Bibliothèque nationale sous la cote Lb^{41} 2321. Il serait également inutile d'aller à Londres pour trouver la circulaire de Roland aux corps administratifs, du 3 novembre 1792 (n° 64 de M. B.), sur la conservation des objets provenant des maisons d'émigrés (in-4° de 3 p.), puisque la Bibliothèque nationale la possède sous la cote Lb^{41} 2354. Elle possède aussi le rapport de Claude Basire sur l'état de situation de la ville de Paris (n° 66 de M. B.), sous la cote Le^{38} 1854. En ce qui concerne le n° 70 (*Testament de Louis XVI*), dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs éditions (Lb^{41} 404, Lb^{41} 404 A, etc.), il n'eut peut-être pas été inutile d'examiner si l'édition in-8° de 8 pages ne s'y trouve pas, ou si ce n'est pas par erreur que M. Tourneux ne lui attribue que 4 pages. Voici (n° 72 de M. B.) une *Lettre du ministre de l'Intérieur* (Roland) *au président de la Convention nationale*, en date du 22 janvier 1793 (in-4° de 8 pages). Le British Museum la possède, mais notre Bibliothèque nationale la possède aussi (Lb^{41} 484). Enfin, mentionnons rapidement quelques autres erreurs. Les pièces classées par M. B. sous les n°s 74, 95, 99, 101, 103, 129, 132, ne sont pas seulement, comme il le croit, au British Museum. Voici leurs cotes à la Bibliothèque nationale : n° 74, *Dénonciations faites à la barre de la Convention nationale par un citoyen du département de Corse*, etc..., 14 février 1793, in-8° de 7 pages : Lb^{41} 2786 ; — n° 95, *Compte-rendu à nos commettans...*, 7 juin 1793, in-8° de 6 pages (1) : Lb^{41} 671 ; — n° 99, *Le Ministre de la justice*

(1) Toutefois il faut remarquer ici que l'édition de la Bibliothèque nationale a 7 pages. Si M. B. n'a pas commis d'erreur dans le chiffre de 6 pages qu'il donne, l'édition du British Museum serait une édition différente de celle de la Bibliothèque nationale.

au peuple français..., 6 juillet 1793, in-4° de 10 pages : Lb[41] 732. Il y a, à la Bibliothèque nationale, trois éditions de cette pièce, dont deux in 4°. — n° 101, *Adresse des citoyens républicains de Paris à leurs frères des départements et des armées...*, 9 juillet 1793, in-8° de 12 pages : Lb[41] 3150 ; — n° 103, *Le Ministre de la Justice aux juges et accusateurs publics*, etc..., 12 juillet 1793, in-4° de 4 pages : Lb[41] 738 ; — n° 129, *Section Guillaume Tell ; Assemblée générale ; séance du 20 frimaire,...* in-8° de IV-19 pages : Lb[40] 442 ; — n° 132, *Discours prononcé à l'Assemblée électorale du département de Paris le 5 nivôse de l'an 2,... par Desrues...*, in-8° de 20 pages : Lb[31] 3612.

A propos de la pièce qu'il catalogue sous le n° 153 (*Noms et domiciles des individus*, etc..., in-4° de 11 p.), M. B. fait remarquer que la Bibliothèque de la ville de Paris en possède un exemplaire in-8° de 8 pages, sous le titre : *Liste des noms et domiciles*, etc. Cet exemplaire in-8°, la Bibliothèque nationale le possède aussi; il est sous la cote Lb[41] 1274. Elle possède également l'édition in-4° de 11 p. (*Noms et domiciles*, etc.), qui, d'après M. B., n'existerait qu'à Londres. En voici la cote : Lb[41] 1352.

Tels sont les résultats auxquels nous a amené un examen très rapide et par conséquent très incomplet de la liste de M. B. Il est vraisemblable que des recherches plus longues et plus attentives que les nôtres permettraient de retrouver, dans les catalogues de la Bibliothèque Nationale, d'autres pièces que, sur la foi de M. Tourneux, M. B. mentionne comme n'existant qu'à Londres. Si nous avons tenu à donner ici ces quelques rectifications, ce n'est point pour critiquer les bases mêmes du travail de M. B., qui reste très intéressant et très utile par beaucoup de côtés, mais c'est qu'il est peut-être nécessaire, comme le dit très bien M. B. lui-même (p. 44), « de signaler aux érudits les endroits où ils trouveront aisément à Paris même ce qu'ils pourraient se croire obligés de chercher au loin. »

C. V.

Julien Tiersot, **Les Fêtes et les Chants de la Révolution française.** Paris, Hachette, 1908 ; un vol. in-16 de XXXVIII-325 p.

Le livre de M. T. éclaire d'une façon saisissante tout un aspect de la période révolutionnaire. Les fêtes de la Révolution ne sont pas seulement des épisodes pittoresques; elles se confondent avec l'histoire politique et religieuse. C'est au Comité de salut public que s'élabore le pro-

gramme de ces fêtes, c'est la Convention qui les décrète, qui les organise et qui leur donne leur signification réelle. En outre, elles sont, pour un peuple transformé, le moyen d'expression le plus simple et le plus vivant. C'est donc une partie importante de l'histoire de la Révolution que nous présente M. T. Il énumère, en les décrivant et en les expliquant, les principales fêtes populaires qui s'échelonnèrent depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'au Consulat. Il insiste surtout sur la fête de la Fédération et la fête de l'Être suprême, les deux manifestations les plus grandioses et celles qui, sans doute, eurent, au point de vue moral et social, l'influence la plus profonde.

« Nulle époque, dit très justement M. T. dans sa préface (p. XII) ne fut davantage une époque de foi ». Cette idée, on la retrouve à chaque page du volume. Mais, en s'exagérant, elle se déforme. M. T. a adopté la théorie du mysticisme révolutionnaire, chère à Michelet. Il ne cache pas, d'ailleurs, qu'il a pour Michelet « une admiration qui ne saurait s'éteindre » (p. 261). Il le cite avec transport, il lui demande le détail des faits, il accepte aveuglément ses descriptions et ses récits. Si cette admiration mal placée n'a aucune conséquence pour le sujet propre de son livre, elle n'en entraîne pas moins M. T. à des conceptions très erronées, à des jugements inexacts, aussitôt qu'il touche à l'histoire politique. C'est à Michelet qu'il a emprunté la conception étroite et fausse d'un Robespierre pape (p. 131), d'un Robespierre pontife (p. 159), fondateur d'une religion. Sur ce même Robespierre, il a (p. 143) une phrase inattendue : « Les hommes de la Convention avaient quelques raisons de connaître les méthodes de gouvernement de Robespierre : ils l'avaient vu, pour inaugurer une politique nouvelle, vouloir, avec une logique implacable, que tout fût nouveau, les hommes d'abord, et, pour cela, supprimer ceux qui représentaient les tendances d'hier, ceux qu'on avait vus à l'œuvre depuis 1789, Danton, Camille Desmoulins. » M. T. croit-il vraiment que Danton et Camille Desmoulins n'aient été condamnés par le tribunal révolutionnaire que parce qu'ils « représentaient les tendances d'hier »? Enfin, M. T. donne (pp. 159-160) quelques détails sur la journée de la fête à l'Être suprême qui sont empruntés à Vilate, source très suspecte à laquelle il eut été préférable de ne pas puiser.

Les dernières pages du volume sont occupées par un appendice très copieux, où sont rassemblées une multitude d'indications intéressantes.

C. V.

Œuvres complètes de Saint-Just, avec une introduction et des notes par Charles VELLAY. Paris, Fasquelle, 1908. Deux vol. in-18 de XXI-476 et 544 p., 7 fr.

Je n'ai point à présenter aux lecteurs des *Annales Révolutionnaires* cette édition des *Œuvres* de Saint-Just, et je m'abstiendrai à son sujet de tout commentaire. Mais, depuis que cet ouvrage est achevé, et avant même qu'il parût en librairie, la suite de mes travaux m'a permis d'y découvrir quelques omissions et quelques erreurs. Ce sont ces omissions et ces erreurs dont je voudrais donner ici une brève nomenclature qui pourra n'être point inutile à ceux qui consulteront cette édition.

Une comédie de Saint-Just en un acte et en vers, *Arlequin Diogène*, écrite vraisemblablement vers la même époque qu'*Organt*, m'est parvenue trop tard pour pouvoir être utilisée. J'en dois l'obligeante communication à un érudit collectionneur nivernais, M. Morlon, qui en possède l'original autographe (1). Il en est de même d'une lettre de Saint-Just, datée du 1er février 1794, et qu'un collectionneur américain, M. J.-B. Thacher, a bien voulu me communiquer.

Trois autres documents ont été omis, par un oubli regrettable : d'abord, une lettre publiée par *la Petite Revue* de Saint-Quentin du 25 octobre 1874 ; ensuite un court rapport et un texte de décret qu'on trouvera dans les *Archives parlementaires*, tome LXX, p. 589 (séance du 9 août 1793) ; enfin quelques notes écrites par Saint-Just, et qui auraient pu figurer dans les fragments placés aux pp. 536-540 du tome II (ces notes sont aux Archives Nationales, F7 4436).

Voici maintenant quelques erreurs. Tome I, p. 1, il est dit qu'*Organt* parut à la fin de 1789 ; en réalité ce fut en mai. P. 2, il est dit qu'*Organt* fit peu de bruit et que le récit de Barère au sujet des poursuites contre *Organt* est invraisemblable. Or le récit de Barère n'est pas seulement vraisemblable ; il est vrai, au moins dans ses parties essentielles. J'ai retrouvé, depuis lors, et publié dans la *Revue bleue* du 10 août 1907, les procès-verbaux des perquisitions faites chez les libraires, par ordre du lieutenant de police De Crosne, pour y saisir les exemplaires d'*Organt*. P. 219, il est dit que le manuscrit du discours prononcé par Saint-Just à Chauny, en avril 1790, existe aux Archives départementales de l'Aisne. Ce manuscrit, en effet, a figuré longtemps dans les dossiers de ces Archives, mais il ne s'y trouve

(1) On la trouvera dans la *Revue bleue* du 27 juillet 1907.

plus aujourd'hui, sans qu'il soit possible de préciser la date ni les circonstances de sa disparition.

Enfin, depuis que cette édition a paru, quelques nouveaux documents me sont parvenus et seront publiés plus tard.

C. V.

F. UZUREAU. **La Séparation de l'Église et de l'État dans un grand diocèse** (1800-1802). Sueur-Charruey. Arras-Paris, 1907, 28 p. (extrait de *la Revue des Sciences ecclésiastiques*).

Cet article de M. l'abbé Uzureau présente pour principal intérêt l'étude de la législation religieuse dans la région de l'Ouest, à l'époque de la première séparation. Les diverses suspensions d'armes signées avec les Chouans placèrent les pays insurgés dans une situation particulière au point de vue de l'exercice du culte et dispensèrent généralement les prêtres réfractaires de l'obligation des serments prescrits par la législation pour l'usage des églises. M. U. donne ensuite de copieux extraits de la correspondance du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration départementale de Maine-et-Loire et ces extraits nous renseignent assez complètement sur la situation religieuse du département à la veille du Concordat. On y voit que, contrairement à l'opinion reçue, les églises étaient presque partout rouvertes 18 mois avant la signature de cette convention fameuse. A l'aide du registre du vicaire-général réfractaire Meilloc, M. U. a pu dresser une liste très utile des desservants en exercice dans chaque commune avant l'arrivée de l'évêque concordataire et il a eu l'heureuse idée de la compléter par la liste des communes non desservies ou desservies par des prêtres constitutionnels. En somme, contribution à retenir et à consulter (1).

A. Mz.

Gustave GAUTHEROT. Archives du Ministère des Affaires étrangères. **Les Relations franco-helvétiques de 1789 à 1792**; Paris, Champion, 1908. In-8° de 133 p.

Gustave GAUTHEROT. La Révolution française dans l'ancien évêché de

(1) P. 4, le Directoire ne *vota* pas la loi du 19 fructidor an V, mais les conseils épurés par le coup d'État.

Bâle. I. **La République Rauracienne ;** Paris, Champion, 1908. In-8° de XXIII-290 p. II. **Le Département du Mont-Terrible, 1793-1800 ;** Paris, Champion, 1908. In-8° de 310 p.

I. M. G. a consacré aux relations franco-helvétiques de 1789 à 1792 un volume dont la partie essentielle consiste dans une nomenclature des principales pièces des Archives du Ministère des Affaires étrangères qui se rapportaient à son sujet. Ces pièces vont du 11 janvier 1789 au 4 février 1792. Elles sont parfois analysées un peu trop brièvement, mais l'auteur prend soin de nous avertir (p. 3) qu'il n'a pas cherché à faire une histoire diplomatique, mais simplement à mettre un répertoire précis à la disposition des historiens. En ce sens, son travail est excellent. D'ailleurs, ce qui pourrait paraître obscur dans cette nomenclature est éclairci d'avance par les explications sur le mouvement révolutionnaire en Suisse que donne M. G. dans la première partie de son volume.

II. La transformation du territoire de Porrentruy d'abord en République rauracienne, ensuite en département français, a fourni à M. G. le sujet de deux livres pleins de documents et d'aperçus nouveaux. Dans le premier, nous assistons à la répercussion des événements de la Révolution française dans la petite principauté, à l'agitation populaire, à la fuite du prince-évêque, et au fonctionnement de la République jusqu'au moment où l'Assemblée rauracienne vote elle-même, le 8 mars 1793, son annexion à la France. Dans le second, M. G. nous raconte l'histoire du département du Mont-Terrible jusqu'à son rattachement au département du Haut-Rhin, en 1800. Pour écrire ces deux volumes, l'auteur a mis à contribution un grand nombre de sources, parmi lesquelles plusieurs étaient restées jusqu'ici inutilisées. On y trouvera donc une très riche documentation, qui permet, suivant l'expression de M. G. lui-même, « de suivre jour par jour, presque heure par heure » la marche et l'enchaînement des faits.

Ce que l'on peut reprocher pourtant à M. G., c'est de n'avoir point laissé les faits parler d'eux-mêmes, c'est d'avoir trop montré un parti-pris et des tendances personnelles, qui, sans aboutir à des erreurs matérielles, n'en substituent pas moins au simple récit une interprétation souvent inadmissible. Comment accepter les expressions que M. G. applique aux personnages qui ne lui sont pas sympathiques ? Les partisans du jacobin Rengguer sont des « énergumènes », des « comparses », des « écervelés ». Les commissaires de la Convention sont comparés à « des brigands qui inventent les moyens les plus ingénieux pour tuer un voyageur au coin d'un bois et dérouter la justice » (I, p. 263), et cela à propos d'une *instruction* qui est parfaitement

explicable. Il s'agit, en effet, d'une *instruction* de Monnot et de Ritter aux membres de l'Assemblée rauracienne, au moment où ils allaient discuter la question de leur annexion à la France. Cette instruction indiquait que la rédaction des vœux favorables à l'annexion ne serait l'objet d'aucune contestation, et qu'au contraire, pour les vœux défavorables, on examinerait s'ils avaient été « légalement émis ». M. G. ne tient pas assez compte de ces mots : « le consentement des deux parties valide tout. » C'est précisément parce que, dans les vœux favorables, il y avait « consentement des deux parties » (c'est-à-dire des deux républiques), et que dans les autres il y avait désaccord et contestation, que les seconds seuls, et non les premiers, avaient besoin d'être discutés.

M. G. reproche violemment à Rengguer et à ses partisans cette annexion à la France, qu'il représente comme leur œuvre. Or, M. G. raconte lui-même (I, p. 241) que ce fut une émeute des adversaires de Rengguer contre l'Assemblée qui amena l'intervention du général Desprez-Crassier, premier pas vers l'annexion. Ce fut l'Assemblée elle-même, alors composée des amis de Rengguer, qui protesta avec le plus d'énergie contre l'annexion, et, le 16 février 1793, le général français fut obligé de la dissoudre.

Il y a ainsi, dans le travail de M. G., des contradictions regrettables. Le second volume pourrait donner lieu également à diverses critiques. Si l'auteur avait su se maintenir dans une impartialité rigoureuse, et s'était borné à un exposé clair et solide des faits, l'autorité historique de tout son ouvrage s'en serait trouvée singulièrement accrue. Néanmoins, tel qu'il est, il constitue un ensemble de recherches auquel il faut rendre hommage, et qui apporte, sur une question peu connue, une grande lumière.

C. V.

Abbé J. Charrier. **Mémoires et correspondance d'un prêtre nivernais déporté en 1794.** Nevers, imprimerie G. Vallière, 1908. In-8° de xxix-226 p. Prix : 3 fr. 50.

Le 14 février 1794, soixante-un prêtres du département de la Nièvre furent embarqués à Nevers et conduits à Nantes, où ils furent détenus sur un ponton. Plus tard, en avril de la même année, un certain nombre d'entre eux furent transférés à Brest. En avril 1795, ceux qui

survivaient purent revenir à Nevers. C'est le récit de cette déportation, écrit par l'un des prisonniers, que M. J. Charrier vient de publier. Ce récit est lui-même suivi de quelques détails biographiques sur les 61 déportés et de la correspondance de l'un d'eux, l'abbé Imbert. On trouvera, çà et là, surtout dans la première partie de l'ouvrage, des détails curieux, et l'éditeur a éclairé certains passages par des notes assez abondantes et par des documents puisés aux Archives départementales de la Nièvre.

C. V.

Albert Savine et François Bournand. **Le 9 Thermidor,** d'après les documents d'Archives et les Mémoires. Paris, Michaud édit., 1 vol. in-16 de 192 pages (avec illustrations).

Le drame de Thermidor marque, dans l'histoire de la Révolution, une date décisive, et il n'est pas surprenant que l'on songe à faire de cette formidable journée une étude particulière. Déjà, M. Charles d'Héricault l'avait essayé (*La Révolution de Thermidor*; 1 vol. in-8°, Paris, 1876). Après lui, M. Ernest Hamel a écrit, sur le même sujet (*Thermidor*, 1 vol. in-18; Paris, 1891), un livre tout à fait nouveau, où de nombreux documents inconnus ont été mis en lumière. Bien supérieur à l'ouvrage de M. Ch. d'Héricault, le *Thermidor* d'Ernest Hamel demeure un livre capital, et, sur beaucoup de points, définitif. Pour écrire une histoire du 9 Thermidor après Hamel, il fallait apporter une conception neuve sur l'enchaînement des faits et une documentation sûre, il fallait surtout, au milieu d'un problème historique si confus par lui-même, et que l'abondance des témoignages intéressés rend plus confus encore, une critique avisée, perspicace et méthodique.

L'ouvrage de MM. S. et B. ne contient malheureusement rien de tout cela. Malgré la multiplicité des sources qu'ils citent, leur documentation est très pauvre. Il ne suffit pas, en effet, de dire triomphalement qu'on a « tout lu », ce qui d'ailleurs est inexact, puisque les auteurs paraissent ignorer divers ouvrages importants, et le plus important de tous pour leur sujet : le *Thermidor* d'Hamel. Quand on a « tout lu », on n'a fait encore qu'une partie, et la plus facile, du travail qu'il faut accomplir. La critique des sources, l'élimination des documents suspects, la confrontation des témoignages contradictoires, la recherche de la vérité au milieu des pamphlets, demandent un effort attentif et minu-

tieux, une sincérité et une impartialité rigoureuses. C'est ce que MM. S. et B. semblent avoir complètement oublié. Leur livre est composé d'une multitude d'anecdotes juxtaposées, de racontars tirés des sources les plus discréditées, et cet ensemble n'a rien de l'aspect sévère de l'histoire. Les pamphlets les plus éhontés y sont considérés comme dignes de foi, ce qui fait sourire. Jamais sans doute on n'avait invoqué sérieusement l'autorité de l'abbé Proyart (Leblond de Neuvéglise) ou celle de Charles Duval. D'ailleurs, il ne paraît pas que MM. S. et B. se soient bien préoccupés de respecter la vérité historique. Conçu comme un roman, leur livre ne peut avoir d'autre but que d'intéresser les lecteurs, par tous les moyens. Et c'est probablement pour cela qu'ils ont « butiné le miel partout où ils l'ont trouvé », ce qui veut dire, à n'en pas douter, qu'ils ont recueilli dans les récits de cette époque toutes les anecdotes piquantes, vraies ou fausses.

On ne s'étonnera donc pas si, à chaque page, les erreurs foisonnent, à un point tel qu'il est impossible de songer à les relever toutes. En voici cependant quelques-unes, qui suffiront à montrer avec quelle légèreté est conduit le récit.

Les auteurs prétendent (p. 37) que Robespierre débuta, au barreau d'Arras, par le fameux procès du paratonnerre. Or la première plaidoirie de ce procès est du 31 mai 1783 et la seconde du 21 avril 1784. Bien avant cette époque, Robespierre avait plaidé dans des procès retentissants, et ce fut précisément sur la foi de sa renommée autant que par l'intervention de Buissart qu'il fut choisi pour défendre les intérêts de M. de Vissery. MM. S. et B. racontent (p. 38) que Robespierre fit acquitter Clémentine Deteuffe (*sic*), poursuivie par l'abbaye d'Anchin ; ils mettent même dans la bouche de l'accusée des paroles émouvantes. Il n'y a qu'une ombre à ce tableau : c'est que Clémentine Deteuf ne fut jamais poursuivie, que Robespierre n'eut jamais à plaider pour elle, et que c'est à peine si son nom fut prononcé une fois ou deux dans un procès, réel celui-là, intenté par son frère, François Deteuf, à l'abbaye d'Anchin. Il est encore inexact de dire que l'affaire Deteuf eut lieu l'année qui suivit l'affaire du paratonnerre, puisque l'audience de ce procès est du 13 novembre 1783, avant la dernière audience du procès de Vissery. Enfin, il est encore inexact de dire qu'une demande en dommages et intérêts fut couronnée de succès, puisque la procédure fut interrompue par un compromis. Quant au cantique maçonnique que Robespierre chanta à la loge d'Hesdin (pp. 38-39), c'est une curieuse invention, mais qu'il faut écarter du domaine de l'histoire, car elle n'a point de réalité. Un peu plus loin (p. 40), les auteurs attribuent à Robespierre une chanson qui commence par ce vers : « Je vois l'épine avec la rose... », et ils expliquent que Robespierre l'improvisa le jour où il

prit séance parmi les Rosati. Tout cela est fort intéressant, mais non moins inexact. On ne sait si Robespierre improvisa des vers ce jour-là; mais la chanson citée ici n'est certainement pas de lui, elle est de Beffroy de Reigny. D'autres citations, faites encore par MM. S. et B., ne sont guère plus exactes que celle-ci.

Après nous avoir présenté Robespierre, les auteurs nous présentent ses amis. Quelques pages sont consacrées à Saint-Just. Il y aurait beaucoup d'erreurs à y relever, mais on ne peut suivre MM. S. et B. dans toutes leurs fantaisies. Il suffit de dire qu'ils ont écrit cette brève biographie de Saint-Just d'après les notes de Courtois et les *Souvenirs* de Charles Duval, négligeant des sources plus sérieuses, et notamment, pour l'affaire Thorin, la brochure décisive de M. Patoux. MM. S. et B. nous apprennent encore que Thuillier et Gateau furent accusés de vols et de concussion. En réalité, ce ne fut ni Thuillier ni Gateau, mais Daubigny.

Toutes ces explications préliminaires nous conduisent à la page 118 du volume, de telle sorte que le véritable sujet du livre est traité en 74 pages. C'est une disproportion fâcheuse, qu'on pardonnerait peut-être cependant, si du moins cette seconde partie était traitée avec plus de vérité que la première. Il n'en est rien. Ce sont les mêmes témoignages qui défilent : pamphlets anonymes, Guffroy, Leblanc, Charles Duval, Barras, Vilate, et surtout Courtois, auquel est attribuée en même temps, par un contre-sens amusant, l'édition des *Papiers inédits de Robespierre*. Tous ces témoignages, suspects aux véritables historiens, sont accueillis ici avec une crédulité presque enfantine. Sur la plupart des points, les auteurs ont accepté des légendes toutes faites, et, ce qui est plus grave, des légendes déjà condamnées et auxquelles personne ne s'arrête plus. Pour eux, toute la responsabilité du régime de la Terreur remonte à Robespierre, conçu comme le dépositaire d'un pouvoir absolu, comme le maître de la France. Il n'y a point de conception plus fausse de la Terreur. Lecointre lui-même, le plus violent peut-être des adversaires de Robespierre, l'a justifié avec éclat de cette accusation ridicule (*Les crimes des sept membres* etc., 2ᵉ édit., p. 122). Mais MM. S. et B. ne paraissent avoir consulté (sauf peut-être le *Rapport* de Saladin) aucun des documents de la grande lutte thermidorienne entre Lecointre, Tallien, Cambon, Barère, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Vadier et Carnot, documents d'autant plus importants cependant que toute la querelle roule sur la conduite des membres des anciens comités pendant la Terreur.

A tous ces témoignages, souvent suspects, mais où on trouve aussi des renseignements intéressants, MM. S. et B. ont préféré les caprices de leur imagination. Tout le récit de la séance du Comité de Salut

public dans la nuit du 8 au 9 thermidor est dramatisé à l'excès; il en est de même de la séance de la Convention du 9 thermidor. Les détails les plus minutieux abondent, mais ils sont peu conformes à la réalité des faits. C'est ainsi que MM. S. et B. racontent que les deux billets par lesquels le Comité de Salut public appela auprès de lui Payan et le commandant de la cavalerie furent écrits après le départ de Saint-Just, qui se retira vers 5 heures du matin. Or les documents existent, ils sont datés de 2 heures du matin, et portent la signature de Saint-Just (1).

Enfin, il est évident que, pour construire le récit de la séance du 9 thermidor, les auteurs n'ont rien lu. C'est là l'hypothèse la plus indulgente, car, dans le cas contraire, il faudrait admettre qu'ils ont tout dénaturé systématiquement. Ils assurent (p. 143) que Saint-Just prit la parole pour faire prononcer contre Collot, Billaud et Carnot un décret d'accusation. Or quelle est la conclusion du discours de Saint-Just? La voici : « Je ne conclus pas contre ceux dont je parle; je souhaite qu'ils se justifient, et que nous devenions plus sages. » Et le décret qu'il proposait, loin d'être un décret d'accusation, engageait simplement la Convention à hâter la rédaction des institutions. Mais, à mesure que le récit avance, la liberté que les auteurs prennent avec l'histoire devient plus surprenante encore. Ils racontent avec assurance que Saint-Just, interrompu de temps à autre par Tallien, prononça néanmoins son discours jusqu'au bout. Ici, l'erreur est si énorme, elle dénote une telle ignorance, qu'il faut citer le passage : « Saint-Just, cependant, terminait son discours, encouragé par Robespierre, applaudi par Soubrany et d'autres Montagnards fidèles à la cause de Robespierre, soutenu par certains groupes des tribunes. » (p. 143) Ainsi, les auteurs ont tout vu, tout entendu : la lecture de Saint-Just, les encouragements de Robespierre, les applaudissements de Soubrany et des tribunes. Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? Rien. Soubrany était alors en mission dans les Pyrénées-Orientales. Quant à Saint-Just, il ne put lire, comme on sait, que quelques lignes de son discours,et en déposa le manuscrit sur le bureau du président.

Comment s'étonner, dès lors, de tous les détails inédits que nous apportent MM. S. et B.? Ils ont vu « la sueur perler sur le front de Robespierre... le sang affluer à ses joues... » (p. 148), Saint-Just « trembler » (!); ils ont entendu Couthon traiter Robespierre de *monstre* (p. 149). Tout cela indique assez leur « manière », qui n'a rien de commun avec l'histoire. Si, après cela, ils dénaturent jusqu'aux noms

(1) P. 139, la citation de la lettre de Saint-Just au Comité de Salut public est inexacte.

propres, ce n'est évidemment que par application de la même méthode (1).

Le style est d'une qualité inférieure. A chaque page, le lecteur est rebuté par des expressions vulgaires et choquantes : « Si Saint-Just voulait le rouler en manquant à sa parole, on le roulerait en feignant de croire à sa sincérité (p. 138)... Vadier, bafouillant tantôt sur sa vertu (p. 147)... Billaud pataugeait à la tribune (p. 170)... Retirez-vous, fit un loustic (p. 184)... »

En définitive, quand on aura dit que ce petit livre est édité avec assez d'élégance, et qu'il contient quelques illustrations intéressantes, on aura à peu près épuisé la liste des éloges qu'on puisse lui faire.

C. V.

I. Journal de voyage du général Desaix. Suisse et Italie (1797) publié avec introduction et notes par Arthur Chuquet. Paris, Plon, 1907. In-8°, XCI et 305 p., 3 fr. 50.

II. Souvenirs du baron de Frénilly, publiés avec introduction et notes par Arthur Chuquet. Paris, Plon, 1908. In-8, XIX et 558 p., 7 fr. 50.

I. J'ai toujours été attiré par la figure de Desaix. Elle n'est pas banale ; ce n'était ni un sabreur ni un hâbleur. Aussi le document que publie M. Chuquet méritait-il d'être édité et mis en valeur comme il l'a été. Il renferme, à notre avis, de précieuses silhouettes et de bons traits d'observation. M. C. a d'ailleurs fait ressortir dans son introduction toute l'importance et tout l'attrait du *Journal* de Desaix. Cette introduction est presque un livre. Elle comprend trois parties : 1° une notice sur Desaix qui, dans sa brièveté et grâce à l'érudition de l'éditeur qui n'a négligé aucune des publications récentes, vaut le livre d'Edm. Bonnal et même celui de Martha-Beker ; 2° une étude neuve et intéressante sur la mission politique de Desaix qui tente de recouvrer en faveur de l'armée du Rhin les contributions imposées par elle l'année précédente à la Bavière et au Wurtemberg ; 3° l'appréciation du *Journal* et un tableau très animé, très vivant de cette armée d'Italie où tout le monde vole et fait l'amour. Les

(1) Sous leur plume *Buonarroti* devient *Buonarotti* (p. 18), *Vissery de Bois-Valé* devient *Viesery de Bois-Valée* (p. 37), *Deteuf* devient *Deleuffe* (p. 38), *D'Evry* devient *D'Ivry* (p. 64), *Gellé* devient *Gillet* (p. 65), etc..

notes dont M. C. accompagne le texte sont fort instructives; je ne citerai au hasard que celles qu'il a mises aux noms de Croizier, de Sulkowski, d'Escale, de Sornet : il y a dans ce commentaire détaillé et puisé aux sources, bien des choses à prendre et à apprendre. Le texte du *Journal* était très difficile à lire, et je pense qu'à la p. 135, il y a Cerea et *Urea*. P. 104, Desaix a voulu évidemment dire la rive *gauche* de l'Adda, puisque Lodi est sur la rive droite. P. 142, à l'endroit où il est question de Mme Polcastro et de ses attraits, Félix-Bouvier (voir son *Bonaparte en Italie*) avait lu « la belle gorge troublante », et M. C. lit « tremblante »; je crois bien que ce dernier a raison, car *troublante*, en ce sens, est un néologisme. Pour avoir une idée de l'indéchiffrable écriture de Desaix, il suffit de comparer le texte de M. Chuquet avec le texte du général Vanson qui publia jadis dans le *Carnet de la Sabretache* une partie des notes de Desaix; je me suis donné le plaisir de faire cette comparaison, et. vraiment, le brave général a commis bien des erreurs — que M. Chuquet, du reste, a eu le bon goût de ne pas lui reprocher — mais je me permets de rejeter en note, pour notre édification, notre profit et notre joie à nous tous qui lisons et déchiffrons les documents du passé, certaines de ces méprises. Raison de plus, concluons-nous, pour témoigner à M. Chuquet notre gratitude (1).

II. Je n'ai abandonné la lecture des *Souvenirs* du baron de Frénilly qu'après être arrivé à la dernière page, et ils m'ont fait passer une journée bien agréable. Non que Frénilly soit un personnage bien sympathique. Dire que ce gentilhomme se terre pendant la Révolution au lieu de courir en Vendée comme royaliste ou à la frontière comme Français, qu'il danse et court d'amourette en amourette pendant le Directoire, qu'il plante ses choux et fait son beurre pendant l'Empire ! Il nous agace même pendant la Restauration, alors qu'il se croit un grand homme politique et un écrivain. Mais il est amusant ; il a incontestablement beaucoup d'esprit; il abonde en mots impertinents et à l'emporte-pièce; il donne l'impression vive et nette d'une catégorie de gens bien plus nombreuse alors que ne le croient certains naïfs. Bref,

(1) Vanson a lu *paisible* pour « pénible », *commencer* pour « s'emmener », *Carmi* p. « l'armée », *prononcée* pour « prisonniers », *avec convives* pour « Comeiras », *parle de Kléber* pour « sortant de Klebeck », *marié* pour « Manin », *celui* pour « Collot », *Lapicque* pour « Lespinasse », *Sion* pour « Riom », *Rousseau* pour « Coussaud », *Allaizi* pour « Albrizzi », *Alvinzi* pour « Alcaini » *Maubas* pour « Maubert », *Verdière* pour « Verrières », *Destourmel* pour « Fornésy », *Saint-Prosper* pour « Saint-Mesme », etc.!!!

son récit est un document des plus curieux pour la mentalité de son époque et la publication de ces *Souvenirs* est un nouveau service que M. A. Chuquet rend à l'histoire contemporaine. Nous ne parlons pas de l'annotation qui est très soignée, ni de l'introduction qui est telle qu'elle devait être, lestement enlevée. Mais le texte est précieux, et nous remercions l'historien de nous l'avoir fait connaître. Jamais, nous le répétons, l'auteur n'est ennuyeux, même quand il parle politique, même quand il justifie ce nom de *M. de Frénésie* que Louis XVIII lui avait donné. Il ne sait pas seulement conter l'anecdote ; il sait observer, et, à côté de belles pages que l'éditeur a signalées, notamment sur le 10 août, on trouve dans les *Souvenirs* de frappantes réflexions comme p. 103-104, sur les petites patries et sur la société provinciale d'avant 1789.

B. R. T.

Charles JORET. **Un professeur à l'Institut du Belvédère.** AUGUSTE DUVAU, traducteur, critique, biographe, naturaliste, 1771-1831 (Extrait de la *Revue Germanique*, n° 5, nov.-déc. 1907). Paris, Alcan.

A l'aide des papiers de Duvau donnés par sa veuve à la Société éduenne et de quelques lettres inédites, M. Charles Joret a su retracer la vie, jusqu'alors très mal connue, du savant tourangeau. Né à Tours en 1771, élève au collège du Plessis, Duvau émigre en 1791 avec son frère aîné, officier de marine, et fait la campagne de 1792 à l'armée des princes. Mais, après le désastre, il renonce pour toujours au métier des armes. Il apprend l'allemand à Bocholt, visite quelques villes, et, enfin, en 1795, se fixe à Weimar. Là, il enseigne le latin et le français au Belvédère dans l'Institut d'éducation fondé par Mounier ; il poursuit sans relâche des études de littérature ; il se livre à la botanique qui fut jusqu'à sa mort sa science de prédilection. Entre temps, il fait et publie des traductions. Il vante d'ailleurs l'influence que Mounier exerça sur lui. « Un service inappréciable, écrivait-il longtemps après à Camille Jordan, fut mon séjour de quatre ans avec Mounier dont les principes ne peuvent s'effacer en moi et me dirigent en tout ; je me persuade qu'il répand en moi une petite parcelle de son esprit, c'est-à-dire de cette justesse, de cette exactitude, de cette raison d'impartialité qui nous le rendent vénérable ». En 1802, il rentra dans sa patrie. Comme la plupart des émigrés, il croyait y trouver dévastation et misère. Quelle surprise ! La vie n'est pas suspendue ; les ruines ont disparu ou à peu près ; on sent partout qu'une ère nouvelle commence pour la

nation. Dans son étonnement et sa joie, Duvau prend la plume et il retrace dans un livre en langue allemande « Comment je retrouvai ma patrie » (*Wie fand ich mein Vaterland wieder*) l'état de la France. Il trouve les campagnes plus florissantes qu'avant 1789; l'agriculture a progressé; les routes sont meilleures; la sûreté publique est plus grande. Les belles-lettres n'ont plus, sans doute, leur éclat d'autrefois; mais les sciences et les arts n'ont pas cessé de fleurir. L'éloquence politique est parvenue au plus haut point de perfection, et l'art militaire à un degré incomparable de grandeur. Quant à la nation, il la juge, dit M. Joret, avec une sérénité de pensée, une générosité de sentiments vraiment dignes d'admiration. Il cherche, tout en condamnant les excès de la Terreur, à les expliquer; il rappelle que les partisans de l'ancien régime avaient préparé la Révolution, l'avaient rendue inévitable, et qu'elle eut dans l'armée un appui qui la fit irrésistible; il montre que si elle fut violente et parfois impitoyable, les gouvernements monarchiques ont réprimé avec autant de cruauté les révoltes populaires à Naples, en Pologne, en Irlande. « Qu'on ne dise donc pas, conclut Duvau, que la Révolution française surpasse en horreur toutes les autres Révolutions dont parle l'histoire; l'homme, soustrait à l'influence des lois et séduit par l'amour du pouvoir, devient, quand on ne l'arrête plus, une véritable bête sauvage; je suis persuadé que, dans les mêmes circonstances, toute autre nation eût commis les mêmes crimes. » Il va plus loin : il n'hésite pas à dire que même durant la Révolution, il trouvait assez de raisons d'être content de son pays. « Que de preuves de dévouement et de générosité ont données à cette époque les classes les plus diverses de la société, soldats, paysans, serviteurs (1)! La Révolution a été une rude pierre de touche. Tel qui passait pour un vaurien, est devenu le soutien de la bonne cause, le défenseur de l'innocence, un martyr de la vertu. Tel autre, qui jusque-là avait été regardé comme un honnête homme, et l'avait été souvent en réalité, est devenu un fripon, tant les esprits furent alors troublés! Après une telle Révolution où les hommes ont été en quelque sorte arrachés de leurs gonds, il faut être indulgent dans ses jugements. Aucune nation n'a le droit de faire des reproches à la nation française,

(1) N'y a-t-il pas en ce passage, comme plus haut encore, une réminiscence de ce Gœthe que Duvau aimait tant? Gœthe fait dire à des personnages de *Hermann et Dorothée*, au chant VI, que la bête en rage est un meilleur spectacle que l'homme dans l'égarement et le déchaînement d'une Révolution, et que pourtant, dans ces tristes jours, on a vu souvent de belles actions et de grandes et nobles choses qui resteraient cachées dans le cœur, si le danger ne les provoquait, ne les appelait au dehors.

car, dans les mêmes circonstances, aucune autre n'aurait mieux agi. »

Qui s'attendrait à un pareil langage dans la bouche d'un émigré? Mais Duvau était un noble esprit, indépendant, exempt de préjugés. Dans la seconde partie de son livre, il s'attache à excuser les défauts que les étrangers blâment d'ordinaire chez les Français. « Nous ne sommes, dit-il, ni si légers ni si amoureux de changement qu'on le prétend. Si nous nous engouons parfois de l'étranger, est-ce que l'étranger n'est pas, lui aussi, enclin à nous imiter? » Il s'élève contre l'orgueil national ; il demande que la France et l'Allemagne « qui ont tant d'excellentes qualités, se rapprochent pour toujours. » D'une façon touchante, il assure de sa gratitude le duc de Saxe-Weimar qui l'avait gracieusement accueilli : « Quand un souverain catholique chassa les émigrés de ses états, un prince protestant les reçut dans les siens. Il leur donna son appui, les combla de ses bienfaits, les combla de ses consolations. Il en reçut plusieurs comme frères, comme enfants, dans sa propre demeure. Quelle compensation pour ce qu'ils avaient perdu! Ah! si je pouvais exprimer ce que chacun ressent au fond du cœur! Mais une sincère reconnaissance est muette, et le bienfaiteur trouve en lui-même sa plus douce récompense. »

On remerciera M. Joret de cette analyse du livre de Duvau, et on trouvera même qu'il n'a pas fait assez de citations. La fin de cette attrayante étude est consacrée aux dernières années de Duvau. Son allemand lui servit. Lorsque le fils de Mounier, son élève du Belvédère, devint secrétaire du cabinet de l'Empereur, Duvau fut mis à la tête du bureau de traduction. Il suivit Edouard Mounier à l'intendance des bâtiments de la couronne, puis à la direction de l'administration départementale. Son ardeur littéraire et scientifique ne s'était pas refroidie. Il collabora à la *Biographie universelle* et lui donna des notices, dont plusieurs sont très étendues, sur des écrivains célèbres de l'Allemagne, Georges Jacobi, Salis, Weisse qu'il avait encore vu à Leipzig, Schiller qu'il a jugé avec goût et talent, Wieland qu'il avait intimement connu. Il continuait en même temps ses études de botanique. Retraité au mois de mai 1830, mais déjà atteint d'une maladie de foie, Duvau mourut le 11 janvier 1831.

A. C.

F. Uzureau. **Les divisions administratives de la province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire** (Extrait des Mémoires de la société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1907, 61 p. in-8°).

Avec une louable patience et une grande exactitude, M. U. a dressé la liste des communes qui ont composé successivement les élections de la généralité de Tours avant 89, les seize districts, qui constituaient le ressort de l'assemblée provinciale d'Anjou créée en 1787, les huit districts du département de Maine-et-Loire formé en 1790, les paroisses constitutionnelles conservées en 1791, les cantons organisés à la même époque, les administrations cantonales du Directoire, les arrondissements du Consulat. Les moindres changements apportés à la géographie administrative du département depuis 89 à nos jours sont relatés avec précision et à leur date.

A. Mz.

Henry Lyonnet. **Mademoiselle George**. Paris, Ch. Schmid, 1907. In-8° de 45 p. Prix : 1 fr. 50.

M. L. s'est attaché à l'histoire du théâtre et des comédiens. Il vient de terminer le premier volume d'un Dictionnaire des comédiens français (un vol. gr. in-8° de 644 p., contenant les lettres A-D; Paris, librairie de l'Art du théâtre), où il a rassemblé d'innombrables documents sur la biographie, la bibliographie et l'iconographie de chacun d'eux. Parmi les personnages qu'il a fait revivre, plus d'un intéresse l'histoire de la Révolution. On y rencontrera, par exemple, aux pages 372-375, une très curieuse étude sur Collot d'Herbois comédien. M. L. a détaché de son grand travail, pour l'éditer à part, l'article qu'il a consacré à Mlle George. On sait la place qu'occupa la célèbre actrice sous le Consulat et ses relations avec Bonaparte, sur lesquelles elle a donné elle-même d'abondants détails dans les notes qu'elle avait écrites pour Mme Desbordes-Valmore. M. L. nous raconte son existence tourmentée, ses triomphes, sa vieillesse malheureuse, sa fin lamentable. Ce petit livre se termine par des annexes, où l'auteur a réuni des renseignements complémentaires sur l'iconographie de Mlle George et sur les souvenirs qu'elle a laissés et qui ont été dispersés dans des ventes publiques.

C. V.

Hector Fleischmann. **Napoléon et la Franc-Maçonnerie**; Paris, 1908. In-8° de 25 p.

Les nombreux travaux dont Napoléon a été l'objet n'ont pas épuisé la matière. M. F. nous apporte aujourd'hui une brève, mais très intéressante étude sur Napoléon et la Franc-Maçonnerie. Il nous montre Bonaparte soutenu par les loges, entouré dans ses campagnes militaires de maçons actifs, comme Masséna, Kellermann, Augereau, Lefebvre. Bientôt les rôles changent. De protectrice de Napoléon, la Franc-Maçonnerie devient son adulatrice et sa servante. Une loge prend le titre *Les Amis du Grand Napoléon*, une autre celui de *Napoléomagne*, et toutes les loges de l'Empire ouvrent et ferment leurs tenues au triple cri de « Vive Napoléon le Grand et son auguste famille! » Napoléon impose son frère Joseph comme grand-maître; par lui et par Cambécérès, il gouverne cette puissance occulte et la fait servir à ses desseins. « Sous son action directe et personnelle, dit M. F., la Maçonnerie se développe au point que comptant trois cents loges en 1804, elle atteint au chiffre de neuf cents entre 1813 et 1814. » La brochure de M. F. éclaire d'un jour particulier tout ce côté peu connu de l'histoire napoléonienne.

C. V.

Travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes. Tome I, fascicule 2. Rennes, Bibliothèque universitaire, 1907. In-8° de 324 p.

Voici la liste des études contenues dans ce volume : Ch. Turgeon, *Le socialisme et le droit d'hérédité;* J. Letaconnoux, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au* XVIIIe *siècle;* Olivier Martin, *Un Coutumier de Châtelet de la fin du* XVe *siècle*; J. de Kerviler, *Le Bureau Veritas, société internationale de classification des navires.*

LIVRES NOUVEAUX

(Sauf indication contraire, tous les ouvrages portent la date de 1908).

Allier (Raoul), Le protestantisme au Japon (1859-1907). Paris, Alcan. In-8°, 3 fr. 50.

Almeras (Henri d'). Les amoureux de la reine Marie-Antoinette d'après les pamphlets royalistes et révolutionnaires (avec une bibliographie de ces pamphlets). Paris, Librairie mondiale. In-4° de 440 p. avec 16 gravures, 5 fr.

Angers, Centenaire de l'École de médecine et de pharmacie, 1807-1907. Volume commémoratif publié par le directeur et les professeurs de l'École. Angers, Germain et Grassin. In-4°, 300 p. avec vues et portraits, 15 fr.

Arnous (P.), Pierre Legrand. Un parlementaire français de 1876 à 1895. Préface de M. Saisset-Schneider. Paris, Plon, 1907. In-8°, vi-439 p. et portrait, 7 fr. 50.

Bahrs (K.), Friedrich Buchholz, ein preussischer Publicist, 1768-1843 (Eberings Hist. Studien. 57). Berlin, Ebering, 4 fr.

Baldi (Celestina), Breve studio sulla letteratura storica-politica del risorgimento italiano negli anni 1860 e 1861. Prati, Vestri e Spighi. 1907. In-8°, vii et 189 p.

Batz (baron de), La vie et les conspirations de Jean, baron de Batz, 1754-1793. Paris, Calmann-Lévy. In-8°, 7 fr. 50.

Béranger, Correspondance intime et politique avec Dupont de l'Eure, 1820-1854, annotée par Paul Hacquard et Pascal Forthuny. Paris, Douville. In-8°, 7 fr. 50.

Bernstorffsche Papiere. Ausgewählte Briefe und Aufzeichnungen die Familie Bernstorff betreffend aus der Zeit 1732 bis 1835, hrsg. von A. Friis, 2 Band. Copenhague, Gyldendal. IV, 708 et 72, xxi p. Grand in-8°.

Bertrand (Louis), Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830. Tome II. Paris, Cornély. In-8°, 680 p. 6 fr.

Blayo (dom M.-G.), Les Constituants ecclésiastiques du Morbihan et le serment. Vannes, Lafolye. 1907. In-8°, 19 p.

Bomboy (René), L'impôt sur le revenu en Prusse. Paris, Rousseau. In-8°, xx et 360 p. 8 fr.

Bonnal (H.), Questions d'actualité militaire, 2e série. La première bataille, etc. Paris, Chapelot. In-8°, 287 p. 3 fr. 50.

Bonnefons (André), Un état neutre sous la Révolution. La chute de la République de Venise, 1789-1797. Paris, Perrin. In-8°, xx et 336 p. 5 fr.

Boulay de la Meurthe (comte), Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort, publiés pour la Société d'histoire contemporaine. Tome II. Portrait en héliogravure. Paris, Picard. In-8°, 469 p. 8 fr.

Bourgeois (Armand), Le général Bonaparte et la presse de son époque. 2e série. Paris, Champion, 1907. In-18, 116 p. avec vignettes et portraits. 2 fr. 50.

Bournon (F.). Actes d'état-civil de personnages célèbres. 1re série. Paris, Gougy, 1907. In-8°, 15 p.

Boutard (abbé Charles), Lamennais, sa vie et ses doctrines, II. Le catholicisme libéral, 1828-1834. Paris, Perrin. In-8°, 5 fr.

Bræsch (F.). Papiers de Chaumette, publiés avec une introduction et des notes. Paris, Société de l'Histoire de la Révolution française. In-8°, 232 p., 4 fr.

Brice et Bottet, Le corps de santé militaire en France, son évolution, ses campagnes, 1708-1882. Paris, Berger-Levrault. In-8°, 462 p. avec planches et vignettes, 25 fr.

Caemmerer (général von), L'évolution de la stratégie au xixe siècle. Traduit de l'allemand par le lieutenant Tirlet, avec une préface du commandant Colin. Paris, Fischbacher. In-8°, xvi et 305 p. 3 fr. 50.

Colonna de Cesari-Rocca. Histoire de la Corse, écrite pour la première fois d'après les sources originales. Paris, Bonvalot-Jouve. In-8°, viii et 316 p. 3 fr. 50.

Coquet (L.), Politique commerciale et coloniale franco-allemande. Préface de M. Saint-Germain, sénateur. Paris, Alcan. In-8°, 3 fr. 50.

Cornulier-Lucinière (comte de), Prise de Bone et de Bougie, d'après des documents inédits. Dessins par le lieutenant Clément, du 95e. Paris, Lethielleux, 1907. In-8°, 3 fr. 50.

De Bas (F.) et comte J. de T' Serclaes de Woomersom. La campagne de 1815 aux Pays-Bas, d'après les rapports officiels néerlandais. Trois vol. I. Quatre-Bras. II. Waterloo. III. Annexes, notes et plans. Paris, Plon. In-8°. 20 fr.

Déroulède (P.), 70-71. Nouvelles feuilles de route. De la forteresse de Breslau aux allées de Tourny. Paris, Juven. 1907. In-16, xxxv et 348 p. 3 fr. 50.

Driault (Edouard), La question d'Extrême-Orient. Paris, Alcan. In-8°, 391 p. 7 fr.

Du Bled (Victor). La Société française du xvi° au xx° siècle. Sixième série. xviii° siècle. Les médecins avant et après 1789. L'amour au xviii° siècle. Paris, Perrin. In-8°, 3 fr. 50.

Duval (L.). La réouverture des églises en l'an III dans le district de Bellême. Bellême (Orne), impr. Levayer. 1907. In-8°, 23 p.

Enax (K.). Otto von Manteuffel und die Reaktion in Preussen. Leipzig (dissertation). In-8°, 82 p.

Erard (P.). Souvenir d'un mobile de la Sarthe (33° régiment). Armée de la Loire, 16° corps. Le Mans, libr. de Saint- Denis. 1907. In 8°, 248 p. et planches.

Ester (E.). Das Zeitungswesen in Westfalen von den ersten Anfängen bis 1813. Münster, Schöningh. In-8°, xvi et 222 p. 4 fr. 50.

Fain (baron). Mémoires, publiés par ses arrière-petits-fils avec une introduction et des notes par Paul Fain. Paris; Plon. avec un portrait en héliogravure et deux plans. In-8°, xv et 372 p. 7 fr. 50.

Fossa (F. de). Le château historique de Vincennes à travers les âges. Paris, Daragon. In-4°, 350 p., avec 67 reproductions dans le texte, 2 plans et 3 planches gravées. 25 fr.

Friedjung (H.). Oesterreich von 1848 bis 1860. I Band, die Jahre der Revolution und die Reform 1848 bis 1851. Stuttgart, Cotta. gr. in-8°, xviii et 512 p. 11 mark 50.

Fröhlich (Franz). Fichtes Reden an die deutsche Nation, eine Untersuchung ihrer Entstehungsgeschichte. In-8°, 115 p. (Programme du gymnase Kaiserin Augusta de Charlottenbourg).

Furgeot (Henri). Le marquis de Saint-Huruge, généralissime des sans-culottes (1738-1801). Paris, Perrin. In-8°, 441 p. 5 fr.

Gabory (E.). Un curieux manuscrit de la Révolution aux archives de la Vendée. Vannes, Lafolye (S. M.) In-8°, 7 p.

Gautherot (Gustave). La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle. Tome I. La République rauracienne. Paris, Champion. 1908. In-8°, xv et 290 p. Tome II. Le département du Mont-Terrible. 1793-1800. Paris, Champion. In-8°, 298 p. 15 fr.

— Archives du ministère des affaires étrangères. Les relations franco-helvétiques de 1789 à 1812. Paris, Champion. In-8°, 133 p., 4 fr.

Gazier (Georges). J.-B. Flavigny, évêque constitutionel de la Haute-Saône, sa correspondance avec Grégoire et dom Grappin, 1795-1802. (Extrait des Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs. 8° série, tome 1er. 1906). Besançon, typ. et lith. Dodivers. 1907. In-8°, 80 p.

Glachant (Victor). Armand Carrel, transfuge français (1822-1824). Extrait de la *Revue hebdomadaire* du 5 octobre 1907. Paris, 8, rue Garancière. 1907. In-8°, 26 p.

Grandprey (C. de). La défense du royaume de Naples en 1806, étude napoléonienne sur le placement des troupes. Paris, Chapelot. In-8°, 91 p., et carte.

Guibal (Georges). Le mouvement fédéraliste en Provence en 1793. Paris, Plon. In-8°, 315 p. 7 fr. 50.

Gussfeldt (Paul). Meine Kriegserlebnisse im deutsch-franz, Feldzug, nebst autobiogr. Mitteilungen aus den Jahren 1868-1869 und 1906-1907, Berlin, Paetel. In-8°, Mit 2 Kartenskizzen. 5 fr.

Guyot (Yves), Sophismes socialistes et faits économiques. Paris, Alcan et Guillaumin. In-8°, xi et 353 p. 3 fr. 50.

Halle (E. von), Die Seemacht in der deutschen Geschichte. Sammlung Göschen 370. Leipzig, Göschen, 1 franc.

Hamy (Dr E.-T.), Les débuts de Lamarck, matériaux inédits pour servir à sa biographie. (Bibliothèque d'histoire scientifique. Tome II, n° 1). Muséum, novembre 1907. In-8°, 30 p.

Heyck (Ed.), Johanna von Bismarck. Bielefeld, Velhagen u. Klasing. 1907. In-8°, avec 5 gravures, 5 francs.

Hughes (Th.), History of the Society of Jesus in North America colonial and federal. Documents. Vol. I, part 1, nos 1-140, (1605-1838). London, Longmans, Green and Co. Gr. in-8°, 21 shillings.

Jaurès (Jean). La guerre franco-allemande, 1870-1871. Louis Dubreuilh, La Commune, 1871. (XIIe volume de l'Histoire socialiste). Paris, Rouff. In-8°, 7 fr.

Jourdan (F.), La chouannerie dans l'Avranchin, 1re partie. Avranches, Impr. de l'Avranchin, 1907. Petit in-8°, 191 p.

Latorre (Henri de), A la liberté. L'Italie de 1814 à 1848. Paris, Cornély. In-8°, vii et 655 p. 10 fr.

Lebey (A.), Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848 avec des documents et des portraits inédits. Paris, Juven, 1907. In-8°, 377 p. 5 fr.

Lechesne (Paul), Indo-Chine (notations lointaines). Réflexion (1905). Actualités (1906). Possibilités économiques (1906-1907). Paris, Librairie mondiale. In-8°, 332 p., 5 fr.

Lordat (marquis de) et chanoine Charpentier. Un page de Louis XV, lettres de Marie-Joseph de Lordat, à son oncle Louis de Lordat, 1740-1747. Paris, Plon. In-8°, vii et 422 p., 7 fr. 50.

Ludwig (V.), Friedrich Wilhelms IV Stellung zur preussischen Verfassungsfrage. (Breslauer Studien zur Geschichte, 1). Breslau, Trewendt und Garnier, 3 fr. 50.

Magnette (F.), Les émigrés français au pays de Liège de 1791 à

1794. (Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXVI, p. 135-182). Liège, Poncelet, (s. d.). In-8°, 52 p.

Masson (Frédéric), Le sacre et le couronnement de Napoléon. Paris, Ollendorff. In-8°, xxvi et 342 p., 7 fr. 50.

Matter (Paul), Bismarck et son temps. Tome III, Triomphe, splendeur et déclin, 1870-1898. Paris, Alcan. In-8°, 10 fr.

Meusel (F.), Friedrich-August von der Marwitz, ein märkischer Edelmann im Zeitalter der Befreiungskriege. I Band. Lebensbeschreibung. Berlin, Mittler u. Sohn. In-8°, avec trois portraits, 15 fr.

Meyer (Chr.), Aus der letzten Zeit der Republik Polen. Gedenkblätter eines Posener Bürgers, 1760-1793. Munich, Chr. Meyer, Fürstenfelderstr. 9. In-8°, 2 fr. 50.

Montaglas (Galy), Mémoires inédits. Historique du 12e chasseurs à cheval (1793-1801), revus et corrigés par Jean Signorel, docteur en droit. Paris, Chapelot. In-8°, 122 p., avec fac-similé.

Morrison (J.), New ideas in India during the XIX century. A study of social, political and religious developments. London, Macmillan. In-8°, 296 p., 7 sh. 6 d.

Müller (Leonhard), Geschichte der Breslauer Zeitungen von 1742-1871. Dissertation de Breslau. Breslau. In-8°, 45 p.

Novorusski (M. W.), 18 1/2 Jahre hinter russischen Kerkermauern. Uebs. von Luise Flachs-Fokschaneanu. Berlin, Behr, 6 fr. 25.

Paschen (Vice-amiral), Aus der Werdezeit zweier Marinen. Erinnerungen aus meiner Dienstzeit in der österr. u. deutschen Marine. Berlin, Mittler u. Sohn. gr. in-8°, 5 fr.

Rappoport (A. S.), The curse of the Romanovs. A study of the lives and the reigns of two tzars, Paul I and Alexander I of Russia, 1754-1825. London, Chatto. In-8°, 448 p. 16 sh.

Reinach de Foussemagne (Comtesse H. de). Une fidèle. La marquise de Lage de Volude, 1764-1842. Préface par le marquis Costa de Beauregard. Paris, Perrin. In-8°, xvii et 448 p., 7 fr. 50.

Reine Victoria (la), d'après sa Correspondance inédite. Trad. fr. avec introd. et notes par Jacques Bardoux. Paris, Hachette, 1907. In-8, avec portraits. Tome Ier, 1837-1843, xxv-788 p.; Tome 2, 1844-1853, 723 p.; Tome 3, 1853-1861, 819 p.

Rouire (Dr), La rivalité anglo-russe au xixe siècle en Asie (golfe persique, frontières de l'Inde). Paris, Colin. In-8°, avec carte, 3 fr. 50.

Rousseau (Louis). L'effort ottoman. Paris, Masson, In 8°, xliii et 358 p. 3 fr.

Rozat de Mandres (général). Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan. Avec cartes, portraits et photogravures, Paris, Berger-Levrault. In-8°, 305 p., 7 fr. 50.

SARHVANOFF (G.-D.). La Bulgarie est-elle un État mi-souverain ? Paris, Rousseau, 1907. In-8°, 164 p.

SAYN-WITTGENSTEIN (Princesse de), Souvenirs. Paris, Lethielleux, 1907. In-8°, 3 fr. 50.

SEILLIÈRE (Ernest), Le mal romantique. Essai sur l'impérialisme irrationnel. Paris, Plon. In-8°, 8 fr.

SLOVAK (Alois). La bataille d'Austerlitz. Documents inédits sur la campagne de 1805, avec un plan de la bataille. Traduction de L. LEROY. Paris, Daragon. In-8°, IV et 268 p., 3 fr. 50.

Soldats suisses au service étranger, Journal du sous-lieutenant Rilliet (1812-1813). Souvenirs du garde d'honneur Cramer (1813-1815). Mémoires du soldat P.-L. Mayer, prisonnier en Russie (1812). Genève, Jullien. In-8°, 387 p., portraits et notices, 3 fr. 50.

TARDY (René), La représentation proportionnelle devant le Parlement. Vendôme, impr. Vilette, 1907. In-8°, 107 p.

THÉNARD (L.) et GUYOT (R.). Le conventionnel Goujon (1766-1795). Paris, Alcan. In-8° XVIII-243 p., 5 fr.

TIERSOT (Julien). Les fêtes et les chants de la Révolution française. Paris, Hachette. In-8°, XXXVIII et 323 p., 3 fr. 50.

TUETEY (Louis). Les officiers sous l'ancien régime. Nobles et roturiers. Paris, Plon. In-8°, VI et 407 p., 7 fr. 50.

VACHÉE (commandant), Étude du caractère militaire du maréchal Davout. Paris, Berger-Levrault. In-8°, 94 p., 3 fr.

VELLAY (Charles), La correspondance de Marat, recueillie et annotée. Paris, Fasquelle. In-18, XXIII-291 p., 3 fr. 50.

VIALAY (Amédée). La vente des biens nationaux pendant la Révolution française. Paris, Perrin. In-8°, XI-349 p., 5 fr.

VOLBERT (A.). Freiligrath als politischer Dichter. Münster, Schöningh. In-8°, VIII et 104 p., 2 fr. 50.

VOLZ (G.-B.). Aus der Zeit Friedrichs des Grossen, Gotha, F.-A. Perthes. In-8°, avec cinq gravures, 5 fr. 65.

WADDINGTON (Richard), La guerre de Sept Ans. Histoire diplomatique et militaire. Tome IV. Torgau, Pacte de famille. Paris, Firmin-Didot. In-8°, VIII et 637 p.

WAHL (M.), L'Algérie, 5e édition, mise à jour par Augustin BERNARD. Paris, Alcan. In-8°, 450 p., 5 fr.

WISCHNITZER (M.) Die Universität Göttingen und die Entwicklung der liberalen Ideen in Russland im ersten Viertel des 19 Jahrh. (Eberings Hist. Stud. 58). Berlin, Ebering, 7 fr. 50.

PÉRIODIQUES

Academy, 4 janvier : Barbados, past and present. — 18 janvier : HENDERSON, Sir George Grey pioneer of Empire in Southern lands. — TROWBRIDGE, Mirabeau, the demi-god. — 25 janvier : CADOGAN, The life of Cavour; Gregorovius, The Roman journals, p. ALTHAUS, trad. HAMILTON. — 1er février : BOSCAWEN, Fourteen years in Parliament. — G. M. G. The Stage Censor, a historical sketch, 1544-1907.

Allgemeine Zeitung, Fasc. 45 : von MASSENBACH, Deutsche Wehrkraft in franz. Auffassung. — Fasc. 46 : von WALLMENSCH, Franz. Wehrkraft in deutscher Auffassung. — Fasc. 47 : von MASSENBACH, Nochmals Deutsche u. franz. Wehrkraft. — Deutschland und Frankreich. — Fasc. 49 : PETERSEN, Die franz. Sprache im Elsass. — Fasc. 50 : R. HERMANN, Die Befreiung Aegyptens. — BULLE, Die Erinner. von Karl Schurz. — Fasc. 3 : ZIEGLER, Hegel. — 4 : D. F. Strauss. — BLEIBTREU, Napoleons Glück uud Ende. — Hans PRUTZ, Ein Wartburg-Buch. — 5 : BULLE, Eine neue Strauss-Biographie.

Amateur d'autographes, décembre : Deux lettres du général Mengaud (an IV et an V). — Joseph Bonaparte à Napoléon (1807). — Alex. Dumas et Louis-Philippe. — Félix Mendelssohn et les Saint-Simoniens. — janvier : TOURNEUX, Les Mémoires de Madame Elliott. — R. B. Napoléon et les congrégations (fac-similé hors texte). — DELPY, Manuel de l'amateur d'autographes (suite). — Bibliographie : J. CLARETIE, Camille Desmoulins. — VICAIRE, Table générale du Bulletin du bibliophile. — Mém. de Mme de Boigne, III (R. B.). — Février : R. BONNET, La journée du 15 mai 1848, documents inédits et fac-similé. — Le baron Bonde. — Anecd. hist. par Hon. Duveyrier, p. TOURNEUX; André Chénier, Les Bucoliques, p. HEREDIA; LEBEY, Louis-Napoléon Bonaparte et la Révol. de 1848 ; FROMAGEOT, Landrin, représentant du peuple à Versailles en 1848 (R. B.)

American Historical Review, janvier : Joseph Gales on the War Manifesto of 1812 ; Robert Barnwell Rhett on the Biography of Calhoun,

1854, contributed by Gaillard Hunt. — De Lanoy and Van der Linden, Histoire de l'Expansion coloniale (Dennis). — Guthrie, Socialism before the French Revolution (Weatherly). — Welsford, The Strength of Nations (Clive Day). — Montague, The Political History of England, VII (Abott). — Lamprecht, Deutsche Geschichte (Weatherly). — Helmolt, The History of the World, VIII (Fay). — Denkwürdigkeiten des Fürsten Chlodwig zu Hohenlohe-Schillingsfürst (Munroe Smith). — Doyle, English Colonies in America, IV, V (Andrews). — Smith, Our Struggle for the Fourteenth Colony (Tyne). — Johnston, Leading American Soldiers. — Cushing, The Writings of Samuel Adams, III (Mc Laughlin). — Butler, Judah P. Benjamin (Phelps). — Sargent, The Campaign of Santiago de Cuba (Bigelow). — Whitford, History of the Canal System of the State of New York (Benton).

Anjou historique, juillet-août : Pourquoi Chalonnes demandait à être chef-lieu de district, en 1790. — Les trois fermetures du collège de Beaupréau. — État du district de Saint-Florent le Vieil (juin 1795). — Les administrateurs de Maine-et-Loire (1796). — Le canton d'Angers (sept. 1796). — La Vendée angevine (nov. 1797). — La situation politique en Maine-et-Loire (déc. 1797). — Ce qu'étaient devenus en 1799 l'évêché, les séminaires et les abbayes d'Angers. — Le duc et la duchesse de Nemours à Baugé, Saumur et Angers (1843). — Les filles de la charité du Sacré-Cœur de Jésus (1823-1907). — Septembre-octobre : Les Ursulines d'Angers (1618-1907). — Un délit de chasse sur les terres du Grand Condé (1677). — Le district de Segré et la guerre des Chouans (sept. 1794). — Le district de Vihiers (juin-août 1795). — La situation politique en Maine-et-Loire (déc. 1795). — Le ministre de la police et l'administration centrale de Maine-et-Loire : Correspondance secrète (janvier 1798). — Le canton d'Angers (janvier 1798). — État du département de Maine-et-Loire (janvier 1798). — Le département de Maine-et-Loire en 1804 : administration religieuse, judiciaire, civile et militaire; — Chronique angevine, bibliographie angevine. — Novembre-décembre : Les filles de la charité d'Angers (1640-1907). — Le prisonnier de la Vendée (souvenirs de Joseph Clémenceau). — Janvier-février : Souvenirs de Joseph Clémenceau sur la guerre de Vendée (fin). — M. Jousbert de la Pepinière, guillotiné à Angers (1794). — État du département de Maine-et-Loire (février 1796). — Le département de Maine-et-Loire (février 1798). — Le canton d'Angers en 1798-1799. — Pourquoi le Lion d'Angers demandait à être sous-préfecture (1800). — La rentrée des émigrés angevins. — A trevers la correspondance administrative des préfets de Maine-et-Loire (1800-1823). — L'esprit public en Maine-et-Loire (1802).

Annales de Bretagne, novembre : Sée, Les classes rurales en Bre-

tagne du XVI[e] siècle à la Révolution. — Janvier : STEIN, Une statue de Louis XVI à Brest.

Annales de l'Est et du Nord, n° 1 : REUSS, Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution (suite). — HOEPFFNER, Der Pfarrer Eissen (Th. Sch.). — BARDY, Miscellanées, XIV (C. P.). — LEFORT, Hist. du département des Forêts, I.

Annales des sciences politiques, VI, 15 novembre 1907 : H.-R. SAVARY, La Constitution et les réformes en Perse. — LECARPENTIER, Le port de Rotterdam. — MATTER, Les négociations sur l'unité allemande-sept.-oct. 1870. — R. FERRY, Les voies de pénétration et de communication en Afrique occidentale française, avec deux cartes (fin). — ISAMBERT, CLAUDEL, VIALLATTE, COURANT, La vie politique en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, en Extrême-Orient, 1906-1907. — Janvier : S. PIOT, Le rôle politique de Giosué Carducci. — St. VICTOR DE St. BLANCARD, L'accord anglo-russe du 31 août 1907. — ALFASSA, Le parti ouvrier au Parlement anglais. — HOLTZ, Le régime foncier à Madagascar. — ESCOFFIER, Les « Pages normandes » d'Albert Sorel. — BELLET, Chronique des questions industrielles. — Cap. D'OLLONE, La Chine novatrice et guerrière; L. RICHARD, Géographie de l'empire de Chine; A. BOURGUET, La politique étrangère de Choiseul. — L. DOUARCHE, Les conventions relatives aux conditions du travail. — JELLINEK, Verfassungsänderung und Verfassungswandlung.

Annales fléchoises et de la vallée du Loir, novembre-décembre : CALENDINI, La municipalité de Sainte-Colombe; J.-L. Mahou; Armand Bellée.

Anzeiger für schweizerische Geschichte, XXXVIII, 4 : PLÜSS, Historische Literatur die Schweiz betreffend, 1906.

Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst, IX vol. : R. JUNG, Aktenstücke über die Besitzergreifung der Reichsstadt Frankfurt dnrch den Fürsten Primas am 6 september 1806. — KRACAUER, Frankfurt u. die franz. Revolution 1789-1792.

Archiv für Kulturgeschichte, VI, 1 : GEBAUER, Quellenstudien zur Gesch. des neueren franz. Einflusses auf die deutsche Kultur, II.

Athenaeum, 4 janvier : Dyott's Diary, p. JEFFERY. — Lord Wantage. — 25 janvier : Mrs BEARNE, Maria Carolina, queen of Naples. — WISTON-GLYNN, John Law of Lauriston. — The history of the Indian mutiny (Holmes).

Blackwood's Magazine, nov. : WHIBLEY, Two diplomatists, I. Talleyrand. II Metternich. — janvier : BARTLETT, The French army in Marocco. — Britain and Russia in the Middle East. — The leader of the Unionists in the House of Lords.

Bulletin du Comité départemental des Vosges pour la recherche

des documents économiques de la Révolution, n° 4, 14 avril 1908 : SCHWAB, Monnaies et mesures dans les Vosges en 1789 ; BERNARDIN, Les forges vosgiennes à l'époque révolutionnaire ; POGNON, Procédure contre M. de Langeac ; capitaine E., Moyens de défense dans les Vosges en 1792 ; BERNARDIN, Le ravitaillement de l'armée du Rhin.

Bulletin critique, n° 20 : LENOTRE, Mémoires sur la Rév. et l'Empire (B. Faulquier). — Ch. de Lacombe, Journal polit. ed. HÉLOT, I (R. G.). — MEUTRÉ, Cournot. (E. B.). — n° 21 : CAUVIÈRE, Discipline militaire et obéissance passive (P.). — POULLET, Les institutions françaises de 1795-1814 (J. Rambaud). — NICOLAY, Napoléon Ier au camp de Boulogne. — E. DAUDET, Lettres du comte Valentin Esterhazy à sa femme (R. G.). — MÉRESSE, Histoire du Cateau. (G. Mollat). — DÉMY, Essai histor. sur les Expositions universelles de Paris. — n° 22-23 : DONOP, Commandement et obéissance (P.). — AULARD, Paris sous le Consulat, III. — BOUCHER, Souvenirs d'un Parisien pendant la deuxième République (L. de L.). — DAUDET, Rév. de 1830 et procès des ministres de Charles X (Largent). — Un pessimiste, Guillaume II et son peuple (Gilbert).

Carnet de la Sabretache, novembre : LECOQ, Lettres et souvenirs d'un officier de cavalerie légère, 1798-1832. — HENNET, Rentrée en France de la dépouille mortelle du général Leclerc. — Décembre : Lieut. DUNBAR, La campagne de 1814 en Hollande, trad. COTTREAU. — Vte de GROUCHY, Lettre du maréchal Bugeaud sur l'Algérie. — LECOQ, Lettres et souv. d'un officier de cavalerie légère (fin). — Janvier : Souv. du général Le Poittevin de La Croix. — DÉPRÉAUX, Une affiche de recruteurs pour Royal Piémont-cavalerie. — 1814 en Hollande, attaque de Berg-op-Zoom, p. COTTREAU (fin). — LEPLUS, Documents relatifs à la tenue provenant des archives de Stabenrath. — SAUZEY, Le régiment des duchés de Saxe, Manrésa.

Censeur, 1907, n° 43 : LEBEY, Les préludes de février 1848. — Dix-septième lettre de La Haye. — 45 : MONIN, Buloz et Quinet, lettres d'Eugène Sue et de Saint-René Taillandier. — ERNEST-CHARLES, Les Mémoires de Mme de Boigne. — H. BUFFENOIR, J.-J. Rousseau à Montmorency. — 46 : G. PARMENTIER, L'éternelle question d'Alsace, I. La situation, les fautes, les menaces de guerre. — José de BÉRYS, Napoléon et le souper de Beaucaire. — 47 : ALFASSA, La lutte contre les trusts. — G. PARMENTIER, L'éternelle question d'Alsace. II. Les solutions pacifiques. — Le problème colonial en Angleterre. — 48 : Kant et la pensée française. — ALFASSA, La lutte contre les trusts. — CHASSÉ, Sir Henry Campbell-Bannerman. — 49 : Eug. ARNAUD, Les sous préfets et la décentralisation. — MONIN, P.-J. Proudhon et la nationalité belge. — FOULON DE VAULX, Au château de Compiègne. — 50 : La langue française et les Belges. — G. PARMENTIER et SAHUQUÉ DE GOTY, L'éternelle question

d'Alsace. — 51 : St. Cerrès, Pie X et les cardinaux français. — La langue française, langue universelle. — Delahache, L'éternelle question d'Alsace. — 52 : La succession de Roosevelt. — La Société des études robespierristes. — 1 : Oscar II intime. — Ch. Bellet, Sous-préfets et décentralisation. — 2 : Lebey, Le messianisme napoléonien. — J. Boulenger, Stendhal et Duvergier de Hauranne. — Ernest-Charles, Taine et Aulard. — 4 : Novicow, Thémis et Bellone. — Magalhaes-Lima et A. Naquet, La République en Portugal. — La prochaine assemblée episcopale. — L.-G. Lévy, Le judaïsme libéral. — 5 : Monin, La foi politique et son évolution. — Pressensé, Le débat sur le Maroc. — La République en Portugal. — J. Germain, Pie IX et les traditions provençales. — A. Thierry, La question d'Alsace et la thèse allemande. — 6 : Lettre au Saint-Synode par Grég. Pétroff. — 7 : Fraycourt, Les musulmans algériens et le service militaire. — 8 : G. Lecomte, La bourgeoisie française depuis 1848.

Chronique médicale, 15 novembre : Carrière d'un grand praticien de la fin du XVIIIe à la première moitié du XIXe siècle. — Ravarit, Les mutilés de Lützen et le rôle de Larrey. — 1er décembre : Regis, Le testament de Rousseau de 1763. — Maladie et mort de Baudelaire. — Personnages réels de « Madame Bovary ». — 15 décembre : Levraud, Fardeau. — La fermeture de la Faculté en 1822. — 1er janvier : Le testament de Rousseau. — 15 janvier : Maupassant. — La maladie de Rousseau. — La laryngite de Gambetta.

Contemporain, 5 janvier : Bouillat, Duc d'Orléans, 1810-1842. — 12 : Bouillat, Duc de Nemours. — 19 : De L'Eglise et Bouillat, Louise-Marie-Thérèse de France, duchesse de Parme. — 26 : Paitre, Canning.

Contemporains, 10 novembre : Lelorrain, Kant philosophe. — 17 : Lallié, Mgr de Salamon. — 24 : de Ruffy, Rivarol. — 1er décembre : Aimont, D'Elbée. — 8 : Aimont, Bonchamps. — 15 : Baron de Maricourt. Désirée Clary. — 22 : Ledos, François II, empereur d'Allemagne et d'Autriche. — 29 : Ledos, Ferdinand I, empereur d'Autriche.

Contemporary Review, décembre : Fr. Dernburg, The Emperor and his Chancellor. — Stead, Impressions from the Hague. — F. de Pressensé, France, Morocco and Europe. — H. Jones, Idealism and politics, II. — Sinclair, Liberalism and christianity. — Janvier : Lord Delby, The American panic. — Aitken, The coming famine in India. — London, Revolution. — Morel, Belgium and the Congo. — Mackenzie, The Japanese in Corea. — Hawkin, Natal and the Zulus.

Correspondant, 25 novembre : E. Rousse, Lettres à un ami 1871-1880. — La question d'Irlande, le Sinn Fein. — Princesse de Sayn-Wittgenstein, Quelques souvenirs de ma vie. — Leblond, L'instruction publique aux colonies. — 10 décembre : E. Rousse, Lettres à un ami,

II. — LANZAC DE LABORIE, Albert Sorel et son œuvre. — GACHOT, Un homme de guerre méconnu, la réhabilitation de Mack. — 25 décembre : Mgr MIGNOT, La Bible et les religions. — E. ROUSSE, Lettres à un ami, III. — DAVIN, Les ports francs. — Comte de LAGRÈZE, Oscar II. — 10 janvier : ROLLIN, Le service des renseignements militaires I. En temps de paix. — ROUSSE, Lettres à un ami, IV. — LAMMENS, Les étapes de l'expansion allemande dans le Levant. — 25 janvier : H. de LACOMBE, Figures vendéennes. — E. ROUSSE, Lettres à un ami, V (fin). — De MOÜY, La Comédie Française et l'histoire de France. — Et. LAMY, Hilaire de Lacombe.

Cultura, n° 1 : KIELLAND, Rings um Napoleon (Lommi). — LIMENTANI, Le previsione dei fatti sociali (Di Verce). — D'ANCONA, Carteggio di M. Amari (Rosi).

Daheim, 8 : HÖFFNER, Joseph von Eichendorff. — 9 : SAMASSA, Zwanzig Jahre deutscher Kulturabeit in der Ostmark. — THORMÄLIUS, Chr. Daniel Rauch. — 13 : A. KÖHLER, Die Schätze der Familienarchive. — 15 : FUNKE, Koloniale Literatur. — 17 : HESSE-WARTEGG, Bagdadbahn u. Persischer Golf. — WENDEN, Im Hauptquartier der Kathol. Kirche (die Ordensgeneräle). — 18 : STIER, Alt-Iena. — 19 : W. v. BREMEN, Was wird aus dem franz. Heer? — BIERMANN, Leipzigs altes Rathaus. — HÖFFNER, W. Busch.

Deutsche Arbeit, 2 : KNECHTEL. Meine persönl. Eindrücke et Erlebnisse in Mexiko 1865-1867. — 3 : ZUCKERKANDL, Zum österr. ungar. Ausgleich. — 4 : O. WEBER, Radetzky — KNECHTEL, Erlebn. in Mexico (fin).

Deutsche Kultur, 32 : DRIESMANS, Wilhelms II erste Regierungsperiode. — 33 : L. WOLTMANN, Die Konservative Partei. — R. DEUTSCH, Luise, die Königin. — 34 : Unpreussische Generäle. — 35 : Zur Akademie der Arbeit. — KULHENBECK, Fichte. — MÜHLBERGER, Zur sozialen Bewegung. — PFANKUCH, Unpreussische Generäle.

Deutsche Literaturzeitung, 49 : Wilhelm u. Caroline von Humboldt in ihren Briefen, hrsg. von A. v. SYDOW (R. M. Meyer). — 1 : EHRENTREICH, Die freie Presse in Sachsen-Weimar von den Freiheitskriegen bis zu den Karlsbader Beschlüssen (G. Kaufmann.) — ECCARDUS, Gesch. des niederen Volkes in Deutschland. — ESMEIN, Gouverneur Morris (Wahl). — 3 : FRIEDJUNG, Oesterreich von 1840 bis 1860, I (O. Weber). — 4 : ZEISS, Die Industrie am Niederrhein während der franz. Herrschaft (Darmstaedter). — 6 : v. UNGER, Blücher, I, (v. Petersdorff). — 7 : Morane, Paul I de Russie avant l'avènement (Schirren).

Deutsche Revue, Novembre : Aus den Kreisen der päpstl. Diplomatie. — NIPPOLD, Grossherzog Friedrich von Baden. — Handbillette des Königs Friedrich-Wilhelm IV. — Frankreich und Elsass-Lothringen.

— Aus Kübecks Tagebüchern, 1836-1838. — Déc.: NIPPOLD, Ein Hauptergebnis der Haager Konferenz. — v. POSCHINGER, Aus der Korrespondenz Leopolds I, Königs der Belgier, 1852-1856. — v. WITTEN, Wie können wir uns mit den Polen verständigen? — von DEMELIC, Metternich u. der Uebertritt des Herzogs Karl II von Lucca zum Protestantismus. — Aus Kübecks Tagebüchern (fin). — VALOIS, Deutschland als Seemacht. — BONNAL, Die neuen Infanteriereglements. — Janvier : GAMAZO, Die öffentliche Meinung in Spanien und das marokkanische Problem. — E. TISSOT, Eine Enquête über die intellektuelle Annäherung Frankreichs und Deutschlands. — G. MONOD, Briefe von Malwida von Meysenbug an ihre Mutter, London 1852-1858 u. Paris, 1860. — Sir A. TURNER, Eine neue Aera in den Beziehungen zwischen Deutschland und England. — v. POSCHINGER, Aus den Denkw. von H. v. Kusserow. — Die an der Kurie beglaubigten Diplomaten. — Février : E. HERMANN, F. Strauss. — NIPPOLD, Die Haager Konferenz. — v. POSCHINGER, Kusserow (suite). — G. MONOD, Malwida (suite). — von LIGNITZ, Parlament u. Presse in Japan. — ZACHER, Der Kirchenstaat 1814.

Deutsche Rundschau, Janvier: H FISCHER, D. F. Strauss. — ELSTER, Heine und Laube, ungedruckte Briefe, III. — L. GERHARDT, Lavater in Russland. — Militärische Literatur, Erzieher des preussischen Heeres (A. von Janson). — Février: P. RITTER, 4 Briefe des Prinzen Wilhelm von Preussen (Kaiser Wilhelm I). — WENDT, Grossherzog Friedrich von Baden.

Deutschland (Das nationale), 7: PAION, Reichstags-Silhouetten. — R. MARTIN, Das Reichsinteresse u. die Geldknappheit. — KREUZKAM, Schiffahrtsabgaben auf den freien Strömen. — AFRIKANUS, Belgien u. die Angliederung des Kongostaates. — 9: ARENDT, Marineetat und Flottengesetz. — v. BÖHLENDORFF-KOLPIN, Deutsch-englische Rückblicke. — KREUZKAM, Wirtschaftl. Annäherung zwischen Deutschland u. Frankreich. — v. STRANTZ, Die belgisch-holl. Annäherung u. Norwegens Neutralität. — 10 : Um das preuss. Wahlrecht. — v. BÖHLENDORFF-KOLPIN, Ueber die Interessen des Deutschen Reichs in Marokko. — E. RITTER, Ideologie u. Polenpolitik. — 12 : RHENANUS, Nationale Verkehrspolitik.

Dilecta, 1 janvier: PEYRE, La peinture militaire dans la seconde moitié du XIXe siècle. — 15 janvier: GAULOT, La présidence en 1792. — P. de SÉGUR, Le geste de Rostopchine. — ROUSSE, Le barreau de Paris en 1870. — DES GRANGES, Le théâtre en France au XIXe siècle.

Documents du Progrès, décembre : F. PASSY, La solidarité des nations. — LAMPRECHT, Le nationalisme en Allemagne. — F. de PRESSENSÉ, Les enseignements de la conférence de la Haye. — Sir J. COCKBURN, La Fédération britannique. — BRODA, Où tend le progrès? —

Janvier : CRANE, L'idée socialiste, nouvelle inspiration de l'art. — BRODA, Nouvelles tendances de l'art. — CRUSTALEFF, Les perspectives de la révolution russe. — VAZ, La crise portugaise. — Chroniques : STRONG, la Politique blanche en Australie. — SCHIAVI, la Société Umanitaria de Milan. — M. L. KATSING, Une Université populaire en Amérique. — E. BAUER, Législation ouvrière en 1906. — VANDERVELDE, La situation économique du parti ouvrier belge. — VAMBÉRY, l'Islam en marche vers la civilisation. — Février : VANDERVELDE, Le parlement belge et le Congo léopoldien. — NAUDET, Un an après la séparation. — P. ADAM, Les survivances dans la littérature française. — Chroniques et rapports.

Dublin Review, janvier : The Encyclical Pascendi. — BENSON, Letters of Queen Victoria.

Eckart, 2 : WIEMANN, Eichendorff, ein gesunder Romantiker.

Edinburgh Review, janvier : The government of subject races. — The fallacies of socialism — Versailles. — The second Hague conference. — Queen Victoria and her ministers.

Énergie française (l'), 2 novembre 1907 : A. RAFFALOVICH, Les causes du Krach américain. — J. POIRIER, Les hostilités sans déclaration de guerre. — 9 : COMTE, Le mal primaire et ses remèdes. — L. LEGER, La Bulgarie contemporaine. — 16 : M. HENDERSON, La Loire navigable. — RONDET-SAINT, Le remaniement territorial et administratif nécessaire. — 30 : INSAROFF, La situation actuelle en Russie. — RONDET-SAINT, L'évolution de l'organisation industrielle. — 7 décembre : Y, La démilitarisation de la France. — J. PÉRIER, L'exportation française en Angleterre (et 14). — PEYRAUD, Le rattachement des Comores. — RONDET-SAINT, La situation française dans la concurrence transatlantique. — Martin SAINT-LÉON, Le mouvement social (et 14, 21, 28). — 14 : WIEL, Remède à la dépopulation. — FLORENT-MATTER, Les conséquences de la défaite. — 28 : Y, Le problème de la mobilisation.

Espana moderna, 1er décembre : J.-P. de GUZMAN, La embajada de España en Paris en los comienzos de la Revolución francesa.

Études des Pères de la Compagnie de Jésus, 5 décembre 1907 : Motu proprio du pape Pie X. — DE LA TAILLE, Sur l'encyclique « Pascendi ». — P. SUAU, Madagascar, exil et guerre. — P. DUDON, Le recrutement du clergé. — P. BLIARD, Insermenté et jureur (François Decaux et Charles de Saysy). — 20 décembre : P. SUAU, Madagascar, un pseudo-protectorat. — A. d'ALÈS, Une encyclopédie américaine catholique. — 5 janvier : J. BRUCKER, L'Église et la critique biblique. — H. BERCHOIS, La spoliation de l'Église. — L. CHOUPIN, Le motu proprio « Praestantia » de Pie X. — 20 janvier : P. DUDON, La troisième loi Briand. — H. LEROY, De quelques conditions nécessaires aux œuvres sociales. —

P. SUAU, Madagascar, étapes d'une annexion. — A propos du recrutement du clergé. — 5 février : ROURE, Scolastiques et modernistes. — DUDON, La troisième loi Briand. — SALINIS, La mission Bayol. — BRUCKER, Le Sodalentag de Linz et les congrégations mariales de langue allemande. — JURY, Kipling et l'Impérialisme. — 20 février : P. SUAU, Madagascar, étapes d'une annexion.

Études franciscaines, novembre : A. MANGENOT, Un cordelier, victime des septembriseurs, le P. Jean-François Burté. — Décembre : P. HUGUES, Le modernisme en Ecriture sainte.

France médicale, 10 décembre : DELAUNAY, La galerie médicale de la Révolution : Gastellier, le docteur Marat et les fleurs. — 25 décembre : DUPIC, Ant. Dubois sous la Restauration. — 10 janvier : WICKERSHEIMER et DUPIC, Ant. Dubois.

Freie Wort (das), n° 17 : Ein Plebiszit für die grosse liberale Partei! — Von Tanger nach Windsor. — TREUMUND, Staat u. Kirche in Ungarn.

Gartenlaube, 42 : Graf von PFEIL, Die Sühnekirche in St. Petersburg zur Erinn. an die Ermordung Kaiser Alexanders II. — 45 : R. von GOTTSCHALL, Robert Blum. — 46 : von PÜSTAU, Ein Jubiläum der jüngsten deutschen Kolonie. — 47 : HORN, Der deutsch-amerikan. Nationalbund in New-York. — HEYCK, Die Walhalla bei Regensburg. — CHIAVACCI, Vater Radetzky.

Gegenwart, 46 : SCHWIMMER, Schwarze Schleier über Ungarn. — 47 : v. NEWALD, Friedrich Wilhelm von Braunschweig. I, — 48 : L. MARTIN, Die Bankkrisis in den Ver. Staaten. — v. NEWALD, Fr. W. von Braunschweig, II. — SCHLESINGER, Verwaltungskämpfe in Mecklenburg. — 49 : L. MARTIN, England u. Deutschland. — 50 : v. BIEBERSTEIN, Die Bedeutung Amsterdams. — 51 : KOHUT, Vier ungedr. Briefe des Fhrn. von Stein. — 52 : HEINEMANN, Die Kriegsbereitschaft der Berliner Banken — LANDSBERG, Das Hardendenkmal. — 1 : LIERSEMANN, Marinevorlage 1908 u. Flottenverein. — 2 : R. MARTIN, Die Reform der Reichsbank. — 4 : RICHARDI, Ostmarkenpolitik. — 5 : CORBACH, Deutscher Konservatismus u. türk. Liberalismus.

Giberne (la), janvier : M. de FÜRST, Le régiment Royal-Niort.

Glocke, janvier : DRIESMANS, Der Regierungsblock. — HOLZ, Zur amerikan. Krisis. — TOLKSDORF, Das System der Patent-Jahresgebühren — A. BERGER, Das Deutschtum in den balt. Ostseeprovinzen.

Grande Revue, 10 novembre : LORAND, Le Congo et la Belgique. — BOUGLÉ, De La Haye à Stuttgart. — GUIGNEBERT, Modernisme et tradition catholique en France. — DE POUVOURVILLE, Le prince Franz d'Aremberg et les relations franco-allemandes. — Comte de SAINT-MAURICE, Notes sur la conférence de La Haye. — WITTEERT, Le projet d'entente hol-

lando-belge. — 25 novembre, P. Guieysse, Le problème fiscal en Indo-Chine. — C. Humbert, La vie de nos soldats. — Demartial, Les statuts des fonctionnaires. — 10 décembre : G. Cochery, La conférence de l'or de M Luzzatti. — C. Humbert, La vie de nos soldats. — Demartial, Le statut des fonctionnaires. — Poëte, L'exposition de la Bibliothèque de la ville de Paris. — 25 décembre : G. Cochery, Le cyclone monétaire. — Guignebert, Modernisme et tradition catholique en France. — Demartial, Le statut des fonctionnaires. — 10 janvier : A.-E. Gauthier. L'ancienne taille et l'impôt sur le revenu. — Guignebert, Modern. et trad. cathol. en France. — 25 janvier : L. Martin, France et Norvège — Y.-M. Goblet, Le fétichisme économique des Français — 10 février : Ch. Humbert, L'antimilitarisme. — Desvallières, Réflexions d'un catholique. — Jounot, Catholicisme libéral et papauté. — Duchêne, Un réveil de l'Islam.

Grenzboten, 46 : v. Flöckher, Grossbritannien u. Deutschland. — Jentsch, Windthorst. — 47 : Cleinow, Russische Briefe, Die polit. Rolle des Adels. Die dritte Duma. — Walther, Englands Vordringen in Persien. — 48 : Neuer deutscher Idealismus. — 49 : Nebe, Wahlrecht u. Idealismus. — Stradonitz, Die Leipziger Ahnen des Fürsten Bismarck. — Spiero, Adolf Stern, I. — 50 : Cleinow, Die Polenfrage in Preussen. — Fitger, Trusts, Schwindel, Handelskrisis in Amerika. — Spiero, Adolf Stern, II. — 51 : Deutsch-amerikan. Angelegenheiten. — Jentsch, Oesterr. Neuliberalismus. — 52 : Neuschler, Englische Gedanken über krieger. Macht. — von Poschinger, Sieben Briefe des Fhrn. von Manteuffel, 1852. — 1 : Sozialdemokratische Agitation und Landbevölkerung — 2 : v. Massow, Der preuss. Staat u. die polnische Frage. — Th. Vogt, Die Neuordnung der Beamtenbesoldungen, ein sozialpolit. Problem. — 3 : Die Früchte der Hardenprozesse. — E. Francke, Zehn Jahre deutscher Flottenentwicklung. — Jentsch, Die Jesuiten in Deutschland. — 4 : Pflaum, Deutschland u. der Vatikan. — Reuschler, Der Aegypt. Sudan. — 5 : Militäretat von 1898. — v. Poschinger, der Prinz von Preussen in Koblenz, 1840. — Jentsch, Internat. Wirtschaftspolitik.

Hansische Geschichtsblætter, 1907 : 2 Heft : Krauel, Die Ablösung des Sundzolles und die preuss. Politik — Sieveking, Der Hamburgische Syndikus Karl Sieveking, 1787-1847, ein Lebensbild aus der Zeit der Erneuerung der hansischen Selbständigkeit. — Simson, Die Organisation der Hanse in ihrem letzten Jahrhundert.

Hessenland, XXI, n° 24 : Heidelbach, Ein sonderbares Quellenwerk zur Gesch. des Königreichs Westfalen.

Historische Zeitschrift, 100, 1 : Hintze, Die Entstehung der modernen Staatsministerien. — Thimme, Freiherr Ludwig von Wrangel

und die Konvention von Tauroggen. — Comptes-rendus : V. MEIER, Franz. Einflüsse auf Preussen, I; MAYERHOFFER u. CRISTE, Krieg, 1809, I, Regensburg; d'USSEL, Défection de la Prusse, 1813; BOURGEOIS et CLERMONT, Rome et Napoléon III.

Historisk Tijdsskrift, IV, 4 : Kronprins Carls Rapport af 14 August 1856 til Kong Oscar I om hans Jagttagelser paa hans store Reise i Norge.

Historiske Samlinger, II, 3 : DAAE, Af Maurits Hansens Breve til C.-N. Schwach, 1820-1842. — NIELSEN, Et aktstykke om Bodösagen; diplom. Brevveksling om Norge mellem Wien og London (1814) og mellem Berlin og London (1813-1814).

Hochland, 2 : E. REINHARD, Eichendorffs religiöser Entwicklungsgang. — SPAHN, Antipolitik. — JOS. SCHMIDT, Neu-Mecklenburg u. seine Kultur. — 3 : HOLLAND, Eichendorff. — 4 : SPAHN, Baden u. sein Grossherzog Friedrich. — KIEFL, Die Enzyklika Pascendi. — v. LANDMANN, Die heutige Friedensbewegung.

Internationale Revue, janvier et février : L'approvisionnement des armées modernes. — Le service russe des renseignements. — Le train des armées. — Voies de communication en Russie d'Asie. — Les dirigeables allemands.

Internationale Wochenschrift, 34 : PEABODY, The Social Museum as an instrument of University teaching. — von BEZOLD, Die europ. Mächte zu Beginn der Neuzeit (fin). — 37 : KNAPPE, Deutsche Kulturarbeit in China. — 39 : Graf von GŒTZEN, Deutsch-Ostafrika und seine Verwaltung. — 1-2 : MEURER, Die Enzyklika gegen den Modernismus. — TROELTSCH, Katholizismus u. Reformismus. — 2 : HAUCK, Die päpstl. Erlasse. — 3 : EHRHARD, Die neue Lage der kathol. Theologie. — W. HERMANN, Die Bedeutung der Enzyklika vom 8 sept. 1907. — 4 : EUCKEN, Die Enzyklika wider die Modernisten. — SCHWIENING, Die Verbreitung der venerischen Krankheiten in den europ. Heeren. — 5 : SCHMITZER, Die Enzyklika Pascendi. — BEUMER, Krupp. — SCHWIENING, Vener. Krankh. in den europ. Heeren (fin). — 6 : E. SCHMIDT, Fichte u. seine Reden an die deutsche Nation. — W. KÖHLER, Syllabus u. Enzyklika wider den Modernismus. — 7 : MAUSBACH, Die päpstl. Kundgeb. — W. KŒHLER, Syllabus (fin). — G. v. MAYR, Reichseinkommenstener.

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine, décembre : X***, Der 18 August 1870 in französischer Beleuchtung. — R. WAGNER, Ein erheiterndes Kuriosum während der Belagerung von Paris, 1870-1871. — Janvier : SPOHN, Milit. Jugenderziehung.

Journal des sciences militaires, décembre : SORB, Les conditions d'une bonne préparation. — HENSCH, Guerre russo-japonaise (suite). — DIEZ, Les soldats de la Révolution (fin). — BIÉLAIEV, Questions de tac-

tique d'artillerie, guerre russo-japonaise. — AUBERT, Emploi tactique des mitrailleuses. — E. M., Pédagogie militaire (fin). — 1908, 1 : Le budget de la guerre allemande en 1907. — GROUARD, Critique stratégique de la guerre franco-allemande. — CAMON, La bataille napoléonienne. — P. N. La prétendue faillite de l'artillerie à cheval. — BUAT, Vingt-quatre heures au quartier-général de l'armée d'Allemagne, 2-3 mai 1809. — BIÉLAIEV, Questions de tactique d'artillerie, guerre russo-japonaise (fin). — 2 : GROUARD, Critique stratégique de la guerre franco-allemande (suite). — CAMON, La bataille napoléonienne (suite). — MANCEAU, Le nombre des corps d'armée. — BUAT, Masséna à Ebersberg, 3 mai 1809. — SOUVIAT, Projet de recrutement indigène en Algérie et en Tunisie. — 3 : Les budgets français de la guerre. — GROUARD, Critique stratég. de la guerre franco-allemande. — L'armée coloniale. — BROUSSE, Étude hist. sur les canons d'infanterie (suite) — 4 : Budgets français. — FOUQUET, La guerre russo-japonaise. — DENCAUSSE, Modifications dans la tactique de l'infanterie. — HUYGHÉ, La théorie moderne de bataille défensive-offensive n'a aucun fondement historique. — BROUSSE, Les canons d'infanterie (fin). — HENNET, Regards en arrière, Études d'hist. mil. du XVIIIe siècle. L'état-major, I.

Journal des savants, décembre 1907 : H. LORIN, L'émigration européenne au XIXe siècle (deuxième et dernier article).

Journal of the Royal United Service Institution, décembre et janvier : TYRRELL, Wars of the Turks with the Germans (suite). — Janvier : B. VINCENT, Artillery in the Manchurian campaign.

Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Gesch. und Altert. Vereine, 10-11 : OBSER, Archivalienschutz in Baden. — STRIEDINGER, Versendung von Archivalien. — HAUVILLER, Das französ. Archivwesen in den letzten Jahrzehnten. — FRANKHAUSER, Der Neubau des badischen Generallandesarchivs.

Literarisches Zentralblatt, 49 : VANDAL, L'avènement de Bonaparte, II (Fach). — Mannheim in Vergangenheit und Gegenwart (Zahn). — ITCHIKAWA, Die Kultur Japans. — 2 : RAUTENBERG-GARCZYNSKI, Japan nach dem Kriege (Nachod). — 3 : HEINER, Der neue Syllabus Pius' IX ; MICHELITSCH, Der biblisch-dogm. Syllabus Pius' IX. — 4 : CAUMONT LA FORCE, L'architr. Lebrun, gouverneur de Hollande (Fr. Schulze). — 5 : BRANDENBURGER, Polnische Geschichte. — GOBINEAU, La troisième République française et ce qu'elle vaut. — 6 : FABRICIUS, Das franz. Ostheer und seine Führer 1870-1871 (H. Varnhagen). — KREBS, Die Halbinsel Istrien. — 7 : Garibaldi, Memorie, p. NATHAN ; MENGHINI, La spedizione di Sicilia e di Napoli ; ABBE, Cose Garibaldine et Garibaldi (Fed. Brunswick). — 8 : FRIEDJUNG, Oesterreich 1848-1860, I. — SCHURZ, Lebens-

erinnerungen, II, 1852-1870. — DETTAU, 18 Monate mit Russlands Heeren in der Mandschurei, II.

Mémorial diplomatique, 3, 10, 17, 24 novembre 1907 : Les événements au Maroc. — 3 et 10 : Affaires de Macédoine. — 10 et 24 : Paix et arbitrage. — 10, 17, 24 : Le livre jaune sur le Maroc. — 10 : La conférence sur la paix. — 19 et 24 : La question du Maroc à la Chambre ; Lois fondamentales de l'empire persan. — 1er décembre (et 8, 15, 22, 29) : Les événements au Maroc. — Séances de la Douma (et 8). — Le Maroc à la Chambre (et 8). — Lois fondamentales de l'Empire persan. — 8 décembre : Le budget des affaires étrangères à la Chambre. — 15 : La reprise du Congo : 22 : La politique extérieure de l'Angleterre. — 29 : Le budget des affaires étrangères au Sénat. — 5 janvier (et 12, 19, 26) : Les événements au Maroc. — Affaires de Macédoine (et 12, 19). — 12 : Conv. anglo-russe sur le continent asiatique. — 19 : Belgique et Congo. — 26 : Le Maroc à la Chambre. — Castro et la France. — La ligue navale allemande.

Militär-Zeitung, 3 : H. v. MÜLLER, Gesch. des Festungskrieges 1885-1905. — 4 : Das franz. Heerwesen.

Militär-Wochenblatt, 146-148 : Erinn. des Generals Ed. von Fransecky an Kaiser Wilhelm. — 149 : Generallieut. v. Claer. — Kriegslehren nach Clausewitz 1813 u. 1814. — 151 : Die eingeb. Truppen der Kolonie Eritrea. — Die Reorgan. des chines. Heeres. — 152-153 : Die Verteidigungsmittel der britischen Kolonien. — 154-156 : Leuthen. — N° 156 : Die Ereignisse bei Casablanca. — 157 : Zur engl. Armeereform. — Von der japan. Armee. — 158 : Kriegsmässige Manöver in Frankreich. — 159 : Knesebeck und Scharnhorst. — 160 : Neues vom russ. Heere. — 162 : Der Stab im œst. ung. Heere. — Beiheft 12 (gr. in-8°, IV et 54 p.) : von SCHOENAICH, Rüchel in der Schlacht von Iena. — 163 : Das neue italienische Rekrutierungsgesetz. — 164 : Neues vom französischen Heere. — 165 : Gen. von Endres (nécr.). — 1 : Die Stellungstaktik. — 2 : Die Gefahren von « oben » u. ihre abwehr. — 3 : Neues von der öster. ung. Wehrmacht. — Das ital. Offizierkorps u. die Presse. — 4 : Die Unternehmungen Frankreichs in Marokko. — Die Ergebn. der Konferenzen 1907 für das Rote Kreuz. — Neues vom russ. Heere. — 6 : Eine Armeereform in Rumänien. — 7 : Dem Husarenregiment Blücher zum 16 Januar 1908. — 7-8 : Die Amur-Eisenbahn. — 8 : Herbstmanöver in Japan. — 15 : v. d. Marwitz. — Die Eingeborenenrassen Südafrikas. — 16-17 : die Schlacht bei Landiansan. — Beihaft I : PELET-NARBONNE, Die Lehren für die Cavallerie aus dem Mandschur. Feldzuge. — V. HÜLSEN, Wander. über franz. Schlachtfelder des Kriegs 1870-71.

Mitteilungen aus dem k. k. Kriegsarchiv in Wien, 5 : PETERS,

De Anfänge der Militärluftschiffahrt und ihre erste Anwendung im Feldzug 1794. — Skall, Feldzugsreire des Kaisers Franz I von Oesterreich 1809, mitgeteilt von SOMMEREGGER. — VELTZÉ, Gedrängtes Journal zur Uebersicht der Ereignisse bei der Armee unter Erzherzog Johann in dem Feldzug von 1809, Der Gratzer Schlossberg. — EBERLE, Die Mission des Obersten Steigentesch nach Königsberg im Jahre 1809.

Mitteilungen aus der historischen Literatur (hrsg. v. d. Hist. Ges. in Berlin). 1 : NOACK, Deutsches Leben in Rom 1700-1900 (Lulvès). — PRIBRAM, Gesch. der œsterr. Gewerbepolitik 1740-1860, I (Koehne). — CLAUS, Abbts hist. pol. Anschauungen (Bleich). — HITTMAIR, Der Josefinische Klosterstum im Land ob der Enns (Ilwof). — GOTHEIN, Der Breisgau unter Maria Theresia und Joseph (Martens). — WAHL, Vorgesch. der franz. Revol. II (Mahrenholtz). — 1806. Das preuss. Offizierkorps u. die Untersuchung der Kriegsereignisse, 2e ed. (Kloevekorn). — Breslau in der Franzosenzeit. 1806-1808 (Goldschmidt). — Forsch. zur Brandenb. u. Preuss. Gesch. XIX, 1-2 (Hirsch).

Mitteilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung, 1907, III : PFLUGK-HARTTUNG, Nelson, Wellington u. Gneisenau, die milit. Hauptgegner Napoleons I. — Notices : Korresp. zur Gesch. des ersten von Karagjorgje geführten serbischen Aufstandes 1804-1813, p. GAVRILOVIC (Jirecek). — WITTICHEN, Wessenberg über Gentz.

Mois littéraire et pittoresque, janvier : G. de GRANDMAISON, La France il y a cent ans (1808). — SONOLET, Un peintre à la Grande Armée, le général Lajeune. — E. DAUDET, En 1815, causeries d'une grand'mère.

Neue Revue, novembre, II : Ein deutscher Kaufmann in Südwest-Africa. — FRIEDJUNG, Die Jugend Kaiser Franz Josefs. — PELET-NARBONNE, Der Niedergang von Frankreichs Wehrmacht (fin). — E. zu REVENTLOW, Was muss und was kann der Küstenschutz? — CREMER, Das Menschenmaterial der Fremdenlegion. — WIEGLER, Walpole. — Zwei Briefe des Freiherrn vom Stein. — Décembre, I : von ZEPELIN, Aus dem Leben des Grafen Ferdinand von Zepelin. — General BONNAL, Die deutsche Armée. — Von VALOIS, Das Erstarken Japans u. die Stellung Deutschlands im fernen Osten. — v. FUCHS, Kolonialpolitik.

Nineteenth Century and after, décembre : MOYES, Modernism and the Papal Encyclical. — VAMBERY, The Anglo-Russian Convention. — LEYLAND, Invasion and Imperial Defence. — FULLER, The claims of sentiment upon Indian policy. — Earl RUSSELL, The Church and the Law. — GILES, The Opium Edict and alcohol in China. — Janvier : MASTERMAN, Politics in transition. — KEBBEL, Parlament and party. — BARKER, The foreign policy of William II. — ELKIND, William II and the social

Reform. — MALCOLM, The heart disease of the Empire. — CRAWFURD, Portugal. — Una BIRCH, The comte de Saint-Germain. — Février : Earl of DUNRAVEN, Labour and tariff reform. — HOARE, The impotence of socialism.

Nord und Süd, 1 : PHILIPPSON, Die ersten Polen unter preuss. Herrschaft. — R. HUCH, Aus dem Risorgimento.

North American Review, Novembre : ELIOT, The great minds of America, II. — COLQUHOUN, Europe in transformation. — LUSK, The real yellow peril. — ROSENTHAL, Roumania and the Jews. — BULLARD, How Cubans differ from us. — J. MILLER, The ruinous cost of Chinese exclusion. — Décembre : IDE, Philippine Problems. — P. W. HENRY, Has the United States repudiated International Arbitration ? — NOYES, The panic at New-York. — HILL, Our Coast defences. — HAZELTINE, Work of the second peace conferences. — Ch. JOHNSTON, The catholic. Reformation. — MUHLEMAN, Egypt's economic position and gold-hoarding. — Janvier : BREWER, The great minds of America, III. — IRELAND, The Papacy and Christendom. — ROWE, Misconceptions as to South America. — SPEARE, Our tribute to Europe for immigrant labor.

Nouvelle Revue, 1 décembre : DUPONT-CHATELAIN, Les encyclopédistes et les femmes (fin). — STENGER, La société française en 1815 (fin). — 15 décembre : J. BAYET, Les auteurs dramatiques avant la Révolution. — RAQUENI, Le nouveau maire de Rome. — 1 janvier : TROUSSELLE, La politique étrangère en 1907. — 15 janvier : FUNCK-BRENTANO, Restif de la Bretonne. — LEGER, L'evêque Strossmayer. — 1 février : MEYNADIER, La politique intérieure d'Espagne. — LIESSE, Un financier de la Restauration, Corvetto.

Nuova Antologia, 16 décembre : P. VILLARI, Sulla questione sociale nell' Italia meridionale. — G. BERTOLINI, I premi Nobel. — Il Centro America fra Stati Unici e Messico. — 16 janvier : Per l'italianita all' estero.

Oesterreichische Monatsschrift für den Orient, 11 : Aegypten als Wirtschaftsgebiet. — Das Importgeschäft auf Java. — Die städtische Entwicklung Rio de Janeiros. — 12 : Wirtschaftl. Verhältnisse in Transkaukasien. — Der fremde Kaufmann in Japan. — Markenschutz in Japan. — Bodenverbesserung im Westen der europ. Türkei. — 1 : Der aegypt. Sudan. — Wirtsch. Verhältnisse in Transkaukasien. — *id.* in Palästina.

Oesterreichische Rundschau, 15 nov. : SEIDLER, Die rechtliche Natur der österr. ungar. Monarchie. — TURBA, Volkssouveränität in der Neuzeit. — HOCK, Eichendorff. — 15 déc. : v. HERRNRITT, Vierzig Jahre Dezemberg-verfassung — KRSNJAVI, Die Kroatische Krise. — Op-

PENHEIMER, Der Zionismus — SCHWIEDLAND, Das wirtsch. Wesen der Gegenwart. — 1 : OPPENHEIMER, Das Parlament des allgem. Wahlrechts u. die Verwaltung — Das makedon. Problem — Eine geheime Denkschrift des Feldm. Radetzky. — BARTSCH, Der frivole Vaudreuil. — 2 : KRETSCHMAYR, Die oesterr. Revolution — HOCK, Metternichs Leibarzt. — WEBER-LUBKOW, Die Deutschen in Ungarn. — SCHORN, Deutscher Kultureinfluss in Amerika.

Oesterreichisch-Ungarische Revue, 1 : HERSTL, Soll Oesterreich-Ungarn die deutsche Orientpolitik unterstützen ? — LAMPEL, Metternichs Politik im griech. Freiheitskampfe 1826-1828. — KORN, Der Streit um das Meerauge zwischen Oesterreich u. Ungarn.

Oxford and Cambridge Review, 2 : BURKE, Hoeckel and Hoeckelism. — BEVERIDGE, Settlements and social reform. — WALSH, Devolution in Austria-Hungary.

Paix par le droit, 1 : D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Les résultats de la 2e conférence de la Haye — Cam. SABATIER, La peste marocaine. — J. DUMAS, A la Haye. — CLERGET, La panislamisme et nos colonies de l'Afrique du Nord. — 2 : HOENNICKE, Les progrès du droit international — EISENMANN, L'avenir de l'Autriche-Hongrie. — RUYSSEN, Autour du congrès. — BABUT, Un débat sur l'internationalisme. — NATTAN-LARRIER, Le Maroc. — H. B., Le vrai et le faux pacifisme.

Politische-Anthropologische Revue, 10 : de MÉRAY, Neue biologische Grundlagen der Soziologie. — L. WOLTMANN, Politik u. Biologie. — BIEDER Vorläufer Gobineaus. — v. GERHARDT, Physischer Rückgang der dänischen Bevölkerung.

Preussische Jahrbücher, janvier : ANDERS, Ossian. — OPPELN-BRONIKOWSKI, Baudelaire. — KIRSCHBERG, Geldspannung u. Kreditorganisation. — POLLY, Die gegenwärtige Finanzlage Russlands. — février : ROHRBACH, Die Eingeborenenpolitik der europ. Kolonialmächte in Afrika. — Comptes-rendus : KROKISIUS, Erinn. 1870-71 ; HEPNER, Schutz der Deutschen in Frankreich 1870-71 ; REGENSBERG, Der deutsch-franz. Krieg. I.

Quarterly Review, janvier : Nineteenth-Century Spain.

Quellensammlung zur deutschen Geschichte, III. Band-Leipzig, Teubner 1907. In-8°. III. Félix SALOMON, Die deutschen Parteiprogramme, I Heft, von 1844 bis 1871 (VII 112 p. ; 1 fr. 75) ; II. von 1871 bis 1900 (VI 136 p. 2 fr.).

Révolution dans l'Aube, n° 1, 15 janvier 1908 : A. BOUTILLIER DU RETAIL, L'état des études d'histoire moderne dans le département de l'Aube. — O. BEUVE, Le « Père Sauce » à Troyes. — L. LALLEMENT, Les conscrits de l'an VII. — L. MORIN, Les distractions poétiques des détenus internés au grand séminaire de Troyes pendant la Terreur. —

O. Beuve, Arcis-sur-Aube en 1830. — Mélanges : L'esprit public dans le district de Bar-sur-Aube après le 9 thermidor.

Révolution de 1848, septembre-octobre : J. Gay, Lettres inédites sur Rome et l'Italie. — Une candidature phalanstérienne à Reims en 1848. — Monin, Devant la statue d'Edgar Quinet. — Adr. Duvand. — Novembre-décembre : Gossez, Un procès pour introduction frauduleuse de livres prohibés à Lille en 1853. — Gay, Lettres sur Rome et l'Italie (fin). — Jeanjean, L'éternel révolté. — Monin, Pujol et Georges Sand. — Janvier-février : Adr. Ranvier, Jeanne Deroin et le mouvement féministe sous la seconde République. — Jeanjean, L'éternel révolté (fin). — Tableau des élections du 23 avril 1848 dans l'Hérault.

Révolution française (la), n° 6, 14 décembre : Hauser, Les idées agronomiques d'un curé bourguignon, 1785-1789. — Labroue, La misère en Périgord sous l'ancien régime. — Sagnac, Le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire d'après Sciout. — Bussière, Une famille anglaise d'ouvriers en soie à Lyon 1753-1793 (fin). — Chronique et bibliographie : Girod, Les subsistances à Dijon à la fin du xviiie siècle ; Bræsch, Rapport sur les documents relatifs à la Révolution française conservés au British Museum; Mathiez, Note sur le classement et l'inventaire des archives départementales ; Souv. de Joseph Clemenceau ; Caron, Bibliographie de l'histoire de la France depuis 1789 ; Aulard, Taine historien de la Révolution française ; Edm. Champion, Vue générale de l'histoire de France; Chuquet, Journal de voyage du général Desaix. — N° 7, 14 janvier : J. Dreyfus, Le manifeste royal du 20 juin 1791. — Mourlot, Impressions d'un garde national normand sur la fête de la Fédération. — Zivy, L'évêque de Saint-Pol de Léon et la constitution civile du clergé. — Labroue, La Société populaire de La Garde-Freinet. — Bonaparte et Newton. — Prix Peyrat ; H. Monin, Duvand ; Hérissay, Buzot ; Haize, Saint-Servan ; Duguit et Monnier, Constitutions de la France ; Poullet, Instit. françaises ; Tourneux, Anecd. hist. de Duveyrier ; Mém. de Grabowski ; V. Martin, Les grands faits de l'histoire générale ; Une circulaire du général Picquart ; Lettre de M. Boissonnade. — 14 février : Mathiez, La France et Rome sous la Constituante (suite). — Labroue, La Soc. popul. de La Garde-Freinet (fin). — Rousselot, Les papiers de Truguet. — Chapuisat, La surveillance en 1807 dans le dép. du Léman. — Napoléon et les Congrégations. — Séance de la Commission supérieure des archives. — Ferdinand-Dreyfus, L'assistance sous la seconde République ; M. Dumoulin, Le général Dupuy ; Gaffarel, Les complots de Marseille et de Toulon ; Commissions.

Revue (La), 1er janvier : Sefer Bey, La Sublime Porte. — J. de Coussanges, Oscar II écrivain. — Faguet, Chateaubriand maximiste. —

15 janvier : V. Hugo, Lettres inédites à ses amis. — 1er février : Compayré, Gréard.

Revue catholique de Normandie, 15 janvier : Mme Oursel, Une Havraise oubliée, Marie Le Masson Le Golft, 1749-1826. — Fourier de Bacourt, M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches, 1733-1894.

Revue catholique et royaliste, 20 décembre : Bacconnier, Questions économiques. — De Visan, Bourg et sociologue. — De Penguern, Républicains français, mais royalistes anglais. — De Sars, Le véritable rôle de Garibaldi en 1870-1871. — 20 janvier : P. A. Paillard, Le 10 août 1792.

Revue critique d'histoire et de littérature, 48 : Mme de Boigne, Mém. III (A. C.) — 49 : d'Hauterive, La police secrète du premier Empire (A. C.); Estève, Byron et le romantisme français (Baldensperger); H. Lichtenberger, L'Allemagne moderne; Bérard, La France et Guillaume II; Un Pessimiste, Guillaume II et son peuple (L. Roustan). — 50 : Seignobos, L'histoire dans l'enseignement secondaire (N.) — 51 : Bornarel, Cambon (Marion) — Wolf, La jeunesse de Bismarck (L. Roustan). — Kleinclausz, Dijon et Beaune; Reymond, Grenoble et Vienne; J. de Foville, Gênes (H. de C.). — 1 : Lehautcourt, Sedan (A. C.). — Bourgin, La Commune (R. G.) — 2 : Claretie, Desmoulins (A. C.). — Gerbaux et Schmidt, Comités d'agriculture et de commerce (A. Mathiez). — Latreille, J. de Maistre et la papauté (A. Gazier). — Mme Schoch, Silvio Pellico à Milan (Dejob). — 4 : Hérissay, Buzot (A. C.). — Aulard, Taine (A. C.). — J. Duval, Vers Sadowa (A. Biovès). — Dreux, Gontaut-Biron (R. Guyot). — 5 : Lea, L'inquisition en Espagne, IV (S. Reinach). — 6 : Funck-Brentano, Mandrin; Haize, Saint-Servan sous la Révol.; Balagny, Napoléon en Espagne, V; Paris en 1814; Koechlin, La Couronne de fer; de Lacroix, Un voyage d'état-major (A. C.). — Goyau, Ketteler (Th. Sch.). — 7 : Toussaint, Anecdotes, p. Fould; Magnette, Les émigrés à Liège; Saint-Just, Œuvres, p. Vellay; G. Gazier, Flavigny, Grégoire et Grappin; Vitrac, Le duc d'Enghien; Chavanon et Saint-Yves, Le Pas-de-Calais sous Napoléon III (A. C.). — Seillière, L'impérialisme démocratique III; Boutmy, Études politiques; E. von Meier, Influences françaises sur le droit et l'État Prussien I; J. Bardoux, L'Angleterre contemporaine (L. R.). — 8 : Espaullard, Le plateau d'Avron; Duveyrier, Anecd. hist. p. Tourneux (A. C.). — Des Granges, La presse litt. sous la Restauration; Salomon, Nodier et le groupe romantique; Wolter, Musset jugé par G. Sand (Baldensperger). — Azan, La légion étrangère en Espagne; Halot, Vingt-cinq ans de civilisation au Congo (A. Biovès). — Herzen, Souvenirs (R. Guyot). — 9 : Maugras, Boufflers (L. R.). — Savine, Le 9 thermidor; Corresp. du

duc d'Enghien II, p. BOULAY DE LA MEURTHE; Soldats suisses au service étranger, I; Mém. du baron Fain; Corresp. de Stendhal (A. C.). — COUDURIER, Brest sous le régime collectiviste; Yves GUYOT, Sophismes socialistes (E. d'E.).

Revue d'Alsace, Janvier-février : Ch. HOFFMANN, Le comté de Ribeaupierre en 1789. — L. LEFÉBURE, Rapport sur l'ouvrage de l'abbé HOFFMANN, L'Alsace au XVIII[e] siècle.

Revue de Belgique, Décembre : CARTIER, La Corresp. de Victoria avec Léopold I — LHONEUX, Chronique hollandaise.

Revue de Bretagne, novembre : P. MERLET, Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution, le district de Rochefort (Morbihan). — Décembre : Commandant de MALLERAY, Hohenlinden. — P. MERLET, Le district de Rochefort.

Revue de cavalerie, novembre : BIDAULT, Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire. — Décembre : CAZENOVE, Saxe-Hussards (suite).

Revue de Gascogne, novembre : SALETTE, Le général Lamarque et l'expédition de Capri. — Décembre : DEGERT, Le temporel de l'évêché d'Aire.

Revue de l'Agenais, novembre-décembre : AZÉMA, Les sans-culottes agénais de l'an II.

Revue de l'art ancien et moderne, 10 décembre : Em. BOURGEOIS, L'état-civil des bustes et médaillons de Marie-Antoinette et de Louis XVI (1[re] partie), avec une photogravure, Marie-Antoinette Dauphine, d'après le buste en marbre de J.-B. Lemoyne (Vienne, musée impérial).

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, novembre : FROMAGEOT, Landrin, représentant du peuple en 1848. — REY, Au temps de M[me] d'Houdetot et de Rousseau. — Dr DUHAUT, Le lycée de Versailles. — GATIN, Versailles pendant la Révolution.

Revue de Paris, 24 : Georges Bizet, Lettres de Rome 1857-1860 (et n[os] 1, 2, 3). — LEYRET, La jeunesse de Waldeck-Rousseau (fin). — Capitaine xxx, L'augmentation de notre artillerie — BÉRARD, Algérie et Maroc. — 1 : x.x.x. Au ministère de la marine. — AUBERT, États-Unis et Japon, I. — 2 : L. AUBERT, États-Unis et Japon, II. — V. BÉRARD, La Carrière. — 3 : WALDECK-ROUSSEAU, Ce qui tue les Républiques. — M. LABORDÈRE, Autour de la crise américaine. — 4 : TOUNELAT, Les Allemands dans l'Afrique du Sud. — V. BÉRARD, Politique marocaine.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1 décembre : Abbé LEMONNIER, Le clergé de la Charente-Inférieure sous la Révolution.

Revue des Cours et conférences, 1, 2, 4, 5, 6 : FAGUET, Chênedollé. — 4 et 7 : SEIGNOBOS, La Révolution de 1848. — 7: LANSON, Origines et

premières manifestations de l'esprit philosophique dans la litt. fr. 1675-1748 ; — 7 et 8 : FAGUET, Esménard. — 9 : DESDEVISES DU DEZERT, L'Eglise et l'Etat en France depuis 1848 jusqu'à nos jours. — FAGUET, Castel et son poème des Plantes. — 10 : LANSON, L'esprit nationaliste vers 1680. — 11 : FAGUET, Le néo-classicisme ; SEIGNOBOS, Créations politiques et sociales, et organes du gouvernement provisoire de 1848. — 12 : FAGUET, Parseval-Grandmaison. — 13 : DESDEVISES DU DEZERT, L'unité italienne et la papauté. — LANSON, Pénétration du nationalisme dans la pensée catholique, séparation de la morale et de la religion. — 14 : SEIGNOBOS, Les conflits de mars et avril 1848. — 15 : FAGUET, Parseval-Grandmaison (suite). — DESDEVIZES DU DEZERT, Le Syllabus. — 16 : SEIGNOBOS, L'Assemblée nationale, Les journées de juin.

Revue des Deux-Mondes, 15 nov. : La reine Victoria d'après sa corresp. inédite (fin). — PINON, La rivalité des grandes puissances dans l'empire ottoman. — ROD, L'impérialisme, à propos d'ouvrages récents. — 1 décembre : WELSCHINGER, Julian Klaczko. — JOLY, Le problème criminel au temps présent. — 15 décembre : R. G. LÉVY, La crise de 1907 et les Etats-Unis. — PINON, La séparation de l'Eglise et de l'Etat en Algérie. — 1 janvier ; P. LEROY-BEAULIEU, La France dans l'Afrique du Nord, le Maroc. — Vic. d'AVENEL, Aux Etats-Unis. Les idées. — Comte VAY DE VAYA ET DE LUSKOD, La japonisation de la Corée. — 15 janvier : SÉGUR, L. Ph. de Ségur, — TARDIEU, Le Japon et les Etats-Unis — GOYAU, Origines du Kulturkampf. — 1 février : GIRAUD, Taine, I. — M. MASSON, Mme de Tencin, I. — 1 février : GIRAUD, Taine, II. — M. MASSON, Mme de Tencin, II.

Revue des idées, n° 48, 15 décembre : BLAIMAD, La guerre russo-japonaise, l'artillerie (avec deux cartes). — H. LICHTENBERGER, L'Allemagne moderne, son évolution (G. Matisse). — 15 janvier : LEBEY, Les hommes et les partis autour de Louis-Bonaparte en 1848. — BLAIMAD, Guerre russo-japonaise, l'artillerie.

Revue des questions historiques, 1 janvier : C. de LOMÉNIE, Marbot garde du corps et général de la République. — Vte H. de GRIMOUARD, Les origines du domaine extraordinaire, le receveur-général des contributions de la Grande-Armée, ses attributions, ses comptes. — L. LEROY, La question des étangs d'Austerlitz. — A. ROUSSEL, Lamennais d'après ses correspondants inconnus.

Revue des troupes coloniales, novembre : SEAUVE, Relations de la France et du Siam (suite). — Janvier : LANDOR, Les Français en Afrique, comme les a vus un voyageur anglais. — Cap. VALLIER, Historique des troupes coloniales, Campagne du Mexique. — Comm. VANDESCAL, Dix mille kilomètres en Chine. Pékin, Shanghai, Canton, Tchoung-King.

Revue d'Europe et d'Amérique, janvier : STENGER, Napoléon à l'île d'Elbe.

Revue d'histoire de Lyon, novembre-décembre : BEYSSAC, La sédition ouvrière de 1786. — Procès-verbal de l'élection de Tolozan de Montfort à la prévôté des marchands de Lyon, 16 déc. 1784. — Janvier-février : DUTACQ, Documents sur l'hist. des chefs et des sociétés secrètes de Lyon en sept. et oct. 1848. — GONNET, Les Cent-Jours à Lyon.

Revue d'histoire diplomatique, n° 1 ; Colonel de NADAILLAC, Le Japon jusqu'à sa dernière évolution. — J. RIBET, Diplomatie d'hier et diplomatie d'aujourd'hui. — Comptes-rendus : Hist. de l'Univ. de Cambridge, X, La Restauration (De Pitteurs) ; BAGUENIER, Kléber en Vendée (A. Leroy) ; J.-L. de LANESSAN, Les missions et leur protectorat (de Pitteurs) ; TURQUAN, Du nouveau sur Louis XV (B. P.); MORANE, Paul I (Rain).

Revue d'histoire littéraire de la France, n° 4, octobre-décembre : BALDENSPERGEB, Chateaubriand et l'émigration française à Londres. — Lettres de Jacquemont à Sutton-Sharpe (Paupe). — Une lettre de Voltaire (Ritter). — L'édition originale du livre de l'Allemagne (M. Masson). — Lettres de Béranger (A. Feugère). — Comptes-rendus : ESTÈVE, Byron et le romantisme français ; BRÉDIF, Rousseau ; BALDENSPERGER, Gœthe en France.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, Octobre : A. CRÉMIEUX, Le procès des ministres en 1848 et l'enquête judiciaire sur les journées de février. — Comptes-rendus : POULET, Le sans-culotte Philip. (Mautouchet). — PINGAUD, Corr. de Le Coz et de Grégoire (Mathiez). — LATREILLE, J. de Maistre et la papauté (Marsan). — DUPONT, La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat (Mautouchet). — Taine, Corr. IV (Mathiez). — Novembre : G. WEILL, Les journaux ouvriers à Paris, 1830-1870. — Comptes-rendus : A. LEMAIRE, Les lois fondam. de la monarchie d'après les théoriciens de l'ancien régime (Sagnac). — GERBAUX et SCHMIDT, Procès-verbaux des Comités d'agric. et de commerce (Sée). — P. CANTAL, Etude sur l'armée révolutionnaire (Caron). — HAIZE, Saint-Servant (Mautouchet). — Ch. de LACOMBE, Journal politique I. (Céby). — Décembre : H. HAUSER, Les pouvoirs publics et l'organisation du travail dans l'ancienne France, I. — Comptes-rendus : SADI CARNOT, Les volontaires de la Côte d'Or, I. (Caron). — E. DAUDET, Histoire de l'émigration (P. Muret). — CAUMONT LA FORCE, Lebrun, gouverneur de Hollande (Driault). — WHITEHOUSE, Christine Belgiojoso (Driault). — PICARD, La perte de l'Alsace (Caron).

Revue d'histoire rédigée à l'état-major de l'armée, décembre : La cavalerie 1796-1797 en Italie (suite). — Études tactiques sur 1806,

Iéna, II. — La guerre de 1870-1871, l'investissement de Paris (suite). — Janvier : Campagne de 1794 à l'armée du Nord (suite). — La cavalerie 1796-1797 en Italie (suite). — L'investissement de Paris (suite). — Février : Camp. de 1794 à l'armée du Nord (suite). — La cavalerie 1796-97 en Italie. — Camp. de 1850 contre les Beni Snassen. — L'investissement de Paris (suite). — Revue des livres : Choppin, Gassion; Mém. sur Carnot; Billard, Malet; J.-B. Dumas, Soult; Canonge, Hist. mil. II; Fonclare, Burtin; Unger, Blücher; Petre, Napoleons Conquest of Prussia; Robinson, Wellington, III; Cardinal von Widdern, Der kleine Krieg u. der Etappendienst, II et IV; Moser, Strateg. Ueberblick über den Krieg 1870-71; G. Gilbert, Evolution of tactics.

Revue d'infanterie, 15 novembre et 15 décembre : Pinois, Les paniques (suite). — Carré, Chargement du fantassin (suite). — 15 décembre : Hardy de Périni, Afrique et Crimée 1850-1856 (suite). — 15 janvier : Comm. Grange, Les réalités du champ de bataille. — Comm. Paivin, Instruction des recrues dans l'armée japonaise. — Carré, Le chargement du fantassin (fin). — Hardy de Périni, Afrique et Crimée, 1850-1856 (fin).

Revue de l'intendance militaire, novembre : Durosoy, Les armées de Napoléon. L'armée de réserve, administration et discipline (1800).

Revue de synthèse historique, décembre : P. Lacombe, Notes sur Taine. VI. Le problème de la Terreur.

Revue du Bas-Poitou, octobre-décembre : P. Legrand, Forestier et l'insurrection de 1793 à la Gaubretière. — Bourloton, Le clergé de Vendée pendant la Révol. — Collineau, Les municipalités Sablaises : Waitzenegger, Le comité royaliste de Palluau, attaque et prise de Légé.

Revue du cercle militaire, 23 et 30 novembre : De Madrid à Cabrera (fin). — 7 décembre : Sylvain, La Moricière. — 16 décembre : Hurstel, Le Musée de l'armée, de Munich. — Sylvain, Mém. sur Lazare Carnot : La légion étrangère en Espagne ; Promenades lointaines. — 28 décembre : Essig, La limitation des armements ; Les officiers nobles dans l'armée prussienne. — Paulhiac, La défense de Namur. Bernardin, La détention de Desaix à Épinal.

Revue du génie militaire, novembre, décembre, janvier : De l'influence des combats livrés sous Port-Arthur sur la construction des forts. — janvier : J. Simon. Le 1er régiment du génie à Waterloo.

Revue du Midi, 15 novembre : Jouve, Correspondance intime de Rovère après la Terreur. — 15 décembre, Jacquemin, Les tribunaux révolutionnaires en Provence. — 15 janvier : Corresp. intime de Rovère. — G. Maurin, Études sur le premier Empire.

Revue du Mois, 28 janvier : Métin, L'Inde nationale et la Jeune Égypte.

Revue du Palais, 10 janvier : A. E. GAUTHIER, L'ancienne taille et l'impôt sur le revenu. — GUIGNEBERT, Modernisme et tradition catholique en France (fin). — BINGER, L'or à la Côte-d'Ivoire. — 25 janvier : Louis MARTIN, France et Norvège

Revue économique internationale, janvier : G. WEILL, Le syndicalisme en France. — A. HAAS, Les grèves dans les ports. — M. LAIR, Le mouvement syndical dans l'agriculture française. — AFTALION, Les Kartells dans le Nord de la France. — GOLLIER, Les étrangers et le droit de propriété au Japon.

Revue générale, janvier : WOESTE, Dissolution ou évolution de l'idée religieuse? — DE BRAY, Lettres sur la révolte des provinces belges, 1789-1790. — HAVARD DE LA MONTAGNE, L'Académie française, 1871-1907. — PAILLOT, Journal d'un émigré 1794-1795. — GUILLOT, Hist. écon. d'une famille militaire au XVIII[e] siècle.

Revue germanique, n° 1, janvier-février : Quelques livres sur Bismarck (Paul Matter).

Revue hebdomadaire, 49 : MASSON, Introd. au Journal de Laffon-Ladebat, déporté de fructidor, I. — FRANCESCHINI, Un épisode du Coup d'Etat du 2 décembre 1851, l'émeute de Poligny. — 50 : MASSON, Laffon-Ladebat, II. — de CHESSIN, La troisième Douma. — P. ADAM, L'ambition des fonctionnaires. — R. MITCHELL, Souvenirs de la guerre. — BARATIER, Moussa. — 51 : MASSON, Laffon-Ladebat, Souvenirs. — H. R. SAVARY, A la conférence de la Haye, impressions d'un témoin. — 52 : MÉZIÈRES, La question des vingt-huit jours. — Laffon-Ladebat, Souvenirs (fin). — Martine RÉMUSAT, Oscar II, roi de Suède. — 1 : An. LEROY-BEAULIEU, Les races et l'immigration européenne aux Etats-Unis. — 2 : ROUSSET, Les méfaits du service obligatoire. — KLEIN, Neutralité religieuse et pouvoirs publics aux Etats-Unis. — LANZAC DE LABORIE, L'œuvre historique de M. le marquis de Ségur. — 4 : HANOTAUX, L'affaire du Maroc et l'opinion. — de GRANDMAISON, Napoléon à Bayonne, II. — 5 : Marquis de CASTELLANE, Le salon de ma mère, 1865-1878. — MOULIN, La Bulgarie et sa politique extérieure. — de GRANDMAISON, Napoléon à Bayonne, II. — 6 : MASSON, La jeunesse de Napoléon. — SAUVIN, Le point faible des Etats-Unis, les îles Hawaï. — 7 : VANDAL, Le dix-huit brumaire. — COSTA DE BEAUREGARD, 1870-1871, pendant et après les coups de fusil. — 8 : BONNAL, La psychologie militaire de Napoléon. — COSTA DE BEAUREGARD, Après les coups de fusil (fin). — L. de PRÉAUDEAU, Bachaumont, père des Echos de Paris.

Revue historique, janvier-février : Ch. SCHMIDT, La crise industrielle de 1788 en France. — Aug. BLONDEL, Lettres de Mallet du Pan à Et. Dumont, 1787-1789. — Bulletin historique, France, époque contemporaine, par A. LICHTENBERGER, (REISET, Comtesse de Polastron ; Mém. de

Mme de Boigne ; Maricourt, Mme de Souza ; P. Simon, La charte de 1814 ; Edm. Bonnal, Les royalistes contre l'armée ; Gonnard, Lettres de Montholon ; Bazin, Le duc de Nemours ; Symon de Villeneuve, Mes années militaires ; Gosse, La politique de Sedan ; Mony, Notes d'ambulance ; E. Picard, La perte de l'Alsace : Guillaume, L'Internationale, II ; Marcère, L'assemblée nationale, II ; Ch. de Lacombe, Journal, p. Hélot ; Dreux, Dernières années de l'ambassade de Gontaut-Biron ; G. Weill, Hist. du mouvement social en France ; V. Bérard, La France et Guillaume II ; Lanessan, Les missions et leur protectorat ; Biovès, Gordon-Pacha ; J. Bardoux, L'Angleterre contemporaine ; Paul-Dubois, L'Islande ; Draganof, La Macédoine ; Sembratovytch, Tsarisme et Ukraine ; Michelet, Nicolas II et la Révolution russe). — Publications diverses par G. Monod, (Bruchet, Le château de Ripaille ; Welvert, Les régicides ; Aulard, Taine ; Ed. Favre, François Colliard). — Allemagne, hist. moderne et contemporaine, 1906, par Philippson. — Comptes-rendus : Ernst von Meier, Franz. Einflüsse auf die Staats und Rechtsentwickelung Preussens im XIX Jahrhundert (G. Blondel).

Revue historique ardennaise, janvier-février : Graffin, Quelques soldats de l'Argonne au massacre de Dissentis (1799). — Mars-avril : Em. Peltier, Le cahier du sergent Philippot, 1793-1815.

Revue militaire et armées étrangères, décembre et janvier : La guerre russo-japonaise (à suivre). — Les forces militaires anglaises en 1907.

Revue militaire générale, Novembre : Gén. Langlois, Les manœuvres suisses en 1907. — Lieut.-col. Klein, La manœuvre de forteresse de Langres en 1906 (fin). — Lieut.-col. Maistre, Spickeren (fin). — Décembre : Gén. Langlois, Les manœuvres suisses en 1907 (fin). — Gen. Jacquelot de Boisrouvray, Quelques réflexions au sujet de l'étude des faits historiques contemporains. — Lieut.-col. Bardonnaut, La guerre russo-japonaise, du Yalou à Liao-Yang. — Janvier : Général Lebon, Ce qu'aurait pu tenter l'armée française sur la rive droite de la Moselle, le 17 août 1870. — Lieut.-col. Rousset, Les Mém. du général Kraft de Hohenlohe. — Bardonnaut, Du Yalou à Liao-Yang (suite).

Revue militaire suisse, Décembre : Manceau, Encore un mot sur l'état actuel de l'aéronautique. — Janvier : Audéoud, Manœuvre du 1er corps contre une division combinée. — Diesbach, Les signaux optiques dans la cavalerie divisionnaire. — Meuron, Observations à propos des manœuvres.

Revue politique et littéraire (Revue bleue), 2 novembre : Harmand, Le rôle politique des colonies et la défense de l'Indo-Chine. — 16 novembre : Lair, François-Joseph et ses peuples. — 17 décembre : Debidour, Louis XIII et le ralliement. — 21 décembre : A. Chuquet,

Mérimée et la correspondance de Napoléon. — 28 décembre : LANSON, Une maxime d'éducation nationale. — DRIAULT, Le christianisme au Japon. — 4 janvier : CAUSSY, Voltaire, pacificateur de Genève. — 11 janvier : L. VIGOUROUX, L'annexion des Comores à Madagascar. — PAUL LOUIS, Les lois ouvrières devant le Sénat. — SEILLIÈRE, Les cinq générations du romantisme. — J. LUX, Boutmy. — 18 janvier : F. BUISSON, Une maxime d'éducation sociale. — BONET-MAURY, Comment on juge les Français en Amérique. — L. MAURY, M. Joachim Merlant et les Sénancouriens. — R. GUYOT, La fête du 21 janvier. — 25 janvier : A. CHUQUET, La Marseillaise en Allemagne. — DEBIDOUR, Lavigerie et la République. — LAIR, Danemark et Allemagne. — P. F. THOMAS, Les deux éducations. — L. MAURY, Le Taine de M. Aulard ; Taine, Vie et correspondance. — GÉNIAUX, Tunis, ville d'expériences sociales. — 1 février : AULARD, Les Ecoles d'Orient. — KOVALEVSKY, Le socialisme russe devant la Haute-Cour. — L. MAURY, Une presse littéraire. — 8 février : A. CHUQUET, L'aide-major Bellegarde, I. — Maria de Gloria, Lettres à la princesse Clémentine d'Orléans. — DUBOIS, Charles Abbatucci. — TIERSOT, Fêtes et chants de la Révol. (L. Maury). — 15 février : Souvenirs d'Abbatucci, I. — A. CHUQUET, L'aide-major Bellegarde, II. — D'EICHTHAL, Les Conventions collectives. — VIGOUROUX, Les marques collectives. — 22 février : Souvenirs d'Abbatucci, II. — STEEG, La crise de l'église catholique. — A. CHUQUET, L'aide-major Bellegarde, III. — Fr. MAURY, Le crédit et les institutions régionales.

Revue politique et parlementaire, 10 décembre : BOUDENOOT, Le rachat des chemins de fer de l'Ouest. — FERNEUIL, Le parti radical et les républicains de gouvernement. — FERRARE, La prochaine élection présidentielle aux États-Unis. — WAHL, Les valeurs mobilières étrangères et le droit de communication. — MARVAUD, La rivalité anglo-allemande et la politique extérieure de l'Espagne. — LAVIGNE SAINTE-SUZANNE, Le nouveau règlement de la question siamoise. — René MILLET, Le Maroc au Parlement. — 10 janvier : A. CROISET, L'idée de patrie. — BOUDENOOT, Le rachat de l'Ouest (fin). — UN COLONIAL, La pénétration pacifique à propos du Maroc. — DURANTI, Le recrutement de l'armée de mer. — A. DE FOVILLE, La jeunesse de Du Pont de Nemours. — RECOULY, La politique extérieure du mois. — BOURDEAU, Revue du mouvement socialiste. — 10 février : GANS, La crise monétaire américaine. — BOURELLY, Danemark et Baltique. — DEMARTIAL, Politique monétaire de l'Indo-Chine. — ESMEIN, Mme de Flahaut peinte par Mme de Souza. — ALBANEL, Les réformes judiciaires en Russie. — BOURGUIN, L'essai sur le régime socialiste.

Rinnovamento, 1-12 : MURRI, L'enciclica Pascendi e la filosofia moderna.

Rivista Bibliografica Italiana, A. Vandal, L'avénement de Bonaparte. — L. Ratti, L'Italia prima del 1796 e il Risorgimento nazionale. — A. F. Trucco, I primi Municipali della Città di Nove (1797). — L. C. Bollea, La Rivoluzione in una derra del Piemonte (1797-1799). — L. Montagna, Il dominio francese in Parma (1796-1814). — M. Janora, Dai moti del 1799 alle ritrattazioni dei Carbonari. — S. Pellini, Il Generale Pino e la morte del Ministro Prina. — R. Salvo, Garibaldi e la Sicilia. — 1 : Muoni, La leggenda del Byron in Italia. — 2 : Prezzolini, Il catolicismo rosso. — Guerrini, Corne ci avviammo a Lissa.

Rivista d'Italia, décembre : Viallet, La generosità di Napoleone. — Arno, La prima parola di resistenza all' Austria pronunziata in Piemonte nel 1846 con la Società per l'esportazione dei vini indigeni.

Rivista Militare Italiana, 16 décembre : Sticca, Polemografia classica. — 16 janvier : Nappi, Il nuovo regolamento. — Bricito, Il servizio obligatorio e professionale. — Cavaciocchi, Per la definizione della disciplina.

Sonntagsbeilage der National-Zeitung, 20 : Von Kurnatowski, Die Armeen der Schlachten von Rossbach u. Leuthen. — 21 : Von Liegnitz, Die Deutschen in den Vereinigten Staaten. — 22 : articles sur Frenzel. — 2 : Levinsohn, Die Einverleibung u. Loslösung Neuchatels von Preussen. — 3 : Kappstein, D. F. Strauss. — 5 : Ellinger, Zur Gesch. des jungen Deutschlands.

Sonntagsbeilage der Vossischen Zeitung, 45-46 : Robert Blum. — 46 : Heyderhoff, Der erste rheinische Liberale. — 47-48 : K. Witte, General Fleury als österr. Gesandter in Petersburg. — 47 : K. Jahn, Eichendorff. — Czygan, E. M. Arndts polit. Schriften in der Beurteil. des Berliner Zensors 1813-1815. — 49 : Fröhlich, Fichte. — Schulte, Die Erinn. der Baronin du Montet. — 50 : Holzhausen, Unter der Fahne des ersten Napoleon. — 51 : Dombrowsky, Aus Adam Müllers Papieren. Poppenberg, Romantische Profile. — 1 : Die Mem. der Gräfin von Boigne. — Meusel, Alex. von der Marwitz. — Stumke, Rahel. — 3 : Meusel, Schill. — Holhzausen, Laukhard, I. — Silbermann, Uhland als Erzieher. — 4 : Salinger, D. F. Strauss. — Holzhausen, Laukhard, II.

Spectateur militaire, 1 et 15 novembre : Baquey, Ma pénétration saharienne. — Les projets de Bugeaud sur la colonisation militaire de l'Algérie. — 1 et 15 décembre, 1 et 15 janvier : Martinov, Quelques leçons de la guerre russo-japonaise.

Türmer, 2 : Zum Moltke-Harden-Prozess, von einer Badenerin. — 4 : Gros, Christentum u. Kultur. — Frieden mit den Polen ? — Der Kaiser als Wirt u. Gast. — von Strantz, Regierungsziele. — 5 : Siebert, D. F. Strauss.

Ueber Land und Meer, 13 : Oertel, Im ostmärkischen Ansiedlungs-

gebiete. — 14 : L. MARTIN, Afrikanische Verkehrsprobleme. — 15 : PEREGRINUS, Bulgarische Klöster. — 17 : WOEHLKE, Das Reich des Rindes. — TRAUMANN, D. F. Strauss nach seinen Briefen. — 18 : WOAS, Tsu Hsi, Kaiserin von China. — 19 : WOEHLKE, Die Eroberung der Wüste (Nordamerika).

Velhagen u. Klasings Monatshefte, 5 : Arnheim, Struensee. — 6 : ZOBEL, Die Memoiren der Kaiserin Katharina. — EHRENBERG, Bedeut, u. Entstehung des deutschen Nationalwolstandes. — PFERL, Gespräche mit Gallifet.

Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde, 1 : TIERSCH, Kämpfe und die Kintschou-Enge. — HEINERSDORF, Russ. Bestreb. in der Mongolei. — Verluststatistik 1904-05 u. 1870-71.

Wage, 46-47 : GAULKE, Die Kolonialwirtschaft alter u. neuer Zeit. — 47 : der Polenklub (Demokratisierung oder Demagogisierung ?) — 48 : KADISCH, Die Aufgaben der neuösterr. Demokratie. — n° 49 : Preussens Polenpolitik. — 51-52 : IGNOTUS, Die österr. ungar. Bilanz. — 1 : DANZER, Das neue Oesterreich. — ZANGA, Politische Spaziergänge. — 2 : GAULKE, Die Bilanz der Skandalprozesse. — GUTTMANN, D. F. Strauss. — SCHREIBER, Zur Wirtschaftslage. — 3 : GRANITSCH, Die christlichsoziale. Finanzwirtschaft. — GUTTMANN, Strauss (das Leben Jesu). — 4 : HERLT, Teuerung u. Steuerreform. — GUTTMANN, Strauss. — 5 : Das Exposé Aerenthals. — GUTTMANN, Strauss.

Welt und Haus, 8 : FUCHS, Eichendorff. — 9 : SEYDEL, Anna von Gottberg. — 10 : SEYDEL, Eichendorff.

Westermanns deutsche Monatshefte, 3 : RETHWISCH, Die Schlacht bei Leuthen.

Westminster Review, Décembre : MENMUIR, The social condition of the XVIII century Ireland. — POSNETT, Benjamin Franklin. — HARRIS, The will of the people. — STANHOPE, On socialists in general and labour members in particular. — Janvier : TEMPERLEY, Racial strife in Ungary. — AKON, Cobden and secular education. — DAVIS, Some tendencies in social evolution. — TING, Chinese students. — RANSOM, D. F. Strauss. — MENMUIR, The social condition of the XVIII century Ireland.

Woche, 45 : K. E. SCHMIDT, Die franz. Kolonialarmee. — 47 : Ein deutsches Friedenswerk in China (die medizinische Schule in Schanghai). — 49 : BASHFORD, Der Kaiser und die Engländer. — 50 : INAMA-STERNEGG, Vom Nationalreichtum. — 51 : OTTMANN, Bilder aus Lissabon. — 52 : PFLEIDERER, Amerikanische Eindrücke. — 2 : von WOLZOGEN, Wilhelm Busch. — 4 : JASTROW, Die englische Aristokratie im Dienste Mercurs. — 8 : SALZMANN, Ungere Kolonie Kiautschou.

Wort (Das freie), 18 : Um die Ostmark. — MYOPS, Germania docet. — KARSTADT, Französisch Ostelbien. — BOHTLINGK, Präsident Fehren-

bach. — CHARMATZ, Das schlechteste österr. Ministerium. — 19 : Kirche u. Kulturtempel. — NORMANNUS, Liberalismus und Demokratie. — L. MARTIN, Zur Reichsbank und Diskontfrage. — WIRTH, Weltgeschichte. — 20 : Der Kampf gegen das Christentum. — Amerikamanie. — KOTSCHKE, Die preuss. Generalsynode. — LOMER, Die Sackgasse des Christentums; KRONENBERG, Schopenhauer. — MERCATOR, Hochkonjunktur u. Anarchie im Wirtschaftsleben. — 21 : Die Reform des preuss. Wahlrechts. — DEKKER, Der Bankrott der ethischen Prinzipien in Niederländisch-Ost indien. — POUVOURVILLE, Die christlichen Missionare in China. — STENDEL, D. F. Strauss.

Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte, XVII, 1 : W. LANG, Analekten zur Biographie des Grafen Reinhard.

Zeitschrift der histor. Gesellschaft für die Provinz Posen, XXII, 2 : SKLADNY, Ein schwarzes Register aus Napoleonischer Zeit.

Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, XXIX : HASHAGEN, Der Menschenfreund des Freiherrn Friedrich von Trenck. — A. FRITZ, Die Auflösung des Aachener Jesuitenkollegs u. ihre Folgen bis 1823.

Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins, XL vol. : R. MULLER, Gruners « Aufforderung an deutsche Jünglinge und Männer zum Kampfe für Deutschlands Freiheit ». (29 nov. 1813) in ihrer Verbindung mit E. M. Arndts Schrift « Was bedeutet Landsturm und Landwehr ».

Zeitschrift des Vereins für Geschichte Schlesiens, XLIème vol. : WIEDEMANN, Ein Tagebuch über die Belagerung von Neisse im Jahre 1807.

Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft, 1907. IV : DOLMATOWSKY, Der Parlamentarismus in der Lehre Benjamin Constants. — G. COHN, Eisenbahnüberschüsse und Steuern in Preussen. — F. SCHMIDT, Die franz. Aktienbanken. — Comptes-rendus : Das Königreich Württemberg. — WALLI, Die Dezentralisation der Industrie u. der Arbeiterschaft im Grossh. Baden. — El. GNAUCK-KUHNE, Die deutsche Fran um die Jahreswende, II. Die Arbeiterinnenfrage. — HALBACH, Die Einwirk. der Arbeiterversicherungsgesetze auf die Knappschaftsgesetze u. ihre Einw. — FINEISEN, Die Akzise in der Kurpfalz.

Zukunft, 6 : Schlussvortrag. — Graf E. Zu REVENTLOW, Hardens Motive. — 7 : Episode. — LADON, Krisen. — 8 : der Prozess. — LADON, Geldnot. — 9 : LADON, Admiralgartensbad. — 10 : Reichstag. — LADON, Privatmonopol. — 12 : Graf E. zu REVENTLOW, Gute Beziehungen. — H. SCHMIDT, Das homossexuelle Problem. — 13 : Oekonomik. — BUBER, von Heer zu Heer. — LADON, Der Reichsbankpräsident. — 14 : KLAPPER, Ein Branntweinmonopol ? — LADON, 1907. — 16 : HASBACH, Sozialismus contra Sozialdemokratia. — 17 : Vier Nationen. — R. MARTIN, Kriegsbereitschaft u. Geldkrisis. — 18 : WEISENGRÜN, Neuliberalismus.

CHRONIQUE

Victor Barbier. — La Société des Études Robespierristes et les *Annales Révolutionnaires* viennent de perdre, l'une un de ses fondateurs, les autres un de leurs meilleurs collaborateurs. M. Victor Barbier, secrétaire général de l'Académie d'Arras, est mort le 23 février 1908.

Il était né à Arras le 17 mai 1849. Après avoir participé, de 1871 à 1882, à la vie politique de sa ville natale, il fut choisi, à cette date, pour diriger le Mont-de-Piété d'Arras, et se consacra à ces fonctions jusqu'à sa mort. En 1877, il avait tenté, avec quelques amis, de faire revivre l'ancienne société littéraire des Rosati, qui groupe aujourd'hui à Paris, les écrivains et les artistes septentrionaux. En 1887, il fut élu à l'Académie d'Arras, dont il devint, peu après, le secrétaire général. Il était, en outre, président de la Commission départementale des Monuments historiques.

Victor Barbier avait réuni, sur Arras et sur la province d'Artois, une collection de documents manuscrits et de documents imprimés d'une incomparable richesse. Cette collection, qui n'était pas seulement célèbre dans la région du Nord, mais à laquelle les érudits et les historiens furent souvent obligés d'avoir recours, était le fruit de quarante ans de recherches patientes, guidées par un goût sûr et par une connaissance profonde de l'histoire. Le fonds révolutionnaire y était particulièrement remarquable. Une grande partie des papiers d'Antoine Buissart, l'ami de Robespierre, était venue entre les mains de Victor Barbier, et constituait, dans l'ensemble de ses collections, une sorte de collection robespierriste probablement unique au monde. Il utilisa quelques-uns de ces documents précieux en publiant, en 1891, les *Lettres inédites d'Augustin Robespierre à Antoine Buissart, précédées de notices biographiques* (Arras, in-8° de 51 pages), et, l'année suivante, *La Fédération Artésienne du 3 juin 1790*; *Les vrais promoteurs de la*

Fédération nationale du 14 juillet 1790 (Arras, 1892, in-8° de 12 pages). Précédemment, à l'aide des registres de l'Académie d'Arras et de la société des Rosati, il avait publié, en 1889, un intéressant petit volume, les *Rosati*, où se trouvaient rassemblés les principales chansons récitées sous le bosquet des roses (Arras, s. d., in-8° de 72 pages).

Quand la Société des études robespierristes se fonda, Victor Barbier mit à sa disposition tous les documents qu'il possédait. Lui-même, il traça le plan d'une grande édition des œuvres complètes de Robespierre, tâche immense qui n'était possible qu'avec sa collaboration, puisque sa bibliothèque contenait des brochures judiciaires ou politiques de Robespierre dont on chercherait en vain d'autres exemplaires dans les bibliothèques publiques. Il a disparu avant même que cette vaste entreprise ait reçu un commencement de réalisation. Mais, afin que l'œuvre pût se poursuivre normalement, ses fils ont laissé à la disposition de la Société des études robespierristes les documents de leur père. La publication en reste donc assurée, sur les mêmes bases et par les mêmes moyens. Mais ce que l'on regrettera de n'y pas trouver, c'est l'érudition si complète de Victor Barbier dans tous les détails qui touchent à l'existence de Robespierre à Arras, à son entourage et à ses premiers travaux. Sur ce point, comme sur bien d'autres, sa disparition laisse un vide qu'il sera difficile de combler.

La vie économique de la Révolution. — La commission de l'histoire économique de la Révolution s'est réunie, le 7 mars 1908, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Guillemaut, sénateur, en remplacement de M. Jaurès, président, empêché. M. Camille Bloch a donné lecture d'un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière réunion plénière. Les commissaires ont rendu compte de l'état des publications en cours. Deux nouvelles propositions de publication ont été adoptées, en principe. Présentées par les comités départementaux de l'Aube et d'Ille-et-Vilaine, elles sont relatives à la vente des biens nationaux. M. Pierre Caron a exposé le plan d'une instruction complémentaire pour les publications relatives aux biens nationaux. La première partie de cette instruction a seule été examinée par la commission La seconde partie sera discutée ultérieurement.

Danton à Choisy-le-Roi. — Le 23 février dernier, on a inauguré une plaque commémorative sur une maison que Danton habita à Choisy-le-Roi. « Des documents trouvés dans les archives municipales de cette localité, dit à ce propos *le Temps* (24 février 1908), ont révélé qu'à plusieurs reprises, pendant l'automne de 1793 et au commencement de

1794, Danton et la jeune femme qu'il avait épousée en secondes noces allèrent passer quelques jours dans ce coin de la banlieue parisienne. La maison était située au bord de la Seine; le jeune ménage, qui vivait dans une aisance relative, y occupait au second étage un appartement composé de quatre pièces. Les commissaires qui après la mort de Danton apposèrent les scellés, trouvèrent un panier de vin. Rien de plus. Les meubles qui furent vendus, le 30 prairial an II, par le citoyen Barrier, notaire, commissaire aux inventaires et ventes du mobilier des émigrés du district, produisirent 1617 livres 15 sols. Quant à la propriété, qui appartenait alors à un sieur Fauvel, elle fut vendue quatre fois, et finalement échut, en 1842, à une famille Durst, qui l'a gardée. La petite maison de Choisy-le-Roi, isolée sur la berge descendant en pente douce vers le fleuve, tournée vers Paris où grondait l'orage révolutionnaire, fut-elle pour Danton une retraite pour le repos ou un refuge pour sa sécurité? On ne sait exactement. Tout ce l'on peut dire, c'est qu'il s'y enfermait dans une solitude rigoureuse, ne recevant que le maire Vaugeois et sa fille, qui entretenait, paraît-il, des relations d'amitié avec Robespierre. »

L'expédition des Mille. — La municipalité de Bologne, désireuse d'honorer dignement la mémoire de Garibaldi, à l'occasion du centenaire de l'héroïque aventurier, a décidé d'ouvrir un concours international et de décerner un prix de dix mille francs à l'auteur du meilleur travail historique sur l'*expédition des Mille*; le concours sera clos le 30 juin 1910; le travail peut être écrit en italien, en français, en anglais et en allemand.

Les papiers du maréchal Bazaine. — Le gouvernement mexicain a entrepris la publication des papiers inédits du maréchal Bazaine existant dans les archives de la légation du Mexique, à Vienne, et ayant trait seulement à l'expédition française au Mexique. M. Genaro Gorcia, directeur du Museo Nacional, le grand établissement universitaire de Mexico, a été chargé de dépouiller, classer et déchiffrer cette masse de documents. Il a consacré à ce travail une année, et, sur son rapport, le gouvernement mexicain a décidé de publier en espagnol et en français ceux de ces documents intéressant le Mexique. Cette publication comprendra plusieurs volumes dont le premier vient de paraître. Il porte sur les origines et le plan de l'expédition, les instructions de Napoléon III au général Forey, et contient des lettres de l'empereur qui indiquent les motifs politiques de cette aventure qu'on appela la plus grande pensée du règne, et qui aboutit au désastre et au drame de Que-

retaro. Ce premier volume jette une nouvelle lumière sur les événements de cette guerre dont l'histoire est encore si incomplète.

Les ventes d'autographes. — Dans une vente faite à l'Hôtel Drouot, le 5 février dernier, par les soins de M. Noël Charavay, figuraient quelques pièces relatives à la période révolutionnaire. C'est d'abord une lettre de Bourdon de l'Oise, de février 1793, dans laquelle il annonce à un de ses collègues que Condorcet vient de se déclarer le père d'une constitution républicaine, que tout le monde a reconnue pour être la fille de la détestable et astucieuse Gironde. Ce sont ensuite une pièce signée de Fouquier-Tinville du 9 ventôse an II, et une lettre de Guyton de Morveau à Lavoisier, datée de Dijon, 22 juin 1775. Une lettre Hoche à sa cousine (Sablé, 5e sans-culottide an II) contenait des passages trop vifs qui ont été raturés sur l'original. Après avoir demandé que son petit filleul soit nommé Lazare Hoche, il ajoute : « Je te réponds, ma chère cousine, que s'il me ressemble, ce sera un assez mauvais sujet, témoin ma conduite à Paris. Ceci est entre nous ; je pense bien que ma petite cousine aura été discrète. » Notons encore une lettre de Lacombe-Saint-Michel au général Marmont, datée du quartier général du siège de Peschiera, 25 nivôse an IX ; une lettre du général Lasalle (Poitiers, 20 mars 1808), annonçant que l'Empereur vient de lui donner 50,000 francs de rente en terres, deux lettres du général Lecourbe à sa femme, dans l'une desquelles (25 mai 1814) il annonce que si le Roi crée de nouveaux maréchaux il espère être nommé, et ajoute : « Le Roi et tout ce qui l'entoure de l'ancienne noblesse me font beaucoup de caresses. Le Roi m'a dit hier qu'il ne m'oublierait pas, etc. » Une lettre de Marie-Louise, datée de Parme, 30 janvier 1818, contient cette phrase curieuse : « Je suis parfaitement heureuse et contente de la situation dans laquelle je me trouve. » Il faut mentionner aussi quelques lettres du général Moreau, dont une (30 thermidor an VII), adressée au Directoire, contient le récit de la bataille de Novi ; un mémoire (1793) dans lequel le général Scherer, suspendu de ses fonctions d'adjudant général par les représentants du peuple, proteste contre cette mesure et expose ses services militaires ; une lettre du constituant et conventionnel Thibault à André Dumont (14 floréal an III) ; enfin une lettre du général Tilly à Berthier (Rennes, 18 frimaire an IX), pour lui exposer l'état de misère et de dénûment de son armée. Dans une autre partie de la même vente, nous relevons les noms de Barras (lettre datée du Cap, 16 juillet 1787) ; de Beurnonville (lettre à Kléber, 15 vendémiaire an V), de Championnet (lettre à Kléber, 29 thermidor an III), de Joséphine (lettre datée de Saint-Cloud, 12 prairial an XI), de Lafayette

(20 décembre 1817), et quelques pièces relatives à Napoléon Ier et à la famille Bonaparte.

— Dans une autre vente, qui aura lieu, également à l'Hôtel Drouot, vers le 20 mai, figureront divers documents intéressants, parmi lesquels un certain nombre d'autographes de l'époque révolutionnaire.

L'Imprimeur-Gérant : J. PEYRILLER.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

Première année. N° 3. Juillet-Septembre 1908.

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

SOMMAIRE

(*Voir la suite du sommaire au verso*).

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1908

SUITE DU SOMMAIRE :

DAGOBERT A L'ARMÉE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le combat du Mas-Deu (19 mai 1793) et le combat du Mas-Ros, dit bataille de Perpignan (17 juillet 1793).

I

Pendant que Dagobert combattait à la frontière d'Italie (1), les Espagnols envahissaient brusquement le Roussillon. Les représentants du peuple aux côtes de la Méditerranée, Le Tourneur, Brunel et Rouyer, se rendirent aussitôt à Perpignan. Deux d'entre eux, Le Tourneur et Brunel, tâchèrent de rassembler quelques bataillons et de ravitailler les places. Le troisième, Rouyer, alla dans les départements voisins hâter les levées de troupes et l'envoi des secours de toute espèce. Ils se plaignaient de la pénurie des officiers-généraux et, comme eux, le procureur général syndic des Pyrénées-Orientales, Llucia, demandait au Conseil exécutif non seulement des armes et des hommes, mais des chefs intelligents, expérimentés et dignes de confiance.

Rouyer eut l'idée d'écrire au général de l'armée d'Italie, à Biron. Il lui écrivit de Montpellier que l'armée des Pyrénées-Orientales, qui se composait de gardes nationaux réquisitionnés dans les départements, avait besoin d'être guidée et commandée. « Vous accoutumez vos généraux à vaincre, disait Rouyer à Biron, envoyez-nous en deux ou trois; les

(1) Cf. *Annales Révolutionnaires*, n° 2, p. 276-299.

soldats que nous avons à leur donner sauront, comme les vôtres, les suivre à la victoire. » Il désirait un général de division et deux généraux de brigade ou deux colonels capables de remplir les fonctions de brigadier et il désignait le général d'Auvare ou le général Brunet et les colonels Massia et Dortoman.

Brunet, qui remplaçait Biron à la tête de l'armée d'Italie, envoya le général de brigade Dagobert, les colonels d'Aoust et Giacomoni et un adjoint à l'état-major, Baude. « Tous ces officiers, marquait Brunet, sont à même par leur civisme, par leur zèle et leur intelligence, d'organiser l'armée des Pyrénées-Orientales et de l'opposer avec succès aux ennemis de la République. » Ni Brunet, ni les représentants n'avaient consulté Bouchotte, le ministre de la guerre (1).

Les administrateurs de l'Hérault s'étaient joints au conventionnel Rouyer pour demander à l'armée d'Italie des officiers-généraux, et un commissaire député par eux à Nice vint presser Dagobert de partir. Il marcha jour et nuit pour se rendre à son nouveau poste, et le 11 mai, il déposait à Perpignan son brevet sur le bureau du Conseil du département.

On peut se le représenter, d'après une esquisse du peintre narbonnais Gamelin, tel qu'il était alors. Il avait les traits du visage réguliers, le nez aquilin, la bouche fine, les yeux perçants, les cheveux rares et blancs. La figure, en son ensemble, était celle d'un vieillard, et voilà pourquoi, sans doute, les contemporains l'appelèrent le « vieux général », pourquoi d'Anselme lui donnait soixante ans. Mais ce vieux général unissait à son expérience la vivacité de la jeunesse, et il connaissait le pays. Les villes du département, Perpignan — ce Perpignan dont il décrit l'hôpital dans son mémoire de 1780 — Collioure, Villefranche de Conflent,

(1) Rec. Aulard, III, 380 et 464; Vidal, *Hist. de la Rév. fr. dans le dep. des Pyrenées-Orientales*, II, 140-146; Rouyer à Biron, 28 avril; Brunet à Bouchotte, 7 mai (A. G.).

Montlouis, lui étaient familières. Il avait, lorsqu'il servait à Royal-Italien, parcouru les montagnes du Roussillon, et peut-être avait-il fait quelques pointes sur le territoire espagnol : il parle dans son *Ordonnance française* de la trompe qui sort de soufflet dans les forges catalanes et il dit que la pluie tombe rarement en Espagne, que pourtant, et malgré la chaleur, « les grands marcheurs ne négligent jamais de porter leur manteau (1). »

Aussi, lorsqu'il traversait le midi de la France pour venir au secours du Roussillon envahi, roulait-il dans sa tête un plan de défense, un plan à la fois beau et hardi : il voulait occuper les Aspres.

Les Aspres entourent le Roussillon à l'ouest. Ces montagnes qui sont le soubassement du Canigou, tiennent tout l'espace entre le Tech et la Tet. Elles comprennent trois étages : les hautes Aspres, les Aspres moyennes et les basses Aspres. Les hautes Aspres sont trop rudes et trop élevées pour fournir un théâtre de guerre. Mais les Aspres moyennes et basses offrent un terrain militaire. Les hauteurs d'Oms et de Llauro forment le groupe central et culminant des Aspres moyennes et le village de Llauro, au pied de la butte de la Calcine, est le point de croisement de plusieurs chemins qui descendent par Saint-Ferréol et Céret vers Sainte-Colombe et Thuir. Les basses Aspres se composent d'une suite d'éminences, de plateaux et de langues de terre, plantées de vignes sur certaines pentes et en quelques recoins, mais coupées en tous sens par des ravins souvent escarpés ; elles finissent à la côte même, d'une part, le long de la Tet, jusqu'au Canet, par Terrats, Ponteilla, Canohès et le Serrat d'en Vaqué, d'autre part, le long du Tech, jusqu'à l'étang de Saint-Nazaire, par Tressères, Banyuls-dels-Aspres et Elne (2).

(1) Dagobert à Bouchotte, 14 déc. (A. G.) ; cf. son mémoire de 1780 (*id.*) et son *Ordonn. fr.*, XLIV.

(2) Cf. Fervel, *Campagnes de la Rév. fr. dans les Pyrénées-Orientales*, I, 45 et 296-297.

Plusieurs autorités se partageaient alors Perpignan.

Il y avait le Conseil général du département, présidé par Sérane, qui stimulait les habitants des campagnes en leur assurant que l'armée qui n'était qu'un nom, serait bientôt organisée, bientôt égale et même supérieure à celle de l'Espagne.

Il y avait le procureur-général syndic, l'ardent et infatigable Llucia, naguère maire de la ville et membre de l'Assemblée législative, Llucia que les représentants nommaient un grand citoyen, animé du désir d'opérer le bien et qui rendait chaque jour d'importants services à la chose publique.

Il y avait le Comité départemental de salut public, composé de délégués des départements voisins — qui ne tardèrent pas à partir — et d'un membre du Département, du District, de la municipalité et du club, ainsi que de Llucia, chargé de surveiller les mauvais citoyens, autorisé par les représentants à faire interroger et incarcérer tous les suspects, préoccupé de déjouer, comme disait Llucia, les desseins des ennemis intérieurs.

Il y avait les représentants du peuple — c'étaient pour l'instant Brunel, Le Tourneur, Rouyer — hommes résolus ou du moins se donnant l'air résolu, se déclarant convaincus de la nécessité d'user de vigueur et de faire d'éclatants exemples.

Il y avait un général en chef qui, selon l'expression des représentants, prenait des positions et arrêtait des projets (1).

Mais l'autorité du club primait les autres autorités. Il avait une telle influence que ses délégués siégeaient dans tous les conseils. Un de ses membres, le curé Bonaventure Benet (2), natif d'Espagne, était très populaire dans la ville et

(1) Vidal, II, 431 ; Rec. Aulard, III, 559, IV, 215, 260 ; Torreilles, *Perpignan pendant la Rév.* II, 18-20 et *Hist. du clergé dans le dép. des Pyr.-Or. pendant la Rév. fr.* 389 et 392.

(2) C'était un ancien capucin, curé d'Opoul en avril 1792, de Ponteilla en août, de Pollestres en décembre (Torreilles, *Hist. du clergé*, 277) et il avait, dit l'*Écho des Pyrénées*, son cousin et parrain, colonel dans l'armée espagnole. Vidal (II, 77 et 158) prouve que Benet est le Pépé Taqui qui, selon Fervel

l'*Écho des Pyrénées* le couvrait d'éloges. Le jour même où les représentants créaient le Comité départemental de salut public, le club créait son propre Comité de salut public qui devait recueillir dans le plus grand secret les dénonciations et hâter l'exécution des mesures adoptées contre les traîtres et les suspects, et ce Comité agissait en maître. Il envoyait à Toulouse Willot, qu'il accusait de perfidie, et, en revanche, il combattait la destitution de l'adjudant-général Gaultier et du commissaire-ordonnateur Boileau, qui lui semblaient dignes de confiance. Il proposait d'aller chercher un général en chef à l'armée des Alpes, d'attaquer l'ennemi de front et sur les flancs, de secourir les places fortes. Il réclamait, et non sans raison, le châtiment des volontaires qui n'observaient pas la discipline, des maraudeurs, des pillards et de ceux qui s'amusaient à tuer les moineaux et qui se rendaient à l'hôpital pour se soustraire au service. Il chargeait ses orateurs de haranguer des bataillons insubordonnés. Il invitait les chefs de corps à venir à ses séances et à conférer fraternellement avec ses membres. Il osait traiter de désorganisateurs Gaston et Fayau, deux commissaires de la Convention, et le représentant Fabre, si impérieux, si tranchant qu'il fût, soumettait humblement au club une proclamation et demandait qu'elle fût portée au camp par un clubiste (1).

(I, 44) était chef de bataillon et faillit devenir général en chef. Mais, Fervel n'a fait que copier une note d'un mémoire de Pontet (A. G.) ainsi conçue : « Le nommé Jépé (et non Pépé) Taqui, moine espagnol, avait usurpé la confiance du général Flers et de toutes les autorités civiles et militaires; il donnait souvent son avis et se trouvait à toutes les affaires. Cet homme jouissait du traitement de chef de bataillon et de curé de Pollestres. Son ambition n'étant pas satisfaite, il sollicitait le grade d'adjudant-général. Cet intrigant qui jouait le rôle d'espion, disparut le jour de l'affaire de Corneilla. Mais la carrière du commandement paraissait alors si simple et si facile qu'il s'en fallut de peu de chose que nous ne vissions à la tête de notre armée un moine espagnol, qui croyait avoir les talents et le droit de la commander. » Bien que Pontet ait fait toutes les campagnes des Pyrénées-Orientales comme capitaine du génie adjoint à l'État-major, nous jugeons son récit empreint d'exagération.

(1) Torreilles, *Perpignan*, II, 43; G. Sorel, *Revue de la Révolution*, sept. 1888, p. 83 (G. Sorel a publié dans cette revue trois bons articles sur *Les*

Dès le lendemain de son arrivée, le 12 mai, Dagobert, accompagné d'un aide-de-camp et d'un administrateur, paraissait au Comité de salut public de la Société populaire. Il exprima ses sentiments civiques et pria les assistants de l'éclairer de leurs lumières. Le 13 mai, le Comité rendait sa visite au général. De ce moment datent les relations de Dagobert avec le club de Perpignan qui le soutint désormais en toute circonstance. Il savait que les généraux étaient suspects, que les administrations civiles avaient l'œil sur eux. Le député Guiter n'écrivait-il pas au Département des Pyrénées-Orientales : « Vous verrez Flers et vous le surveillerez » ? Un autre conventionnel ne disait-il pas à Berruyer devant Guiter et en pleine séance du Comité de salut public, que sur cent généraux, quatre-vingt-dix-neuf étaient de francs scélérats ? (1)

Dagobert ne s'entoura que de patriotes. Il prit pour premier aide-de-camp un ancien sergent-major de l'armée royale, le lieutenant de la gendarmerie nationale Chrétien qui, durant quelques jours, avait présidé la Société populaire de Perpignan et le Comité départemental de salut public (2). Il se lia très intimement avec Llucia : le 4 septembre, après l'affaire d'Olette, il annonçait son succès, non aux représentants, mais au procureur-général syndic : « Je suis trop flatté, marquait-il à Llucia, de l'intérêt et de l'amitié que vous me témoignez pour laisser passer cette occasion de vous exprimer ma gratitude », et il le priait de communi-

représentants du peuple à l'armée des Pyrénées-Orientales; ces articles ont paru en septembre et en octobre 1888, ainsi qu'en janvier 1889; nous désignerons ces articles, pour plus de commodité, par les chiffres I, II, III).

(1) Torreilles, II, 49; G. Sorel, I, 85.

(2) Ce Chrétien, ancien sergent-major au régiment d'Angoumois, lieutenant de la garde nationale de Perpignan, puis de la gendarmerie nationale, plus tard chef de brigade (29 septembre 1793), adjudant général (13 février 1794) et général de brigade provisoire (28 mars 1794), fut choisi par Dagobert « pour son civisme et sa connaissance profonde du pays où se faisait la guerre »; avant lui, le général avait pour aides-de-camp Advinay, lie[illegible] au 7e régiment et auparavant aide-de-camp de Lahoulière, et Sai[illegible] capitaine de chasseurs au 70e.

qu[illegible]
pri[illegible]
et L[illegible]
arm[illegible]
m[illegible]

[illegible]
son [illegible]
sec [illegible]
qui [illegible]
ses [illegible]
au [illegible]
con[illegible]
int[illegible]
fou[illegible]
ré[illegible]
arti[illegible]
Mais [illegible]
gna[illegible]
Le [illegible]
juges [illegible]
Esp[illegible]
dépa[illegible]
raux [illegible]
Perp[illegible]

L'arm[illegible] [illegible] sentu[illegible] [illegible] sans [illegible] de résis[illegible] [illegible] du Port [illegible]

1 Dagobe[illegible] III. 7[illegible].

2) Llucia a [illegible] lettre de Dugu[illegible] Ba[illegible] après, et [illegible]

sous les ordres de Willot et de Gaultier-Kervéguen, que 2,000 hommes : le bataillon de guerre du 7ᵉ régiment ou régiment de Champagne commandé par le colonel Souchon de Chamron, des volontaires inexpérimentés et quatre compagnies de miquelets. Elle fut rapidement enfoncée, et son général, le vieux Marchant Lahoulière, — que Dagobert avait connu à l'armée du Var — suspendu par les représentants, devait se brûler la cervelle (1).

Ricardos commandait les vainqueurs. Il pouvait marcher sans obstacle sur Perpignan. Mais, quoi qu'aient dit les contemporains, il n'avait avec lui que 3,000 hommes de troupes, et aurait-il eu davantage qu'il n'aurait pas profité du désarroi des Français. Circonspect, méthodique, routinier, convaincu qu'il ne faut avancer que pas à pas et de position en position, il ne pensait pas que l'envahisseur dût, suivant l'expression du prince de Ligne, tonner et étonner. La guerre avec la France lui semblait d'ailleurs une guerre de dupes et il annonçait que, s'il s'emparait de la capitale du Roussillon, il n'irait pas plus loin. Au lieu de pousser sur Perpignan, il bombarda Bellegarde et fit faire une route qui reliait le col du Portell à Céret devenue pour l'instant son principal poste et sa place d'armes. « Heureuse lenteur ! », s'écriait Llucia, et les représentants ne comprenaient pas que l'ennemi se tînt dans cet « état d'inertie » (2).

Un jeune général avait recueilli la succession de Marchant Lahoulière. C'était Charles de Flers qui naguère

(1) Cf. Vidal, II, 101. Lahoulière commandait en novembre 1792 l'expédition d'Oneille et il avait eu la douleur de voir son aide-de-camp et petit-fils d'Aubermesnil, fils du membre de la Convention, massacré sous ses yeux dans le canot parlementaire. Envoyé alors aux Pyrénées-Orientales, il répondait au ministre qu'il connaissait le pays depuis trente ans puisqu'il avait été lieutenant de roi à Bellegarde et qu'il comptait cinquante-neuf ans de service. Quoi qu'en dise Fervel, I, 39, Lahoulière ne s'est tiré un coup de pistolet que le 18 juin après avoir lu un article de l'*Écho des Pyrénées* qui lui reprochait d'avoir nommé le commandant du fort Lagarde, et il mourut après trois jours d'affreuses souffrances. Torreilles, II, 64 ; G. Sorel, I, 76 ; journal de Legier (archives de Perpignan ou A. P.).

(2) Rec. Aulard, III, 591 ; Les représentants au Comité, 11 mai (A. G.).

menait une division de l'armée de Dumouriez et défendait Bréda; Flers noté comme patriote par les bureaux du ministère, calme, réservé, prudent, connaissant plutôt la théorie que la pratique de l'art militaire, plein de bonnes intentions, mais dépourvu d'autorité; Flers, trop froid pour conduire des Français en ces temps d'orage, et qui déjà dans l'expédition de Hollande se montrait hésitant; Flers que les conventionnels devaient bientôt accuser de tiédeur (1).

Il était arrivé le 13 mai à Perpignan. Son premier soin fut de placer son armée qui venait de recevoir des renforts. Il décida qu'elle irait s'établir à dix kilomètres de Perpignan, sur une langue de terre, la presqu'île du Réart, comprise entre deux torrents, le Réart et la Cantarana, et formée d'une suite de petits plateaux qui commandaient à peine le pays d'alentour. Selon Flers, cette position protégeait les cantonnements, favorisait les encadrements, éloignait le soldat des délices de la ville.

Deux détachements avaient été envoyés depuis les premiers jours de mai dans deux gros bourgs, à droite et à gauche du Réart, l'un à Thuir, l'autre à Elne. Celui de Thuir gardait les communications de Perpignan avec la montagne et celui d'Elne, avec la côte : Flers laissa ces détachements où ils étaient. Mais celui d'Elne, dispersé sur une ligne d'environ quatre lieues, occupait une trop grande étendue de terrain.

Flers ne cachait pas ses angoisses; il assurait que ses soldats s'effrayaient à la moindre alerte, et qu'il ne pouvait répondre de l'honneur d'une armée qui comprenait si peu d'anciennes troupes et trop de troupes nouvelles et timides : deux bataillons de ligne (2), deux bataillons de volontaires levés depuis six mois, des gardes nationales des départements voisins réquisitionnées tumultueusement par les

(1) A. Chuquet, *Trahison de Dumouriez*, 42 et 76-77; Puget-Barbantane, *Mém.*, 97 et 100.

(2) Le 7e (Champagne) et le 61e (Vermandois) qui comptaient, l'un 400, et l'autre, 271 hommes. On se rappelle qu'en général, les régiments, composés de deux bataillons, n'envoyaient à la guerre que leur premier bataillon.

représentants, 150 dragons qui n'avaient pas de sabre et 300 gendarmes qui se plaignaient hautement d'être menés à la boucherie, presque pas de vieux canonniers, 3 officiers d'artillerie — dont l'un, Duroz, allait être tué dans la journée du 19 mai — ni obusiers, ni mortiers (1).

Sous le nom d'avant-garde, cette armée à peu près entière fut confiée à Dagobert. Elle comptait, outre les 300 gendarmes, 5,000 fantassins et disposait de 15 canons.

Le 17 mai Dagobert venait camper dans la presqu'île du Réart, entre deux petites éminences, le Mas-Deu ou la Maison-Dieu, ancienne commanderie des Templiers (2), et le Mas Conte. Il eut la précaution d'occuper à l'extrémité de sa gauche les hauteurs du Réart qui bordent à l'est la grande route d'Espagne. Mais il ne put, parce qu'il avait trop peu de monde, relier à son camp les deux détachements d'Elne et de Thuir.

Le surlendemain, 19 mai, après avoir passé le Tech au pont de Céret et longé la rivière jusqu'au Boulou, Ricardos arrivait devant Dagobert avec 24 pièces, 3,000 cavaliers et 12,000 fantassins. Son armée formait trois colonnes qui débouchaient par trois voies, la grande route de Perpignan et les chemins de Tresserre et de Villemolaque. La droite, sous les ordres du duc d'Ossuna, devait prendre en flanc le Mas-Deu ; le centre, commandé par Garceran de Vilalba, demeurait en observation ; là gauche, conduite par Courten, porterait le coup décisif.

Le combat s'engagea par une vive canonnade qui dura de 5 à 8 heures du matin, et les républicains crurent un instant

(1) Flers à Bouchotte, 17 et 20 mai (A. G.) ; Rec. Aulard, III, 529. La cavalerie, comme à toutes les autres armées de la République, n'existait pas, et, selon le mot du commissaire Hardy (11 décembre) « à peine suffisait-elle pour les ordonnances ». C'était, disait Dugua à Doppet (1er janvier 1794) « l'arme la plus faible dans l'armée ».

(2) Il faut prononcer Déou, et les généraux, Dugommier, Dugua, écrivent Masdéou ; on sait que « mas » signifie métairie, et Flers écrit toujours « la métairie Deu ».

que la fortune se prononçait en leur faveur. Craignant pour sa droite qui lui semblait en l'air, Dagobert l'avait mise en arrière du Mas Conte et appuyée à un petit vallon. Peu à peu Ricardos amena 14 pièces en face du vallon, et Dagobert dut lui opposer presque toute son artillerie. Mais le canon français était placé au dessus d'un ravin très profond dans une position qui parut à Ricardos inattaquable de front, et il fit taire à diverses reprises le canon espagnol. « Gloire à nos généreux canoniers, disait un journaliste ; tous tant de ligne que volontaires se sont conduits avec un sang-froid et une bravoure dignes des plus grands éloges! » Impatienté, Ricardos marcha sur sa gauche pour tourner les batteries et lança contre le vallon les deux régiments de cavalerie l'Infant et Calatrava ainsi que les dragons de Pavie et de Lusitanie ; ils furent rompus et renversés par la mitraille. Malheureusement, Dagobert, désirant profiter de cet avantage, appela des troupes de sa gauche pour renforcer sa droite. La manœuvre n'échappa pas au duc d'Ossuna ; il se jeta sans retard sur le plateau du Mas-Deu et s'en empara. Les défenseurs du Mas-Deu gagnèrent le bois de Caseneuve, puis le grand chemin, puis la hauteur où était la vieille masure qu'on nomme le château du Réart.

La gauche de Dagobert était enfoncée. Sans perdre courage, il décida de tenir jusqu'au bout dans ses positions de droite. Mais bientôt les munitions lui manquèrent. Les Espagnols descendirent dans le vallon et montèrent à l'assaut du plateau. Résolument, Dagobert se met à la tête de ses 300 gendarmes et s'avance au-devant des assaillants. Les gendarmes refusent de le suivre ; ils se sauvent en criant *Sauve qui peut* et ces lâches fuyards, ces fantômes à cheval, comme l'*Écho des Pyrénées* les qualifiait le lendemain, entraînent dans leur déroute une partie de l'infanterie et l'artillerie dont les charretiers, selon l'usage, détalent avec leurs bêtes (1).

(1) Tous les équipages de Dagobert tombèrent au pouvoir de l'ennemi et il estimait leur perte « à raison des sommes qu'il emportait pour sa campagne » à 8,000 livres : il en fit le détail à Flers qui apostilla son mémoire.

Le général, formant en carré ce qui lui restait de troupe, quitta la presqu'île du Réart et recula sur le mas Forcade. Les Espagnols ne le poursuivirent qu'avec mollesse : ils redoutaient de s'engager trop loin sur un terrain très accidenté et en vue du bois de Caseneuve qu'ils supposaient fortement occupé, et leur cavalerie, après avoir fait mine de barrer le chemin de Perpignan, se replia sous le feu de deux canons qui tiraient des hauteurs du Réart. Au soir, harassés de fatigue parce qu'ils étaient sous les armes depuis seize heures, les ennemis rentraient au Boulou où Ricardos avait tracé leur camp et envoyé leurs rations.

Mais pendant ce temps les Français, un instant revenus de leur émoi, éprouvaient une de ces honteuses paniques que toutes les armées de la Révolution connurent à leurs débuts. Flers était accouru de son quartier-général de Perpignan avec 1,500 hommes. Il rencontra les fuyards à la métairie du Serrat d'en Vaqué à trois kilomètres de la ville et du camp; il les rallia, les rassura, leur fit donner des munitions; aussi Llucia louait-il son sang-froid et sa constance. Déjà, de concert avec Flers et Chamron, Dagobert annonçait son intention de reprendre pied sur le plateau du Mas Deu. Il avait reçu de Flers 1,200 hommes de renfort et le général en chef promettait de le rejoindre à la fin du jour avec tout ce qu'il avait de monde.

Dagobert et Flers comptaient sans la faiblesse de leurs troupes. Soudain, à la nuit tombante, quelques coups de fusil, tirés par des miquelets, retentissent aux avant-postes. On crie aussitôt que les Espagnols reparaissent en nombre; la terreur se répand de tous côtés et, malgré les instances et les reproches de leurs officiers, les soldats que Dagobert allait conduire au Mas-Deu, se débandent; ils entraînent avec eux les bataillons que Flers avait rassemblés au Serrat d'en Vaqué; emportée, comme dit un témoin, par un inconcevable vertige, prenant au loin des rangées d'oliviers pour des colonnes de cavalerie, cette masse de fuyards se précipite vers la ville, et de 11 heures du soir à 3 heures du

matin, l'armée des Pyrénées-Orientales ou ce qui se nomme ainsi, effaré, éperdu, arrive dans Perpignan par petits pelotons.

Les deux détachements d'Elne et de Thuir s'étaient pareillement retirés, mais en très bon ordre. Celui d'Elne, commandé par Dugua et composé de 350 hommes dont 80 gendarmes, garnit les hauteurs du Réart et couvrit la débâcle. « Je sauvai, a dit Dugua, les effets de campement de 4,000 hommes par la position que je vins prendre de deux lieues loin du champ de bataille. » Il avait 2 canons de quatre, et ce furent ces canons qui, par leur décharge, arrêtèrent la cavalerie de Ricardos.

Mais le détachement qui venait de Thuir essuya vers le soir un léger désagrément. Il trouva la porte Saint-Martin tellement encombrée de fugitifs qu'il fit le tour pour gagner la porte Notre-Dame, et durant cette marche il reçut des remparts quelques coups de fusil.

Les Espagnols n'avaient capturé que deux pièces d'artillerie. Les autres furent sauvées par les canonniers qui les traînèrent à bras ou retrouvées le lendemain avec les tentes et les effets de campement. Mais, comme disaient les Espagnols, l'armée républicaine avait évacué toute la plaine à l'exception des forteresses et des ports. Ils avaient d'excellents espions, et ces *confidentes*, aussi bien que les déserteurs, les renseignaient exactement sur le désarroi et la confusion de l'adversaire, *desorden y confusion*. Entassés dans Perpignan, les Français étaient démoralisés. Il avait fallu les abriter dans les églises, dans les maisons des émigrés, chez les particuliers; on n'osait pas les remettre sous la tente, même à petite distance et sous le canon de la place. « Que tenter, s'écrie un officier, avec des hommes qui, dans un jour, ont fui deux fois pour des coups de fusil qu'ils avaient l'ineptie de se tirer entre eux! » Vainement le surlendemain, dans une proclamation, Flers menaçait de mort tout militaire qui jetterait un cri d'alarme et abandonnerait ses armes pour courir plus vite. Les représentants écrivaient que

l'affaire du 19 mai était affligeante à tous égards, qu'ils s'efforçaient inutilement de calmer les esprits et de rétablir l'ordre, que la pénurie des moyens dont disposait Flers, le manque de troupes exercées, la méfiance, les terreurs subites rendaient la situation « on ne peut plus critique ». Les gendarmes nationaux se répandaient dans les villages en annonçant la dissolution de l'armée et la prise de Perpignan. Le 4e bataillon du Gard arrivait à cet instant; il refusa par trois fois d'aller au camp et il ne s'ébranla que lorsque Flers fit battre la marche accélérée; le général dut désarmer et renvoyer le quart de ces volontaires qui s'obstinait à ne pas bouger (1).

Dagobert avait peut-être commis des fautes. Il n'avait pas, avant l'attaque des Espagnols, construit d'ouvrages de campagne ni dès le commencement de l'action défendu le passage du Réart. Mais il avait donné, comme disait Llucia, des preuves d'un vrai courage. Un boulet passa sous le ventre de son cheval; un autre boulet tua sa monture — et ce fut alors qu'un brave gendarme lui donna son cheval et, prenant un fusil, vint se mettre dans les rangs d'une compagnie de Vermandois —; un troisième boulet, tombant à ses pieds, l'ensevelit, lorsqu'il se releva, sous un amas de terre; enfin, il fut assailli par des cavaliers auquel il n'échappa qu'après avoir reçu plusieurs coups de plat de sabre. Il avait, en outre, déployé de réelles qualités, du coup d'œil, de la présence d'esprit, de la ténacité, et Flers marquait au ministre qu'il s'était distingué et par sa valeur et par l'habile exécution de ses mouvements, faisant un changement de front, re-

(1) *Gazette de Madrid*, des 28 et 31 mai et du 25 juin; Marcillac, *Hist. de la guerre entre la France et l'Espagne*, 118-121 (il ne fait jamais que traduire ou paraphraser la *Gazette*); Arteche, *Reinado de Carlos IV*, 172-175; Fervel, I, 48-51 (mais il met à tort ce combat du Mas-Deu qui est du 19, au 20); Vidal, II, 150-162; Torreilles, *Perpignan*, II, 51-52; Rec. Aulard, IV, 257-262; Dugua au Comité, 30 janvier 1794; à Vaquer, 23 mai; à Jaubert, 31 mai 1793; Flers à Bouchotte, 20 et 26 mai; Dubreil à Lacuée, 29 mai (A. G.).

pliant la droite, prolongeant la gauche, prenant la seule position qui pût sauver le camp et favoriser la retraite de l'artillerie, imposant par cette manœuvre à l'ennemi. L'*Echo des Pyrénées* assurait qu'il s'était montré digne de commander à des hommes libres, digne de porter le beau nom de défenseur de la patrie. Les représentants jugeaient de même; ils louaient Dagobert; ils admiraient l'extrême confiance qu'il inspirait à ses troupes, ils le qualifiaient de héros, et le 19 mai, au soir de la bataille, ils lui conféraient le grade provisoire de général divisionnaire : « Nous, représentants du peuple, députés de la Convention nationale, réunis à Perpignan, sur le compte qui nous a été rendu par le général Charles Flers de la conduite ferme et courageuse qu'a tenue le général de brigade Dagobert dans l'attaque du camp de Caseneuve, nommons provisoirement ledit général de brigade Dagobert au grade de général de division. » (1)

Le ministre Bouchotte avait devancé les représentants. Le 15 mai, pour rendre justice au patriotisme et aux talents militaires de Dagobert, il l'avait nommé général de division (2) et envoyé à l'armée du Rhin. Mais il croyait que Dagobert était encore à l'armée d'Italie; la lettre de service alla donc à Nice, et le général ne la reçut que dans la seconde quinzaine de juin. L'émotion fut grande à Perpignan. Toutes les autorités constituées, le Comité départemental de salut public, les sections, le club le prièrent de ne pas quitter le Roussillon, et le 24 juin, les représentants, considérant qu'il y avait à l'armée des Pyrénées-Orientales pénurie d'officiers généraux et que tout Perpignan désirait garder l'intrépide combattant du Mas-Deu, ordonnaient à Dagobert de ne pas s'éloigner avant que le Conseil exécutif se fût plus clairement expliqué. Le 4 juillet, le Comité de

(1) Arrêté du 19 mai signé Rouyer, Leyris, Brunel et Le Tourneur (Archives Dagobert ou A. D.).

(2) Audouin à Dagobert, 15 mai (A. D.). Le brevet porte des fautes singulières : il rappelle que Dagobert a été blessé à *Vetzler* (pour Wetzlar) et qu'il a reçu deux blessures en 1759 aux volontaires de *Vire* (pour de Vair).

salut public approuvait leur résolution : ils pouvaient conserver Dagobert puisque le général en chef et les citoyens le jugeaient indispensable à la défense de cette partie de la frontière. Dagobert resta (1).

II

De nouveau, Ricardos ne profita pas de sa victoire. S'il avait, au soir de la bataille du Mas-Deu, occupé le camp du Boulou, c'était pour couvrir l'attaque des forteresses. Il passa tout le mois de juin à prendre des places : Prats de Mollo qui surveille les cols des Eres et de Pragon ; Fort-les-Bains qui protège la route de la vallée du Tech ; Bellegarde qui défend le col du Perthus et le grand chemin de Perpignan à Barcelone.

La prise de Bellegarde fit toutefois une vive sensation. Pendant trois semaines l'armée et Perpignan avaient entendu tous les jours le canon espagnol qui tonnait contre la forteresse, et représentants, généraux, soldats, citoyens, se répétaient avec douleur qu'il était impossible de porter à la garnison de Bellegarde le plus léger secours, impossible de bouger, de tenter quoi que ce fût, de sortir d'une humiliante défensive! « Voilà, écrivait Llucia au Comité, voilà les Pyrénées à la merci des Espagnols ; ils sont à une lieue de Perpignan ; ils menacent cette ville! » Les conventionnels assuraient que, Bellegarde rendu, rien n'empêchait les Espagnols de venir bombarder la capitale du Roussillon. Les corps administratifs de Perpignan, de concert avec le club, appelaient à leur aide les départements voisins : « Si nous succombons, nous vous entraînons dans notre chute, Perpignan seul peut arrêter les efforts de l'ennemi, c'est sur Perpignan que vous devez tourner vos regards ! »

(1) Arrêté signé le 24 juin par Bonnet, Espert, Fabre, Leyris et Projean (A. D.); lettre du Comité (Guyton, Cambon et Berlier) aux représentants, 4 juillet (A. N. W. 428).

Mais Ricardos, toujours lent et irrésolu, échoua devant Collioure, et lorsqu'au mois de juillet il essaya de s'emparer de Perpignan, il fut repoussé. « Il finira comme la laitière, disait l'*Écho des Pyrénées*; comme elle, il cassera son pot au lait (1) ».

Dès le lendemain du Mas-Deu, Flers avait décidé de placer l'armée à une petite lieue du glacis de Perpignan, à l'endroit où il avait au soir du 19 mai rallié les troupes, dans la plaine où sont la métairie du Serrat d'en Vaqué et le mas Conte ou mas du Comte ou mas Ros, c'est-à-dire la maison du comte de Ros (2), nommée aussi la Maison blanche et la Grange du peuple. C'est pourquoi le nouveau camp fut appelé le camp du Mas Conte ou du Mas le Comte ou du Mas Ros ou encore camp de la Maison blanche ou de la Grange du peuple. Le nom qui prévalut fut celui de *Camp de l'Union* qu'il reçut après la fête du 10 août.

Quoique la position offrît, comme disaient les représentants, des moyens de défense dont la nature avait fait les frais (3), Flers ordonna de la fortifier. Les travaux furent commencés dès le 24 mai par 400 ouvriers, sous les ordres du directeur du génie Vialis (4) et des capitaines Andréossy et Bernède. Leur ligne s'étendait en travers de la route d'Espagne, depuis le moulin d'Orle, à droite, jusqu'au village de Cabestany, à gauche. Une batterie était établie au moulin d'Orle et trois mauvaises redoutes couvraient Cabestany. Au centre, sur le tertre du Serrat d'en Vaqué qui barrait le grand chemin, s'élevait une suite d'assez bons retranchements appuyés en arrière par quelques ouvrages dressés sur les hauteurs de la Justice et derrière la Justice,

(1) Bonnet et les représentants au Comité, 14 et 18 juin (A. G.); Vidal, II, 188, 256; *Mon.*, 6 juillet.

(2) Sans doute le parent de Mme Dagobert.

(3) Les représentants à la Convention, 25 mai (A. G.).

(4) Cf. sur Vialis notre *Charles de Hesse*, p. 25, et ne pas confondre cet Andréossy du génie qui devint général de brigade et baron avec l'Andréossy de l'artillerie qui fut général de division, ambassadeur et pair.

sous le canon même de la citadelle de Perpignan, par deux lunettes informes, la lunette du Ruisseau et la lunette du Canet (1).

Ce fut dans ce camp que Flers reconstitua l'armée ; c'était là qu'il avait résolu de tenir ferme, et il mandait au ministre qu'il ne reculerait pas, qu'il ne perdrait pas un pouce de terrain, que les Espagnols n'avanceraient qu' « en lui passant sur le corps ». Il n'avait pas autant de monde qu'il l'aurait voulu. Malgré les sollicitations du général, malgré les instances réitérées des commissaires de la Convention qui représentaient la « supériorité effrayante » des Espagnols et qui priaient le conseil exécutif de « quitter l'attitude passive du cheval de bronze », l'armée des Pyrénées-Orientales était de toutes les armées de la République celle que le gouvernement négligeait le plus (2).

Le Comité avait cru d'abord que l'énergie des habitants de la région suffirait en grande partie pour garantir la frontière. Les lettres des représentants finirent par le convaincre que l'armée des Pyrénées-Orientales avait des « besoins impérieux » et qu'il était indispensable de la pourvoir d'artillerie, de lui donner plusieurs bataillons de ligne et de volontaires d'ancienne formation. Il envoya donc à Perpignan des munitions et des bouches à feu, des bataillons et des compagnies de canonniers, « missionnaires de la liberté ». Mais, comme s'exprime un officier de cette armée, la guerre intestine de Lyon, Marseille et Toulon paralysait tous les secours. Ils furent arrêtés en chemin. Dubois-Crancé et Jeanbon Saint-André retinrent chacun trois bataillons, l'un pour l'armée devant Lyon, l'autre pour l'armée d'Italie. Et vainement Flers objectait qu'il n'espérait faire quelque chose d'utile que lorsque Dubois-Crancé et Albitte « pourraient lui fournir des forces » ; vainement Llucia osait écrire qu'agir comme Dubois-Crancé, c'était se joindre aux ennemis de la Répu-

(1) Fervel, I, 67-70.

(2) Flers à Bouchotte, 15 juillet, et les représentants au Comité, 14 mai et 27 juin (A. G.).

blique, c'était commettre un crime. Au milieu de juin, Flers avait à peine 1,000 hommes de troupes de ligne. Tout le reste n'était que des volontaires de 1792 ou que des « réquisitions », des gardes nationaux des départements voisins, requis par les représentants et formés en bataillons, des gens qui, selon le mot de Flers et des conventionnels, ne savaient rien, qui désobéissaient aux ordres du général et fuyaient au moindre échec. Le pis, c'est que ces bataillons de réquisition s'en allaient sans qu'il fût possible de les retenir : ils déclaraient qu'ils n'étaient venus que pour un coup de main, pour quinze jours, trois semaines ou tout au plus pour un mois, qu'ils voulaient faire la moisson, que le mois de juin était superbe, que depuis dix ans la récolte n'avait jamais été aussi belle, que de cette récolte dépendaient l'existence et la fortune de leurs familles. C'est pourquoi la désertion ne fut jamais aussi grande à cette armée que sous le commandement de Flers qui n'en pouvait mais, et plus tard lorsqu'elle eut une recrudescence, *c'est,* disait-on, *comme du temps de Flers.* A la fin de juillet, en cinq jours, 300 hommes du département de l'Ariège se sauvèrent nuitamment; on leur avait fait croire qu'ils seraient condamnés à la potence s'ils étaient pris par les Espagnols; au 5 août on comptait 7,500 désertions (1)!

Ce fut le malheur de l'armée des Pyrénées-Orientales, et une des principales causes de ses revers en 1793 : elle ne se composait guère que de nouvelles levées qui savaient à peine charger un fusil ou qui le jetaient ou le brisaient sitôt qu'ils apercevaient l'adversaire. Llucia, Flers, les représentants ne cessent pas d'écrire et à Bouchotte et au Comité que la campagne ne sera décisive que si l'armée reçoit, non des secours illusoires, mais de sérieux renforts, non seulement de la cavalerie, mais de la bonne infanterie exercée au

(1) Rec. Aulard, IV, 260; Vidal, II, 247, 265 : note de Giacomoni; Flers à Bouchotte, 26 mai, 2, 5, 13 juin et 7 août; les représentants au Comité, 4, 13, 14 juin; Espert au Comité, 2 août (A. G.); cf. G. Sorel, *Revue de la Révol.*, I, 87; III, 64.

maniement des armes et accoutumée au feu, d'anciens régiments de ligne qui aient fait campagne, des bataillons de volontaires disciplinés qui aient vu l'ennemi dans le blanc des yeux, des troupes qui osent marcher sur l'Espagnol, bref, des soldats intrépides, éprouvés, qui puissent donner aux autres de l'assurance, de la confiance et du courage (1).

Pourtant, au milieu de juillet, Flers avait 12 à 13,000 fantassins (2). Des bataillons entiers n'avaient pas d'armes et la cavalerie, qui ne comprenait que 400 hommes, était excédée de fatigue par un service continuel. Mais la ligne des retranchements était garnie de 50 canons et de 3 obusiers. L'armée des Pyrénées-Orientales, lit-on dans le *Moniteur*, « se renforçait, se mettait sur un pied respectable ». Elle s'aguerrissait par des reconnaissances et de petites affaires. Elle s'habituait peu à peu à l'ordre et à la règle. Le club avait interdit toute motion relative aux opérations militaires (3).

Un instant, la nouvelle de l'arrestation des Girondins agita Perpignan, et Sérane, Llucia, les clubistes donnèrent à droite — telle est l'expression du temps —. Les corps administratifs protestèrent. La maire Vaquer s'éleva contre les hommes misérables qui violaient la représentation nationale, contre la Commune ambitieuse qui s'érigeait en souveraine, contre les sections de Paris qui prétendaient dicter des lois à la France, contre les tribunes audacieuses qui influençaient la Convention et « cet amas de factieux et d'étrangers » dont était inondée la capitale, jadis le soutien, et maintenant l'ennemi de la République. Le substitut de Llucia, Fabre, invita les communes du département à convoquer les assemblées primaires. Le club ouvrit ses séances en criant : « *Périssent Marat et ses complices* » et il se joignit

(1) Llucia au ministre de l'intérieur, 14 mai; Flers à Bouchotte, 17, 20 et 24 mai, 5, 13 et 18 juin; à Sauviac, 14 juillet; les représentants au Comité, 2 et 4 juin (A. G.); A Chuquet, *Dugommier*, 1906.

(2) Il écrit le 5 juillet qu'il a reçu sept bataillons, dont cinq sans instruction; les deux autres sont anciens : le 79e et le 3e du Tarn.

(3) Flers à Sauviac, 14 juillet (A. G.); *Mon.*, 1 et 9 juillet; Vidal, II, 227; Torreilles, II, 57-60.

aux administrateurs pour faire sa profession de foi politique, pour déclarer qu'il mourrait plutôt que de souffrir une tyrannie, quelle qu'elle fût, pour demander avec une constitution la réintégration des députés et la punition des coupables.

Mais l'Espagnol était tout près et du haut des remparts de la ville on voyait les éclairs et la fumée des canons qui bombardaient Bellegarde. Avant de sauver les Girondins, Perpignan devait se sauver elle-même. Elle avait besoin des secours de la France entière, et c'est pourquoi Sérane, Llucia, les administrateurs, les clubistes acceptèrent bientôt les faits accomplis. Ils acclamèrent la nouvelle Constitution, la Constitution de 93, et jurèrent aux modérés et aux fédéralistes une haine mortelle, bien qu'il fallût, disait Serane, ajourner toutes les haines pour ne penser qu'à l'expulsion de l'envahisseur (1).

Il suffisait de tourner le camp français pour s en saisir. Ricardos n'avait qu'à passer la Tet au dessus de Perpignan et à occuper les défilés des Corbières. Il y pensa. Le 30 juin, il avançait jusqu'au Mas-Deu et entrait à Thuir. Le 1er juillet, il mettait à Thuir son quartier général, comme si cette ville allait servir de pivot à son mouvement tournant, et il s'emparait de Millas sur la rive droite de la Tet. Aussi, le lendemain, Flers dépêchait à Nîmes l'adjudant-général Gouy d'Arsy qui requit en son nom le département du Gard d'envoyer autant de monde que possible pour protéger Narbonne et « empêcher l'ennemi de couper la communication » (2).

Le 2, le 3, le 4 juillet tous les villages entre Thuir et la Tet, Ille en amont de Millas, Corbère, Terrat, Fourques, Ponteilla, Sainte-Colombe faisaient leur soumission au roi Charles IV; leurs maires quittaient l'écharpe tricolore et remettaient aux Espagnols les registres qui contenaient les

(1) Torreilles, *Hist. du clergé dans le dép. des Pyr. Or.*, 392; Vidal, II, 255; Wallon, *Le fédéralisme*, II, 153-154 et *Les représentants en mission*, II, 351 et 385.

(2) Flers aux administrateurs du Gard, 2 juillet (A. G.).

décrets de la Convention et les arrêtés de ses commissaires. Effrayé, le Conseil général du département décida le 5 juillet de transporter à Carcassonne les archives, les papiers précieux, les titres et actes des notaires, et ce même jour les représentants Espert et Projean demandaient à Flers ce qu'il voulait faire en ces critiques circonstances.

Ils lui posèrent neuf questions :

1° Pensait-il pouvoir résister aux Espagnols et les empêcher de faire de grands progrès sur le territoire de la République? *Une pareille demande*, répondit Flers, *aurait embarrassé Turenne. L'armée n'a pas la moitié de ce qu'il lui faut; la plupart des troupes sont nouvelles; je ne puis donc répondre des événements. Nous avons pris une bonne position; il s'agit, non de la quitter, mais d'y mourir; si l'armée pense comme moi, tout est sauvé; mais Perpignan n'est pas en état de défense.*

2° Avait-il pris des mesures pour que la communication de Perpignan à Narbonne ne fût pas coupée? *Autant*, répondit Flers, *que permettent mes moyens.*

3° Le camp était-il suffisamment fortifié et capable d'arrêter l'ennemi? Sa position était-elle la plus militaire qu'on pût prendre? *Autant*, répondit Flers, *que l'a permis le travail des troupes, et ce travail n'a pas été assidu.*

4° L'avant-garde de droite et celle de gauche étaient-elles assez bien composées pour ne pas craindre une surprise? *Si les troupes servent bien*, répondit Flers, *elles ne seront pas surprises.*

5° Avait-il un plan de campagne arrêté? *Autant*, répondit Flers, *que peuvent le permettre les variations de l'armée.*

6° Avait-il assez d'espions sûrs et qui fissent un rapport exact des mouvements de l'ennemi? *Les espions manquent*, répondit Flers; *depuis huit jours, ils ne veulent plus aller au camp; un d'eux a été tué; nous travaillons à remonter cette corde.*

7° Avait-il le nombre nécessaire d'officiers-généraux? *Il en manque*, répondit Flers.

8° Avait-il, ainsi que les officiers-généraux, les aides-de-camp dont il avait besoin pour transmettre ses ordres? *Ils ne sont pas encore arrivés*, répondit Flers.

9° Les bureaux de l'état-major étaient-ils organisés et faisaient-ils leur service à la fois vite et bien? *Un certain nombre d'officiers*, répondit Flers, *n'ont pas les talents nécessaires.*

Mais le 5 juillet, Ricardos, renonçant à tourner les Français par Millas et à passer la Tet, portait sa droite à Ponteilla en face du moulin d'Orle, comme s'il voulait attaquer le camp du Mas Ros.

Il y eut alors une petite guerre entre ses troupes légères et l'avant-garde française, cette avant-garde qui, selon l'expression de Flers, se montrait avec courage sous le commandement de Dagobert (1). Jusqu'au 17 juillet, les deux partis ne cessèrent d'escarmoucher.

Le 7, les Espagnols s'emparaient du village de Canohès. Sur l'ordre de Dagobert, un détachement de 400 hommes était sorti du camp de l'avant-garde; il mit en fuite les tirailleurs espagnols, mais il les suivit de trop près et tomba dans une embuscade. Chargé de tous côtés par la cavalerie, il se dispersa. 150 hommes qui se défendaient dans une grange, durent se rendre lorsqu'ils n'eurent plus de cartouches et le poste de Canohès se replia sur l'avant-garde.

Le lendemain 8, l'avant-garde de Dagobert reprit Canohès. A son tour, le général désirait tendre un piège aux Espagnols. Pendant la nuit, quelques-uns des siens s'étaient cachés dans les bois qui touchaient au village. L'ennemi fut averti.

Le 9 et le 10, Ricardos établit son centre à Trouillas entre Thuir et Ponteilla. Allait-il assaillir le camp du Mas Ros? Selon les instructions de Dagobert, Dugua, alors à Toulouges, se porta sur les hauteurs entre Canohès et Ponteilla avec ses gendarmes et un peu d'infanterie. Les Espagnols lui envoyèrent des obus qui ne firent aucun mal. Mais l'inquiétude avait saisi les cœurs. Les généraux se défiaient de leurs

(1) Flers à Bouchotte, 1er et 2 juillet (A. G).

troupes toujours prêtes, comme disait Dugua, à voir des fantômes. Dans la nuit du 10, à Toulouges, à la suite d'une fausse alerte, les avant-postes tirèrent sur les postes du village qui leur ripostèrent; les uns et les autres avaient beau crier « *républicains*! »; on lâcha des deux parts plus de cent coups de fusil, et nul ne fut atteint. « Il faut, écrivait Dugua, que ces gens-là tirent bien mal pour n'avoir tué ni blessé personne! » (1)

Le 12 juillet, le camp du Mas Ros apprit avec un douloureux étonnement que deux officiers et treize soldats de la légion des Pyrénées avaient déserté. Les représentants, plus alarmés que jamais, demandèrent s'il fallait abandonner Perpignan au sort de la guerre et reculer derrière les Corbières. Pouvait-on garder un département avec si peu de troupes contre le gré de la majeure partie des habitants? Flers combattit de toutes ses forces cette proposition. Le vieux général d'Auvare, ainsi que Dagobert, se joignirent à lui. « Replier l'armée sur Salces et Narbonne, disait Dagobert, c'est livrer Perpignan à l'ennemi, c'est consommer en entier la perte des Pyrénées-Orientales. » (2)

Le 13, Ricardos faisait un mouvement décisif. Toute son armée se portait en avant et, à 6 heures du matin, se déployait sur une ligne immense. De son côté, l'armée française se mit en bataille dans ses retranchements. Dagobert détacha 300 hommes de l'avant-garde, qui, comme de coutume, escarmouchèrent avec l'ennemi, et, comme de coutume, du haut d'une butte il observait les menues péripéties de l'engagement. Quelques officiers et le représentant Projean le rejoignirent. Bientôt au feu de la mousqueterie succéda celui de l'artillerie. Des deux parts le canon tirait à toute volée. Des bombes tombèrent jusque dans le camp du Mas Ros. Les Espagnols voulaient évidemment occuper et garder Canohès. Ils y réussirent; ils s'emparèrent du vil-

(1) Dugua à d'Aoust, 9 et 10 juillet (A. G.).
(2) Fervel, I, 81; Mémoire de Grandvoinet (A. G.); *Réponse* de Dagobert, 4.

lage; ils prirent sur une hauteur avoisinante une position avantageuse. Les Français, postés dans un bois sur la gauche, essayèrent de les déloger. Mais l'adversaire fit avancer huit pièces de 12, un bataillon de gardes wallonnes et un gros détachement de troupes légères. Les républicains battirent en retraite. Flers écrivait que les vedettes étaient à portée de fusil et que Ricardos allait d'un moment à l'autre bombarder le camp du Mas Ros.

Perpignan répondit à la prise de Canohès en célébrant avec éclat la fête du 14 juillet. Le soir, à 6 heures, tant pour « électriser les soldats et produire le plus grand effet » que pour étaler leur jacobinisme de fraîche date, les corps administratifs, accompagnés du club et du représentant Projean, se rendirent au Mas Ros jusqu'à la plate-forme de la principale batterie. Le président du Département, Serane, et le procureur-général syndic Llucia portaient, l'un, le drapeau tricolore, l'autre, la bannière de la Constitution nouvelle. Les soldats se mêlèrent à cette procession civique en criant *Vive la République* et en chantant la *Marseillaise*. Le drapeau tricolore fut hissé sur l'arbre de la liberté et Llucia prononça la formule du serment : maintenir jusqu'à la mort la République une et indivisible ainsi que la Constitution de 1793. Le cortège parcourut le camp et Llucia montra de loin aux Espagnols la bannière de la Constitution comme « la pierre contre laquelle se briseraient leurs projets ». Malgré la prière des corps administratifs, l'armée n'avait pris à la cérémonie aucune part officielle. Pas de musique militaire ni de tambours, pas de députations des bataillons. Une salve d'artillerie fut tirée à l'instant de la prestation du serment et suivie d'une immense clameur d'enthousiasme. Mais ni Flers, ni l'état-major ne parurent. Deux généraux, Puget-Barbantane et Giacomoni, s'excusèrent de n'être pas venus en alléguant qu'ils n'avaient pas reçu d'ordres. Seul Dagobert était présent, et les assistants l'applaudirent lorsqu'il jura de défendre la République et la Constitution : celui-là, au moins, était sûr; nul ne doutait de ses sentiments et plus

que jamais la ville et l'armée eurent la conviction qu'il unissait aux talents militaires une âme vraiment républicaine.

En revanche, la colère était très vive contre Flers. De Collioure le conventionnel Fabre de l'Hérault écrivait que l'absence du général à la fête du 14 juillet rendait son patriotisme suspect. Llucia se plaignit aux représentants de Perpignan, et les corps constitués, auxquels se joignirent les commissaires du club, dénoncèrent à la Convention et au Comité ce chef d'armée qui semblait mépriser la nouvelle Constitution. En réalité, les ordres de Flers — témoigne Projean — avaient été donnés trop tard. Il essaya de calmer les mécontentements en faisant lire dans le camp l'acte constitutionnel (1).

La grande et patriotique manifestation de Perpignan n'arrêta pas Ricardos. Le 16, à 8 heures du soir, il refoulait les avant-postes qui gardaient la hauteur du Mas Serre et, le lendemain, avec 16,000 fantassins, 6,000 cavaliers et 100 pièces, il livrait bataille.

Il voulait, disait-il, traiter le camp du Mas Ros comme une place assiégée. Déconcerter les Français par l'artillerie et, après les avoir mis en désordre, les faire assaillir par l'infanterie et la cavalerie, tel était son plan. Au centre de sa ligne, au plateau du Mas Serre, sur la butte de Las Cobas, en face du Serrat d'en Vaqué, il établit, durant la nuit du 16 au 17, une grande batterie composée de 14 obusiers, de 12 canons de douze et d'un canon de seize. Sur les revers du plateau, à l'abri du feu des Français, étaient formées cinq colonnes : deux bataillons de gardes espagnols sous le duc d'Ossuna ; deux bataillons de grenadiers sous le marquis de Las Amarillas ; deux bataillons de gardes wallonnes sous Courten; deux escadrons de carabiniers royaux et toutes les troupes légères sous Hermosa ;

(1) Vidal II, 248-257; Projean au Comité, 15 juillet (A. G.); Fabre aux représentants, 6 août (A. P.).

tous les carabiniers, grenadiers et dragons sous Calatayut. Sitôt que la confusion se mettrait dans le camp ennemi, Gagigal, qui commandait l'attaque, ferait enflammer de la paille amassée à l'avance sur la butte et, à ce signal, les colonnes se jetteraient sur les retranchements.

Mais Flers, de son côté, avait pris ses mesures. Il avait fortifié ses ailes : à gauche, au village de Cabestany, étaient 4,000 fantassins et la cavalerie de la légion des Pyrénées; à droite, au moulin d'Orle, 4,000 autres fantassins et les 300 gendarmes de Dugua : au centre, au Serrat d'en Vaqué ou, comme on disait, au grand camp, 1,450 hommes et l'artillerie, cette artillerie qui, à la journée du Mas-Deu, avait déjà montré bravoure et sang-froid; elle comptait 50 bouches à feu, servies par 325 canonniers, sous les ordres de La Martillière. Au pied de la hauteur, dans le vallon, était l'avant-garde commandée par Dagobert et par le second de Dagobert, l'adjudant-général Poinsot, arrivé de Paris depuis quelques jours; elle se composait de 1,650 hommes et s'appuyait à un petit ouvrage avancé, élevé sur un mamelon et nommé le Pain de sucre.

Dagobert, de même que Flers, s'attendait à une attaque, et il avait donné ses ordres pour éviter une surprise de nuit : les postes étaient renforcés et les patrouilles succédaient aux patrouilles. Le 17, à 3 heures du matin, accompagné de deux officiers de la légion des Pyrénées, Pérignon et Grézieu, il faisait une reconnaissance et il parlait aux dernières sentinelles, lorsqu'obus et boulets se mirent à pleuvoir autour de lui. C'était la grande batterie, la batterie de 27 pièces, que les Espagnols avaient dressée sur la hauteur du Mas Serre; elle lui parut d'abord formidable, et la quantité de projectiles qu'elle lançait, innombrable; mais elle était à 1,600 mètres du Mas Ros et, si deux bombes allèrent tomber à soixante toises des remparts de Perpignan, ses coups ne portèrent que très rarement.

Flers assistait du Mas Ros à la canonnade. Il laissait les Espagnols consommer inutilement leur poudre et il n'envoya

pas l'ordre de riposter. Mais l'armée frémissait d'impatience. « Je ne conçois pas, disait Dagobert au représentant Cassanyes, que Ricardos fasse canonner et bombarder le camp comme une place forte ». — « C'est une tactique extraordinaire, répondit le conventionnel, mais je trouve plus extraordinaire encore que nous restions les bras croisés sans faire la moindre défense ». — « Il faut, répliqua Dagobert, que le général en chef donne l'ordre de tirer. » Cassanyes courut au Mas Ros et dit à Flers qu'il s'étonnait de l'inaction des troupes et surtout de l'artillerie. Flers répartit qu'il voulait conserver des munitions pour résister dans Perpignan, s'il était cerné. Cassanyes objecta qu'il y avait à Perpignan et dans la citadelle de grands magasins à poudre et que le manque de munitions n'était pas à craindre. Flers garda le silence.

Indigné, Cassanyes revint au Serrat d'en Vaqué. Les artilleurs montraient encore plus d'impatience qu'auparavant. C'étaient, pour la plupart, des gens du pays, naguère canonniers gardes-côtes du Roussillon et organisés en compagnies. L'un d'eux, le sergent Prim, criait à tue-tête qu'il fallait charger et tirer les pièces. Soudain, vers 9 heures, un coup de canon part. A l'instant, toutes les batteries jouent, et bientôt les pièces françaises prennent l'ascendant sur les pièces espagnoles. Le chef de brigade La Martillière dirige le feu (1). Il a soixante et un ans — mais, comme Dagobert, il a la chaleur d'un jeune homme et il déclare fièrement qu'il sert avec une activité supérieure à celle de son âge ; il passe pour patriote et il a souvent dit qu'il n'appartenait pas à la caste des ci-devant. En réalité, ce fut lui qui gagna la bataille : les représentants écrivaient à Paris qu'on ne pouvait trop faire son éloge et Flers assurait qu'au 17 juillet, à force de soin et de fatigue, malgré la pénurie totale d'officiers de son arme, La Martillière avait su pourvoir à tout.

Dagobert avait, pendant ce temps, mis ses troupes en

(1) Le feu des Français, reconnaît Ricardos, était « muy vivo y acertado. »

avant, sur la droite et la gauche de son camp, derrière une ligne de hauteurs, pour la garantir des bombes et des boulets. Puis, accompagné de Poinsot, il était allé demander les instructions du général en chef. Pérignon commandait en son absence; il était lieutenant-colonel de la légion des Pyrénées et il se piquait de la présenter chaque jour avec avantage aux ennemis. Il porta l'infanterie de la légion ainsi que les grenadiers du régiment de Champagne en avant du Pain de sucre. Mais cette infanterie fut assaillie par un gros essaim de tirailleurs espagnols; elle lâcha pied. Pérignon tenta de la rallier et de la ramener au combat; elle ne l'écouta pas. Il prit alors le fusil et les cartouches d'un blessé et sans plus proférer une parole, il se plaça dans les rangs des grenadiers de Champagne qui n'avaient pas bougé. Les légionnaires n'osèrent l'abandonner; ils revinrent à leur poste. Pourtant ils auraient peut-être plié pour la seconde fois lorsqu'arriva Poinsot. Il avait obtenu de Flers et des représentants Projean et Espert 300 hommes et 2 canons de quatre avec la permission d'attaquer. « Je réponds du succès sur ma tête, avait-il dit, et je me fais fort de débusquer l'ennemi ». Il repoussa les tirailleurs, et Jean-Baptiste Cordier, ancien canonnier au régiment de Toul et capitaine de la compagnie d'artillerie de la légion des Pyrénées, braqua les deux pièces sur les carabiniers espagnols. Mais avec quelque chaleur que cette petite guerre, comme s'exprimaient les représentants, se fît de part et d'autre, elle ne servait à rien. Ce fut l'artillerie de La Martillière qui décida tout. Ricardos comptait, à force de bombes et d'obus, effrayer les républicains et les obliger à quitter leur position. Comme Brunswick au 20 septembre 1792, il les voyait recevoir son feu sans s'émouvoir. Dans toutes les batteries et devant toutes les tentes retentissait l'air du *Ça ira*. On n'entendait dans les ambulances, durant les amputations, que les mots *Vive la République*. Six canonniers, brûlés par l'explosion d'un caisson de gargousses, traversaient le camp du Mas Ros en criant que la victoire était immanquable.

D'autres, mortellement blessés, priaient leurs camarades qui les soutenaient, de ne pas les plaindre et les engageaient à retourner vite au combat. A midi, Ricardos, comprenant qu'une plus longue canonnade serait inutile, ordonnait la retraite, et son armée s'éloignait, la droite d'abord, puis le centre, enfin la gauche qui formait l'arrière-garde.

Les Espagnols fuyaient! L'artillerie républicaine avait foudroyé leurs batteries! En un instant, cette nouvelle se répandit de rang en rang. L'ardent Dagobert voulut se mettre à leur trousses sans songer qu'il allait se risquer en rase campagne contre des escadrons redoutables. Les représentants ne disaient-ils pas quelques jours auparavant qu'il serait très imprudent d'engager une action générale puisqu'ils n'avaient presque pas de cavalerie à opposer à celle des ennemis qui était bonne et nombreuse?

Ce fut Poinsot qui commença la poursuite. Convaincu que les deux pièces qu'il avait obtenues ne lui suffisaient pas, il courut demander à Flers 2 canons de quatre et 2 canons de huit. Mais lorsqu'il revint, Pérignon avait déjà prononcé un mouvement d'attaque; sitôt qu'il avait vu le plateau du Mas Serre abandonné, il s'était hâté de l'occuper; il avait mis en batterie les quatre pièces envoyées par Poinsot; il avait placé son infanterie derrière la butte pour la soustraire aux coups de l'artillerie espagnole qui ne cessait pas de tirer dans sa retraite. Poinsot déclara qu'il fallait aller de l'avant. On se porta sur une butte voisine, puis sur une autre, et les quatre pièces, dirigées par l'infatigable Cordier, jetèrent leurs boulets sur Canohès où s'attardait la gauche des ennemis.

Tout à coup l'Espagnol sortit de Canohès. C'était de la cavalerie, cette cavalerie qui devait, selon le plan de Ricardos, et si les Français avaient lâché le camp du Mas Ros, s'emparer du moulin d'Orle, du passage de la Têt et du défilé de Salces. Dès que Poinsot la vit paraître, il craignit pour ses pièces. Incontinent, il se replia sur la butte du Mas Serre, et de là, il avait déjà tiré quelques coups de canon lorsque Dagobert se présenta.

Dagobert résolut aussitôt de ressaisir l'offensive. Sur l'ordre de Flers, Puget-Barbantane était venu au secours de l'avant-garde et, comme le plus ancien des généraux de division, il avait pris le commandement. Il avait placé sur le revers de la hauteur du Mas Serre 1,000 hommes d'infanterie et quatre pièces de canon, dont trois de 4 et une de 12, envoyé à sa droite les gendarmes de Dugua, détaché à sa gauche, en face de Pollestres, la cavalerie de la légion des Pyrénées. « Je vais, dit-il à Dagobert, vous donner de mon artillerie et vous renforcer d'une compagnie de grenadiers; pour moi, je resterai ici pour vous soutenir ou vous recueillir dans votre retraite » (1).

Laissant Poinsot au Mas Serre, Dagobert s'élance avec la compagnie de grenadiers qu'il a reçue de Barbantane, une pièce de 8, une couleuvrine de 4 et un obusier; il gagne la butte que Poinsot occupait naguère; il canonne le village de Canohès. Mais les Espagnols lui répondent par un feu terrible. De nouveau leur cavalerie s'avance et, malgré les décharges de ses trois pièces, malgré la valeur de ses grenadiers qui mettent la baïonnette au bout du fusil, Dagobert est contraint de reculer. Bientôt cette reculade dégénère en déroute. La pièce de 8 est abandonnée. Vainement Cassanyes lui dépêche les gendarmes de Dugua qu'il trouve couchés sur la terre et tenant leur cheval par la bride. Tout ce monde, vivement pressé par les carabiniers espagnols, se débande et se précipite vers le Mas Serre. Les carabiniers poussent leur pointe. Mais ils arrivent au bord d'un ravin, ils sont obligés de faire un grand détour, et le canon de 24, établi sur la hauteur du Serrat d'en Vaqué, les arrête, les divise. Le courage des Français se réveille : grenadiers, gendarmes et autres se rassemblent à la voix de Dagobert; ils fondent sur les Espagnols qui ne sont plus qu'une centaine, les dispersent, les capturent ou les tuent. Barbantane rappelle

(1) Il a donc tort de dire dans ses *Mém.*, 102, qu'il fit des observations à Dagobert sur son attaque téméraire; il est contredit par la lettre des représentants Projean et Cassanyes.

les grenadiers au combat. Dugua et Poinsot rallient les gendarmes qui, selon le mot des représentants, ne semblent avoir rétrogradé que pour prendre carrière (1). Mirabel, le futur général et le plus populaire des chefs de cette armée en 1794, est seul contre sept adversaires; il frappe le premier, puis le deuxième, démonte le troisième, met en fuite les quatre autres. Soixante-trois Espagnols demeurent sur la place et Flers lui-même, en présence de Poinsot, compte les cadavres. Poinsot veut sauver la pièce de 8, restée dans un ravin, presque à portée de pistolet des ennemis. Il descend de cheval. Cinquante francs de récompense à qui le suivra! Dix fantassins posent leur fusil et, sous une grêle de balles, après avoir perdu trois d'entre eux, ramènent la pièce.

Telle fut la bataille du Mas-Ros ou bataille de Perpignan. C'était le Valmy de l'armée des Pyrénées-Orientales. Les Espagnols avaient une centaine de morts et ils ne laissaient que vingt-cinq prisonniers aux mains des Français. Mais, comme dit Cassanyes, ils étaient très humiliés de la leçon qu'ils avaient reçue, et Flers assurait qu'ils avaient subi leur première défaite. Leurs vieilles bandes et cette cavalerie si brillante, si bien montée, accoutumée à tout balayer, cette cavalerie que les représentants jugeaient formidable, avait reculé devant les volontaires de la République. Leurs escadrons et leurs obusiers, témoigne un contemporain, sont leurs plus fortes armes; escadrons et obusiers n'avaient pas prévalu.

Dagobert s'était signalé. Il avait eu trop d'audace et au soir, quand il se jeta sur le village de Canohès, il faillit compromettre le succès de la journée. Mais il se porta, écrit le rédacteur de l'*Écho des Pyrénées*, « là où sifflaient les boulets, éclataient les bombes et foisonnaient les obus ». De

(1) « Le 17 juillet, a dit Dugua — non sans exagération — le général Dagobert me vit lui assurer la victoire à la tête de la gendarmerie » et il ajoute que la gendarmerie a détruit le 17 juillet la mauvaise impression qu'avait laissée la journée du 19 mai, qu'elle eut 3 tués et 16 blessés.

même qu'au 19 mai, il était sur le point d'être « assassiné » par un Espagnol lorsqu'un gendarme tua l'assaillant et sauva, selon le mot de Dugua, un des plus braves généraux de la République. Flers le nommait au premier rang parmi ceux qui s'étaient distingués par leur zèle, par leur intelligence, et dans le bulletin que les représentants envoyaient à Paris par un courrier extraordinaire, parce qu'il contenait des « nouvelles agréables », ils louaient surtout Dagobert (1).

Il y a peu de campagnes aussi confuses, aussi incohérentes et aussi fécondes en péripéties que la campagne de 1793 aux Pyrénées-Orientales. La bataille de Perpignan fut suivie d'un revers éclatant : la reddition de Villefranche-de-Conflent. Cette place barrait la gorge profonde de la Têt, et Ricardos qui voulait désormais passer la rivière pour prendre à dos Perpignan et tourner le camp du Mas Ros, craignait de laisser le défilé de Villefranche sur sa gauche. Le 4 août, après douze heures d'une canonnade qui ne tua personne et ne ruina pas le moindre parapet, Villefranche capitulait. « Elle s'est rendue, s'écriait Flers, sans avoir tiré un seul coup de canon tandis qu'elle pouvait tenir au moins douze jours! »

Les patriotes des Pyrénées Orientales furent consternés. « Villefranche est pris, écrivait un chef de bataillon au procureur-général syndic des Hautes-Pyrénées, et Montlouis sera pris par famine ; il ne reste que Collioure et Perpignan : vous ne nous envoyez point de troupes et vous voulez tous notre perte! » (2)

Une clameur de colère presque unanime s'éleva contre Flers. En vain il louait les soins des représentants en ajou-

(1) Fervel, I, 83-90 ; Vidal, II, 259-268 ; Poinsot au Comité, 27 mai 1794 (A. G.); Flers à Bouchotte, 18 juillet (*Mon.* du 27) ; lettre de Projean et Cassanyes, 19 juillet (*Mon.* du 26) ; cf. Rec. Aulard, V, 208, VI, 215 ; Arteche, 181 ; *Gazeta de Madrid*, 23 août.

(2) Mém. de Grandvoinet; Flers à Bouchotte, 7 août ; lettre au procureur-général syndic des Hautes-Pyrénées, 10 sept. (A. G.).

tant qu'il était sans eux impossible de réussir. En vain il répétait qu'il avait exécuté son plan qui était de « contenir l'ennemi », que la position avantageuse du Mas Ros avait « sauvé le Roussillon et gagné la bataille de Perpignan », que son camp était un « boulevard impénétrable », une invincible barrière : « J'ai refusé de reculer lorsque je ne disposais que de petits moyens; la situation est aujourd'hui la même et je ne puis ni ne dois avancer; le temps viendra où je passerai de la défensive à l'offensive; mais il serait aussi imprudent d'aller en avant qu'il était naguère funeste d'aller en arrière; attendez ou remplacez-moi, mais je ne veux faire que ce que me dictent mon honneur et mon expérience. » En vain il assurait — le 29 juillet — qu'il n'avait pas de cavalerie, que le 27e régiment d'infanterie et la légion de Rosenthal qui venaient d'arriver, étaient « dans l'état le plus mauvais », que les canonniers envoyés de Paris n'avaient aucune instruction et qu'il leur préférait quelques pointeurs des vieux régiments d'artillerie, que l'armée comptait 3,000 malades de la dysenterie ou du flux de sang causé par l'excessive chaleur qui régnait pendant le jour, par la froideur des nuits et par les longs bivouacs. En vain il montrait une lettre du Comité, signée de Guyton et de Couthon, qui l'engageait à garder ses positions sans rien donner au hasard jusqu'à ce qu'il reçût assez de renforts pour se mesurer avec l'envahisseur. L'*Écho des Pyrénées* disait railleusement qu'il se bornait à des captures de bestiaux au lieu de livrer une bataille « en bonne forme ». Les représentants s'étonnaient, s'indignaient de son inaction. De Collioure, dès le mois de juillet, Fabre, inquiet, impatient, demandait si l'armée sortirait jamais de cette « malheureuse défensive », si elle n'allait pas enfin chasser les Espagnols et les faire « trembler dans leurs foyers ». Le système de guerre que Flers avait adopté, paraissait à Fabre « contraire à nos intérêts et à notre caractère », et il proposait d'attaquer le camp d'Argelès, d'opérer une diversion en Espagne même. Si l'on tardait, ajoutait-il, les ennemis prendraient leurs quartiers

d'hiver dans le Roussillon, et il affirmait à ses collègues de Perpignan qu'il ne voyait qu' « impéritie » dans la conduite militaire de Flers, qu'il voterait pour sa suspension s'il était au milieu d'eux, que l'événement ne produirait pas la moindre commotion et ne ferait aucune peine à l'armée (1).

Espert, Projean, Bonnet partageaient l'opinion de Fabre. Ils reprochaient au général d'avoir mis de la mauvaise grâce à célébrer la fête du 14 juillet et dans leur bulletin de la bataille de Perpignan ils n'avaient pas cité son nom. Lorsque Flers sollicitait un ordre écrit qui l'autoriserait à punir de mort les déserteurs, ils gardaient le silence. Dès le 10 juillet, ils marquaient au Comité que Flers n'avait pas de plan fixe et stable, qu'il variait continuellement dans ses projets et disait oui ou non dans la même minute selon l'impulsion qu'il recevait, qu'il ignorait souvent les mouvements de l'ennemi parce qu' « il n'avait rien fait pour bien monter la partie de l'espionnage », qu'il n'avait su ni par le ton ni par le maintien gagner le cœur du soldat (2).

Le plus enragé était Espert. Il taxait Flers d'inertie et d'apathie. Il prétendait — le 2 août — que, sous un pareil chef, l'armée fondrait avant la fin du mois par les maladies, le découragement et la désertion. Il taquinait, vexait Flers de toutes façons. Il faisait arrêter l'adjudant-général La Barrière, l'aide-de-camp, l'homme de confiance de Flers, simplement parce que La Barrière lui était suspect, parce que La Barrière « s'était emparé de l'esprit du général », et en vain La Barrière protestait, assurait qu'il était un républicain irréprochable, qu'il avait versé son sang pour combattre les tyrans, que sans Flers et lui Perpignan appartien-

(1) Mém. de Grandvoinet; Flers à Bouchotte, 17 mai, 29 juillet, 11 sept. et aux représentants, 5 juillet; Dugua à Vaquer, 31 juillet; plus de cent malades dans les deux escadrons de gendarmerie (A. G.); le Comité à Flers, 8 et 20 juillet (A. N. W. 428); Rec. Aulard, V, 232, 439, 459; Torreilles, *Perpignan*, II, 73; Vidal, II, 297.

(2) Fabre à d'Hargenvilliers, 25 juillet, et aux représentants, 6 août (A. P.); cf. G. Sorel, I, 87 et 154-156.

drait aux Espagnols. C'est précisément parce qu'il secondait Flers qu'il était, sur l'ordre d'Espert, enfermé dans la citadelle de Montpellier, et Bouchotte répondait à ses plaintes que « le ministre ne pouvait réformer les arrêtés des représentants » (1).

Les corps constitués de Perpignan n'étaient pas moins irrités contre Flers, et malheureusement il se les était aliénés par ses démarches et ses propos. Il avait exigé la suppression des spectacles. Il avait proposé de renvoyer les bouches inutiles et d'expulser les femmes de mauvaise vie en assurant qu'une foule de jeunes gens perdaient à Perpignan leurs mœurs et leur santé, et sur le refus de Llucia et de la municipalité qui redoutaient des troubles, il s'était emporté. « Je comprendrai, avait-il dit, les membres de la municipalité dans la classe des suspects et je les ferai conduire comme tels sur les derrières de l'armée ! » La municipalité, profondément blessée, avait dénoncé ces outrageantes expressions aux représentants.

Aussi, le 6 et le 7 août, Llucia et le Conseil général du département dressaient-ils contre Flers un acte d'accusation. Llucia écrivait au Comité que Flers n'avait fait aucune tentative pour délivrer Villefranche, qu'il ne voyait la patrie qu' « à travers la lunette du royalisme et des anciens préjugés », qu'il n'avait donné aucune preuve de connaissances militaires et ne possédait pas la confiance publique. Le Conseil général exposait ses griefs avec plus de détail et d'âpreté. Flers, disait-il, n'avait pas à son arrivée parcouru le département et vérifié l'état des places fortes; une seule fois, le général était allé vers Céret pour ne distinguer les Espagnols qu'avec peine à l'aide d'une longue-vue. Il avait employé de mauvais espions et méprisé l'avis des particuliers. Il était, pendant le combat du Mas-Deu, resté tranquille à Perpignan et il n'avait gagné le lieu de l'action que

(1) G. Sorel, II, 157-158; lettres de La Barrière et de Bouchotte, 5 juillet et août (A. G.); journal de Legier (A. P.).

pour assister à la déroute de l'armée. Il n'avait pas ravitaillé d'avance Fort-les-Bains et Prats de Mollo, et, lorsqu'il s'était résolu à dégager ces deux places, il avait chargé de l'expédition un homme inepte. Il n'avait pas opéré de diversion en faveur de Bellegarde. Il n'avait pris aucune part à la bataille du 17 juillet et, bien qu'il prévît l'attaque, il n'avait pas jugé nécessaire de coucher au camp. Il avait laissé les Espagnols s'enfoncer dans les gorges du Conflent et lorsqu'il avait voulu les assaillir, l'entreprise, dirigée par un « novice », n'avait démontré que le désordre et l'incurie du général en chef. Il avait laissé succomber Villefranche qu'il aurait pu défendre en occupant les hauteurs qui dominent la ville et le fort (1). Il n'avait jamais commandé une attaque. Enfin, il n'allait au camp que sur le soir pour se promener et pour prendre le frais; aussi excitait-il la méfiance du soldat et plus de 8.000 hommes avaient déserté (2).

La veille de cet injuste et terrible réquisitoire, le 6 août, Flers, désireux de se laver de tout reproche, avait tenu conseil de guerre. Les représentants assistaient à la conférence ainsi que le directeur des fortifications Vialis et le capitaine du génie Andréossy, le commandant de l'artillerie La Martillière, les généraux de division d'Auvare, Barbantane et Dagobert, et les généraux de brigade réels ou provisoires d'Aoust, Giacomoni, Frégeville, Massia et Boisconteau.

Flers commença par dire qu'il avait dans le camp du Mas Ros et les petits camps ou cantonnements jusqu'à la mer, 12,000 hommes de troupes et 110 pièces servies par 800 canonniers dont 90 seulement appartenaient à l'artillerie de ligne, et il posa quatre questions :

(1) Cf. les mêmes reproches dans le rapport de Cassanyes, 27. « Si Flers avait visité cette contrée à temps, il en aurait connu le besoin, il aurait fait occuper les postes essentiels ».

(2) Torreilles, *Perpignan* II, 66-76; G. Sorel I, 86-89; Vidal II, 291-293; Exposition des griefs du Département des Pyrénées Orientales contre la conduite du général Flers, considérée sous le rapport de ses opérations militaires et administratives, 7 août (A. G.).

1° Êtes-vous d'avis d'attaquer le grand camp des Espagnols?

2° Êtes-vous d'avis d'attaquer Argelès avec le secours de la garnison de Collioure?

3° Êtes-vous d'avis de faire des attaques particulières sur Millas, Ille, Vinça, Prades et Thuir?

4° En cas d'attaque, quelle est la marche qu'il faudra suivre?

Dagobert répondit brièvement à toutes les questions. Il lui paraissait indispensable d'attendre les secours promis depuis longtemps; mais lorsque des troupes aguerries auraient renforcé l'armée, elle devrait, pensait-il, assaillir le grand camp : « du succès dépend et s'ensuit nécessairement la chute de tous les petits postes des ennemis. »

L'opinion de Dagobert fut adoptée. Pas de bataille avant la réunion de tous les moyens que le ministre et le Comité de salut public devaient envoyer. Perdre la bataille, ce serait perdre Perpignan et le Roussillon, et, si, par chance, on la gagnait, on n'avait même pas la certitude de chasser l'Espagnol au-delà des monts.

Le Comité de salut public, écrivait Flers le 7 août, serait sans doute convaincu par cette résolution du conseil de guerre que l'armée ne pouvait quitter la défensive.

Mais il n'était déjà plus général en chef. Le même jour, Bonnet, Espert et Fabre, venu de Collioure, arrêtaient que Flers « ayant perdu la confiance des citoyens soldats, était suspendu de ses fonctions. »

Il ne reçut cet arrêté que dans l'après-midi du 9. Les représentants y avaient joint une lettre particulière : ils remarquaient que les dénonciations se multipliaient contre Flers et que le matin, dans une conférence avec eux, il avait reconnu que c'était rendre service au général qui n'inspirait pas une confiance entière, que de le débarrasser du commandement (1).

Le successeurs de Flers fut Puget-Barbantane. C'était le

(1) Flers au Comité. 7 août (A. G.); G. Sorel II, 157.

plus ancien divisionnaire de l'armée, et depuis quelques semaines il répétait partout qu'on avait tort de se tenir sur une défensive triste et pénible et que l'armée ferait bien de prendre promptement l'offensive. Dès les premiers jours de juillet, il venait dire aux représentants Espert et Projean qu'il regardait Flers comme absolument incapable (1). Le 5 août, les conventionnels lui offraient la place et Barbantane l'acceptait (2).

Mais, si Barbantane devait sauver Perpignan, un autre général devait sauver Montlouis menacé depuis la reddition de Villefranche par deux divisions espagnoles. « Il faut, écrivait Llucia, empêcher la jonction de l'armée qui a pris Villefranche avec celle qui campe en Cerdagne et sauver Montlouis d'un siège ou d'un bombardement ». Certains officiers, Flers, Barbantane, d'Aoust, pensaient qu'à condition d'avoir pour gouverneur un homme sûr et incapable de trahir, Montlouis était imprenable; il suffisait, suivant eux, que la forteresse tînt au moins six semaines, c'est-à-dire jusqu'à la fin de septembre; à cette époque les neiges obligeraient l'Espagnol à lever le siège. Mais pouvait-on répondre que Montlouis résisterait jusque-là? Et une fois maître de Montlouis, l'ennemi, traversant le Capcir et le département de l'Aude, ne viendrait-il pas cerner Perpignan par Rivesaltes et Salces?

Les commissaires de la Convention, le 5 août, avaient déjà chargé leur collègue Cassanyes de se rendre aussitôt à Montlouis pour visiter la place et leur faire un rapport. Ils décidèrent que le général de division Dagobert irait avec quelques bataillons au secours de Montlouis en détresse : il

(1) Ainsi que deux généraux de brigade, sans doute Giacomoni et d'Aoust; cf. Espert et Projean au Comité, 10 juillet (A. G.).

(2) Barbantane aux représentants, 6 août (A. G.); il les pria toutefois de ménager celui qu'il remplaçait; Flers, proposait Barbantane, aurait donné sa démission en alléguant sa mauvaise santé et demandé ensuite un emploi dans son grade aux armées du Nord. Flers, brutalement suspendu, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et exécuté.

empêcherait ou tout au moins retarderait le siège de la ville, et il ferait, s'il pouvait, sur le territoire espagnol cette diversion qu'il leur proposait depuis longtemps, mais qui leur semblait difficile puisque l'adversaire avait un camp en face de Montlouis et à la portée du canon. Le 7 août, les représentants Fabre et Bonnet lui conféraient le commandement de la frontière depuis Olette inclusivement jusqu'à la Garonne (c'est-à-dire jusqu'aux sources de la Garonne) avec le pouvoir de requérir les gardes nationales des départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège et des districts de Quillan et de Prades. « Nous espérons, lui marquaient Fabre et Bonnet à la date du 9 août, que votre courage et votre activité donneront une nouvelle énergie aux citoyens de ces départements et vous mettront à même de faire repentir les satellites des despotes de leur criminelle entreprise et de les faire trembler sur leurs foyers ».

Barbantane et Dagobert, avait dit le rédacteur de l'*Echo des Pyrénées*, « sont deux braves; puissent ces deux guerriers s'aimer entre eux autant qu'ils sont aimés des citoyens et de l'armée! » Mais les deux généraux ne s'aimaient pas et Dagobert se plaignit bientôt de recevoir de Barbantane des lettres impérieuses. Fabre et Bonnet apprirent cette « aigreur qui commençait à se manifester »; ils jugeaient que Barbantane « avait mis le plus possible du sien pour éviter la mésintelligence »; mais, ajoutaient-ils, ils estimaient Dagobert, ils craignaient de l'aliéner, et le 28 août, « interprétant » l'arrêté du 7, ils écrivaient au général qu'il devait « correspondre directement avec le Comité, les représentants et le ministre de la guerre pour ce qui concernait la défense de la partie de la République confiée à son commandement et se concerter assidument avec Barbantane pour les opérations militaires ». (1)

ARTHUR CHUQUET.

(1) Torreilles, *Perpignan*, II, 93; Vidal II, 292; rapport de Cassanyes, 30; mém. de Grandvoinet; avis de d'Aoust, 6 août: Barbantane à Bouchotte, 10 août; Dagobert au Comité, 7 sept. (A. G.); Bonnet et Fabre à Cassanyes, 28 août (A. P.) et à Dagobert, 9 et 28 août (A. D.).

LES

PORTRAITS DE ROBESPIERRE (1)

(Suite)

II. — PORTRAITS SCULPTÉS.

1° *Bustes, statuettes, médaillons.* — Les portraits sculptés de Robespierre comprennent des bustes, des statuettes, des médaillons, des médailles, des bas-reliefs, pièces dont les unes datent de la Révolution, dont les autres se rattachent à diverses époques de fermentation républicaine.

Les bustes sont en petit nombre, je n'en connais que trois : le premier, dont l'attribution n'est pas nettement établie, est assez important; c'est une terre cuite, qui fait partie d'une collection particulière, et qui a été souvent reproduite. Elle est un peu moins grande que nature, et figure à l'état de moulage en plâtre au musée de Sculpture comparée du Trocadéro. L'auteur en est inconnu. La physionomie énergique et distinguée du tribun s'y trouve assez fidèlement rendue. C'est une œuvre d'art de valeur, mais, est-ce bien Robespierre ?

J'ai vu le second de même dans une collection : c'est un buste en plâtre, ancien, sans signature, de dimensions

(1) Voir le numéro 2 des *Annales Révolutionnaires*, p. 244-264.

moyennes, fort bien traité. Du premier coup-d'œil, on y reconnaît les traits de volonté tenace du chef de la Montagne.

Le troisième buste, de dimensions moyennes, se trouve au musée Carnavalet. C'est une terre cuite intéressante. Robespierre n'y a point la physionomie sévère qu'on lui connaît, la figure même est remplie, il est presque rayonnant, l'air est celui de la jeunesse. Le personnage, un peu drapé, est vu de face, tourné vers la droite, avec la haute cravate et la jabot de dentelle. Ce n'est point le Robespierre aux traits anguleux, énergiques et fiers, qu'on est habitué à voir. Ce buste est de l'époque, l'auteur en est inconnu.

J'ai eu aussi l'occasion de voir, dans des collections, deux statuettes en pied. L'une, ancienne, en plâtre, n'a pas une grande valeur artistique, mais est fort curieuse ; œuvre populaire, elle devait se vendre très bon marché à l'époque de la Révolution. L'autre, moderne, en terre cuite, est une œuvre d'art très soignée. Pièce originale et unique, elle est signée et datée : *L. Demaille, 1891*. Le nom : *Robespierre*, comme la signature et la date, a été tracé dans la pâte par l'artiste. Maximilien est représenté debout, à la tribune. L'attitude, l'expression, le geste sont excellents. Cette petite statuette rend admirablement le caractère du grand homme, elle impressionne, elle évoque et ressuscite les débats orageux de la Constituante et de la Convention.

Les médaillons sont plus nombreux. Parmi ceux de l'époque, j'en signalerai d'abord un en étain, fort intéressant, qui a un diamètre de quinze centimètres. Robespierre y est vu de profil à droite, avec un relief très accentué. Il existe aussi en terre cuite, en bronze et en cire coloriée.

Dans le dernier numéro des *Annales*, nous avons reproduit (*Planche II*) un très beau médaillon ancien, par Chinard, statuaire lyonnais, dont le talent très personnel trouva plus d'une fois l'occasion de se manifester aux fêtes de la Révolution. L'original, en bronze, profil à droite, mesure vingt-trois centimètres de diamètre, est signé et daté : *Chi-*

nard, *1791*, et constitue, à notre avis, un document précieux d'iconographie révolutionnaire. C'est même le médaillon ancien le plus important que nous connaissions sur Robespierre.

Un amateur m'a montré un médaillon de l'époque, en bronze, de format plus petit, et ne mesurant que huit centimètres de diamètre. Les traits, vus de profil à gauche, respirent l'énergie. C'est une pièce toute différente des médaillons précédents.

Le musée Carnavalet possède un médaillon de bronze, en hauteur, muni d'une boucle, sorte d'applique, de l'époque, où on voit le buste de Robespierre, de profil, tourné vers la droite; la figure est jeune, fine et maigre. Cette curieuse pièce est signée H. P.

A signaler aussi, à Carnavalet, un médaillon rond charmant de Maximilien, en ivoire, d'un diamètre à peu près de sept centimètres. Le blanc de l'ivoire se détache sur un fond noir. Les traits fins, vus de profil à gauche, respirent le courage, la décision, l'énergie. Dans le même encadrement, six autres médaillons-bustes, pareils sont groupés, Talleyrand, Mirabeau, Couthon, Noailles, Barère et Le Couteux. Ces remarquables portraits sont signés : Langlois, datent de 1790 et 1791, et ont été donnés au musée par M. Desvouges.

Après le 9 Thermidor, un curieux médaillon fut frappé à Lyon sur deux plaques d'étain réunies par un cercle en cuivre. Sur l'avers, le buste du tribun, profil à droite, très en relief, avec ces mots : *Maximilien Robespierre*, *Lyon*, *1794*. Sur le revers, différents signes symboliques, le bonnet phrygien, une croix, un ossement, etc., puis cette inscription : « La mort mit fin à son parti, et 22 têtes tomber[1] en même temps, Couthon, Henriot, Saint-Just, etc., etc. » Deux ossements et une tête de mort soulignent cette inscription. Le diamètre du médaillon est de neuf centimètres. Cette pièce existe aussi en bronze.

Le dernier médaillon de l'époque, que nous ayons à signaler, est frappé sur une plaque de cuivre, cerclée, pour lui

donner du poids, sur un disque de métal. Il a un diamètre d'un peu plus de cinq centimètres. Il présente deux effigies ovales, à gauche Robespierre, à droite Cécile Renaud, deux bustes qui se font face et se regardent. Autour du tribun cette légende : *Mis hors la loi, le 9 Thermidor, an 3;* celle-ci autour de la jeune femme : *J'ai voulu voir comment était fait un tyran.* Entre les deux figures se dresse un mât surmonté d'un œil symbolique et d'un bonnet phrygien, et entouré de rayons lumineux. Il existe un modèle plus petit de ce médaillon, au diamètre de quatre centimètres à peine, avec des légendes un peu différentes.

Le frère de Robespierre, député à la Convention et commissaire aux armées, eut les honneurs d'un beau médaillon ovale, en bronze : pièce rare, intéresssante, avec le profil à gauche, le costume militaire, la perruque à longue queue, et cette mention : *Robespierre jeune, représentant du peuple.*

Le grand statuaire David d'Angers devait largement contribuer plus tard à populariser l'image de Robespierre. Dans son vaste enfantement de plus de cinq cents médaillons en bronze de personnages célèbres, il en a consacré trois à Maximilien, et un à son frère. De ces trois médaillons, un surtout est connu, car il a été incessamment reproduit à des milliers et à des milliers d'exemplaires, soit en bronze, soit en plâtre, soit en d'autres matières. De profil à gauche, la figure du tribun est superbe d'énergie, d'honnêteté, de droiture, et en même temps de finesse élégante. C'est un portrait magistral.

Le second médaillon est plus rare : De profil, à droite, la tête de Robespierre a une expression différente, de plus elle est couronnée d'une couronne de chêne du plus bel effet. David d'Angers ne pouvait rendre un hommage plus significatif à l'Incorruptible. Il se rappela que Robespierre avait véritablement reçu du peuple une couronne de chêne, et il voulut consacrer ce souvenir des temps héroïques de la Révolution. C'était le 30 septembre 1791, jour où la Constituante terminait sa glorieuse carrière. A quatre heures du soir, le

président Thouret se leva, et, au milieu d'un religieux silence, prononça ces paroles : « L'Assemblée Nationale déclare qu'elle a rempli sa mission, et que toutes ses séances sont terminées. » Les députés sortirent, une foule immense les attendait sur la terrasse des Tuileries.

« Robespierre, écrit Ernest Hamel, était bien connu et bien reconnaissable, car son portrait était exposé aux vitrines de tous les marchands d'estampes. Quand il parut, donnant le bras à Pétion, alors son fidèle ami, on les entoura l'un et l'autre; on les pressa; et, au milieu des cris de : *Vive la liberté! Vive la nation!* on leur posa sur la tête des couronnes de chêne. Une mère, ayant un tout jeune enfant entre les bras, perça la foule, alla droit à Robespierre, et le remit dans ses bras, comme si elle eut voulu que ce père de la liberté bénît en son enfant la génération nouvelle appelée à jouir des bienfaits de la Révolution. Visiblement émus, Pétion et Robespierre cherchèrent à se dérober à ce triomphe, d'autant plus honorable pour eux qu'il était tout spontané, et tâchèrent de s'esquiver par une rue détournée... »

Le troisième médaillon de Robespierre par David d'Angers est à peu près la répétition du second, avec cette différence que la tête n'est point couronnée. Ne quittons point le grand artiste, sans rappeler qu'il a consacré aussi à Saint-Just un magnifique médaillon où se reflète l'âme stoïque, le caractère inflexible du jeune Conventionnel. De profil à gauche, il fait pendant au Robespierre couronné : David d'Angers a voulu les associer dans la gloire du bronze, comme ils l'avaient été dans celle des principes et dans celle de la vertu. L'artiste angevin possédait un souvenir précieux qui lui avait été donné par le docteur Souberbielle : c'était un médaillon de Robespierre en grisailles sur porcelaine que le tribun avait dans sa chambre, chez les Duplay. Qu'est devenu ce souvenir?

Nous arrivons au dernier médaillon dont nous ayons à parler, celui du graveur François-Théodore Ruhierre (né en 1808, mort en 1884). C'est une pièce de première importance, tant par les dimensions que par l'exécution. Elle est ovale,

et mesure vingt centimètres pour la largeur, et vingt-trois centimètres pour la hauteur. De profil, à droite, la physionomie de Robespierre est empreinte de noblesse, de gravité, d'une énergie indomptable, d'un stoïcisme supérieur à la bonne comme à la mauvaise fortune. « Voici une des plus vivantes images de Robespierre, écrit M. Armand Dayot, la plus définitive peut-être, celle qui résume le plus énergiquement la réalité aiguë de ses traits, et reflète le mieux l'intrépide volonté de son âme. »

Autour du buste, de gauche à droite, on lit ces paroles de l'Incorruptible : « Nous voulons que la France devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés. » Sous le buste sont gravés ces vers de Robespierre lui-même :

> Le seul tourment du juste à son heure dernière,
> Et le seul dont alors il sera déchiré,
> C'est de voir en mourant la pâle et sombre envie
> Distiller sur son nom l'opprobre et l'infamie,
> De mourir pour le peuple, et d'en être abhorré!

Certes, tous les portraits de Robespierre impressionnent, mais il faut reconnaitre que ce médaillon donne l'impression la plus forte, celle qui se grave dans la mémoire, et qu'on n'oublie jamais plus. C'est le Robespierre du 9 Thermidor qui est là devant nous.

Le Cabinet des médailles, à la Bibliothèque Nationale, et le musée Carnavalet le possèdent en bronze, il a été reproduit en plâtre; de toute façon, c'est une pièce rare. Voici, brièvement résumé, l'historique de ce médaillon, d'après les renseignements fournis par M. Hugo, gendre de l'auteur. « Il constitue l'œuvre unique de sculpture du graveur François-Théodore Ruhierre. Il l'exécuta discrètement vers 1835, d'après un portrait appartenant à Charlotte Robespierre, avec laquelle il était lié, et qui venait de publier un Mémoire sur la vie de ses deux frères. Les vers inscrits sur le médaillon ont été puisés dans ce Mémoire. Le médaillon fut d'abord

moulé en plâtre, à quelques épreuves, que se partagèrent les amis de l'artiste, puis fondu à cire perdue à deux seuls exemplaires dont l'un, signé des initiales, fut exposé comme œuvre posthume au Salon de 1884, et l'autre, non signé, resta la propriété de M. Pascal Ruhierre, fils du sculpteur, qui en a fait don au musée Carnavalet. »

M. Jules Cousin, le premier, je crois, a publié ces renseignements intéressants, en 1891. Depuis, M. Armand Dayot les a complétés : ainsi, d'après lui, c'est dans l'atelier de Corbon, sculpteur sur bois, devenu plus tard sénateur, que Ruhierre aurait modelé son Robespierre, et c'est Corbon qui aurait inscrit les vers sur le premier original.

J'ai consulté les Mémoires de Charlotte Robespierre, publiés par le courageux Laponneraye en 1840, dans le tome second des *Œuvres de Maximilien Robespierre*. Je voulais y découvrir les vers du médaillon. Je les ai trouvés, en effet, à la page 450. Voici ce que dit Charlotte : « On peut lire dans le *Moniteur* l'admirable discours que mon frère prononça à l'occasion des tentatives criminelles de Cécile Renault et de Ladmiral. Il dit formellement dans ce discours qu'il s'attend à mourir, mais qu'il est heureux de mourir pour la sainte cause de la liberté et de l'égalité..... Une seule crainte le tourmentait, c'était que les méchants, après l'avoir assassiné, ne déversassent sur lui la calomnie. Il fit à ce sujet quelques vers, dont je ne me rappelle que les cinq suivants. » Et Charlotte cite les vers que nous reproduisons plus haut, et que le sculpteur Corbon inscrivit au bas du médaillon de son ami, le graveur Ruhierre.

Après la mort de Robespierre, on prit un moulage de ses traits. Les détails du fait mériteraient d'être racontés. Ce moulage figura à l'Exposition historique de la Révolution française, en 1889. J'ignore où se trouve aujourd'hui ce document original, si important pour connaître, par la nature même, la physionomie de l'homme qui a été le personnage dominant de la Révolution. En tout cas, il a été reproduit par la gravure. M. Armand Dayot écrit à ce sujet une page

qui mérite d'être citée; la voici : « Devant ce masque empreint de la douloureuse et profonde mélancolie de la mort, et sur lequel semble pourtant flotter un suprême sourire, fait de dédaigneuse ironie pour les esclaves d'hier devenus les bourreaux triomphants, notre plume hésite et tremble. C'est que jamais figure plus terriblement mystérieuse ne traversa l'histoire. » M. Armand Dayot constate que la toute puissance de Robespierre vint de son incorruptibilité, et il ajoute : « Le problème de cette vie terrible, de cette tyrannique autorité, autorité presque théocratique, ne peut être résolu dogmatiquement, et il faut attendre encore l'historien qui, serrant de près les faits chaque jour révélés, et dont l'épais tissu constitue la vie de Robespierre, saura, après en avoir minutieusement étudié l'enchaînement, dégager, en toute sérénité de conscience, de sa laborieuse enquête, une figure complète du héros, dans sa grandeur et dans ses fautes. »

2° *Médailles, bas-reliefs.* — Les médailles Robespierristes sont peu nombreuses, et celles qui ont été frappées se rencontrent difficilement. Le Cabinet de la Bibliothèque Nationale en possède une, ancienne, très belle, en or ou en cuivre doré, dont le diamètre dépasse un peu trois centimètres. De profil à droite, la figure de Robespierre est très expressive, l'œuvre révèle un artiste. L'inscription de l'avers est, autour du buste : *M. M. I. Robespierre;* celle du revers : *Deputé du Département de Paris.*

Après le 10 Août, on frappa, dans une sorte de métal de cloche, une pièce de monnaie de 5 décimes, œuvre du graveur Dupré : l'avers représente une fontaine monumentale, dont le motif principal est une femme assise; de ses mamelles jaillit l'eau qui tombe dans un bassin. L'inscription est : *Régénération française, — 10 août 1793.* Un patriote fatigué franchit les marches du bassin, et se baisse pour boire dans une coupe que lui tend un personnage debout, qui, je pense, est l'Incorruptible. Cette pièce est communément appelée *la fontaine de Robespierre.*

Après Thermidor, les vainqueurs firent frapper, en cuivre, ou métal analogue, une curieuse médaille ovale, percée d'un trou, et destinée à servir de breloque. C'est une sorte d'hommage rendu au gendarme Merda qui, à l'Hôtel de Ville, on le sait, tira un coup de pistolet sur le tribun, et lui brisa la mâchoire. A l'avers, on voit cette scène tragique : Robespierre, frappé, chancelle et tombe, tandis que Merda, debout, tient son pistolet braqué. Dans le fond, se détache la guillotine. A droite, cette date : *9 Thermidor*, et ce nom : *Merda;* à gauche : *Robespierre*. Au revers, deux inscriptions, celle-ci d'abord surmontant une palme : *A la mémoire des victimes de la Terreur;* puis cette autre, en latin : *Grata dies patriæ vivat, nam digna tyranno terrorique simul funera Merda fecit*. Je n'ai vu cette médaille de la réaction thermidorienne que dans une collection privée.

Je ne sais si, en 1848, l'effigie de Robespierre fut reproduite en médaille; je n'ai trouvé aucune pièce de cette époque.

Quand la troisième République fêta ses premiers *14 juillet*, vers 1880, il y eut un vent de souvenirs féconds, qui nous arrivait tout droit de la Révolution, et qui d'abord enfiévra superbement les âmes. Ce ne fut, hélas! qu'un enthousiasme passager. Mais d'abord, le souvenir des hommes de 92 fut évoqué magnifiquement dans les banquets, on rappela avec frénésie que la force des Républiques réside dans la vertu, et on rendit un hommage surabondant à ceux qui en avaient laissé l'exemple. En ces jours d'espérance, on frappa des médailles en argent, en bronze, en cuivre, en l'honneur de ces hommes prodigieux, on vendit leur image sous forme de menus objets de toilette, boutons de manchettes, épingles de cravate, etc. C'est ainsi qu'on ressuscita Robespierre.

J'ai annoncé des bas-reliefs : j'en connais trois où figure Maximilien. On peut en admirer deux autour du piédestal de la statue de la République, sur la place de ce nom, à Paris. Ils sont l'œuvre de Dalou, qui en a fait douze pour orner ce monument. Dans l'un, l'artiste a retracé la scène des enrôlements volontaires (juillet 1792); Robespierre gravement descend les marches de l'estrade où les jeunes

citoyens vont se faire inscrire. Dans l'autre, l'Incorruptible est à la tribune de la Convention, il a le bras tendu, il parle, l'assemblée est électrisée, on reconnaît Danton qui frémit d'enthousiasme. La scène est d'une beauté de premier ordre, et on peut dire que ce bas-relief est un chef-d'œuvre.

Il faut en dire autant du bas-relief en bronze des États-Généraux, dû aussi au génie de Dalou, et qui orne la Chambre des Députés. Il a été souvent reproduit par la gravure. Mirabeau, on le sait, en est le personnage dominant. Debout, il lance au marquis de Dreux-Brézé, la fameuse apostrophe, dans la séance du 23 juin 1789. Non loin de lui, on reconnaît Robespierre assis, qui regarde avec menace le représentant du roi.

En 1872, Max Claudet, sculpteur, (né à Fécamp, en 1840, de parents comtois, mort à Salins en 1893), exposa au Salon, un *Robespierre* qui fut très remarqué. C'est une sorte de statue ou de bas-relief. Nous sommes au matin du 10 Thermidor, la scène de l'Hôtel-de-Ville a eu lieu; Robespierre, blessé, est étendu dans l'anti-salle du Comité de Salut public, la tête appuyée sur un caisson de l'armée. Le bras droit est allongé le long du corps, la main gauche s'approche du visage pour soulager la blessure, les traits expriment la souffrance, mais sont admirables d'énergie résignée, et toute l'œuvre révèle une grande conscience d'artiste. C'est le musée de Lons-le-Saulnier qui possède cette composition de sculpture. Une réduction en bronze, fort belle, figura à une Exposition rétrospective de Besançon, en 1906.

Tels sont, sur l'Incorruptible, les documents *sculptés* dont j'ai pu, dans mes recherches, constater l'existence. Sans doute, il doit s'en trouver d'autres encore : je serai vivement reconnaissant à ceux qui pourront me les faire connaître, afin de compléter ce travail iconographique.

HIPPOLYTE BUFFENOIR.

(A suivre).

Nota. — Dans le prochain numéro des *Annales*, nous passerons en revue les portraits gravés de Robespierre.

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE DE MELUN (1)

I

Le premier comité.

L'art. 1er du décret du 21 mars 1793 était ainsi conçu : « Il sera formé dans chaque commune de la République et dans chaque section des communes divisées en sections, à

(1) *Sources manuscrites :* Archives départementales de Melun :

1° Premier registre des délibérations du comité de surveillance établi à Melun en exécution de la loi du 21 mars 1793.

Registre commencé le 17 avril 1793, terminé le 15 frimaire an II.

2° Registre commencé le 15 frimaire an II, terminé le 7 vendémiaire an III.

3° Registre commencé le 30 fructidor an IV, terminé le 4 germinal an III.

4° Correspondance du comité du 5 mai 1793 au 30 ventôse an III. — Registre de délibération du comité de surveillance de Fontainebleau.

Archives municipales de Melun :

Registre de délibération du corps municipal (an II et an III).

— du Conseil général de la commune (an II et an III).

Sources imprimées : Histoire d'un club jacobin en province (Fontainebleau), par *M. Charles Constant*, membre de la Société archéologique de Seine-et-Marne. Paris, H. Champion, 1875. — Recherches sur l'histoire de la Révolution dans la Brie, par *M. Théodore Lhuillier*, vice-président de la Société archéologique de Seine-et-Marne. Meaux, J. Carro, imprimeur, 1876. — Les maires de Melun et le pouvoir municipal avant 1789, par G. Leroy. Meaux, Blondel 1875. — Histoire de Melun, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par G. Leroy, archiviste-bibliothécaire à Melun. Melun, 1887. — *Mellié.* Les sections de Paris. Paris, 1898. — *Aulard.* Recueil des Actes du Comité de Salut public.

l'heure qui sera indiquée à l'avance par le Conseil général, un comité composé de douze citoyens ». C'est le 24 avril que le comité de surveillance de Melun est installé par le conseil général de la commune, dans sa séance publique du dit jour. D'après l'art. 3 du décret, les assemblées primaires avaient été convoquées à l'effet d'élire douze commissaires et avaient nommé les citoyens Jacquet, Violette, Jauvin, Courtin, Charles, Liger, Chamblain, Larivière, Langlois, Loisel, Picard et Gillot.

Après la proclamation des élus, le maire et le procureur de la commune prononcent un discours dans lequel ils exposent leurs vues sur l'importance des fonctions données aux comités de surveillance. Ils exhortent les nouveaux commissaires à accomplir leur devoir avec courage, ils les invitent à prêter le serment « d'être fidèles à la Nation, de maintenir la République une et indivisible et de mourir à leur poste ».

Une proclamation, affichée dans la ville et les faubourgs, avertit les citoyens qu'un comité de surveillance est formé. Il siégera en permanence dans une salle de la maison commune, de 8 heures du matin à 8 heures du soir. « Tout étranger domicilié à Melun, ou qui voudra s'y établir, devra faire connaître au comité ses noms, prénoms et profession, sinon il sera tenu de sortir de la commune sous 24 heures et sous 8 jours du territoire de la République sous peine de dix années de fer ». Les bons citoyens sont invités à dénoncer au comité tout ce qu'ils sauront et apprendront sur les étrangers de la ville (1).

On le voit, par le sens de cette proclamation, le Conseil général respecte l'esprit du décret du 21 mars qui donne aux comités révolutionnaires le seul droit de surveiller les étrangers.

Dès le 15 avril, le même jour, le comité se réunit à l'Hôtel de Ville. Son premier acte est de se mettre en relations,

(1) Registre du conseil général de la commune de Melun; séance du 14 avril.

avec le comité de surveillance de Paris et de lui demander d'entretenir avec lui une correspondance active, qui leur sera à tous deux très utile pour déjouer les complots (c'est sans doute avec le comité central des sections, formé dès les premiers jours d'avril).

Diverses résolutions sont prises ; le secret des délibérations doit être gardé ; le président et le secrétaire ne sont élus que pour un mois et il est aussitôt procédé à la première élection. Le citoyen Jacquet, marchand de Melun, membre influent de la Société populaire, est élu président (1).

Les premières séances du comité sont peu intéressantes : il y a si peu d'étrangers à surveiller dans Melun !

Cependant, peu à peu, il prend à cœur, sans qu'il en ait encore le droit, de surveiller les suspects et il sollicite les pouvoirs nécessaires. Le 5 mai, dans une lettre au comité de sûreté générale, il demande, d'une façon détournée, le droit d'ouvrir la correspondance des citoyens. Il lui signale entre les émigrés et les aristocrates de Melun, une correspondance qu'il serait très utile d'intercepter (2).

Ce droit de faire la chasse aux suspects lui sera bientôt officiellement donné. Après les journées de juin, le procureur syndic du district, lui transmet un décret de la Convention nationale (3) relatif au mouvement contre-révolutionnaire dans la Lozère et dans le Cantal. Il faut que tous les gens suspects d'aristocratie et d'incivisme soient mis dans l'impossibilité de nuire à la tranquillité publique (4).

Dès la réception de cette lettre, les arrestations commencent. Le 9 septembre, Bailly, l'ancien constituant et maire de Paris, est arrêté. Mis hors la loi, il s'était réfugié à Melun, le 5 septembre, auprès de son ami, l'astronome Laplace. Le lendemain de son arrivée, il est reconnu par un garde natio-

(1) Premier registre des délibérations du comité de Melun ; procès-verbal du 14 avril.

(2) Registre de correspondance du comité de Melun ; lettre du 5 mai.

(3) Décret du 2 juin 1793.

(4) Premier registre de délibération. Procès-verbal du 17 juin.

nal qui le dénonce le soir même à la Société populaire. Grande émotion à cette nouvelle. On décide que toutes les allées et venues de Bailly seront surveillées. Le 8, deux gardes nationaux le saisissent et le mènent à l'Hôtel de Ville, où la foule le suit; elle attend avec anxiété ce qui va se passer. Le maire, Sébastien Tarbé, convoque le conseil général de la commune et le comité de surveillance. Il examine les papiers de Bailly et propose de le remettre en liberté : on ne peut agir sans ordre. Mais le peuple se récrie et Jacquet appuie ses réclamations. Force est à Tarbé de laisser Bailly entre les mains du comité qui le met en arrestation dans son domicile. Le lendemain, le citoyen Liger court à Paris annoncer l'événement. Le comité de sûreté générale ordonne de retenir Bailly prisonnier en la maison d'arrêt de Melun (1). Le 13 septembre, sur l'ordre du représentant du peuple Du Bouchet, on le transfère à Paris, à la prison des Madelonnettes. On sait qu'il fut exécuté le 9 novembre.

Peu de jours après ces événements, la loi du 17 septembre 1793 venait conférer des pouvoirs très précis aux comités de surveillance. Ils étaient chargés de dresser la liste des gens suspects. Fort de sa nouvelle autorité, le comité donna libre cours à son ardeur patriotique.

Déjà, l'avant-veille, le représentant du peuple Du Bouchet, devançant la loi, lui avait donné des pouvoirs très étendus par un arrêté qui fut affiché dans toute la ville :

« Considérant qu'il importe au salut public que les traîtres et conspirateurs, les hommes suspects et notés par des actes ou des propos inciviques et qui se sont aussi déclarés ennemis de la liberté et de l'égalité et du gouvernement républicain adopté à l'unanimité par le peuple français (2), soient surveillés, poursuivis et même arrêtés partout et mis hors d'état de suivre le fil de leurs coupables manœuvres,

(1) Premier registre des délibérations. Procès-verbal du 9 septembre.
(2) La Constitution de 93 avait été adoptée à l'unanimité à Melun.

le représentant du peuple arrête qu'à l'avenir le comité de salut public, établi à Melun, exercera ses fonctions dans toute l'étendue du district et prendra les mesures de sûreté générale que les circonstances pourront exiger ».

Le 18 juillet 1793, Bonneval, Roux, Du Bouchet, Maure, avaient été chargés par la Convention de faire exécuter en Seine-et-Marne et dans les départements voisins les lois relatives aux approvisionnements. Ces deux derniers députés accourent à Melun le 13 septembre à la nouvelle de l'arrestation de Bailly et Du Bouchet y séjourne quelque temps. Le 15, il lance une proclamation aux citoyens riches et aisés pour les inviter à verser immédiatement entre les mains du Comité une contribution particulière destinée aux parents pauvres des défenseurs de la patrie. Le 17, il transforme un hôpital, l'hôpital Saint-Jacques, en maison d'arrêt. Il est en relation constante avec le Comité. Le citoyen Gillot, devenu procureur syndic a donné sa démission, c'est Du Bouchet qui lui-même nomme son successeur, le citoyen Pailleux, au lieu de le faire élire par les sections de la commune (1). D'ailleurs dans les divers changements de Comité qui vont se succéder, il n'y aura plus d'élection par le peuple.

Dans tous les cas difficiles, le Comité prend conseil de Du Bouchet; il exécute ses ordres avec empressement et se montre plein de dévouement pour lui. Du Bouchet avait été dénoncé comme désorganisateur; il se serait rendu coupable d'emprisonnements arbitraires et de dévastations d'églises. Aussitôt le Comité de Surveillance et la Société Populaire envoient à Paris une délégation dont fait partie le citoyen Jacquet Elle va déposer sur l'Autel de la Patrie des *instruments* d'église en or et en argent; et le 18 octobre elle se présente à la barre de la Convention, où elle fait l'éloge du citoyen Du Bouchet qui a répandu en Seine-et-Marne les meilleurs sentiments patriotiques (2). Bien après que Du

(1) 1er Reg. Procès-verbal du 23 septembre.
(2) 1er Reg. Procès-verbal du 16 octobre.

Bouchet est rentré à l'Assemblée Nationale, le Comité reste en rapport avec lui et fait appuyer par lui toutes ses pétitions.

Nous voyons par l'envoi de cette délégation à la Convention que la Société populaire et le Comité de Surveillance agissent de concert. En effet, dans la guerre aux suspects, ils se renseignent et se prêtent un mutuel appui. Il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi. Les principaux membres du Comité, les citoyens Liger, Jauvin, sont aussi les membres influents de la Société populaire; Jacquet, premier président du Comité, devient président du club des Jacobins de Melun.

Cette Société (1), fondée en 1790, avait d'abord été une société bourgeoise, dite des Amis de la Constitution, où les citoyens actifs étaient seuls admis. Puis en 1792, elle est épurée et devient un club de Jacobins Sans-Culottes. Après le 10 août, ce club commence à inquiéter tous les « aristocrates »; il s'arroge de nombreux pouvoirs que le décret du 14 frimaire consacrera en faisant des Sociétés populaires un des rouages du gouvernement révolutionnaire.

La Société populaire envoie souvent des délégués au Comité pour lui dénoncer des suspects et lui demander des arrestations. Les procès-verbaux des délibérations commencent quelquefois par ces mots : « Considérant que d'après l'opinion publique fortement prononcée, tant dans cette commune que dans la Société populaire, un tel citoyen est suspect d'incivisme », ce citoyen sera arrêté. En toutes circonstances, le Comité de surveillance prend la défense de la Société populaire. Le 7 octobre, le citoyen Courtault est incarcéré pour avoir insulté le président de la Société populaire dans une séance publique (2).

Le procureur syndic du district, le citoyen Lalande, avait essayé de dissoudre la Société populaire. Elle émet le vœu

(1) En 1790, les clubs ne s'appelaient pas encore « Sociétés populaires »; cette dénomination ne date guère que de 1792, elle est réservée aux clubs qui n'exigent pas de contribution à leur entrée.

(2) 1er Reg. de délibération. Procès-verbal du 7 octobre.

qu'il soit arrêté, parce qu'il est coupable de prévarication. Le Comité ordonne aussitôt son arrestation. Mais Lalande s'enfuit, son signalement est envoyé au Comité de Sûreté générale, ainsi que les chefs d'accusation contre lui (1).

Depuis longtemps déjà, le Comité avait des difficultés avec ce Lalande. Le décret du 21 mars 1793 ne réglait pas les rapports des Comités de surveillance avec les autorités constituées, et les pouvoirs étant incertains, des conflits devaient forcément surgir. En juin, des volontaires en garnison à Orléans, reviennent sans autorisation à Melun, huit jours après leur départ de cette ville. Le Comité révolutionnaire leur enjoint de partir; c'est son devoir d'après le décret du 1er avril 1793. Mais ils obtiennent du procureur du district la permission de prolonger leur séjour. Le Comité s'indigne, il écrit à Lalande en termes très vifs et lui reproche de vouloir lui enlever toute autorité (2). A chaque instant, la querelle se ranime. Le Comité dénonce au procureur une femme pour avoir dit « qu'elle se f... de la loi » ; le procureur ne la fait pas arrêter (3). Nouvelle indignation de ces hommes pour qui la loi était quelque chose de sacré. Le 9 novembre ils demandent au Comité de Salut public l'autorisation de pouvoir exercer leur surveillance « sans passer par l'administration du district » (4). Ils ne l'obtiennent pas; mais la lutte se termine bientôt, le 13 novembre, par la fuite de Lalande et le Comité devient sans tarder indépendant de l'administration du district puisqu'il peut lancer un mandat d'arrêt contre Lalande. Il relève toujours du représentant du peuple auquel il s'adresse comme à son chef. Plus tard, ce sera le Comité de Sûreté générale qui le dirigera; mais jusqu'au 17 frimaire les rapports avec ce Comité et celui de Salut public ne sont pas fréquents; le Comité correspond

(1) 1er Reg. des délibérations, 13 septembre et reg. de correspondance, lettre du 23 brumaire.

(2) Reg. de correspondance, lettre du 5 juin au procureur syndic.

(3) Reg. de correspondance, lettre du 26 août au procureur syndic.

(4) 1er Reg. de délibération ; procès-verbal du 9 novembre.

II

Le deuxième comité. Le citoyen Métier.

L'ex-curé Métier, président de la Société populaire, s'était fait remarquer dès les premiers jours de la Révolution. Il avait été secrétaire à la réunion des députés du bailliage de Melun en 1789. En 1790 il appartient à la première municipalité révolutionnaire et comme officier municipal il prononce le 17 juillet 1790, à la fête de la Fédération, un discours empreint du plus vif patriotisme (1). Devenu curé constitutionnel de la paroisse de Saint-Liesne, il se marie et plus tard remet ses lettres de prêtrise. Son activité le désigne à Du Bouchet qui le nomme son commissaire délégué près le district de Melun (11 septembre). Par l'accumulation de nombreux pouvoirs sur sa tête, par son intelligence, Métier exerce une grande influence : il est, en effet, juge au tribunal, président de l'administration départementale, président de la Société populaire, président du comité central, etc. D'ailleurs par le seul fait qu'il était délégué du représentant du peuple, il avait toute autorité.

Le 4 brumaire, Métier réorganise les autorités locales : « Considérant que dans les circonstances actuelles, les autorités constituées doivent combattre, avec autant de courage que de force, les efforts que ne cessent d'opposer les malveillants pour entraver la marche de notre Sainte Révolu-

(1) En 1791, Métier est loué à la Constituante pour son patriotisme. « Métier, curé de Saint-Liesne, de Melun, a été un des premiers à donner l'exemple de l'obéissance à la loi; il y a longtemps qu'il donne au peuple celui d'un patriotisme éclairé et d'une bienfaisance achevée. Dès le mois de novembre dernier, le respectable pasteur a publié une lettre à un de ses confrères, dans laquelle il développe les principes et les devoirs du ministère ecclésiastique en homme bien digne, par ses lumières et ses vertus, de l'exercer d'une manière utile pour le bonheur du peuple ». *Moniteur*; réimpression, t. II, p. 339; 10 février 1791.

tion, il est d'une nécessité indispensable que la municipalité et le conseil général de la commune soient composés de citoyens fermes et énergiques, amis sincères de la liberté et de l'égalité; considérant que la municipalité et le conseil général de la commune sont en grande partie composés d'hommes faibles, timides et modérés, qui ont marqué peu d'attachement à la Révolution, et qui se sont toujours environnés de l'aristocratie... » (1)

Il dissout donc le corps municipal et le conseil général de la commune. Il casse le comité de surveillance, mais il ne réunit pas les assemblées électorales pour remplacer les fonctionnaires destitués; de lui-même, il nomme leurs successeurs, et c'est le même jour, 4 brumaire, en la séance du nouveau conseil général que les noms des commissaires de surveillance sont proclamés. Ils prêtent aussitôt le serment d'usage et l'arrêté de Métier, établissant un nouveau comité, est lu solennellement, aux carrefours de la cité. Les membres du comité seront les citoyens Jauvin, Liger, Picard, Courtin, Larivière, Loisel, Pailleux, Dayot, Gronier, Roussel, Lequerme et Guérin. Les six premiers étaient membres de l'ancien comité. Parmi les six qui étaient destitués se trouvait Nicolas Chamblain; il sera bientôt inquiété et sa femme même sera arrêtée. Quant à Jacquet, il ne fait plus partie du comité de surveillance; il est devenu accusateur public.

Le 5 brumaire, première réunion des nouveaux membres. Ils nomment le citoyen Liger président et le citoyen Jauvin secrétaire (2). Mais peut-être ce Comité n'est-il pas capable d'instruire à lui seul les multiples affaires qui se présentent. Peut-être Métier craint-il de ne pas l'avoir complètement dans sa main parce que les Comités de surveillance, institution de la Convention, sont subordonnés au pouvoir central. Le 10 brumaire, Métier nomme un comité central révolu-

(1) Reg. de délib. du conseil général de la commune. Séance du 4 brumaire.
(2) 1er Registre du comité de surveillance; procès-verbal du 5 brumaire.

tionnaire dont font partie plusieurs membres de la Société populaire et un membre du comité de surveillance, le citoyen Liger. Le comité de surveillance est obligé de se réunir à ce comité extraordinaire et à partir du 17 brumaire tous deux délibèrent ensemble (1). Les réunions ne se tiennent plus à l'Hôtel-de-Ville, mais dans le local du comité central. C'est Métier qui préside et dirige les délibérations. J'ai retrouvé des procès-verbaux renfermant des ordres d'arrestation, écrits et signés par lui (2).

C'est du 10 au 26 brumaire qu'ont lieu à Melun les plus nombreuses arrestations, 120 environ, le 10 une trentaine ; le 14 dix partisans « de Gorsas et des Girondins » sont incarcérés ; le 16, trente-quatre contre-révolutionnaires vont les rejoindre. Métier fait arrêter les religieuses de trois communautés : les dames de Saint-Nicolas, le 11 ; le 20, « les sœurs de cy-devant Saint-Jacques », et « de la cy-devant maison de la rue Neuve ».

L'ex-maire de Melun, Tarbé, est aussi incarcéré. Issu d'une famille aristocratique de l'Yonne, Tarbé était avocat et imprimeur du département de Seine-et-Marne. Il avait été destitué le 4 brumaire de ses fonctions de maire lorsque le 10 un mandat d'arrêt est lancé contre lui ; il est accusé d'incivisme et soupçonné d'avoir un frère émigré ; il est « rédacteur et instigateur d'une pétition colportée chez les citoyens de Melun vers le mois de juillet 1792, en faveur de Capet » (3). Lorsque les commissaires du comité se présentent chez lui, Tarbé est absent ; aussitôt, on appose les scellés sur ses papiers. Le 15, Tarbé revenu à Melun, se présente au comité de surveillance ; on le laisse libre. Le 17, changement de décision ; deux délégués se rendent chez lui pour le mettre sous la garde d'un sans-culotte. Sur sa demande, ils lui mon-

(1) 1er Reg. Procès-verbaux du 14 au 26 brumaire, commençant par ces mots : « Nous membres du comité central révolutionnaire, et du comité de surveillance réunis..... »

(2) 20 brumaire, 21 brumaire : long rapport de la main de Métier.

(3) 1er Reg. Mémoire de Métier inscrit au 2e regis. du comité le 11 nivôse.

trent le procès-verbal de l'arrestation et il se permet d'écrire au bas une protestation : il est arrêté par ordre de Métier, mais il tient cet ordre pour illégal puisqu'un décret du 13 brumaire annule les pouvoirs des délégués des représentants en mission (1).

En effet la Convention avait arrêté, le 13 brumaire, que les représentants envoyés en mission dans les départements pour la première réquisition seraient rappelés et que les pouvoirs de leurs délégués cesseraient; mais le décret ne serait valable pour les délégués que du jour de son inscription au Bulletin (2). Du Bouchet était rentré à la Convention; mais la promulgation du décret n'avait pas été faite et Métier pouvait se considérer comme encore investi d'une autorité légale. D'ailleurs le mandat d'arrêt lancé contre Tarbé est antérieur au 13 brumaire et par conséquent, même dans le cas où le décret de ce jour s'appliquerait immédiatement à Métier, cette arrestation serait encore légale.

Métier s'empresse donc de faire conduire Tarbé au comité de sûreté générale « pour s'être permis d'insérer dans le procès-verbal de son arrestation des dires et des protestations injurieuses pour la représentation nationale : il est accusé d'avoir cherché à semer des mouvements séditieux en supposant un décret qui révoque les pouvoirs des représentants du peuple et de leurs délégués » (3).

Après avoir examiné l'affaire et entendu les plaintes de Tarbé, le comité de sûreté générale le renvoie au Comité de surveillance de Melun, et ordonne que Métier lui soit amené pour rendre compte de sa conduite. Le 26 brumaire, Métier se présente au comité de surveillance générale, accompagné de Jauvin qui lui sert de défenseur plutôt que de gardien. Il

(1) Bibliothèque municipale de Melun. Mémoire de Tarbé au comité de sûreté générale du 28 frimaire. Imprimerie Tarbé.

(2) Archives Nationales. Procès-verbal de la convention. Séance du 13 brumaire.

(3) 1er reg. Procès-verbal du 21 brumaire.

parvient à se disculper et l'arrêté suivant est pris en sa faveur :

« Le comité, après avoir entendu le citoyen Métier, président du département à Melun et avoir accueilli sur la conduite qui caractérise le civisme de cet administrateur, tous les renseignements les plus propres à éclairer le comité sur ce qui le concerne, arrête que le citoyen Métier sera rendu à ses fonctions en qualité de président du département à Melun; déclare qu'il est en la sauvegarde de la loi et du comité, et fait défense très expresse à toutes autorités de porter atteinte à sa liberté » (1).

Mais la promulgation du décret du 13 brumaire venait supprimer la délégation de pouvoirs que Métier avait reçue de Du Bouchet. Dès lors il n'est plus que président de l'administration départementale, fonction qui ne lui permet pas de continuer sa quasi-dictature ; il n'est plus président du comité central ; ce comité doit disparaître avec son autorité de commissaire délégué.

Si Métier a exercé une dictature, comme le disent des érudits locaux, M. Leroy, M. Lhuillier, dans leurs ouvrages sur la Révolution à Melun, cette dictature était acceptée : le comité lui était entièrement dévoué et lui resta fidèle. Dès qu'il connut l'arrêté du Comité de sûreté générale, il envoya une délégation à son domicile pour le féliciter et lui donner d'autres preuves d'attachement (2).

Le comité de surveillance avait lancé un mandat d'arrêt contre le citoyen Lesieur, receveur de la Loterie Nationale, dans la caisse duquel on avait constaté un déficit de 20,000 livres (3). Sa femme, attribuant l'arrestation de son mari à Métier, envoie le 26 brumaire à la Convention Nationale « un exposé sommaire de l'abus des pouvoirs de Métier, curé de Melun, comme délégué du représentant du peuple »;

(1) 1er Reg. Procès-verbal du 27 brumaire.
(2) 1er Reg. Procès-verbal du 27 brumaire.
(3) 1er Reg. Procès-verbal du 26 brumaire.

elle le dénonce comme prêtre alors qu'il avait remis depuis longtemps ses lettres de prêtrise.

Un exemplaire de ce pamphlet répandu dans tout Melun est apporté au comité de surveillance. Il envoie alors Jauvin au comité de sûreté générale (1) le 4 frimaire. Celui-ci doit prouver que Lesieur a été arrêté par ordre du comité de surveillance et non par ordre de Métier, et prouver que l'arrestation est légitime, puisque Lesieur a prévariqué et n'a pas de certificat de civisme. Il doit ajouter que Métier a remis ses lettres de prêtrise.

C'est un honneur pour les Jacobins de Melun de ne pas avoir abandonné leur chef au moment de ses déboires. Mais le rôle de Métier, depuis le 26 brumaire, est très effacé. Durant un temps, il a encore quelque influence dans la Société populaire. Les modérés reprochent même au club de se laisser mener par Métier et par Jacquet (2). Mais après Thermidor, la Société populaire s'épure; elle chasse Jacquet et Métier qui se retire à Paris.

A Fontainebleau, Métier avait poursuivi les suspects avec autant d'énergie qu'à Melun; il y avait dissous le comité de surveillance et il s'y était fait de nombreux ennemis. La Société populaire le dénonça à la Convention pour abus d'autorité. Du Bouchet prit sa défense et loua son patriotisme; mais la plainte fut renvoyée au comité de salut public et les députés Godefroy et Morisson furent nommés pour faire une enquête sur sa conduite (3).

Toutes ces attaques forcent Métier à quitter la vie politique; sa carrière était finie et manquée. Une scène de province n'avait pas suffi à ce Jacobin, pour le plein développement de son énergie. S'il fût devenu conventionnel, peut-être se serait-il rangé parmi les montagnards remarquables.

(1) 1er Reg. : procès-verbal du 4 frimaire.

(2) 2e Reg. : procès-verbal du 9 nivôse.

(3) Sur Métier, on peut consulter M. Lhuillier, *Notes sur la Révolution dans la Brie*, article Du Bouchet : M. Leroy, *Histoire de Melun*, chapitre sur la Révolution à Melun.

Retiré à Paris, il est arrêté le 25 ventôse an III sur un rapport du Comité de surveillance de Melun, nommé en Thermidor. Ce rapport l'accusait d'avoir formé « des listes de personnes », mais cette accusation était vague, et, s'il avait fait arrêter des citoyens de sa propre initiative, c'était en vertu des pouvoirs que lui avait conférés Du Bouchet. Avait-il fait arrêter des gens parce qu'ils ne lui plaisaient pas, ou parce qu'ils étaient ses ennemis, ainsi que le disent M. Leroy et M. Lhuillier? Nous n'avons rien pu trouver qui puisse justifier ces accusations; et sans doute on ne prouva rien contre lui puisqu'il fut relâché au bout de quelques jours. C'était pourtant l'époque où les terroristes étaient poursuivis avec acharnement, où Carrier était exécuté et Marat dépanthéonisé (26 frimaire, 20 pluviose an III), tandis que les Girondins étaient rappelés et que s'ouvraient les salons de Mme Tallien et de Mme Récamier. Mis en liberté, Métier alla vivre, avec sa femme, d'un petit commerce d'épicerie à Nemours et cette condition modeste démontre son désintéressement.

Quant à Tarbé, le 26 brumaire le Comité de surveillance l'envoie à la prison de Fontainebleau. On agit envers lui avec modération ; il est autorisé à venir à Melun durant quelques jours pour rendre des comptes au Conseil général de la commune sur son administration municipale ; il peut écrire deux pamphlets qu'il envoie, l'un au Comité de Sûreté générale et l'autre à Maure, représentant en mission (28 frimaire et 4 pluviose).

EDMOND CAMPAGNAC.

(*A suivre*).

MÉLANGES

Robespierre à l'Assemblée constituante d'après Camille Desmoulins.

[Nous extrayons d'une étude publiée par M. Arthur Chuquet, dans la *Revue bleue* des 2, 16 et 23 mai 1908, les pages suivantes.]

Après la mort de Mirabeau, l'Assemblée, dit Camille, s'est ralliée autour d'un guide plus sûr encore, autour de la vertu même ; autour de Robespierre et de Petion. Voilà les deux Constituants qui ravissent le cœur de Desmoulins; eux seuls ont été conséquents; même simplicité dans tous deux, même probité austère, même rigidité qui ne transige jamais sur les principes de liberté et d'égalité, même fidélité au précepte de Cicéron *nihil utile quod non sit honestum*. Beaucoup ont de l'éloquence et du patriotisme ; seuls Robespierre et Petion ont des principes, et il faut toujours en revenir à leur « système » : périssent les colonies plutôt que les principes ! Pour Camille, comme pour les rédacteurs des *Annales patriotiques*, Carra et Mercier, Robespierre et Petion sont des hommes « vraiment célestes ».

Petion, notre cher Petion, l'honneur du pays chartrain, est l'ami du bon sens, un homme éloquent, irréprochable, et d'un « patriotisme rectiligne ». Camille le félicite de présider l'Assemblée : « Petion est monté au fauteuil avec la dignité convenable; il n'a point débité de fadeurs; il a pris possession, non comme un homme qui a des remerciements

à faire, non en donataire, mais comme un héritier légitime que le défunt a fait longtemps attendre. » Quand Petion refuse de paraître aux funérailles de Mirabeau et de prendre le deuil du mort, Camille l'approuve hautement : « Ce refus d'un seul homme, d'un Caton, d'un Petion, fait plus de tort à la mémoire de Mirabeau que l'honneur rendu à la dépouille de l'orateur par un immense cortège! » Enfin lorsque Petion est élu président du Tribunal criminel à la place de Du Port, Camille applaudit « de tout son cœur » à cette nomination.

Il prévoit et il explique l'ascendant de Robespierre. En 1792, il dira que l'avocat d'Arras lui semble éloquent comme Démosthène et vertueux comme Caton. En 1790 et en 1791, il le nomme un excellent citoyen qu'on voit toujours à l'avant-garde des patriotes, un des plus fermes remparts de la liberté naissante, l'ornement de la députation septentrionale, la probité même, l'homme plein de simplicité qui vient à pied de la rue de Saintonge à l'Assemblée nationale et qui dîne à trente sols, l'homme qui en fait de principes sera constamment *primus ante omnes*, l'homme immuable et inflexible, le juste cité par Horace, le *nec plus ultra* du patriotisme, le législateur parfait, le seul des mortels qui lui inspire confiance, notre Aristide. Quand Robespierre parle, c'est le livre de la loi, de la loi incréée et gravée dans tous les cœurs, qui s'ouvre devant nous; c'est le commentaire vivant de la Déclaration des droits ; c'est le bon sens en personne. Certains l'appellent Robertspierre, parce qu'ils trouvent apparemment ce nom plus noble et plus moelleux; ils ignorent que ce député, quand même il s'appellerait La Bête comme Brutus, ou Pois-Chiche comme Cicéron, porterait toujours le plus beau nom de la France.

C'est Robespierre qui encourage Camille à continuer son journal, et Camille continue les *Révolutions de France et de Brabant*, pour « montrer qu'il est aussi fier républicain que Robespierre. »

C'est Robespierre qui, le 22 février 1790, excuse les insurrections populaires dans un discours que Camille juge

magnifique et digne de la tribune française : il a, dit le journaliste, « décelé la turpitude de Cazalès, de Foucault, de Malouet, ces trois vauriens, arraché les lambeaux de patriotisme dont ils cachaient leurs parties honteuses, montré la lèpre aristocratique qui les couvrait des pieds à la tête. »

C'est lui qui, lorsqu'au 26 août 1790, l'Assemblée proclame criminels de lèse-nation les soldats rebelles de Nancy qui n'auront pas reconnu leur erreur dans les vingt-quatre heures, c'est lui, « le dernier des Romains » — *mon héros*, dit encore Camille — qui, seul, prévoit les désastreuses conséquences de cette décision.

C'est lui qui, en février 1791, publie sur l'organisation des gardes nationales un discours qui « développe parfaitement les principes de la matière », un discours qui doit « se répandre dans tous les coins de la France où il y a des patriotes », un discours qui vaut au « grand homme » les félicitations du club de Marseille.

C'est lui qui, le 19 mars 1791, demande que la Constituante entende les officiers municipaux de Douai avant de les condamner; et lorsqu'il s'étonne à ce propos, et bien que les prêtres n'aient aucune part dans les troubles de Douai, que l'Assemblée veuille porter un décret contre les ecclésiastiques, qui, par leurs discours et leurs écrits, excitent le peuple à la révolte, Camille l'approuve pleinement : « Mon ami Robespierre, dit-il, avait raison. »

C'est Robespierre, enfin, qui fait décréter que les membres de la Constituante ne pourront être réélus et qui, d'emblée, enlève le décret. Il a eu en cette circonstance, dit Camille, « un des plus beaux succès qu'aucun membre ait jamais obtenus dans l'Assemblée; j'ai vu ceux qui avaient affecté jusqu'ici de ne lui reconnaître que des vertus, convenir ce jour-là de son éloquence ». Certes, Robespierre ne l'a ainsi emporté de haute lutte que parce qu'il avait des intelligences dans la majorité : nombre de députés, sachant qu'ils ne reviendraient pas, regardant comme une espèce de tache la réélection des chefs d'opinion et des Constituants les plus

distingués, ont « saisi cette occasion de niveler tous les honorables membres ; la liberté et le despotisme aiment tous deux le nivellement ; Tarquin abat les têtes des pavots et le peuple romain ne veut point que la maison de Valérius Publicola soit si haute. Notre féal a donc calculé très bien que l'amour-propre du Comité de constitution et de tous les membres dominateurs serait vaincu par tous les amours-propres de l'Assemblée nationale ». Mais Robespierre a parlé avec une « noble énergie ».

Il triomphe du reste dans une autre enceinte : les sociétés fraternelles lui ont décerné des couronnes civiques, et ses harangues, sa seule présence, ont excité cent fois parmi les Jacobins des applaudissements unanimes. Camille pressent donc en Robespierre l'homme de l'avenir. Comme Mirabeau, il pense que Robespierre fera quelque chose, parce que Robespierre croit à ce qu'il dit.

Tous deux, Mirabeau et Robespierre, ne se sont-ils pas mesurés une fois aux Jacobins en présence de Camille ? Le 5 décembre 1790, Robespierre lit au club un discours qui censure le décret rendu le matin sur l'organisation de la force publique. Ce décret exclut de la garde nationale les citoyens non actifs et Robespierre, avec la plus grande vigueur, développe cette idée, que tous les citoyens, actifs et non actifs, ont le droit d'être gardes nationales. Mirabeau préside ; il interrompt l'orateur et le rappelle à l'ordre en déclarant que nul, et surtout un membre de l'Assemblée nationale, ne doit parler contre un décret rendu. Là-dessus, le club se soulève, et Camille tempête. Quoi ! les citoyens non actifs ne pourront porter l'uniforme ! Quoi ! Mirabeau ôte la parole à Robespierre ! Quelle tyrannie ! Est-il le président Veto ? Il a le droit d'exiger des Jacobins leur obéissance aux décrets, mais non pas leur silence ! Ne sait-il pas que chaque citoyen d'Athènes était autorisé à se plaindre de la loi à certains jours ? Sans s'effrayer et après avoir vainement agité sa sonnette, Mirabeau s'avise, non de mettre son chapeau, mais de monter sur son fauteuil, et il s'écrie : « Que

tous mes confrères m'entourent! » Une trentaine de députés s'avancent et se placent autour de lui. Mais la plupart des clubistes acclament Robespierre et leurs battements de mains, assure Camille, étaient impératifs, ils l'engageaient à continuer. Le geste théâtral de Mirabeau n'avait donc pas ramené le calme. Charles de Lameth, le bras en écharpe — depuis son duel avec M. de Castries — vint à la tribune et tout en disant que Robespierre était son ami très cher et avait un vif amour pour le peuple, il soutint qu'on ne pouvait faire le procès à un décret. Ce fut Noailles qui réconcilia les esprits en interprétant le décret d'une façon imprévue : il avait assisté à la séance du Comité de constitution et, selon lui, le Comité avait donné, non seulement aux citoyens actifs, mais à ceux qui voulaient être actifs, le droit d'être gardes nationales. La difficulté semblait résolue. Le tumulte qui durait depuis une heure et demie s'apaisa. Robespierre finit son discours, comme il l'avait commencé, au milieu des applaudissements. Il s'était exprimé, conclut Camille, avec une « sainte indignation » et il avait vu se grouper autour de lui « tous les vrais jacobins, toutes les âmes républicaines, toute l'élite du patriotisme ». Camille oppose Robespierre à Mirabeau : l'un est la vertu, et l'autre, le génie; Mirabeau excite « l'enthousiasme et une espèce d'attachement » ; Robespierre, éloquent, et, en outre, pur et incorruptible, inspire un sentiment que la vertu seule fait naître dans les cœurs, et l'unique idolâtrie qui soit permise à un peuple libre, c'est celle de la vertu.

A. Ch.

La popularité de Robespierre en 1791.

Les preuves de l'immense popularité dont Robespierre était entouré dès la fin de la Constituante ne manquent pas. Ernest Hamel en a cité quelques-unes qui sont significatives.

En voici une cependant qu'il n'a pas connue et qui mérite de ne pas être oubliée. Je l'emprunte à l'article que la *Gazette universelle* consacra à l'affaire du Champ du Mars dans son numéro du 21 juillet 1791 :

« Il y avait [sur l'autel de la patrie au Champ de Mars], dit le journal, un tableau avec cette inscription : A CELUI QUI A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE ; au-dessous, le nom de Robespierre. Son buste même était porté en triomphe dans quelques endroits de la capitale... »

Si E. Hamel avait eu connaissance de ce témoignage d'un journal feuillant, peut-être aurait-il mieux compris l'information tendancieuse du journal royaliste le *Babillard* qui, dans son numéro du 26 juillet, affecta de rapporter que Robespierre avait été demandé « pour roi par la nation souveraine assemblée au Champ de Mars (1) ».

A. Mz.

Mme de Charrière peinte par Thérèse Huber. janvier 1806.

La femme de George Forster, remariée à Huber, a connu de très près Mme de Charrière, et le portrait qu'elle a tracé de l'auteur de *Caliste* mérite d'être connu. C'est dans une lettre du 19-20 janvier 1806 à Mlle Reinhold, de Stoffenried, trois semaines après la mort de Mme de Charrière, que Thérèse Huber a jeté, au courant de la plume, ses impressions et ses souvenirs sur son amie (Cf. Ludwig Geiger, *Therese Huber*, p. 105-109). Bien que M. Godet ait cité quelques passages de la lettre dans son excellent livre sur l'amie de Benjamin Constant (II, p. 106-108), nous ne croyons pas inutile de traduire ce document en son entier.

A. C.

(1) Cf. E. Hamel, t. I, p. 509.

« Cette femme avait avec moi tant d'affinités que notre trop grande ressemblance nous empêcha de jamais nous unir. Depuis l'année 1793, elle fut pour moi une idole, et longtemps un objet de passion. Nous essayions de nous unir, nous nous admirions, nous comprenions, et, comme on dit de l'aimant, nous nous repoussions mutuellement. Elle était *moi* dans une toute autre situation, avec une toute autre éducation nationale et conventionnelle. C'était une demoiselle Tuyll d'une noble famille d'Utrecht; adorée des siens, elle avait réussi à acquérir plus de liberté d'esprit que la plupart des femmes. Elle était belle, romanesque, fière; elle vivait à La Haye, à la cour; elle dédaigna beaucoup d'hommes et aima longtemps, secrètement, avec tout le feu et la flamme de son âme, le précepteur de son frère, M. de Charrière de Pinta, un pauvre Vaudois. Le jeune homme évitait de se déclarer. Il était préservé par sa loyauté, par l'équilibre naturel de ses sentiments, par une modération acquise de bonne heure par le malheur et les circonstances. Elle, cette ardente créature, qui n'était plus dans ces années de la première jeunesse où on ne réfléchit pas, mais qui sans doute avait déjà dépassé ses vingt-deux ou vingt-trois ans, renverse toutes les barrières, le force à se déclarer, demande la permission de l'épouser. Le père oppose à sa fille sa situation et la pauvreté du jeune homme; elle l'emporte; fut-ce sa vivacité ou l'affection de ses parents qui décida? Bref, elle devint Mme de Charrière. Elle se rendit en Suisse, et cette femme formée dans le grand monde, dépourvue de préjugés religieux et moraux, habituée à la richesse, pleine d'un amour brûlant, arriva dans ce Neuchâtel borné, honnête, calviniste, familial. Elle fut ravie de sa nouvelle condition, elle mit un grand tablier, elle alla à la cuisine et à la cave, elle voulut être la femme d'un propriétaire suisse.

Dans son amour, elle oubliait tout. Mais l'homme pour qui elle faisait tout cela, et, qui, lui aussi, l'aimait de toute

son âme, était un homme calme, débonnaire, incapable de passion : ce fut affreux! Elle aurait pu souffler et inspirer de l'amour aux rochers et elle ne trouvait que formalité, petitesse, et encore un hasard ravit à ce cœur enflammé la plus pure, l'unique compensation d'un amour passionné, son dérivatif, sa spiritualisation : les joies maternelles. Sa santé souffrit d'un mal intérieur et local qui détermina les médecins à réduire son mariage à une simple cohabitation domestique. Dans cette situation et avec un pareil caractère, elle dut tomber dans des erreurs. Elle avait besoin d'amour. Elle aima plusieurs fois et elle eut constamment le malheur d'être abandonnée. Alors l'honnête et bourgeois et moral pays de Neuchâtel se jeta sur elle; tout le monde condamna la femme qui avait un amant. Le goût de la vie de famille avait passé à Mme de Charrière avec ses fantastiques espérances de bonheur. Elle vécut désormais en femme de qualité, voyagea, séjourna souvent à Genève, plusieurs fois à Paris, en Italie, fit beaucoup de musique, écrivit de très belles choses, rien d'ensemble, mais des traits vrais, intimes, hardis, *Caliste ou Lettres de Lausanne*, *Lettres de Neuchâtel*. Ses relations avec son mari restèrent toujours pleines de sentiment, devinrent de plus en plus étroites et familières. Quand je la connus, elle avait dépassé de beaucoup la quarantaine; son mal avait défiguré sa taille autrefois élégante qui n'était plus qu'une grosseur informe; elle avait le teint rouge, et souvent les yeux rouges aussi, les mains belles, la jambe belle, la gorge belle encore; mais cette femme, telle que vous la voyiez, elle enchantait quand elle voulait ou plutôt dès qu'elle aimait. La chose est incompréhensible, mais je l'ai vue. Benjamin Constant fut son dernier amour; Mme de Staël le lui enleva en 1795.

Constant était extrêmement aimable, libertin sans corruption, sans esprit de famille, sans ordre, sans activité, avec la plus grande facilité à se passer de tout, capable comme un petit greffier de recoudre lui-même ses boutons et de faire sa soupe, plein de connaissances, plein d'une infatigable

ardeur pour les affaires, et avec ces contradictions, reconnaissant, non sans mélancolie, ce que vaut un pur et simple bonheur domestique. — Comme Abadonna aux portes du ciel, il voyait, avec une douleur silencieuse, le bonheur de Huber et le mien. — Une taille élancée, de la grâce avec de la gaucherie, de la noblesse dans les traits avec de la laideur, une juvénile virilité avec un teint blafard et des cheveux rouges que depuis j'ai toujours aimés. Créature manquée, détruite par le monde, mais dont les talents sont si beaux que l'empreinte de la divinité ne fut jamais entièrement effacée : voilà Constant. Mme de Charrière le trouva à Paris où par une imprévoyance d'enfant, par une prodigalité qui venait de sa bonté de cœur, il s'était appauvri, ruiné, et, par entêtement ou que sais-je, ne s'entendait pas avec ses tuteurs. Elle l'arracha de là, sauva par les soins les plus tendres sa santé, son existence, et Benjamin à vingt-quatre ans, et cette merveilleuse femme à... quarante-trois? firent battre mon cœur par la gracieuse expression de leur amour — c'est ce que nous sentions, c'est ce que dirent mes regards qui, étonnés, allaient chercher ceux d'Huber. C'est pour moi un phénomène; il contredit mon sentiment, mes principes, mais je l'ai vu. Quand je connus Mme de Charrière, elle était rassasiée de la société; la médiocrité timorée des hommes qui l'environnaient, l'éternelle contradiction que ses désirs, ses habitudes, ses vues trouvaient partout et même dans ses plus proches entours, son cœur constamment déçu, l'âge qui s'approchait, l'avaient rendue difficile. Elle était aussi hardie que possible dans tous ses jugements et pourtant bornée, attachée aux conventions comme on l'est en France, sentant avec profondeur, despotique, magnanime, constamment noble, jusque dans la plus grande injustice, noble comme je n'ai connu personne, infatigablement active, tranchante dans ses appréciations, souvent cynique dans sa façon d'exposer ses idées (et ne serait-ce pas la conséquence de la froideur ou de la contrainte de ses sens?), mais entraînante lorsqu'elle voulait vous gagner; pas un trait d'amabilité ne

lui échappait; elle était exaltée par tout le beau, tout le grand qu'elle saisissait. Mais où vais-je? La perte de Benjamin lui échauffa la bile; elle réduisit son cercle à trois ou quatre hommes et à deux femmes; elle aimait infiniment Huber, et d'ailleurs son affection était toute intime, d'esprit à esprits et en quelque sorte sans sexe. Elle et Huber s'écrivaient sans cesse, et j'ai une foule de lettres qu'elle lui adressa. Elle se trouvait très volontiers avec les jeunes filles. Depuis 1795, elle en a élevé trois... Elle s'était d'abord enthousiasmée pour la Révolution; mais elle avait trop peu vécu dans l'humanité réelle pour s'élever au-dessus de toutes les souffrances du présent; le tour que prenaient les événements l'exaspéra; et pourtant il y avait en elle tant de noblesse et de bonté! »

DOCUMENTS

Sentiment d'un évêque sur la fuite à Varennes.

Le 22 juin 1791, l'évêque d'Indre-et-Loire, Suzor, écrivait à un de ses curés :

« ... Le roy est enlevé. Trois couriers l'ont successivement annoncé icy [à Tours]. C'est un roy qui veut être *déthrôné* (1) » (souligné dans le texte).

A. Mz.

Devant Toulon, frimaire an II.

Ces trois lettres sont adressées à la Société populaire de Montpellier, dans les papiers de qui je les ai retrouvées. Il est étonnant que les documents de ce genre ne s'y soient pas conservés en plus grand nombre, vu le fort contingent fourni par Montpellier et l'Hérault à l'armée employée par la Convention contre Toulon rebelle. Ces lettres sont des témoignages de l'intérêt avec lequel les Jacobins et patriotes de l'Hérault suivaient les opérations militaires, et de l'enthousiasme républicain militaire des enrôlés héraultais.

(1) Archives de Loir-et-Cher. L. 112. État des ecclésiastiques sujets à la déportation.

La première en date de ces lettres est signée du représentant Delbrel, qui, de passage pour 48 heures au quartier général d'Ollioules, emprunte à ses collègues en mission une feuille de papier pour envoyer à ses amis de Montpellier des nouvelles encourageantes, mais d'ailleurs vagues et d'une discrétion voulue. — Les deux autres émanent de braves officiers, l'un lieutenant d'infanterie, l'autre quartier-maître canonnier. Leurs lettres manquent de précision, mais sont significatives; on reconnaît dans celle d'Allary un récit moins clair que fougueux de l'attaque contre les forts anglais de Saint-Mandrier, mais le brave lieutenant n'a qu'un souvenir d'ensemble de l'expédition. Moins pittoresque, plus rassis et plus documenté, Giral a inséré dans sa lettre une copie (plus ou moins exacte d'ailleurs) d'une lettre du général Dugommier à l'adjudant-général Victor, qui peut-être ne s'est conservée que là. Ces documents sont assurément bien modestes, mais on peut y glaner quelques détails sur les derniers jours du siège de Toulon, et des notions directes et réelles sur l'état d'esprit des soldats républicains.

L.-G. PÉLISSIER.

I. LETTRE DE DELBREL (1).

Au quartier général d'Ollioules, le 18 frimaire, de l'an second de la République Une et Indivisible. [Les représentants du peuple envoyés par la Convention Nationale près l'armée dirigée contre Toulon] *Delbrel*

à la Société populaire de Montpellier.

J'arrivai hier ici. Tout y paraît assez bien disposé pour la réduction de Toulon. Il ne s'est rien passé d'important ici

(1) Écrite sur du papier officiel à en-tête imprimé. L'en-tête imprimé est ici reproduit en petit texte. Delbrel a barré la partie entre [] et l'a remplacée par son nom. Aucune suscription extérieure.

depuis la journée du dix de ce mois (1). Vous en connaissés les détails. Vous ne serés pas sans doute longtemps (2) à apprandre de nouveaux succès; pour les obtenir, dans une expédition où tout dépend de la vigueur qu'on mettra dans l'attaque de quelques postes importans, nous devons compter sur le courage ordinaire de nos troupes. Je pars aujourd'hui pour me rendre à Nice.

DELBREL,
représentant du peuple (3).

II. LETTRE DE JEAN-ÉGALITÉ ALLARY (4).

Suscription : « *Au citoyen de Saintpiere* [*cadet pour remettre s'il lui plaît*] (5) *à la Sossiété populaire de Montpellier, à Montpellier.*

De l'aille droite du camp, près la rade de Toulon, et de la troisième redoute prise seur l'ennemi, après y avoir pris le camp, le 27e frimaire 1793, jour de l'anéantissement des tirans.

CITOYENS ET FRÈRES,

Je vous écril cette laitre à la ate pour vous marquer la belle nuit que nous vennos de passer ; car à un heure le conbat a comancé pour ataquer la Crois du signal, où il y a

(1) La journée du 10 frimaire (30 nov.) où les alliés ayant tenté d'occuper le plateau des Arènes, furent, après un moment de désarroi des troupes françaises, repoussés par Dugommier, Garnier et Bonaparte, laissant prisonnier le gouverneur anglais de Toulon, O'Hara. Cf. CHUQUET, Dugommier; COTTIN, Toulon et les Anglais; AULARD, Actes du Comité de salut public, IX, p. 73, lettre de Saliceti.

(2) Allusion probable à l'attaque contre Toulon que le conseil de guerre avait fixée au 8 décembre et qui, retardée jusqu'au 17, se termina par l'enlèvement de la redoute anglaise.

(3) Au bas de la lettre, d'une autre main, cette liste de noms de sociétaires : MM. Villaret, Chaube, Parée, Virenque, Solanet, Tisson.

(4) Je conserve la graphie de cette lettre, comme représentant exactement l'épie méridionale.

(5) Les mots entre crochets sont barrés à l'encre.

sept fort à passer avant que di etre; et le premier, qui et médiocre, il y a eu 45 piesses de cannons; et les esselles que nous avions pour y monter étoit de 23 esselons les plus courtes, et on fait monté à selle-là dassau. Nous y avons pris 800 prisonnier, cent mors et 44 blessés, et de notre côté 22 morts et 36 blessés, dont un bon aide de camp. De là, nous lessons 6 cent hommes dans le fort; nous allons ataquer le camp, où nous l'avons pris san nous areter, qui çontennet anviront de 5 à 6 mille tante. Je ne parle point des rissesse qu'il y a eue; maix demain que nous aurons tarassé tous les tirans, je vous le diré. Mous (*sic*) marsons à son segond fort, et il a été pris de vive forsse à l'arme blanse; car cant on tiret un coup de cannon, du une lieu vous auriés antandu « *Vive la nassion, sa yra* ! », et anfin, antrés jeusques dedans, il on fait sauter sa poudriere, qui lui a écrasé baucoup de monde; et nous nan avon point perdeu pour cella, et très peu à lassau; et voillà 27 piesse de 24 et de 36 de plus pour nous, d'où il ni an a eu que deux dancloués. Nous lessons ancore unne compagnie de notre bactalion la, et nous marsons an avant à lautre, qui et fort, à cauge que la rade i domine; maix nous y sommes parvenneu et nous dominons la rade maintenant; il net pas begoin de vous dire si l'Elle (1) set écartée et conbien nous y faisons feu desseu; du momant que je vous écrit, et antous nous n'avons pas perdeu mort blessés 150 hommes, et sa perte se porte à 5 mille huit cents. Nous voissi à 6 heures du matin. Voilà la brave armée de Nisse qui vien ataquer les auteurs de Toulon, et voilla unne nouvelle joie pour nous de les voir anporter de vive forsse; mais quel doux plegir pour nous de les voir dessandre seur Toulon an criant *Vive la nation* et santer la chanson de Marsailié, maix il nont pas antré dans Toulon; se sera pour demain mais je vous diré que l'on a pris 3 mille prisonniers de guerre et baucoup de mors, son canp, 22 piesse de cannons et plusieur mulles.

(1) *Sic*. Il veut dire si l'aile de la flotte.

J'oubliés de vous dire que nous en avions pris cent sainquante mules de notre coté, maix tous les soldats qui sont étés se batre ont faite forteunne à ses fors et camp. Demain si jay le plegir de vous écrire [du camp *eff.*] de Toulon, je vous an fairai un plus long ressit, et suis, citoyens et frères, an vous saluant très fracternellement.

Votre concitoyen

Jn-Egalité Allary,
lieutenant de la première conpagnie du 4e bataillon des conpagnies réunies de l'Héraut à lanéantissement des tirans de Toulon.

III. Lettre du quartier-maître Giral (1).

Au quartier des Lombards (2), ce 28e frimaire 2e année de la République française.

Chers citoyens,

Je m'enpresse d'après la promesse que je vous en ay faitte de vous faire part des avantages que nous venons de remporter sur nos ennemis deffendant la ville infame de Toulon, vils supots de la tiranie. A cet effet je me borne à vous donner copie de la lettre qui vous instruira de tout. Veuillez en donner connaissance à tous mes amis bons républiquains.

« *Copie de la lettre du général en chef Dugomier au brave Victor,*
« *adjudant général, chef de brigade, commandant l'aile droite.*

« Victoire de tous cotés, mes amis et braves camarades. Faittes « passer dans tous les camps la nouvelle certaine de l'évacuation

(1) Sans suscription. — Le 17 au soir, les alliés abandonnent Saint-Antoine, le fort rouge et le fort blanc; dans la nuit du 17 au 18, les Espagnols évacuent le fort Malbousquet. Cette lettre est écrite avant l'occupation des forts Lartigue et Sainte-Catherine, qui eut lieu le 18 après midi. Le 18 au soir commença l'embarquement des Anglais.

(2) Le quartier des Lombards s'étend sous la hauteur de Six Fours vers la presqu'île ou plaine Saint-Mandrier.

« de tous les postes extérieurs, Fort Rouge, Redoute Blanche, « Saint-Antoine, Malbosquet; et c'est le fruit de la prise de la « redoute anglaise, que le brave Victor chargé de blessures a « emporté au millieu du feu le plus viollent.

« Il faut en tirer tout le partit possible et tomber sur l'ennemi « avec la célérité de la foudre. Ainsi, que tous ceux qui veulent « contribuer à la vengence nationnalle se tiennent prests à se « servir de leurs armes et des échelles, pour monter à l'assot, et « entrer dans la ville infame de Toulon. »

Voilà, chers citoyens, de quoi pouvoir juger de notre état actuel sous Toulon, et j'espère vous en aprendre la prise sous peu. Nous avons l'ordre de nous tenir prests à marcher. Veuillés me donner de vos nouvelles et me croire

Votre dévoué concitoyen,

GIRAL,

qu[arti]er maitre c[anonni]er du premier bataillon de la Montagne de l'Hérault.

Ne m'oubliés pas, je vous prie, auprès de vos dames et des personnes de votre maison.

VARIA

A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MODERNE

Ce n'est pas sans une tristesse mêlée d'amertume que je me vois dans l'obligation d'entretenir le public historique des affaires de la Société d'Histoire Moderne. J'ai contribué à fonder cette Société, je lui ai consacré pas mal de temps et de dévouement, j'y compte des amis avec lesquels j'ai bataillé à maintes reprises. Si j'ai dû rompre avec d'autres, je ne l'ai pas fait sans regrets. Mais il n'a pas dépendu de moi que la crise actuelle fût évitée. A tous mes avertissements, il n'a été répondu que par des rebuffades, des dédains hautains, des mauvais procédés caractérisés. La situation est devenue intolérable. Il n'y a pas d'espoir de l'améliorer du dedans. Je dois me rendre à l'évidence.

Depuis un an environ, le bulletin officiel de la Société a cessé d'être le procès-verbal exact et fidèle de ses séances. Systématiquement, certaines questions, certaines interventions ont été défigurées, faussées, purement et simplement supprimées. Les membres qui ne se rendent pas aux séances, c'est la grande majorité, ne sont plus informés de ce qui se fait, de ce qui se dit, ou plutôt ils ne le sont qu'incomplètement, dans un certain sens toujours le même.

Si la Société d'Histoire Moderne était une Société comme il y en a tant, sans influence et sans crédit, les procédés dictatoriaux de ses dirigeants n'auraient pas autrement d'importance. Mais la Société d'Histoire Moderne n'est pas une Société ordinaire ! Comme le dit la circulaire de ses fondateurs, elle a qualité, « par l'autorité de ses membres et par l'intérêt de leurs études » (*sic*), « pour faire connaître à l'État et aux corps savants » (*sic*), « les besoins et les vœux de la science qu'elle veut représenter » (*sic*). Elle pré-

tend incarner la science historique française dans ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé et elle soutient ce rôle auprès des pouvoirs publics qui la subventionnent et auprès des savants étrangers dont elle recherche l'adhésion.

Ce qui se passe au sein d'une Société si influente, si puissante, ne peut laisser personne indifférent. Il n'est pas inutile qu'on sache si on peut avoir confiance en ses actes officiels. Il importe encore que ceux qui parlent et qui agissent en son nom ne puissent, à aucun degré, encourir le soupçon de poursuivre sous le couvert de la science une besogne personnelle, une besogne qui aurait besoin d'ombre et de mystère.

La Société n'a pas été fondée pour servir de tremplin à quelques personnalités en mal d'habit vert ou de ruban rouge, encore moins pour fournir des canonicats à d'autres. Elle ne se proposait pas, au début tout au moins, de tourner à la chapelle, mais au contraire de réunir et de confondre les chapelles existantes dans une vaste Église où quiconque serait reçu dont les œuvres seraient frappées au coin de la méthode rationaliste. Destinée à servir de trait d'union entre les différents groupes existants, elle ne pouvait, sans renier l'esprit de ses origines, se confondre avec un seul de ces groupes. Et pourtant, c'est aujourd'hui chose faite. La Société d'histoire moderne est devenue la Société de la Revue d'histoire moderne (1) ou mieux la Société Caron.

Chacun connaît notre sympathique confrère, M. Pierre Caron. Chacun admire ses talents administratifs, son activité dévorante. Il n'a pas encore produit d'œuvre historique, mais, ce qui vaut mieux, il organise les entreprises d'où sortent les œuvres des autres, il dirige, il édite. Directeur de la *Revue d'histoire moderne*, secrétaire de la commission centrale pour la publication des documents économiques de la Révolution française, membre du comité directeur de la Société de la Révolution française, secrétaire de la commission fondée au sein de cette Société pour élucider la question Louis XVII, secrétaire de la commission pour la publication des documents diplomatiques relatifs à la guerre franco-allemande, naguère encore secrétaire de la Société

(1) La *Revue d'histoire moderne* n'est pas ici en cause. Je suis le premier à proclamer qu'elle a fait de bonne besogne. Mais c'est mon droit de critiquer l'orientation imprimée à la Société d'histoire moderne.

de la Révolution de 1848, archiviste aux Archives Nationales, etc., M. Caron, qui suffit à tout, est encore, sans titre officiel et sans mandat, mais effectivement, le factotum de la Société d'histoire moderne.

Toutes les subventions dont dispose la Société d'histoire moderne sont allées comme les fleuves dans la mer aux différentes entreprises qu'a fondées M. Pierre Caron et à elles seules, à son *Répertoire* annuel, recueil d'ailleurs si précieux mais qui depuis 4 ans n'a pas paru, ce qui ne l'a pas empêché d'obtenir des subventions accrues, à sa *Bibliographie*, œuvre collective comme la précédente, à sa *Bibliothèque,* à ses « instruments de travail » qui se composent jusqu'à présent d'une concordance des calendriers républicain et grégorien, production bien personnelle de M. P. Caron. Toutes ces publications variées sont adoptées et patronnées, les yeux fermés, par la Société d'histoire moderne. M. Caron, à n'importe quel moment, demande 200, 300 fr., la somme est accordée sur le champ sans condition. Pas de rapport, pas de formalité d'aucune sorte. La demande ne figure même pas à l'ordre du jour. M. Caron a-t-il besoin d'une avance ? Il n'a qu'à frapper à la caisse. Les comptes du trésorier ne font même pas mention des sommes ainsi avancées qui se montaient en novembre dernier à 1500 francs.

J'ai eu le mauvais goût de signaler timidement cet oubli au début de la séance de décembre. Ma rectification n'a pas figuré au procès-verbal, pas plus que les considérations dont j'avais dû la faire suivre, après que j'eus à subir une apologie de M. Pierre Caron et de ses œuvres faite par lui-même (1). L'apologie valut du moins à M. Caron le cadeau définitif des 1,500 francs d'avances. La chose fut votée, séance tenante, d'acclamation !

La Bibliothèque d'histoire moderne comprend des ouvrages d'auteurs différents. Ne croyez pas que les subventions accordées par la Société à cette collection aillent aux auteurs. Non, elles sont allouées à M. Caron. Les auteurs en revanche n'ont même pas à présenter leurs manuscrits à la Société. M. Caron les dispense de cette formalité. Il reçoit tout seul le manuscrit et l'édite. Entre l'auteur et la Société s'interpose l'entreprise Caron, entre-

(1) Voir le *Bulletin* de la Société d'histoire moderne en date de décembre 1907.

prise irresponsable qui ne rend des comptes à personne. Admirable simplification. M. Caron est évidemment pour le personnel dirigeant d'une Société un homme précieux !

J'ai eu l'audace de trouver que ce système n'était pas la perfection. J'ai proposé, en termes d'ailleurs généraux, que désormais les auteurs fussent laissés libres de s'adresser à l'éditeur qu'ils voudraient. J'ai demandé à l'assemblée générale du 26 avril que les subventions leur fussent accordées à titre personnel ; que l'examen des manuscrits par un commissaire responsable, sur le rapport duquel la Société statuerait, précédât toute subvention. Ces formalités, qui sont de règle dans toutes les sociétés, ont paru des nouveautés subversives à la Société d'histoire moderne. Personne n'osa pourtant combattre ma proposition. Mais la majorité s'abstint de la voter (1). Puis le procès-verbal supprima les considérants motivés dont j'avais donné lecture en séance et laissé copie sur le bureau. Cela m'apprendra à faire de la peine à M. Caron ! (2)

Une société ne devient pas impunément la chose d'une coterie ou d'un homme. L'intérêt de boutique y prend bien vite la place qu'y perd l'intérêt général.

Ce n'est pas sans surprise que j'appris que M. P. Caron se proposait d'entretenir la société de l'édition des œuvres complètes de Saint-Just par M. Charles Vellay. Quel intérêt spécial pouvait inspirer Saint-Just ou M. Charles Vellay à M. P. Caron ?

Je compris dès les premiers mots : la fondation de la Société des études robespierristes, l'apparition des *Annales révolutionnaires* n'avaient pas l'heur de plaire à M. Caron. Ce qui était sur la sellette, c'était moins l'éditeur de Saint-Just, que le fondateur de la nouvelle société et de la nouvelle revue. Question de concurrence ! Tout s'explique.

Hélas ! M. Caron fut victime de sa propre adresse. Il a lancé dans son jardin le pavé qu'il destinait au voisin. Il a été bien mal

(1) Le bulletin dit que ma proposition a été adoptée par 5 voix et 9 abstentions sur 14 votants. En réalité, les chiffres proclamés en séance étaient 5 voix pour, 6 abstentions, et j'étais parmi les abstentionnistes.

(2) Mon manuscrit — dont j'ai fini par obtenir la restitution — porte des traits au crayon rouge qui montrent qu'il avait été préparé pour l'impression. Un oukase supérieur a décidé au dernier moment qu'il ne serait pas inséré.

inspiré en se demandant si l'édition de Saint-Just était « conforme aux règles aujourd'hui adoptées par les travailleurs *sérieux* (*sic*) pour la publication des textes d'histoire moderne » ! Car, savez-vous quelles sont ces fameuses règles, sans l'observation desquelles on n'est pas un historien sérieux ? Ce sont celles qu'appliquent, avec un succès plutôt modéré, les éditeurs des publications de la commission pour l'histoire économique de la Révolution française. Elles consistent à faire un choix parmi les documents, à les trier, à les remanier, à corriger leur orthographe et leur syntaxe. J'ai dit ailleurs ce que je pensais de cette « méthode » qui fait l'admiration de M. Caron (1). Gageons que la commission ne sera pas très flattée des attentions qu'il lui témoigne mal à propos. J'étais à cent lieues de penser, en arrivant à la séance, qu'un des principaux reproches que M. Caron adresserait à l'édition de Saint-Just serait d'être trop complète. Je m'imaginais au contraire que M. Caron en relèverait les lacunes et je m'étais promis de le renvoyer aux compléments que M. Vellay a donnés de son livre dans ses différents articles de la *Revue bleue*.

Je n'étais pas au bout de ma surprise. M. Caron s'acharnait maintenant sur le *Recueil des Actes du Comité de Salut public* M. Caron a une manière à lui de manifester ses amitiés et son admiration ! Maladresse... habile, peut-être ! Ce *recueil* lui servit à amener la phrase et le mot qui donnent la clef de sa communication. M. Vellay avait renvoyé, dans ses références, à ce recueil *officiel*. Officiel, M. Caron a bondi sur ce terme séditieux : « recueil, s'est-il écrié, auquel il [M. Vellay] applique l'*épithète équivoque et tendancieuse, familière aux historiens de droite*, d'OFFICIEL » ! O puissance de l'esprit critique, vertu de la méthode ! M. Vellay et ses amis sont des HISTORIENS DE DROITE. Ces prétendus admirateurs de Saint-Just et de Robespierre décèlent à cent lieues pour un odorat approprié un relent de réaction.

Amusant M. Caron ! J'admire la souplesse de votre génie, la fertilité de votre esprit, je rends hommage à votre intransigeance républicaine, qui n'a rien d'officiel !

Que M. Caron s'essaie à jeter indirectement le discrédit sur une Société en formation qui ne compte encore que quelques

(1) Cf. les comptes rendus que j'ai fait paraître dans la *Revue critique* sur ces publications de la commission des documents économiques.

mois, c'est son droit. Qu'il choisisse pour cette opération la tribune de la société d'histoire moderne, société qui jusqu'à présent gardait la neutralité entre les divers groupements républicains, c'est déjà d'un goût douteux. Mais, ce qui est inconcevable, c'est que la Société d'histoire moderne — ou plutôt son bureau — ou plus exactement encore une partie de son bureau — se solidarise complètement, sans réserves, avec M. Caron. Ce qui est invraisemblable, c'est que cette Société donne à ses attaques et à ses insinuations un passe-port officiel. Cela est pourtant.

J'ai répondu sur le champ à la communication de M. Caron. J'en ai montré les faiblesses, les tendances. Le secrétaire de séance a pris des notes pendant que je parlais. De toute ma réponse, qui fut assez longue, pas un mot n'a subsisté au *Bulletin*!

Que le *Bulletin* ait inséré l'attaque sans insérer la riposte, cela n'est pas oubli ni négligence. La suppression est parfaitement volontaire, réfléchie, préméditée. Comme j'avais déjà eu plus d'une fois à souffrir des coups de ciseau du bureau, j'avais pris la précaution, avant de quitter la séance, de prier le secrétaire de m'envoyer les épreuves du *Bulletin*, afin de me permettre de mettre au point ma réponse à M. Caron. Le secrétaire de séance m'avait promis que je recevrais satisfaction. C'était conforme aux usages. Huit jours se passent sans que je reçoive d'épreuves. Je rafraîchis la mémoire du secrétaire titulaire. Celui-ci me répond, après plusieurs jours, qu'il n'était plus chargé de la rédaction du procès-verbal (1). Le président et le vice-président avaient eux-mêmes assumé cette grave mission! Vite, j'écris au président pour lui renouveler mon désir. Le président ne m'a pas répondu et l'apparition du bulletin m'a montré que toute réponse était, en effet, inutile.

Je n'affaiblirai pas ce récit par un commentaire quelconque. Le public historique sait maintenant à quoi s'en tenir. Il est en mesure d'apprécier d'avance certaines campagnes. Il sait de quel côté est la neutralité, la courtoisie, de quel côté l'agression.

ALBERT MATHIEZ,
premier secrétaire général de la Société d'histoire moderne.

(1) Depuis, le secrétaire, responsable du procès-verbal de par les statuts, a donné sa démission.

AUTOUR D'UNE ÉDITION DE SAINT-JUST

Dans la séance de la Société d'histoire moderne du 26 avril 1908, M. P. Caron a donné lecture d'une communication sur mon édition des *Œuvres complètes de Saint-Just*. Initiative excellente, et à laquelle personne n'eût applaudi plus que moi, si M. Caron s'était borné à critiquer les textes ou la méthode de cet ouvrage, et n'y avait pas mêlé des reproches tendancieux qui donnent à sa communication le ton d'un pamphlet. J'espérais n'avoir point à y répondre, puisque, dans la même séance, M. Mathiez avait à son tour pris la parole pour combattre quelques-unes des conclusions de M. Caron. Je m'attendais donc à trouver dans le compte-rendu de cette séance la réponse à côté de l'attaque, système de libre discussion que la Société d'histoire moderne se fait honneur d'avoir toujours pratiqué. Mais le procès-verbal, après avoir analysé longuement la lecture de M. Caron, a supprimé complètement la réponse de M. Mathiez, ce qui indiquait, cette fois sans doute possible, que les mobiles de M. Caron n'étaient pas tous d'ordre scientifique.

J'ai donc répondu personnellement par une lettre adressée au gérant du *Bulletin*. Mais je me heurte évidemment à une obstination bien préméditée, car ma lettre n'a pas été sensiblement mieux accueillie que les observations de M. Mathiez. Personne en effet ne sera dupe de la mise en scène à laquelle le bureau de la Société d'histoire moderne s'est arrêté, et que l'on trouvera à la page 37 de son *Bulletin* (juin 1908). On y lit d'abord une lettre de M. Caron, qui demande l'insertion de ma réponse; puis une délibération du bureau qui, « après avoir pris l'avis de ses conseils », estime que le *Bulletin* n'est pas soumis au droit de réponse, mais qui, « en conséquence du désir exprimé par M. Caron », décide néanmoins de reproduire ma lettre.

Mais ce qu'il reproduit ensuite, ce n'est pas ma lettre, c'est une lettre mutilée, où toute l'argumentation est supprimée, sous le prétexte inattendu qu'un tiers se trouve mis en cause. Ce tiers, en la circonstance, c'est le *Recueil des Actes du Comité de salut public!* M. Caron, dans ses critiques, m'a reproché d'avoir suivi pas à pas le texte de ce Recueil; je réponds en montrant que j'ai modi-

né ce texte sur bien des points : c'est, paraît-il, faire intervenir un tiers. De semblables chicanes retombent sur ceux qui les mettent en œuvre et n'augmentent ni leur autorité, ni l'estime dont ils jouissent.

Il est donc établi qu'à deux reprises le bureau de la Société d'histoire moderne a refusé de placer sous les yeux des membres de cette Société les remarques qui pouvaient être opposées aux attaques de M. Caron. On me permettra de publier ici, dans son texte intégral, la lettre qui fut adressée au gérant du *Bulletin*, et dont quelques lignes seulement ont été insérées :

Monsieur L. Gauthier, gérant du bulletin de la Société d'histoire moderne, à Poitiers.

Paris, le 2 juin 1908.

MONSIEUR,

Le dernier numéro du bulletin de la Société d'histoire moderne contient, sur mon édition des *Œuvres complètes de Saint-Just*, diverses critiques que je ne puis laisser sans réponse.

J'ai signalé moi-même dans les *Annales révolutionnaires* (n° 2, p. 302) quelques-uns des défauts de cette édition. Ce n'est donc pas pour la défendre systématiquement que j'interviens. Mais, pour mesurer la valeur exacte des reproches qui me sont faits, il est nécessaire qu'après avoir entendu le réquisitoire les membres de la Société d'histoire moderne entendent la défense.

Que M. Caron n'ait pu discerner dans *Organt* les allusions politiques qui s'y trouvent, qu'il ait méconnu ainsi toute l'importance de ce qu'il appelle « un péché de jeunesse », voilà qui n'étonnera personne. Qu'un document capital pour l'histoire de l'envahissement des biens communaux par les seigneurs lui ait paru « dénué d'intérêt », cela encore ne soulèvera que peu de surprise; mais il est douteux que tous les membres de la Société d'histoire moderne, qui compte dans son sein des spécialistes en cette matière, soient unanimement de son avis.

Venons donc à d'autres reproches. M. Caron estime que la publication des arrêtés de Saint-Just au cours de ses missions militaires est d'une utilité contestable, parce que ces arrêtés « ont été ou seront reproduits dans les publications de la section historique de l'état-major de l'armée ». Pourquoi publier des documents qui seront publiés un jour? Argument inattendu et désarmant. Et pourquoi M. Caron publie-t-il des répertoires, puisque ces publications,

s'il ne les fait point, seront faites un jour par quelque autre ? Pour la correspondance militaire de Saint-Just, même reproche, puisqu'elle figure dans le *Recueil des Actes du Comité de salut public*. Ah! ce recueil, auquel M. Caron attribue toutes les vertus et tous les mérites, comment me faire pardonner de lui avoir appliqué l'épithète d'*officiel?* Epithète neutre et banale, on en conviendra, mais dans laquelle l'esprit inquiet de M. Caron voit les intentions les plus noires et les tendances les plus perfides. Ce que je pense de ce *Recueil*, je n'ai point de raison de le cacher, et, puisque l'occasion s'en présente, je ne refuserai pas de m'expliquer. Quand j'entrepris l'édition des œuvres de Saint-Just, je considérais ce recueil comme un instrument précieux, méthodique et sûr. C'est pourquoi, aveuglément, j'y puisai tout ce qui convenait à mon sujet, et, comme M. Caron me le dit aujourd'hui, je me disais déjà à moi-même : « Pourquoi prendre la peine d'aller chercher dans les fonds d'archives où ils sont dispersés des textes soigneusement édités et commodément groupés? » Cette confiance ingénue, je l'ai gardée longtemps, et déjà le travail d'impression était commencé, quand certaines vérifications m'amenèrent à constater dans ce *Recueil* l'absence de pièces capitales. M. Caron doit savoir mieux que personne que lorsque dans un recueil de ce genre, qui prétend être complet et parfait, on trébuche sur quelque lacune ou quelque erreur, le recueil tout entier devient immédiatement suspect, et on ne peut plus le consulter qu'avec défiance. Toutefois, je l'avoue, et je m'en accuse, toute la partie relative à la vie intérieure du Comité de salut public n'a pas été vérifiée par moi sur les originaux. Je m'en accuse d'autant plus que, même dans cette partie, j'ai pu constater depuis lors, dans le *Recueil* qui fait l'admiration de M. Caron, des lacunes regrettables. La seule partie de mon travail pour laquelle je me sois reporté aux cartons d'archives est celle qui a trait aux missions militaires de Saint-Just. Or, dans cette partie, très limitée comme on voit, M. Caron reconnaît que j'ai donné au moins trois pièces que le *Recueil des Actes du Comité de salut public* ne contient pas. Ce chiffre est d'ailleurs inexact ; mais ce qui est plus inexact encore, c'est de dire qu'entre le texte que je donne de la correspondance militaire de Saint-Just et celui que donne le *Recueil des Actes du comité de salut public*, « disposition des paragraphes, orthographe, ponctuation sont identiques ». Non, tout cela n'est pas identique, malheureusement, et il m'a fallu procéder à d'assez nombreuses rectifications.

Voici, d'ailleurs, pour l'édification de M. Caron, une brève énumération des omissions et des erreurs qu'il m'a été possible de rele-

ver dans la seule partie du *Recueil des Actes du Comité de salut public* qui concerne Saint-Just : 1° une lettre à Bouchotte, du 16 août 1793, dont l'original est aux Archives du Ministère de la Guerre, manque à ce *Recueil*; elle a été publiée dans *la Correspondance de Carnot* (III, p. 3-4). 2° Même observation pour une autre lettre à Bouchotte du 17 août 1793 (*Corresp. de Carnot*, III, p. 7). 3° Même observation encore pour une troisième lettre à Bouchotte, du 17 août 1793 (*Corresp. de Carnot*, III, p. 8). 4° Le *Recueil* donne (VII, p. 594-595) une très brève analyse, prise aux Archives nationales, d'une lettre du 2 brumaire an II; j'en ai retrouvé aux Archives du ministère de la guerre une analyse beaucoup plus détaillée (*Œuvres de Saint-Just*, II, p. 128). 5° Mon édition (II, p. 128-129) contient le texte complet d'une lettre très importante du 13 brumaire an II, dont le *Recueil* ne donne qu'une analyse (VIII, p. 216-217). 6° On chercherait en vain dans le *Recueil* une lettre du 10 pluviôse, que l'on trouvera dans mon édition (II, p. 189). 7° Une autre lettre, du 16 pluviôse, n'existe dans le *Recueil* (X, p. 686) qu'à l'état d'analyse; j'ai pu en retrouver et en publier le texte complet (II, p. 195-196). 8° On est surpris de ne trouver dans le *Recueil* aucune trace, aucun écho d'un discours prononcé par Saint-Just dans le sein du Comité de salut public, discours qui fut publié en 1835 par *la Revue rétrospective* et que j'ai reproduit à mon tour (II, p. 333-350). 9° Dans une lettre du 20 floréal an II, mon texte diffère légèrement de celui du *Recueil* (XIII, p. 393). 10° Même observation pour une lettre du 8 prairial an II (*Recueil*, XIII, p. 780; *Saint-Just*, II, p. 420). 11° Si M. Caron examine avec soin le texte de cette même lettre du 8 prairial an II dans le *Recueil* et dans mon édition, la « disposition des paragraphes » ne manquera pas de lui révéler une différence d'une exceptionnelle gravité : entre le premier et le troisième paragraphes de la page 420 de mon édition, il trouvera un paragraphe entier qui manque au texte du *Recueil*. Distraction ou omission volontaire? Dans un cas comme dans l'autre, peut-on dire qu'une lettre où un paragraphe entier se trouve supprimé soit un texte « soigneusement édité »? 12° Dans une lettre du 5 messidor an II, il y a également une légère différence entre le texte du *Recueil* (XIV, p. 475) et celui de mon édition (II, p. 439). 13° Dans la même lettre, il m'a fallu rectifier une erreur assez amusante, le *Recueil* (XIV, p. 473) lui ayant donné, comme lieu d'origine, l'étrange localité de « Au Pont », au lieu de Marchienne-au-Pont qui figure sur l'original aux Archives de la guerre. 14° Enfin, à la date du 17 messidor an II, j'ai pu donner une lettre du Comité de salut public à l'agent national du district de Billom, que le *Recueil* ne contient pas.

M. Caron s'indigne d'avoir vu figurer dans les œuvres de Saint-Just des arrêtés au bas desquels plusieurs signatures figurent à côté de la sienne, et il ajoute qu'un pareil système ne peut qu'aboutir « à des résultats informes et absurdes ». Il me suffira de lui répondre que ce système a été appliqué dans l'excellente édition de la *Correspondance de Carnot*, et personne ne soutiendra, sauf peut-être M. Caron, que ce soit là une édition « informe et absurde ».

Que dire encore? M. Caron a découvert que mon édition manquait de notes, ce que j'ai expliqué moi-même à la page 541 du tome II; que la table des matières était trop courte; et il s'est livré à une arithmétique minutieuse pour déterminer le nombre de pages ou le nombre de pièces que contenait chaque partie. Il m'est doux de lui rendre hommage et de constater que, sur ce point-là tout au moins, il m'a été impossible de trouver en défaut son sens critique.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro du bulletin, et d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Charles VELLAY.

La communication de M. Caron a paru *in-extenso* dans le numéro de mai de la *Revue d'histoire moderne* (pp. 218-222). Ce texte complet n'est que le développement de la publication faite par le bulletin. Il offre cependant quelques points nouveaux, qu'il convient de souligner (1).

1° En ce qui concerne *Organt*, M. Caron estime qu' « une notice, un résumé de deux ou trois pages était suffisant ». Étrange manière, on en conviendra, de publier les « œuvres complètes » d'un auteur.

2° M. Caron me reproche de n'avoir pas dit « que M. Aulard avait été le premier à reconnaître Saint-Just dans le *Sinjeu* qui prit la parole, le 11 janvier 1792 (*sic*), aux Jacobins. » Mais c'est là un mérite que M. Caron attribue bien gratuitement à M. Aulard. Celui-ci n'a rien découvert du tout, et je défie bien M. Caron de me citer un seul historien qui se soit mépris sur ce *Sinjeu*. Comment d'ailleurs aurait-on pu s'y méprendre, puisque le discours de Saint-Just fut publié en brochure, avec son nom rectifié? M. Aulard n'a donc ici aucun mérite, pas plus que moi-même. Je

(1) On ne s'étonnera pas de trouver ici cette discussion ; une lettre adressée à la *Revue d'histoire moderne* aurait eu sans doute le même sort qu'ont eu dans le *Bulletin* les observations de M. Mathiez et ma lettre du 2 juin.

remarquerai seulement en passant que la véritable prononciation du nom de Saint-Just semblait être inconnue de M. Aulard, à en juger par les observations dont il a fait suivre ce que M. Caron appelle une « identification ».

3° M. Caron, revenant sur le caractère « officiel » du *Recueil des Actes du Comité de salut public*, ajoute qu'il n'est officiel qu'en ce qu'il est publié aux frais de l'État ». Il est vraiment difficile de comprendre pourquoi M. Aulard et M. Caron veulent absolument voir une critique dans cette épithète. Est-ce donc une injure? En quoi cette constatation les blesse-t-elle? En 1886, une commission des documents relatifs à l'histoire de la Révolution fut instituée au Ministère de l'Instruction publique. Elle examina et adopta le plan de travail présenté par M. Aulard pour son *Recueil*. Par arrêté ministériel du 3 septembre 1888, la publication du *Recueil* fut ordonnée, et M. de Rozière, membre de l'Institut, fut chargé de la surveiller en qualité de commissaire responsable. Les crédits de la collection à laquelle appartient le *Recueil des Actes du Comité de salut public* figurent, pour la somme annuelle de 63,000 francs, au chapitre 52 du budget de l'Instruction publique. On conviendra qu'en donnant à ce *Recueil* l'épithète d'*officiel*, qui, dans ma pensée, n'a jamais été un reproche, je n'ai fait que constater un état de choses que M. Aulard contesterait en vain.

4° Je relève, sans y insister, cette restriction de M. Caron, qui ne figurait point dans l'analyse du *Bulletin*, à propos des pièces qui, disait-il, sont la reproduction minutieusement exacte de celles publiées par M. Aulard : « Je ne parle, bien entendu, dit M. Caron, que des pièces, d'ailleurs nombreuses, pour lesquelles j'ai fait la vérification. » Voilà qui atténue singulièrement le caractère absolu de la critique. Pourquoi M. Caron n'a t-il pas tenu ce langage dès le premier jour?

5° M. Caron a retrouvé quelques pièces qui manquent dans les chapitres relatifs aux missions de Saint-Just à l'armée du Nord. C'est exact, et je crois même qu'il en manque beaucoup d'autres. Les pièces de ces missions sont très dispersées; un certain nombre d'entre elles se trouvent dans les archives de diverses communes du Nord. J'ai rassemblé ce qu'il m'a été possible de retrouver. Aux Archives de la Guerre, j'ai dépouillé tous les dossiers compris entre les dates extrêmes de l'arrivée et du départ

de Saint-Just, et si quelques pièces m'ont échappé, c'est qu'elles ne figuraient probablement pas dans ces dossiers.

6° M. Caron fait enfin remarquer qu'au cours de la discussion qui a suivi sa communication, « on a justement observé que M. V. n'a pas dit un mot du fameux dossier, qui a donné lieu à de vives discussions, relatif au vol domestique qu'aurait commis Saint-Just en 1787. » En effet; mais, dans le *Mercure de France* du 1er mars 1906, j'avais déjà dit ce que je pensais de cette affaire, et, puisque M. Caron reconnait qu'elle a donné lieu à de vives discussions, il me permettra de penser que ces discussions ne sont point terminées encore, et de ne pas considérer cet épisode de la vie de Saint-Just comme définitivement éclairci. Pourquoi, dans ces conditions, en aurais-je fait état?

M. Caron conclut en déclarant que « ces deux volumes seront peu utiles aux historiens ». Si j'ai le droit de discuter des erreurs de fait, il ne m'appartient pas de discuter une opinion. Mais, il me sera permis de dire que, sur plus d'un point, j'ai été assez heureux pour compléter les textes publiés jusqu'à ce jour. Pour ne prendre qu'un exemple, j'ai pu ajouter quarante-cinq pièces inédites aux documents qui avaient été donnés avant moi sur la mission de Saint-Just à l'armée du Rhin. Je n'en tire aucune vanité; mais je reste persuadé que mon travail ne sera pas aussi inutile que le pense M. Caron. Lui-même trouvera à s'y documenter; car, jusqu'à présent, ses connaissances sur Saint-Just étaient si limitées que, prenant le Pirée pour un homme, il confondait intrépidement l'ami de Robespierre avec un chef-lieu de canton du département de l'Oise (Voir *Répertoire d'histoire moderne pour l'année 1903*, table des noms de personnes, p. 341).

CHARLES VELLAY.

P.-S. — M. Aulard, dans *la Révolution française* du 14 juin 1908, a reproduit l'analyse de la communication de M. Caron, qu'il a fait suivre de quelques commentaires. On trouvera dans le numéro suivant de *la Révolution française* (14 juillet, pp. 88-96) la réponse que j'ai cru devoir adresser à cette revue. Mais cette réponse appelle elle-même quelques observations complémentaires, en raison des erreurs typographiques qui s'y sont glissées. Je prie donc ceux de nos lecteurs qui voudront se reporter à cette réponse, de lire, p. 88,

ligne 24 : « n° 2, page [illegible] », au lieu de « n° 2, page 372 » : p. 90, ligne 1 : « œuvres » au lieu de « sources » : p. 91, ligne 5 : « je ne suis », au lieu de « je suis » : p. [illegible], ligne 27 : « 14 février 1897 » au lieu de « 14 février [illegible] ».

DEUX MOTS A M. ALPHONSE AULARD

M. Alphonse Aulard a été piqué au vif par le compte-rendu que j'ai fait paraître de son livre sur Taine dans les *Annales révolutionnaires*. J'avais pourtant enveloppé mes critiques, dont j'aurais pu facilement doubler la liste, de ménagements et d'éloges peut-être exagérés. M. Aulard n'a retenu que les critiques. Incapable de contenir sa colère, au risque même de s'exposer au ridicule, il a immédiatement fulminé contre moi l'anathème. Mon compte-rendu, s'est-il écrié, est écrit « sur le ton le moins amical », il dénote un esprit « pointilleux et querelleur », il respire une « malveillance » avérée, etc (1).

Les injures ne sont pas des réponses. M. Aulard s'est évertué à découvrir dans mes critiques une faiblesse, une erreur. L'unique rectification de détail qu'il m'oppose tombe à côté. Il avait accusé Taine d'ignorer les conditions légales exigées pour être citoyen actif, électeur ou député.

Que tout homme de bonne foi relise les pages 267 et 268 du 1er volume de la *Révolution* d'H. Taine et qu'il dise si l'analyse que Taine donne du régime politique institué par la Constituante est inexacte ! Non seulement il n'est pas vrai, quoi qu'en dise M. Aulard, que Taine ait ignoré les conditions légales mises à l'exercice des droits de citoyen actif et d'électeur, mais il sait pertinemment — sans avoir lu l'*Histoire politique* de M. Aulard — que le décret du marc d'argent resta en vigueur pour les élections à la Législative. Il s'exprime en effet ainsi : « s'il (le citoyen) paie 10 francs de contribution directe, s'il est fermier ou métayer d'un bien qui rapporte 400 livres, si son loyer est de 100 à 150 francs, il *peut* être électeur ». La première condition est précisément celle dite du marc d'argent. Les autres conditions énumérées sont celles qui furent votées lors de la revision de la

(1) Voir le n° du 14 juillet de *La Révolution française*.

Constitution. Taine, qui fait un tableau d'ensemble, met les unes et les autres à la suite et il s'exprime de telle sorte qu'il montre qu'il ne les confond pas : « il *peut* être électeur ».

Avec une superbe, qu'il voudrait dédaigneuse mais qui n'est que solennelle, M. Aulard me renvoie, moi chétif, à son *Histoire politique*, où il « a raconté tout cela ». Je me suis rendu à son invitation et j'ai fait mieux. J'ai relu les débats au *Moniteur*. J'ai éprouvé à la fois une surprise et une confusion. Je professais jusqu'ici pour l'*Histoire politique* de M. Aulard une admiration aveugle. Je croyais son érudition impeccable. J'ai dû me rendre à l'évidence. M. Aulard n'a pas raconté avec une fidélité absolue les débats auxquels donna lieu à la Constituante la révision du cens électoral. A le lire, on croirait que le parti avancé a subi une défaite complète. Cela n'est pas. L'article primitif proposé par les comités exigeait pour être électeur une *contribution* égale à la valeur de 40 journées de travail. Cet article, après avoir été ajourné sur une vive opposition de l'extrême-gauche, fut finalement abandonné par les comités qui lui substituèrent un article assez différent, voté celui-ci sur une faible opposition de l'extrême-gauche. Le paiement d'une contribution faisait place à des conditions plus modérées tout à l'avantage des habitants des campagnes, dont l'extrême-gauche avait pris les intérêts en mains (existence d'une propriété d'un revenu assez médiocre, d'une location, d'un fermage ou métayage, etc.). M. Aulard ne s'est pas aperçu que l'article définitivement voté était le résultat d'une véritable transaction (1). Décidément, j'ai eu bien tort de faire croire autrefois aux compatriotes charentais de M. Aulard que son Histoire de la Révolution était un « monument d'immense érudition et de haute et sereine impartialité ». *Meâ culpâ*.

Si M. Aulard n'avait pas été aveuglé par sa colère et son orgueil, il s'en serait tenu à la discussion de mon compte-rendu. Mais M. Aulard n'est pas journaliste pour rien. Quand il est à court d'arguments, il y supplée par quelque bon tour puisé au fond de son sac à malices. Il a déterré de *La Revue des Charentes* du 31 mars 1905 un article, fait sur commande, où j'ai donné aux compatriotes de M. Aulard une idée de la place qu'il tenait dans

(1) Le rapporteur Desmeuniers présenta le nouvel article comme une concession faite à l'extrême-gauche (cf. *Moniteur*, réimp., IX, p. 508).

le mouvemement historique contemporain. Sans me demander une permission quelconque, il a reproduit cet article, naturellement très élogieux puisqu'il s'adressait au grand public, dans le dernier numero de *La Révolution française* et il l'a assaisonné de quelques ironies assez lourdes : Le M. Mathiez qui écrivait en 1905 l'éloge de M. Aulard ne peut évidemment pas être le même M. Mathiez qui se permet en 1908 de ne pas admirer sans restriction le volume sur Taine historien. M. Mathiez doit avoir un sosie, ... On voit d'ici le genre d'esprit!

Je pourrais dédaigner des attaques personnelles qui prouvent seulement combien j'ai touché juste. Mais je ne veux pas permettre à M. Aulard de créer une légende. Certes, j'ai admiré et j'admire encore le labeur qu'il a fourni, certes, je suis tout prêt à répéter, ce que je disais en 1905, qu'il a renouvelé en grande partie l'histoire politique de la Révolution. Mais M. Aulard sait bien qu'à aucun moment je n'ai accepté son œuvre en bloc, sans réserves, sans corrections. Dans l'article même qu'il invoque aujourd'hui pour prouver assez plaisamment que son livre sur Taine est sans reproche, j'écrivais ces phrases significatives, qui sauvegardaient d'avance l'indépendance de ma pensée et la liberté de mon jugement : « les disciples, disais-je, pourront peut-être rectifier sur certains points ses conclusions, mais ce n'est qu'en se servant des instruments de travail qu'il a mis à leur disposition et en appliquant les méthodes qu'il leur a enseignées. Comme tous les savants véritables, il sait que la science évolue, que le définitif d'aujourd'hui n'est que le provisoire de demain. Il ne met aucun amour-propre, aucune coquetterie à passer pour infaillible, il donne l'exemple de se corriger lui-même et il ne trouve pas mauvais que les autres ne jurent pas toujours *in verba magistri* ».

M. Aulard qui a annoté, parfois si bizarrement (1), tant de passages de mon article a oublié d'annoter celui-ci. La chose en effet était bien inutile ! Il est trop clair maintenant que M. Aulard « ne met aucun amour-propre, aucune coquetterie à passer pour infaillible », il est trop clair qu'il ne garde aucune rancune à ceux de

(1) Il a des oublis étranges. Il ne se souvient plus que je lui ai présenté mon ami Georges Dutcher, professeur à l'Université de Middletown (Connecticut). M. Dutcher est pourtant abonné de *sa* Revue, membre de *sa* Société.

ses disciples qui osent ne pas jurer en tout et toujours sur sa parole !

Ce n'est pas d'aujourd'hui, comme voudrait le faire croire M. Aulard, que j'ai eu l'audace de découvrir des taches sur son soleil ou d'exprimer des opinions à moi.

J'ai exposé dans mes thèses de doctorat, qui datent de 1904, une conception des cultes révolutionnaires qui est radicalement différente de celle de M. Aulard. Dès cette époque, j'ai touché du doigt, encore que discrètement, certaines imperfections des recueils de documents publiés sous le nom de M. Aulard. J'ai noté qu'il n'avait pas fait entrer dans son *Paris sous la réaction thermidorienne et sous le Directoire* les rapports des indicateurs de l'État-major général qui permettent de contrôler les bulletins de la police ordinaire (cf. *La Théophilanthropie*, p. 10, p. 41, note 3, p. 42, note 2, etc.). J'ai constaté aussi que les scribes de M. Aulard ne se reportaient pas toujours aux minutes, n'indiquaient pas les variantes, etc. (cf. *ibid.*, p. 457, note 1). La Société des études robespierristes n'était pas encore fondée que je me permettais de critiquer assez librement les publications de la commission pour l'histoire économique de la Révolution, commission dont M. Aulard est le président effectif. Pourtant M. Aulard ne s'émeuvait point, ne s'indignait point!

En vérité, ce n'est pas moi dont les sentiments sont changés.

J'ai adhéré à la Société des études robespierristes, j'ai collaboré aux *Annales révolutionnaires*, voilà mon crime! En vain ai-je caressé un instant l'espoir de continuer à *La Révolution française* une collaboration vieille de huit années. M. Aulard, en guise de remerciement, me signifie aujourd'hui qu'il ne souffre pas de partage. Qui n'est pas tout entier avec lui est contre lui. Ainsi sont les pontifes.

M. Aulard s'est juré, dès le premier jour, de tuer la nouvelle Société. Il dispose pour cela de puissants moyens. Et pourtant, si la Société des études robespierristes s'est fondée, à qui la faute? La violence des partis pris de M. Aulard contre Robespierre et contre son groupe (1) ne permettait pas de s'adresser à lui pour

(1) On en aura une idée en lisant l'étude à laquelle il a donné ce titre qui est un défi : *Aux apologistes de Robespierre*. (*Études et leçons sur la Révolution française*, première série, 1893).

entreprendre une œuvre de justice et de réparation nécessaires. M. Aulard ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre.

Il est évident qu'un collaborateur des *Annales révolutionnaires* ne peut plus être, à ses yeux, qu'un piètre historien. M. Aulard proclame déjà que mon sosie manque de méthode et n'aime pas l'exactitude. Toutes les qualités qu'il voulait bien me reconnaître hier se transformeront demain en autant de défauts. C'est tout au plus si quelque disciple zélé ne m'accusera pas d'être vendu à la réaction.

Je sais tout cela. Mais je sais aussi que l'exclusivisme n'a jamais fondé rien de durable et qu'en matière de science rien n'est plus dangereux que les monopoles. Et ceci me console de perdre l'amitié de M. Aulard, encore que je n'ignore pas que

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

ALBERT MATHIEZ.

NOTES ET GLANES

Delille et les prisonniers français des ans VIII et IX. — « En parlant de nos plaisirs littéraires, il y aurait ingratitude et oubli de ma part, si je ne payais en mon nom, et en celui d'un grand nombre de mes compagnons d'infortune, à M. Jacques Delille, un tribut de reconnaissance pour le plaisir que nous a procuré la lecture d'un de ses ouvrages.

J'avais chargé, avec l'agrément de Monsieur le commandant, un marchand qui venait à la prison, de m'acheter, chez un libraire de Bude, les *Géorgiques* de l'abbé Delille ; j'entendais sa traduction de Virgile. Le marchand à son retour me répond que le libraire l'a prié de me demander quelles *Géorgiques* de l'abbé Delille je désirais, — « Eh, lui dis-je, sa traduction. — Mais, Monsieur, il m'a bien montré une traduction avec du latin à côté ; mais il a aussi d'autres *Géorgiques* du même auteur, qui ne sont pas, je crois, les mêmes que la traduction, car cet ouvrage a encore un autre titre que j'ai oublié. » Moi, je n'avais point oublié *l'Homme des champs*, ou les *Géorgiques françaises*, dont l'auteur m'avait récité de si beaux fragments quelques années auparavant, quand cet ouvrage n'était pas encore imprimé. — « Apportez-le moi à tout prix », lui dis-je, en lui donnant un billet de cinq à six florins, et je tressaille de joie en disant : « *l'Homme des champs* est imprimé, il est en Hongrie ! j'aurai, je « lirai *l'Homme des champs !* »

Mais les marchands n'entraient dans notre prison qu'une fois par semaine ; il me fallut rester huit mortels jours entre la crainte et l'espérance ; un amant n'attend pas à vingt ans avec plus d'impatience l'objet de ses désirs. Enfin le marchand arrive, il me remet *l'Homme des champs;* je m'en saisis, et le cache soi-

gneusement, de peur de rencontrer dans les corridors un ami ou une connaissance qui eût voulu avec moi en partager les prémices, je me glisse dans ma chambre, et je m'y enferme sous clef, bien résolu de n'ouvrir à personne que la lecture fut achevée.

Combien l'assiette où nous sommes, les circonstances où nous nous trouvons, influent sur les sensations que nous éprouvons à la lecture de tel ou tel ouvrage ! Nous sentons souvent bien moins par ce qui est dans le livre même que par ce qui est au fond de nos cœurs. Je m'en aperçus, quand je fus aux vers suivants, qui sont beaux, mais qui certainement ne sont pas encore les meilleurs de ce poème. Oui, mes larmes coulèrent en abondance en lisant ces vers sur lesquels j'aurais probablement glissé en toute autre circonstance :

> Beaux arts ! eh ! dans quel lieu n'avez-vous droit de plaire ?
> Est-il à votre joie une joie étrangère ?
> Non, le sage vous doit ses moments les plus doux :
> Il s'endort dans vos bras, il s'éveille avec vous ;
> Que dis-je, autour de lui, tandis que tout sommeille,
> La lampe inspiratrice éclaire encor sa veille ;
> Vous consolez ses maux, vous parez son bonheur,
> Vous êtes ses trésors, vous êtes son honneur,
> L'amour de ses beaux ans, l'espoir de son vieil âge,
> Ses compagnons des champs, ses amis de voyage ;
> Et de paix, de vertus, d'études entouré,
> L'exil même avec vous est un abri sacré.
> . . . .
> Malheur aux esprits durs, malheur aux âmes vaines
> Qui dédaignent les arts au temps de leur faveur !
> Les beaux arts, à leur tour, dans les temps du malheur,
> Les livrent sans retour à leur vile infortune ;
> Mais avec leurs amis, ils font prison commune.

Après avoir lu la description brillante des plus riches tableaux de la nature, en vers dont la littérature française offre à peine quelques modèles épars, je relus seul ce poème une seconde fois ; je le relus ensuite avec un ami, puis avec deux, avec trois camarades, puis avec un plus grand nombre, enfin avec autant qu'en put contenir ma chambre, qui fut, pendant un mois, transformée en une salle, ou plutôt en une école de lecture, où nos jeunes acteurs vinrent s'exercer à l'art si rare de lire passablement des vers. Les plus précieux morceaux de *l'Homme des champs* furent

copiés et recopiés de chambre en chambre. Enfin, la plupart de nous, nous les sûmes par cœur :

Le cœur vole au plaisir que l'instant a produit
Et cherche à retenir le plaisir qui s'enfuit. »

(*La prison de Klinzell ou marche d'une colonne de prisonniers de guerre d'Italie à Brodi sur la Save, frontière de Turquie, en l'an VII de la République; séjour de ces prisonniers à Klinzell près Bude, pendant les années VIII et IX; et quelques vers que les circonstances ont fait naître*, par le citoyen LEGRAND-MOLERAT, chef de bataillon du génie. Mayence, Zabern. Pp. 51-54). — A. C.

Lavoisier jugé par Marat. — « Mais il fallait placer à la tête Lavoisier, le père putatif de toutes les découvertes qui font du bruit (1). Comme il n'a point d'idées en propre, il s'arrange de celles des autres : mais, ne sachant presque jamais les apprécier, il les abandonne avec autant de légèreté qu'il les a prises, et il change de système comme de souliers. Dans l'espace de six mois, je l'ai vu s'accrocher, tour à tour, aux nouvelles découvertes du feu principe, du fluide igné, de la chaleur latente. Dans un espace plus court encore, je l'ai vu s'engouer du phlogistique pur et le proscrire impitoyablement. Il y a quelque temps que, d'après Cavendish, il trouva le précieux secret de faire de l'eau avec de l'eau. Ensuite, ayant rêvé que ce liquide n'est que de l'air pur et de l'air inflammable, il le métamorphorsa en roi des combustibles. Si tu me demandes ce qu'il a fait pour être tant prôné, je te répondrai qu'il s'est procuré 100,000 livres de rentes, qu'il a donné le projet de faire de Paris une vaste prison, et qu'il a changé le terme d'acide en celui d'oxygène, le terme de phlogistique en celui d'azote, le terme marin en celui de muriatique, le

(1) Rien de si commode pour l'académicien plagiaire que les Mémoires de la Compagnie. A l'instant qu'il a vent d'une découverte qui lui plaît, il en accroche ce qu'il peut, sur des relations souvent erronées, et toujours incomplètes : puis il se met à brocher un mémoire; et sans s'inquiéter s'il déraisonne sur le sujet en question, il se contente d'y consigner les termes qui le caractérisent : ensuite, pour prendre date, il s'empresse de le lire dans quelque séance particulière; lorsque l'ouvrage original paraît, il refond son mémoire; et comme le volume où ce mémoire est inséré ne s'imprime que plusieurs années après la date qu'il porte, il vient effrontément, ce volume à la main, disputer à l'inventeur l'honneur de la découverte. (*Note de Marat*)

terme nitreux en ceux de nitrite et nitrate. Voilà ses titres à l'immortalité. Fier de ses hauts faits, il s'endort maintenant sur ses lauriers ; tandis que ses parasites l'élèvent jusques aux nues, et que son petit disciple Fourcroy fait les quatre coins de Paris pour propager ces belles découvertes. » (*Les Charlatans modernes, ou lettres sur le charlatanisme académique, publiées par M. Marat, l'ami du peuple*, 1791, pp. 36-37). — C. V.

Napoléon à Dresde en août 1813. — « Vers la fin de la campagne, Buonaparte paraissait avoir perdu cette imperturbabilité qu'on remarqua plusieurs fois en lui. Ce fut pendant son séjour à Dresde qu'on s'en aperçut particulièrement. Il était inquiet, taciturne, soucieux et indécis. Pour éviter de lui faire des questions, on avait pris le parti de diviser en quatre le service de bouche de sa maison ; en sorte que, durant un mois, aux heures ordinaires de ses repas, il y eut à Pirna, à Goerlitz, à Leipzig et au palais de Marcolini, des tables somptueuses, préparées pour le recevoir.

Selon les conventions, la rupture de l'armistice devait être dénoncée six jours d'avance. Dans le commencement d'août, Buonaparte ordonna que le jour de sa fête serait célébré le 10, par anticipation ; on prévoyait que la guerre recommencerait le 15. En effet, le 10 au soir, au moment où le feu d'artifice se tirait à Dresde, des officiers supérieurs de l'armée des alliés vinrent annoncer la reprise des hostilités pour le 16.

Ce contraste étrange et subit de cris de joie et de guerre produisit une sensation singulière. Buonaparte ne put cacher une certaine émotion.

Du 11 au 15, les couriers de Prague et de Dresde se succédèrent sans cesse ; on n'avait pas encore perdu tout espoir d'arrangement.

Le 14, à 3 heures du matin, Buonaparte dit qu'il partirait à 7. Il passa toute la nuit ; une vive agitation régnait dans le palais. On savait déjà que Moreau était à Prague, et Bernadotte, prince royal de Suède, à Berlin. On connaissait aussi les forces de l'ennemi : il paraissait impossible de pouvoir lui résister, surtout si l'Autriche se déclarait contre nous.

Le départ remis d'heure en heure, chacun cherchait à en deviner la cause ; on faisait mille conjectures. Buonaparte allait et

venait, et semblait être fort rêveur. Enfin, à 3 heures après midi, M. le comte de Narbonne, plénipotentiaire à Prague, arriva au palais Marcolini ; il était accompagné par M. le duc de Bassano : tous deux d'un air empressé traversèrent la cour. On ne douta plus alors que M. de Narbonne ne fût porteur de l'ultimatum, et que de cette entrevue ne dépendît le sort de la moitié du monde.

Buonaparte, au bout d'un moment, demande des glaces : les plus petites choses étaient remarquées ; on cherchait à tirer des conséquences de tout ; jamais Buonaparte ne fut peut-être servi avec tant de célérité. Ce désir semblait annoncer qu'il était de bonne humeur, et que la dépêche apportée par M. de Narbonne était favorable au vœu général.

A 3 heures 1/4, Buonaparte passa dans le jardin avec M. le comte de Narbonne et M. le duc de Bassano. Tous trois, marchant à grands pas sur le gazon qui est au devant du palais, discutaient dans cette conférence mémorable le sort des nations. On suivit des yeux et avec une extrême curiosité ces trois personnages si importants ; on cherchait à interpréter chacun de leurs mouvements. Buonaparte avait, selon son habitude les mains croisées derrière son dos : s'arrêtant tout à coup, il fit un geste qui exprime à la fois son impatience et son abandon à sa destinée. On rentra dans le palais. L'entretien avait duré onze minutes. Ce geste, qui bien sûrement accompagna son refus formel à toute espèce d'accommodement, fit une impression difficile à rendre. *Encore la guerre!* se disait-on, à demi-voix et d'un air consterné !

Buonaparte, l'œil étincelant, traversa le salon des maréchaux, monta de suite en voiture et partit pour Goerlitz : on se battit le lendemain.

Tout porte donc à croire que c'est le 15 août 1813, dans les jardins du palais Marcolini, sur ce *tapis vert* trop fameux que Buonaparte a joué sa puissance, son trône et notre gloire. »

(*Les sépulcres de la Grande Armée ou tableau des hôpitaux pendant la dernière campagne de Buonaparte*. 1814. Pages 23-27, note 2). — A. C.

Robespierre et les Hébertistes. — « Les hébertistes avaient conçu le projet d'une Saint-Barthélemy contre les suspects qui gémissaient dans les cachots. L'ordre allait être donné dans les départements de faire un choix parmi les détenus, et de transfé-

rer ceux qui seraient réputés les plus dangereux dans les prisons du chef-lieu, où, à la même heure, ils auraient été exterminés par des colonnes mobiles, placées sous le commandement des lieutenants de Ronsin, général de l'armée révolutionnaire. Celui-ci confia cet horrible secret à un juré du tribunal extraordinaire, en lui disant : « Les exécutions journalières sont trop lentes et « finissent par exciter la pitié publique en faveur des victimes ; il « faut en finir d'un seul coup. » — « Robespierre connaît-il ce « projet, observa alors le juré. » — « Bah ! répliqua Ronsin, il « n'est pas d'une trempe assez forte. » Le citoyen ***, à peine échappé aux affreuses confidences du général révolutionnaire, courut chez Robespierre pour l'instruire de ce qui se passait. « Quoi ! s'écria celui-ci, encore du sang ! et toujours du sang ! » Quelques jours après, les conspirateurs homicides furent arrêtés et envoyés eux-mêmes à la mort. Je tiens ce fait du juré même, dont les révélations prévinrent ainsi un renouvellement des massacres de septembre. » (*Réfutation de l'Histoire de France de l'abbé de Montgaillard*, par Uranelt de Leuze [Laurent de l'Ardèche], p. 312-313.) — C. V.

Les derniers vêtements des Robespierre. — « Extrait d'un procès-verbal de vente d'effets provenant du greffe du ci-devant tribunal révolutionnaire du 25 thermidor an IV :

« Étant en opération de vente en ladite maison Soubise, les « citoyens Offner et Lambert nous ayant fait la représentation de « différents effets provenant des deux Robespierre condamnés.....

« Article 1er. Avons exposé et mis en vente à la vue des enché- « risseurs deux habits de drap, l'un bleu et l'autre marron, et un « de drap de Silésie, tachés de sang, adjugés à huit cent cin- « quante cinq livres, cy 855 livres. »

« Parmi les objets saisis chez Robespierre se trouvait un fusil appartenant à Duplay, qui dut faire de nombreuses démarches pour prouver son droit de propriété. » (Ch. B., *Notes historiques*, dans la *Revue des Conférences et des Arts* du 23 janvier 1879, p. 203). — C. V.

BIBLIOGRAPHIE

La Bourgeoisie française au XVIIe siècle. La vie publique, les idées et les actions politiques, 1604-1661. Étude sociale par Charles NORMAND. [Paris], F. Alcan, 1908. In-8° de III-432 pages.

M. Charles Normand a fait, dirais-je la satire ? non, la critique impitoyable des classes de la société qui constituèrent pendant la première moitié du XVIIe siècle ce qu'on appelle la bourgeoisie. Il a voulu montrer ce que la royauté en avait fait avec la vénalité et la multiplicité des charges ou offices qu'elle lui confiait, l'influence néfaste exercée par l'établissement de la Paulette ou droit annuel en décembre 1604, l'ambition qui s'empara de tous, depuis les plus humbles traficants, de s'enrichir au plus vite pour s'élever à coup d'argent dans la hiérarchie, acquérir des titres de plus en plus relevés, exercer des fonctions de plus en plus éminentes, sans avoir pour cela plus d'instruction ou de mérite, enfin transmettre héréditairement les charges ainsi achetées. Comment cette âpre chasse aux écus par tous les moyens. honnêtes ou non, a bouleversé l'état social, comment cette avidité a ruiné peu à peu les qualités de la race et a réuni les plus hautes classes comme dans un syndicat intéressé à conserver les abus et incapable d'actes de véritable indépendance vis-à-vis de la royauté menaçant de supprimer avec le droit annuel la garantie de l'hérédité des offices, comment le mouvement de la Fronde qui aurait pu dégénérer en révolution, détruire des institutions compliquées, surannées ou odieuses, n'aboutit en définitive qu'à fortifier l'absolutisme du roi, tels sont encore les points du programme que s'est imposé M. Ch. Normand.

Il a pris les unes après les autres les diverses classes de cette bourgeoisie pour laquelle il n'a que peu d'estime : d'abord la grande Robe avec les membres des Cours souveraines, la Robe moyenne avec les officiers des juridictions secondaires de province, bailliages, sénéchaussées, élections, prévôtés, greniers à sel, justices de villages, les avo-

cats et les gens de la petite Robe, les patriciens de Robe longue et de Robe courte, procureurs, clercs et sergents; après le monde parlementaire et judiciaire, la bourgeoisie échevinale, rivale de la Robe et comme elle connaissant tous les moyens de voler honnêtement en s'assurant l'impunité et l'hérédité; la bourgeoisie financière, plus décriée et plus enviée en même temps, parce qu'elle tripotait davantage et qu'elle arrivait plus rapidement à des fortunes scandaleuses, avec tout en haut de la hiérarchie les officiers nommés par le roi, contrôleurs généraux, surintendants des finances, trésoriers de l'épargne, receveurs, etc., au-dessous les hommes d'affaires, non fonctionnaires de l'État, donneurs d'avis, partisans et traitants, affermant les revenus du Roi ou les impôts et pillant sans vergogne; enfin, la petite bourgeoisie, plus travailleuse et moins corrompue, avec les médecins, chirurgiens, apothicaires, marchands, chefs de corporations ou de métiers, libraires et imprimeurs. En exposant comment tout ce monde s'agitait pour s'élever, l'auteur a signalé toutes les mesquineries, les rivalités de corps, les jalousies féroces qui divisaient chaque catégorie et qu'excitaient les questions alors si importantes de préséance, le mépris que chacun avait pour ses inférieurs, quitte à être soi-même regardé de haut par les supérieurs.

Une seconde partie est consacrée aux idées et à l'action politique de la bourgeoisie française de 1604 à 1661. Le rôle joué par elle aux États-Généraux de 1614 et dans les assemblées de notables, les résistances du parlement de Paris contre la politique royale, son opposition parfois inopportune aux mesures financières de Louis XIII et de Richelieu, l'agitation des bourgeois constitués en milice par une faute de Marie de Médicis, les émotions des rentiers dont on supprimait arbitrairement les quartiers ou dont on ne payait plus les arrérages, les insurrections populaires ou bourgeoises en province, à commencer par les séditions de Troyes et de Dijon et à finir par la révolte de toute la Normandie, sont autant d'indices d'une situation instable et irritante, autant de prolégomènes à une révolution. Mais hélas! au lieu d'une révolution, on eut la Fronde. Avec des chefs intrigants et nuls comme Beaufort et Retz, avec un parlement de Paris divisé et incapable de persévérer dans une lutte où il aurait compris ses intérêts, avec des troupes comme les milices bourgeoises, qui après avoir paradé redoutaient de marcher au feu et n'aspiraient qu'à la paix, le mouvement révolutionnaire ne pouvait aboutir à rien de bon.

Tout le livre de M. Normand est écrit avec une verve qui emporte le lecteur, qui l'amuse et qui finit par lui faire oublier que la documentation consiste un peu trop en pamphlets, factums et mazarinades, que par conséquent, malgré qu'il s'en défende, l'auteur tombe dans

l'exagération. Le tableau est en effet un peu trop poussé au noir : il semblerait que le monde du temps de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV ne fût composé que de coquins, de voleurs, de bandits, d'intrigants ou d'imbéciles. Non, tous les gens de Robe ne vendaient pas la justice et ne tondaient pas les plaideurs jusqu'au sang, tous les magistrats ne s'aplatissaient pas devant les grands (M. Normand a cité lui-même pas mal d'exemples du contraire), tous les échevinages et corps de villes ne se composaient pas de vautours rapaces vivant sur les deniers communs ; bien des gens de la haute, moyenne et petite bourgeoisie avaient encore le culte de l'honneur et de la probité et pratiquaient des vertus sociales. Sans doute le mal du siècle était grand et l'argent exerçait sur une vaste échelle son rôle corrupteur, mais il y avait encore des parties saines sur lesquelles il n'avait pas de prise. Mais comment se le rappeler quand on se passionne aux idées si éloquemment exprimées par M. Ch. Normand, quand il vous entraîne après lui dans le mouvement de la Fronde !

L.-H. Labande.

F. Braesch, **Papiers de Chaumette** (publication de la Société de l'histoire de la Révolution française). Paris, Cornély, 1908, 229 p. in-8°.

Depuis longtemps, les papiers de Chaumette, mis sous scellés au moment de son arrestation, et conservés aux Archives nationales, sont connus des historiens. M. Aulard y a puisé le manuscrit qu'il a édité sous le titre de *Mémoires de Chaumette sur la révolution du 10 août*. M. Tourneux y a trouvé les éléments de ses *Procès-verbaux de la commune de Paris, du 10 août 1792 au 1er juin 1793*. De mon côté, j'ai enchâssé dans un article de la *Révolution française* (t. 43, p. 123 à 135) un discours, provenant de la même source, prononcé par Chaumette dans une réunion de francs-maçons et je me suis aussi servi des papiers de Chaumette, dans mon étude sur Catherine Théot (*La Révolution française*, t. 40, p. 481 à 518). M. Braesch a fouillé à son tour la précieuse mine, il a fait très soigneusement l'inventaire détaillé de toutes les pièces qu'elle renferme (p. 4-9), puis il a choisi dans le tas 13 documents d'inégale valeur qu'il nous donne aujourd'hui (p. 125-229), en les faisant précéder d'une introduction qui est une sorte de biographie de Chaumette, à prétentions psychologiques (p. 1-125).

Parmi les 13 documents publiés, 5 ou 6 méritent particulièrement de retenir l'attention. C'est tout d'abord le journal ou l'aide-mémoire

que Chaumette rédigeait sur un calepin de poche, semaine par semaine ou mois par mois. M. Braesch a retrouvé ce calepin dans un carton administratif où on ne s'attendait pas à le rencontrer. Il renferme une « autobiographie » de Chaumette, d'une sincérité admirable et d'une couleur intense, autobiographie qui va depuis son entrée aux Cordeliers, en septembre 1790, jusqu'à sa nomination de procureur général syndic en décembre 1792 (p. 129-144). C'est un document de tout premier ordre, non seulement pour la connaissance de son auteur, mais pour l'histoire du parti républicain, dans sa période de formation.

Les deux documents qui suivent : le *Manifeste du peuple français à tous les peuples de la terre* (en date du 13 juin 1791) et le discours *sur la fuite du roi et la question de savoir si on doit suspendre l'exercice de la royauté et si la constitution française peut se passer de roi* (en date du 23 juin 1791) le cèdent à peine en intérêt à l'autobiographie. L'un et l'autre sont des actes d'une audace remarquable pour leur date. Leur logique passionnée, leur éloquence qui atteint le sublime, malgré l'improvisation de la forme, font mieux comprendre l'action profonde que le sermonnaire patriote qu'était Chaumette exerça sur la masse des braves sans-culottes qui l'envoyèrent siéger à la Commune du 10 août. L'homme qui écrivit ces deux superbes morceaux, à la veille et au lendemain de Varennes, pendant que Danton rusait ou se taisait, fut certainement un grand entraîneur, disons le mot, un grand politique, si la politique consiste à voir clair et à agir. Les historiens de la Révolution, même ceux qui croient faire de « l'histoire socialiste », ne lui ont pas fait, à beaucoup près, la place à laquelle il a droit.

Viennent ensuite, mais avec un intérêt déjà moindre, deux récits de la révolution du 31 mai. M. B. n'a pas pu déterminer l'objet de ces récits. Il me semble, à première vue, qu'ils pourraient bien être l'esquisse soit d'un projet d'adresse aux départements pour justifier la révolution, soit d'un projet d'articles à inscrire dans un journal montagnard dans le même but. Peut-être en lisant attentivement les journaux de l'époque, ne serait-il pas impossible d'y retrouver l'écho des écrits de Chaumette. Le second récit d'une forme plus rapide, par endroits inachevée, est plus intéressant dans sa rudesse que le premier, plus châtié mais moins précis.

Citons encore un mémoire sur l'éducation nationale, que Chaumette voulait rendre pratique et manuelle, et une relation de l'échauffourée du Champ de Mars rédigée par un ami de Chaumette, Dunouy l'aîné, et nous aurons énuméré à peu près tout ce que la publication renferme d'important.

Il nous reste maintenant à apprécier les commentaires dont l'éditeur a illustré ces documents soit dans les notes, soit dans sa copieuse intro-

duction. Disons tout de suite que, malgré l'application dont ils témoignent, ces commentaires sont loin de résoudre tous les problèmes que posent les textes, et cela n'a d'ailleurs rien de bien étonnant pour qui sait l'état inorganique où se trouve aujourd'hui l'histoire, même politique, de la Révolution.

J'espérais que M. B. me renseignerait sur ce *Logopanthée* de Moulins, cette sorte d'académie savante, j'imagine, où Chaumette discourait avant 1789. M. B. n'a pas fait ni fait faire de recherches à Moulins, si bien qu'il est aussi avancé que moi sur ce point.

Chaumette nous apprend dans son autobiographie qu'il collabora aux *Révolutions de Paris* depuis décembre 1790. Il valait la peine de rechercher les articles qui sont de Chaumette dans le célèbre journal et d'en dresser la liste. M. B. ne semble pas y avoir songé.

En janvier 1792, Chaumette fonde un club, rue de la Vieille-Monnaie, section des Lombards. Il quitte bientôt ce club parce qu'il devient la proie de deux intrigants. M. B. ne donne sur ce club presque aucun renseignement et n'a pu identifier les deux intrigants.

Le récit du massacre du Champ de Mars par Dunouy, témoin oculaire, n'a pas été confronté avec les autres écrits contemporains. Il y avait pourtant là une étude instructive à tenter.

Quant aux deux relations sur la révolution du 31 mai, M. B. explique lui-même qu'il n'a pu en faire un commentaire aussi détaillé qu'il l'eût désiré, l'histoire de cette révolution étant encore pleine d'obscurités. Ce sont précisément ces obscurités qu'il eût été intéressant de chercher à éclaircir. Le commentaire de M. B. est ici vraiment un peu indigent. Il n'a même pas relevé cette phrase du second récit : « Fâcheuses nouvelles arrivées de Lyon » (p. 192). Ces fâcheuses nouvelles, arrivées le 2 juin au matin, étaient à coup sûr l'arrestation de Châlier, la révolution girondine dont Lyon avait été le théâtre dès le 29 mai. La phrase de Chaumette montre que la journée parisienne du 2 juin subit le contre-coup de la journée lyonnaise.

Je ne puis relever tous les points sur lesquels le commentaire de M. B. est insuffisant ou inexistant. Une considération adoucit mes regrets. Là où il essaie de résoudre les problèmes, M. B. n'est pas très heureux. Je me dis que peut-être vaut-il mieux ne rien expliquer du tout que de donner des explications fausses qui risquent d'égarer les lecteurs superficiels.

L'introduction de M. B. est à cet égard caractéristique par le singulier parti-pris dont elle témoigne contre cette âme naïve, ardente, généreuse, que fut le pauvre Chaumette.

L'acte de baptême, qui figure sous les scellés Chaumette, est recouvert d'une tache d'encre. M. Aulard n'avait pu y lire exactement la profes-

qui
qu'un
de
pas
héros de
phrases
famille de
position gra-
femmes, au
amour immo-
maîtresses
paraît-il. Chau-

de mysticisme. Doin
qui avait à peu près le

le collège de Nevers (cf.
instruction étaient des *éta-*

ne lui paraissent *délirants*
le *délire* s'explique et se

sion du père de Chaumette, *bijoutier* ou *cordonnier*. M. B. a établi par une copie, faite par l'état-civil de Nevers, qu'il fallait lire cordonnier. La tache d'encre suffit à M. B. pour lancer contre Chaumette l'accusation de faux, car c'est Chaumette, à n'en pas douter, qui a fait la tache et qui a essayé de « transformer » ainsi son père de maître-cordonnier en marchand bijoutier. M. B. devine même que c'était en vue d'un mariage, pour tromper la future, à qui il s'est sans doute présenté l'acte de baptême à la main. On est confondu en présence de pareilles déductions. Que de noirceurs dans une tache d'encre (1) !

M. B. sait que « dès le collège, Chaumette était envieux et jaloux de ses camarades, etc… » (p. 19) D'où M. B. sait-il cela ? d'un pamphlet anonyme paru après l'exécution de Chaumette (2) ! M. B. serait-il donc le disciple attardé d'H. Taine et non pas l'élève formé à la bonne école, à celle qui est au coin de la rue Saint-Jacques ? Avant de prendre ainsi à son compte les calomnies d'un libelliste, M. B. aurait pu se souvenir des excellents amis de collège que Chaumette a gardés jusqu'à la fin et même après le trépas, des adresses vibrantes de confiance que ses compatriotes lui votèrent à maintes reprises avec une constance inlassable, de la mémoire qu'ils lui ont conservée. Tout ce qu'on sait de la bonté d'âme de Chaumette, de sa popularité parmi les jeunes gens de sa génération, de sa générosité à l'égard de ses anciens condisciples, suffisait à écarter une accusation en l'air lancée par un anonyme insulteur.

Mais M. B. est plus injurieux à l'égard de Chaumette que ne le furent jamais les plus violents de ses ennemis. Ceux-ci du moins ne l'ont jamais accusé de faire des faux ni d'être affligé de vices contre nature. M. B., qui confond sans doute impartialité et légèreté, va jusque-là. Ses preuves ? Il les puise dans les lettres de Doin fils à Chaumette. Il faut citer le passage : « Qu'on les lise toutes (ces lettres), et alors seulement on saisira tout le sens de la première de ces lettres, celle du 3 janvier 1786, et l'on appréciera à leur juste valeur ces belles phrases de Doin fils qui, après avoir dit à son ami : « Réfugions-nous dans le

(1) M. Aulard ne parle que d'une tache d'encre. M. B. s'exprime en termes assez vagues pour qu'ils évoquent à l'esprit la pensée d'un grattage ou d'une surcharge. « Il est donc certain… que cette pièce portait à l'origine la mention *maître cordonnier* et que quelqu'un essaya, bien maladroitement du reste, de *transformer* ces deux mots en deux autres : *marchand bijoutier*… » M. B. ne dit pas gratter ni surcharger, il dit « transformer ». O vertu des mots ! Remarquez qu'à plusieurs reprises, dans des documents officiels, Chaumette a parlé de son cordonnier de père.

(2) Il ne donne pas de référence p. 19, mais le pamphlet est analysé p. 28.

sein de Dieu, notre père (1) », s'écrie ensuite : « Ah ! mon cher ami, je me rappelle avec attendrissement cette soirée inattendue où sa bonté paternelle daigna serrer fortement les nœuds de l'amitié qui nous liaient déjà, en le faisant porter sur un fondement plus solide et plus durable. O triomphe de l'amour divin et de l'amitié ! Il semblait aux transports qui t'agitaient que ton âme rougît d'être captive dans les liens qui la resserraient, et la mienne semblait impatiente de se joindre à elle. » (p. 24-25) Voilà les phrases les plus compromettantes de cette correspondance ! Elles suffisent, avec un symbole représentant trois cœurs enlacés, pour asseoir le jugement de M. B., qui cependant ne siège pas au tribunal révolutionnaire. M. B. explique même la prétendue homosexualité de sa victime. Chaumette avait puisé ces mauvaises mœurs soit dans « l'établissement ecclésiastique (2) » où il avait commencé ses études, soit encore sur le bateau où il avait servi un moment comme mousse !

J'ai lu moi-même, il y a déjà longtemps, les lettres qui ont hérissé la vertu de M. B., j'ai été surpris, je dois le dire, de leur ton enflammé, j'ai eu un moment des doutes qui se sont dissipés à la réflexion. De quoi s'agit-il en somme dans les lettres incriminées ? d'amour divin autant que d'amitié, de la communion en Dieu, notre père. M. B., qui ne comprend pas les mystiques (3), a vu, dans le langage de Doin, un sens grossier qui n'y est pas. Ce serait, je crois, la première fois qu'un vicieux de croyance religieuse parlerait de son vice sous le couvert de la Divinité. Nous ne sommes plus habitués au style des contemporains de Florian et de Bernardin de Saint-Pierre. Nous ne réfléchissons pas que les collégiens de ce temps s'enthousiasmaient pour les héros de Plutarque au point de parler naturellement leur langage. Les phrases que M. B. suspecte devaient paraître très innocentes à la famille de Chaumette. Que d'invraisemblances d'ailleurs dans la supposition gratuite de M. B. ! Chaumette n'avait aucune aversion pour les femmes, au contraire ! Le pamphlétaire que cite M. B. déplore son amour immodéré du beau sexe et lui octroie généreusement plusieurs maîtresses dont une blanchisseuse qui en était fortement éprise, paraît-il. Chau-

(1) Il faut savoir que Chaumette a passé par une crise de mysticisme. Doin était un jeune homme ami de collège de Chaumette, qui avait à peu près le même âge.

(2) C'est par cette périphrase que M. B. désigne le collège de Nevers (cf. p. 14). Ignorerait-il que tous les établissements d'instruction étaient des *établissements ecclésiastiques* avant 89 ?

(3) Les papiers provenant de Catherine Théot ne lui paraissent *délirants* que faute d'avoir fréquenté les mystiques, dont le *délire* s'explique et se raisonne.

mette se maria, il fut un excellent père de famille. Au milieu de son autobiographie il s'arrête pour noter qu' « il est poussé trois dents à *sa* petite fille sans douleur » (p. 144). Le goût de Chaumette pour le mariage est un fait capital en l'espèce. — Autre remarque importante. L'ami, dont M. B. fait un amant, Doin, lui non plus, n'eut pour le beau sexe aucune aversion. S'il eût entretenu avec Chaumette les relations que prétend M. B., lui aurait-il annoncé son mariage dans les termes les plus naturels, sans manifester le moindre regret, le moindre embarras ? Cette lettre seule suffirait à rejeter l'immonde et gratuite accusation.

Notons encore que Doin n'éprouve aucun embarras à écrire à un ami en parlant de Chaumette : « Il m'aime toujours » (p. 41, note 3). Notons que Chaumette se faisait une très haute idée de l'amitié, qu'il déplore dans son mémoire sur l'éducation que « l'amitié.. n'*ait* plus été cette vertu héroïque des Castor et des Pollux » (p. 224). — Non, même à Berlin, les lettres de Doin ne suffiraient pas à étayer un réquisitoire du genre de celui de M. B.

J'ai dû m'attarder un peu longuement sur cette accusation inattendue parce que c'est la principale nouveauté de la publication et aussi parce que M. B., plus psychologue que pathologue (1), a construit le caractère de son personnage sur le vice qu'il lui prête. A l'en croire, le caractère de Chaumette présenterait des contradictions impossibles à expliquer sans cette clef secrète : d'un côté courage, audace, enthousiasme, de l'autre bassesse, envie, lâcheté (cf. p. 28-29). Je crains bien que M. B. imagine, ou réédite d'après les imaginations des autres, la plupart des défauts de caractère et des contradictions qu'il reproche à Chaumette. Beaucoup de ces contradictions ne sont qu'apparentes (2), beaucoup sont inexistantes.

J'ai déjà dit sur quelle base, plus que fragile, M. B. s'appuyait pour incriminer Chaumette du péché d'envie. D'une supposition sans fondement, il passe à une autre du même genre qu'il appuie sur la précédente. « *De là*, continue-t-il dans le passage cité, son affectation de simplicité et parfois de vulgarité et de cynisme » (p. 19). Chaumette, nous dit M. B., était le fils d'un cordonnier, il n'avait pas à s'étudier pour être simple (3).

(1) Quel dommage que le Dr C... ne lui ait pas prêté ses lumières !

(2) Par exemple, celles que M. B. relève dans ses opinions religieuses qui marchèrent en réalité du même pas que la Révolution.

(3) Remarquons que M. B. fait le portrait physique de Chaumette d'après une gravure de Bonneville que Chaumette a formellement désavouée et qui était sans doute une charge girondine.

Si Chaumette, dans son discours à la Commune, dit très justement que si Voltaire vivait encore il serait au nombre des aristocrates, M. B. prend prétexte de cette boutade si vraie pour déclarer que Chaumette haïssait toutes les supériorités, crime de lèse-voltairianisme, crime irrémissible!

M. B. qualifie d'écœurante la conduite de Chaumette au procès de Marie-Antoinette. Soit! Mais M. B. oublie qu'il nous a représenté un peu plus haut Chaumette comme une âme naïve et crédule (1). Quoi d'étonnant qu'il ait pu croire aux infamies débitées depuis longtemps contre la reine par les aristocrates?

Pour donner une preuve de l'orgueil démesuré de Chaumette, M. B. cite ce passage de son carnet-journal : « Je suis proclamé procureur-général-syndic de la commune de Paris. Acclamation du peuple, joie délirante de sa part, je suis couvert de bénédictions et d'applaudissements : *Louis Capet! Louis Capet! je te défie, lorsque tu étais roi, d'avoir joui autant que moi!* » Ce n'est pas là de l'orgueil, ce défi à Capet, c'est l'expression lyrique d'une foi patriotique, de la conviction candide que les joies des rois sont bien inférieures aux joies des élus du peuple.

Chaumette, dit encore M. B., a renié son ami Dunouy, pour se défendre contre les accusations d'athéisme portées par Robespierre. Il a fait sa *palinodie* sur le dos d'un ami. Pour s'appuyer sur une autorité aussi considérable que celle de M. Aulard, la légende de la palinodie de Chaumette n'en est pas moins une légende. D'abord, ce que Robespierre avait attaqué dans son discours du 1er frimaire aux Jacobins, c'était moins l'athéisme que l'opportunité de sa prédication. Ensuite, M. B. oublie qu'il a défendu lui-même Chaumette, à tort d'ailleurs (2), contre le reproche d'athéisme. — Enfin et surtout il n'est besoin que d'examiner les textes pour se rendre compte de la parfaite sincérité de Chaumette, comme de l'unité de sa conduite. Le 3 frimaire, *après le discours de Robespierre,* qui lui aurait fait peur, Chaumette prononce à la Commune un vif réquisitoire contre le catholicisme, à la suite duquel la Commune prend un arrêté pour fermer les églises, *à la demande des sections.* Le 5 frimaire, Chaumette protesta contre la rédaction de cet arrêté dont certains articles, disait-il, étaient contraires à la déclaration des droits, notamment l'article V qui demandait à la Convention d'exclure les

(1) A propos de l'anecdote des guillotines à 30 colliers.

(2) J'ai prouvé par un texte qui ne laisse place à aucune équivoque qu'en 1793 Chaumette se laissait classer parmi les athées. M. B. sans contester le texte, persiste à croire que Chaumette était trop ivre de sentimentalité débordante pour partager sérieusement ces froides conceptions métaphysiques! (p. 90) Quiconque a du cœur ne peut pas être athée, c'est un axiome.

prêtres de toute sorte d'emplois dans les manufactures nationales. D'après M. B., simple écho ici de M. Aulard, cette protestation de Chaumette ne serait pas sincère, elle lui aurait été dictée par la peur, ce serait une palinodie. Pour qu'il y ait palinodie, il faudrait prouver que Chaumette avait proposé ou conseillé, le 3 frimaire, la mesure dont il demanda à la Commune le rappel deux jours après. Mais cela est contraire à la vérité. Le réquisitoire de Chaumette, qui est connu, ne contient rien sur les mesures contenues dans l'article V. Bien mieux, le texte primitif, le texte officiel de l'arrêté ne renfermait pas cet article contre lequel Chaumette protesta. L'homme qui a complété, falsifié l'arrêté, est connu, c'est Dunouy l'aîné. Chaumette lui-même a désigné le coupable à la séance du 13 frimaire (1). Dunouy, expulsé pour ce fait de la Commune, demanda peu après sa réintégration. Il essaya de se justifier. Si Chaumette l'avait accusé à tort, il n'aurait pas manqué de le dire, il ne le dit pas.

Mais si Chaumette ne désavoue que l'article V, dont il n'est pas l'auteur, où est la palinodie? M. B. prétendra qu'il en est au moins l'inspirateur. Supposition gratuite que détruit M. B. lui-même par ce qu'il nous dit des idées philosophiques de Chaumette et du mouvement de déchristianisation en général. Pas plus à Paris qu'à Nevers (je suis ravi de voir que M. B. adopte là-dessus mon point de vue), Chaumette n'a pris l'initiative du mouvement de déchristianisation, mouvement qui fut général et spontané et que ne suffit pas à expliquer le péril extérieur. Pourquoi Chaumette se serait-il cru visé particulièrement par le discours de Robespierre du 1er frimaire? Il faut apporter en ces matières autre chose que des suppositions en l'air. Il faut citer des textes.

Vraiment, la méthode de M. B. a de quoi étonner. Sur un indice d'un vague déconcertant, sur cette simple donnée que Chaumette a eu des dettes, on ne sait pas où ni quand, M. B. suppose qu'il dut mener à Paris, où il arriva en 1790, une vie « assez irrégulière ». « Il n'avait aucun métier, explique-t-il, et son père était très pauvre, etc. » (p. 30). D'abord le père de Chaumette n'était pas *très pauvre*. Une adresse des Jacobins de Nevers dit que ses parents vivaient dans une « honorable médiocrité » et qu'ils possédaient une maison et une vigne (2). D'autre

(1) L'affaire Dunouy sert de thème à M. B. pour accuser Chaumette d'ingratitude à l'égard de ses amis. Chaumette a répondu d'avance : « je n'ai pas épargné mes amis parce que je dis comme Platon : je chéris ma liberté et ma patrie plus que mes amis » (p. 44). Mais M. B. ne comprend pas ce sentiment.

(2) C'est évidemment dans cette adresse que M. P. Meunier a puisé les renseignements qu'il a envoyés à M. B. à ce sujet. Disons à ce propos qu'il n'est pas tout à fait exact que la famille de Chaumette se soit éteinte. Il a encore des cousins qui sont loin d'être pauvres, mais qui se font appeler Chaumet.

part, nous savons qu'ils purent mettre leur fils au collège, nous voyons qu'ils lui envoient à Paris tout un saloir. Chaumette n'était pas d'ailleurs sans occupation puisqu'il vivait de sa plume, écrivant un pamphlet contre Lafayette (1) et collaborant aux *Philippiques*. Enfin, il est probable qu'il n'est pas venu à Paris sans argent. M. B. nous a appris à ce propos qu'il devait être auparavant *maître d'études* au collège de Nevers. Comment M. B. le sait-il ? d'une façon très ingénieuse.

Il s'appuie sur 2 textes qui sont : 1° un passage du *Courrier français*, où il est dit que Chaumette avait été *maître d'école*, 2° une lettre du 3 janvier 1786 qui porte cette adresse : « A M. Chaumette, *étudiant en physique* au collège de Nevers ». De la combinaison de ces 2 textes et de ces 2 professions, il résulte, d'après M. B., que Chaumette « était peut-être tout simplement maître d'études » ! (p. 14).

Si le nom de ses personnages vient à être mal orthographié, ce qui arrivait souvent alors, M. B. ne les reconnaît plus. Le citoyen *Patrisc* (p. 37) chez qui Chaumette habitait, rue de l'Observatoire, forme une seule et même personne avec l'imprimeur *Patris*, que M. B. connaît bien puisqu'il a donné place à un de ses mémoires dans sa publication (pièce n° XII). Le citoyen Mouron de la note 1 de la page 207 est évidemment le pasteur Marron, bien connu des historiens. L'adresse aux prêtres patriotes, inventoriée à la page 8 (pièce 34), n'est pas signée Dubrocard, mais Dubroca. J'ai eu la pièce entre les mains et j'ai parfaitement lu Dubroca qui est pour moi une vieille connaissance, ayant été le Bossuet des théophilanthropes.

L'introduction contredit parfois les notes qui accompagnent les documents. Ainsi l'introduction admet, conformément à l'autobiographie, que, dans la nuit du 10 au 11 août 1792, Chaumette a pu courir aux Tuileries, qu'il a exhorté le peuple à éteindre l'incendie et qu'il est revenu ensuite présider la séance de la Commune (p. 66). La note 1 de la page 138, qui commente le passage correspondant de l'autobiographie, accuse au contraire Chaumette de s'être donné par vantardise un rôle qu'il n'a pas pu jouer. Les raisons exposées dans cette note, fondées uniquement sur le silence des textes, sont d'ailleurs loin d'être convaincantes.

Si, par modestie ou simplement parce que la nature de l'écrit qu'il rédigeait ne s'y prêtait pas, Chaumette évite de se mettre en scène dans le récit qu'il fait du 31 mai, M. B. en conclut immédiatement que son rôle a dû être effacé, timide, indécis (p. 101). Or, M. B. avoue qu'il n'a pas fait de la journée une étude spéciale. Pauvre Chaumette,

(1) M. B. n'a pas retrouvé ce pamphlet intitulé la *Palinodie*.

s'il s'enthousiasme, c'est un vantard, s'il ne se met pas en scène, c'est un couard!

On dirait, à certains moments, que M. B. prend plaisir à donner des démentis à Chaumette. Chaumette dit quelque part (p. 140) dans son journal que la Commune ordonna l'impression de la réponse qu'il fit à la députation savoisienne. M. B. n'a pas retrouvé un seul exemplaire imprimé de l'adresse des Savoisiens qui devrait renfermer aussi la réponse de Chaumette, si ce qu'il dit est vrai. Mais il n'en conclut pas moins, du silence du *Moniteur*, qui a noté l'impression de l'adresse mais n'a rien dit de l'impression de la réponse, à la vantardise de Chaumette. Or, le *Moniteur*, dans le même numéro, publie lui-même la réponse de Chaumette dont il n'a pu puiser le texte que dans l'imprimé officiel. Bref, Chaumette est un accusé perpétuel. Le silence des textes suffit à le convaincre. Je vous dis qu'il comparaît encore au tribunal révolutionnaire.

M. B. trouve que les pages de son carnet pour le mois d'octobre 1792 sont « bien vagues, bien superficielles, bien peu originales » (p. 141, note). Évidemment, Chaumette n'avait pas prévu que son carnet serait un jour édité par la Société de l'histoire de la Révolution française. Autrement il se serait mis davantage en frais.

Quand M. B. corrige Chaumette, il n'a pas toujours la main heureuse. « On trouve, lit-on dans le carnet à la date d'octobre 1790, mon discours (aux jacobins) trop républicain et contraire à quelques articles constitutionnels, tels que le veto suspensif, la nomination aux places par le roi, son *indivisibilité*.. » (p. 130) M. B. corrige en note *indivisibilité* par *inviolabilité*. Il suffit de se reporter au grand discours de Chaumette du 23 juin 1791 (p. 153) pour se rendre compte que la correction est inutile et illégitime. Chaumette y développe cette idée que la monarchie est incompatible avec la souveraineté de la nation, car il ne peut y avoir deux souverains dans l'empire, la nation et le roi, « car la royauté, dit-il, car la monarchie est un état dans lequel la souveraine puissance et tous les droits qui lui sont essentiels résident *indivisément* dans un seul homme appelé roi. » L'*indivisibilité* de la page 130 est la même que celle dont il est question ici (p. 153).

Quand Chaumette écrit dans son autobiographie, à la date de juin 1792 (p. 134) : « Le bataillon Saint-André, dont j'étais, est égaré par ses chefs; j'en dissuade une partie et je le détermine à aller planter l'arbre de la liberté à la porte de l'Assemblée nationale; je prononce le discours, l'Assemblée en décrète l'impression », il fait certainement allusion aux événements du 20 juin. Le *Moniteur* enregistre en effet qu'à la séance du 19 juin, la Législative reçut une députation du bataillon de Saint-André-des-Arts et Chaumette se vante dans une pièce connue de

Mortimer-Ternaux d'avoir provoqué cette députation du bataillon, à la tête de laquelle il prononça un discours qui fut, dit-il, « le prélude du mercredi » c'est-à-dire de l'émeute du lendemain. « M. B., qui note ces faits dans son introduction (p. 65), suppose, je ne sais pourquoi, dans son commentaire de l'autobiographie, que le discours de Chaumette se confondrait avec l'adresse de la section du Théâtre-Français qui fut présentée à l'Assemblée à la séance du 10 juin. Cette supposition a lieu de surprendre quand on a lu l'introduction.

Ayant retracé le rôle capital de Chaumette dans les événements qui précédèrent et suivirent la fuite à Varennes, je m'explique mal que M. B. fasse dater sa fortune politique d'un discours qu'il prononça en octobre 1792 sur la suppression de certains drapeaux de la garde nationale (p. 140, note 5). Quand il prononça ce discours, Chaumette revenait d'une mission dans l'Ouest que lui avait confiée Danton au lendemain du 10 août, il avait été membre de la Commune insurrectionnelle, il collaborait depuis longtemps au journal de Prudhomme, il avait joué au 20 juin 1792 un rôle très important. Ce n'était plus à aucun degré un débutant ou un novice.

On voit par où pèche l'édition de M. Bræsch : accusations graves portées à la légère, suppositions gratuites, explications insuffisantes, ou contestables, ou contradictoires, il s'y révèle plus de bonne volonté que de méthode, plus de précipitation que de sens critique. C'est vraiment dommage, car là où il n'est pas sous l'influence de ses partis pris, M. Bræsch se montre historien avisé et informé. Il a écrit d'excellentes pages sur les idées politiques et philosophiques de Chaumette, des pages auxquelles il manque peu de chose pour que j'y souscrive pleinement. S'il est nécessaire d'avertir les lecteurs de consulter sa publication avec de grandes précautions, elle n'en rendra pas moins des services réels, car les textes qu'elle contient sont, je le répète, d'une importance parfois capitale.

Albert MATHIEZ.

Léon BERNARDIN : **Le département des Vosges et le Ravitaillement de l'armée du Rhin** (1792-1793). — Épinal, Imprimerie nouvelle, 1908; 1 broch. in-8° de 34 pages.

Cette étude constitue une précieuse contribution à l'histoire de l'armée du Rhin, pendant les années 1792 et 1793. M. B. l'a écrite à l'aide de nombreux documents puisés aux Archives départementales

des Vosges et dans les Archives municipales de diverses communes. Le 30 août 1792, un arrêté prescrit l'établissement de magasins de fourrages à Neufchâteau, Mirecourt et Épinal. C'est le début de l'organisation du ravitaillement de l'armée du Rhin dans le département des Vosges. Après avoir exposé les difficultés que fait naître le transport des avoines, M. B. explique le fonctionnement du système des réquisitions; il suit, jour par jour, les divers arrêtés et délibérations du Conseil général sur cette importante question. M. B. examine ensuite le concours apporté dans le ravitaillement par les districts, dont l'activité ne se dément pas un instant, et celui qu'apportent à leur tour les communes, où, dit-il, « les registres des délibérations sont la preuve irréfutable que la principale préoccupation des administrateurs était de satisfaire aux réquisitions toujours renouvelées. »

C. V.

Souvenirs de l'abbé G.-J. Martinant de Préneuf, curé de Vaugirard, de Sceaux et de Saint-Leu (1792-1801), publiés avec une introduction et des notes par G. Vanel. Paris, Perrin, 1908; 310 pages in-8°.

Ces souvenirs ont pour principal intérêt les renseignements, surtout anecdotiques, qu'ils apportent sur la vie des prêtres émigrés. Leur ressource primordiale était la messe, ils y joignaient des leçons de français et de petits métiers. L'un d'eux faisait des crêpes chez un traiteur, d'autres ornaient des tabatières, faisaient de la tapisserie, etc.

De la longue introduction de l'éditeur, il est à retenir que le texte des Souvenirs provient de deux manuscrits différents, dont le second, écrit au crayon, est fait de notes disposées sans ordre (p. 2). M. V. a mis de l'ordre non seulement dans le second manuscrit, mais aussi dans le premier, qui a été écrit à un autre moment. Il explique, sans y attacher d'importance, qu'il a « dû fondre ensemble ces deux cahiers pour en former un tout homogène... » Mais rien, dans la disposition du texte, n'avertit quand on passe d'un cahier à l'autre. Et cela est fâcheux, car cela montre que M. V. se préoccupe plus d'être agréable à ses lecteurs que d'appliquer les règles de la méthode historique. Ce n'est que par l'examen intérieur du texte que je puis deviner que le passage de la page 78 sur les Conventionnels a été écrit après 1804, que la page 219 date au contraire du Consulat, etc. D'autres indices montrent que l'apprentissage professionnel de M. V. laisse à désirer. Ainsi,

ses citations sont presque toujours dépourvues de références complètes et exactes.

J'oubliais d'ajouter que l'ouvrage est illustré de gravures bien venues, représentant les différentes localités où séjourna le prêtre émigré.

X...

Paul CORNU, **Bias Parent, maire de Rix.** Clamecy, Lahaussois, 1907, 16 p. in-8° (Ex. du Bull. de la soc. scientif. et litt. de Clamecy, 1907).

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article que M. P. Cornu, un chercheur nivernais rompu aux bonnes méthodes, a consacré à Bias Parent, curé-maire de Rix, village près de Clamecy. Parent est pour moi une vieille connaissance. C'était un de ces prêtres patriotes qui annonçaient à leurs ouailles, comme il le dit lui-même, les vérités de la Religion de la même voix que les vérités de la Constitution. Il collabora avec assiduité et talent à cette *Feuille villageoise* dont j'ai fait connaître la vogue et souligné l'importance dans le mouvement de déchristianisation. Il se défroqua, naturellement, se maria et devint plus tard un des principaux *lecteurs* de la théophilanthropie. M. Cornu dit avec raison que, sans le secours de pareils hommes, « la Révolution n'eût pas été aussi profonde, ni surtout d'influence si considérable ». J'ajouterai que sans eux la Révolution ne se fût pas faite. Plus je m'oriente dans ce passé si mal connu, plus j'y trouve présente et permanente l'action des prêtres. M. Cornu a découvert, aux Archives nationales, tout un dossier sur la querelle que Parent eut à soutenir contre son ennemi, le ci-devant seigneur de Rix. Il publie les principales pièces de ce dossier. Elles sont curieuses. Souhaitons que M. Cornu ne s'arrête pas en si bon chemin et qu'il nous retrace un jour la biographie complète de ce curé rouge.

A. Mz.

F. UZUREAU, **Andegaviana** (7e série). Paris, Picard. Angers, Siraudeau, 1908; 548 p. in-8°.

La plupart des érudits connaissent, pour y avoir fait d'heureuses trouvailles, les *Andegaviana* de M. l'abbé Uzureau. C'est un recueil de

documents inédits intelligemment rassemblés par l'auteur, commentés et encadrés dans de courtes études aussi pleines et aussi précises que sobres. Ce monument élevé patiemment à l'histoire de l'Anjou en est aujourd'hui à son septième tome. Les amateurs d'études révolutionnaires seront satisfaits. Le volume est presque tout entier consacré à la Révolution. Je cite au hasard parmi les textes les plus importants : des rapports administratifs sur la situation politique du département de Maine-et-Loire en 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1801, 1804; — la liste des émigrés rentrés dans le département à différentes reprises sous le Consulat et l'Empire; — le procès-verbal du premier mariage civil célébré à Angers, le 27 juillet 1792, près de deux mois avant le vote de la loi du 20 septembre de la même année sur la sécularisation de l'état civil; — les intéressants souvenirs de Joseph Clémenceau, juge du tribunal de Beaupréau, qui resta prisonnier des Vendéens du 13 mars au 10 octobre 1793; — des rapports préfectoraux sur l'imprimerie et la librairie en Maine-et-Loire sous le Consulat et l'Empire; — de nombreuses notes enfin sur l'histoire religieuse de la région. Lisez les *Andegaviana*. Vous ne partagerez pas toujours les idées et les jugements de l'auteur, mais vous trouverez à prendre dans la riche moisson de faits qu'il a récoltée.

A. Mz.

FERDINAND-DREYFUS. **L'Ecole en 1848 et le ministère d'Hippolyte Carnot (24 février-5 juillet 1848).** — Paris, aux bureaux de la Ligue française de l'enseignement, 1908. Une broch. in-8° de 36 p.

Durant son court ministère de quatre mois, Hippolyte Carnot avait dressé un vaste plan de réformes scolaires. Il avait constitué, pour l'aider dans cette tâche, une haute commission des études scientifiques et littéraires, dont les travaux embrassaient les trois ordres d'enseignement. Avec des collaborateurs comme Jean Reynaud et Edouard Charton, il s'attacha surtout à réorganiser de fond en comble l'enseignement primaire. Il fit appel aux instituteurs, améliora leur situation matérielle, agrandit leur influence morale, et voulut faire d'eux les ouvriers et les soutiens de l'ordre nouveau. Ce grand effort, qui, même inachevé, même incomplet, transforma en France la conception de l'enseignement primaire et mit pour la première fois l'éducation et l'instruction à la base des institutions sociales, M. Ferdinand-Dreyfus nous en retrace l'histoire, dans une brochure clairement écrite et ordonnée, et d'une documentation irréprochable. Il analyse brièvement ces

« manuels civiques » qui se multiplièrent à l'appel d'Hippolyte Carnot, et dont les curieuses tendances reflètent une sorte de mysticisme républicain : ceux notamment de Prosper Thomas, de Ben-Baruch, d'Eugène Suë, de Ducoux, d'Henri Martin et de Charles Renouvier. Ce dernier, le plus remarquable, fut adopté par la Commission, répandu par elle, et causa, le 5 juillet, la chute de Carnot.

M. Ferdinand-Dreyfus analyse, dans ses lignes essentielles, le système de réforme pédagogique rêvé par Hippolyte Carnot (Ecole maternelle normale, droit des enfants à l'instruction supérieure, enseignement agricole, enseignement des filles, enseignement des adultes, lectures publiques du soir) ; puis son projet sur l'enseignement primaire : l'enseignement devait être obligatoire et gratuit, la liberté de l'enseignement était absolue, pourvu que le maître fît, devant un jury équitable, la preuve de son aptitude à enseigner. Après la chute de Carnot, son projet, singulièrement compromis, fut l'objet d'un rapport de Barthélemy Saint-Hilaire. Mais, avant même le dépôt de ce rapport, M. de Falloux avait, le 4 janvier 1849, retiré le projet Carnot, qui ne fut dès lors qu'un souvenir, mais qui constitue néanmoins la première tentative de réalisation des principes qui ont été consacrés plus tard par les lois scolaires de la troisième République.

L'intéressante brochure de M. Ferdinand-Dreyfus se termine par un riche bibliographie du sujet traité.

C. V.

LIVRES NOUVEAUX

Tous les livres mentionnés ont paru, sauf indication contraire, en 1908, à Paris, et in-8°.

Anders (E.), Schwarzenbergs Disposition für den 14 Oktober 1813 (Dissertation de Berlin). 59 p.

Antoine (A.), La sous-préfecture d'Auxerre (1811-1816), Auxerre, impr. de l'*Indépendant Auxerrois*, VII et 57 p.

Arnaud (Raoul), L'Egérie de Louis-Philippe (1777-1847), d'après des documents inédits, ouvrage orné de portraits. Perrin, 375 p. 5 fr.

Arthur-Lévy, La captivité de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Sansot, 75 p. 1 franc.

Baasch (E.), Quellen zur Geschichte von Hamburgs Handel und Schiffahrt im 17-19 Jahrhundert. Heft I. Hamburg, Gräfe und Sillem. 5 mark 50.

Bainville (Jacques), Bismarck et la France d'après les Mémoires du prince de Hohenlohe. Soc. fr. d'imprimerie et de librairie, XVIII et 301 p. 3 fr. 50.

Barroux (Marius), Essai de bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris. Champion. 153 p.

Basse (Martin), Le général Duphot, 1769-1797, Berger-Levrault, 199 p. 2 fr.

Beauregard (Gérard de), Les maréchaux de Napoléon. Tours, Mame. In-fol. de 319 p. avec portraits et grav.

Belot (C.), Le pouvoir exécutif sous le gouvernement de M. Thiers. Dijon, impr. Barbier et Maréchal. In-8°, 263 p.

Billard (Max.), Les maris de Marie-Louise, d'après des documents nouveaux ou inédits, ouvrage orné de trente-cinq gravures. Perrin, 350 p. 5 fr.

Boigne, (comtesse de), Mémoires, IV, 1831-1866, Fragments. Plon, 547 p. 7 fr. 50.

Bossu (H.), Un régiment de l'armée territoriale, Chapelot, 94 p.

Brulat (Paul), Histoire de Jules Ferry, Préface de Ferd. Buisson. Libr. mondiale, 127 p. 2 fr. 50.

Brulay (Honoré), Mémoires d'un grenadier de la Grande Armée, 18 avril 1808-10 octobre 1815, de la Beauce à l'Oural par la Bérézina. Préface du commandant Driant. Champion, xx et 258 p.

Bucquoy (E.-L.), Les gardes d'honneur du premier Empire. Thèse présentée pour le doctorat d'université à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy. Nancy, Crépin-Leblond, xxiv et 487 p.

Bulow (H. von), Zweiteilung oder gemeinsames Heer? Wien, Konegen. 2 fr. 15.

Caudrillier (G.), La trahison de Pichegru ou les intrigues royalistes dans l'Est avant fructidor. Alcan, lxii et 402 p. 7 fr. 50.

Cazalas (capitaine), Mémoires de Bennigsen avec une introduction, des annexes et des notes. Tome III. Campagnes de 1812 et de 1813. Charles-Lavauzelle, xxiii et 469 p. 12 fr. 50.

Chalert (A.), Impressions d'un soldat. La campagne de 1870 racontée par un lieutenant alsacien pendant sa captivité à Mersebourg. Tancrède. In-16°, 47 p.

Charavay (Noël), Les généraux morts pour la patrie (armées de terre et de mer). Notices biographiques. Deuxième série, 1805-1815. Paris, Noël Charavay. In-8°, vi et 236 p.

Chlapowski (général), Mémoires sur les guerres de Napoléon, 1806-1813, traduits par Jan v. Chelminski et le commandant A. Malibran. Plon, x et 359 p. 3 fr. 50.

Cromer (Earl of), Modern Egypt. London, Macmillan. 2 vol. gr. in-8° avec un portrait et une carte. 24 sh.

Clausewitz (von), Nachrichten über Preussen in seiner grossen Katastrophe, 2e ed. (Kriegsgesch. Einzelschr. hrsg. vom Gr. Generalstabe II H. 10). Berlin, Mittler. 3 fr. 50.

Cuaz (E.), Le château de Pierre-Scize et ses prisonniers. Lyon, Rey. In-8°, 160 p. et planches.

Danzer (C. M.), Das neue Oesterreich, eine politische Rundfrage. Wien, Konegen. 2 fr. 50.

Daudet (Ernest), Joseph de Maistre et Blacas, leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié. 1804-1820. Introduction, notes et commentaires. Plon, ix et 308 p. 7 fr. 50.

Delahante (Mme), née Alex. Ch. S. Brossin de Saint-Didier, Souvenirs, continués par sa fille, baronne de Gravier. Évreux, Hérisson. T. I et II. 785 et 558 p.

Denis (Ch.), La ville de Saint-Amand (Nord) de Louis XVI à Napoléon Ier, 1788-1805. Fascicule premier, de 1788 au 8 septembre 1792. Douai, Brugère. 111 p.

Desbrière (Édouard) et Sautai (Maurice), La Cavalerie pendant la Révolution. La fin de la Convention (du 19 juin 1794 au 27 octobre 1795) avec 20 cartes et croquis. Berger-Levrault, 247 p. 6 fr.

Du Bled (Victor), La société française du xvie au xxe siècle, 7e série, xviiie siècle, les médecins avant et après 1789, l'amour au xviiie siècle. Perrin. 318 p. 3 fr. 50.

Duchesne (Gaston), La place de l'Étoile et l'Arc de triomphe avec quatre planches hors texte. Daragon, 96 p. 3 fr.

Durand (Karl), Die Memoiren des Marquis d'Argenson. (Abhandl. zur mittl. u. neueren Gesch. VI). Berlin, W. Rothschild, 100 p. 3 fr. 15.

Forgues (E.), Le dossier secret de Fouché, juillet-septembre 1815. Émile-Paul. 82 p.

Forot (V.), L'an 1789 en Bas-Limousin. Schemit. 128 p.

Frémeaux (Paul), Sainte-Hélène, les derniers jours de l'Empereur. Paris, Flammarion, xxi et 423 p. 3 fr. 50.

Friedjung (H.), Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland 1859 bis 1866. 7e ed. avec deux cartes. Stuttgart u. Berlin, Cotta, 30 fr.

Gachot (Édouard), Le siège de Gênes (1800). La guerre dans l'Apennin. Journal du blocus. Les opérations de Suchet. Ouvrage accompagné de gravures, plans et cartes. Plon. 439 p 7 fr. 50.

Grandmaison (Geoffroy de), L'Espagne et Napoléon. 1804-1809. Plon. xiii et 720 p. 7 fr. 50.

Henry (E.), Les prisonniers de Mont-Dieu (Ardennes) pendant la Révolution. Sedan, impr. Laroche. 123 p.

Izzet-Fuad, Autres occasions perdues. Critique stratégique de la campagne d'Asie-Mineure. 1877-1878. Paris, Chapelot. In-8°, 6 fr.

Jovy (Ernest), Pierre Ostome, de Matignicourt, et l'ancien contrôleur-général d'Ormesson. Une correspondance du dernier « premier commis » au bureau d'admission de la maison royale de Saint-Cyr. Vitry, Tavernier, 65 p.

— Scènes judiciaires vitryates immédiatement avant et après Valmy. Vitry, Tavernier, 55 p.

Koht (H.), Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflit, zumal während der Jahre 1863 u. 1864. (Videnskabs-Selskabets Schrifter. II. hist. filos. kl. 1907, n° 7). Christiania, Dybwad.

Lair (A.), L'Institut de France et le second Empire, souvenirs d'après des documents inédits. Plon, vi et 231 p., 3 fr. 50.

Lecomte (L.-H.), Histoire des théâtres de Paris. Les Jeux gymniques (1810-1812). Le Panorama dramatique (1821-1823). Daragon, 157 p.

Leonard (J.-W.), Men of America, a biographical dictionary of contemporaries. New-York, Hamersly and Co. In-8°, 2188 p., 12 fr. 50.

Lussan (colonel). Souvenirs du Mexique. Plon, II et 282 p., 3 fr. 50.

Maistre (Lieutenant-colonel), Spicheren, 6 août 1870. Préface du général Langlois, avec 9 cartes et 10 vues panoramiques hors texte. Berger-Levrault, 428 p., 12 francs.

Marcey (de), Charles Chesnelong, son histoire et celle de son temps (1820-1899), 3 vol., Lyon et Paris, Vitte. Tome I, XII et 404 p. Tome II, 374 p. Tome III, 348 p.

Malleray (de), Hohenlinden. Vannes, Lafolye, 11 p.

Minocchi (S.), La crisa odierna del cattolicismo in Germania. Florenz, Ariani. In-8°, 100 p.

Müller (P.), Zur Beurteilung der Persönlichkeitem im Feldzuge von 1815. Inaugural-Dissertation. Berlin, Gustav Schade (O. Francke), 66 p.

Pédoya (général). L'armée évolue. I, Discipline. Antimilitarisme. Antipatriotisme. Paris, Chapelot. In-8°, 2 fr.

Peltier (Emile), Le cahier du sergent Philippot 1793-1815. (Extrait de la *Revue historique ardennaise*), mars-avril 1908. Tirage à cent exemplaires.) Paris, Picard. In-8°, 48 p.

Philippson (Martin). Das Leben Kaiser Friedrichs III. Zweite vermehrte Auflage. Wiesbaden, Bergmann, XII et 485 p.

Prager (E.), Die deutsche Kolonialgesellschaft, 1882-1907. Berlin, Dietrich Reimer (Ernst Vohsen), 2 fr. 50.

Promnitz (K.), Bismarcks Eintritt in das Ministerium. II, 1, Roons Vorgehen zur Herbeiführung der Ernennung Bismarcks. (Eberings Hist. Stud. Co.) Berlin, Ebering, 103 p., 7 fr. 50.

Rain (Pierre), L'Europe et la restauration des Bourbons (1814-1818). Perrin, IV-497 p., 7 fr. 50.

Rozat de Mandres (colonel), Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan, avec cartes, portraits et photogravures. Berger-Levrault, 305 p., 7 fr. 50.

Sauzey (commandant), Les Allemands sous les aigles françaises. Essai sur les troupes de la confédération du Rhin, 1806-1813. IV. Le régiment des duchés de Saxe, avec une préface d'Arthur Chuquet. Chapelot, XVI et 204 p., 8 fr.

Selivatcheff (V.-I.), Guerre russo-japonaise. Le régiment de Petrowsky. Souvenirs d'un chef de bataillon, Charles-Lavauzelle, 21 p.

Sidi Mohamed ben Ismail, La guerre de Crimée et les Algériens. Alger, Jourdan, 56 p.

Stillich (O.), Die politischen Parteien in Deutschland, I. Die Konservativen, Leipzig, Klinkhardt, 6 fr. 25.

Stryenski (Casimir) et P. Arbelet, Soirées du Stendhal Club. Deuxième série. Documents inédits. Soc. du *Mercure de France*, 290 p., 3 fr. 50.

Tastevin (F.), Histoire de la colonie française de Moscou depuis les origines jusqu'à 1812. Champion, 191 p., 3 fr. 50.

Tumbült (G.), Das Fürstentum Fürstenberg von seinen Anfängen bis zur Mediatisirung im Jahre 1806. Freiburg i. B Bielefeld, 6 fr. 25.

Unruh (E. von), Herr Houston Stewart Chamberlain und die Weltgeschichte. Leipzig, Hirschfeld, 1 fr.

Uzureau (P.), Les divisions administratives de la province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire. Angers, Germain et Grassin, 61 p.

Valentin (V.), Frankfurt am Main u. die Revolution von 1848-1849. Stuttgart und Berlin, Cotta, 12 fr. 50.

Vormoor (J.), Soziale Gliederung in Frankreich. (Brandenburg-Seeliger-Wilckens Leipz. hist. Abh. 5.) Leipzig, Quelle u. Meyer, 3 mark 50.

Weidner (F.), Beiträge zur polit. Gesch. Gothas, 1815-1834, (dissertation de l'Université de Heidelberg), 84 p.

Windelband (W.), Der Anfall des Breisgaus an Baden. Tübingen, Mohr, 3 fr. 75.

Wengeroff (Pauline). Memoiren einer Grossmutter, Bilder aus der Kulturgeschichte der Juden Russlands im XIX Jahrhundert. Band I. Mit einem Geleitwort von G. Karpeles. Berlin, Poppelauer, 3 fr. 75.

Zimmermann (A.), Mit Dernburg nach Ostafrika. Berlin, Schwetschke u. Sohn, 3 fr. 15.

PÉRIODIQUES

Action française, avril : ERKEB, La situation au Maroc ; VERDUILLET, Décentralisation sous l'ancien régime et centralisation révolutionnaire ; SANGNIER, La crise de l'idéal démocratique ; Le général de Butler.

Allgemeine Zeitung. Beilage, 6 : FISCHEL, Oesterreich nach 1848. — 7 : SCHAUKAL, Brummel. — 8 : K. SCHIRMACHER, Die Deutschen in Frankreich. — 9 : GEBERT, Encyklika u. moderne Philosophie ; ROTH, Gesch. des rumän. Volkes. — 3 : WELLHAUSEN, Strauss' Leben Jesu ; BULLE, Ein Franzose über das moderne Deutschland.

(Münchener) Allgemeine Zeitung, Probenummer : BORNHAK, Das Verhältnis des preuss. Herrenhauses zum Abgeordnetenhause. — 1 : BORNHAK, Der Niedergang des Parlamentarismus. — 2 : HAMMERSCHMIDT, Das Petitionsrecht des bayer. Landtages, I ; L. BÜCHNER, Die Bevölkerungszahl des Königreichs Griechenland. — 6 : PELET-NARBONNE, Das wichtigste Lehrbuch des Heeres. — 7 : E. BELLEVILLE, Der lenkbare Ballon im Zukunftskriege.

Amateur d'autographes, 3 : CHUQUET, Journal de Desaix ; BOISSIER, PERROT, DARBOUX, ROUJON, PICOT, FRANKLIN, L'Institut de France ; L.-HENRY LECOMTE, Les Jeux Gymniques et le Panorama Dramatique ; CAPON et YVE-PLESSIS, Vie privée du prince de Conti. — 4 : PERROUD, L'évasion de Kervélégan ; L'ordre d'exécution de Fouquier-Tinville ; DELPY, Manuel de l'amateur d'autographes, Lebeau-Lebeuf ; FRANCE, Jeanne d'Arc ; FRANKLIN, Civilité et bon ton du XIIe au XVIIIe siècle ; SLOVAK, Austerlitz ; PERROUD, Un fragment inédit des Mémoires de Buzot ; TURQUAN, Du nouveau sur Louis XVII ; — 5 : Frénilly, Mém. p. CHUQUET ; F. DE FOSSA, Le château de Vincennes ; Manuel de l'amateur d'autographes, Leblanc-Le Blanc.

American historical Review, 3 : The Meeting of the American Historical Association et Madison. — Pierre CARON, A French Cooperative Historical Enterprise. — *Documents* : Narrative and Letter of William Henry Trescot, concerning the Negotiations between South Carolina

and President Buchanan in December 1860, contributed by Gaillard Hunt; SCHEFER, Weltgeschichte der Neuzeit. — POLLARD, Factors in Modern History; BLOK, History of the People of the Netherlands, IV. — LAUGHTON, Letters and Papers of Lord Barham, I; LEHTONEN, Die Polnischen Provinzen Russlands; AULARD, Taine historien de la Révolution Française; DODGE, Napoléon III, IV; HUNT AND POOLE, Political History of England, XII; Letters of Queen Victoria; The Romans Journals of Ferdinand Gregorovius; HANOTAUX, Contemporary France, III; HART, The American Nation; AIMES, History of Slavery in Cuba; MARKS, England and America, 1763 to 1783.

Annales de Bretagne, avril : SÉE, Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution.

Annales de l'Est et du Nord, 2 : C. RICHARD, L'élection des évêques d'Ypres et de Tournai aux États-Généraux; REUSS, L'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution; A. SCHMITT, La répartition de la propriété en 1789 et la vente des biens nationaux de première origine dans le district de Bar-sur-Meuse.

Annales de philosophie chrétienne, février : C. MARÉCHAL, Sénancour.

Annales des sciences politiques, 15 mars : Angel MARVAUD, La politique maritime, militaire et coloniale de l'Espagne. — André LIESSE, L'œuvre administrative de de Villèle, ses idées, ses doctrines. — Maurice-L. DEWAVRIN, Les débouchés maritimes de l'Autriche-Hongrie, les ports de Trieste et de Fiume. — Alfred ANTONY, Le journalisme au gouvernement provisoire de 1848. — Léon BARETY, La politique des banques allemandes, relations avec l'industrie; concentration. — O. FESTY, Chronique des questions ouvrières (1907). — 15 mai : JARAY, L'Autriche nouvelle, sentiments nationaux et préoccupations sociales; RIPERT, La présidence des assemblées politiques; Paul HENRY, Essai d'une évaluation des revenus en France; A. DE LAVERGNE, Chronique budgétaire et législative.

Annales fléchoises et de la vallée du Loir, janvier-février : F. UBALD d'Alençon, Un correspondant inconnu de Lamennais. — mars-avril : UZUREAU, Mgr. Le Peletier, évêque d'Angers; P. UBALD, Un Correspondant inconnu de Lamennais; CALENDINI, La municipalité de Sainte-Colombe.

Anzeiger für schwzerische Geschichte, 1 : PLÜSS, Histor. Literatur, die Schweiz betreffend, 1906 (fin).

Archivio storico for le provincie napoletane, 1 : MARESCA, La missione del comm. Alvaro Ruffo a Parigi 1797-1798 (suite).

Bibliothèque universelle et revue Suisse, février : SOUDAK, Les intellectuels en Russie; PRIOR, une lettre de Gorani. — Mars; POULAIN.

Taine et l'Allemagne ; SOUDAK, Les intellectuels en Russie (suite). — Avril : STAPFER, Sully-Prudhomme ; READER, Au pays où se fait l'histoire ; LEGER, Les littératures slaves, Serbes de Lusace et Slovaques ; SOUDAK, Les intellectuels en Russie (fin).

Breslauer Studien zur Geschichte, I Heft. (Breslau, Trewendt und Granier, in 8°, VIII et 105 p.) : Victor LUDWIG, Ueber Friedrich Wilhelms IV Stellung zur preussischen Verfassungsfrage.

Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, 1 : FORESTIÉ, Le mobilier de Mgr. Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Montauban, mis sous séquestre en 1793. — 2 : abbé GALABERT, Une correspondance berlinoise de fils de réfugiés, 1762-1872.

Bulletin Critique, 24 : BOUTMY, Études politiques ; SALOMON, Nodier et le groupe romantique ; SOURIAU, Moralistes et poètes ; MOUNIER, Venise au XVIII[e] siècle. — 1-2 : KEIM, Helvétius ; J. de Maistre, Consid. sur la France (Gilbert) : BARCKHAUSEN, Montesquieu ; Chateaubriand, Pensées éd. GIRAUD ; SÉCHÉ, Musset, correspondance ; P. RAMBAUD, La pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI ; STENGER, La Société française sous le consulat ; VAISSIÈRE, Lettres d'aristocrates ; LEGENDRE et CHEVALIER, Le catholicisme et la société.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1 : ROMAN, Sceau du 2[e] bataillon des volontaires des Hautes-Alpes.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1 : PLANTADIS, L'agitation autonomiste de Guienne et le mouvement fédéraliste des Girondins en Limousin.

Bulletin de la Société Gorini, avril : ALLOING, Le clergé de l'Ain après le Concordat ; ROCHET, Les prêtres de l'ancien diocèse de Belley sur le chemin de l'exil.

Bulletin trimestriel de l'Académie de Besançon, 1 : ROSSIGNOL, Demandres, évêque constitutionnel du Doubs ; TAVERNIER, La presse bisontine et la Révolution de juillet.

Carnet de la Sabretache, février : JOPPÉ, Le colonel baron Martin 1772-1852 ; HUSSON DE BOUGLON, Campagne et captivité en Espagne 1808-1810 ; MORTUREUX, Brevet d'admission au corps national des volontaires nantais ; DURIEUX, Un professeur de Napoléon, le fusilier Bonneton ; Souv. du gén. Le Poitevin de la Croix ; portrait d'un adjudant-général de la garde nationale parisienne en l'an II. — Mars : gén. THOMASSIN, La Fère, blocus de 1815 ; HUSSON, Camp. en Espagne (fin) ; JOPPÉ, Le colonel baron Martin (fin). — Avril : Buquet, Journal hist. de la 5[e] campagne, commencée le 28 mai 1796 ; comte de PERSAN, Le général de division comte Le Grand 1762-1815 ; gén. THOMASSIN, La Fère, blocus de 1815.

Censeur, 9 : STENGER, La duchesse de Raguse ; G. MOREAU, La crise américaine.

Laube (suite); M. v. BRANDT, Die Völker Chinas. — Juin : Lady BLENNERHASSETT, Die Mem. von Mme de Boigne; P. WALTHER, Die antibrit. Strömungen in Indien u. ihre Bekämpfung; R. M. MEYER, Eine Gesch. der Autobiographie.

Deutschland (Das nationale), 13 : EICHLER, Wie wir als eine nationale Generation heranwuchsen; Marokko als Minenland. — 14 : Auswärtige Politik, Sonnenblitze u. Sturmgewölk; Unsere Marinebaupolitik; Internationale Solidarität im Wirtschaftsleben. — 15 : Der Romanismus sucht seine Gipfelhöhe; v. LIEBERT, Der Heeresetat im Reichstage; WAGNER, Die Ostmarkenvorlage im Herrenhause; SAMASSA, Oesterreich-Ungarns Balkan-Politik — 16 : Das Herrenhaus bei einer wichtigen Entscheidung; ARENDT, Der Wechsel im Reichsschatzamt; Die Auflösung des Kolonialrats; MISCHKE, Die politische Presse Japans; KREUTZKAM, Deutschland unter dem Zeichen des Verkehrs — 17 : Der Flottenverein zwischen Kassel und Danzig; PRITZBUER, Präs. Harenstein, die Bankenquete; Englische u. deusche Presse in Japan; LIEBERT, Ein neues Urteil über Ostafrika. — 18 : Der Brief an lord Tweedmouth; A. ZIMMERMANN, Dernburgs Ostafrika-Programm; NEUHAUS, wer soll Ostpreussen colonisiren? — 19 : LIEBERT, Noch einmal der Block — 20-21 : Wir und Italien — 20 : EICHLER, Der Bismarcktag; STRUCKSBERG, Die neue Aera des Romanismus unter Pius X : PETRENZ, Die Saubengel. — 22 : PERWATH, Die Seemächte; R. MARTIN, Das Reich und die Einzelstaaten. — 23 : SAMASSA, Die Psychologie des Lemberger Mordes; HOLTZ, Abessinien u. die deutschen Koncessionen. — 24-25 : HIEBER, Das Vereinsgesetz im Reichstag; SAMASSA, Die Burenfrage in Deutsch-Südwest. — 26 : ARENDT, Der Seniorenkonvent des Blocks; BEHME, Eine Fractionsgemeinschaft der Rechten; ZIMMERMANN, Eulenburg; Der Marsch der amerik. Flotte gen Westen.

Dilecta, 1er février : PEYRE, Puvis de Chavannes et Dagnan-Bouveret. — 15 : FAGUET, Le pacifisme; HERVIEU, Brunetière; DES GRANGES, Rostand. — 1er mars : BONNAL, Le baptême du feu : PEYRE, Merson, Hébert, Moreau. — 15 : VILLEBOIS-MAREUIL, Les fastes de la légion étrangère.

Documents du Progrès, mars : GORKY, Le cynisme; STEAD, Le dimanche anglais; DELBET, La diffusion du positivisme; GOEHRE, Le socialisme comme religion; MALATO, Les Indiens sont esclaves au Mexique; BRODA, La crise universelle des religions; Rapports des correspondants. — Avril : A. VAZ, L'assassinat du roi de Portugal; SALMERON, La politique marocaine de l'Espagne; HASSE, Colonisation allemande en Pologne; LAGARDELLE, Le syndicalisme; VAMBÉRY, L'éveil des femmes mahométanes; OUALID, La mentalité des indigènes d'Algérie; BANERJEE, L'éveil économique de l'Inde; KRITSCHEVSKY, Les universités

populaires en Russie. — Mai : CHALLAYE, Pour les indigènes du Congo; CASTBERG, La démocratie norvégienne; DAVAISWAMI, Pour la liberté de l'Inde; BRODA, L'avenir du prolétariat; KROUSTALEFF, La 3e Douma; BRYAN, L'éveil de la démocratie au Japon; HARRISSON, Un membre du parti ouvrier premier ministre.

Edinburgh Review, avril : William Pitt, Earl of Chatham.

Énergie française (L') : 1 février : L. LEGER, Lair; MARVAUD, Réorg. de la marine espagnole; POIRIER, Évolution des lois organiques de l'armée allemande. — 8 : BOEGLIN, Une crise en Allemagne; POIRIER, L'armée allemande. 15 : Y, La couverture de la frontière; RONDET-SAINT, L'égalisation par en bas; BOEGLIN, Une crise en Allemagne. — 22 : BIÉTRY, Le mouvement jaune; CHÉRADAME, Le conflt japono-américain — 29 : L. LEGER, L'expansion de la race slave; POIRIER, La puissance navale des États-Unis. — 7 mars : POIRIER, La puissance navale des États-Unis. — 14 : POIRIER, La puissance navale des États-Unis; SAVARY, La France jugée par un Américain. — 21 : CONTENSON, Le renchérissement général — 28 : OKUMA, Décadence de la Chine et prospérité du Japon; DERSEN, Chemin de fer au Congo. — 4 avril : GAULOT, Conventionnel et marquise. — 18 et 25 : POIRIER, Le réveil militaire de la Chine.

English historical Review, avril : BARING, Lord John Russell's attempt to form a government in 1845.

Études des Pères de la Compagnie de Jésus, 5 mars : CROS, L'apparition du 25 mars 1858. — 20 mars : JUBARU, L'Immaculée à Lourdes. — PILLET, Les deux conférences de La Haye. — ROURE, Scolastiques et modernistes. — BOUBÉE, L'Angleterre religieuse, les catholiques devant le Parlement. — SUAU, Madagascar, le pacificateur, luttes confessionnelles. — 5 avril : HARENT, Expérience et foi; WETTERWALD, La question mandchou-chinoise. — 20 : LONGHAYE, Mgr Freppel et le comte de Mun; RIONDEL, Les écoles d'Orient et M. Aulard.

Études franciscaines, mars : ARMEL, Un novice capucin devant la commission militaire de Cherbourg en messidor an II. — Avril : B. CONSTANT, La croisade eucharistique de Pie X; P. JACQUES, Le décret « ne temere. »

Europe politique et littéraire, mars : STIEGLITZ, Question macédonienne; H. de VILLERS, Hégémonie du Pacifique, suprématie en Extrême-Orient. — Avril : STIEGLITZ, Question macédonienne; RÉVEILLÈRE, Réflexions d'un vieux marin.

Forschungen und Mitteilungen zur Geschichte Tirols und Vorarlbergs, V, 1 : Die Rückkehr der Erzherzogin Maria Elisabeth Josepha nach Innsbruck 1797.

Fortnightly Review, février : VIATOR, Asia contra mundum; BROOKS,

The voyage of the American fleet; DAWSON, The race question in Germany. — mars : CALCHAS, The future of Kingship; BROOKS, The last chance of the Irish gentry; STEAD, Great Britain and Turkey, a plea for a sane policy; EXCUBITOR, The British reply to Germany's dreadthoughts; BLENNERHASSETT, The significance of the Polish question. — Avril : CALCHAS, Liberalism and the coming débâcle; LYTTELTON, René Bazin; SPENDER, From the old rural system to the new; lady Agnes GROVE, The ideals of a woman's party; HEYKING, Consular relations between Great Britain and Russia; LAGDEN, A view of South African natives and their problems, I. — Mai : LAGDEN, South African natives, II; RIEDELSKI, The solution of the Polish problem.

France médicale, 10 février : BOUQUET, La réforme des études médicales sous la Révolution; LEGLUDIC, Hist. de l'Ecole de médecine d'Angers. — 25 mars : P. DELAUNAY, Les hôpitaux d'Angers en 1800, — 10 avril : DRIVON, Le corps de santé lyonnais pendant la Terreur.

Frühling, 14 : BERG, Die deutsche Auswanderung. — 15 : LANG, Die technischen Hochschulen der Ver. Staaten — 16 : ALBERS, Die freie deutsche Reichstadt Metz. — 18 : LENNEMANN, Die Grundprobleme Russlands.

Gegenwart, 6 : LIERSEMANN, Deutsche Kulturarbeit in China; ELSENHANS, D. F. Strauss. — 7 : MOELLER, Die nordeurop. Situation und Deutschland; SOSNOSKY, Vom Union-Heere. — 8 : W. WEBER, Japan u. die Ver. Staaten; L. MARTIN, Mohamed Ali u. das Haus der Gerechtigkeit. — — 9. R. MARTIN, Das Gold in Kriege. — 10 : HILSE, Arbeitskammern; W. SCHÜTZE, Japans Handel. — 11 : SCHUMACHER, Falsche Schlüsse; SCHAUKAL, Tragisches Epigonentum. — 12 : LIERSEMANN, Die Anerkennung unserer Flottenvorlage durch Frankreich. — 13 : CORBACH. Um den Congostaat. — 14 : SOSNOSKY, Oesterreichs Stiefkind; P. WOLFF, Die Neutralitaet der Kleinstaaten. — 15 : STAUFF, Beamtenaufbesserung u. Reichspolitik; CORBACH, Die russische Boxerbewegung; — 16 17 : v. d. BOECK, Frankreichs Haer. — 16 : FRANCKENBERG, Japanische Handelsprojekte. — 17 : CORBACH, Beamten-Emanzipation. — 18 : R. MARTIN, Direkte Reichssteuern, LEHMANN. Deutsch-franz. Annäherungsbestrebungen. — 19 : LIERSEMANN, Japans Hoffnung; SCHÜTZE, Wenn der Neger zivilisirt wird.

Giberne (la), février, mars, avril : Abrégé de mes voyages, par un chasseur de la garde impériale (suite); — avril : Arrestation et mort de Murat.

Gœttingische gelehrte Anzeigen, avril : SALOMON, Pitt, 1, 2 (Ruville); JANSON, Kœnig Friedrich Wilhelm III in der Schlacht Criste[illegible].

Grande Revue, 10 fevrier, C. HUMBERT, L'antimilitarisme; JOUNET, Catholicisme liberal et papauté; DUCHÊNE, Un réveil de l'Islam; DUPRÉ.

Les relations anglo-allemandes; JUNÉ DE BULOIX, La crise portugaise, — 25 : Amiral X, La défense de l'Indo-Chine. — 10 mars : TROUILLOT. Les suites du rachat; OUROUSSOF, La question juive en Bessarabie. — 25 : BEAUQUIER, La division de la France en régions; DELL, Pie X et les catholiques anglais; LAURIBAR, Carducci et l'âme italienne; FARJENEL, Les idées nouvelles en Chine. — 10 avril : HUMBERT, Le cabaret à la caserne; DELL, Pie X et les catholiques anglais; SAGERET, Zola fouriériste. — 25 : HANS et PERQUEL, Le remembrement de l'Afrique.

Grenzboten, 6 : FITGER, Die neue Armada gegen Japan; PÜRSCHEL, Oesterreich und der Krimkrieg. — 7 : WITZLEBEN, Die Befestigungen Westrusslands; E. SCHULTZE, Der Kampf gegen die Korruption der Polizei in New-York. — 8 : Die brasilian. Auswanderungspropaganda; K. DIETERICH, Adel u. Bauern in Osteuropa; HAARHAUS, Der Verfall des städtischen Regiments in Deutschland. — 9 : R. WAGNER, Kolon. Eingeborenenpolitik u. Arbeiterfrage; TSCHIEDEL, Die Mission laïque française in China; E. SCHULTZE, Korruption der Polizei in New-York, 2. — 10 : Die grossen Heeresreformen in Frankreich. — 11 : Die polit. Lage in der Ostsee u. Nordsee; BOLLE, Die Kolonien Blumenau und Hansa. — 12 : PASCHEN, Russland im fernen Osten nach dem Kriege. — 13 : Rud. WAGNER, Ostafrik. Eisenbahnpolitik; Elsass Lothringen als Bundesstaat. — 14 : Die grossen Flotten; Asiatische Probleme. — 15 : Die Tätigkeit der ungar. Koalition. — 16-17 : PASCHEN, Die asiatische Einwanderung. — 17 : Die modernen chinesischen Truppen in Petschili. — 19 : R. WAGNER, Brauchen wir die Ausländer in unsern Kolonien?; Amerika u. die Dauerhaftigkeit seiner polit. Verhältnisse, 2; Skizzen u. Bilder aus dem westfäl. Industriegebiete. — 20 : Engl. Heeresreformen; Das Tagebuch des Grafen Blumenthal 1870-1871.

Heimat, 3 : HOFF, 24 märz 1848; DETLEFSEN Die schleswig-holst. Marine; DAENELL, Dänemark u. die Herzogtümer in der ersten Hälfte des 19 Jahrh. — 5 : MARTENS, Das Seminar in Eckernförde 1858-1864, 1.

Hessenland, 5 : LOSCH, Kurhessische Offiziere n Jütland, 1849.

Historisch-pædagogischer Literaturbericht, 1906 : Erziehungs- und Bildungseinrichtungen : WEHRMANN u. CLAUSNITZER, Preussen; FRITZSCH, Sachsen; SCHOTT, Württemberg; DIEHL, Hessen; SCHNEIDER, Thüringen.

Historische Studien, 57 : BAHRS, Buchholz, ein preuss. Publizist. — 58 : WISCHNITZER, Die Univ. Göttingen u. die Entwickl. der liberalen Ideen in Russland im ersten Viertel des 19 Jahrh.

Hochland, 5 : LÖWE, Pobedonoszew. — 6 : CARDAUNS, Reichensperger.

Internationale Revue, mars : Le combat de l'artillerie de campagne d'après les règlements de 1907; protection et surprise des voies ferrées; Le corps des officiers de réserve allemands; Dix-huit mois avec

les armées russes en Mandchourie; Sous-marins ou submersibles. — Avril et mai : L'emploi des mitrailleuses par les Japonais; Le canon de campagne français; Canon automatique Krupp; Importance des grands fleuves; Importance des forteresses dans la conduite de la guerre; Protection des frontières au moment de la mobilisation.

Internationale Wochenschrift, 7 : Mausbach, Die päpstl. Kundgebungen; W. Röhler, Syllabus und Encyclika wider den Modernismus. 8 : Mayr, Reichseinkommensteuer u. Verwandtes (fin). — 9 : A. Harnack, Die päpstl. Encyclika 1907; Fr. Paulsen, Rom u. die deutsche Theologie. — 10 : Stevenson, Abraham Lincoln; Sapper, Der Panamakanal unter den Nordamerikanern. — 11 : Stevenson, Lincoln. — 12-13 : Sapper, Der Panamakanal unter den Nordamerikanern, I. — 14 : Bornhak, Die weltgesch. Entwickl. des Konstitutionalismus; E. v. Halle, Die Company of Merchant Adventures in Hamburg, 1808, I. — 15 : E. v. Halle, Die Company of Merchant Adventures (fin). — 16 : Lord Cromer, Die Anfänge des modernen Aegypten, I. — 17 : A. Harnack, Der vierte internat. Kongress für histor. Wiss. zu Berlin; Lord Cromer, Modernes Aegypten, II. — 18 : Cromer, Modernes Aegypten, III. — 19, 20, 21 : M. v. Brandt, Die Grundlagen der chines. Kultur.

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine, février : Rohne, Deutsche und franz. Artillerie seit dem Kriege. — Mars : Thimme, Hat Yorck die Convention von Tauroggen auf Grund einer geheimen Instruction vollzogen oder nicht ? — Avril : Pflugk-Harttung, Von Wavre bis Belle-Alliance.

Journal des Économistes, 15 février : Y. Guyot, Un tarif de guerre; Henricet, La réalisation immédiate de la réforme foncière; Giretti, Nouveaux gestes du protectionnisme en Italie. — 15 mars : F. Passy, Abondance ou disette; Letourneur, Décadence de l'apprentissage; Rouxel, Travaux des chambres de commerce; Tollaire, Méfaits du protectionnisme aux États-Unis; L'expansion des banques et la panique. 15 avril : L. de Goy, La situation des finances communales; Bellet, Du repos hebdom. au salaire minimum; Y. Guyot, Théorie de l'évolution ; F. Passy, La morale nouvelle.

Journal des sciences militaires, 5 : Budget de la guerre, 1908; Rouquerol, L'artillerie dans les sièges; Janet, Les sociétés de tir; Dencausse, Modific. dans la tactique de l'infanterie (fin); Hennet, Au xviii[e] siècle, L'état-major (suite). — 6 : Rouquerol, L'artillerie dans les sièges (suite); Notre armée coloniale ; Général de Heusch, Consid. sur la guerre russo-japonaise (suite); Hennet, L'état-major (fin). — 7 : Grouard, Critique stratég. de la guerre franco-allemande, l'invasion (suite). — Rouquerol, L'artillerie dans les sièges (fin); Heusch, Guerre russo-japonaise (suite). — 8 : Budget de 1908 ; Grouard, Guerre franco-

allemande, l'invasion (suite); HEUSCH, Guerre russo-japonaise (suite). — 9 : Budget de 1908; HEUSCH, Guerre russo-japonaise (suite). — 10 : Gen. PÉDOYA, L'évolution dans le recrutement de l'armée; LEBEDEV, Le combat offensif d'après l'expérience de la guerre russo-japonaise; CONSTANTIN, La confiance, essai de psychologie militaire.

Journal of the Royal United Service Institution, février : TYRELL, Wars of the Turks with the Germans (fin). — Avril : LAWRENCE, The Hague conference and naval war.

Lectures pour tous, avril : FRAGER, Le meurtrier du duc de Berry. — Mai : LENÔTRE, L'enlèvement de Clément de Ris.

Literarisches Zentralblatt, 9 : REVENTLOW, Weltfrieden oder Weltkrieg. — 10 : BODE, Amalie Herzogin von Weimar; Briefw. des Herzogs Fr. Chr. zu Schleswig-Holstein-Sonderburg-Augustenburg mit König Friedrich VI von Dänemark u. dem Thronfolger, p. Hans SCHULZ; CAEMMERER, Die Befreiungskriege 1813-1815, ein strategischer Ueberblick; URUSSOW, Memoiren eines russischen Gouverneurs, Kischinew. 1903-1904. — 11 : KULLNICK, Roosevelt; SARGENT, Anglo-Chinese commerce and diplomacy. — 12 : Königin Victorias Briefwechsel und Tagebuchblätter; HARRISON, England and Germany; RADUNZ, 100 Jahre Dampfschiffahrt 1807-1907; P. HERRMANN, Island in Vergangenheit u. Gegenwart; Briefe an Menzel, p. MEISNER u. Erich SCHMIDT. — 14 : HAUPT, Karl Follen und die Giessener Schwarzen; KLAJE, Waldenfels und seine Grenadiere; O.-E. SCHMIDT, Fouqué, Apel, Miltitz; EHRENTREICH, Die freie Presse in Sachsen-Weimar. — 15 : LANGENBECK, Englands Weltmacht; CHARMATZ, Deutsch-österr. Politik. — 16 : MEINECKE, Weltbürgertum u. Nationalstaat; Corresp. du duc d'Enghien, II, p. BOULAY DE LA M.; GÜSSFELDT, Kriegserlebnisse. — 17 : TEUTSCH, Gesch. der Siebenbürger Sachsen, II, 1710-1815; MEYCK, Johanna von Bismarck; MAC KINNON, Das moderne Deutschland in britischer Beleuchtung u. die deutsch-britischen Beziehungen; LAMPRECHT, Deutsche Gesch. III, 3; Earl of CROMER, Modern Egypt; L. BERNHARD, Das polnische Gemeinwesen im preussischen Staat. — 20 : SCHWERTFEGER, Gesch. der kön. deutschen Legion. — 21 : F. A. L. von der Marwitz, p. MEUSEL, I; WÄBER, Preussen u. Polen.

Mémorial diplomatique, 2 février : Le Maroc à la Chambre (et 9, 16). — La politique extérieure de l'Autriche-Hongrie. — 9 : L'assassinat du roi de Portugal; Un message de Roosevelt. — 16 : Traité relatif à l'intégrité territoriale de la Norvège. — 23 : Le Maroc au Sénat; Castro contre Corao; Le différend austro-russe. — 1er mars (et 15, 29), Paix et arbitrage; Le Maroc; La dépression économique en Russie. — 8 : La marine anglaise; Le Maroc. — 15 : La question balkanique à la Chambre italienne; Les relations russo-japonaises; Guillaume II et

lord Tweedmouth; Situation économique de l'Algérie, L'état du Congo; Le Maroc. — 22 : La république de Salvador; L'état du Congo. — 29 : DOUMER, Les crédits pour les opérations militaires au Maroc. — 4 avril (et 11) : Paix et arbitrage; (et 11, 19), Le Maroc; L'intégrité de la Norvège; Rapprochement économique entre France et Allemagne; Constitution chinoise. — 11 : La Macédoine; Triple alliance en Extrême-Orient; Incident russo-américain. — 19 : Le Congo indépendant et le Livre blanc; Justice russe et Pogromes; Constitution chinoise.

Mercure de France, 16 février : MÉRÉ, André Chénier journaliste; CHANTALOUET, La guerre possible. — 1er mars : BERSAUCOURT, Balzac et la Revue parisienne; NOREL, Le prochain conflit du Pacifique. — 16 mars : BERSAUCOURT, Balzac; PAUL-LOUIS, Le syndicalisme français. — 1er avril : SÉCHÉ, Le cénacle de la Muse française; ERMONI, Les tendances actuelles dans le domaine religieux. — 16 avril : J. de GAULTIER, Le bovarysme de l'histoire; MAYBON, Le programme des démocrates socialistes chinois. — 1er mai : SÉCHÉ, Le cénacle de la Muse française.

Militærwochenblatt, 19 : Die Sprengung der Moselbrücke bei Fontenoy. — 21 : Ein Gefecht der franz. Trappen in Marokko. — 22-23 : Die Unternehmungen Frankreichs in Marokko. — 25 : Strateg. u. takt. Studien über Kavallerie. — 96 : Neues vom franz. Heere. — 27 : Zur engl. Armeereform. — 28 : Neues von der österr. ung. Wehrmacht. — 29 : Noch ein Wort zu Marwitz. — 30 : Das Anwachsen des preuss. Militäretats. — 34 : Die milit. Lage an der indischen Nordwestgrenze. — 37 : Neues vom russ. Heere. — 42 : Das Urteil im Port-Arthur-Prozess; Neues von franz. Heere. — 43 : Zur engl. Armeereform. — 45 : Frankreich in Marokko (suite). — 46 : Franz. Ansichten üser deutsches Heerwesen. — 47 : Die Beförderungsverhältnisse im russ. Offizierkorps nach dem Kriege. — 48 : Die englische Heeres = und Flottenetat. — 49-40 : Das neue chinesische Heer. — 53-54 : Mukden. — 53 : Neues vom franz. Heere. — 54. Gen. v. Bychelberg. — 55 : Mukden (fin). — 52-58 : Liao yan ; Marokko (suite). — 59-60 : Englands Kämpfe um die Weltherrschaft um die Wende des XVIII Jahrh. — 60 : Lenewitsch. — Beihefte, 2 : GIEHRL, Das Gefecht von Yuschulin, 31 juli 1904.

Militærzeitung, 5 : Die Kavallerie-Brigade Akijama bei Wafangou, 15 Juin 1904. — 9-17 : SOMMERFELD, 1870-1871, vor Paris. — 15 et 16 : Neun Jahre in russischen Diensten unter Kaiser Alexander III, Erinn. eines preuss. Offiziers.

Musée littéraire et pittoresque, février : E. DAUDET, En 1815; R. DE VALFORI, A la conquête de l'Antarctique; P. FESCH, La presse en Turquie. — avril : E. DAUDET, En 1815; ARNAUD, L'Égérie de Louis-Philippe; ACLOQUE, La Révolution et les savants.

Nation, 5 mars : The situation in Russia. — 12 : Lord Cromer on Gen. Gordon. — 26 : Wolfe, Montcalm and the Entente cordiale. — 9 avril : China and Russia in Manchuria. — 16 : Conditions in Cuba.

Neue Revue, janvier, I : TAISUKE ITAGAKI, Japan, Amerika und der Weltfriede ; Mem. des Feldm. Lieut. Berger aus dem Kriege von 1859, I. — Janvier, II ; Harden und sein Prozess ; v. FUCHS. Kolonialpolitik ; von WOINOVICH, Radetzky ; GOTTSCHALL, Die Führer des jungen Deutschland. — Février, I : W. CREMER, Der Feminismus der Amerikaner ; F. WOLFF, Schlesien. — Février, II : WIRTH, Parteien ; HATVANY, Taines Briefe. — Mars, I : Oesterr. und deutsche Balkanpolitik ; WALTHER, Kolonialbahnen Im englischen Parlament ; M. HERWEGH. und v. FLEURY, Unveröffentlichte Briefe Georg Herweghs. — Mars, II : von VALOIS, Unser Anfang in Ostafrika. — HERWEGH, u. FLEURY, Briefe G. Herweghs (suiie). — V. der BOECK, Weitere Kürzung der Dienstzeit im deutschen Heere. — Avril I : Alexis von ENGELHARDT, Russisch-Ostasien ; BRATTER, Englands Balkanpolitik ; CORWEGH, Solgers Erwin ; Ewald von KLEIST, 125 Jahre Luftschiffahrt.

Nineteenth Century and after, mars : MACDONALD, The impotence of socialism ; WILLIAMS, Henry Walker, journalist of the commonwealth. — Avril : WHITE, Navy estimates and naval debates ; ALI, Anomalies of civilisation, a peril to India ; Low, Lord Cromer on Gordon and the Gladstone Cabinet. — Mai : BUXTON, Diplomatic dreams and the future of Macedonia ; MITRA, Lord Cromer and Orientals ; BARKER, The naval policy of Germany.

Nord und Süd. 2 : Eichendorffs Briefwechsel mit Schön ; M. PHILIPSON, Die ersten Polen unter preuss. Herrschaft. — 3 : Eichendorff u. Schön.

North American Review, février : GAGE, The treasury and general finance ; RIDZGELY, Our currency and banking system ; CONANT, The lessons of the panic ; MACDONALD, The present crisis ; BRIGGS, The Enciclycal against modernism ; ROLLESTON, The crisis in Ireland. — Mars : SPECK-STERNBURG, The truth about Germany expansion ; COLQUHOUN, An English view of the Panama Canal ; BROOKS, The new Ireland, I ; MOLONEY, Preferential tariffs in the British Empire.

Nouvelle Revue, 4 : G. GRANDIDIER, Le Sud de Madagascar ; STENGER, La Roche tarpéienne, I : LIESSE, Corvetto (fin). — 5 : BERNUS, Le conflit balkanique : VAUTHIER, Fontanes et les débuts de l'Université ; STENGER, La Roche tarpéienne, II. — 6 : WELSCHINGER, Les négociations du sacre de Napoléon ; RAQUENI, L'Italie et l'Autriche ; RIBET, Le salaire et le coût de la vie ; VAUTHIER, Fontanes (fin) ; STENGER, La Roche tarpéienne. III. — 7 : RAFFALOVICH, Les grèves de Berlin en 1907 ; LESCAZES, Réservistes et territoriaux ; STENGER, La Roche tarpéienne, IV. — 8 : BAPST,

[illegible]. M[illegible], Les bases [illegible] en Belgique : MOCQUANT, Le [illegible] de Paris : STEV[illegible], La Roche tarpéienne fin. — 9 : A. M[illegible], L[illegible] Natal : M[illegible], Les bases du trône en Belgique [illegible]. Le pape et l'orthodoxie. — 10 : A. RAFFALOVICH, Le [illegible] en 1897 : A. SA[illegible], L'annexion du Congo par la Belgique : B[illegible], Les relations anglo-allemandes à la fin du XIXe siècle.

Nuova Antologia, [illegible] : D'ANCONA, Guadagnoli ; La crisi [illegible] : L'Italia e la tragedia di Lisboa.

Oesterreichische Monatsschrift für den Orient, 2 : Opium u. Alkohol in China. — Bank = und Geschäftsverhältnisse in Salonich : Die Hamburger Handelskammer über das Exportgeschäft. — 3 : STEINSCHNEIDER. Der Schiffsverkehr Smyrnas ; Die Geschäftslage in Makedonien : Wirtsch. Verhältnisse in Batum : Handelsverh. auf Ceylon : Britisch-japan. Konkurrenz : Die Tientsin-Pukow-Eisenbahn. — 4 : Wirtsch. Verhaltnisse in Singapore : Die Finanzlage Siams.

Oesterreichische Rundschau, 3 : SIENKIEWICZ, Preussen und Europa : PELZ, Wie stehen wir heute mit Ungarn ? ; Radetzky, Aus meinem Leben, 1814-1847 : WOINOWICH, Görgey. — 4 : CHLUMECKY, Polit. Dramen, dramatische Politik : Unsere Verkehrspolitik am Balkan. — 5 : RASCHDAN, Die deutsche Ostmarkenpolitik ; Graf RADETZKY, Die Märztage des Jahres 1848. — 6. WERNER, Intervention in Ungarn ; Geheimberichte aus den Märztagen 1848. — 1 : LÜSCHIN VON EBENGREUTH, Die heilige Krone Ungarns. — 2 : STIBRAL, Zur Frage der Meistbegunstigung ; Radetzky, Aphorismen über die Organ. des österr. Heeres. — 5 : VELTZÉ, Die Feuertaufe des Kaisers Franz Josef I bei Santa Lucia.

Oesterreichische-Ungarische Revue, 2 : LAMPEL, Metternichs Politik in griech. Freiheitskampfe. — KOHN, Der Streit um das Meerauge zwischen Oesterreich u. Ungarn (fin).

Opinion (l'), 4 : PEAUX, Les îles d'Aland. — 5 : GAULIS, Lettres de Sainte-Beuve sur Rome. — 6 : PEAUX, La question de la Baltique ; RECOULY, La poussée germanique dans les Balkans ; REISET, Les beaux jours de Coblentz. — 7 : Taine et M. Aulard, lettre de Thomas Graindorge. — 11 : SÉCHÉ, Papiers romantiques. — 12 : A. LICHTENBERGER, L'Alsace et nous ; M. DUBOIS, Les grands ports français ; CHUQUET, Le dragon Güssfeldt ; LEDRAIN, Chateaubriand et les femmes. — 13 : J. BARDOUX, Deux premiers ministres anglais. — 14 : AIMOND, Les voies d'accès au Simplon. — 15 : M. DUMOULIN, Les mémoires de la comtesse de Boigne. — 16 : ROCHEBLAVE, Le duc de Croy. — 18 : CHUQUET, Le sergent Philippot. — 19 : Vte de REISET, La reine Marie-Amélie et la duchesse de Berry.

Oxford and Cambridge Review, no 3 : VENN, Matriculations of

Oxford and Cambridge, 1544-1906; BICKLEY, The tendency of modern poetry; CHESTERTON, Human nature and the historians.

Paix par le droit, avril : BROCHE, Une revue impérialiste anglaise, the Empire Review; FRIED, Les voies nouvelles ouvertes au pacifisme; RUYSSEN, Notre enquête sur le bureau de Berne; J. DUMAS, Quelques applications du droit sur le champ de bataille; PRUDHOMMEAUX, La guerre et la paix dans le monde. — Mai : RUYSSEN, La mission de la France; CLERGET, Les impérialismes et la morale des peuples; Fr. PASSY, Le rôle de l'arbitrage; DUPLESSIX et RUYSSEN, Le Maroc; GOBLOT, Les poètes et les penseurs de la paix; PRUDHOMMEAUX, La guerre et la paix dans le monde.

Preussische Jahrbücher, mars : Max LEHMANN, Major von Wrangel, der angebliche Urheber der Convention von Tauroggen; MEUSEL, Marwitz' Schilderung der altpreuss. Armee. — Avril : E. SCHULTZE, Die Schiffbarmachung des Mississipi; POLLY, Russlands Finanzlage.

Quellen u. Forschungen zur deutschen insbes. hohenzoller. Geschichte, V, 1 : Preussen nach dem Tilsiter Frieden. — Rumford.

Questions actuelles, 1er février : Le modernisme en Allemagne; A. TARDIEU, Japon et États-Unis (et 8). — 8 : BRUCKER, L'église et la critique biblique (et 16); Discours de Delcassé et réponse de Pichon. — 15 : AULARD, Les écoles d'Orient; GOUDAL, La Révol. dans les séminaires russes (et 22); BRIAND, Ouvriers et jury. — 22 : Le roi Carlos; L'assistance publique à Paris; L'intégrité de la Norvège. — 29 : Barboux et Claretie; Le repos hebdomadaire en Italie. — 4 avril : DUDON, Les séminaires sous le premier Empire; E. COMBES (et 18), Le passé et l'avenir du catholicisme en France. — 11 : LE LIBOUX, Joseph de Maistre. — 18 : VASCO, Le recensement de l'Algérie; Dévolution des biens ecclésiastiques; Répression des outrages aux bonnes mœurs. — 26 : VERSCHAVE, La Hollande et les catholiques.

Révolution (la) dans l'Aube, 1 : BOUTILLIER DU RETAIL, Les études d'histoire moderne dans l'Aube; BEUVE, Le père Sauce à Troyes; LALLEMENT, Les conscrits de l'an VII; MORIN, Les distractions poétiques des suspects internés au Grand Séminaire de Troyes; BEUVE Arcis-sur-Aube en 1830.

Révolution de 1848, mars-avril : Compte-rendu de l'Assemblée générale; MOYSSET, Adresse de l'association populaire suisse au gouvernement provisoire; GOSSEZ, Un plébiscite contre la révocation d'un instituteur en 1852; LEBEY, Lettres d'Emm. Arago, G. Sand et Barbès; RANVIER, Jeanne Deroin (suite); Mme CHEVALLIER-POTIER, Deux chansons. — Bibliographie et chronique : MONIN, Ledru-Rollin; Marc Ducloux; LARA, Henri Descamps; Beluze; Lettre de la duchesse Decazes sur l'impératrice Eugénie; Hugo à Mme de Girardin; LEVAS-

seur, Léon Faucher; Les papiers Reynaud: Tixerant, Le féminisme en 1848.

Révolution française, 9 : Perroud, A propos de l'abolition du droit d'aînesse : Aulard, Avert. au tome XVIII des Actes du Comité; Ks-cissat, Maignet et le clergé de l'arrond. d'Ambert ; A. Tuetey, Le Comité des inspecteurs de la salle de la Convention ; Notes de lectures : les pommes de terre des Tuileries et du Luxembourg ; Barbès et Lamartine. — Réimpression : un arrêté de Dartigoeyte sur le décadi. — Chronique et bibliographie : Guibal, Le mouv. fédéraliste en Provence ; Souv. de Frénilly; Saché, Milscent ; Billard, Les tombeaux des rois ; Saint-Yves et Chavanon, Le Pas-de-Calais 1800-1810 : E. v. Meier, Influence de la France sur la Prusse ; Fromond, Cahier de Dôle, d'Ornans et de Quingey ; Caumont la Force, L'architrésorier Lebrun ; M. Faure, Pour la terre natale ; Coyecque, La coll. Paran du Rosan ; Leroux, L'assistance à Limoges; Bourgin, Hist. de la Commune ; Perroud, Un fragm. des Mém. de Buzot ; Régnier, Les préfets du Consulat et de l'Empire ; R. Dreyfus, Quarante-huit; Hist. socialiste, XI ; La statue de Marat. — 10 : Assemblée générale du 8 mars 1908. Mathiez, France et Rome sous la Constituante (suite) ; Chapuisat, Carnot à Genève ; Denolle, Les prêtres assermentés ; Les actes notariés et les archives départementales. — Notes de lecture : La Convention et la traite des nègres; Fabre et l'Orange de Malte ; La Bibliothèque de Crispi. — Chronique et bibliographie : Brette, Atlas de la censive de l'archevêché dans Paris; Salvemini, La Revol. francese; Hérissay, Buzot ; Delarue, Le clergé dans le district de Dol, IV ; Slovak, Austerlitz ; Fr. Masson, Le sacre de Napoléon ; Folliet, Duval et Bruchet, Hist. du dép. de la Haute-Savoie; Gossez, Mem. de Fr. Leblanc ; La Revue de Hongrie. — 11 : Deville, Les mots socialisme, socialiste et certains autres ; Mauberger, Le chef de brigade Le Féron : Bruesch, Deux documents sur Chaumette ; W. Les troubles agraires en Russie ; Pasquier, Le dépôt des actes notariés et judiciaires aux archives départ. ; La commission supérieure des archives ; Chronique et bibliographie : Guyot, Goujon ; Vitry et Brière, Saint-Denis ; G. Claretie, Derues ; Lanzac de Laborie, Paris sous Napoléon, IV ; Jouve, Avignon revol. ; Esmein, Gouverneur Morris.

Revue (la), 15 février : G. Monod, Les Mém. d'une enfant ; Mme Michelet, Ma première confession ; Dandonau, Mœurs malgaches ; Joao de Barros, La mentalité portugaise contemporaine. — 1er mars : Finot, La journée portugaise ; Riou, L'Église catholique et les modernistes; Duquet, Le guêpier marocain ; Faguet, Sénancourt. — 15 mars : Stéphane Pol, Les réformes de la magistrature en France ; Sjoestedt, Entre la Russie et la Suède ; Sefer-Bey, La vie sociale à Constanti-

nople; G. Ferry, Mérimée et Stendhal; Nic. Ségur, Faguet. — 1er avril : Dumas fils, Lettres; Prince S. R. G., Autour du tsar, III : Marvaud, L'anarchisme en Espagne. — 15 avril : L'impuissance parlementaire; Honoré V, prince de Monaco; Lettres inédites. — 1er mai : Le modernisme en Italie; Pereire, La question du drapeau tricolore; Faguet, Le dossier de Fouché; Jehan d'Ivray, La jeunesse égyptienne; Risson, Un d'Orléans ignoré.

Revue alsacienne illustrée, 1 : Bainville, Gustave Doré; Girodie, La tradition de la toile imprimée alsacienne.

Revue augustinienne, 15 février : V. de P. Bailly, Un jubilé, l'ère de Lourdes. — 15 mars : Le Liboux, Joseph de Maistre.

Revue de Belgique, février : J. Lecocq, La réaction individualiste en Angleterre; Mystagogus, La franc-maçonnerie; Carlier, Victoria et Léopold. — Mars : Carlier, Victoria et Léopold; La Fontaine, La conférence de la paix; Wilmotte, Rousseau et ses récents critiques.

Revue catholique de la Normandie, 15 mars : Mgr. Oursel, Marie Le Masson Le Golft (1749-1826).

Revue catholique des institutions et du droit, février : Hubert-Valleroux, L'Église et la charité; Lestra, Les Concordats de l'ancienne France; Théry, L'art. 1220 et l'arrêt de cassation du 5 déc. 1907; Chapot, La Révol. française; A. P., La lutte pour la liberté de l'enseignement. — Avril : Valleroux, Les retraites ouvrières; Godefroy, Les liquidations en déficit.

Revue catholique et royaliste, 20 février : H. de France, La vie urbaine; Schiffmacher, Positivisme et catholicisme; Guillot, Menées anarchistes avant la Révolution en Bourgogne. — 20 avril : Dom Besse, Les études d'hist. locale avant la Révol., Orange, Comtat, Roussillon, Foix.

Revue critique d'histoire et de littérature, 10 : Vandal, L'avénement de Bonaparte, II (Mathiez); Stenger, La Société pendant le Consulat, VI (Mz); Cambridge History, X, la Restauration (Guyot); A. Goldschmidt, Mém. des Décabristes (J. L.); Corresp. d'Amari, p. d'Ancona, III (Ch. Dejob). — 12 : Wahl, Les préludes de la Révol. II (Marion); Holzhausen, Heine et Napoléon (J. Legras). — 13 : Miramon-Fargues, L'héritage des Beauvau-Tigny (Guyot); Fournière, La crise socialiste (d'Eichthal). — 14 : Mém. du prince de Hohenlohe (Eisenmann). — 15 : Chuquet, Journal de Desaix et Souvenirs de Frénilly (C. S.); La nation belge; Gaffarel, La politique coloniale de la France. — 16 : Itchikawa, La civilisation du Japon (Courant); Philippson, La Méditerranée (B. A.); Mme Rosati, Charles-Albert et François IV (Biovès); Poiré, Magenta et Solferino; Emin, Avenir de la Turquie (Biovès); Malet, Hist. contemp. (A. C.); Wahl-Bernard, L'Algérie (A. C.). — 17 : Peltier, Le sergent

Philipot (A. C.); HETTNER, La Russie (J. L.); GRAUE, Les effets du Kulturkampf (L. R.). — 19 : G. WEILL, Le catholicisme français au XIXe siècle (M. D.). — 20 : KRÜGER, La papauté (A. L.); R. HENRY, De Bohème au golfe persique (B. A.); ALLIER, Le protestantisme au Japon (Biovès). — 21 : PFISTER, Hist. de Nancy, III (R.); CÉRENVILLE, Le système continental et la Suisse (A. Mathiez); Baron de BATZ, Jean de Batz, I (Ty). — 22 : SCHAUMKELL, L'historiographie allemande (L. R.); BARCKHAUSEN, Montesquieu (L. R.); STAVENOW, Hist. de Suède (R.); QUENTIN-BAUCHART, Lamartine et la politique étrangère de la Révol. de février (Ty).

Revue d'Alsace, mars-avril : Ch. HOFFMANN, Le comté de Ribaupierre en 1789 (suite); SIFFERLEN, Goldbach dans la vallée de Saint-Amarin (suite). — Mai-juin : Mgr HERSCHER, Le commandant Herscher; HANAUER, Bibliothèques et archives de Haguenau; SIFFERLEN, La maison natale de Mme Sans-Gène; BARDY, Le maréchal de camp marquis de Vernouillet; HOFFMANN, Le comté de Ribaupierre en 1789 (fin). — C. O., A propos de Gobel. -- Le 4e bat. de la mobile du Haut-Rhin.

Revue d'artillerie, février : CHALLÉAT, Matériel et tactique de l'artillerie allemande.

Revue de Bretagne, janvier : HERPIN, Le mariage de Chateaubriand; UN BRETON ÉMIGRÉ, Les Bretons de Bretagne jugés par un Breton de Paris; UZUREAU, La déportation des religieuses angevines, leur séjour à Lorient; ORAIN, Leconte de Liste étudiant en droit à Rennes; P. MERLET, Le district de Rochefort (Morbihan) 1790-1795. — Février : MERLET, Le district de Rochefort. — Mars : BAUDRY, Hist. de N.-D. de Rostrenen; MERLET, Le district de Rochefort. — Avril : P. DE LA BIGNE, Combour et ses seigneurs; ORAIN, Le rappel du parlement de Bretagne.

Revue de cavalerie, janvier : La guerre moderne; Notes sur le combat; Le service en campagne et la méthode d'instruction des cadres. — Février : CAZENOVE, Saxe Hussards; BIDAULT, Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire. — Mars : Notes sur le combat; CAZENOVE, Saxe-Hussards (fin). — Avril : CHOPPIN, Souv. d'un capitaine de cavalerie (1851-1881); BIDAULT, Les chevaux de l'armée sous la Révol. et l'Empire (suite).

Revue de Gascogne, février, CONTRASTY, Le clergé français exilé en Espagne, 1792-1801; LESTRADE, Valcabrère et le roi de Rome. — Mars et avril : CONTRASTY, Le clergé français réfugié en Espagne.

Revue de l'Avranchin, 8 : VIVIER, Le corps municipal d'Avranches au XVIIIe siècle; A. DE TESSON, Titrés et anoblis du premier Empire et de la Restauration dans l'Avranchin; Les électeurs du département à la fin de la Restauration; F. JOURDAN, Avranches, rues et places, maisons, habitants; professions pendant la Révolution. — 1 : LANFRANC

de Panthou, Reffuvieille; Le Grin, Les cloches de Sacey, et Lettre sur la célébration de la fondation de la République; Jourdan, Avranches pendant la Révolution.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1er février : Abbé Lemonnier, L'impôt sur le revenu à Rochefort-sur-Mer; Laverny, Deux prêtres de l'ancien diocèse de Saintes pendant la Révolution; La municipalité de Saint-Saturnin de Séchaud. — 1er avril; Vigen, La médecine de jadis en Saintonge; Pellisson, Protestation des électeurs du canton de Châteauneuf contre l'élection de Richard Chassors; M. Guérin, Guillotin.

Revue de Paris, 5 : Tonnelat, Les Allemands dans l'Afrique du Sud, II; XXX, Amirauté et État-major général; Bérard, De Londres à Salonique. — 6 : Mérimée, Lettres à la famille Childe, I; Rolland, Grétry; Bouteiller, Avec la flotte russe, I; Bonhoure, L'enseignement en Tunisie; Creveiller, La Convention au 9 thermidor. — 8 : Mérimée, Lettres à la famille Childe, II; Bouteiller, Avec la flotte russe, II. — 9 : Chevrillon, Taine, notes et souvenirs, I. Liard, La vieille Université de Paris; Challaye, Belgique et Congo. — 10 : Chevrillon, Taine, II; Mérimée, Lettres à la famille Childe, III; Bouteiller, Avec la flotte russe, III; Bonin, Sur la frontière nord-ouest de l'Inde.

Revue des cours et conférences, 17 : Faguet, Parseval-Grandmaison; Seignobos, Le gouvernement de Cavaignac et la constitution de 1848. — 18 : Desdevises du Dézert, Le concile du Vatican. — 19 : Faguet, Pierre Lebrun; Allais, Lamartine en Toscane. — 20 : Seignobos, 1848-1849, élections des pouvoirs nouveaux, gouvernement du président. — 21 : Desdevises du Dézert, L'Eglise et la République de 1870 à 1900. — 22 : Faguet, Pierre Lebrun; Allais, Lamartine à Florence; Desdevises du Dézert, La France catholique, écrivains et penseurs. — 24 : Seignobos, 1848, la lutte contre les républicains. — 25 : Faguet, Pierre Lebrun; Desdevises du Dézert, La France catholique, polémistes. — 26 : Allais, Retour de Lamartine en France; Desdevises du Dézert, La France catholique, les attardés et les violents. — 27 : Faguet, Pierre Lebrun. — 28 : Desdevises du Dézert, La France non catholique, I. Les dissidents; Seignobos, 1848, distribution géographique des partis.

Revue des Deux Mondes, 15 février : Pinon, Trente ans d'indépendance; la force bulgare; Delzons, La liquidation des congrégations; G. Lefèvre, Un prêtre émigré (abbé Martinant de Préneuf). — 1er mars; R-G. Lévy. L'Allemagne économique et financière au début de 1908; L.-P. Dubois, Le socialisme municipal en Angleterre; Voy de Vaya, La mentalité nipponne. — 15 mars : Goyau, Les origines du Kulturkampf, V. Les crises intellectuelles; Arnould, La politique canadienne d'émigration française; baron Hulot, L'œuvre de pénétration

des méharistes sahariens. — 1er avril : Gilbert Augustin-Thierry, Fournier et Donadieu, 1802 ; Girard, Brunetière, II ; La révolution persane et l'accord anglo-russe. — 15 avril : Vic. d'Avenel, La fortune de la Russie. — 1er mai : Em. Ollivier, Prusse et France au commencement de 1870 ; G. Augustin-Thierry, Fournier et Donnadieu, II ; Pinon, La crise balkanique. — 15 mai : Em. Ollivier, Le plébiscite ; J. de Witte, Le Congo belge ; Madelin, Les Bourbons émigrés, 1789-1814 ; Doumic, Gebhart.

Revue des études historiques, septembre-décembre 1907 ; Duvernoy, Les lettres de cachet en Lorraine ; Schuermans, Itin. gén. de Napoléon (suite). — Comptes-rendus : Vandal, L'avèn. de Bonaparte, II (Stryienski) ; Caumont La Force, L'architrésorier Lebrun (Marmottan) ; d'Ussel, La réfection de la Prusse (Escoffier) ; Mém. de La Cartrie (Forgues) ; d'Hauterive, La police secrète du premier Empire (Forgues) ; Leger, Hist. de la Russie et Hist. de la litt. russe (Peyre) ; Fromageot, La rue de Buci (Boutry) ; Soubies et Carette, La république démocratique (Vaunois). — Janvier-février : Tabournel, Le prince Henri de Prusse et le Directoire ; Schuermans, Itin. général de Napoléon (suite). — Comptes-rendus : Grouchy et Cottin, Journal du duc de Croy ; Bonnefons, La chute de la République de Venise ; Lanzac de Laborie, Paris sous Napoléon, la religion : Bazin, Le duc de Nemours. — Mars-avril : Schuermans, Itin. gén. de Napoléon (fin). — Comptes-rendus : Morane, Paul I ; Funck-Brentano, Mandrin ; Sérignan, Lauzun ; Boulay de la M., Corresp. du duc d'Enghien, II ; Billard, Malet ; Malibran, Guide des uniformes français ; Azan, La légion étrangère en Espagne ; Ledos, Le Père de Ravignan ; Paul-Dubois, L'Irlande ; Nass, Les névrosés de l'histoire.

Revue des idées, 15 avril : Général Bonnal, La Révolution de 1848 d'après le duc d'Elchingen. — 15 mai : R. de Gourmont, La Corresp. de Stendhal ; Klecker, Comment est jugé Napoléon Ier en 1908.

Revue des questions historiques, 1er avril : P. de Vaissière, Grimm et la Révolution ; Cte de Sérignan, La vie aux armées sous la Révolution et le premier Empire ; G. de Grandmaison, Les débuts de Joseph à Madrid ; A. Roussel, Lamennais d'après ses correspondants inconnus.

Revue des troupes coloniales, février, mars, avril : Vallier, Camp. du Mexique (suite).

Revue d'histoire de Lyon, janvier-février : Dutacq, Documents sur l'histoire des clubs et des sociétés secrètes de Lyon, sept.-oct. 1848 ; Gonnet, Les Cent Jours à Lyon ; Délibération de la communauté de Bressieux (27 mars 1789). — Mars : Gonnard, La conscription dans la Loire ; Gonnet, Les Cent Jours à Lyon.

Revue d'histoire diplomatique, n° 2 : F. de Martens, Russie et

France pendant la Restauration; RAIN, La France et l'Europe au lendemain du Congrès de Vienne; Comptes rendus, SANTLEENA, Napoleone a Venezia e la satira politicia; BAZIN, Le duc de Nemours; Grand-duc Nic. MIKHAILOWICH, Relations diplom. de la Russie et de la France, 1808-1817.

Revue d'histoire littéraire de la France, 1 : DICK, Chateaubriand en Suffolk; Voltaire en Angleterre (Foulet); DESGRANGES, La presse littéraire sous la Restauration; MARSAN, La Muse française, 1823-1824.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, février : CARRÉ, L'Assemblée Constituante et la « mise en vacances » des Parlements, 1789-1790 (fin). — Comptes-rendus : DAHLGREN, Voyages français à destination de la mer du Sud avant Bougainville; BARKHUSEN, Montesquieu; LARDÉ, La capitation dans les pays de taille personnelle; MORANE, Paul Ier avant l'avènement; Cahiers de doléances pour les Etats-Généraux, p. BLOCH, BOISSONNADE, BRIDREY, ETIENNE, LAURENT, Vicomte de Reiset, Mme de Polastron; BALAGNY, Napoléon en Espagne, IV et V; DAUDET, La Révol. de 1830 et les ministres de Charles X; LECANUET, L'Eglise de France sous la troisième République; CHÉRADAME, Le monde et la guerre russo-japonaise.

Revue du Bas-Poitou, 1 : E. DE RORTHAYS, Le cardinal Richard en Vendée; abbé ROUSSEAU, Mém. sur la guerre de Vendée de Boutillier de S. André; BOURLOTON, Le clergé de la Vendée pendant la Révol., S. Hilaire de Mortagne et les Landes-Genusson; LA BOURELIÈRE, Imprim. et libr. à Fontenay-le-Comte.

Revue d'histoire rédigée à l'Etat-major de l'armée, mars : Iéna (fin). — Campagne de 1859 contre les Beni Snassen (suite). — Lettres du major Kretschman 1870-1871. — L'investissement de Paris, 1870-1871 (suite); Comptes-rendus : R. WADDINGTON, guerre de Sept Ans, IV; AULARD, Taine; Hist. du 12e chasseurs à cheval; BOURGEOIS et CLERMONT, Rome et Napoléon III; DOHNA, Napoléon à Finkenstein; HOEHN et WELTZÉ, 1809, 2. — Avril : D'Hondschoote à Wattignies; La question des étangs d'Austerlitz; Bugeaud à Soult sur Waterloo; Camp. de 1859 contre les Beni Snassen (suite); L'invest. de Paris (suite); Comptes-rendus : Toussaint, Anecdotes; Ch. SCHMIDT, Sources de l'hist. de France; MAGNAC, La perte de S. Domingue; BOULAY DE LA M., Corr. du duc d'Enghien, II; Fain, Mém.; BALAGNY, Napoléon en Espagne, V; CAZALAS, Bennigsen; HOEN, Kriege Friedrichs des Grossen I; PRATT, Waterloo Campaign. — Mai : D'Hondschoote à Wattignies (fin); Les services de l'arrière 1806-1807 (suite); camp. de 1859 contre les Beni Snassen (fin); Les projets de diversion dans l'Est du général Palikao. L'invest. de Paris (suite); Comptes-rendus; Journal du duc de Croy, III-IV; CANONGE, Hist. mil. III; E. HONIG, Die Kämpfe um Mantua; DODGE,

Napoléon; DELBRÜCK, Gneisenau, 3e éd.; ALEXANDER, The American civil war; G. von BISMARCK, Kriegserlebnisse, 1866 u. 1878.

Revue du génie militaire, février : VOYER, Le ballon dirigeable Patrie; De l'influence des combats de Port-Arthur sur la construction des forts (suite). — Mars : COLSON, Opér. de siège devant Toul, sept. 1870.

Revue du Midi, 15 février : Correspondance intime du conventionnel Rovère après la Terreur. — 15 mars : MAURIN, Un Genevois membre du Tribunal, Marc-Auguste Pictet; A. DURAND, L'abbé Gardès. — 15 avril : A. DURAND, L'abbé Gardès; E. PEYRON, Quelques nouveaux docum. sur la guerre de 1870; A. ROUSSET, Un épisode de l'hist. de la Révol. dans le Comtat.

Revue du mois, 10 février : PLESSIX, Le programme indigène en Tunisie; NURY, Les fédérations houngouses en Mandchourie; R. ROUSSEAU, La colonisation officielle en Algérie; MÉTIN, La vie internationale. — 10 mars : VAN-TIEGHEM, Sully-Prudhomme. — 10 avril : LANSON, Paul et Virginie, l'invention de Bernardin de Saint-Pierre; J. BERTRAND, L'évolution de la Corse.

Revue générale, mars : Lieut. col. de BRAY, Lettres sur la révolte de 1789-1790; VILLEMARD, L'impératrice Charlotte et Napoléon III; DEFOURNY, Assemblées des catholiques à Malines en 1863, 1864 et 1867. — Avril : VILLEMARD, L'impératrice Charlotte et Napoléon III; PAILLOT, Journal d'un émigré.

Revue hebdomadaire, 9 : MOUNET-SULLY, Talma et le théâtre au temps de l'Empire. 9; P. de QUIRIELLE, L'effort catholique de Brunetière. — 10 : Fr. MASSON, Napoléon et les femmes; MOUNET-SULLY, Talma (fin). — 11 : ROZ, L'Allemagne nouvelle; BATIFFOL, Une présidente de province au XVIIIe s. — 12 : SABATIER, La psychologie juridique de Napoléon. — 13 : HOUSSAYE, Le vol de l'aigle. — 14 : MASSON, Les missionnaires de Sainte-Hélène. — 15 et 16 : HANOTAUX, La reine Victoria et la politique anglaise. — 16 : H. de CASTRIES, Napoléon et le Maroc. — 17 : AYNARD, La crise du parlementarisme; ROD, Faguet et le pacifisme. — 18 : G. THIÉBAUD, La crise du parlementarisme. — 19 : P. BAUDIN, La crise du parlementarisme; THUREAU-DANGIN, Le catholicisme dans les pays protestants au XVIIIe siècle. — 20 : Marquis de CASTELLANE, Autour de l'assemblée nationale, 1870-1871; MIMANDE, Élections coloniales. — 21 : Denys COCHIN, La crise du parlementarisme; P. GAUTIER, L'élection de Chateaubriand à l'Académie française.

Revue hispanique, no 51 (1907) : DESDEVISES DU DÉZERT, Le Conseil de Castille en 1808.

Revue historique, mars-avril : E. DÉPREZ, Les origines républicaines de Bonaparte. — Bulletin : France, époque moderne (Hauser : G. de

PASCAL, Lettres sur l'hist. de France; A. LEMAIN, Les lois fondamentales; FRÉMONT, Les payeurs d'armées: KEIM, Helvétius; MORANE, Paul I; MEYNIEL, La querelle des Impôts au Parlement de Paris; MIRAMON-FARGUES, L'héritage des Beauvau-Tigny; LEMPEREUR, Le diocèse de Rodez en 1771; CHANDON DE BRIAILLES et BERTAL, Inventaire des archives révolutionnaires d'Épernay. — Publications diverses (Monod: FUNCK-BRENTANO, Mandrin). — Italie (Bourgin). — Comptes-rendus critiques: GENDRY, Pie VI, sa vie, son pontificat (Mathiez). — *Volume supplémentaire* (XCVI) : G. MONOD. Les débuts d'Alphonse Peyrat dans la critique historique. — Comptes-rendus : MACKINNON et MAC LEHOSE, French monarchy; MALLET, Mallet du Pan and the French Révolution; ALGER, Paris in 1789-94; FISHER, Napolionic Statesmanship; SASKI, 1809, III; GLACHANT, B. Constant sous l'œil du guet; DEBIDOUR, Fabvier; FORD, Hannover and Prussia; LORENZ, Kaiser Wilhelm u. die Begründ. des Reichs; ROELL et EPSTEIN, Bismarcks Staatsrecht; GRÜNBERG, Studien zur österr. Agrargesch.; ADAMS, Influence of Grenville on Pitt's foreign policy; EGERTON, Origin and growth of the English colonies; TÊTU, Journal de J.-O. Plessis, évêque de Québec; PÉLISSIER, Le portefeuille de la comtesse d'Albany; LOEVINSON, Garibaldi; ELIADE, L'esprit public en Roumanie, I; SCHIEMANN, Kaiser Alexander I und die Ergebnisse seiner Lebensarbeit. — Mai-juin : G. MONOD, A. de Boislisle; Théorie de l'histoire; Le conventionnel Goujon.

Revue historique ardennaise, mai-juin : DUBROUX, Le collège de Charleville.

Revue latine, 25 mars; J. LUCHAIRE, Les premières années de la maturité de Mazzini, 1832-1836; FEUGÈRE et THOMAS, Lettres inédites de Lamennais. — 25 avril: FAGUET, Hortense Allard de Méritens, II; DEJOB, Mém. d'un journaliste italien à Paris, Jacopo Caponi.

Revue militaire des armées étrangères, février : La guerre russo-japonaise; Les forces militaires anglaises en 1907-1908; Les musulmans et le service obligatoire en Bosnie Herzégovine. — Mars : Sous-officiers rengagés en Autriche; Manœuvres allemandes et italiennes de 1907. — Avril : La guerre russo-japonaise (suite) : Manœuvres allemandes.

Revue militaire générale, février: CUGNAC, Les prodromes de Froeschwiller ou quarante heures de stratégie de Mac-Mahon. — BARDONNANT, Du Yalou à Liao-Yang (suite). — Mars : Général G., Le siège de Port-Arthur; BARDONNAUT, Du Yalou à Liao-Yang (suite); CULMANN, Organ. générale de l'armée en France et en Allemagne; gén. BERNARD, Les forces morales pour la guerre; CUGNAC, Les prodromes de Froeschwiller. — Avril : IZZET-FUAD-PACHA, Etude de guerre moderne; BARDONAUT, Du Yalou à Liao-Yang (fin); gén. BERNARD, Les forces morales

pour la guerre ; Culmann, Org. de l'armée en France et en Allemagne (suite) ; Cugnac, Les prodromes de Froeschwiller (fin).

Revue Napoléonienne, 1 : O. de Watteville, Le général Dupont ; Mém. du gén. Dufour, La capitulation de Baylen ; Calendini, L'emblème bonapartiste, A propos d'un quatrain ; L. Holland Rose, Canning and the secret intelligence from Tilsit ; Pitollet, Le soulèvement de la Prusse en 1813, à propos du livre du gén. von Holleben ; Balagny, Napoléon en Espagne. — 2 : Houssaye, L'épopée du sacre ; Lettres inédites d'Ingres, la Chapelle Sixtine ; Lumbroso, Un raro profilo di Napoléone ; Pitollet, Le soulèvement de la Prusse en 1813 ; Holland Rose, Canning and the secret intelligence from Tilsit ; Lumbroso, Dupont à Baylen.

Revue politique et littéraire (Revue bleue), 10 : Chuquet, Notre armée ; Abbatucci, Souv. d'un homme d'Etat du second Empire ; Paul-Louis, Les grandes migrations ouvrières. — Vellay, La correspondance de Marat, documents inédits. — L. Maury, Souv. du baron de Frénilly, éd. Chuquet. — 11 : P.-F. Dubois, Cabet ; A. Gazier, Manzoni à Port-Royal en 1810 ; Abbatucci, Souv. d'un homme d'Etat du second Empire ; Desdevises du Dézert, La solidarité catalane ; Dumont-Wilden, Le théâtre et l'influence française à l'étranger ; L. Maury, Edme Champion. — n° 12 : Bossert, Guill. et Caroline de Humboldt ; Paul-Louis, Le marxisme ; J. Bardoux, Les radicaux anglais et l'Empire allemand. — 13 : Strauss, Le coin de terre ; Fr. Maury, L'état démocratique contre les communes. — 14 : A. Le Chatelier, Au Maroc, la politique nécessaire ; Chuquet, Liliencron ; Bonnefon, Caro et Taine. — 15 : Monod, La méthode en histoire, l'analyse : Gervais, La démocratie armée ; Champion, Deux conversations de J.-J. Rousseau ; Vellay, Une sœur de Saint-Just. — 16 : Ba densperger, Lettres de Benjamin Constant à Böttiger, 1804 1814 ; ', Monod, La méthode en histoire, la synthèse ; Bouglé, Les Universi' et l'armée ; Fr. Maury, La précarité de nos finances communales - 17 : Voltaire, Lettres à Maupertuis. — 18 : Chuquet, Les orateurs de la Constituante, d'après Camille Desmoulins ; Dubois, Carrel ; Bonnefon, Arnault ; Paul-Louis, Socialistes et politique coloniale ; Lair, La ligne navale allemande. — 19 : Buisson, La crise de l'Ecole primaire ; Kovalevsky, Stolypine et la Douma ; Langlois, La défense de la Belgique ; L. Maury, De 1830 à 1870. — 20 : Chuquet, Mirabeau jugé par Camille Desmoulins ; Maury, Stendhal. — 21 : Kovalvesky, L'alliance franco-russe ; Choderlos de Laclos, L'éducation des femmes ; Harmand, L'instruction publique en Indo-Chine ; Diplomaticus, Une nouvelle question d'Alsace-Lorraine ; L. Maury, Saint-Just.

Revue politique et parlementaire, 10 février : Gans, La crise monétaire américaine ; Bourelly, Le Danemark et la question de la

Baltique; Demartial, La politique monétaire de l'Indo-Chine; Delprat, La crise du libéralisme en matière d'assistance; Esmein, Mme de Flahaut, peinte par Mme de Souza. — 10 mars : Ferneuil, L'impôt sur le revenu; Gérart-Varet, Les droits d'auteur; Drake, Le mouvement coopératif; Depinée, Madagascar douze ans après la conquête. — 10 avril : René Millet, L'Autriche-Hongrie et la question d'Orient; Lacombe, Les théories de Taine. — 10 mai : F. Faure, Deux années de politique radicale socialiste; Ripert, La situation parlementaire des présidents d'Assemblée.

Rivista bibliografica italiana, 3 : Taine, L'Antico Regime, la Rivoluzione. — 4-5 : Stiavelli, Guadagnoli; Reggiani-Banfi, Avi è nipoti, 1821-1898. — 6 : Mém. de Mme de Boigne; Cimbali, L'Europa fa opera di civiltà nel Marocco, e la nazione dell' 89; M. di S. Croce, Da Lourdes a Loyola, attraverso il mezzogiorno della Francia e il settentrione della Spagna; Nasi, L'educazione del soldato nei tempi nuovi. — 7 : Pesci, Mezzacapo.

Rivista di Roma, 10 janvier : Lumbroso, La morte di Marat. — 10 février : Battaglini, L'Abruzzo nei destini d'Italia. — 25 février : nel primo anniversario della morte di Carducci. — 10 mars : Amari, Lettera a Depretis e al Gugielmotti; Lumbroso, Interrogatorio del cospiratore Michele Carducci, 1831. — 25 mars : Vecchi, Il conflitto nippo-americano; Conybeare, La scomunica dell' abate Loisy. — 10 avril : Lumbroso, Il processo di Michele Carducci (1831). — 25 avril : Lumbroso, Michel Carducci; Vecchi, L'offerto a Garibaldi di un comando in America; Il bibliofilo, Vittorio Emmanuele nella redenta Venezia; Lumbroso, Una donna soldato, La vedova Brulon; Bandini Piccolomini, L'ingresso dei Francesi in Siena 1799. — 10 mai : Vecchi, Le Memorie di uno scrittore navale.

Rivista d'Italia, janvier : Catellani, La politica internationale nel 1907; Ciccotti, La nuove direttive del partito socialista. — février : De Giovanni, Segni dei tempi; Ciccotti, La nostra politica commerciale. — Avril : Faggi, Sully-Prudhomme; Franzoni, L'Italia e il Brasile.

Rivista militaire italiana, février : Traniello, Cina e Giappone nel problema orientale; Alliney, Breve studio sui gruppi alpini. — Mars : Traniello, Cina e Giappone (fin); Mercurio, Le Origini storiche della administrazione dei corpi (suite); Galli, Il colonello Gabrieli Pepe e il duello Pepe Lamartine. — Avril : Mercurio, Admin. dei corpi (suite); Tironi, La nostra avanscoperta e gli insegnamenti della guerra russo-giapponese (fin).

Sonntagsbeilage der Nationalzeitung, 9 : Laukhards Leben u. Schicksale. — IV : Kunatowski, Die Reorg. des preuss. Heeres vor 100 Jahren. — 12 : Himer, Schiffartspolitik; Baumann, Hinter japan. Kulis-

sen. — 19 : LANGGUTH, Die Berliner Gesellschaft von 100 Jahren u. der romantische Prinz.

Sonntagsbeilage der Vossischen Zeitung : 6-7 : WITTE, Zur Gesch des Berliner Kongresses. — 9 et 10 : MEUSEL, Elf Briefe von Hohenlohe, Blücher, Gneisenau, K. A. von Weimar u. Hardenberg. — 11 : HELMOLT, König Jaymes Archiv. — 13 : DOMBROWSKY, Ein Brief von Gentz an J. Müller. — 14 : HOLZHAUSEN, Die polit. Literatur der Jahre 1807 u. 1808 in Preussen ; MEWIUS, Die Eskimos. — 15 : HOLZHAUSEN, Die polit. Liter. 1807-1808 in Preussen. — 17 : WITTE, Sieyès in Berlin. — 19 : SCHULTE, Schiemanns Nicolaus I von Russland.

Spectateur militaire, 1er et 25 février : DAUDIGNAC, Les réalités du combat, défaillances, héroïsmes, paniques. — 1er mars : CHAUVEAU, L'Allemagne et la France depuis le congrès de La Haye. — 1er et 15 avril : JIBÉ, L'officier dans l'armée nouvelle.

Süddeutsche Monatshefte, 5 BONN, Ist Deutsch-Südwestafrika ein Bauernland ?

Türmer, 6 : v. GERLACH, Das preuss-Wahlrecht ; EY, Portugal ; STORCK, Alt-Weimar. — 7 : SYDOW, Die Reichsfinanznot.

Ueber Land und Meer, 24 : SCHONHOFF, Die Politik und die Strasse ; MEYER, Rückkehr des Konigs von Siam nach Bangkok. — 25-26 : IGNOTUS, Das Bandenwesen u. die türk. Reformen in Macedonien. — 28 : HECKLER, Der preuss. Landtag ; STEINBECK, Barcelona. — 29 : HOFF, Das Wiener Rathaus. — 30 : SANDLER, Die Emanzipation der türk. Frauen. — 31 : HESSE-WARTEGG, Die Schweiz von Neuseeland. — 33 : URBAN, Die Deutschen in Louisiana.

Velhagen u. Klasings Monatshefte, 7 : WEGENER, Die Kaiserin-Wittwe von China ; KERCHNAWE, Die Opfer des Krieges einst u. jetzt. — 8 : ZOBELTITZ, Bismarck in der Karikatur. — 9 : GROLLER, Der grosse Krach 1873.

Vendée historique, 5 et 20 février, 5 et 20 mars, 5 et 20 avril : Le calendrier martyrologe de la Vendée militaire ; Éphémérides de la Vendée militaire.

Wage, 6 : GUTTMANN, Strauss (Voltaire) ; SCHREIBER, Zur Wirtschaftsfrage. — 7 : Von STETTEN, Das maritime Interesse in Oesterreich ; GUTTMANN, Strauss, VI (Strauss und Renan). — 8 : Die Kampfbahnprojekte ; GUTTMANN, Strauss, VII (Der alte u. neue Glaube). — 10 : England als Friedensstörer ; KOLBEN, Das ernste Studium des Rüstungsstillstandes. — 11 : GUTTMANN, Erzherzog Johann u. Pillersdorf ; STAUFF, Intern. Vorträge u. die österr. Sandschakbahn (12 et 13) ; MORAWITZ, Die Industrie in Oesterreich. — 12 : ZENKER, Oesterreich u. Serbien. — 13 : Der Generalgouverneur für Makedonien. — 15 : ZENKER, Russen oder Ruthenen ? — 16 : Statthaltermord. — 17 : BENDEL, Praschecks Enthüllungen. — 19 : ZENKER, Ein ungarisches Panama.

Westminster Review, février : STANHOPE OF CHESTER, The honour of liberalism; Liberalism without ideas; WEDGWOOD, Real Land Reform; WRIGHT, The Land and the Nation; BATY, The Earl of Granville. — Mars : GOODMAN, Jewish nationalism. — Avril : STANHOPE OF CHESTER, The tragedy of Egypt; GOOD, The real condition of industrial Germany.

Woche, 8 : ZEPELIN, Zur Psychologie des Festungskrieges; Das Ostende Südafrikas. — 10 : G. THOMAS, Präsidentenwahl in Amerika; SACHAU, Mekka u. Medina. — 12 : v. d. GOLTZ, Das Balkanproblem; SPAITS, Von der Donau bis zur Adria. — 13 : Im Auto quer durch Afrika. — 14 : GLEICHEN-RUSSWURM, Korfu. — 18 : MARCKS, Oesterreich u. Deutschland; WELLER, Deutschland am Kongo. — 19 : REINER, Die Hohkönigsburg.

Wort (Das freie), 23 : Jüngstdeutscher Byzantinismus; TESTIS, Die Niederlage des Modernismus in Deutschland u. die Internat. Wochenschrift. — 24 : HÄRLE, Arbeitskammern; VICTOR, Ministerieller Obskurantismus in Italien; POTTHOF, Der Volkswirt als Herrscher; LEUTE, Apostatengedanken zur neuen Enzyklika; HAUVILLER, Wahrmund über die Gefahren der ultramontanen Weltanschauung. — 1 : Deutschlands Plagen; NORMANNUS, Reaktion; KROK, Was ist angesichts der Krisis des Katholizismus zu tun? — 2 : JODL, Der Fall Wahrmund; DMITRIEFF, Der russische Nationalismus; FULCI, Kirche, Staat u. Schule in Italien. — 3 : Die preuss. Wahlen; CHARMATZ, Die Ruthenen u. Polen in Galizien.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, 2 : BAIER, Die revolut. Bewegung der Landvogtei Ortenau 1789; OBSER, Die Sendung des Freiherrn Christian von Berckheim nach Paris 1807 u. seine Unterredung mit Napoleon.

Zukunft, 19 : Präparation; Der Abgeordnete Delcassé; GOLDBECK, Aehrenthals Balkanprogramm. — 21 : GOLDBECK, Das Reich des Scheins; LADON, Kommunalbetrieb. — 22 : ZDIECHOWSKI, Russische Evolution. — 23 : LADON, Japan. — 24 : Der Brief des Kaisers; KOIGEN, Die Tragödie des Judentums; HARNISCH, Im Block; LADON, Interessenkonflikte; GOLDBECK, Die kopflose Partei. — 25 : Der zweite Prozess; PHILOSOPHOW, Der Zar; LADON, Subhastationen. — 26 : Saubengel; GUMPLOWICZ, Der Staat; ERCKERT, Aus Südwestafrika; GOLDBECK, Harden im Recht. — 27 : Korypho; LADON, Neue Sorgen. — 28 : HARNISCH, Saubengel. — 29 : LADON, Deutsche Anleihen. — 30 : JENTSCH, Das Lehramt des Papstes; LADON, Die Börse. — 31 : Gerichtstag. — 32 : Prozessbericht; LADON, Bodenkredit.

CHRONIQUE

Société des Études robespierristes. — La première réunion générale de la Société des Études robespierristes aura lieu en octobre ou novembre prochain. Les membres de la Société recevront, en temps voulu, un avis de convocation. Cette réunion, destinée surtout à la constitution définitive et régulière de la Société, sera principalement consacrée à l'élaboration des statuts et à l'élection du Comité.

Le Comité de surveillance de Caen. — La Terreur en province n'est si mal connue que faute d'une étude précise des comités de surveillance qui en furent le rouage essentiel. Il n'y a pas de tâche plus neuve et plus importante que celle de faire revivre ces célèbres comités par des monographies probantes et impartiales. On sera donc reconnaissant à M. Guillouet d'avoir choisi pour sujet de mémoire de diplôme d'études supérieures l'histoire du comité de Caen. M. Guillouet a bien voulu résumer pour les *Annales* les principales conclusions de son travail, auquel la Faculté de Caen a décerné la mention *très honorable*. Nos lecteurs constateront l'intérêt de cette monographie vraiment critique. Voici le résumé de M. Guillouet.

A. Mz.

I. M. Aulard (*Histoire politique*, p. 350) oppose les Comités de surveillance aux sociétés populaires, et les considère comme des « organes d'origine factice », parce que, dit-il, ils sont sortis du décret de la Convention du 21 mars 1793, organisant les comités de section destinés à assurer la police des étrangers. Cette opinion peut être exacte en ce qui concerne les comités de surveillance de Paris; elle ne se vérifie pas pour les Comités de surveillance de Caen. En effet, dès le 6 août 1792, huit mois avant le vote du décret du 21 mars, apparaissait à Caen un Comité de surveillance formé dans le sein du Conseil général du département. Ce Comité, il est

vrai, dura peu. Mais il fut suivi, jusqu'à la fin de juillet 1793, par *six* autres comités, de même origine locale et spontanée, dont quelques-uns fonctionnèrent simultanément, et qui, comme le premier d'ailleurs, s'occupèrent tous, dès l'abord, de la police politique et non pas seulement de la police des étrangers. Ils assumèrent, dès 1792 et 1793, les fonctions que les décrets du 17 septembre 1793 et du 14 frimaire an II remirent plus tard aux Comités révolutionnaires de l'an II. Par contre, les Comités de section institués par le décret du 21 mars n'arrivèrent pas à s'organiser à Caen : peut-être furent-ils élus en juin 1793; à coup sûr, ils n'entrèrent pas en fonctions. Enfin, quand, dans les derniers jours d'octobre 93, R. Lindet et Oudot se préoccupèrent de constituer un Comité de surveillance — aucun n'avait fonctionné à Caen depuis la débâcle de l'insurrection fédéraliste, — ils formèrent, non pas cinq comités de section comme le voulait le décret du 21 mars, repris sur ce point par le décret du 17 septembre, mais un seul, unique et central pour toute la ville. Tel fut donc le sort, à Caen, du décret du 21 mars 1793, où M. Aulard voit la charte de fondation des comités de surveillance : devancé de loin par l'initiative locale; il ne reçut, à aucun moment, une application intégrale. C'est là un fait dont je ne m'exagère pas d'ailleurs l'importance, mais qui valait pourtant d'être mis en lumière.

2. Plus intéressantes sont les conclusions auxquelles je suis arrivé, touchant l'histoire de la Terreur caennaise et l'histoire de la répression du fédéralisme.

On expliquait jusqu'ici l'impunité dont jouirent les fédéralistes caennais par la modération de Lindet. Certes, cette modération fut réelle, mais elle ne fut pas aussi grande qu'on l'a dit, et en tout cas, puisqu'aussi bien Lindet quittait Caen dans les premiers jours de brumaire an II, elle ne peut suffire à expliquer comment les fédéralistes se sont presque tous — sauf Mauger et Bouguer Lougrais, guillotinés ailleurs qu'à Caen — retrouvés au complet au lendemain du 9 Thermidor.

En réalité, il m'est apparu que ces fédéralistes avaient été parfois très menacés et qu'ils n'avaient dû leur immunité qu'à un ensemble de circonstances, quelquefois fortuites et accidentelles. Voici quelles sont ces circonstances.

A. C'est d'abord au cours même de la mission Lindet, le conflit de ce représentant avec ses collègues Bonnet de Meautry et Du Roy, le premier ex-maire de Caen, tous deux anciens commissaires de la Convention dans le Calvados, très liés avec un grand nombre de Caen-

nais, et par suite gênés dans leur liberté d'action. La conséquence de ce conflit, sans lequel R. Lindet se fût montré beaucoup plus sévère, fut que Lindet eut toutes les peines du monde à décerner des mandats d'arrêt contre les fédéralistes, même les plus compromis, et dut faire appel, pour rendre exécutoires ces mandats, aux signatures des membres de l'état-major de l'armée des côtes de Cherbourg. De plus, parmi ces mandats d'arrêt, si péniblement obtenus, quatorze, lancés contre les meneurs de l'insurrection, se trouvèrent presque aussitôt subtilisés ; quand on les retrouva, trois mois plus tard, les suspects qu'ils visaient avaient eu tout le temps de se mettre à l'abri.

Les faits qui précèdent n'ont pas été découverts par moi. M. Moutier, dans sa biographie de R. Lindet, les avait signalés, mais seulement en passant, et sans les mettre suffisamment en lumière. Ce qui suit m'est personnel.

B. Lindet et Oudot quittèrent Caen vers le 12 brumaire. Leur successeur fut Laplanche, le montagnard fanatique qui venait de donner la mesure de son zèle dans le Loiret et le Cher. Il inaugura sa mission à Caen par un discours très violent, et on peut dire qu'il introduisit dans la ville la Terreur. Les fédéralistes particulièrement visés, eurent alors l'idée de s'enrôler en masse dans les troupes que, dès le 14 brumaire, Laplanche décidait de conduire contre les Vendéens. Quatorze cents d'entre eux quittèrent ainsi la ville, se mettant à l'abri des poursuites présentes, et s'assurant, pour l'avenir, un brevet de civisme.

C. Rentré à Caen, au milieu de frimaire, Laplanche reprend son attitude de rigoureuse sévérité. Il institue une commission militaire, destinée à juger les fédéralistes. Mais, α) il est désarmé vis-à-vis de ceux qu'il a emmenés avec lui contre les Vendéens, et auxquels il a fait des promesses. β) Il trouve devant lui un homme d'une réelle grandeur d'âme et d'une très grande habileté, *Scipion Beron*, dont le rôle a été complètement ignoré jusqu'ici, et qui mérite, par sa modération et son horreur de toute répression sanglante, d'être placé, dans cette histoire, tout à côté de R. Lindet. Sc. Beron, à la fois accusateur public près le tribunal militaire, accusateur public près le tribunal criminel, président de la société populaire, usa de son influence pour désarmer Laplanche, et quand ce dernier quitta Caen, le 25 frimaire an II, aucune exécution politique n'avait eu lieu. Dans les mois qui suivirent, et en l'absence de tout représentant du peuple, Scipion Beron défendit les détenus contre les excès de rigueur du Comité de surveillance institué par Laplanche et refusa de se faire le pourvoyeur de la guillotine.

D. Le 19 pluviôse an II, arrivèrent à Caen Bouret et Frémauger; le comité de surveillance espérait trouver en chacun d'eux un autre Laplanche. Tout au contraire, les représentants prirent parti pour les détenus, en libérèrent un grand nombre dont quelques fédéralistes, et finalement provoquèrent la chute du Comité Laplanche, le 24 ventôse an II. Cette date marque la fin de la Terreur à Caen, de même que l'arrivée de Laplanche dans cette ville, le 12 brumaire, en avait marqué le commencement.

E. En effet, grâce à Frémauger, qui resta dans le Calvados jusqu'au milieu de prairial, la recrudescence de la terreur parisienne, après l'exécution des Hébertistes et des Dantonistes et les lois du 28 germinal et du 22 prairial, n'eut pas de contre-coup à Caen, le 9 thermidor n'y produisit que peu d'émotion, tant l'apaisement était déjà grand, et le Comité Bouret-Frémauger, institué en pleine Terreur à la fin de ventôse an II, était encore en fonctions, au moins partiellement, lors de la suppression du Comité de surveillance de Caen, devenu, depuis le 1er vendémiaire an III, Comité du district de Caen.

Le Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains. — Notre confrère M. Vermale, déjà connu par son *Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés dans le département du Rhône* (Alcan, 1906), commence dans les Mémoires et Documents de la société savoisienne d'histoire et d'archéologie (t. XLV, 4e fascicule, Chambéry, 1907), la publication intégrale du registre des délibérations du comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains. Une introduction et des notes abondantes illustrent le texte. Si on songe que les comités révolutionnaires, qui furent le rouage essentiel de la Terreur, sont encore, pour ainsi dire, inconnus, on remerciera M. Vermale du service qu'il rend à nos études.

Soutenances de thèses. — Le 29 avril dernier, M. Caudrillier, professeur au lycée de Bordeaux, a soutenu en Sorbonne les thèses suivantes : *La Trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'Est avant Fructidor*, et *l'Association royaliste de Bordeaux et la Conspiration anglaise en France pendant la deuxième coalition.*

Le 27 mai, M. Camille Bloch, inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, a soutenu, également en Sorbonne, les thèses suivantes : *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution (1764-1790)*; et *Inventaire sommaire des volumes de la collection Joly de Fleury concernant l'assistance et la mendicité.*

Les ventes d'autographes. — Dans une vente d'autographes qui a

[illegible] de M. Noël
[illegible] se rapportent
[illegible]

[illegible] contributions publiques
[illegible] — [illegible] fragment de ses
[illegible] aux commissaires de
[illegible] 25 août 1792, pour
[illegible] de lieutenant-général des
[illegible] — [illegible] de Nantes, 21 brumaire an II,
[illegible] de toutes les subsistances,
[illegible] abandonnés dans le dépar-
[illegible] — [illegible] les objets d'or et d'argent
[illegible] des environs de Paris, et
[illegible] an II. — Fabre d'Églantine : lettre
[illegible] mars 1781. — Un ordre de
[illegible] préparatifs de l'exécution de Fouquier-
[illegible] une lettre de celui-ci à sa femme, écrite
[illegible] — [illegible] de Lamballe à Louis XVI
[illegible] — Une adresse par laquelle les sec-
tions de Marseille [illegible] la Convention d'en finir avec le
jugement du Roi [illegible] 1792. — Deux lettres de Napoléon Ier
l'une d'avril 1792 et [illegible] de février 1793. — Une lettre de Pache
datée du 24 juin 1793 et relative à la mise sous scellés des papiers
de Brissot. — Deux lettres de Robespierre à son ami Antoine Buis-
sart, l'une du 24 mai 1789 et l'autre de novembre de la même année.
— Une lettre de Mme Tallien, datée du 7 fructidor an II, à son ami
Constance Nairac, à Bordeaux.

L'Imprimeur-Gérant : J. Peyriller.

Le Puy-en-Velay. – Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, boulevard Carnot, 23.

Première année. N° 4. Octobre-Décembre 1908.

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

SOMMAIRE

(*Voir la suite du sommaire au verso*).

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1908

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES ROBESPIERRISTES

Revue d'études historiques, paraissant tous les trois mois par fascicules in-8° de 160 pages.

Abonnement : **20** francs par an pour la France; pays de l'Union postale, **22** francs.

Un fascicule seul, **5** francs.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. CHARLES VELLAY, docteur ès lettres, 9, rue Saulnier, Paris (IXe).

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adresser à la librairie ERNEST LEROUX, 28, rue Bonaparte, Paris (VIe).

Les auteurs sont seuls responsables de leurs articles, et la Revue n'est engagée par l'opinion personnelle d'aucun d'eux.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES ROBESPIERRISTES

28, RUE BONAPARTE, 28. — PARIS

De création toute récente, la *Société des Études robespierristes* a pour but de rechercher, de classer et de publier tous les documents historiques qui peuvent apporter, dans la biographie de Robespierre, dans l'étude de ses idées politiques, dans l'histoire de son influence, une nouvelle clarté. Elle se propose de travailler, par les méthodes les plus rigoureuses et les plus précises, dans une impartialité absolue, à l'analyse d'une époque qui, défigurée par la passion, demeure encore, sur bien des points, mal étudiée, mal connue, mal jugée. Si elle considère Robespierre comme celui qui, depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'au 9 thermidor, incarne le plus parfaitement la Révolution elle-même, elle étend par une conséquence naturelle, le champ de ses investigations jusqu'à la Révolution tout entière, et jusqu'aux manifestations qui, au cours du XIXe siècle, ont marqué le développement et l'histoire de la pensée révolutionnaire.

La cotisation annuelle des membres de la *Société des Études robespierristes* est fixée à 20 francs. Elle donne droit à toutes les publications de la Société, notamment aux *Annales révolutionnaires*, revue trimestrielle d'études historiques, et à l'édition des *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*, que la Société se propose de publier.

Toute adhésion ou toute demande de renseignements peut être adressée au secrétaire de la Société, M. Charles Vellay, docteur ès lettres, 9, rue Saulnier, Paris (IXe).

MONSIEUR JOSSE

Il ne s'agit pas ici du personnage de Molière. Mais le pseudonyme de Monsieur Josse fut pris sous la Révolution par cet Antoine Estienne auquel Maurice Tourneux a consacré plusieurs articles de sa *Bibliographie de l'histoire de Paris* (cf. tome IV, p. 283). Estienne, plus tard grand jacobin et général de la fameuse légion des sans-culottes qui fit trembler Bruxelles, était avant le 10 août un royaliste ardent; il se qualifiait « d'ami de la Loi et du Roi »; il eut maille à partir avec Camille Desmoulins et Marat qui le couvrirent d'invectives et le nommèrent avec raison un des principaux agents et « faiseurs » de Lafayette.

Il a publié nombre de brochures et de « feuilles ». Mais nous ne voulons analyser ici que les deux écrits publiés par lui sous le nom de M. Josse: le *Cahier des doléances des dames de la Halle* et le *Journal des Halles*.

Le *Cahier* parut en 1789, avant l'ouverture des États-généraux, et il a pour titre *Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle et des marchés de Paris, rédigé au grand salon des Porcherons, le premier dimanche de mai, pour être présenté à Messieurs des États-généraux* (1). Estienne suppose

(1) Il parut au mois de décembre 1789 une seconde édition, au prix d'une livre, sous ce titre: *Cahier des dames de la Halle, seconde impression, ravaudée et repassée de son mieux, pour afin de le rendre plus long et mieux torché.*

que les Dames de la Halle ont chargé M. Josse, écrivai public à la pointe Saint-Eustache, garçon d'esprit qui fa leurs comptes et rédige leurs lettres, de dresser leur cahi de plaintes et doléances. Le style est familier, populair quelquefois populacier et poissard. (1)

Ces dames veulent « décharger leur rate » et elles com mencent par « dégueuler » contre la ferme et les fermier généraux, ces « sangsues publiques », cette « crapule d'hie qui se fait construire de magnifiques palais, tandis qu'ell n'ont pas une halle commode et abritée du froid. Quelle i justice dans la perception des droits de barrière ! Une sacr bouteille de misérable vin d'Argenteuil baptisé et frelaté pa aussi cher qu'une bouteille de Beaune ! « Que le pauv monde soit grisé comme ça en buvant de la ripopée, ça n'e pas pardonnable » ! Et, « si on a le malheur d'entrer ta seulement une topette dans sa poche, ces furets de comm la sentent à travers vos habits, ils vous farfouillent, ils veule fourrer leurs mains partout ; aussi ils attrapent souvent bonnes torniolés dont ils ne se vantent pas ; mais avec to ça, s'ils découvrent la marchandise, vous êtes encoffré, faut payer une forte amende ! » Les dames demandent do que les barrières et que le « vilain mur », ce mur qu' « ferait dégringoler à coups de pommes cuites », disparais pour toujours.

Elles désirent « rogner les ongles » aux gens d'église elles daubent sur les évêques, sur les chanoines, sur les gr abbés, sur les « petits abbés farauds à badine et à frisure la montauciel » ; elles ne veulent que des curés et d vicaires ; encore, puisqu'ils sont de chair et d'os comn nous, faut-il leur permettre le mariage.

Elles se plaignent de la cherté du pain et s'indignent co tre les accapareurs de blé ; les principaux sont l'ancien lie tenant de police, « ce diable de Le Noir », et « un certa

(1) Il écrit *sentont*, *farfouillont*, *attrapont*, *biaux*, *procureux*, *i' a queuq années*.

gueux enrichi qu'on a mis à Saint-Lazare il y a quelques années et qui vient de bâtir aux dépens de tout le monde un beau jardin à la porte Saint-Antoine. » (1)

Elles menaçent le Parlement : « Messieurs les bons Apôtres, les États-Généraux rabattront votre caquet de plus d'un cran ! »

Elles attaquent les procureurs qui s'enrichissent si vite en embrouillant les affaires et en faisant d'un procès de six liards un procès de cent écus.

Elles s'élèvent contre les nobles qui « font les fendants » et qui « ont les meilleurs emplois sans les avoir mérités », qui « achètent toujours et ne paient jamais », qui « nourrissent leur gibier avec le bien des autres ».

Mais elles épargnent le roi et Necker : le roi, « ce pauvre cher homme » a bon cœur, et il est la crème des braves gens ; Necker, son ministre, est vraiment « l'ange gardien », le « sauveur » du royaume.

L'année suivante, à la veille du 14 juillet, Estienne lançait le *Journal des Halles* (2). C'est de nouveau M. Josse qu'il met en scène, et de nouveau Josse dit ce qu'il a sur le cœur, en style poissard, et, comme il s'exprime, sans mâcher les mots, sans prendre de gants ni de mitaines, sans tourner autour du pot.

M. Josse fait l'éloge de Lafayette. Il recommande aux Parisiens de le « conserver comme la prunelle de leur œil ». Cer-

(1) Beaumarchais.

(2) *Journal des Halles, ajusté, ravaudé et repassé par M. Josse, écrivain à la pointe Saint-Eustache, auteur du Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle*, etc., avec cette épigraphe : « Où il y a de la gêne n'y a pas de plaisir ». Estienne travestit les mots, comme fait le peuple, et il écrit *comodités* pour « comité », *emotion* pour « motion », *errecteurs* pour « électeurs », *munifatalité* pour « municipalité » ; il dit qu'il a « f..... à Marat plusieurs graisses et savonnades qui peuvent compter. » L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale n'a du reste que huit numéros. Le journal, comme remarque Maurice Tourneux, devait paraître tous les jours et chaque numéro a, outre un sommaire, une pagination distincte.

tes. Lafayette commit des fautes : mais il est homme — bien que grand homme — et il est faillible. « Quand on a tout Paris et toute la cour sur le corps, il faudrait être pire que le bon Dieu, pour ne pas se tromper quelquefois. Quel autre que lui pourrait y tenir ? » N'a-t-il pas fait décider qu'il n'y aurait à la fête de la Fédération ni billets ni places louées? Les dames de la Halle pourront donc voir la cérémonie : « aussitôt levées, les voilà parties en deux temps : elles iront au Champ de Mars déjeuner sur le pouce, au lieu que les petites maîtresses voudront le matin s'enjoliver, se laver les mains avec de la pâte d'amande, se faire travailler la marchandise. »

Après Lafayette, le roi. Estienne souhaite qu'on aime, qu'on chérisse ce « bon roi », ainsi que toute sa famille. Il le félicite d'avoir travaillé au Champ de Mars, et une dame de la Halle s'écrie que, si elle s'était trouvée là, elle aurait de son fichu essuyé la sueur du « pauvre cher homme » et porté en triomphe à l'Assemblée nationale la pelle dont il s'est servi.

Les dames de la Halle demandent même le retour du comte d'Artois parce que « ça ferait plaisir au roi de voir revenir son frère cadet » et que M. d'Artois dépenserait à Paris l'argent qu'il dépense en pays étranger. Est-il si coupable, ce M. d'Artois ? Il n'a eu d'autre tort que de cajoler les ministres des finances pour obtenir de l'argent, et il n'était pas le seul : il avait de beaux exemples sous les yeux puisqu'alors « chacun tirait sur le trésor royal comme sur une bête morte ». Mais aujourd'hui « on a haussé le ratelier aux princes », et « dans le fond, il y a de l'étoffe en M. d'Artois ; il est bon et on peut en faire quelque chose : il a reçu une bonne leçon et il sait que nous n'entendons plus raillerie ».

Le duc d'Orléans est plus cruellement traité. Estienne ne le nomme que Philippe Capon. Il reconnaît que le personnage a d'abord rendu des services à la bonne cause. Avant l'ouverture des États-généraux, le duc publia ses *Instructions*

à ses bailliages, qui lui valurent des louanges de tous côtés : elles excitèrent la confiance du peuple et sa haine contre le despotisme ; sans elles, la France « gémirait peut-être encore dans ses anciens fers ». Mais l'auteur de ces célèbres *Instructions* était l'abbé Sieyès ; Philippe Capon n'y mit que son nom, et il avait l'âme trop gangrenée, le cœur trop vil pour les concevoir. Il n'est pas digne d'avoir pour cousin un si honnête homme que le roi. C'est lui, c'est Philippe Capon qui par ses « aigrefins » a fait ameuter le faubourg Saint-Antoine et brûler la maison de Réveillon, qui, par ses « maquereaux et chevaliers de la manchette », par ses « gonins », a répandu de l'argent dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, au port Saint-Paul et à la Halle. Il aurait pu satisfaire ses vues d'ambition au 13, au 14 juillet et dans les jours suivants; mais il vit que le peuple aimait encore son roi, que le peuple attribuait ses malheurs moins au monarque qu'aux ministres, et Philippe Capon manquait de courage. Désespéré, il accapara le blé, et le peuple affamé marcha sur Versailles ; mais, au lieu de fuir, Louis XVI « montra l'héroïsme de la vertu, il attendit de sang-froid les brigands soldés par Philippe Capon, et les désarma en leur tenant les discours les plus tendres. » Philippe gagna l'Angleterre. Non que Lafayette et le roi l'aient, comme il prétend, chargé d'une mission — il n'a pas assez de tête et n'est bon qu'à causer des émeutes ou à « recruter des toupies ». — mais il fallait le « sauver de la justice du peuple ». Qu'il reste donc en Angleterre : l'assemblée se passera de lui comme elle s'est passée de lui jusqu'alors, et peut-il parler à la tribune « sans avoir un teinturier ? » On dit pourtant qu'il va rentrer pour assister au bout de l'an de la mort de la Bastille. Veut-il encore « f..... tout Paris en compote ? » Veut-il encore « brouiller les cartes ? » Évidemment, son but est de « débusquer » Louis XVI et de « faire sauter » M. de Lafayette. Mais « ce serait un joli magot de roi manqué que celui-là, qui nous ferait bientôt gouverner par ses gourgandines et qui donnerait mille coups

de pied au cul à notre Constitution, de façon que tout ce qu'a fait la nation se réduirait en eau claire ! » Et Estienne reproduit un article de Suleau, un *morceau d'histoire* sur le duc d'Orléans, « cet infâme à qui il n'a manqué que de l'énergie pour consommer des forfaits, cet assemblage inouï d'impudeur et de faiblesse, cet horrible composé de noirceur et de lâcheté, ce monstre de férocité et de poltronnerie. » Lui-même, dans son indignation, et sans se croire si bon prophète, annonce au duc le prochain supplice et l'assure qu'un jour viendra où les lois ne seront plus muettes, où la guillotine fera son coup d'essai sur la tête sacrilège de Philippe Capon !

Il malmène pareillement les Jacobins, Marat, Linguet, Danton.

Les Jacobins, dit Estienne, n'ont d'autre visée que d' « avoir un roi en peinture », et on ferait bien de les anéantir comme on a jadis anéanti les Capucins.

Marat est un « sacré gredin », un « gueux d'écrivassier », un « aboyeur », un « chien » auquel il faudrait « mettre un baillon dans la gueule », et Estienne le menace, le prévient « de ne pas lâcher si souvent les écluses de son impertinence »; autrement, les dames de la Halle, qui ne sont que des femmes et qui ne portent pas l'habit de la nation, le « f....... en marmelade et en mille mâches. »

Selon Estienne, les conseillers et manœuvres de Marat sont Danton et Linguet, gens de sac et de corde, en leur qualité de Cordeliers. Il propose de renvoyer Linguet aux Pays-Bas. Quant à Danton, le *grand dogue,* on ne doit le nommer à aucune place, sinon à celle de juré-crieur. Il est d'ailleurs vendu depuis longtemps au duc d'Orléans, et, dans un numéro du *Journal des Halles*, Estienne suppose qu'il rend compte des sommes qu'il a reçues et dépensées pendant quinze jours pour faire des partisans à Philippe Capon.

En revanche, Estienne fait l'éloge de Camille Desmoulins. Il reconnaît que Camille est « franc », que Camille « ne se

vendrait pas pour de l'or », et une des harangères royalistes qu'il met en scène tient au rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant* le propos suivant, assez piquant et savoureux : « Camille, tu es faible comme une jeunesse qui commence à se sentir et qui naturellement est un peu chaude de la pince ; tu te laisses gagner par les caresses, par de faux rapports ; tu nous fais voir que Figaro a raison quand il dit *Bon Dieu, que les gens d'esprit sont bêtes!* Mais tu as du bon, et tu n'es pas un sot gredin comme Marat, Danton et Linguet ; je me sens un faible pour ta personne ; on dit que tu as de l'esprit, et il y a gros qu'on ne se trompe pas, car, quoique je n'aie pas étudié le latin, j'ai compris en lisant tes *Révolutions* que c'était bien dicté. »

Arthur Chuquet.

LES PROPOSITIONS DU ROI AU PAPE

POUR LE BAPTÊME DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Les sentiments de Pie VI à l'égard de l'œuvre religieuse de la Constituante sont connus. Ils n'avaient, avouons-le, rien que de fort naturel. Un pape, même moins orgueilleux et moins borné, n'aurait pu s'empêcher de ressentir vivement les atteintes portées à l'autorité qu'il représentait.

Mais, autre chose était de s'indigner dans son cœur, autre chose de risquer de perdre le peu de prestige et de puissance qui lui restait encore en France, en engageant une lutte dont l'issue était pour le moins problématique.

Dans d'autres circonstances et en un autre pays, Pie VI s'était résigné à subir ce qu'il n'avait pu éviter. Le temps n'était pas bien loin où il avait accordé à une impératrice schismatique des tolérances et des régularisations sensiblement analogues à celles que le Roi de France allait justement lui demander au nom de son clergé et de l'Assemblée nationale.

De sa seule autorité, la grande Catherine avait créé, en 1774, le siège épiscopal de Mohilev et en avait étendu la juridiction sur tous les catholiques latins de son empire. De sa seule autorité, elle avait pourvu ce siège d'un titulaire, l'évêque in partibus de Mallo, personnage assez suspect au Saint-Siège, et fait défense à l'évêque polonais de Livonie de

s'immiscer dans la partie de son diocèse annexée à la Russie (1). En présence de ces scandaleux empiétements de la puissance civile, Pie VI n'avait pas osé soulever de conflit. Il s'était résigné à régulariser, tant bien que mal, plutôt mal que bien, les entreprises anticanoniques de la tzarine et — chose à noter — il avait employé pour cette régularisation précisément le même procédé des délégations auquel les évêques de France lui conseilleront de recourir pour « baptiser » la Constitution civile du clergé. Le nonce Garampi avait obtenu des évêques de Vilna, de Livonie et de Smolensk qu'ils délégueraient une partie de leur juridiction à l'évêque de Mohilev (2). Encouragée par ce premier succès, Catherine II était même allée plus loin. Elle s'était attribué le droit de nommer directement les évêques catholiques de son empire sans recourir à Rome (3). Pie VI, il est vrai, fit des représentations, mais il leur donna la forme d'une humble prière (4). Il alla jusqu'à accepter de supprimer dans la formule du serment des évêques russes la promesse de combattre les hérétiques et les schismatiques (5).

Quelle apparence que ce même pape userait à l'égard de la grande nation catholique d'une moindre charité ou d'une moindre prudence qu'à l'égard d'une souveraine schismatique ?

Mais, dans les affaires russes, des intérêts spirituels étaient seuls en jeu, tandis que dans les affaires de France le temporel et le spirituel étaient intimement mêlés. Il est permis de croire que c'est précisément de cette confusion que sortit tout le mal (6).

(1) Les faits sont racontés dans Jules Gendry, *Pie VI*, t. I, ch. XIV et suiv.

(2) J. Gendry, t. I, p. 331.

(3) J. Gendry, t. I, p. 352.

(4) Cf. dans Gendry, t. I, p. 359, sa lettre à la tzarine du 16 sept. 1780 et plus loin (t. I, p. 401) sa lettre du 11 janvier 1783.

(5) Gendry, t. I, p. 432.

(6) Le contraste entre l'attitude bienveillante du pape à l'égard des réformes de la tzarine et son intransigeance à l'égard de celles de la Constituante ne pouvait manquer d'être souligné par les révolutionnaires. La *Gazette Univer-*

II

En avril et mai 1790, Pie VI est tout à la paix. Ce qui le préoccupe alors, c'est moins la ruine des ordres religieux en France que la rébellion de ses propres sujets.

« Sans les troubles d'Avignon, écrit Bernis, il serait fort tranquille, en implorant toujours la divine Provieence pour ce qui concerne la France » (1).

La droite de la Constituante vient pourtant de signer une protestation retentissante contre le décret du 13 avril qui avait refusé au catholicisme le privilège de religion d'État. L'occasion était belle pour le pape d'abriter ses propres griefs derrière les intérêts sacrés de la Religion et de grouper ainsi à sa suite, par une offensive hardie, toute la France aristocrate. Les excitations ne lui manquaient pas (2) et pourtant Pie VI ne saisit pas l'occasion. Il garda le silence sur le décret du 13 avril et se borna à ordonner de vagues prières publiques et à publier, le 15 mai, à son retour des Marais Pontins, un jubilé pour les Quatre-Temps de la Pentecôte. Montmorin s'inquiéta un moment de ce jubilé, mais le pape s'empressa de le rassurer. Le jubilé serait limité aux seuls États romains. Ni les Français du Midi, ni, à plus forte raison

selle du 26 juillet 1791 analysa l'édit impérial de 1782 et le qualifia de véritable constitution civile à l'usage du clergé catholique russe. « Il semble, ajoutait-elle, que le pape, qui ne peut reconnaître *l'autorité ecclésiastique* de l'impératrice, aurait dû l'excommunier ainsi que tous les Russes catholiques qui se soumirent à l'édit impérial. Mais Pie VI ne fut alors ni assez mauvais chrétien, ni assez mauvais politique pour se conduire de la sorte... ». Le *Journal ecclésiastique* de décembre 1791 mentionna l'article de la *Gazette Universelle* : « Il serait aisé, prétendit Barruel, de prouver que la conformité de cet édit de la tzarine avec la constitution nouvelle du clergé de France est absolument chimérique ». Quel dommage que Barruel n'ait pas fait cette démonstration *si aisée!* Espérons que quelque jésuite de nos jours l'entreprendra pour notre édification.

(1) Bernis à Montmorin, Arch. des aff. étrangères, Rome. 21 avril 1790.

(2) Cf. dans L. Pingaud, la lettre de Vaudreuil au comte d'Artois en date du 4 mai.

les Avignonais et les Comtadins n'en obtiendraient la faveur (1).

Mais, coup sur coup, arrivent à Rome de désolantes nouvelles. Avignon a chassé le vice-légat et proclamé sa réunion à la France. La Constituante a voté les premiers articles, les plus importants, de la constitution civile du clergé.

Pour empêcher la France d'accepter l'offre des Avignonnais, comme pour faire rentrer ceux-ci dans l'obéissance, Pie VI n'avait à sa disposition que des armes spirituelles, et justement la Constituante lui fournissait l'occasion de s'en servir. La tentation était trop forte pour qu'il y résistât.

Quand Avignon s'était révoltée au temps de Louis XIV, ç'avait été par des concessions spirituelles qu'un de ses prédécesseurs avait payé le concours de la France indispensable pour faire cesser la révolte. De quel prix payer maintenant une nouvelle intervention française? Offrir immédiatement de baptiser la Constitution civile, sans prendre des garanties, sans faire sentir la valeur du service ainsi rendu? C'eût été une maladresse insigne. La Constituante eût été capable d'enregistrer le sacrifice sans rien donner en échange. Et qu'aurait pensé le clergé gallican s'il avait vu le pape trafiquer si brutalement des intérêts religieux? Le pape savait que la plupart des évêques députés à l'Assemblée comptaient sur son concours pour aplanir les difficultés d'application de la Constitution civile. Le nonce le lui avait écrit (2), mais il pouvait douter encore que ces évêques fussent la majorité dans l'Église gallicane et il était plus habile, plus conforme aux traditions de la Cour Romaine, de ne pas s'engager trop tôt, d'attendre, de négocier.

Pie VI pouvait croire qu'il avait tout à gagner à prendre son temps, à faire le difficile. S'il suspendait ses foudres sur

(1) Cf. dépêches de Bernis des 5 mai et 9 juin, de Montmorin du 25 mai. Le comte d'Artois intrigue longtemps pour obtenir du pape un bref ordonnant des prières publiques pour le roi. (Ernest Daudet, *Histoire de l'Émigration*, t. I, p. 32).

(2) Dès le 21 juin; cf. un extrait de sa lettre dans J. Gendry, t. II, p. 122.

la Constitution civile, il retarderait peut-être le moment de son application, il donnerait au clergé français l'idée de la résistance et, en augmentant les embarras de la Constituante, il la rendrait peut-être plus traitable sur la question temporelle. Au reste, en mettant les choses au pire, qu'avait-il à risquer? La France annexerait Avignon et le Comtat? Mais Avignon s'administrait déjà en république et le Comtat ne conservait plus que les apparences de la soumission. L'autorité du pape serait compromise en France? Mais pouvait-elle l'être davantage! Qu'on veuille bien y réfléchir! L'application régulière de la Constitution civile n'était-elle pas aussi dangereuse, plus dangereuse, pour Rome qu'un schisme? Le pape au fond avait beau jeu. Les évêques français, en s'engageant d'avance à se soumettre à sa décision, s'étaient mis à sa discrétion. Les choses peut-être auraient pris une autre tournure si la Constituante, mieux inspirée et plus confiante, avait autorisé la réunion du concile national que la majorité des évêques eût préféré au recours à Rome. A défaut du concile, tout dépendait du pape. Puisqu'ils prenaient le pape pour arbitre, ils étaient tenus d'accepter sa sentence, quelle qu'elle fût.

En se plaçant au seul point de vue de l'intérêt du Saint-Siège, la temporisation était la tactique indiquée. Ou bien l'Assemblée à son tour temporiserait, c'est-à-dire reviendrait en arrière, s'avouerait impuissante, ou bien elle paierait à son prix la paix romaine. Si elle perdait patience, si elle pressait le Roi d'appliquer immédiatement son œuvre religieuse, elle mécontenterait infailliblement le haut clergé qu'elle jetterait ainsi de plus en plus dans les voies du Saint-Siège.

Le clergé français s'énerverait d'autant plus qu'il serait plus harcelé par l'Assemblée. Les malentendus s'aggraveraient. Assemblée et prélats feraient des fautes réciproques, peut-être irréparables. Il pourrait arriver ainsi que la seule temporisation eût pour conséquence de provoquer une rupture dont ni l'Assemblée ni les prélats ne voulaient à l'ori-

gine. Si on en venait là, on ne pourrait pas reprocher au pape d'avoir allumé la guerre civile, d'être l'auteur véritable du schisme, puisque guerre civile et schisme auraient déjà éclaté quand il ferait enfin connaître sa décision qui ne pourrait plus être alors qu'une condamnation. Il ne ferait en condamnant qu'enregistrer en apparence le fait accompli, qu'en prendre acte. Il aurait l'air de suivre le clergé français, de se dévouer aux seuls intérêts de l'Église et, pourtant, la rupture serait bien son œuvre puisqu'elle serait imputable à son inaction!

Que Pie VI, en ces mois de juin et de juillet 1790, ait fait tous les calculs, qu'il ait mûrement décidé dès lors d'en venir au besoin jusqu'aux solutions extrêmes, qu'il ait clairement prévu et pesé toutes les conséquences de la politique volontairement équivoque qu'il va inaugurer, je ne le crois pas. Il me semble plutôt que les menaces qu'il brandit à ce moment sont des moyens d'intimidation, de simples artifices diplomatiques bien plus que les préludes d'un décisif ultimatum. C'est du moins l'impression que je recueille de l'étude des documents et des faits et que je voudrais faire partager à mes lecteurs.

Le 10 juillet, Pie VI écrivait au roi de France et aux deux archevêques de son conseil des lettres confidentielles sur la portée réelle desquelles il me semble que les historiens n'ont pas toujours vu très clair.

A l'archevêque de Bordeaux, garde des sceaux, il déclarait, en quelques mots brefs, que la constitution civile du clergé était une œuvre schismatique. Si le Roi la sanctionnait, le Roi deviendrait lui-même schismatique. A cette déclaration, aussi brève que catégorique, le pape ajoutait la menace de proclamer schismatiques les nouveaux évêques, intrus les nouveaux pasteurs et de les priver de toute juridiction ecclésiastique.

A l'archevêque de Vienne, ministre de la feuille, il répétait, très brièvement aussi, que le schisme était fatal si le Roi sanctionnait, car la constitution civile reposait sur une

doctrine fausse et était d'ailleurs frappée de nullité comme émanant d'une autorité incompétente.

Au roi était naturellement adressée la lettre la plus longue et la plus importante. Le pape ne doutait pas de sa foi, de son attachement au centre de l'unité, mais il devait le prémunir contre les discours captieux par lesquels on abuserait de son amour pour les peuples et de son désir de réformes. L'amour paternel qu'il lui portait lui commandait de lui faire connaître en toute franchise et certitude que, s'il approuvait les décrets sur le clergé, il entraînerait la nation dans l'erreur, le royaume dans le schisme et peut-être dans la guerre civile. Le pape ne ferait rien pour provoquer cette guerre. Il ne se départirait pas des règles de la charité. Mais il ne pourrait oublier cependant ce qu'il devait à Dieu! Comment pourrait-il laisser détruire par une assemblée politique la doctrine et la discipline de l'Église, mépriser les décisions des pères et des conciles, renverser la hiérarchie, décréter sur l'élection des évêques, en un mot jeter à bas l'édifice de l'Église?

Heureusement, le Roi avait la chance de posséder deux archevêques dans son conseil, l'un qui a consacré son épiscopat à repousser les assauts de l'incrédulité, l'autre qui est très docte et particulièrement versé dans les matières qui touchent à la religion; qu'il les consulte! Qu'il consulte tout ce qu'il y a dans le royaume de plus savant et de plus pieux! Il y va de son salut éternel et du salut de son peuple. Louis XVI a déjà fait bien des sacrifices au bonheur de ses sujets, mais aux dépens jusqu'ici de sa propre couronne; ceux qu'on lui demande maintenant seraient aux dépens de Dieu et de l'Église dont il est le fils aîné!

Il semble que le pape aurait pu arrêter là ses admonestations et ses conseils, s'il s'était seulement proposé de détourner Louis XVI de sanctionner la Constitution civile du clergé. Pourquoi terminait-il donc son bref par des considérations d'une nature toute différente qui jurent étrangement avec les objurgations solennelles du début? Sa Sainteté, après ce

grand effort, redescendait sur terre. Elle avait, disait-elle, d'autres chagrins que ceux que lui donnait sa fonction spirituelle. Son principat temporel lui causait aussi des inquiétudes, d'amères douleurs. Le Roi savait la révolte d'Avignon et l'offre faite par les révoltés de se donner à la nation française. Cette nation, Pie en avait la persuasion, n'accepterait jamais une pareille offre ! Le Roi la repousserait de toute son âme ! Quelles conséquences n'aurait pas en effet une pareille violation du droit? Si les provinces françaises, imitant un tel exemple, allaient se donner aux puissances voisines? L'hypothèse n'avait rien d'invraisemblable avec les troubles qui bouleversaient le royaume. Que pourrait dire alors la nation française (1)?

Les écrivains ultramontains invoquent d'ordinaire les trois documents dont je viens de donner la substance, pour prouver que la constitution civile du clergé a été, dès le premier jour, condamnée sans appel et sans équivoque par le Souverain Pontife. Toute transaction, disent-ils, était impossible. C'était une chimère et une illusion que tenter d'obtenir le « baptême » d'un enfant évidemment schismatique et hérétique à sa naissance. Pie VI n'aurait pu transiger, baptiser, qu'en violant délibérément les règles fondamentales de l'Église. Aussi n'en a-t-il pas eu l'idée. Il n'a pas cherché à ruser, à équivoquer. Il a loyalement prévenu Louis XVI que sa sanction précipiterait le royaume dans la guerre civile. Ce n'est pas sa faute si Louis XVI, mal entouré, mal conseillé, n'a pas tenu compte de son avertissement solennel. Et Pie VI sort blanchi de l'aventure !

Il avait pris soin d'ailleurs de se blanchir lui-même.

Quand il se décida si tardivement à faire connaître au clergé de France sa décision, il prit soin de répondre aux reproches de ceux — ils étaient nombreux — qui accusaient ses retards et qui imputaient justement le schisme à l'état

(1) Les trois brefs du 10 juillet sont publiés dans Theiner, *Documents inédits sur les affaires religieuses de la France de 1790 à 1800*. 1857, t. I, p. 5 à 9.

d'incertitude où il avait tenu le clergé. Il rappela ses trois bre du 10 juillet. Il ne voulait pas avouer qu'il avait hésit varié. Mais l'excuse est inadmissible.

Si vraiment Pie VI estimait que la Constitution civile d clergé était schismatique, son devoir étroit était de le di très haut, afin de dissiper tous les doutes, afin d'être enten et compris de tous. Pourquoi se borna-t-il à l'insinuer da des lettres confidentielles? Responsable de la foi, détente de la vérité, il devait tout faire pour empêcher les fidèl de s'égarer dans les sentiers de l'erreur, et il les laissa ne mois sans instructions!

Il a voulu ménager le roi de France, plaident ses apol gistes. S'il ne s'est pas prononcé ouvertement, dit Lud vic Sciout, « c'était bien par pure condescendance po Louis XVI et ses conseillers qui s'étaient mis dans la tê que tout pourrait être sauvé si l'on gagnait du temps laissaient les consciences dans l'incertitude » (1). Le mên Sciout donne cependant de la conduite du pape une aut explication, qu'il emprunte au pape lui-même, « s'il ava gardé le silence jusqu'alors, *c'était pour ne pas exaspér les révolutionnaires!* »

On nous permettra de trouver cette raison meilleure q la précédente. A cette date de juillet 1790, Pie VI se taisai parce qu'il ne voulait pas exaspérer les révolutionnair autrement dit, parce qu'il craignait que la Constituante fît un accueil favorable à la demande d'annexion des Av gnonnais.

Si le pape, à cette date, avait été fermement décidé à co damner la Constitution civile et à en rendre impossible l'a plication, le seul parti vraiment efficace qui s'offrait à lui e été, cela n'est pas douteux, de parler *ex cathedrâ*. Un ref formel et public était seul capable de donner au Roi et à s conseillers le courage et la force nécessaires pour refuser l'Assemblée leur concours. Un *non possumus* net et catég

1. Ludovic Sciout, t. I, p. 271.

rique eût mis les Constituants en présence de difficultés qu'ils ne voulaient ou ne pouvaient pas connaître, en même temps qu'il eût tracé au clergé français une règle de conduite fixe et claire. C'eût été la loyauté, la droiture! Telle eût été sans doute l'attitude du pape, s'il n'avait consulté que ses sentiments intimes, s'il n'avait obéi qu'aux obligations de sa charge spirituelle, s'il n'avait pas eu d'arrière-pensées.

Ces arrière-pensées, je ne les invente pas. Elles percent jusque dans ses lettres confidentielles. C'est à dessein qu'il les y a laissé transparaître. La fin de son bref à Louis XVI est capitale. Il vient d'adjurer le roi de songer à son salut et, tout d'un coup, il tourne court, il lui parle d'Avignon et c'est sur Avignon qu'il termine en gémissant.

Plus hardi et plus franc que le Conseil du Roi, il lie aussi clairement que possible l'affaire spirituelle et l'affaire temporelle. C'est de front qu'il fait marcher les deux négociations. Huit jours ne se sont pas écoulés après sa lettre au roi qu'il fait remettre aux ministres de toutes les cours résidant à Rome un véhément mémoire sur la révolte d'Avignon. Ce mémoire se terminait par un appel direct au Roi très chrétien, sur le concours duquel le pape comptait pour ne pas laisser « impuni un atroce attentat » (1).

Bernis, en transmettant le mémoire à Montmorin, précisait en ces termes significatifs les intentions pontificales :

« Le pape attend de l'amitié du Roi pour le Saint-Père, de son amour pour la Religion et la justice que, bien loin de favoriser la révolte des Avignonois, S. M. employera ses soins pour les faire rentrer dans l'obéissance et je suis persuadé qu'autant que les

(1) Le mémoire est daté du 17 juillet dans Passeri, t. II, appendice. Il a été remis à Bernis le 20 juillet. Dans son n° du 24 août 1790, le *Moniteur* en publie une traduction qui diffère sur plusieurs points de celle des affaires étrangères. — M. L. Madelin, dans son article sur Pie VI et la première coalition (*Revue historique*, janvier 1903), n'a rien dit de ce premier appel du pape aux puissances. Il écrit à tort que Pie VI attendit pour s'adresser aux rois jusqu'en janvier et mars 1791.

circonstances pourront le permettre, l'attente du Pape ne sera pas vaine » (1).

Pie VI ne doutait pas que le Roi ne liât à son exemple les deux négociations, tant cette liaison lui semblait sortir naturellement de la logique de la situation. Il ne cacha pas sa surprise, et sans doute aussi son dépit, quand il vit que le Roi n'engageait la conversation que sur le spirituel (2).

On pensera peut-être maintenant que Louis XVI et ses conseillers eurent des raisons sérieuses de ne pas prendre au tragique les objurgations pathétiques du pape dans ses brefs du 10 juillet.

Ces brefs menaçaient la France d'un schisme si la sanction royale était accordée à la Constitution civile du clergé. Simple menace, simple intimidation! Non seulement Pie VI accepta d'examiner les propositions transactionnelles qui lui viendront du roi, mais de lui-même il prit l'initiative d'élargir la négociation et de lui-même encore il calma l'intransigeance de certains prélats français. L'un des plus fougueux, sans doute parce que son siège était supprimé, l'évêque de Saint-Pol de Léon lui avait écrit, le 28 juin pour lui demander une ligne de conduite (3). Dans sa réponse, datée du 4 août, Pie VI lui conseilla le calme et la prudence et, tout en lui donnant raison en théorie, se garda de prononcer une parole de nature à encourager la résistance des aristocrates (4).

S'il avait été résolu dès ce moment à faire à la Constitution civile du clergé une opposition absolue, aurait-il pris ces précautions, conseillé cette prudence?

(1) Dépêche du 21 juillet, Rome, reg. 912.

(2) Cf. dépêche de Bernis à Montmorin, en date du 25 août.

(3) Jules Gendry, t. III, p. 119. L'évêque de Saint-Pol de Léon refusa d[e] jurer le serment civique à la Fédération et interdit aux prêtres de son dio[cèse] de prêter leur concours à cette occasion aux autorités civiles. Cf. abb[é] Tresvaux, *Histoire de la persécution religieuse en Bretagne*. Paris, 1845, t. [...] p. 83-85.

(4) La réponse du pape, conçue en termes généraux et ambigus, est dan[s] Theiner, t. I, p. 13 et 14.

Il a accepté de discuter les propositions de Louis XVI. Cela seul suffirait à montrer, à défaut d'autres preuves, qu'il n'était pas résolu du premier coup à proclamer que l'œuvre religieuse de la Constituante était inconciliable avec le catholicisme.

Il reste cependant aux ultramontains une ressource. Ils peuvent prétendre que le pape ne négocia que pour la forme, pour amuser Louis XVI et les évêques. Mais je me refuse à faire à Pie VI l'injure de ne pas le prendre au sérieux.

III

Les ultramontains ont fait un crime aux archevêques de Bordeaux et de Vienne d'avoir tenu secrets les brefs du 10 juillet. Ne désarmant même pas devant la mort et ne se souvenant plus de ce qu'il écrivait lui-même en juillet 1790, l'ex-jésuite Augustin Barruel, qui n'en est pas à une contradiction près, consacra à Lefranc de Pompignan, dans son numéro de février 1791, un article nécrologique plein de fiel et d'injustice (1). A l'entendre, l'archevêque de Vienne aurait vécu deux ans de trop : « Trop bon pour soupçonner à quoi tendoient ceux qui ont abusé de sa faiblesse, il se laissa entraîner par ce parti qui le fit pour quinze jours président de l'Assemblée et qui lui valut ensuite le ministère de la feuille... » Mais il ne sut que gémir et pleurer à la cour. « Il avait peur qu'on ne sut aux Jacobins qu'il avoit pleuré sur les maux de l'Eglise. Il est mort pour avoir étouffé sa douleur... » Par peur aussi il a gardé pour lui la lettre du pape : « ...Elle en disoit assez pour décider notre opinion sur cette malheureuse constitution du clergé. La politique l'a tenue secrète, je reproche à cette politique les sermens de tous ceux que la manifestation du bref à M. de Pompignan en auroit détournés... » (2).

(1) Jean-George Lefranc de Pompignan, ancien archevêque de Vienne, mourut à Paris, le 29 décembre 1790.

(2) *Journal ecclésiastique* de février 1791, p. 280-282.

[illegible] qu'à [illegible] espérances [illegible] pape de [illegible] Louis XVI [illegible] à leurs [illegible] cation du [illegible] profon- [illegible] servant point [illegible] sous le boisseau [illegible] des constitution- [illegible]

[illegible] mal une diversion calculée.

[illegible] de l'archevêque, la réponse [illegible]

[illegible] t. III, p. 13 à 16.

[illegible] p. 270 271.

sont on ne peut plus injustifiés. C'est en vain que les ultramontains s'efforcent de faire retomber sur les deux pauvres prélats la responsabilité des perfidies pontificales. Champion de Cicé et Lefranc de Pompignan n'avaient reçu comme le roi que des brefs confidentiels. Ils seraient allés contre toutes les règles, contre toutes les convenances en les livrant à la publicité sans l'aveu de leur auteur. Attachés qu'ils étaient aux libertés gallicanes, ils pouvaient penser que les brefs du pape n'avaient que la valeur de simples avis. Quoi qu'il en soit, quand le pape voudra parler haut, il le fera sans la permission du Roi. S'il ne le fit pas à ce moment, c'est que, de toute évidence, il ne trouvait pas la chose opportune.

Ludovic Sciout a représenté Louis XVI hésitant sur le parti à prendre. Il n'appuie son dire d'aucun texte. Je crois qu'il est infiniment plus probable au contraire de penser que Louis XVI et son conseil partagèrent les espérances de la majorité de l'épiscopat, les espérances générales. Avec Boisgelin, avec la Tour du Pin, avec Barruel lui-même, ils s'imaginèrent qu'il était possible d'obtenir de Rome le baptême de la Constitution civile.

Louis XVI s'efforçait alors d'étayer son autorité branlante de la popularité encore grande de La Fayette. La Fayette faisait figure de conseiller attitré, presque de protecteur. Il était chargé à la fin de juin 1790 d'une mission de confiance particulièrement délicate et qu'il n'accepta pas sans doute sans quelque répugnance. Il devait se concerter avec Mirabeau, son rival et son ennemi, pour essayer de diriger les événements (1). La Fayette accepta la mission et Mira-

(1) Le 29 juin 1790, Louis XVI adressa à La Fayette ce billet autographe : « Nous avons une entière confiance en vous; mais vous êtes tellement absorbé par les devoirs de votre place, qui nous est si utile, qu'il est impossible que vous puissiez suffire à tout. Il faut donc se servir d'un homme qui ait du talent, de l'activité et qui puisse suppléer à ce que, faute de temps, vous ne pouvez pas faire. Nous sommes fortement persuadés que Mirabeau est celui qui conviendrait le mieux par sa force, ses talens et l'habitude qu'il a de manier les affaires dans l'Assemblée. Nous désirons en conséquence et *exigeons* du zèle et de l'attachement de M. de La Fayette qu'il se prête à se con-

beau envoya aussitôt à la cour ses fameuses notes secrètes. C'est une chose remarquable que ces notes ne contiennent aucun conseil particulier sur la conduite que le roi devrait suivre à l'égard de l'acceptation de la constitution civile du clergé. Pour Mirabeau, et sans doute aussi pour La Fayette, la question religieuse, à cette date de juillet 1790, ne présentait aucune difficulté, ne demandait aucune attention spéciale.

Montmorin, très lié avec La Fayette, en coquetterie avec Mirabeau, ne devait pas penser autrement qu'eux. Il ne paraît avoir joué cette fois qu'un rôle effacé. Il eut un entretien avec le nonce, le 10 mai, à la veille de l'ouverture de la discussion sur la Constitution civile (1). Il s'efforça, dans ses dépêches à Bernis, d'incliner le pape à la résignation, en lui dépeignant le cours irrésistible de la Révolution, le succès de la vente des biens nationaux (2), l'enthousiasme de la Fédération (3). Il rassura vaguement Pie VI sur les intentions du roi et de l'Assemblée relativement à Avignon (4), mais il ne prononça pas à ce sujet le mot décisif qu'on attendait à Rome. On ne voit pas que son action ait été originale

certer avec Mirabeau sur les objets qui intéressent le bien de l'État, celui de mon service et de ma personne ». *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la commission des 21.*, pièce n° III.

(1) J. Gendry, t. II, p. 121, d'après les dépêches du nonce. Il est remarquable que Montmorin n'ait pas parlé à Bernis de cette conversation.

(2) Montmorin était sincère. Il ne pensait pas autrement que la plupart des aristocrates eux-mêmes. Voici par exemple ce qu'écrivait Mme Porter de Nermont à son ami Désilles, le 8 mai 1790 : « Si vous êtes assez heureux pour qu'on vous rembourse en assignats, je vous dirai franchement que vous n'avez pas d'autre parti à prendre que d'en acheter des biens du clergé. Vous êtes mari et père, vous devez conserver du pain à vos enfans ; et, quant à la sûreté, le clergé ne reviendra jamais ; il est absolument perdu ; c'est son ouvrage. » Pierre de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, p. 230-231.

(3) Dans sa dépêche du 21 juillet 1790, Bernis écrivait : « La journée du 14 de ce mois intéressa plus particulièrement la cour de Rome que tous les autres événements. Le pape ne demande pas mieux que d'être sage et modéré sur tout ce qui se passe en France. » Rome, reg. 912.

(4) Dans sa dépêche du 20 juillet.

Comme il était naturel, ce furent les deux archevêques du conseil qui furent chargés d'examiner la conduite à tenir. Les derniers articles de la Constitution civile du clergé avaient été votés le 12 juillet. Dès le 20 du même mois, la décision du Conseil du roi était prise. Cette date est importante. Le 20 juillet, les brefs du pape n'étaient pas encore arrivés à destination. Ils ne seront remis à Montmorin par le nonce que le 27 juillet (1). Or, le 22 juillet, un acte irréparable avait été commis. Ce jour-là, le Roi avait averti l'Assemblée qu'il acceptait le décret sur la Constitution civile du clergé mais qu'il en retardait la promulgation, afin de prendre « les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution » (2). Le Roi, les archevêques eussent-ils voulu tenir compte des brefs du pape qu'ils n'auraient pu le faire, leur parole était engagée. Il est curieux qu'aucun historien jusqu'ici n'en ait fait la remarque (3).

Les ministres prirent d'autant moins au tragique les menaces romaines qu'ils étaient forts de l'approbation que le Comité des évêques avait donnée aux propositions transactionnelles qu'ils s'apprêtaient à soumettre à Rome.

Que les prélats de l'Assemblée aient collaboré avec les deux archevêques du Conseil à la rédaction des instructions envoyées à Bernis, le 1er août, le fait, capital, est affirmé, sans contestation possible, dans la lettre d'envoi de Montmorin :

« Le Roi a chargé, Monseigneur, MM. les archevêques de Vienne et de Bordeaux de rédiger le mémoire que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Eminence. Ces matières m'étant absolument étrangères, je ne peux que m'en rapporter entièrement à ce que deux prélats aussi éclairés et *qui se sont eux-mêmes aidés des*

(1) Dépêche de Montmorin à Bernis en date de ce jour. Rome, reg. 912.

(2) *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, séance du jeudi 22 juillet 1790, au matin, p. 3.

(3) La plupart des historiens, pour ne pas dire tous, placent l'acceptation du roi à la fin de juillet (M. Frédéric Masson, 28 juillet), ce qui leur permet de proclamer que l'avertissement du pape a été complètement méprisé.

lumières d'autres évêques de l'Assemblée, ont trouvé convenable dans les circonstances actuelles... » (1)

Parmi les prélats qui ont ainsi aidé à l'établissement du projet d'accord figure certainement en première ligne l'archevêque d'Aix, Boisgelin, dont nous verrons bientôt la grande influence sur l'esprit de Louis XVI.

Boisgelin ne se borna pas à une collaboration occulte. Il fit plus. Il écrivit personnellement au pape pour l'incline à la modération et il fit passer sa lettre « pleine de sagess et de lumières » (2) par l'intermédiaire de Bernis, afin san doute que celui-ci aussi pût profiter des conseils qu'ell renfermait.

Ce point, dont on saisit toute l'importance, peut donc ètr considéré comme acquis. C'est dans l'ignorance des dispo sitions du Saint-Siège, c'est avec l'approbation active de l partie de l'épiscopat représentée à l'Assemblée que le archevêques-ministres ont décidé Louis XVI à accepter l Constitution civile du clergé (3). C'est avec la collaboratio des plus influents des prélats qu'ont été rédigées les propo sitions transactionnelles soumises à l'agrément de Pie VI

Nous voilà loin du roman des écrivains ultramontain fidèlement suivis d'ailleurs par les écrivains libéraux! Mai

(1) Rome, reg. 912.

(2) Expression de Bernis lui-même, (dép. du 18 août). Theiner, je ne sa pourquoi, n'a pas publié la lettre de Boisgelin.

(3) Louis XVI n'avait d'ailleurs pas de moyen légal de refuser son *accept tion*. La constitution civile était une partie intégrante de la Constitution la Constituante avait refusé au roi l'usage du droit de veto pour les décre constitutionnels : « L'Assemblée nationale, en déclarant sa constitution sa la soumettre à la *sanction* du roi, avait proclamé implicitement que son po voir constituant était au-dessus du roi. La déclaration des droits et l'ac constitutionnel du 1er octobre (1789) ayant été présentés à Louis XVI, prince annonça à l'Assemblée qu'il ne donnerait son approbation que so réserve. Sur cette réponse, l'Assemblée déclara que ses actes constitutionne n'étaient pas soumis à la sanction et que le roi devait les promulguer pur ment et simplement ». Le 5 octobre, l'Assemblée vota une résolution récl mant l'*acceptation* pure et simple du roi. Le roi céda et le précédent f créé. Faustin-Adolphe Hélie, *Les Constitutions de la France*. Paris, 1875, p. 5

il faut convenir que ce roman n'a pu être échafaudé à l'époque même que de la complicité des intéressés.

Quand la Constitution civile fut définitivement condamnée, personne parmi les prélats ne voulut plus avouer qu'il s'était efforcé d'incliner le pape à en tolérer l'essai : « Nous avons ignoré les brefs de Sa Sainteté, celui qu'elle avait adressé au roi comme ceux qu'ont reçu les archevêques de Vienne et de Bordeaux (1). » Cette excuse, qu'invoqueront les évêques députés dans leur réponse au bref du 10 mars 1791, renferme peut-être un fait matériellement exact. Il se peut que les deux archevêques aient gardé pour eux les brefs reçus le 27 juillet, après la rédaction des instructions destinées à Bernis. Ils ne voulurent pas refroidir le zèle conciliateur de leurs collègues. Mais, il n'en reste pas moins que ceux-ci avaient manifesté leur volonté de concorde et s'étaient solidarisés avec le gouvernement de Louis XVI.

En négociant avec Pie VI le baptême provisoire de la Constitution civile, Louis XVI avait derrière lui la partie influente de l'épiscopat. L'histoire ne doit pas l'oublier.

IV

En recourant au pape, Louis XVI n'entendait pas ouvrir une négociation sur le fond de l'œuvre de la Constituante. Il ne s'agissait pas d'en discuter et d'en modifier les bases. La négociation ne pouvait porter que sur les moyens spirituels à employer pour éviter les difficultés d'application d'une réforme considérée dès le principe comme définitive.

Le roi s'en expliqua très nettement dans la lettre personnelle qu'il écrivit au pape en réponse à son bref du 10 juil-

(1) *Lettre des évêques députés à l'Assemblée nationale, en réponse au bref du pape en date du 10 mars*, p. 7.

let (1) : « Mon intention, publiquement déclarée (2), est de prendre les mesures nécessaires pour leur exécution [des décrets]. »

Les instructions expédiées à Bernis disaient avec plus de précision encore :

« Le Roi, en acceptant le décret de l'Assemblée nationale sur la Constitution civile du clergé, a fait dire à l'Assemblée qu'il prendrait les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution. La plus importante de ces mesures est, à ses yeux, de recourir aux lumières et à la sagesse du Saint-Père. Le roi lui écrit une lettre que lui remettra M. le cardinal de Bernis et où Sa Majesté exprime elle-même les sentiments dont elle est animée. Elle se réfère à M. le cardinal de Bernis pour donner au Saint-Père une connaissance exacte des circonstances où se trouve la France par rapport à la religion et à ses ministres. M. le cardinal de Bernis conclura de ces circonstances que l'*exécution du décret sur le clergé ne peut souffrir de délai.* (3) »

Ainsi, dès le début, le pape était prévenu. Qu'il donnât son visa ou qu'il le refusât, la Constitution civile du clergé serait quand même appliquée et dans un bref délai.

Les instructions développaient les raisons de toute sorte qui rendaient la chose inévitable :

« D'une part, l'Assemblée est et sera de plus en plus impa-

(1) Lettre publiée par Theiner (t. I, p. 264) et datée par lui de Saint-Cloud, 28 juillet 1790. La lettre partit de Paris en même temps que les instructions de Bernis, par un courrier extraordinaire, le 1er août. Le rédacteur en était l'archevêque de Bordeaux, ainsi qu'en fait foi le billet suivant adressé par l'archevêque à Montmorin, le 30 juillet : « Voilà, M. le Comte, 1° la lettre du roi à laquelle vous voudrez bien faire mettre l'adresse accoutumée pour le pape ; 2° les instructions pour M. le cardinal de Bernis et que vous voudrez bien faire mettre en la forme ordinaire ; 3° une lettre particulière de moi pour M. le cardinal de Bernis. M. le nonce vous en enverra une de son côté. Il est bien important que le tout parte samedi, car les moments sont bien précieux et nous n'en avons point à perdre... » Rome, reg. 912.

(2) Le roi fait ici allusion à son message du 22 juillet.

(3) Rome, reg. 912. Les instructions sont datées du 1er août. Elles sont publiées ici pour la première fois.

tiente de voir effectuées les lois qu'elle a décrétées et qu'elle a regardées comme étant uniquement du ressort de la puissance civile. Elle sera aussi induite à penser que le décret sur le clergé tient une trop grande place dans la Constitution nouvelle, pour que le délai de sa promulgation ne jetât pas quelque incertitude sur la Constitution elle-même. Enfin, le décret consommant l'expropriation des biens du clergé et leur vertissement (*sic*) au profit de la nation, on se persuadera facilement en France que cette opération, jugée nécessaire pour subvenir aux besoins de la finance, ne peut être différée, sans qu'il en résulte quelque atteinte au crédit public et particulièrement à celui des billets-assignats, dont la valeur est fondée sur les biens du clergé.

D'un autre côté, les peuples, pressés de jouir du nouveau régime et d'exercer les droits qui leur ont été conférés, seront impatients de voir que rien n'arrête l'exécution du décret. Cette disposition des peuples leur inspirera, suivant toute apparence, de l'éloignement pour les pasteurs qui les guident encore et leurs regards se tourneront vers ceux que la nouvelle loi leur assigne. Ils affecteront dès ce moment de méconnaître les pasteurs qu'ils n'auront pas élus eux-mêmes.

On verra des prêtres partager les mêmes sentiments et les fortifier dans l'esprit des peuples. De là, naîtront l'indiscipline, l'insubordination et l'anxiété des consciences. Des sentiments si opposés produiront des effets différens, mais dont les inconvéniens sont sensibles. Tantôt des évêques, tantôt des pasteurs, tantôt les simples prêtres ou les peuples se refuseront aux dispositions nouvelles et se feront un devoir de conscience de ne reconnaître que les institutions anciennes et les pasteurs que l'Église leur avait donnés, et cette disposition peut produire des maux infinis et faire éclater un schisme funeste.

Tout porte donc à penser :

1° Que la promulgation du décret sur la constitution civile du clergé ne peut être différée ;

2° Qu'il est d'une extrême importance, pour la tranquillité publique en France et pour le bien de la religion catholique en général, que le Saint-Père interpose les moyens que lui suggéreront son zèle pour la foi, sa charité pour les fidèles et son affection paternelle pour le roi, afin de venir promptement au secours des consciences qui pourraient être alarmées par de grands chan-

gemens, et de prévenir ainsi, autant qu'il est en lui, les malheurs qui naîtraient de l'incertitude des choses et du choc des intérêts et des passions. »

Insensiblement, le rédacteur des instructions avait insinué l'argument sur lequel il comptait le plus pour faire impression à Rome. Le pape avait menacé le roi d'un schisme. Très habilement, le roi retournait au pape la menace. Si le pape manquait de charité au point de refuser son concours, c'est lui qui serait responsable des troubles qui allaient éclater et des atteintes qui seraient portées à la religion.

Les instructions se risquaient ensuite, sinon à prendre la défense des décrets, du moins à plaider en leur faveur de fortes circonstances atténuantes :

« Au fond, l'Assemblée a souvent manifesté l'intention de ne pas toucher à la doctrine et de ne faire usage que de l'autorité temporelle sur les ministres du culte. C'est par cette raison qu'elle n'a pas jugé nécessaire de recourir à l'autorité du Saint-Siège ou à un concile national. Elle s'est principalement proposée de régler la Constitution civile du clergé sur le modèle des premiers siècles. Elle a cru que l'autorité civile avait le droit de prohiber les institutions plus récentes, toutes les fois qu'elle se rapprochait des epoques plus voisines des temps apostoliques et des successeurs immédiats des apôtres. »

Puis, les instructions laissaient entendre que le roi aurait pu imiter l'Assemblée, se passer du pape. S'il ne le faisait pas, c'était par respect, par politesse autant que par nécessité, par amour de la paix plus que pour toute autre considération :

« Mais le roi, par sa piété, par sa tendresse filiale pour le Saint-Père et par le désir d'étouffer toute semence de schisme, préfèrera toujours, même hors le cas de nécessité, de se concerter avec le Saint-Siège et de solliciter son aide pour tous les tempéramens et toutes les mesures capables de concilier les intérêts spirituels de ses sujets et le maintien de la tranquillité publique. »

A la rigueur, le recours à Rome n'était pas nécessaire. Le roi aurait pu convoquer un concile national. Ce faisant, il eût répondu au désir de beaucoup d'évêques. C'était rappeler à demi-mot que le gallicanisme n'était pas mort :

« Le roi n'a pas ignoré le désir qu'auraient eu plusieurs évêques de son royaume de voir convoquer un concile national. Mais Sa Majesté n'a pas cru que cette convocation fût, dans les circonstances présentes, compatible avec les intérêts soit spirituels, soit temporels de la France. »

Après avoir fait valoir, par cette introduction habile, le mérite qu'avait Louis XVI à ouvrir une négociation, les instructions entraient dans le vif du sujet :

« Le roi ne dissimule pas que le décret de l'Assemblée nationale donne lieu aux questions les plus importantes et les plus délicates sur l'institution des évêques, leur juridiction, celle du Souverain Pontife et autres objets de discipline générale. Il sait que ces questions peuvent exiger la plus mûre discussion, surtout de la part du Saint-Père, non moins attentif qu'aucun de ses prédécesseurs à conserver précieusement l'intégrité du dépôt qui lui a été confié. S. M. ne serait donc pas surprise que le Saint-Père ne crût pas pouvoir répondre tout de suite à la demande qu'elle lui fait. »

Le rédacteur des instructions, ayant ainsi indiqué, par une simple allusion, les difficultés que présentait le fond de la question, les esquive aussitôt par un détour ingénieux. Le roi ne demande pas au pape d'aborder tout de suite la solution définitive du problème. Il se contentera, comme dans l'affaire des annates, d'une solution provisoire, pourvu qu'elle soit prompte.

« Mais, en ce cas, [au cas où le pape voudrait prendre le temps d'examiner le fond des choses], M. le cardinal de Bernis démontrera au Saint-Père que les circonstances exigent du moins une

réponse provisoire et prompte qui prévienne les dangers evident auxquels on serait exposé par son silence. »

Les instructions entraient alors dans des détails préci sur ce que devait contenir cette réponse provisoire réclamé du bon vouloir du pape :

« On peut prévoir que Sa Sainteté, après en avoir conféré ave M. le cardinal de Bernis et avec les cardinaux et autres personne qu'elle honore de sa confiance, désirera entrer en conférence pa des commissaires français, choisis en France, avec ceux que S Majesté choisirait de son côté, pour aviser ensemble, avec d pleins pouvoirs, à la détermination de toutes les difficultés.

Mais, encore une fois, les besoins du moment ne peuvent s combiner avec une mesure qui entraîne un certain délai et, dan ce cas, M. le cardinal de Bernis insistera fortement sur un réponse provisoire, qui écarte du moins les principaux obstacle

Cette réponse serait insuffisante si elle n'autorisait pas, a moins provisoirement et en tant que de besoin :

1° la nouvelle distribution des métropoles et la création d celle de Rennes, dite du Nord-Ouest.

2° la nouvelle distribution des territoires des diocèses, e comme d'après les principes du droit et ceux de l'église gallica en particulier, les évêques dont l'Assemblée nationale a décré la suppression ainsi que les prêtres et les fidèles qui étaie confiés à leur direction, pourraient penser que de tels chang mens, de telles dépossessions ne peuvent avoir lieu sans consentement libre des évêques titulaires et des fidèles, il se bien expédient que le Saint-Père exhorte les uns et les autres se prêter aux circonstances et à imiter la condescendance pate nelle de Sa Sainteté (1).

3° le changement décrété dans les églises cathédrales et métr politaines et, en cas de mort des évêques, le transport des droi qu'exerçaient les chapitres au collège des prêtres qui sero

(1) Autrement dit, le pape exhorterait les évêques supprimés à donn leur démission. Cette solution avait déjà été envisagée par les évêques de l'A semblée.

choisis par les évêques ou métropolitains pour être leurs vicaires et leur conseil.

4° le choix, par voie d'élection du peuple, tant des évêques qu'il sera nécessaire de remplacer que de ceux que l'Assemblée a décrété d'établir à Versailles, à Sedan, à Colmar, à Vesoul, à Laval, à Châteauroux, à Guéret et à Saint-Maixent, sans qu'il soit besoin de bulles apostoliques, mais avec le seul consentement du métropolitain et, pour le métropolitain, avec le seul consentement du plus ancien évêque de leur métropole.

Les circonstances exigent aussi que le Saint-Père veuille bien approuver que les évêques dans leurs diocèses respectifs donnent les dispenses de parenté pour mariage, dispenses que le droit ou l'usage avait réservées au Saint-Siège.

Tels sont les points principaux qui réclament le plus instamment la sollicitude du Saint-Père et sa charité le portera sans doute à faire aux évêques, aux prêtres et aux fidèles, les exhortations que son zèle lui suggèrera pour prévenir tout trouble et toute discussion, jusqu'à ce que les choses aient pu être mûrement traitées et définitivement réglées à la satisfaction commune. »

Les instructions ne se bornaient pas seulement à dicter au pape le contenu de sa future réponse. Elles l'invitaient à donner à cette réponse une forme particulière. Le bref à intervenir ne devrait pas être adressé aux évêques, mais au roi lui-même :

« Il suffira sans doute, il sera même bien que la réponse du Saint-Père à la lettre ci-jointe de S. M. soit uniquement dirigée vers S. M. qui en fera donner des communications convenables suivant les besoins des lieux et des personnes. Mais il est à propos que, dans sa réponse, le Saint-Père veuille bien exprimer les sentimens, les avis qui peuvent rendre cette communication plus utile et plus touchante pour les pasteurs et pour les fidèles. »

En terminant, les instructions revenaient sur la nécessité impérieuse de hâter la réponse pontificale :

Enfin, et on ne peut trop le répéter, il est indispensable qu la réponse de Sa Sainteté ne se fasse pas attendre. Les circons tances ne peuvent supporter aucun délai (1). Le Saint-Père n voudra pas laisser longtemps Sa Majesté dans la pénible situa tion où elle est, entre les secours qu'elle attend de lui pour l bien de la religion, la tranquillité des consciences et les in tances que le zèle du nouvel ordre inspire déjà par la promu gation d'un decret qui en est une partie aussi intéressante. »

La négociation ne pouvait réussir que si Bernis, dont l'au torité était si grande auprès du pape, se donnait tout entie à son succès. Aussi les instructions s'appliquaient-elles pa un éloge bien senti du cardinal à réveiller et à stimuler so zèle :

« Tels sont les objets et tel est le but de la négociation impo tante que le roi confie à M. le cardinal de Bernis, dont le zèle les lumières lui sont connus, et S. M. ne doute pas qu'il ne lui donne une nouvelle preuve en cette occasion. M. le cardinal Bernis est trop au fait des affaires générales de France po qu'il ne fût pas superflu de lui en tracer le tableau. Il a sûreme sous les yeux les derniers rapports et débats qui ont eu lieu da l'Assemblée relativement au clergé et il y puisera des rense gnements dont il ne peut faire qu'un excellent usage. »

Les instructions se terminent enfin par une derniè recommandation à l'ambassadeur et par une suprême pr testation d'amour et de fidélité au Saint-Siège :

« M. le cardinal de Bernis sentira combien il est importa d'écarter, au moins dans ce moment, toute discussion sur l articles du décret dont il n'est pas parlé dans la présente i truction et spécialement sur la suppression des chapitres, co et communautés, et des vœux solennels et perpétuels. Au mili des difficultés dont on est entouré, on est forcé de se rédu aux plus essentielles et à celles qui pressent de plus près.

(1) Il est fâcheux que les conseillers du Roi aient laissé passer 3 semai avant d'engager la négociation (du 12 juillet au 1er août).

Mais le roi ne se refusera jamais à l'examen de toutes les questions que le Saint-Père jugera convenable de traiter. Il ne méconnaîtra jamais les droits de l'église de Rome, du centre de l'unité catholique. Il est pénétré des égards dus personnellement au Saint-Père et il s'empressa dans tous les tems de lui en donner des preuves. Il ne doute pas non plus des sentimens et des dispositions du Saint-Père et S. M. y met dans ce moment toute sa confiance. »

Ce qu'il faut retenir de ces instructions, ce sont les expédients proposés pour baptiser provisoirement la Constitution civile. Ils n'avaient rien d'original. C'étaient à peu de chose près les mêmes auxquels Barruel avait songé dans son *Journal ecclésiastique*, les mêmes que l'archevêque d'Auch, La Tour du Pin, soumettra au pape quelques jours plus tard, les mêmes dont Boisgelin avait entretenu le nonce plus d'un mois auparavant, les mêmes enfin auxquels Pie VI lui-même avait recouru pour baptiser les réformes de l'impératrice schismatique Catherine II.

Les archevêques du Conseil, qui avaient combiné ces dispositions, de concert avec leurs collègues de l'Assemblée, pouvaient d'autant plus légitimement compter sur le succès qu'ils les présentaient sous une forme pleine de déférence et de ménagements pour l'orgueil du Souverain Pontife. Ils ne lui demandaient en effet qu'une solution provisoire. Ils lui permettaient de réserver les questions de principes et laissaient pour l'avenir la porte ouverte à la discussion. Lors de l'affaire des annates, Pie VI avait accepté un provisoire de ce genre. Pourquoi refuserait-il de s'y prêter une seconde fois, alors que les intérêts en jeu étaient infiniment plus considérables, alors qu'il s'agissait non plus seulement d'intérêts temporels, mais de la sauvegarde de l'unité catholique, du repos d'un grand royaume et de la paix des consciences?

ALBERT MATHIEZ.

UNE FEMME-SOLDAT

ANNE-FRANÇOISE-PÉLAGIE DULIERRE

Anne-Françoise-Pélagie Dulierre est née à Angers, su paroisse de Saint-Michel de la Paluds, le 15 mars 17 C'était le deuxième enfant du second mariage de Mi Dulierre, marchand horloger; la mère était Anne Chauv

Avec son frère Louis-René, de trois ans plus âgé qu'e elle s'engagea à la légion du Nord; sur les contrôles, Lo figure comme enrôlé et nommé sergent à la 5e compag du 1er bataillon le 6 octobre 1792 (1). Lors de la formal (30 octobre 1792) de la compagnie d'artillerie légère d légion, c'est-à-dire de canonniers à cheval, — dont le ca en officiers fut pris dans le 6e régiment d'artillerie, — jeune Dulierre y passa.

Simple canonnière, dans tous les combats auxquels prit part, elle lutta avec bravoure. Elle se distingua pa culièrement à la bataille de Jemappes et, lors de la retr de Belgique, à l'affaire de Liège, où elle fut blessée à jambe. Dumouriez qui l'avait remarquée dans ces différe actions, la nomma sous-lieutenante.

(1) Les matricules de l'infanterie de la légion qui subsistent ont été ét trop tard pour que la sœur pût y figurer. Il n'existe pas de contrôle l'artillerie.

Pélagie revenue à Paris, la Section du Mail « lui témoigna sa reconnaissance et son estime en lui accordant tous les droits politiques dont jouissaient les citoyens de la section (1). Un délégué la présenta à la Convention le 24 mars 1793 et au nom de la Section sollicita pour elle une gratification. Pélagie Dulierre était munie d'un « certificat de Dumouriez attestant le courage avec lequel elle s'était battue dans toutes les occasions où elle avait pu se mesurer avec l'ennemi », et elle demanda une lieutenance (2). On applaudit vivement la jeune personne, et Sallengros proposa le renvoi de la pétition au Ministre de la Guerre. La motion, appuyée, fut mise aux voix, et la Convention nationale la décréta (3). L'assemblée décida également que l'adresse de Pélagie Dulierre serait insérée au *Bulletin*,... qui ne l'inséra pas.

Le 30 mars, la nomination au grade de sous-lieutenant fut faite par le Conseil exécutif provisoire, et le lendemain il était proposé au Ministre de nommer « adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord, la citoyenne Dulierre, sous-lieutenant dans la légion du Nord (4) », ce qui fut approuvé. Le Ministre annonça ces deux nominations au commandant de la Légion, les mêmes jours 30 et 31 mars 1793 (5) :

Ce 30 mars 1793.

Le Conseil exécutif provisoire ayant confirmé le choix fait par le général Dumouriez en faveur de la citoyenne Dulierre pour une sous-lieutenance d'infanterie vacante dans la légion du Nord que vous commandez, je vous en donne avis en vous priant de me faire connaître à quelle compagnie vous désirez qu'elle soit attachée, pour me mettre à même de lui en faire expédier le brevet. Je vous observe à cette occasion qu'il est indispensable de me faire passer un état par compagnie des officiers composant

(1) *Journal des Débats*, séance du 24 mars 1793, p. 292.

(2) *Moniteur universel*, n° 85, 26 mars 1793, p. 381, séance du 24.

(3) *Arch. nat.*, C 278, II, 739.

(4) *Arch. adm. de la guerre*, Femmes militaires, dossier Dulierre.

(5) *Arch. hist. de la guerre*, infanterie, correspondance du 1er sept. 1792 au 23 avril 1793, p. 434 et 435.

la légion que vous commandez, ainsi que
pour l'expédition de leurs brevets, comme
certificats de service, etc. L'intérêt du ser
officiers exige que vous mettiez dans l'exé
sition le plus de diligence possible. Les
mises pour leur formation aux soins dire
de les lever, n'en restent pas moins so
Ministre comme tous les autres corps mi
doit être instruit des mutations qui y sur
autant que possible leur situation. Le sil
par le commandant de la légion du Nord
gnements qui ont été donnés sur sa comp
peuvent que nuire infiniment au bien du s
dération suffit pour me persuader que vou
me faire parvenir les états et pièces que je

Vous allez recevoir, Citoyen, la lettre pa
de la part du Ministre de la guerre la confir
exécutif a donnée à la nomination faite par
de la citoyenne Dulierre à un emploi de so
légion que vous commandez. La Section d
avec le plus vif intérêt la citoyenne Dulier
faveur l'arrêté le plus flatteur possible, pa
l'exercice de tous les droits politiques dan
la Convention nationale une pétition dan
la conduite distinguée sous tous les rappo
sonne pendant la campagne de 1792. La
en y applaudissant, a renvoyé la pétiti
guerre. C'est pour répondre aux intention
je vous mande de m'indiquer de suite le n
laquelle elle devra être attachée, car je v

(1) Il avait été remis le 1er août 1792 à La Colo
Fayette, 54 brevets en blanc (18 de chacun des gra
nant et de sous-lieutenant), pour l'infanterie; 24 po
8 par grade; 45 (15 par grade), pour les 15 compag
la Légion. Le tout daté du 28 juillet. Les noms des
envoyés au Ministre de la Guerre (Léon Hennet,
pour 1793, p. 205).

qu'elle soit placée dans une compagnie et qu'on ne connait point d'officiers réellement existants que ceux occupant dans les cadres d'un régiment une place déterminée par la loi. Vous voudrez donc bien me mettre à même de pouvoir expédier son brevet en vous conformant diligemment à tout ce que je vous mande dans ma lettre du 30. Le Pouvoir exécutif ne voulant rien diminuer à la citoyenne Dulierre des avantages qui lui ont été faits avec justice par le général Dumouriez qui l'a désignée pour servir comme adjoint en la plaçant près de vous, j'écris au chef de l'état-major de l'armée du Nord (1) pour qu'il ait à faire comprendre ladite citoyenne Dulière sur le tableau des citoyens attachés à cette armée, à l'effet qu'elle en fasse les fonctions et en touche les appointements, et je vous en informe en vous répétant qu'elle ne cessera point de compter dans la compagnie où elle sera placée comme sous-lieutenant. La mission que vous lui avez donnée d'aller en recrue à Angers se trouve un objet qui, d'après les dispositions générales pour le recrutement particulier, devient inutile; ce serait une double charge pour les habitants du lieu dont les hommes enrôlés volontairement pour un corps particulier ne tourneraient pas à la décharge du nombre de recrues auxquelles est obligée la commune ou le district. En conséquence, je l'ai relevée de l'obligation de se rendre à Angers où votre ordre l'envoyait et lui ai ordonné de rejoindre pour le 20 du présent mois d'avril en représentant ma lettre. Son absence jusqu'à ce jour inclus sera suffisamment légitimée (2). »

Cette dernière lettre ne parvint à Bonnefin, chef de la légion, que le 16 avril, au bivouac devant Raismes, près Valenciennes (3) :

(1) Cette lettre n'a pas été transcrite au registre de l'infanterie, et le *Registre de Correspondance du Ministre de la guerre avec le général en chef de l'armée du Nord* du 5 décembre 1792 au 7 thermidor an II, contient une lacune du 27 mars 1793 au 2 brumaire an II. Les pièces renvoyées au Ministre de la guerre n'ont pu être retrouvées. Il n'existe que l'original de la nomination comme adjoint aux adjudants généraux.

(2) Ces instructions durent être données verbalement lorsque Pélagie Dulierre reçut sa lettre de service comme adjointe. Il ne lui fut pas expédié de brevet au titre de la Légion du Nord.

(3) *Arch. hist. de la guerre*, Légion du Nord.

Citoyen, je reçois à l'instant deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 mars dernier, lesquelles m'informent: la première, de la nomination de la citoyenne Dulierre, sous-lieutenant dans la légion que je commande, comme adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Nord ; la seconde,..... Je me conformerai, Citoyen, à ce que vous me marquez en les faisant comprendre dans les états de revue. J'aurai soin également de tenir la main pour que la loi du 21 février dernier ne soit pas violée.

La lettre de service fut remise le 31 mars même à Pélagie Dulierre et les généraux en furent avisés le 3 avril (1). L'adjointe rejoignit pour le jour fixé, 20 avril ou peu après (2). On la trouve inscrite sur l' « État des adjoints aux adjudants généraux, 1792-1793 » (3) :

31 mars. — Fe Dulierre, sous-lieutenant, légion du Nord. — Armée du Nord.

Custine arriva à l'armée du Nord le 27 mai 1793, pour en prendre le commandement en chef. Le décret du 30 avril sur l'expulsion des femmes des armées, même celles des généraux et des autres officiers, parvint à cette époque. Il fut notifié à l'armée par l'ordre du 1er au 2 juin.

Le « général Moustache » voulut appliquer le décret à Pélagie Dulierre et il prononça d'abord son renvoi, mais devant le désespoir de la jeune femme, de concert avec les

(1) *Arch. adm. de la guerre*, annotations sur la nomination d'adjointe.

(2) Les situations des 21, 22, 23 et 25 avril (*Arch. hist. de la guerre*) ne mentionnent pas son nom. Il y a une lacune du 26 au 30. Sur celles de mai et jusqu'à la mi-juin, l'état-major n'était pas porté. Comme Pélagie Dulierre ne figure pas sur le premier registre des passeports, qui est conservé aux *Arch. adm. de la guerre* et qui fut ouvert le 12 mai 1793, son passeport lui avait donc été délivré antérieurement. Les registres de l'armée du Nord, enfin, n'indiquent pas la date de son arrivée : du reste, il y existe aux uns des lacunes, des feuillets ont été perdus ou détruits dans d'autres.

(3) *Arch. adm. de la guerre*, Etats-majors. Cc III 3.

Représentants du peuple, le général en chef rapporta la mesure : il autorisa le maintien de Pélagie à l'armée.

On la trouve en sa qualité d'adjointe aux adjudants généraux sur un état non daté (1) — mais qui doit être du 11 juin 1793 (2) — de l'état-major des armées du Nord et des Ardennes.

On sait que les ennemis de Custine le poursuivirent à l'armée du Nord comme à l'armée du Rhin. Déjà Celliez, dans un « rapport fait au Ministre de la Guerre sur l'état actuel de l'armée du Nord et des Ardennes », avait écrit le 16 mai 1793 (3) : « Les officiers généraux sont généralement mal vus en ce qu'ils sont pour la plupart ou ci-devant ou connus pour leur incivisme. Ce qui augmente encore le mécontentement sur leur compte, c'est le grand nombre de femmes qui sont à l'armée sous l'habit d'homme et qui les accompagnent partout, soit comme militaire, soit comme suite. *Il s'en trouve une parmi les adjoints aux adjudants généraux de l'état-major de Dampierre;* elle lui a été envoyée par Beurnonville. Dedouville (4) a avec lui une femme sous l'habit d'aide de camp, et enfin c'est par ce moyen qu'ils enfreignent la loi qui exclut toutes les femmes inutiles de l'armée... »

L'affaire fut reprise et dirigée contre Custine. Dans la séance du 9 juin, aux Jacobins, Legendre accusa le général d'avoir une femme pour aide de camp : « Vous ne devez pas ignorer que nos généraux font de leurs camps des lieux de plaisir. Ils ont des femmes pour aides de camp. Celui que la République appelle à l'honneur de commander les armées

(1) *Arch. hist. de la guerre*, 1 *a*/2, III, Correspondance du chef d'État-major général du 6 novembre 1792 au 14 nivôse an II.

(2) A cette date, le chef d'État-major envoie au général en chef l'état des officiers de l'État-major. Puis, deux états suivent sur le registre III, p. 162, et 163, dates du 1er juillet et du 1er août.

(3) *Arch. hist. de la guerre*, à ces armées.

(4) Il s'agit sans doute du général Joseph de Hédouville, général de brigade de l'armée du Nord. L'autre Hédouville (Gabriel-Marie-Théodore-Joseph) était chef d'état-major général de l'armée de la Moselle. Ce que Celliez avance n'a pu être vérifié.

de la République, doit renoncer aux femmes, il ne doit s'élancer dans les bras de l'amour qu'après avoir remporté des victoires. Custine a dans son armée des femmes habillées en militaires. Un général ne doit connaître d'autre passion que celle de la gloire (1). » Puis Billaud-Varenne lut une lettre de Cambrai, datée du 4 juin : « Custine a un ton et des opinions anti-républicaines. Il dit que Pache est un scélérat. Marat et Robespierre sont, suivant lui, des conspirateurs, et il témoigne de l'impatience de ce que l'on ne découvre pas leurs trahisons. Tous les soldats sont indignés de se voir commandés par des officiers femelles. »

Un ami de Custine, que ces accusations étonnèrent, en avisa le général le 15 juin suivant (2) :

« Citoyen général, vous avez été calomnié aux Jacobins. On a fait de vives sorties contre vous. J'ai cru devoir servir la République en désillant les yeux. D'abord, je crois que les puissances étrangères ont des gens apostés pour calomnier les plus chauds défenseurs de la Patrie. J'ai remarqué qu'on s'attachait toujours à ceux qu'ils devaient le plus craindre par leurs talents. J'ai vu Robespierre et lui ai remis votre lettre adressée à vos frères d'armes. Il en a été étonné ou plutôt stupéfait ; il doute peut-être encore qu'elle ait été publiée et affichée dans Cambrai et à votre armée. Robespierre m'a dit : « Je lirai cette lettre aux « Jacobins ; je me rétracterai de ce que j'ai dit contre Custine : « ce citoyen a de l'enthousiasme, il peut se faire qu'il veuille « jouir de la vraie gloire. Nous lui ferons écrire une lettre de « félicitations ; mais, dit-il, il a cependant une femme pour aide « de camp. C'est contre la loi et d'un exemple dangereux ; il la « laisse au milieu de son camp corrompre l'armée, etc.. » Je me suis permis d'assurer le contraire, Citoyen général ; je désirerais connaître si j'ai dit la vérité à Robespieree sur ce point.

J'ai l'honneur d'être, Citoyen général, votre dévoué concitoyen.

Ch. JAUBERT,
Hôtel du Rendez-Vous des diligences,
rue Montmartre, n° 191.

(1) *Journal des Jacobins*, n° du 11 juin 1793.
(2) *Arch. hist. de la guerre*, procès du général Custine.

Mais Custine, déjà prévenu, avait la veille, 14 juin, écrit à la Convention nationale (1) :

« Citoyens Représentants,.. . on attaque ma moralité; l'on prétend que j'ai une femme pour aide-de-camp. Sans vouloir me faire la réputation du *chaste Joseph*, je sais assez me respecter et je connais assez les lois de la décence publique pour ne me rendre jamais coupable d'une semblable inconséquence. J'ai trouvé à cette armée une femme qui, sous l'habit de canonnier volontaire (2), et en remplissant ses fonctions dans l'affaire de Liège, a reçu un coup de fusil dans la jambe. Elle s'est présentée à la Convention nationale, elle y a demandé à continuer ses services, a été admise aux honneurs de la séance et de suite a été renvoyée par vous, Représentants du peuple, au Ministre de la guerre, qui lui a donné le grade d'adjoint à l'état-major de cette armée. A mon arrivée ici, les Représentants du peuple, commissaires près cette armée, avaient prononcé son renvoi. Son désespoir était extrême et l'exaltation de son imagination et son amour pour la gloire l'auraient portée aux dernières extrémités. Je sollicitai des Représentants du peuple de la laisser jouir d'un grade que lui avaient mérité ses blessures et sa valeur; ils y ont consenti. Voilà la vérité, elle n'est point mon aide-de-camp ; elle est attachée à l'état-major comme adjoint, et depuis cette époque je n'ai jamais eu avec elle aucun entretien, ni public, ni particulier..... »

L'accusation tombait de soi, et Pélagie Dulierre demeura à l'armée.

A dater du 17 juin 1793, sur le « rapport général »

(1) *Moniteur universel*, 17 juin 1793, n° 168, séance du 15 ; *Journal des Jacobins*, n° 208, p. 237.

(2) Pélagie Dulierre ne portait donc pas l'uniforme réglementaire pour l'armée du Nord prescrit par l'ordre du 18 au 19 avril 1793 ; habit bleu avec boutons d'adjudant général et plumet d'aide-de-camp (*Arch. hist. de la guerre*, 1 *a*/4, XIII *bis*, registre d'ordres du 18 avril 1793 au 5 janvier 1794, p. 1). Les adjoints aux adjudants généraux n'avaient pas d'uniforme officiel. Il variait dans chacune des armées. Aussi, pour les faire reconnaître, Houchard, à l'armée de la Moselle (*Arch. hist. de la guerre*, ordre du jour du 28 mai 1793), leur donna un plumet jaune surmonté de noir.

journalier de l'armée combinée du Nord et des Ardennes [1] figurent les noms des officiers de l'état-major. A parti de celle du 21, figure Pélagie, sous le simple nom d « Dulierre », sans remarque aucune de prénom et de sexe L'adjointe est employée à l'armée des Ardennes. San doute Custine l'y aura envoyée pour la retirer de soi propre état-major après les insinuations lancées aux Jaco bins. Elle a pour collègues Salligny, Warenghien, Casimi Poitevin. Parmi les adjudants généraux, un seul devin célèbre : Chérin.

Au 2 juillet, Pélagie Dulierre est passée avec Casimi Poitevin à l'état-major de l'armée du Nord. Elle y trouv comme adjudants généraux Hoche, Brancas, Turski, Haquin Gay-Vernon; au nombre des 20 adjoints : Charpentier Durutte, Et. Pille, Lefol.

L'adjudant général à qui elle était spécialement attaché n'a pu être retrouvé. Sur les rapports généraux, les adjoint sont placés dans l'ordre de l'ancienneté; c'est ainsi qu Dulierre est la 9e de la liste pendant le mois de juillet, l 8e au mois d'août.

Mais comme deux adjoints sont en surnombre (9 adju dants généraux, 20 adjoints), il a y lieu de penser que Du lierre fut un de ces deux qui ne tenaient à aucun adjudan général en particulier et qu'elle fut attachée à l'état-majo général lui-même, avec l'adjudant général provisoir Turski, auprès de qui elle servit, au moins un moment [2]

Pélagie Dulierre, en sa qualité d'adjointe aux adjudant

(1) *Arch. hist. de la guerre.*

(2) Albert-Stanislas Turski est plus connu sous le surnom d'*Albert l Sarmate*. Brigadier de la cavalerie polonaise, il vint en France en décem bre 1792, se présenta à la Convention et annonça l'arrivée de Kosciuszko. I rejoignit l'armée du Nord et fut placé à celle des Ardennes comme adjudan général le 1er avril 1793. Destitué comme étranger après Wattignies, Alber le Sarmate fit partie comme instructeur de cavalerie de la mission militair française auprès de la Sublime Porte en 1795 et 1796, devint chef de brigad de la cavalerie de la Légion polonaise du Danube en 1800 et dut se retire du service pour raison de santé en 1801.

généraux, servit sous Dampierre, Custine, Kilmaine et Houchard. Elle assista aux combats de Raismes et du bois de Bonne Espérance, aux affaires de Vinezeele, Houtkercke, Herzeele, Rexpoëde, à la bataille d'Hondschoote.

Un ordre général du 13 septembre 1793 annonça que l'armée partirait le lendemain matin pour se rendre au camp de la Madeleine. L'adjudant général Turski reçut le même jour l'ordre d'aller tracer le camp de l'armée; vient ensuite (1) :

Ordre au citoyen Dulierre, adjoint, d'aller établir le quartier général demain matin au faubourg de la Madeleine.

Par un nouvel ordre du 15, l'armée partit pour aller occuper le camp de Gavrelle le 17. Les deux adjoints de Turski ont mission de partir aussitôt pour Seclin, Epinoy et les lieux où des troupes devaient passer et camper, pour tracer les camps et assurer les subsistances.

Au camp de Gavrelle le 23 septembre 1793, parvenait l'ordre d'arrêter Houchard, et le même jour les Représentants du peuple confiaient le commandement en chef de l'armée du Nord au général Duquesnoy. Duquesnoy signa encore l'ordre du 25 au 26. Jourdan arriva dans la soirée du 25 avec son chef d'état-major Ernouf.

C'est à cette date que doivent s'arrêter les services de Pélagie Dulierre. Jourdan, à son arrivée, l'autorisa à se retirer ou lui donna son congé. Toujours est-il que, à la date du 27 septembre, les officiers de l'état-major désignent les membres d'une commission militaire chargée de juger les émigrés d'après la loi du 9 novembre 1792, et la signature de Pélagie ne figure pas parmi celles des « membres composant l'état-major » de l'armée du Nord, dont Turski est alors le sous-chef.

D'un autre côté, depuis celle du 6 août, il n'avait pas été

(1) *Arch. hist. de la guerre*, 1 a/4, XIII *bis*, registre d'ordres du 18 avril 1793 au 5 janvier 1794, p. 93.

établi de situations, par suite des mouvements de l'armée et de la négligence des corps. Un des premiers actes d'Ernouf fut de reprendre l'établissement des situations, et il en existe une du 26 au 27 septembre, où les adjoints aux adjudants généraux ne sont pas inscrits. Sur la situation qui suit, 1er au 4 octobre, les adjoints sont portés, mais Pélagie Dulierre n'y figure pas, non plus que sur les suivantes.

Elle dut donc quitter l'armée à la fin du mois de septembre. Elle vint à Paris et déposa à la Convention une pétition qui fut renvoyée au Comité des Secours publics.

Merlino rapporta la pétition dans la séance du 29 décembre et proposa le décret suivant qui fut adopté (1) :

« Sur la présentation du présent décret, il sera payé, par la Trésorerie nationale, à la citoyenne Anne-Françoise-Pélagie Dulierre, la somme de 1.200 livres, et ce, à titre de gratification, pour la récompense des services rendus à la patrie pendant le temps qu'elle a été dans les armées de la République; les pièces qui constatent le civisme, le zèle et la bravoure avec lesquels elle a servi dans les armées, seront envoyées au Comité d'Instruction publique, pour en être fait mention dans les annales qu'il est chargé de faire pour transmettre à la postérité les faits qui honorent le plus la Révolution. »

Dans les documents du Comité d'Instruction publique, il existe deux chemises de dossier au nom de Dulierre (2), avec ces inscriptions :

Sur le premier :

La citoyenne Anne Françoise-Pélagie Dulierre, native d'Angers, fait part du désir qu'elle a de continuer toujours la carrière militaire dans laquelle elle a fait jusqu'alors ses preuves de patriotisme.

Sur le second :

(1) *Arch. nat.*, C 287, II, 851.

(2) *Arch. nat.*, F17, 1008³, dossier n° 1523; 1009¹, dossier n° 1985.

La citoyenne Anne-Françoise-Pélagie Dulierre; renvoyé à la Commission des traits civiques le 5 ventose an II.

Mais les chemises sont vides comme un grand nombre de celles de ce classement, et depuis fort longtemps à en juger par des notes qui constatent le contenu des cartons et signalent les lacunes, notes qui sont centenaires, assurément.

Ensuite, aucune trace de Pélagie Dulierre, on ne sait où elle s'est retirée, — elle n'a pas été retrouvée à Angers, — ni ce qu'elle est devenue.

LÉON HENNET.

LE NUMÉRO VII DU « VIEUX CORDELIER »

[illegible] numéro [illegible] du *Vieux Cordelier*, qui [illegible] 20 [illegible] 1793 [illegible] la conspiration des [illegible] il fallut toute l'éloquence [illegible] Robespierre pour protéger les impru[illegible] aux Jacobins. Dès lors [illegible] au milieu de difficultés [illegible] janvier 1794, avec dix [illegible] numéro VI, qui fut le dernier, ne [illegible] cinq jours de retard sur la [illegible]

[illegible] Desmoulins [illegible] ses amis montèrent sur [illegible] six numéros étaient les seuls que [illegible] Le numéro VII, cependant, [illegible] même été imprimé (1). [illegible] Desmoulins [illegible] les épreuves, et il se

[illegible] *Complément de l'Encyclo-* [illegible] Camille Desmoulins ne trouva [illegible] et personne n'osa ris- [illegible] cette version, et dit à son tour [illegible] Camille Desmoulins apporta son [illegible] refusa d'imprimer. Ces feuillets, [illegible] lui faisaient peur... » Ni Carte- [illegible] témoignages ils basent leurs affirma- [illegible] des papiers de Camille Desmoulins, a [illegible] numéro VII du *Vieux Cordelier* : « Camille Desmoulins, dit-il, fut arrêté avant d'avoir envoyé à Desenne, son libraire, l'épreuve corrigée par lui du septième numéro de son *Vieux Cordelier*. Nous

disposait sans doute à les renvoyer à son éditeur Desenne, quand, le 17 mars (27 ventôse), celui-ci fut arrêté et incarcéré par ordre des Comités de salut public et de sûreté générale. Quelques jours après, le 30 mars (10 germinal), Camille Desmoulins était arrêté à son tour. Le numéro VII ne parut pas.

Quatorze mois plus tard, en juin 1795, Desenne se décida à donner au public le dernier numéro du *Vieux Cordelier*. Le 23 prairial an III (11 juin 1795), *le Moniteur universel* annonçait en ces termes cette publication sensationnelle : « On vient de publier le n° 7 du *Vieux Cordelier*, journal rédigé par Camille Desmoulins. Cette suite aux productions d'un écrivain assassiné pour avoir invoqué la clémence sous le régime décemviral ne pouvait manquer d'exciter le plus vif intérêt parmi tous ceux qui détestent la tyrannie et qui croient qu'il n'y a point de liberté sans la justice... » Mais, pour imprimer ce numéro VII, l'épreuve corrigée par Camille Desmoulins avait manqué à Desenne. Il ne publia donc qu'un texte très incorrect, qui se trouvait encore dénaturé par l'absence des passages dont Desenne lui-même, en mars 1794, avait demandé la suppression, parce qu'ils visaient trop directement les membres des Comités et la Convention elle-même. Cette édition, imparfaite et mutilée, ferma la collection du *Vieux Cordelier*.

Deux ans plus tard, en 1797, on apprit cependant que les manuscrits de Camille Desmoulins contenaient encore plusieurs numéros du *Vieux Cordelier*, mais vraisemblablement dans un état fragmentaire et inachevé. A cette date, en effet, Nicolas de Bonneville écrivait : « Les nouveaux suspects m'ont remis dans la mémoire une ancienne lettre adressée à Camille Desmoulins pour son huitième numéro du *Vieux Cordelier*, qui n'a pas été publié, mais qui n'est point perdu

avons conservé cette épreuve. » (*Le Vieux Cordelier*, édition de 1836, p. 157). C'est en effet à l'aide de cette épreuve et des corrections faites par Camille Desmoulins lui-même que Matton put corriger à son tour le texte de l'édition de 1795.

pour toujours. Les 9, 10 et 11, assez considérables, ont ét conservés par un de ses coopérateurs. Nous avons lieu d'es pérer qu'il osera les publier dans le cours de cet ouvrage. » (Le coopérateur de Camille Desmoulins auquel il est fa allusion ici est sans aucun doute le conventionnel Panis C'est Panis qui, de concert avec la mère de Lucile, Mme Du plessis, conserva et classa les manuscrits de son ami : il e copia d'assez longs fragments, et ces copies sont d'autan plus précieuses que, pour bien des passages, elles subsisten seules et suppléent à la perte des manuscrits originaux.

Le Vieux Tribun ne publia aucun des fragments inédi dont il avait révélé l'existence, et la réédition du *Vieux Co delier* qui fut faite en 1825 ne contient rien de plus que premier texte imprimé. Ce ne fut qu'en 1836 qu'un pare de Camille Desmoulins, Matton, auquel Mme Duplessis ava remis tous les manuscrits et tous les papiers de l'ancien co ventionnel, publia une troisième édition du *Vieux Cordelie* qu'il présenta comme la « seule édition complète ». El contenait, en effet, d'importantes additions au numéro V et un fragment du numéro VIII. Matton avait minutieus ment corrigé toutes les fautes de détail de l'édition de 179 et il avait intercalé, aux endroits indiqués par le manuscr les passages supprimés par Desenne. Mais son trava quelque méritoire qu'il fût, était loin d'être complet. Il ava négligé d'utiliser un certain nombre de fragments, do plusieurs d'une grande étendue et d'un véritable intérêt. vrai dire, on comprend l'embarras où se trouvait Matton. est très difficile de déterminer le caractère exact de chac de ces fragments et la place qu'il devait occuper. Les u sont évidemment des rebuts, que l'auteur lui-même aur rejetés, et que l'on rencontre, sous une forme différent dans certains passages du numéro VII ; les autres, au co traire, étaient probablement destinés à ces numéros VI

(1) *Le Vieux Tribun et sa Bouche de Fer aux amis de la Vérité*, p. 17 (Pa an VI). Voir à ce sujet un article de M. A. Mathiez, *Manuscrits du « Vi Cordelier »*, dans *la Révolution française* du 14 novembre 1906.

IX, X et XI, auxquels *le Vieux Tribun* fait allusion. La physionomie la plus vraisemblable du numéro VII du *Vieux Cordelier* semble bien être, en définitive, celle que donne Matton (1), ou plutôt c'est celle qu'il paraît le plus raisonnable d'adopter, parce que les éléments de travail dont disposait Matton, c'est-à-dire l'épreuve corrigée et les manuscrits, l'ont certainement préservé de toute erreur involontaire. Mais ce que l'on comprend mal, c'est que Matton ait volontairement laissé de côté les fragments qu'aucune désignation précise ne permettait d'attribuer à tel numéro plutôt qu'à tel autre, et qu'il ne les ait point publiés, tels qu'ils étaient, inachevés, informes et désordonnés, à la suite de son édition du *Vieux Cordelier*, dont ils formaient la conclusion naturelle.

Ce que Matton n'avait point fait, Édouard Carteron le fit, en 1858, dans l'article *Indulgents* du complément de l'*Encyclopédie moderne* (2). Il publia, au cours de cette étude remarquable, trois fragments inédits du *Vieux Cordelier*, qu'il avait retrouvés dans les manuscrits de Camille Desmoulins. Ces manuscrits, après la dispersion des papiers de Matton, étaient allés enrichir la collection d'autographes du baron de Girardot, et ce fut là que Carteron les retrouva. C'est donc, comme il le dit lui-même, sur le manuscrit de Camille Desmoulins qu'il les transcrivit, en s'aidant en même temps des copies faites par Panis et qui se trouvaient jointes aux textes primitifs.

Le premier de ces fragments est une violente critique de l'attitude de la Convention, à laquelle Camille Desmoulins reproche son silence et sa soumission. Le deuxième, le plus important de ceux publiés par Carteron, est presque tout entier consacré aux dénonciations qui atteignaient les géné-

(1) On comprend qu'il ne s'agit ici que de la physionomie d'ensemble et de la disposition des parties, car nous verrons plus loin que le texte de Matton doit être complété, au moins sur trois points, par l'addition de nouveaux fragments.

(2) *Encyclopédie moderne*; *Complément*, t. VI, p. 119 et sq.

raux et aux exactions de quelques représentants en missi
Enfin le troisième, écrit au moment de l'arrestation
Hébertistes (1), contient des attaques très vives contre Sai
Just et Billaud-Varenne.

En même temps qu'il publiait ces fragments inédits
derniers numéros du *Vieux Cordelier*, Édouard Carte
annonçait qu'il publierait un jour les autres pages, enc
inconnues, qu'il lui avait été donné de recueillir dans
manuscrits de Camille Desmoulins ou dans les copies
Panis. Cette promesse ne s'est pas réalisée. Ce ne fut
bien plus tard, en 1874, que M. Jules Claretie, dans son
tion des *Œuvres* de Camille Desmoulins, révéla à son t
un nouveau fragment, assez court d'ailleurs, du *Vieux C*
delier, sur « les Ultra et les Citra ». L'année suivante,
1875, dans son étude sur *Camille Desmoulins*, M. Clar
reproduisit les fragments publiés par Carteron, sans
modifier ni les compléter.



Des deux sources auxquelles il est nécessaire de f
appel pour reconstituer la physionomie à peu près ex
des derniers numéros du *Vieux Cordelier*, la plus riche
assurément celle des manuscrits de Panis. Ces manusc
contiennent en effet, en même temps que les fragments
connus par les manuscrits de Camille Desmoulins, d'au
fragments recopiés sur des originaux aujourd'hui perd
C'est ainsi que le seul texte que l'on connaisse du troisiè
des fragments publiés par Éd. Carteron est une copie d
main de Panis.

Ces copies de Panis, faites du vivant de Camille Desm
lins ou peu après sa mort, sont d'ailleurs d'une fidélité s

(1) Cette circonstance est une preuve de plus que ce fragment, ainsi,
doute, que les deux autres, n'était point destiné au numéro VII du *Vieux*
delier, déjà imprimé à cette date (24 ventôse-14 mars 1794).

puleuse. si l'on en juge par les fragments dont on peut comparer l'original et la copie. Çà et là, seulement, Panis a laissé en blanc quelques mots qu'il n'a pas pu lire. De telles copies, faites par un ami dévoué de Camille Desmoulins, ont donc une autorité presque égale à celle des manuscrits originaux, et l'on peut en suivre aveuglément la version. Panis avait recueilli et recopié jusqu'au moindre fragment de son ami, sans chercher à les classer dans leur ordre logique. L'ensemble forme un total de neuf fragments, de dimensions très différentes, copiés sur seize pages in-folio. De ces neuf fragments, le début du premier, le deuxième et le troisième ont été publiés par Matton, dans l'édition de 1836, le quatrième, le cinquième et le septième sont ceux publiés par Édouard Carteron. Le reste est, croyons-nous, inédit.

Il est presque superflu de faire remarquer aujourd'hui à quel point l'édition de Matton, qui prétendait corriger l'édition de l'an III, est elle-même insuffisante et désordonnée. Le texte donné par Panis diffère très sensiblement, en beaucoup d'endroits, du texte donné par Matton; et, dans la plupart des cas, c'est la version de Panis qui demeure la plus vraisemblable. D'ailleurs, Matton a publié des passages qui forment des répétitions évidentes, et que Camille Desmoulins aurait certainement écartés du texte définitif.

Mais ce qu'il faut surtout reprocher à Matton, c'est d'avoir sectionné certains passages sans nécessité.

C'est ainsi que le premier fragment copié par Panis, qui est d'une importance capitale, ne se retrouve qu'en partie dans l'édition de 1836. Camille Desmoulins y développe une idée qui lui est chère, et sur laquelle il est souvent revenu avec complaisance : c'est que le fondement des Républiques n'est pas la vertu, comme le prétend Montesquieu, mais la liberté de la presse (1) : « Si la vertu, dit-il, était le seul ressort du gouvernement, si vous supposez tous les hom-

(1) « Les républiques ont pour base et fondement la liberté de la presse, non pas cette autre base que leur a donnée Montesquieu. » (*Le Vieux Cordelier*, p. 153 de l'édition Desenne et 230 de l'édition Matton).

mes vertueux, la forme du gouvernen
et tous sont également bons. Pourqu
gouvernements détestables et d'autr
Pourquoi avons-nous en horreur la
rissons-nous la république? C'est q
raison que les hommes n'étant pas t
tueux, il faut que la bonté du gouver
vertu, et que l'excellence de la républi
précisément qu'elle supplée à la vertu.
mots « ... qu'elle supplée à la vertu »,
quement le fragment. Or, ce fragmen
copies de Panis contiennent la suite de
maladroitement interrompue. Voici ce
publié ni par Carteron, ni par M. Clar
semblablement inédit :

... qu'elle supplée à la vertu. En effet, à
narchies, où un seul homme fait jouer sel
égoïsme ce double ressort, la crainte et l'esp
vit les hommes et en fait autant d'escla
bliques, au contraire, les citoyens étant
partagés, si la nation manque de vertu co
chies, du moins il s'établit une balance d
gouvernement les oppose les uns aux aut
libre, c'est l'intérêt général qui *départage*.
sitions simples et incontestables, rend palp
tesquieu. La vertu n'est point le fondeme
Qu'importe la forme du gouvernement, e
république, si tous les citoyens sont vert
blique est le supplément de la vertu : *Ast*
cieux, l'a laissée aux hommes en remplace
ce le meilleur qu'ait pu inventer la poli
appelle la vertu non pas ce courage d'un
tous les animaux généreux et au sanglier au
la présence de l'ennemi, non pas cette brav
Ockackon [1], aux russes un verre d'eau-de-v

[1] Nous reproduisons textuellement le manuscri
moulins avait sans doute écrit ici : « dans l'occasion

poir ou un peu d'opium, ce qui avait fait dire si sensément à Pline, *præclara virtus quum etiam ebrietas inducit*, mais le sacrifice de son égoïsme, de son amour-propre, de ses intérêts personnels au bien général, ce mépris constant de la mort, cette égalité d'âme, cette élévation de courage toujours prête à s'immoler à la vérité et au bien de la patrie; moi, qui ne connais point d'autre vertu politique, qui crois que celle-là est infiniment rare, je ne conseille point à *Robespierre* de bâtir la république sur ce fondement; et si un pouvoir tel et de si longue durée que celui du Comité de salut public étoit en d'autres mains que les siennes, et celles de *Couthon*, *Lindet*, je croirois que la République menace ruine.

Déjà, quelque dégagés qu'ils soient d'ambition, depuis qu'ils sont en possession de ces deux leviers, et par la seule force de ce méchanisme du Gouvernement, qu'on me cite une seule nomination, un seul projet de loi du Comité, qui ait éprouvé la moindre contradiction, une seule faute qu'il ait faitê, du moins qui ait été relevée dans la *Convention* ou dans un Journal. Dans des tems si difficiles, et des conjonctures si épineuses, où ce ne seroit pas trop de la prudence d'un dieu pour tenir le gouvernail, ce silence de la critique sur toutes les opérations du Comité, n'est-il pas la plus forte critique aux yeux des républicains, et la preuve de l'oppression des opinions? Si le Comité de salut public étoit composé à la fois des *Nestor*, des *Aristide*, des *Périclès*, des *Sully*, des *Richelieu*, des *Colbert*, des *Louvois*, chez un peuple libre il seroit encore critiqué, et par la liberté des opinions, et parce qu'une vue courte découvre souvent ce qui échappe à une vue plus étendue. *Barrère* au nom du Comité vient proposer à la *Convention* la suppression ou la liberté du culte catholique, la paix ou la guerre, l'incendie de la *Vendée* ou la démolition de Lyon, de Toulon et de Marseille : pas un contradicteur, pas l'ombre d'une discussion, même pour le *décorum*.

En vain on a retenu le mot de *Robespierre*, le plus vrai et le plus ingénieux qu'il ait dit : *La défiance est au patriotisme ce que la jalousie est à l'amour*; plus de méfiance, plus de débats, plus de choc d'opinion.

Le deuxième fragment copié par Panis se retrouve dans l'édition de Matton; mais les deux textes diffèrent constam-

ment, non seulement par la diversité des
encore par la disposition même des phr
pement de la pensée.

Voici le texte donné par Matton :

Qu'est-ce qui distingue la république de
seule chose : la liberté de parler et d'écrire.
presse (1) à Moscou, et demain Moscou sera u
ainsi que malgré lui, Louis XVI, et les deu
gouvernement tout entier, conspirateur et ro
la presse seule nous a menés comme par
10 août, et a renversé une monarchie de qui
sans effusion de sang.

Quel est le meilleur retranchement des p
les invasions du despotisme? C'est la liber
ensuite le meilleur? C'est la liberté de la
meilleur? C'est encore la liberté de la presse.

Nous savions tout cela dès le 14 juillet;
l'enfance des républiques; et Bailly lui-mê
qu'il fût, était sur ce point plus républicain q
sa maxime : *La publicité est la sauvegarde du*
raison devrait nous faire honte. Qui ne voit q
est la grande terreur des fripons, des ambitieu
mais qu'elle n'entraîne avec soi aucun inconv
du peuple? Dire que cette liberté est danger
cela est aussi stupide que si on disait que la l
de se mettre devant une glace. On a tort ou
juste, vertueux, patriote en un mot, ou on
des torts, il faut les redresser, et pour cela il
journal vous les montre ; mais si vous êtes ver
vous de numéros contre l'injustice, les vices
n'est point là votre miroir.

(1) Il y a dans le manuscrit : « Ayez la liberté de
nople, et demain le faubourg de Péra sera aussi répu
Saint-Marceau. Au contraire, détruisez la liberté de
demain la république sera détruite; elle n'est déjà p
portez atteinte à la liberté de parler et d'écrire. » (N

(2) Il y a dans le manuscrit : « Et des petits tyrans

Avant Bailly, Montesquieu, un président à Mortier (1) avait professé le même principe, qu'il ne peut y avoir de république sans la liberté de parler et d'écrire. « Dès que les décemvirs (2), dit-il, dans les lois qu'ils avaient apportées de la Grèce en eurent glissé une contre la calomnie et ses auteurs, leur projet d'anéantir la liberté et de se perpétuer dans le décemvirat fut à découvert, car jamais les tyrans n'ont manqué de juges pour faire périr, sous le prétexte de calomnie, quiconque leur déplaisait. C'est le jour qu'Octave, quatre cents ans après, fit revivre cette loi des décemvirs (3) contre les écrits et les paroles, et en fit un article additionnel à la loi *Julia* sur les crimes de lèse-majesté, qu'on peut dire que la liberté romaine rendit le dernier soupir. En un mot, l'âme des républiques, leur pouls, leur respiration, et si l'on peut parler ainsi, le souffle auquel on reconnaît que la liberté vit encore, c'est la franchise du discours. Vois à Rome, quelle écluse d'invectives Cicéron lâche pour noyer dans leur infamie Verres, Catilina, Clodius, Pison et Antoine! Quelle cataracte d'injures tombe sur ces scélérats du haut de la tribune! Le poëte Catulle traînait dans la boue Jules César. Tu as cité toi-même (4) le passage d'une lettre de Cicéron au sujet des placards sanglans que Bibulus ne cessait de lancer contre le dictateur, cette feuille de Bibulus plaît tellement au peuple qu'il est impossible de passer dans les rues où elle est affichée (5).

(1) Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le texte de Matton est ici minutieusement respecté, jusque dans sa ponctuation.

(2) Texte du manuscrit : « Dès que les décemvirs, dans les lois qu'ils étaient chargés de rédiger, eurent fait passer celle contre les écrits séditieux et la calomnie, leur projet... » (*Note de Matton*)

(3) Il y a dans le manuscrit : « Cette loi d'Appius contre... » (*Note de Matton*)

(4) Il ne faut point oublier que la partie du numéro VII du *Vieux Cordelier* où se trouve ce passage est présentée sous forme de conversation entre Camille Desmoulins et un Vieux Cordelier. C'est ce dernier qui parle ici à Camille Desmoulins.

(5) C'est dans *la Tribune des Patriotes* (nº 3, p. 125-127) que Camille Desmoulins a cité ces lignes de Cicéron. Voici le passage auquel il est fait ici allusion : « A propos de cette sensibilité des députés et du sieur Voidel, à la médisance des écrivains, serons-nous donc toujours obligés de leur rappeler, à leur honte, que les plus grands aristocrates, Pompée et César, tant qu'il resta à Rome un souffle de liberté, respectèrent la colère de Marat. « Le « pauvre consul Bibulus, dit Cicéron, réduit, par la réconciliation de César et

Mieux vaudrait qu'on se trompât, comm
dans ses dénonciations qu'il fait à tort et
cette énergie qui caractérise les âmes répub
cette terreur qui glace et enchaîne les écrit
s'exprimait ainsi : Un républicain, Bourdo
sa pensée tout entière et montrer une âme r

Robespierre fit preuve d'un grand caract
années, à la tribune des Jacobins. Un jour q
de violente défaveur il se cramponna à la tri
fallait l'y assassiner ou l'entendre; mais toi
lui un despote, le jour que tu souffris qu'il
ment la parole dès ton premier mot : *Brûler*
et que tu ne poursuivis pas opiniâtrement ta
sentant du peuple, oserais-tu parler aujourd'
mis de la guerre aussi courageusement qu
4 ans à St Priest, à Mirabeau, à Lafayette.
Nous n'avons jamais été si esclaves que depu
républicains, si rampans que depuis que no
sur la tête (2).

Voici maintenant le texte donné par Pa

Quel est le dernier retranchement contre
la liberté de la presse. Et ensuite le meilleur

« de Pompée, à ne plus paraître au sénat, du fond d
« sortir, ne laisse pas de lancer, contre la coalition, l
« glans. Cette feuille de Bibulus plaît si fort au peupl
« ble de passer dans les rues où elle est affichée. A
« *ita populo sunt jucunda, ut eum locum ubi propo*
« *eorum qui legunt præterire nequeamus, ita Pompeio*
« Pompée s'en meurt de dépit, pour César, dont Bi
« les plus infâmes débauches, il se moque de l'affi
Pompée ne fit pas le siège de la maison de Bibulus
tinuer sa feuille pendant huit mois qu'elle parut. Hél
plus d'effet que les nôtres, et Rome n'en finit pas m

(1) Il est à peine besoin de signaler ici la bévu
jamais rien dit de semblable. Le véritable texte, c
loin dans la version de Panis, est celui-ci : « Marat s'
blicain. Bourdon de l'Oise encore ose dire sa pensé
une âme romaine. »

(2) *Le Vieux Cordelier*, édition de 1836, p. 185-189.

la presse. Et après le meilleur? C'est encore la liberté de la presse. Nous savions tout cela, dès le 14 juillet. C'est l'alphabet de l'enfance des républiques. Et *Bailly* lui-même, tout aristocrate qu'il fût, étoit sur ce point plus républicain que nous; on a retenu sa maxime : *la publicité est la sauve-garde du peuple;* et cette comparaison fait honte. Qui ne voit en effet que la liberté de la presse est la plus grande terreur des fripons, des ambitieux et des despotes? Dire que cette liberté est dangereuse à la république, cela est aussi stupide que si on disoit que la beauté peut craindre de se mettre devant une glace. On a tort ou on a raison. On est juste, vertueux, patriote en un mot, ou on ne l'est pas. Si on a des torts, il faut s'en corriger. Si vous êtes vertueux, que craignez-vous des écrits contre l'injustice? Ce n'est pas là votre miroir. Qu'est-ce qui distingue la république de la monarchie? C'est une seule chose, la liberté de parler et d'écrire. Ayez la liberté de la presse à Constantinople, et demain le faubourg de *Péra* sera plus républicain que le faubourg *St Marceau.* Au contraire, détruisez la liberté de la presse en France, et demain la république sera détruite. Elle n'est déjà plus du moment où vous portez atteinte à la liberté de parler et d'écrire. Ce sont des aristocrates mêmes, c'est Montesquieu qui professe cet axiòme. « Dès que les Décemvirs, dit-il, dans les loix qu'ils avoient apportées de la Grèce, en eurent glissé une contre les libelles et les écrits séditieux, leur projet de tyrannie fut à découvert. Il fut évident qu'ils vouloient se perpétuer dans le décemvirat, et anéantir la liberté. » C'est le jour qu'*Octave*, *400* ans après, fit revivre cette loi d'*Appius* contre les écrits et les paroles, et en fit un article additionnel à la Loi *Julia*, que la liberté rendit le dernier soupir pour *1800* ans. Jusques là il lui restoit un souffle de vie. Le poète Catulle traînoit dans la boue *Jules César.* Tu as cité toi-même le passage d'une lettre de Cicéron au sujet des placards sanglans, que Bibulus ne cessoit de lancer contre le dictateur : « *Cette feuille de Bibulus plaît si fort au peuple qu'il est impossible de passer dans les rues où elle est affichée.* » Quelles écluses d'invectives Cicéron ne làchoit-il pas contre Verrès, Clodius, Catilina, Pison, Antoine, dans leur infamie? Quelle cataracte d'injures rouloit sur ces scélérats du haut de la tribune! Au lieu qu'il faut chercher un républicain dans notre république. Mieux vaudroit encore qu'on se trompât comme le Père *Duchesne*, et qu'on se permît des

dénonciations à tort et à travers, mais ave
caractérise les âmes républicaines, que cette
enchaîne les écrits et la pensée. La devise
sont des vents qui soufflent sur les flots de la
turbant sed extollunt, ils les agitent, mais
s'exprimoit ainsi en républicain. *Bourdon*
dire sa pensée tout entière, et montre une à
pierre fut un républicain, et fit preuve d'un ;
a quelques années, à la tribune des Jacobir
un moment de violente défaveur, il se cramp
s'écria qu'il falloit l'y assassiner ou l'entend
un *Solon*, et lui un despote, le jour que tu so
si brusquement la parole dès ton premier
répondre, et que tu ne poursuivis pas opinia
tion..... Représentant du peuple, oses-tu p
premier commis de la guerre aussi courageus
il y a quatre ans, à Necker, à *St Priest*, à *M*
à Capet lui-même ? Non, nous n'avons jama
depuis que nous sommes républicains, ni si
que nous parlons le chapeau sur la tête.

De ces deux textes, quel est le plus f
semble bien qu'il faille donner raison à
plusieurs reprises. Matton lui-même fait
propre version n'est point conforme au ma
Desmoulins. Or les versions qu'il donne
du manuscrit original, nous les retrouvo
fidèlement respectées, dans le texte de Pan
des arguments, la progression du raisonn
ment beaucoup plus logiques dans la vers
n'est pas jusqu'à la ponctuation du morce
plus normale et plus régulière que dans

Le troisième fragment de Panis occup
Matton, les pages 228-235. Là encore, l
nombreuses, mais comme elles n'altèrent
ral du morceau, nous négligerons de
n'insisterons pas davantage sur le quatri

et le septième fragments de Panis, qui ont été tous les trois publiés par Édouard Carteron (1).

Le sixième fragment de Panis ne contient que le commencement d'une lettre de Camille Desmoulins à ses commettants. Le voici :

Camille Desmoulins, député du département de Paris à la Convention, à ses commettans.

Mes chers concitoyens,

Je vous demande la parole et une pierre de taille au coin de chaque section pour y coller ma contre-affiche, jusqu'à ce que la rage de mes dénonciateurs soit un peu calmée...

Nous arrivons ainsi aux deux derniers fragments copiés par Panis.

Le huitième débute par ces lignes : « Cette stupeur générale est comme des montagnes de glace qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent la mer de l'opinion, et en obstaclent le flux et le reflux. La devise des républiques, ce sont des vents qui soufflent sur les flots de la mer, avec cette légende : *turbant sed attollunt, ils les agitent, mais ils les élèvent*. Autrement je ne vois plus dans votre république que le calme plat du despotisme, et la surface unie des eaux croupissantes d'un marais; je n'y vois qu'une égalité de peur, le nivellement des courages, et les âmes généreuses comprimées et réduites à l'abaissement des plus vulgaires. » Ce passage se retrouve presque identique à la page 196 de l'édition de Matton (2). Mais, dès les lignes suivantes, la diffé-

(1) Ce sont les trois fragments que nous avons mentionnés plus haut.

(2) Il se trouve également dans Desenne, p. 132. Camille Desmoulins aimait à répéter ses citations. De même que la précédente, extraite d'une lettre de Cicéron, nous retrouvons celle-ci dans *la Tribune des Patriotes* (n° 2, p. 68), où elle est présentée ainsi : « J'aime cette inscription sur la tribune des Jacobins : *Vivre libre ou mourir*. Mais des vents qui soufflent sur les flots de la mer avec ces mots : *Turbant sed extollunt ; ils les agitent, mais ils les élèvent*, voilà la vraie devise des assemblées populaires. L'effet de cette tempête est presque toujours salutaire à la chose publique ».

rence s'accentue. Panis poursuit ainsi : « Toi-même qui piques de moins de poltronerie, oserois-tu tourner en rid cule les bévues politiques des rapports de tel ou tel memb du Comité de salut public, comme l'*opposition*, toute dég nérée et méprisable qu'elle est, tourne en ridicule les rap ports de *Pitt*, de *Grenville* et de *Dundas?* » Matton, au co traire, a suivi ici, pas à pas, le texte donné par Desenn auquel il n'a apporté que des corrections insignifiantes. texte débute ainsi : « Toi-même, par exemple, toi qui as je le dirai seulement, pour ne pas te flatter en ne te donna qu'un mérite de calcul.... », et, après de longues tirad qui ne remplissent pas moins de quarante lignes, se termi par ces mots : « ... toi qui... devrais montrer moins de p tronnerie et avoir le droit de dire librement ta pensée, sa meilleur avis, oserais-tu tourner en ridicule les bévues po tiques de tel ou tel membre du Comité de salut public, comm l'opposition, toute faible, dégénérée et nulle qu'elle est, p siffle les rapports de Pitt, de Grenville et de Dundas? » s'arrête, dans l'édition de Matton comme dans celle Desenne, l'interrogation véhémente que Camille Desmouli met dans la bouche de son interlocuteur. Dans le manusc de Panis, au contraire, le texte continue par ces lignes, q ni Carteron ni M. Claretie n'ont publiées :

Oserois-tu faire toucher au doigt le bout d'oreille des papi ministériels de France? (j'appelle papiers ministériels les jou naux qui sont payés par *Bouchotte* et le Gouvernement, tels q *Hébert le père Duchesne*, *Charles Duval le Journal des homm libres*, *Audouin la Gazette universelle*, dont tu as eu entre mains les quittances à la Trésorerie nationale.) Oserois-tu fa toucher au doigt la niaiserie de ces journalistes qui tirent arg ment en faveur du Comité de salut public, de l'éloge qu'en f le roi *Georges*, lequel dit dans son discours de rentrée : « quelques obstacles ont ralenti le cours de mes succès, c'est l'ef de l'ensemble et de la rigueur des mesures adoptées par le Com de salut public, — qui n'a pas encore long-tems à posséder ce confiance qui fait sa force. » Y a-t-il badauderie pareille à c

de ce Charles Duval qui, dans son Journal des Hommes libres, s'écrie : « Citoyens, ne perdez jamais de vue cette phrase pré-« cieuse du roi *Georges*. Vous voyez comme il a peur qu'on ne « continue le Comité de salut public; comme il espéroit qu'on « le renouvelleroit au moins par tiers ! Vous l'entendez, Français, « *Georges* lui-même vous trace la marche que vous devez tenir. « Conservez chacun des membres de ce Comité comme la pru-« nelle de votre œil. Ne soyez donc point étonnés si vous voyez « ici un *dogue*, là un *roquet* aboyer ou japper contre le Comité « de salut public, et celui de sûreté générale. Peintures pathé-« tiques, discours apitoyeurs, larmoyantes déclamations, prédic-« tions effrayantes, raisonnement bien (1)..., d'une sensibilité « bien sage et presque patriotique : tout va être mis en jeu pour « attiédir l'esprit public. Confiance dans la Convention ! Confiance « dans le Comité de salut public ! anathème à ceux qui vou-« droient l'altérer ! tel doit être votre cri de ralliement pour la « campagne. »

Que devenir ! quelle servitude dans ce paragraphe de *Charles Duval*, qui apparemment a peur qu'il n'y ait quelqu'un en France qui doute qu'il est payé pour écrire avec cette bassesse ! Et d'abord quelle contradiction dans cette seule ligne, *Confiance dans la Convention, et confiance dans le Comité de salut public!* car enfin si la Convention a la confiance de *Charles Duval*, comme c'est la Convention seule qui pourroit renouveller le Comité de salut public, toutes les frayeurs de notre journaliste sont ridicules. En second lieu quelle bassesse ! *Anathème à celui qui se défieroit de l'ivresse du pouvoir, et d'un seul des membres du Comité de salut public!* Anathème donc aux patriotes ; car c'est un membre du Comité de salut public qui le dit lui-même, c'est *Robespierre*, etc...

Ainsi, comme le premier, que nous avons cité plus haut, ce huitième fragment de Panis se replace de lui-même dans son véritable cadre. Il en est de même du neuvième, qui, lui non plus, ne se trouve ni dans l'édition de Matton, ni

(1) Il manque ici un mot, que Panis n'a sans doute pas pu lire dans e manuscrit de Camille Desmoulins. Charles Duval avait écrit : « ... raisonnemens bien spécieux, bien *humains*... » *Journal des Hommes libres* du 16 pluviôse .

dans les passages publiés par Éd. Carteron. Presque a
début du numéro VII, tel qu'il est reconstitué par Mallor
Camille Desmoulins écrit ces lignes :

Je crois que c'est l'adroite politique de Pitt, c'est-à-dire d
parti de Coblentz, du parti de l'étranger, du parti anti-républ
cain, qu'on est convenu assez généralement de désigner sous
nom de Pitt, je crois que c'est l'adroite politique de ce parti qu
se parant d'un beau zèle pour la régénération des mœurs, so
l'écharpe d'Anaxagoras, fermait les maisons de la débauche
même temps que celles de la religion, non par un esprit de ph
losophie qui, comme Platon, tolère également le prédicateur
la courtisane, les mystères d'Eleusis et ceux de la bonne dées
qui regarde également en pitié Madelaine dans ses deux états,
sa croisée ou dans le confessionnal; ma s pour multiplier l
ennemis de la révolution, pour remuer la boue de Paris et sou
ver contre la république les libertins et les dévots.

C'est ainsi qu'une fausse politique ôtait à la fois au gouvern
ment deux de ses plus grands ressorts, la religion et le relâch
ment des mœurs.

Le levier du législateur est la religion. Voyez la fameu
ordonnance de Cromwell sur le dimanche : trois sermons
jour là, le premier, avant le lever du soleil, pour les dom
tiques. Marchés, cabarets, académies de jeux fermés. Ce jour
quiconque se promenait pendant le service divin jeté en pris
ou condamné à l'amende. Défense de voyager ce jour là. Les f
tins, la comédie, la chasse, la danse défendus ce jour là à pe
de punition corporelle. C'est que dans ce siècle, l'Angleterre ét
encore toute trempée du déluge des nouvelles opinions religieus
c'est que le Gohn Bull était presbytérien et janséniste ; et si l'
du philosophe est de diriger l'opinion, l'art de l'ambitieux est
la suivre et de se mettre dans le courant.

L'esprit philosophique au contraire a-t-il le dessus? L'égoïsm
seul mobile des actions humaines dans tous les systèmes, tour
t-il toutes ses spéculations du côté de ce monde, plutôt que v
le sein d'Abraham ? En un mot, la génération se corrompt-el
Alors la politique, dont le seul but est de gouverner, ne man
pas de prendre le vent, de se faire moliniste, et de donner enc
des rames et des voiles à l'opinion.

C'est ainsi que Mazarin et Charles II, voyant les têtes rondes et la réforme aux cheveux plats passer de mode, lâchèrent encore plus cette bride de la morale, et obtinrent du relâchement des mœurs le même résultat que Cromwell de la religion, pour la tranquillité de leur tyrannie (1).

C'est évidemment au développement de cette idée qu'est consacré le neuvième fragment copié par Panis. En voici le texte :

... presbytéranisme, en mettant en vogue l'oisiveté et le luxe, en favorisant les jeux, les vices et toute sorte de libertinage. — C'est ainsi qu'à *Venise*, celui de tous les états d'Europe, où la politique a toujours été de tenir les prêtres dans le plus grand abaissement, et dans le mépris, il a fallu user de tout tems de la politique de *Mazarin* et de Charles *XI* (*sic*). Et *Doglioni* nous apprend qu'il y a *300* ans, la République éprouvant un *déficit* de courtisanes à la suite d'une peste effroyable, le Sénat en fit importer un grand nombre de la *Grèce*, et même des extrémités de l'Asie. Sur quoi *Doglioni* se récrie d'admiration de la sagesse des sénateurs. Je sais que c'est ainsi que le sénat de Venise a corrompu le peuple, et perpétué son oppression et le règne de l'aristocatie pendant *1200* ans. Et que la calomnie n'envenime pas encore ce passage, et ne vienne pas m'accuser de prendre la défense des vices et du libertinage : je veux seulement prouver par ces exemples, combien il est impolitique de fermer à la fois les temples et les théâtres, ces deux couloirs que la sagesse des législateurs a ouverts à la foule trop grande, et sur la place publique; et quel sucroît d'impolitique c'est de multiplier en même tems les sociétés populaires, en en établissant dans toutes les sections, de grouper ainsi tout Paris chacun dans son quartier, autour des tribunes élevées dans toutes les places publiques, et par la soudaineté de ces *53* clubs inconnus hier, et aujourd'hui révolutionnant dans Paris, de s'appliquer à y propager l'épidémie de cette manie de gouverner, de cet esprit sectionnaire qui perdit *Rome* et *Athènes* quand tout le monde voulut être partie

(1) *Le Vieux Cordelier*, édition de 1836, p. 167-169.

active du peuple-roi, et que les groupe
au (1)... et dans le *forum*.

∴

Ces nouveaux fragments ne suffisent
ner au numéro VII du *Vieux Cordelier*
nitive. Mais ils le complètent très heu
différence de ceux qui furent publiés par
a point de doute qu'ils ne se rattachent
où l'on peut déterminer leur place ex
numéros VIII, IX ou X, qui vraisemblab
existé qu'à l'état d'ébauches, et dont no
l'objet principal, ni le plan. Le numér
malgré ses lacunes, malgré les difficult
tion, offre un tableau d'ensemble cer
moins de découvertes imprévues, et qui s
bien improbables, c'est donc à ce nu
clore la collection du *Vieux Cordelier*
moins possible et louable de tenter, ce s
texte, de le dégager des répétitions do
Matton l'ont surchargé, de le complét
l'adjonction de passages supprimés par I
ton, et d'en donner, après un examen cr
la version la plus rationnelle et la plu
fois réimprimé, tant de fois corrigé, le n
Cordelier attend encore son édition défin

CHARL

(1) Là encore, Panis n'a pas pu lire le mot écrit
C'est évidemment du Pnyx qu'il s'agit.

LES
PORTRAITS DE ROBESPIERRE [1]

(Suite)

III. — Portraits gravés.

Les portraits gravés de Robespierre forment la partie la plus importante de son iconographie. Nous en avons trouvé au moins cent trente dans nos recherches, soit aux Estampes de la Bibliothèque Nationale, soit au Musée Carnavalet, soit dans les collections particulières ; mais, certainement, nous sommes loin d'avoir vu tous ceux qui existent, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Pour permettre au lecteur de s'y reconnaître, au milieu de tant d'images du grand homme, nous avons pensé qu'on pourrait les classer ainsi : 1° portraits anciens datant de la Révolution ; 2° portraits modernes, postérieurs au XVIIIe siècle, ou au moins à 1830.

Nous allons donc, en suivant cette division, donner quelques indications utiles sur les pièces portant un nom de graveur, d'imprimeur, ou d'éditeur. Les pièces anonymes, ne présentant aucune mention d'origine, sont nombreuses, et, parmi elles, il y en a de très intéressantes. Nous signalerons

(1) Voir les numéros 2 et 3 des *Annales Révolutionnaires*.

surtout ces dernières. Autant que possible, nous suivrons l'ordre des dates de publication de ces nombreuses images, mais cet ordre n'a rien d'absolument rigoureux.

Après les portraits gravés, nous passerons en revue quelques miniatures, puis les scènes où figure Maximilien, ainsi que les allégories qu'il a inspirées. Nous terminerons notre travail, en mentionnant quelques publications illustrées qui renferment de multiples compositions relatives à Robespierre, après quoi viendront les vues de ses habitations, et aussi diverses curiosités qui le concernent.

Certes, le portrait soigné et consciencieux d'un personnage de premier plan, comme l'Incorruptible, portrait fai de son vivant, a une importance extrême pour l'intelligence du rôle qu'il a joué, et l'étude de l'époque où il a vécu. On revoit ce héros de l'histoire tel qu'il était dans sa physiono mie, son regard, son vêtement, sa taille, son maintien, e cette vision, où passe son âme, l'emporte souvent sur de longues pages.

Mais il peut se faire aussi qu'une image populaire, sans grande valeur artistique — je parle d'un passé assez lointain — nous révèle son influence, sa popularité, son prestige avec autant d'éloquence, quoique différemment, que le tableau ou la planche d'un maître : de même, pour les petits souvenirs qui se rattachent à lui, et que conservent précieusement les musées publics et les collectionneurs. Cette grossière image, en effet, fut publiée à l'occasion d'un acte décisi du personnage, d'un discours retentissant, d'un événement considérable qui souligna sa force, ou marqua sa chute. Et cette fleur pâlie qu'il porta à son habit, cette mèche de cheveux dans un médaillon, que le catalogue mentionne, e qu'en passant vous apercevez sous une vitrine, comme elles nous disent encore l'ascendant de ce héros de pensée et d'action, l'affection qu'on eut pour lui, l'intérêt persistant qu s'attache aux moindres détails de sa personne !

C'est pourquoi nous pensons que, dans l'étude des documents iconographiques, aucune pièce, même minime, n

doit être négligée, surtout quand il s'agit d'un homme comme Robespierre.

Ce qu'il faut chercher derrière ces images, les plus rudimentaires comme les plus achevées — je pense ici à celles qui datent de la Révolution —, c'est l'idée qui les fit éclore, c'est la signification que l'artiste voulut leur donner, en s'inspirant des courants de l'opinion, et de la fièvre des partis. L'iconographie est avant tout intéressante à ce point de vue. La brève mention, qui accompagne le portrait d'un tribun, indique parfois la raison précise de sa popularité, et l'espérance de justice que les foules avaient mise en lui. Le graveur à traduit d'un mot l'opinion de tout un peuple, le cri du cœur poussé par les masses.

Il en est des portraits gravés de Robespierre comme de ses portraits peints et sculptés ; l'impression générale qui s'en dégage, c'est qu'il fut l'incarnation même de la dignité humaine, l'incarnation la plus haute peut-être qui jamais ait existé.

Dans ses Mémoires, devenus introuvables, et qui seront, j'espère, bientôt réédités, sa sœur, Charlotte, écrit : « La tenue de Robespierre était parfaite; il était grave sans fierté ; sa mise, sans être recherchée, était d'une propreté extrême. » Pierre Villiers, qui fut son secrétaire pendant sept mois, en 1790, dit de même dans son livre (des plus rares aussi) *Souvenirs d'un Déporté* : « Il était très frugal, d'une propreté recherchée dans ses habits, je pourrais même dire dans son habit, qui était presque toujours de couleur olive pochetée. »

Mais les soins de la personne et du vêtement ne constituent que l'extérieur de la dignité d'un homme public ; ce qui en fait le fond véritable, c'est l'état de son âme pure et désintéressée, c'est cette réverbération de la conscience droite et inflexible, qui des profondeurs de l'être monte au visage, anime le regard, rayonne sur le front, ennoblit tous les traits.

Or, cette réverbération supérieure de l'honnêteté, on la

retrouvait dans Robespierre, et à un degré tel que, s
dans l'histoire, il a reçu ce surnom : l'Incorruptible. Il
tout un monde dans ce qualificatif, à l'époque où il fut do
à Maximilien, c'est-à-dire dès l'Assemblée Constituante
importe d'y revenir et d'y insister, car, en réalité, ce surn
résume et explique toute la destinée de Robespierre. C
parce qu'il a été incorruptible, que les uns l'ont tant adn
et tant aimé, et que les autres l'ont tant haï et tant calom
Tout le problème de sa vie est là.

Pour comprendre ses portraits notamment, il faut bie
dire que les divers artistes, qui ont reproduit son ima
eurent tous dans l'esprit cette pensée : *Il s'agit cette
d'un député qui est incorruptible! Robespierre!* Et nul do
qu'ils n'aient observé et étudié de près leur modèle, afin
rendre fidèlement les traits d'un homme si rare.

Pierre Villiers, que j'ai cité plus haut, est un témoin p
cieux ; dans les balances de l'Histoire, ses paroles pès
d'un poids considérable. Les événements le séparèrent
Robespierre, il ne comprit pas la grandeur de sa missi
mais il se souvenait de ce qu'il avait vu en 1790, au numé
(aujourd'hui numéro 64) de la rue de Saintonge, dan
logis très pauvre du député d'Arras, et, en 1802, l'anc
secrétaire du tribun écrivait ceci : « Son désintéressem
était parfait. Grand nombre de fois, j'ai refusé des offre
des envois pécuniaires, qui n'exigeaient rien de lui,
même un remerciement ; si quelquefois je me permet
d'insister, il me malmenait. » (1)

Ce témoignage d'un homme qui avait vécu dans l'intir
de Robespierre, et qui parle longtemps après sa mort, do
une autorité singulière à ce passage des Mémoires de
sœur : « Personne n'a rempli les délicates fonctions c
il était chargé, avec un dévouement plus illimité, un dé
téressement plus rare. Sa voix tonna constamment coi
l'arbitraire et les abus ; on voulut le séduire, on n'y par

(1) *Souvenirs d'un Déporté.*

pas ; plusieurs moyens furent employés, et tous restèrent sans succès. Enfin, on lui apporta un jour une somme considérable, en le priant de la distribuer aux malheureux ; il s'aperçut du piège qu'on lui tendait, refusa la somme, et invita la personne qui la lui offrait à faire ses générosités elle-même. Le caractère bien connu de mon frère aîné l'avait fait nommer *l'incorruptible* par ses collègues de l'Assemblée Constituante. Quand Mirabeau voyait toutes les tentatives que l'on faisait pour acheter mon frère, comme on l'avait acheté lui-même, il disait : « On n'y réussira pas ; c'est perdre son temps que de vouloir corrompre Robespierre ; cet homme n'a pas de besoin, il est sobre, et a les mœurs trop simples. »

Ces faits historiques sont connus, mais il nous a paru utile de les rappeler et de les préciser ici, car, en réalité, les portraits dont nous avons à parler en sont le commentaire vivant. En représentant Robespierre, les artistes avaient conscience de représenter l'honnêteté et la vertu.

Avant d'entamer le chapitre des portraits gravés, je tiens à réparer un oubli du chapitre I, et à dire un mot d'un dessin original, attribué à Joseph Boze, peintre de Louis XVI, médaillon ovale in-folio, buste de face se détachant sur un fond très ombré, habit à larges revers, haute cravate blanche à nœud bouffant.

Le caractère de Robespierre est rendu dans ce dessin avec un grand art. Le regard a cette expression dont nous avons parlé au début de ces études, en citant Lamartine, regard qui glisse d'abord sur l'objet, puis l'enveloppe et le pénètre à fond. La figure est jeune, énigmatique, grave sans sévérité. Boze, si ce dessin est bien de lui, a dû exécuter son œuvre sous la Constituante, quand Robespierre commençait à devenir célèbre, et était dans la période ascendante de sa gloire.

M. Armand Dayot dit que ce dessin a été offert au Cabinet des Estampes, qui le possède actuellement, par la sœur de

Marat. Ce dernier, dans ce cas, l'a sans c
Marat, on le sait, ne prodiguait pas ses :
grande honnêteté de Maximilien l'avait
et, plus tard, après une discussion res
sans accord, l'Ami du peuple disait à l'I
regrette que nous ne puissions nous c
l'homme le plus pur de la Convention. »

§ I. — *Portraits ancie*

1. — Le premier portrait gravé que
anonyme, du moins dans l'unique épı
Buste de face à gauche, dans un méda
dans un carré long, sur fond de lignes
tales. Au dessous, un cartouche carré l
sur deux lignes : *M. Robertspierre, dépu*
de la pièce entière : 12 centimètres; la
aperçoit la haute cravate blanche et le
de l'habit monte assez haut, et la perr
de chaque côté de la tête. La physionoı
je pense, un des premiers portraits grav
très rare.

2. — Portrait dessiné par Fouque
tien, inventeur du physionotrace, en 1'
buste de profil à droite, perruque pou
blanche à nœud bouffant. Diamètre
6 cent. En haut, autour du médaillo
L'incorruptible Robespierre, Député à l
constituante. Au bas, entourant de mêı
noms du dessinateur et du graveur.

Ce portrait, traité à la manière noir
d'œuvre de finesse, et d'élégance expre
comme un des meilleurs et des plus
Maximilien. Quel rayonnement de vie,
quelle noblesse dans ce visage jeune, s

nateur ! Un imperceptible sourire, que nous ne retrouverons guère ailleurs, y révèle la joie de vivre, mais cependant le fond en est grave, et l'ensemble inspire le respect. C'est le premier portrait, vraiment hors de pair, qui porte la mention fameuse : *L'incorruptible Robespierre*. La pièce est rarissime, je n'en connais qu'une seule épreuve, dans une collection privée.

3. — Portrait dessiné d'après nature, gravé par Vérité. Médaillon ovale, dans un encadrement carré avec lignes horizontales pointillées; buste de face à gauche, sur fond gris noir, perruque poudrée, cravate blanche retombant sans nœud, habit sans col, boutonné, manteau de cérémonie. En dessous, un cartouche carré long, avec arc de cercle extérieur à chaque extrémité, et portant cette mention, sur trois lignes : *Maximilien Marie Isidore Robespierre, Député de la Province d'Artois*, puis les quatre vers suivants :

Du superbe oppresseur ennemi redoutable,
Incorruptible ami du peuple qu'on accable,
Il fait briller, au sein des viles factions,
Les vertus d'Aristide et l'âme des Catons.

Hauteur de la pièce entière : 12 cent. ; largeur : 9 cent. Ce portrait est tout à fait remarquable; la physionomie, vue de face, est assez pleine, elle est empreinte de gravité virile et de force contenue. Comme Fouquet, le graveur Vérité a rendu hommage à l'incorruptibilité de Robespierre. La gravure de Vérité est très rare : elle existe en noir, et en couleur.

4. — Portrait dessiné par J. Guérin, gravé par Fiesinger. Médaillon ovale, buste de profil à droite, sur fond bistré noir, perruque poudrée, cravate blanche à large nœud, habit à large col. En dessous du médaillon, cette mention sur trois lignes : *M. M. J. Roberspierre, Député de l'Artois à l'Assemblée Nationale en 1789*. Hauteur du médaillon : 9 cent. ; largeur : un peu moins de 8 cent. La pièce est rare.

Ce portrait est considéré par les connaisseurs comme

l'image la plus finement exécutée de M
en effet, se reflète éloquemment la gra
il avait fait la règle de sa vie, et aussi
caractère, qui lui donna un si puissant
collègues et sur le peuple. J'ai parlé
personne : ce portrait nous la fait sai
point de sourire, mais plutôt la sévérité
site la Révolution, minée de tous côtés
intérieure et étrangère, par la résistanc
légiés, par les ignobles calculs de milli
aguets. C'est le Robespierre qui a comp
à atteindre, c'est-à-dire le gouverneme
ayant la vertu pour axe moteur, et qui le
avec une volonté d'airain, dût-il perdre l
et y laisser sa mémoire en lambeaux.

5. — Portrait dessiné par Delaplace,
format in-folio, publié par Le Vachez. M
en haut d'un nœud de rubans, et de bra
un cartouche agrémenté par le bas d'un
le manche porte un serpent enroulé, allu
vérité attaquée par la calomnie chargée
face à gauche, jabot de dentelle en év
touche, ces mots : *De Robespierre, Dépt*
bas : *Collection générale des portraits de*
l'Ass. Nat., tenue à Versailles, le 4 mai
Le Vachez.

La figure de Robespierre ici a les tra
nez est épais outre mesure, l'expression
pas rendue, bref l'ensemble détonne d'
avec la physionomie connue du tribun.
intérêt au point de vue documentaire,
comparer à celles de Fouquet et Chrét
Guérin et Fiesinger ; aussi est-elle plus f

6. — Portrait dessiné par Gros, gr
format in-folio, publié par De Jabin. Méd
encadrement carré. Buste de profil à

cette mention : *Maximilien Marie Isidore de Robespierre, né à Arras le 6 mai 1760, Député d'Artois à l'Assemblée Nationale.* Le bas de la gravure est orné d'un petit médaillon ovale représentant le cachet de la Constituante. La pièce, qu'on peut trouver assez facilement, n'est pas sans valeur. La finesse naturelle de Maximilien est mise en relief avec talent. Le dessin original de Gros, au crayon d'après nature, appartient à la Bibliothèque Nationale. Ce portrait fait partie d'une suite qu'on appelle la Collection De Jabin, nom de l'éditeur.

7. — Portrait anonyme. Médaillon rond, manière noire, petit format. Buste de face à droite. En haut : *De Robespierre.* En bas : *Député d'Artois.* Pièce fort intéressante, très bien traitée, et rare. C'est un de ces portraits, tirés à petit nombre, qui font les délices des collectionneurs avides de documents d'art sur la Révolution. Il y a là un soin infini, une conscience esthétique, un velouté dans le tirage, qui enchantent l'œil du connaisseur.

8. — Médaillon rond anonyme, fond noir, diamètre de près de 8 centimètres, y compris les lignes ornementées de l'encadrement, publié par Bance. Aspect de médaille. Têtes juxtaposées et couronnées de chêne, de Robespierre, de Pétion et de Rœderer. En haut, dans l'encadrement : *Triumvirat patriote.* En bas : *Robespierre. Pétion. Rœderer.* La même pièce existe, en couleur bistrée, avec quelque différence dans les lignes d'encadrement.

Comme nous l'avons dit pour d'autres portraits précédemment, cette pièce rarissime, dont je ne connais qu'un exemplaire de chaque état, est un petit chef-d'œuvre d'exécution fine. L'art est là. C'est le témoignage de la popularité de trois hommes qui, à un moment donné, se trouvèrent réunis dans les faveurs du peuple, vers la fin de la Constituante. On dirait des figures de Romains. La tête de Robespierre, qui apparaît la première est admirable d'énergie et de mâle puissance ; c'est l'effigie de la vertu.

9. — Médaillon rond, signé Jame, diamètre de près de

8 centimètres, y compris les lignes d'encadrement. Recuei factice de portraits, de feuilles publiques, de lois, d'assignats jetés pêle-mêle, au hasard. Ici, on lit : *Constitution de 1791*, là, *Acte Constitutio. de 1793*. Voici huit portraits : *Mirabeau la Fayette, Mauri, Bailly, Necker, Pétion, Marat,* et enfi *Robespierre*. Le Temps ailé, armé de sa faux légendaire plane dans le haut du médaillon. La pièce existe en noir, e bistre, et en couleur. Elle est assez rare en chacun de se états, surtout en couleur.

Ce document révolutionnaire est très habilement pré senté, il rappelle et groupe ingénieusement les personnage en vue et les faits essentiels d'une époque.

10. — Portrait anonyme, médaillon rond, manière noire petit format. Buste de face à gauche. En haut, entre la lign d'encadrement et le fond noir : *Roberspierre*. En bas, d même, entre la ligne d'encadrement et le fond, en arc d cercle : *Député de l'Artois à l'Assemblée Nationale, en 1789* Figure sévère, pièce soignée et fort intéressante.

11. — Portrait par Ligbert, médaillon ovale, manièr noire, buste de face, à gauche. Au-dessous : *Robespierre* Cette pièce, comme la précédente, est intéressante : c'est l Robespierre à la figure grave, révélatrice d'une volont inflexible.

12. Portrait anonyme, médaillon rond sur fond rayé d lignes horizontales; buste de profil à gauche, diamètre d 3 cent. 1/2, encadrement carré quadrillé. Au bas, en arc d cercle, autour du buste : *Max. Robespierre*. Figure jeune curieuse pièce documentaire, publiée, je pense, avec d'autre personnages formant groupe.

13. — Portrait dessiné par Bonneville, gravé par B. Gau tier; médaillon ovale allongé, fond noir pointillé, avec lign d'encadrement pointillée. Hauteur : près de 11 centimètres largeur : 9 centimètres. Buste de profil à gauche, haute cra vate blanche à nœuf bouffant, perruque poudrée, habit large col retombant En arc de cercle, autour de la lign d'encadrement, à gauche : *F. Bonneville del.* ; à droite

B. Gautier sculp., puis, en dessous, en cinq lignes droites : *M. M. J. Robespierre, né à Arras en 1759, Député du Département de Paris à la Convention Nationale en 1792, décapité le 10 Thermidor, l'An 2 de la République.*

Ce portrait de Bonneville, qui devient rare, passe avec raison pour un des plus beaux de Maximilien, au même titre que celui de Guérin et Fiesinger. L'artiste a compris l'âme de Robespierre, et il l'a fait rayonner dans son œuvre.

14. — Portrait anonyme en couleur; médaillon rond, fond vert, diamètre de 5 cent. 1/2; buste de face, tête de profil à gauche, figure coloriée rouge tendre, haute cravate blanche, à nœud bouffant, habit bistré violet, laissant voir le jabot de dentelle. En haut, en arc de cercle, autour du médaillon, et le touchant presque : *M. M. J. Robespierre, Député du Département de Paris à la Convention Nationale en 1792.* Dessous, la même inscription, sur quatre lignes droites. Pièce rarissime. Je n'en connais qu'un seul exemplaire. Je suppose qu'elle doit exister aussi en noir.

Ce petit portrait est vraiment exquis, il révèle un artiste de premier ordre, et renferme je ne sais quel attrait particulier. L'œuvre est tout à fait originale par la pose et par l'expression.

15. — Portrait anonyme, format moyen, genre physionotrace. Médaillon ovale, buste de profil à droite sur fond teinté noir. Autour du médaillon, en bas : *Dessiné d'après nature, pendant sa présidence à la Convention Nationale, au mois d'août 1793.* Au-dessous : *Maximilien Robespierre.* Cravate blanche retombant, sans nœud : cette pièce est très belle et fort originale par la façon dont elle est traitée. On la trouve difficilement.

16. — Portrait par L. Portman, format in-8°. Médaillon ovale, avec large encadrement ovale à pans coupés, et prolongement carré. Buste de profil à gauche, sur fond noir, habit boutonné, haute cravate à nœud bouffant. Dessous, sur un cartouche en carré long : *Maximilien Robespierre.* Une partie de la pièce est quadrillée, une autre semée de

lignes horizontales aux espaces pointillés. Ce portrait est d'un bel effet, et d'un relief remarquable. Il est assez facile à trouver.

Les portraits anciens, dont nous avons parlé jusqu'ici, ont tous un caractère d'originalité dans l'exécution, qui les distingue assez nettement les uns des autres. Nous en avons encore plusieurs à signaler, mais ceux-là, gravés en France ou à l'étranger, se rapprochent pour la plupart des types que nous avons décrits, c'est pourquoi nous n'entrerons pas dans de longs détails à leur sujet. Les portraits allemands et italiens de Robespierre ont un grand intérêt; bien que gravés presque tous d'après des modèles français, ils portent la marque de leur pays d'origine, et sont, par les attributs ou les ornements qui les accompagnent, de précieux documents pour le résurrecteur du passé. Nous les grouperons ensemble avec quelques portraits anglais, après notre énumération des portraits faits en France.

17. — Portrait anonyme, publié par Villeneuve, à Paris. Médaillon ovale, petite grandeur; buste de profil à droite, manière noire, sur fond rouge, type du portrait par Guérin et Fiesinger. En haut, autour du médaillon : *Législateur incorruptible*. En bas, sur plusieurs lignes droites : *M.-M.-J. Robespierre, député de l'Artois à l'Assemblée Nationale en 1789. Accusateur public du tribunal criminel du département de Paris*. La même pièce existe avec le fond noir. Dans les deux états, elle est très rare. Ce portrait est magnifique, le fond teinté rouge donne un relief extraordinaire aux traits du personnage.

18. — Portrait anonyme, médaillon ovale assez allongé, avec deux lignes d'encadrement pointillées, petit format. Type rappelant le portrait par Bonneville. Buste de profil à gauche. Au dessous : *Robespierre*.

19. — Portrait dessiné par Guérin, gravé par Schleich, édité par Martin Engelbrecht, format in-8°. Buste de profil à

droite. Au dessous : *M.-M.-J. Robespierre, député de Paris à la Convention nationale.* Cette pièce est moins bien traitée que celle qui fut gravée par Fiesinger.

20. — Portrait anonyme, médaillon ovale; hauteur : 7 cent. 1/2 ; largeur : 6 cent.; avec un encadrement pointillé. Buste de profil à droite, bistré sur fond bistré, type du portrait par Guérin et Fiesinger. Au dessous, sur trois lignes : *M.-J. Robespierre, Député du Département de Paris à la Convention Nationale en 1792.* Cette pièce est de premier ordre.

21. — Portrait anonyme, médaillon ovale, avec un encadrement ornementé ovale, et un second encadrement carré avec lignes horizontales pointillées. L'ovale repose sur un cartouche à degrés. Hauteur de la pièce entière : près de 13 cent.; largeur : 7 cent. 1/2. Buste de profil à droite sur fond pointillé noir, type du portrait par Guérin et Fiesinger. Dans le cartouche : *Men Robespierre.* Comme la précédente, cette pièce est admirable.

22. — Portrait anonyme, médaillon ovale avec une ligne d'encadrement pointillée. Buste de profil à droite sur fond pointillé assez clair, hauteur : 7 cent., largeur : 6 cent., type du portrait par Guérin et Fiesinger. Dessous : *Men Robespierre.* Pièce très belle.

23. — Portrait par St., médaillon ovale, avec une ligne d'encadrement pointillée, et un encadrement carré de lignes horizontales renfermant l'ovale et un cartouche. Buste de face à gauche, type exactement reproduit du portrait par Vérité. Sur le cartouche, en deux lignes : *M.-M.-I. Robespierre.* Pièce fort intéressante, et très belle.

Il nous a été donné de voir encore de nombreux portraits anciens gravés de Robespierre : nous ne les décrivons pas, car ils ne sont que des reproductions plus ou moins bonnes de ceux de Guérin, de Bonneville, et de Vérité. Nous allons passer en revue quelques portraits gravés à l'étranger, puis, pour terminer cette série, nous mentionnerons ceux qui parurent après le 9 Thermidor.

24. — Portrait anonyme *anglais*, médaillon ovale avec une ligne d'encadrement pointillée; buste de face à droite, sur fond pointillé, hauteur : 10 cent., largeur : un peu plus de 8 cent. En haut, cette mention : *Engraved for the Lady's Magazine*. En bas : *Robespierre*. Ce portrait a été inspiré par celui de Vérité, mais l'expression du visage plus allongé est différente.

25. — Portrait par J. Chapman, d'après Bonneville, gravé, je crois, en Angleterre. Médaillon ovale avec une ligne d'encadrement pointillée. Buste de profil à droite, sur fond pointillé, hauteur : près de 11 cent., largeur : 9 cent. Dans la ligne d'encadrement, à gauche, *J. Bonneville del*[t].; à droite : *J. Chapman sculp*[t]. Dessous : *Maximilian Roberspierre*. Ce portrait ressemble peu à Maximilien. Il offre cette particularité que le personnage porte, passée au cou par un large ruban, une médaille où on lit : *Règne de la loi*. C'est une pièce curieuse. Elle existe aussi, gravée par Smith.

26. — Portrait *anglais* gravé ou publié par M. Jones. Buste de profil à droite, avec un fond légèrement ombré. Type d'après le portrait de Guérin et Fiesinger. Dessous : *Robertspierre*. En bas : *Pub. by M. Jones, sept*[r] *1806*. La pièce mesure 8 cent., et est intéressante.

27. — Portrait *anglais* gravé par Jones, d'après le tableau original peint par Bouteville. Médaillon ovale avec une double ligne d'encadrement, une bordure hachée de lignes horizontales, hauteur : 12 cent. 1/2, largeur : 10 cent. Buste de profil à gauche, sur fond noir pointillé. Sous l'encadrement : *Jones sculp*[t]. Plus bas, sur deux lignes : *M. Robbespierre* (sic), *From an original Picture by Bouteville*. Au chapitre des portraits peints de Maximilien, j'ai parlé du tableau de Bouteville. Grâce à la gravure de Jones, qui est très expressive et date de 1794, ce curieux tableau n'est pas perdu tout à fait pour l'histoire. Nous serions heureux de découvrir ses traces en Angleterre, où nous supposons qu'il est conservé.

28. — Portrait *anglais* par B. Crosby, in-8°, publié en

1794, médaillon ovale, buste de profil à droite. Au-dessous : *Robespierre*. L'artiste a donné ici une très longue perruque au tribun, ce qui revêt ce portrait d'un cachet d'originalité bien en relief.

29. — Portrait *anglais*, gravé par Egleton, d'après le tableau original, appartenant à J.-B. Jarman. J'ai parlé de cette œuvre.

30. — Portrait anonyme, gravé, je crois, en Allemagne. Médaillon ovale, avec une ligne d'encadrement pointillé, hauteur : 8 cent. 1/2, largeur : un peu plus de 7 cent. Dessous : *Robespierre*. Pièce charmante, très originale, pleine d'élégance, donnant à Robespierre la physionomie qu'il devait avoir dans ses bons moments, lorsque, chez les Duplay, par exemple, il lisait, le soir, à la famille rassemblée, quelques pages de Racine ou de Jean-Jacques Rousseau.

31. — Portrait anonyme *allemand*; médaillon ovale allongé, fond noir pointillé, ligne d'encadrement pointillée; buste de face à gauche, hauteur : 6 cent. 1/2; largeur : 3 cent. 1/4. Au dessous : *Robespierre*, avec un petit signe fantaisiste, marque sans doute adoptée par le graveur. Le visage du tribun est empreint à la fois de douceur et de gravité.

32. — Portrait par Guérin et Neidel, gravé à Augsbourg. Médaillon ovale, avec une ligne d'encadrement pointillée, traité à la manière noire; buste de profil à droite, hauteur : 9 cent., largeur : 7 cent. 1/2. Autour de la ligne d'encadrement, à gauche : *Dessiné par Guérin*; à droite : *Gravé par Neidel*. Dessous, en trois lignes : *M.-M.-J. Roberspierre, chef du Committé* (sic) *du Salut public*. En bas : *Augsbourg chez Frères Klauber*. Pièce très remarquable, presque aussi belle que le portrait gravé par Fiesinger, dont nous avons parlé. Elle est d'une grande rareté.

33. — Portrait *allemand* par Rauch. Octogone pointillé, hauteur : 9 cent., largeur : 7 cent.; buste de face à droite. Sous l'octogone : *Rauch sc.*, puis, plus bas : *Robespierre*, et plus bas encore : *Zwickau, bei Gebr. Schumann*. Ce portrait

a été inspiré à l'artiste allemand par celui de Delaplace, dont nous avons parlé : les traits sont forts, le nez très développé, la figure remplie. Rauch n'a rendu en rien la finesse de Robespierre.

34. — Portrait par P.-W. Schwarz, gravé à Nuremberg en 1794, petit format, tirage bistré; médaillon ovale, buste de profil à gauche. L'artiste a donné à Maximilien un nez retroussé, et son œuvre ne manque pas d'originalité.

35. — Portrait *allemand* anonyme, petit format, médaillon ovale, buste de profil à gauche, reproduit sur la même feuille que ce titre : *Taschenbuch für die neuste Geschichte. Erster Jahrgang, 1794.*

36. — Portrait *italien*, in-8°; médaillon rond, avec encadrement carré et orné, et reposant sur une sorte de tertre : buste de profil à droite, type du portrait gravé par Fiesinger. Dessous : *M.-M.-J. Roberspierre, deputato d'Artois all' Assemblea Nazionale nel 1789*, puis plus bas en italien : *A Naples, chez Talani et Gervasi.*

37. — Portrait *italien* par Colomb, ou Colombo, publié à Venise, chez Minatelli, petit format; médaillon rond, genre manière noire, avec deux lignes d'encadrement pointillées; buste de profil à gauche, rappelant le portrait gravé par Fiesinger. Dessous : *J. J. Roberspierre*. Cette pièce est d'une remarquable beauté.

38. — Portrait *italien* anonyme, d'après Bonneville, format moyen; médaillon ovale allongé, avec un encadrement carré; buste de profil à droite, sur fond noir. Dessous, sur un cartouche : *Maximiliano Robespierre*. Au bas : *Bonneville del.* Ce portrait est d'une beauté jeune et sérieuse. Le graveur, à mon avis, s'est inspiré de l'œuvre de Bonneville, que j'ai mentionnée, mais a traité à sa manière la physionomie du tribun.

39. — Portrait *italien* par Sardi, publié à Venise, chez Minatelli, petit format; médaillon rond, avec deux lignes d'encadrement pointillées; buste de face à gauche. Dessous : *Roberspierre*. Pièce plus curieuse qu'artistique.

40. — Portrait *italien* anonyme, format in-8° ; médaillon rond, dans un encadrement carré et orné ; buste de trois quarts à droite. Au bas de la pièce : *Venezia presso Antonio Zatta et Figli*. Pièce très curieuse.

41. — Portrait *italien* par Bramati, gravé par Rados, in-folio ; portrait en pied, attitude de tribune, dans un encadrement carré, de trois quarts à droite ; pantalon blanc, bottes, habit teinté noir ; la main droite est appuyée sur une table et tient un pistolet, la main gauche est dissimulée derrière le corps ; au 2e plan, un mur de terrasse et des arbres. Cette pièce est tout à fait originale ; la figure de Maximilien est très expressive.

J'arrive à quelques portraits parus après le drame de Thermidor : on devine l'esprit qui les a inspirés.

42. — Portrait par Tassart, format in-8° ; médaillon ovale avec une ligne d'encadrement pointillée, hauteur : 11 cent., largeur : 9 cent. Buste de profil à droite, sur fond manière noire, type du portrait par Bonneville. A la hauteur du visage, Robespierre tient un cœur dans sa main gauche, et en exprime le sang dans une coupe que soutient sa main droite. Sous le médaillon : *Le Triumvir Robespierre*, puis ces huit vers tirés de *Virginie*, tragédie de La Harpe, acte III, scène II :

Ce maître impérieux n'est plus qu'un vil coupable,
Il invoquait la force, et la force l'accable ;
D'autant plus malheureux, quand son règne est passé,
Que sur son propre sort lui-même a prononcé,
Que rien en sa faveur ne peut se faire entendre,
Et qu'à la pitié même il ne peut plus prétendre.
La vengeance publique insulte son trépas,
Et mourant dans la fange, on ne le plaindra pas.

Tout à fait au bas de la page, cette mention : *A Paris, chez Tassart, graveur, rue Christophe, n° 9, Section de la Cité*. La pièce est très rare.

Ce portrait a été gravé de nouveau dans les mêmes pro-

portions, vers 1830, je pense, et imprimé par P. Dien, ru Hautefeuille, 32, à Paris : mais l'exécution est très infé rieure, cette pièce nouvelle est sans valeur.

43. — Portrait gravé par Canu, et pareil au précédent mais de proportions plus petites, format in-12. Le médaillon orné d'un anneau, apparaît dans un encadrement carré poin tillé, et repose sur un cartouche portant cette mention su trois lignes : *Maximilien Robespierre. Naquit à Arras et fu guilliotiné* (sic) *à Paris le 10 Thermidor an 2*. On trouve cett pièce assez facilement. Elle existe aussi en couleur, mais ell est plus rare.

44. — Portrait par Levachez, grande pièce in-folio, ave encadrement orné, comprenant trois parties, le portrait, u bas-relief, et un texte de 26 lignes. Le portrait est ainsi com posé : médaillon rond, avec deux encadrements, l'un teint manière noire, l'autre blanc, puis vient un prolongemen carré à droite et à gauche avec lignes horizontales; dia mètre du médaillon : 12 cent., buste de profil à gauche. s détachant sur un fond manière noire. Ce portrait est trè beau, il rappelle ceux de Guérin et de Bonneville, mais il e diffère cependant par l'expression du visage, qui est plein de dignité virile. Sous le médaillon se développe un ba relief, où on voit le tribun blessé, étendu sur une table, dan la nuit du 9 au 10 Thermidor, scène tracée par Duplessis Bertaux. En dessous, cette mention en trois lignes : *Maxi milien Robespierre, Député d'Artois aux États-Généraux d 1789, et Député de Paris à la Convention Nationale, exécut le 10 Thermidor, l'an 2 (27 juillet 1794)*. Enfin, commenc un long texte, inspiré par la haine. Cette pièce fait parti d'une suite de portraits sur les hommes de la Révolution Elle semble devenir rare.

45. — Portrait satirique anonyme, composé d'un médaillo ovale de Robespierre (type du portrait de Bonneville, fon noir, profil à droite) et de la guillotine, qui se dresse auss à droite. La pièce, de format moyen, est carrée, et, j crois, se trouve rarement. Une pièce semblable, anonyme d

même, a été gravée en Allemagne; l'exécution en est excellente.

46. — Portrait fait à la plume par Parseval Grandmaison, à la séance du 9 Thermidor, à la Convention. La tête seule et un peu le buste sont représentés. De profil à gauche, Robespierre porte les grosses lunettes à verres ronds, qui lui étaient familières. C'est là un très curieux document. Il a figuré à l'Exposition historique de la Révolution française, en 1889 : il faisait partie alors des collections de M. Étienne Charavay. C'est le dernier portrait du grand homme, qui ait été fait de son vivant.

Pour compléter cette première série de portraits, nous croyons devoir mentionner ceux du frère et de la sœur de Maximilien. Le portrait de Robespierre jeune a été dessiné et gravé par Bonneville; il est très beau : c'est un médaillon ovale assez allongé, format in-8°, avec le buste de face, tourné vers la gauche. On y découvre une ressemblance avec Maximilien, mais les traits n'ont pas la même finesse, ni cet air de sévérité concentrée du grand frère. Il existe des reproductions modernes assez bonnes de ce portrait.

Quant à Charlotte Robespierre, elle fut peinte par Isabey, m'a-t-on assuré, et je sais où se trouve l'original, mais, tant que je ne l'aurai pas vu et étudié, je m'abstiendrai d'en parler : j'y reviendrai sans doute, à la fin de ce travail iconographique. Quoiqu'il en soit, il existe de la sœur du tribun une très belle lithographie (formats in-folio et in-quarto), par Leclerc, et qui date de 1834; c'est une pièce fort habilement traitée. Charlotte est vue en buste, de face, tournée vers la gauche, avec un nœud et une sorte d'aigrette dans les cheveux; elle porte un fichu croisé par devant, qui laisse voir un peu la gorge. La figure est gracieuse, très fine, très féminine, elle révèle l'attendrissement, la souffrance, et inspire la sympathie. Là aussi, on reconnaît quelques traits de l'Incorruptible.

Sous le portrait, figure ce passage des Mémoires de Char-

lotte : « S'il existe encore des hommes qui aient intérêt noircir mes frères, à dénaturer leurs intentions, la postéril du moins, qui seule a le droit de fixer le caractère des pe sonnes illustres, vengera leur innocence, et rétablira l faits sous leur véritable point de vue ».

HIPPOLYTE BUFFENOIR.

(*A suivre*)

N. B. — Dans le prochain numéro des *Annales Révolutionnaires*, no parlerons des portraits gravés *modernes* de Robespierre, des miniatu et des scènes diverses, gravées ou peintes, où il est représenté. No remercions les personnes qui ont bien voulu nous écrire, et nous d ner des renseignements sur le sujet que nous traitons Nous faiso appel à la bonne volonté et aux connaissances de tous ceux que sujet intéresse.

H. B.

MÉLANGES

Marat « père des sociétés fraternelles »

On sait le grand rôle qu'ont joué dans la Révolution les *sociétés fraternelles*, où se réunissaient, côte à côte, hommes, femmes et enfants, ouvriers et bourgeois, citoyens actifs et citoyens passifs. C'est par elles que s'est faite l'éducation politique des masses, par elles que les grands chefs transmettaient leurs mots d'ordre, par elles qu'étaient levés et embrigadés les gros bataillons populaires, les jours de manifestation ou d'émeute. Il n'est pas exagéré de dire que, sans les sociétés fraternelles, la Révolution eût pris un autre cours, qu'elle serait restée plus monarchique et plus bourgeoise, ou tout au moins plus longtemps. Ces sociétés furent le berceau et l'asile de la sans-culotterie. Elles ont été la République en action. Pour toutes ces raisons, leur histoire offre un vif intérêt. Or, leur histoire est très mal connue. On ignore à peu près tout de leur formation, de leurs débuts. On sait seulement qu'elles apparaissent après la suppression des districts et leur remplacement par les sections. Le patriote Dansard en fonde une en novembre 1790. C'est la plus célèbre et la plus influentes de toutes, *la Société fraternelle des patriotes des deux sexes amis de la Constitution siégeant aux Jacobins Saint-Honoré*. On l'appelait tout court la *Société fraternelle*. Tallien en fonde une autre au début de janvier 1791, celle-ci siégeant aux Minimes de la place

Royale, section des Enfants rouges (1). Mais, c'est seulement en février 1791 qu'elles se multiplient, au moment même où les difficultés d'application de la Constitution civile du clergé suscitent les troubles précurseurs de la guerre civile, enhardissent les aristocrates du dedans et du dehors et poussent le roi à cette politique de duplicité qui devait avoir son couronnement à Varennes.

Le hasard d'une lecture m'a fait rencontrer deux textes qui jettent sur cette histoire une lumière assez inattendue. C'est dans le journal de Fréron, *l'Orateur du Peuple*, à la date approximative de fin février 1791 (2), deux lettres ouvertes, l'une de Fréron, l'orateur du peuple, à Marat, l'ami du peuple, l'autre, la réponse de Marat. Fréron prend prétexte d'un arrêté de la société fraternelle de la section Mauconseil pour rappeler que Marat est le fondateur, le *père*, entendons sans doute l'inspirateur, de ces associations patriotiques si utiles qui se multiplient. Marat accepte cette paternité et profite de l'occasion pour tracer aux sociétés fraternelles, ses filles, un programme d'action.

C'est en lisant de pareils textes qu'on se rend compte du rôle d'entraîneur et d'organisateur joué par Marat, qu'on comprend les raisons de son immense popularité dans le bas peuple. Son prestige vint précisément de ce qu'il sut donner à la foule, jusque-là inorganique, une conscience et une force, de ce qu'il fut vraiment et effectivement l'*ami du peuple*.

A. Mz.

A l'ami du peuple.

Les sociétés fraternelles de sections, dont vous êtes le père, se multiplient chaque jour; les citoyens s'y instruisent de leurs droits, de leurs intérêts et de leurs devoirs : la rage des ennemis de la liberté contre ces associations ne prouve que trop leur utilité.

Il faut, cher Ami du peuple, que je vous communique un arrêté pris à l'unanimité, dans celle de Mauconseil, que son digne pré-

(1) J'emprunte ces renseignements à la publication de M. Sigismond Lacroix, si riche de substance, *Actes de la Commune de Paris*, 2e série, t. V, p. 340.

(2) *L'Orateur du Peuple*, t. IV, p. 494-498. Les numéros ne sont pas datés.

sident, M. Sergant (1), si connu par son patriotisme et sa philosophie, a promis de consigner dans vos feuilles. En voici la substance :

« Cejourd'hui, 6 février 1791, les membres de la société fraternelle de la section de Mauconseil, convoquée extraordinairement, ont arrêté tous d'une voix, de s'engager chacun par serment, à défendre de sa personne et de sa fortune, les fondateurs, instituteurs et officiers de ces associations civiques, contre les fureurs des suppôts de l'aristocratie et du despotisme. »

Cet arrêté doit être communiqué à toutes les associations de la capitale, avec invitation d'y adhérer. Je laisse à notre digne président à vous faire part de ces détails.

Observations de l'Ami du peuple.

Ces sociétés fraternelles, formées de l'élite des citoyens de chaque section, auront tous les avantages des districts permanents que nos mandataires municipaux et nationaux s'étoient sottement flattés d'avoir anéantis pour toujours. Je les ai ressuscités, en me servant même des décrets funestes qui les avoient proscrits.

Il y a plus, ces sociétés peu nombreuses et bien choisies, n'auront aucun des inconvénients des districts.

Formées de bons patriotes qui se connaîtront, qui s'aimeront et qui auront tous à cœur le bien public, elles ne seront point divisées par des factions, égarées par des cabales ou corrompues par les ennemis de la patrie. L'intérêt général y sera l'objet de tous les vœux; il ne sera donc plus question que de déterminer les moyens les plus justes et les plus efficaces d'y arriver; la voix de la raison se fera toujours écouter, et on n'y connoitra que l'empire des sages; c'est celui de la nature auquel les hommes droits ne peuvent jamais et ne veulent jamais se soustraire. Il suit de là que ces sociétés ne perdront pas le temps en querelles scandaleuses, en vaines disputes, en combats de ruses, de pièges, d'artifices, et qu'elles auront une grande activité : avantage bien précieux toutes les fois que la chose publique est en danger. Il suit de là encore qu'elles seront une école d'instructions continuelles pour tous les citoyens. Or, ces citoyens passant dans les assemblées de sections ne seront plus la dupe des frippons qui

(1) Il faut évidemment lire Sergent. Cependant Sergent était président de la section du Théâtre français.

commençaient toujours par les tromper, pour les sacrifier. Ils y porteront des vues et une opinion toute formée sur les questions qui seront agitées, et ils précipiteront nécessairement la balance du côté du bien général. On s'aperçoit déjà de ces heureux effets dans la plupart des sections de la capitale; et à peine y a-t-il quelques jours que les sociétés fraternelles sont formées! Mais pour les rendre durables, je le répète, le grand point, le point unique est qu'elles ne soient composées que de bons patriotes. Ainsi je voudrais que la première de leurs lois fondamentales fût d'en exclure tout homme d'un état qui gâte l'esprit et dégrade le cœur, tels que les mouchards de l'État-major et de la municipalité, les recors de robe courte et de gendarmerie, les huissiers, les procureurs et autres suppôts de la chicane sans exception; puis les suppôts de l'ancien régime, c'est-à-dire tout robin, calotin, académicien et militaire pensionné du roi ou n'ayant pas donné des preuves éclatantes de civisme.

Je voudrois ensuite que, pour les maintenir toujours pures, la seconde loi fondamentale fût d'en exclure tout faux patriote reconnu, qui s'y seroit glissé furtivement, et tout patriote qui se seroit perverti ou qui auroit manqué à l'honneur. Il n'y a que la censure publique qui puisse ramener les mœurs et il n'y a que les mœurs qui puissent amener le règne de la justice et de la liberté.

Le meilleur moyen pour écarter de toutes les places de confiance les hommes indignes de les occuper, soit par leurs principes funestes, leur asservissement au cabinet ministériel, soit par leurs vices et leurs méfaits, c'est d'exposer en public un tableau, où à côté de chaque nom se trouvent placés les sujets de réprobation. — Un moyen de cette nature ne peut pas d'abord être adopté dans les grandes assemblées, où tant de frippons dominent, où tant de citoyens équivoques et craignant la lumière, ont intérêt de s'y opposer; mais il doit être goûté dans de petites sociétés composées de gens de bien.

Ce moyen adopté suffiroit pour sauver la patrie, pour établir et cimenter la liberté. Quelle gloire si les sociétés fraternelles entreprenaient de le mettre en crédit, en donnant l'exemple chacune dans leurs sections respectives!

(*L'Orateur du Peuple*, IV, 494-498).

DOCUMENTS

Collot d'Herbois, critique dramatique

Il semble que l'on ait tout dit sur Collot d'Herbois, comédien, auteur dramatique, homme politique. Et pourtant, nous avons démontré dans une monographie récente qu'il était mal connu comme comédien, et parfaitement ignoré comme auteur. Aujourd'hui, il nous reste à le faire voir sous une face nouvelle : celle de critique dramatique.

C'est dans une vente d'autographes que nous avons trouvé le document qui va suivre. C'est un compte-rendu, écrit en entier de la main de Collot. Mais nous croyons indispensable, pour en rendre la lecture plus compréhensible, de le faire précéder de quelques éclaircissements nécessaires.

Le 22 février 1789, Collot d'Herbois, acteur et directeur *considéré* (et non pas sifflé, selon la légende) (1), quittait Lyon pour Genève, où ses affaires furent prospères. Il y fait jouer sa pièce *Bonne justice ou le Paysan magistrat*, dans laquelle il tient le premier rôle. Il triomphe dans *l'Habitant de la Guadeloupe*, *La vie est un songe* et *Le Festin de pierre*.

Cependant les idées nouvelles l'enflamment. Il accourt à Paris, et, au lieu de reprendre une direction nouvelle pour

(1) *Mémoires de l'abbé Guillon de Montléon*, écrivain ultramontain, et par conséquent non suspect d'indulgence, t. II, p. 332, 333. — Em. Vingtrinier, *Le Théâtre à Lyon au* XVIIIe *siècle*, etc., etc.

la campagne théâtrale 1790-1791 (il habite alors Chaillot o il eût pu rester dans une modeste aisance, acquise par so travail), il se jette à corps perdu dans la politique, écri vant aussi, pour le théâtre de Monsieur, une pièce natic nale en deux actes et en prose, *la Famille patriote ou l Fédération.*

Cependant, en homme de théâtre, Collot ne peut vivi loin de la scène, et le voici critique dramatique dans le circonstances que nous allons dire : le théâtre Beaujolai (salle actuelle du Palais-Royal) rouvre ses portes sous l direction de Mlle Montansier, laquelle a trouvé en l'abbé d Bouyon un commanditaire intéressé. Le spectacle d'inaugu ration est ainsi composé :

Compliment d'ouverture, par le Cousin Jacques.

Les Époux mécontents, opéra-comique en 3 actes, parol de Dubuisson, musique de Storace.

Le Sourd ou l'Auberge pleine, comédie en 3 actes d Desforges.

Nous savons par l'Almanach des Spectacles que le publi trouva la salle trop petite et les acteurs trop grands. D cela, Collot ne souffle mot, pas plus d'ailleurs que du *Com pliment*, ni de la jolie comédie du *Sourd* qui devait fair courir tout Paris pour y voir Baptiste cadet dans le rôle d d'Asnières. Il est tout entier à l'opéra-comique..... Nous n pouvons d'ailleurs mieux faire que de lui laisser la parole

*
* *

Théâtre de la Delle Montansier (1).

Les Époux mécontents donnés avant-hier pour l'ouverture de c théâtre ont eu le plus grand succès (2).

Un mari jaloux mal à propos, un beau-père dur, un procureu fourbe et farouche, qui ne cesse d'exciter le beau-père et le ma

(1) Autographe de Collot d'Herbois; collection Henry Lyonnet.
(2) Le 12 avril 1790.

à persécuter une femme vertueuse, la sœur du mari amoureuse d'un officier qui se dispose à l'enlever, toutte (*sic*) cette intrigue conduitte (*sic*) par une soubrette éveillée, fine, adroitte (*sic*) et intrigante. Enfin le mariage de la sœur, la réconciliation des époux, le procureur chassé, le beau-père devenu raisonnable. Tels sont les motifs qui dans cette pièce amènent des situations théâtrales et piquantes. Le dialogue ne se ressent nullement de la contrainte presquinévitable (*sic*) dans ces traductions, il est semé de beaucoup de traits plaisants qui n'appartiennent pas à l'auteur italien. La musique en général est délicieuse, abondante en vraies beautés. La finale du second acte est un chef-d'œuvre. *Horatio Storacci* un des meilleurs élèves de Paësiello en est l'auteur. M. Dubuisson est celui du poëme où les difficultés de l'imitation sont si bien vaincues que dans quatre grands actes, il n'y a pas une scène qui soit parasite, ou languissante. L'exécution de l'orchestre est très bonne, et il y a dans touttes (*sic*) les parties un excellent ensemble. Nous ne doutons pas que ce nouveau théâtre ne devienne de plus en plus nécessaire et prétieux (*sic*) aux amateurs.

On a particulièrement distingué dans les chanteurs MM. *Cézar* et *Dupuis*. Melle *Lilié* a soutenu l'idée très avantageuse que ceux qui la connoissent avaient donné (*sic*) à ses talents. Elle a réuni tous les suffrages au quatrième acte dans un superbe morceau d'une exécution difficile et sévère. Melle *Thomassin* a été charmante dans la soubrette. Melle *Martin* seconde amoureuse annonce les plus heureuses dispositions.

La représentation de *Livia* donnée hier a confirmé le succès du premier jour. Melle *Lilié* s'est toujours montrée supérieure. On a trouvé à Mr. Micallet de la gaieté, de l'aisance au théâtre, des moyens agréables comme chanteur. Nous donnerons incessamment l'extrait de cette nouvelle pièce et lorsque nous aurons étudié les acteurs dans différents rôles, nous leur ferons des observations toujours dictées par l'impartialité et l'amour de l'art qu'ils professent.

Instruits de touts (*sic*) les obstacles que la *Delle Montansier* a du combattre pour ouvrir son théâtre, sachants (*sic*) que cette directrice qui tenoit celui de Versailles dont elle avoit doublé les frais pour assurer un service convenable pendant le séjour de l'Assemblée nationale, a essuyé l'année dernière des pertes immenses

lors du déplacement de l'Assemblée, son établissement nous paru d'autant plus intéressant que la bonne composition c spectacles qu'elle dirige atteste sa capacité et son intelligenc Propriétaire d'une salle inhérente en quelque sorte aux aut propriétés du local où elle est située, propriétaire des ouvrag qu'elle fait représenter, propriétaire par ses engagements d talents qu'elle a rassemblé (*sic*); nous ne sçavons pas trop quel raisons on a pu faire valloir (*sic*) pour frapper d'inaction penda plusieurs mois tant de propriétés réunies, et dont le but est uti Nous félicitons vivement Mr. *Bocquillon* un des plus ardents d fenseurs (*sic*) à la Commune des droits de l'homme et du citoye d'avoir soutenu ceux de *Mlle Montansier*, d'avoir par sa mâle vertueuse logique prouvé aux administrateurs, malgré le rapp des établissements publics, que c'étoit une (*sic*) acte de justice ne pas consommer la ruine de cette directrice, de ne pas co damner à rester solitaire et stérile un domaine appartenant public et aux arts, dont les fruits sont aussi doux et le prod aussi utile à la circulation du numéraire, et aux ressources commerce dans le quartier où ce théâtre est situé.

En note (d'une autre main) :

« Voy. *Journal de la Police et des Tribunaux*, 14 avril 1790. »

.·.

Ainsi se termine le document retrouvé par nous, m dont la forme n'est pas sans nous surprendre quelque pe Collot d'Herbois faisant l'éloge — en 1790 — de la protég de la Reine, de la directrice royaliste et intransigeante q forcée de quitter Versailles, avait voulu pénétrer à Paris. mois d'octobre 1789, le jour même où le roi et la reine f saient leur entrée solennelle aux Tuileries !

Il est vrai, d'autre part, que Mlle Montansier n'avait privilège, ni moyen d'en obtenir; que, se fondant sur l principes libéraux adoptés moralement par tous, elle ina gurait un nouveau régime en passant outre, en ouvrant sa l'autorisation de la Municipalité. Et c'est sans doute ce

crânerie qui plaisait au farouche Collot d'Herbois et lui faisait oublier le passé de la directrice, cette étonnante femme d'affaires qui devait trouver le moyen d'étonner trois générations par sa prodigieuse activité.

HENRY LYONNET.

Le 2e bataillon des volontaires des Ardennes (1793-1794)

Nous avons publié dans la 6e livraison de l'année 1894 de la *Revue historique ardennaise* (p. 268-274) un rapport sur les marches et cantonnements du 2e bataillon des volontaires des Ardennes pendant les premières guerres de la Révolution, dans l'Argonne, en Belgique et en Flandre. Le rapport s'arrêtait au 19 août 1793, jour où le bataillon entrait à Cambrai. Un heureux hasard nous a fait trouver la fin de ce document, mal écrit et mal rédigé, parfois inexact et obscur, mais qui contient quelques détails précis, intéressants et qu'on ne trouve que là. — A. C.

« ... Cette ville (Cambrai) qui fut le tombeau d'un grand nombre de défenseurs de la patrie, sacrifiés le plus souvent par la trahison de leurs propres chefs, éprouva le 12 septembre 1793, entre Bouchain et Avesnes-le-Sec, un revers des plus malheureux par lequel la garnison fut presque entièrement détruite (1). A cette époque, notre bataillon perdit 600 hommes. Il ne lui restait plus que son dépôt et ses malades; ce qui lui donnait tout au plus 150 hommes. Il était nécessaire de le compléter au plus tôt, lorsqu'un bataillon de première réquisition, venant du district de

(1) Voir sur le combat d'Avesnes-le-Sec, qui coûta aux Français, commandés par l'inepte Declaye, 2,000 morts et 2,000 prisonniers, le chapitre XI de notre *Hondschoote*.

Vierzon, département du Cher, et au nombre de 700, aug
menta nos débiles forces (1).

L'ennemi inquiétait toujours la ville qu'il tenait en blo
cus. Tous les jours il fallait faire des sorties pour s'oppose
à ce qu'il pouvait entreprendre. Quoique notre bataillon fû
recomplété, il ne pouvait guère compter sur ses nouvelle
forces, car les nouveaux arrivés n'avaient aucune idée d
l'instruction militaire. En peu de temps, cependant, on par
vint à les mettre en état de servir et de se battre. Mais que
fut le fruit de ces instructions? Logés dans un quartier dor
l'air fétide était capable d'empestiférer la ville, la mauvais
eau qu'on y buvait nous enleva une grande quantité de ce
hommes par les maladies.

La première sortie, cependant, que nous fîmes, avec l
restant de ces nouveaux venus, assez instruits et déterminé
pour se mesurer avec l'ennemi, fut dans le mois de nivôse
sur le village d'Iwuy, à quelques lieues de Cambrai et situ
sur les rives de l'Escaut. Ce village renfermait un nomb
considérable de grains que l'ennemi mettait en réquisition
Il fallait y aller en force pour user du même droit. La gar
nison marcha sur ce village, ayant à sa tête le général Ch
puis (2). A notre arrivée, l'ennemi se retira, et tandis qu'o
l'amusait en tiraillant, l'on chargeait les grains sur des vo
tures que l'on ramenait à Cambrai, avec un grand nombre d
bestiaux. On fit longtemps ce pénible travail malgré l'extrêm
rigueur de la saison et sans éprouver le moindre obstacle.

Le 5 de germinal (3), notre bataillon fut en cantonnemen
dans les villages de Cuvillers et de Bantigny, à une lieue d
Cambrai, et près le camp de Tilloy. Le 8, il reçut ordre d
se rendre à Cambrai où l'on passa la nuit. Le lendemain, a
matin, nous sortîmes avec la garnison pour prendre un

(1) C'est ainsi que le 5e bataillon de Paris qui était lui aussi à Cambrai
faisait brigade avec le 2e des Ardennes, se renforce et se complète à la mê
époque par des réquisitionnaires du Nord.

(2) René-Bernard Chapuis, général de brigade depuis le 12 septembre 17

(3) 25 mars 1794.

position entre la route de Solesmes et de Bouchain. Notre bataillon resta en arrière de l'armée, en observation, avec deux pièces de douze. Nous reçûmes l'ordre aussitôt d'avancer pour soutenir notre cavalerie; mais en chemin faisant, nous reçûmes contre-ordre pour reprendre notre même position. Le canon seul se fit entendre avec force dans cette journée, et nous touchions au déclin du jour lorsque le général jugea à propos de faire rentrer la garnison, car il n'était guère possible alors de résister au froid qu'il faisait.

Le 10, notre bataillon retourna dans son cantonnement. Nous y goûtions les douceurs du repos depuis huit jours; mais le 19, au soir, en revenant de l'exercice et se disposant à manger la soupe, le bruit de la générale nous fit courir aux armes. On profita de l'obscurité de la nuit pour se retirer en silence sur les bords de l'Escaut entre les villages de Ramillies et de Thun-l'Evêque. Une garde nombreuse fut de suite commandée avec la compagnie des grenadiers, pour marcher en éclaireurs devant l'ennemi et s'opposer à son passage. Quoi qu'on s'attendît à une chamaillade, il n'arriva cependant rien de nouveau. Sur le matin, il plut abondamment; ce qui rendait la terre extrêmement glissante; mais en dépit du mauvais temps, nous allâmes bivouaquer sur les glacis de Cambrai l'espace de trois à quatre heures, en attendant notre rang de bataille, tandis que la garnison sortait de la ville. On marcha sur la route du Cateau à cinq lieues de Cambrai. L'armée ayant pris sa position, l'infanterie resta en bataille; la cavalerie et l'artillerie agirent seules dans cette journée. De part et d'autre, la canonnade fut très vive sur la route. Nous fîmes quelques prisonniers, et quelques chevaux furent enlevés à l'ennemi. L'armée se retira sur le soir, et le bataillon, croyant regagner son ancien cantonnement, reçut l'ordre d'aller relever le bataillon des Deux-Sèvres à Thun-l'Evêque.

Le 4 floréal (1), l'armée passa l'Escaut et marcha sur trois

(1) 23 avril 1794.

colonnes, sous les ordres des généraux Chapuis et Bonnaud (
L'on se mit en marche sur le village d'Avesnes-le-Sec,
quelques lieues de Bouchain. L'ennemi était en cantonneme
dans ce village, et ne s'attendait point à notre arrivée. 5
600 d'entre eux furent surpris et faits prisonniers par no
cavalerie qui avait chargé sur le village. Notre bataillon ét
alors embrigadé avec le 1er bataillon de la Somme et
54e régiment d'infanterie connu autrefois sous le nom
Royal Roussillon.

Pendant la nuit, l'armée bivouaqua au-dessus d'Avesn
Le 5, au matin, le canon se fit entendre. Le général Bonna
vint alors près de nous et commanda à notre demi-brigade
former le bataillon carré. Ce qui se fit au même insta
Bientôt après nous aperçûmes que nos gens étaient mis
déroute; infanterie et cavalerie, tous étaient confondus e
semble. Notre cavalerie s'avançait en désordre vers no
demi-brigade, et Bonnaud, croyant que c'était celle de l'e
nemi, ordonna aux canonniers de notre bataillon de faire f
sur elle. Cinq à six à coups furent lâchés, et le trouble fut
grand qu'on se méconnaissait même dans ce moment. Voya
qu'on tirait sur elle, notre cavalerie répondit par un ob
qui tomba à la gauche de notre bataillon sans blesser pe
sonne. Un aide de camp et un cavalier accoururent vers no
au grand galop en s'écriant l'un et l'autre : « Ne faites p
feu, canonniers, vous tirez sur nos gens ! » Le feu cessa
l'instant, ainsi que le désordre. Chacun reprit ses sens,
l'armée se rallia avec calme sur la gauche d'Avesnes, et l'o
marcha de suite sur un village situé dans un fonds, sur l
bords d'une petite rivière qui nous séparait de l'ennem
Nous occupions une hauteur.

A l'instant, nos tirailleurs, joints à ceux du bataillon
la Somme, foncèrent sur ce village où il se fit un feu tr
vif. Nos canonniers firent pleuvoir une grande quanti

(1) Jacques-Philippe Bonnaud, général de brigade depuis le 28 janvier 17
général de division le 13 juin 1793.

d'obus sur la cavalerie ennemie qui voulait passer l'eau. Cependant, étant suivis d'une nombreuse infanterie et voyant qu'ils s'avançaient avec de nouveaux renforts, nous fûmes obligés de nous retirer sur Avesnes où l'on se mit en bataille en attendant l'ennemi. Ce dernier qui observait toutes nos démarches et qui s'imagina que nous battions en retraite, ne tarda pas à nous suivre, en tirant sur nous force boulets. On fut effectivement obligé de se replier sur Bouchain. Mais, au moment de notre retraite calme et paisible, les hussards noirs, comme sous le nom du 10ᵉ régiment, mirent le désordre dans l'armée en criant avec effroi *sauve qui peut*. Le désordre fut bientôt dans l'armée, quoique l'ennemi ne nous poursuivît point avec acharnement. Profitant de ce trouble, ces indignes hussards pillèrent le fourgon de notre bataillon. La boîte contenant la pharmacie de notre chirurgien tomba entre leurs mains et s'imaginant trouver le trésor, ils enfoncèrent la boîte. Qu'y trouvèrent-ils pour leur honte? Des drogues et du charpis (*sic*). Le butin (1) de nos officiers devint aussi leur proie. Avec inhumanité, ils couraient dans le fort de l'armée, écrasant les volontaires sous les pieds de leurs chevaux, et commettant mille autres cruautés et de nouvelles bassesses. Ce ne fut qu'auprès de Bouchain qu'on parvint à rallier l'armée. Chacun, après, se retira dans ses cantonnements (2).

Sur la nuit du 6, l'armée se réunit sous les murs de Cambrai jusqu'au lendemain matin et l'on marcha sur le Cateau.

(1) Mot ardennais : hardes, bagages.

(2) Cette journée du 25 avril fut donc un insuccès pour les Français. Leur infanterie fut mise en déroute, et, comme dit le général Bonnaud dans son rapport, sauvée par la cavalerie; les carabiniers, le 13ᵉ dragons, le 5ᵉ et le 6ᵉ hussards « réparèrent le peu d'énergie que montra l'infanterie ». Bonnaud ajoute que les corps qui faiblirent étaient les mêmes qui, le 12 septembre, au combat d'Avesnes-le-Sec, avaient été si maltraités. Parmi eux était le 10ᵉ régiment de hussards dit des hussards noirs ou des hussards de la mort parce qu'ils portaient au frontal de leur coiffure une tête de squelette sur des os en sautoir; le représentant Laurent s'était déjà plaint de leur inconduite et de leur indiscipline; « le soldat, disait-il, pille la campagne et met à contribution les cultivateurs » : cf. notre *Hondschoote*, 292.

En arrivant, notre bataillon battit le pas de charge sur u village entouré de bois où nous fîmes quelques prisonnier Nos grenadiers, avec deux autres compagnies, se mirent embuscade sur la gauche de la route. Il faisait une chale excessive, et nous étions tous à jeun, quand de braves pa sans, réjouis de notre arrivée, nous apportèrent du pain de l'eau ; ce qui nous donna des forces. Après un léger rep le général Chapuis accourut vers nous pour nous dire q nous destinait l'honneur de marcher les premiers sur redoutes inaccessibles du Cateau. Les cris mille fois répé de *Vive la République* lui témoignèrent notre allégresse lui furent un sûr garant de notre courage. Nous marche de suite en avant et nous nous mîmes en bataille sur u hauteur d'où l'on voyait aisément l'ennemi et ses batteri L'ennemi nous aperçoit aussitôt ; il fait pleuvoir sur n une grêle d'obus et de boulets. La cavalerie anglaise cha la nôtre et nous oblige à une retraite précipitée. L'arm qui vit notre mouvement, se mit en désordre, et rien d'ét nant, car, soit ignorance ou de trahison de Chapuis, l'arm qui se trouvait en masse, ne put manœuvrer dans cette c constance.

L'ennemi, profitant de notre désordre, fonça sur colonne, et le citoyen Serret, notre colonel en second, co manda au bataillon de se mettre en tirailleurs dans le bois le village où nous avions d'abord battu la charge. Il fut toute impossibilité d'exécuter ces ordres, car, obligés franchir un ravin d'une extrême profondeur, nous y to bâmes en masse, embarrassés dans nos propres armes, presque tous entassés les uns sur les autres par cette ch inattendue. Nos pièces qui y étaient également tombées, a les hommes et les chevaux, y restèrent, faute de pouv leur procurer le moindre secours. Nos grenadiers et d autres compagnies qui étaient encore, comme nous l'av déjà observé, en embuscade sur la gauche de la route, poussèrent avec beaucoup de succès l'ennemi qui vint charger.

Dans cette sérieuse affaire, la colonne du centre, conservant son sang-froid et maintenant son courage, résista à plusieurs reprises aux efforts de la cavalerie ennemie qui ne put y pénétrer et qui paya bien cher son audace. L'ennemi au milieu de nous, la bataille fut sanglante et le champ de bataille fut couvert d'un grand nombre de Français, encore plus d'Anglais, quoique le résultat du combat fût à leur avantage. Cette journée nous eût été plus funeste si les carabiniers et le 13e régiment de cavalerie n'y eussent déployé leur courage ordinaire qui retint la fougue de l'ennemi dont ils hachèrent un grand nombre, et s'ils n'eussent protégé la retraite de l'armée.

Notre bataillon éprouva dans cette malheureuse affaire une perte considérable d'hommes. Un grand nombre furent faits prisonniers. Beaucoup d'autres revinrent au bataillon, dangereusement blessés, entre autres notre tambour-maître, âgé de 12 à 13 ans, qui fut laissé pour mort sur le champ de bataille, ayant reçu neuf coups de sabre sur la tête et un coup de pointe dans les reins (1).

Le soir du même jour, nous regagnâmes jusqu'à 8 à 10 heures du soir, et le 9, au matin, on fit une promenade militaire sur la route du Cateau, jusqu'au même lieu où s'était passée la malheureuse affaire du 7. Nous revînmes passer la nuit sous les murs de Cambrai et le lendemain, ayant passé l'Escaut, nous restâmes en bataille près le village d'Iwuy l'espace de cinq heures, et, ayant repassé l'Escaut, nous fûmes bivouaquer sur la route du Cateau. Le lendemain, on rentra à Cambrai, on y caserna notre bataillon dans l'évêché et nous y restâmes jusqu'au 15 floréal, où nous reçûmes l'ordre de partir de suite pour Douai.

Nous nous mîmes en route par le temps le plus exécrable.

(1) C'est l'affaire du 26 avril, dite affaire de Troisvilles ; elle fut gagnée par la cavalerie des alliés et coûta aux Français 5,000 tués ou blessés, 350 prisonniers dont le général Chapuis et 32 pièces d'artillerie. Bonnaud a d'ailleurs très bien marqué dans son rapport les causes du désastre : une fausse manœuvre de la colonne du centre, la fatigue des troupes et le manque de chefs.

Il faisait déjà nuit quand nous arrivâmes près de Douai
le général ordonna à l'armée de bivouaquer dans un ch
inondé d'eau. Quel lit de repos pour des hommes hara
de fatigue ! Le froid fut si rigoureux que le lendemain on
des morts et d'autres expirants, et dans l'impossibilit
recevoir les secours de l'humanité. L'armée n'en pou
déjà plus. Continuellement sur pied, exposée nuit et jo
toute la rigueur de la saison, toujours battue, elle se liv
déjà au découragement. L'intrépide Bonnaud, compatis
au sort de ses frères d'armes, leur fit augmenter la ra
d'eau-de-vie, et, sur les 10 heures du matin, on entra à D
aux cris de *Vive la République*. Le soleil eut aussi com
sion de nous, et sécha nos habits qui étaient trempés. D
le même jour nous traversâmes le village de Pont-à-Ma
au-dessus duquel nous bivouaquâmes pendant la nuit.
lendemain nous campâmes sur les terres de Sainghin, à d
lieues de Lille. L'ennemi nous faisait face et nous oblig
à la plus exacte surveillance.

Le 21 du même mois, l'armée fit un mouvement pour a
quer l'ennemi, faisant fête de marcher sur Tournai. Su
matin, à la première attaque, notre armée eut l'avantag
fonçait avec progrès sur l'ennemi. De part et d'autre, l'a
lerie faisait un feu terrible. Notre bataillon était de la colo
d'observation, lorsque le général Souham nous dit d'un
encourageant et satisfait qu'aujourd'hui il fallait faire sa
la carmagnole à tous ces bougres là. Comme l'armée a
le dessus, nous la suivîmes en escortant le parc d'artille
Mais le général Souham, s'apercevant bientôt qu'il n'y a
personne sur la droite du camp de Cysoing, envoya sur
gauche, pour soutenir deux pièces de douze, le 5ᵉ batail
de Paris, et dit au 54ᵉ régiment d'infanterie et à notre bat
lon de le suivre. Nous étions embrigadés avec ces deux
taillons. Ayant suivi le général, et n'ayant pas fait un qu
d'heure de chemin *(sic)*, que le citoyen Souham donna
ordres au citoyen Richoux, notre colonel en chef, qui co
mandait la demi-brigade, de nous faire mettre en batail

ce qui se fit au même instant. Effectivement, il était temps, car la cavalerie anglaise s'avançait sur nous, au nombre de 4,000 hommes. Nous n'avions que 800 baïonnettes à leur opposer. Nos pièces marchèrent en avant, escortées de deux escadrons de chasseurs à cheval. Nos canonniers alors firent feu, eurent une pièce démontée, et quelques-uns d'entre eux furent dangereusement blessés; un seul fut tué. La cavalerie ennemie s'avançait toujours, et nos hommes se mettaient en défense et se disposaient à faire feu, lorsque le citoyen Serret, notre commandant en second, s'écria à haute voix, pour tromper l'ennemi : « Volontaires, ne faites pas feu, l'arme au bras! » L'ennemi qui était à portée d'entendre et qui voyait une poignée d'hommes qui lui semblaient mettre bas les armes, s'avança sur nous avec confiance. A leur approche, notre bataillon et le 54e firent un feu de file sur les Anglais qui n'étaient éloignés de nous qu'à portée de pistolet. Un grand nombre d'entre eux tombent à nos pieds. Les autres se retirent de suite dans le plus confus désordre, bien étonnés de la résistance et du courage d'une poignée d'hommes. Nous ne leur eussions pas donné le temps de se rallier si nous eussions eu avec nous de la cavalerie. Mais quelques régiments nous refusèrent du secours. Nous voyant bien déterminés et disposés à nous battre, le commandant Serret nous encouragea par son exemple en criant *Vive la République*. Ce cri devint alors général dans les deux bataillons. Nous nous trouvions dans un cas bien embarrassant : il nous fallait vaincre ou mourir. Tous d'un commun accord jurent de ne point s'abandonner, et de triompher ou de périr pour la République. Une seconde fois la cavalerie ennemie se présente pour nous charger, et toujours même avantage de notre côté. Les cris de *Vive la République* recommencent, et l'ennemi en fut plus effrayé que de nos coups de fusils qui ne pouvaient aisément faire feu par la pluie qui tombait à verse. En vain firent-ils un troisième effort. Sans secours et abandonnés à notre propre courage, nous bravons leur furie. Nous étions en plaine et, après quelques tentatives, ils par-

vinrent cependant à nous entourer. Trois fois nous aya fermé le passage, trois fois nous nous le sommes ouvert p la force de nos baïonnettes. Leurs escadrons nombreux to bent sous nos coups et plus de 300 d'entre eux mordent poussière. Après plus d'une heure de combat et d'une o niâtre résistance de notre part, arriva à notre secours brave 13e régiment de cavalerie qui protégea notre retrai comme ils l'avaient déjà fait à l'armée auprès du Cateau. P notre résistance courageuse nous fîmes le salut de l'arm qui battait en retraite dans le plus confus désordre. Satisfa de nous-mêmes et ne nous applaudissant que pour la gloi de la République, nous nous retirons contents à notre can sans avoir éprouvé la moindre perte. Le général Bonnau arrivant à nous, nous félicita en versant des larmes de joie nous promit qu'il en instruirait la Convention nationale ; no le remerciâmes de cette précieuse récompense en faisa éclater les cris de *Vive la République*, qu'il répéta avec no Les papiers-nouvelles firent en effet mention de cette acti qu'aura peine à croire celui qui n'en fut pas le témoin (1).

Le 28, l'ennemi nous attaqua dans notre camp. No pliâmes bagage. La journée fut chaude. Notre bataillon fut employé qu'à faire des contre-marches pour tromp l'ennemi. Sur le soir, n'étant point en forces, il nous oblig à battre en retraite jusqu'aux premiers retranchements Lille (2).

Le lendemain matin, nouvelle décoction. Nous marcho sur Lannoy. Notre bataillon soutint deux pièces de douze quatre de huit qui battaient sur la ville. Aucun de no cependant ne fut atteint d'aucun coup quoiqu'il tombât à n côtés une grêle de boulets. A 11 heures du matin et ap une longue et opiniâtre résistance de toutes parts, Lann tomba au pouvoir des républicains avec 800 prisonniers une quantité prodigieuse de bouches à feu. Sur le soir, no

(1) Affaire du 10 mai.
(2) Affaire du 17 mai.

prîmes notre cantonnement au village de Toufflers, au-dessus de Lannoy. L'ennemi était si près de nous que nos avant-postes se tiraient continuellement pendant la nuit; ce qui obligeait notre bataillon de se tenir sous les armes jusqu'au matin, où nos grenadiers allaient en découverte (1).

Le 3 prairial, nous attaquâmes l'ennemi retranché jusqu'aux dents dans le village de Templeuve. Notre bataillon était en bataille, et l'artillerie ennemie faisait un feu terrible sur nous. On nous détacha pour aller en tiraillant, à l'exception des grenadiers qui restèrent pour soutenir nos pièces dont une a été engueulée par un boulet de 13 qui tua deux de nos canonniers et en blessa cinq autres. Le feu terrible du canon et de la mousqueterie qui avait commencé depuis les heures du matin, ne cessa que sur les 11 heures du soir, où chacun se retira dans ses cantonnements avec perte. Après cette affreuse journée, nous eûmes à regretter l'absence d'un grand nombre de nos frères d'armes qui furent tués ou faits prisonniers. Nous fûmes baraquer au-dessus du village de Lys où le bataillon prenait également les armes pendant la nuit. Nous y restâmes sept à huit jours lorsque nous suivîmes la colonne du général Bonnaud qui devait servir d'observation à l'armée qui faisait alors le siège d'Ypres (2).

L'espace de trois jours nous baraquâmes devant Holbeke.

Nous marchâmes ensuite à Courtrai pour aller baraquer snr la route qui allait en droite ligne à Tournai. Comme l'ennemi nous inquiétait, il fallait encore se tenir sous les armes toutes les nuits et nous n'avions d'autre repos que celui qu'on voulait bien prendre dans la journée.

Dans la nuit du 25 nous marchâmes au-dessus de Courtrai pour s'opposer au passage de Clerfait qui venait à la tête de 12,000 hommes pour débloquer Ypres. Mais, l'espion ayant instruit l'ennemi de notre marche, il s'en retourna comme il était venu, et nous regagnâmes nos baraques.

(1) Affaire du 18 mai, dite de Lannoy.
(2) Affaire du 22 mai, dite de Templeuve.

Six décades s'étaient déjà passées lorsque nous fûm bivouaquer au-dessus d'Audenarde. Mais le général Thier voyant que notre bataillon avait extrêmement souffert feu et qu'il était beaucoup diminué par les fatigues q avait essuyées, jugea à propos de nous faire entrer à Au narde, où nous fîmes le service de cette place l'espace trois mois en fournissant trois détachements pour les p d'Alost, de Grammont et d'Amay.

Le 4 brumaire, notre bataillon reçut l'ordre de se ren à Dunkerque, où nous faisons depuis ce temps le service place, et fournissons un grand nombre d'hommes pour travaux du port, et où nous restons bien ennuyés et méc tents de ne pouvoir partager l'honneur des conquêtes de braves frères d'armes.

Dunkerque, ce 24 messidor 3e année républicaine.

Certifié véritable par nous, membres du Conseil d'admi tration.

Grignard, Martin, Gillet, Bertrand, Navay,
Laleu, Baudoin, Doudoux, Minet, Serret.

NOTES ET GLANES

Bailleul. — « Cependant quelques détenus plaignirent Robespierre, dans lequel ils croyaient avoir un protecteur; de ce nombre fut M. Bailleul, l'un des députés mis en arrestation par suite des événemens du 31 mai, et alors détenu au Luxembourg; il manifesta devant plusieurs prisonniers son déplaisir de la chute de ce misérable. Pour effacer l'idée que cette indiscrétion avait pu donner de lui, il se jeta à corps perdu dans le parti *Thermidorien;* mais les prisonniers du Luxembourg n'avaient pas oublié ses doléances sur cette révolution dans la matinée du 10 thermidor, et ils doivent consigner ici cette particularité; elle peut se lier avec la conduite qu'a tenue depuis M. Bailleul dans plusieurs occasions importantes. » (C. F. Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la révolution de France*, 1803, tome V, p. 367). — C. V.

La carmagnole. — La carmagnole et le bonnet rouge, ces deux pièces essentielles du costume des sans-culottes, ne devinrent d'un usage courant qu'au milieu de l'année 1792, au moment de l'explosion patriotique qui suivit la proclamation de la patrie en danger. Mais, depuis longtemps déjà, les sociétés fraternelles, qui furent le laboratoire des idées et des symboles démocratiques, avaient donné l'exemple d'honorer le vêtement des gens du peuple. L'un des premiers exemples du port de la carmagnole par les orateurs des réunions publiques me paraît être celui qui est signalé dans le document suivant, qui date de la fin de mars 1791 : « Une députation du club de la rue Saint-Antoine

s'est présentée à celui des Cordeliers pour lui apporter son vœ sur cette abominable proclamation de la municipalité (1) L'orateur qui a porté la parole s'est présenté en veste. Ce co: tume m'a frappé et a rempli mon âme d'admiration. J'ai vu dar ce citoyen un frère qui, bravant les usages reçus, nous a donn le plus bel exemple, et en même tems le plus frappant, de cet égalité si précieuse, si vantée et si peu suivie encore. Ce tra restera longtemps gravé dans ma mémoire. Le vrai mérite c l'homme se trouve dans le cœur ; c'est là la source du bien et d mal. » (*L'Observateur du Club des Cordeliers et de la section a Théâtre français*, n° V, p. 40). — A. Mz.

Marie-Antoinette. — « Epigramme sur le retranchement de maison du roi :

De ton économie on connoît les raisons,
Louis ; mais en faisant aujourd'hui maison nette,
Sauve au moins l'écurie en faveur d'Antoinette,
Et garde-lui surtout les meilleurs étalons. »

(*Journal du Diable*, n° 31, *s. d.* [vers juin 1790]). — A. Mz.

Merlin de Thionville au 9 thermidor. — « Ayant remis Sain Just entre les mains des membres de la commune de Paris, Ha riot quitta aussitôt l'Hôtel-de-Ville pour se rendre au comité c sûreté générale, où l'on disait que Robespierre et les autres pro crits étaient détenus. Le général de l'armée parisienne n'ava avec lui qu'une vingtaine de gendarmes ; mais sur sa route peuple criait *Vive Hanriot!* Chemin faisant, Hanriot renconti Merlin de Thionville, regardé comme un des conjurés conti Robespierre ; il le fit arrêter et le laissa au corps-de-garde d Palais-Égalité (le Palais-Royal). — Une personne présente à l'a restation de Merlin de Thionville m'a assuré qu'au moment où c député se vit au pouvoir de Hanriot, il protesta de son dévo ment à Robespierre, et de son mépris pour les conjurés. Je r puis pas mettre en doute ce fait, qui prouve le peu de morali

(1) Il s'agit de la proclamation sur le droit de porter les armes cont laquelle avaient protesté la société fraternelle séante aux Jacobins rue Sain Honoré, le 20 mars, et le club des Cordeliers, le 22 mars 1791.

de ceux que Robespierre détestait. » (Léonard Gallois, *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même*, 1837, tome VII, p. 267). — C. V.

La Noblesse sous l'ancien régime. — « La France paie tous les ans à la noblesse : 12.000.000 pour les évêchés; 11.000.000 pour les abbayes et prieurés d'hommes; 3.000.000 pour les abbayes et prieurés de femmes; 4.000.000 pour les canonicats possédés par les nobles (ajoutez le revenu des commanderies de Malte); 20.000.000 de pensions sur le trésor royal; 44.000.000 pour les officiers de l'armée. On ne peut pas évaluer tout ce que la noblesse tire des maisons du Roi, de la Reine, et des maisons des princes. On ne peut pas évaluer ce qu'elle obtient en gratifications et pensions inconnues sur différents objets. Elle possède presque toutes les terres seigneuriales et fiefs du royaume, tous les plus beaux domaines. Il est inconcevable qu'une classe d'hommes, surtout la partie noble du clergé, qui ne parlent jamais que d'honneur et d'élévation d'âme, puissent descendre jusqu'à s'opiniâtrer à vivre dans la profusion, aux dépens de tant de millions de malheureux réduits à la plus affreuse misère, par toute sorte de mangeries. Il est bien étonnant que des gens si aimables et si perfectionnés veuillent faire passer pour sacrifice la part de leur contribution. Qu'on juge par là de la confiance extrême qu'il doivent avoir en l'habitude de l'esclavage. Ils craignent toujours qu'on ne veuille les faire passer pour citoyens, s'ils viennent à contribuer, et l'on pourrait prédire qu'ils ne paieront pas, et que les États-Généraux du beau siècle de lumières ne feront pas mieux que les États précédents, qu'ils feront moins encore que ceux de Tours, sous Charles VIII. En un mot, il y aurait à parier que les gens de justice et de *toute robe* y auront l'influence; c'est tout dire. Lisez le *Paradis Perdu* de Milton. » (*Les Coupons, ou considérations sur les affaires générales, par un spectateur privilégié*, 1789, p. 40-41). — C. V.

Robespierre au collège d'Arras. — « Au moment de la Révolution, mon père habitait une petite ville de la Picardie, où se trouvait une collégiale fondée par les seigneurs du lieu, et il avait des relations de société avec un des chanoines de la collégiale. Un jour, c'était à l'époque où Robespierre commençait à jouer

un rôle important, le chanoine, sur une question de mon père, lui répondit : « J'ai été, au collège d'Arras, le camarade de Robespierre; c'était ce que l'on appelle un bon enfant. » (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 2e série, tome VIII, année 1877, p. 283; communication de M. de la Prairie). — C. V.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil des Actes du Comité de salut public, publié par F.-A. AULARD; tome XVIII (7 novembre 1794-20 décembre 1794). — Paris, Imprimerie nationale, 1908 ; 1 vol. gr. in-8° de XXXI-850 pages.

Ce dix-huitième volume du *Recueil* que publie M. Aulard se présente au public avec les mêmes défauts que les précédents, et dont le plus grave est une absence presque complète de méthode. Depuis vingt ans qu'il travaille à cette publication, M. Aulard est resté aussi inexpérimenté que le premier jour. Son ignorance est déconcertante. L'incertitude de son plan est plus déconcertante encore. On pouvait espérer qu'au cours de son travail, M. Aulard atténuerait les graves imperfections de ses premiers volumes. C'est un espoir auquel il faut définitivement renoncer, depuis qu'il nous a fait connaître, par l'avertissement de ce tome XVIII, la liste des pièces supplémentaires qu'il publiera plus tard, liste qui montre jusqu'à l'évidence que M. A. s'est trouvé incapable de faire le relevé méthodique, précis et complet de ses lacunes.

J'ai déjà dit ailleurs (1) ce que je pensais du *Recueil des Actes du Comité de salut public*. Je n'y reviendrai pas. Je constaterai seulement qu'aujourd'hui M. Aulard reconnaît lui-même, non seulement ses omissions, mais aussi les « variations de sa méthode et de son plan » (2), euphémisme aimable pour désigner un désordre qu'il n'est plus possible de cacher. Je ne lui reprocherai pas d'avoir donné deux fois, à des dates différentes, les mêmes pièces, puisqu'il l'avoue lui-même (3); je ne lui reprocherai pas davantage ses analyses trop succinctes et souvent mal choisies, puisqu'il invoque, pour s'excuser, l'exiguité de son cadre (4). Mais comment expliquer que ce cadre, si étroit,

(1) V. *la Révolution française* du 14 juillet 1908, pp. 88-96.
(2) Avertissement du tome XVIII, p. I.
(3) Avertissement du tome XVIII, p. XXXI.
(4) *Ibid.*, p. II.

lui ait permis de donner cependant une quantité considérable d'acte étrangers au Comité de salut public et simplement contresignés approuvés par lui, pièces qui ne peuvent être jointes aux actes d Comité que grâce à une interprétation très large? On en trouvera d exemples caractéristiques dans ce tome XVIII, aux pages 40, 4 110-113, 118, 211, 317, 386, 448, 500, 501, 548, 562, 624, 643-648, 65 677, 678, 752, 771, 787, 788, 796, 797, 807, etc.. D'ailleurs, si M. avait voulu donner systématiquement les rapports adressés au Comit on aurait à lui reprocher, sur ce point, des lacunes innombrables.

Étrange méthode que d'annoncer que l'on donnera seulement correspondance des représentants en mission avec le Comité de sal public et la Convention, et de donner ensuite les circulaires du Comi aux agents nationaux des districts (1). D'autre part, M. A. publie volo tiers les lettres personnelles qu'échangent certains membres du C mité de salut public avec des représentants en mission. C'est ain que ce tome XVIII contient toute une correspondance entre Merlin Douai et Merlin de Thionville (V. pp. 307, 490-491, 605, 731, 746, 76 762, 813-814), correspondance tout à fait personnelle et qui n'a rien commun avec la correspondance du Comité. Une autre lettre, adress par Cambacérès à Génissieu (p. 611), est en ce sens particulièreme précise, puisque Cambacérès y fait remarquer à Génissieu que c'e un autre de ses collègues qui lui répondra au nom du Comité. Aucu de ces lettres n'est donc ici à sa place. Déjà, dans les volumes ant rieurs, M. A. avait cité des lettres particulières, par exemple une lett de Robespierre à Saint-Just, du 12 brumaire an II. En ce cas, pourqu avoir fait un choix? Pourquoi n'avoir pas donné également une lett de Robespierre à Saint-Just du 6 prairial an II, une autre du même Lebas et à Saint-Just du 15 floréal an II? Elles n'étaient ni moins int ressantes ni moins importantes pour l'histoire (2).

Mais l'exemple le plus frappant de cette absence de méthode, on

(1) V., par exemple, tome XV, pp. 222-223. Dans ce cas encore, il y aur de nombreuses lacunes à signaler, si l'on supposait que M. A. a voulu do ner la correspondance du Comité avec les agents nationaux des district un seul exemple : on trouvera, dans mon édition des *Œuvres complètes* Saint-Just (II, p. 452), une lettre du Comité à l'agent national du district Billom, que le Recueil de M. A. ne contient pas.

(2) Bien entendu, je ne parle ici que des pièces placées par M. A. dans l actes du comité. On ne saurait en effet lui reprocher de citer en note, qua l'occasion s'en présente, telle ou telle lettre particulière, qui précise explique un fait (V. une lettre de Robespierre à Saint-Just et Lebas 9 nivôse an II, une autre de Jean-Bon Saint-André à Porcher du 30 brumai an III, etc.).

trouvera dans les variations de M. A. au sujet des lettres de Carnot. On sait que, dans l'avertissement de son 1er volume (pp. XLIV-XLV), M. A. avait annoncé qu'il ne publierait pas les lettres écrites de la main de Carnot ou signées de lui seul, et qu'il se bornerait à les mentionner, ces lettres devant être réservées à l'édition de *la Correspondance générale de Carnot*, à laquelle M. A. renverrait son lecteur. Méthode discutable sans doute, mais qui, une fois admise, devait du moins être fidèlement et rigoureusement suivie. Mais M. A. ne sait se plier à aucune règle, pas même à celles qu'il a lui-même forgées. Dès lors, il vagabonde à travers cette correspondance de Carnot, tantôt se bornant à analyser une lettre, tantôt la donnant tout entière, suivant le caprice du moment. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, qu'il donne : à la date du 21 floréal an II, une lettre à Prieur (de la Marne), écrite tout entière de la main de Carnot (tome XIII, p. 417) ; à la date du 20 prairial, la minute autographe d'une lettre à Richard et à Choudieu (XIV, p. 216) ; à la date du 21 prairial, une lettre, signée de Carnot seul, à Choudieu (*ibid.*, p. 231) ; à la date du 1er messidor, une lettre, signée de Carnot seul, aux représentants près les armées (*ibid.*, p. 402), etc., obligeant ainsi l'éditeur de *la Correspondance de Carnot* à ne donner qu'une analyse de ces pièces et à renvoyer son lecteur au *Recueil* de M. Aulard. Dira-t-il, pour son excuse, qu'en raison de l'interruption que la mort d'Étienne Charavay a fait subir à l'édition de *la Correspondance de Carnot*, il a cru devoir donner des textes dont la publication se trouvait ainsi retardée? Mais, quand il travaillait à son tome XVIII, il ne pouvait ignorer que le quatrième volume de la *Correspondance de Carnot* était sous presse, que ce volume allait contenir un certain nombre de lettres qui, suivant sa première méthode, ne devaient point se retrouver dans le *Recueil des Actes du Comité de salut public* ; il savait si bien ce que contiendrait ce tome IV de la *Correspondance de Carnot* qu'à diverses reprises il y renvoie son lecteur (1). C'est donc sans aucune raison sérieuse, sans aucune excuse, qu'il abandonne délibérément la méthode annoncée au début, et qu'il publie : pp. 24-25 de ce tome XVIII, une lettre écrite de la main de Carnot, et signée de lui seul, à Bourbotte, en date du 18 brumaire an III ; p. 64, une autre lettre de Carnot aux représentants à l'armée de l'Ouest (20 brumaire) ; pp. 64-65, une lettre à Bollet (20 brumaire) ; pp. 93-95, une lettre aux représentants à l'armée du Nord et de Sambre-et-Meuse (22 brumaire) ; pp. 96-97, une lettre à Jean-Bon Saint-André (22 brumaire) ; pp. 97-98, une lettre aux représentants à l'armée d'Italie (22 brumaire) ; p. 145, une lettre aux représentants aux armées du Rhin et de la Moselle (24 brumaire) ;

(1) Pp. 335, 556, 557, 584.

pp. 333-335, une lettre aux représentants aux armées du Nord et Sambre-et-Meuse (5 frimaire), qui, bien que portant plusieurs sig tures, doit incontestablement rentrer dans la correspondance de Car puisqu'on en connaît une minute de sa main; pp. 350-351, une le aux représentants à l'armée de l'Ouest (6 frimaire); p. 371, deux let du 7 frimaire aux représentants aux armées du Nord et de Sambre Meuse et à Charles Delacroix; p. 431, une lettre à Delcher (9 frimai pp. 431-432, une lettre aux représentants à l'armée des Pyrénées-O dentales (9 frimaire); pp. 441-442, une lettre aux représentant l'armée des Pyrénées-Orientales (10 frimaire); p. 451, une le aux représentants aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse (11 maire); pp. 554-555, une lettre à Boursault (16 frimaire). Ici, M. . éprouvé quelque scrupule. Il n'a point voulu abandonner son ancie méthode sans lui rendre un dernier hommage, et, ajoutant une n velle variation à toutes les variations précédentes, il n'a offert à lecteur (pp. 555-556) qu'une analyse d'une lettre de Carnot à Merlin Thionville (16 frimaire), renvoyant, pour le texte complet, à *la Co pondance générale de Carnot* (1); il n'a également donné (pp. 556- qu'une analyse d'une autre lettre, du même jour, à Ritter, renvoy également le lecteur à *la Correspondance de Carnot*; enfin, même p cédé (pp. 583-584) à l'égard d'une lettre aux représentants aux arm du Rhin et de la Moselle, en date du 18 frimaire. Mais, dès le 24 maire, M. A. revient à sa seconde manière; et, à cette date, n trouvons (pp. 711-712) le texte complet d'une lettre de Carnot à Bo sault; puis, pp. 712-713, le texte également complet d'une lettr Ruelle (24 frimaire); pp. 713-714, une lettre à Génissieu (24 frimai et enfin, pp. 811-813, une lettre, du 30 frimaire, aux représentants a armées du Rhin et de la Moselle (2).

(1) On me permettra de remarquer, en passant, que M. A., qui m'a si ai ment et si puérilement reproché de n'avoir cité, dans mon édition des œu de Saint Just, que le titre de son recueil, et de ne l'avoir point nommé même, parle toujours de *la Correspondance générale de Carnot*, sans jamais le nom de l'éditeur, qui est aujourd'hui M. Mautouchet.

(2) Naturellement, toutes les lettres que M. A. a publiées *in-extenso* retrouvent (sauf cependant celle du 11 frimaire) dans le recueil de M. M touchet, où elles sont d'ailleurs à leur place. Ces deux textes peuvent utilement confrontés. Par exemple, dans l'édition de M. Mautouchet (IV, p. 7 une lettre du 24 brumaire débute ainsi : « Il ne sera donc pas dit, chers lègues, que vous souffrirez que les ennemis conservent un pied sur notre ritoire... » Dans le recueil de M. A., le même passage, puisé cependant même source, est ainsi conçu : « Il ne sera pas dit, chers collègues, que v souffrirez les ennemis conserver un pied sur notre territoire... »

Ainsi, même dans ce tome XVIII, M. A. a tour à tour adopté des méthodes différentes. S'il estimait nécessaire de donner désormais le texte intégral des lettres de Carnot, pourquoi n'en a-t-il donné, du 16 au 24 frimaire, que des analyses? S'il estimait, au contraire, que des analyses étaient suffisantes, pourquoi avoir donné le texte complet de toutes les autres ? Comment justifier, comment expliquer cette incohérence ?

Une telle absence de méthode a des conséquences désastreuses; elle est la source de mille erreurs, de mille lacunes, et elle peut causer le plus grand préjudice aux auteurs qui voudront avoir recours au *Recueil* de M. Aulard. Chose presque incroyable : M. A., à qui des amis dévoués ont signalé certaines sources, n'a même pas pris la peine d'explorer ces sources d'une façon sérieuse. Un rapide examen de la liste complémentaire qu'il publie aujourd'hui va nous en fournir quelques preuves caractéristiques.

Il est indéniable que, lorsqu'il entreprit son travail, M. A. avait l'intention de donner, soit en analyse, soit *in-extenso*, tous les documents qui se rapportaient à son sujet. Dans l'avertissement de son tome Ier, il disait : « Notre ambition a été de donner tout ce qu'il est possible de donner en l'état actuel des choses... » (1) Plus tard, il disait encore : « On trouvera tous les arrêtés de ce Comité (de salut public) dans mon *Recueil des Actes du Comité de salut public*... Je crois pouvoir dire qu'il en manque fort peu, et que, quand ma publication sera achevée, on aura une collection à peu près complète des arrêtés du Comité de salut public. » (2) Hélas! qu'est devenue cette belle assurance? M. A. nous présente aujourd'hui une liste de plus de 1,400 omissions, liste d'ailleurs très incomplète, et qui renferme elle-même d'incompréhensibles lacunes.

M. A. mentionne dans cette liste quelques pièces qu'il emprunte au *Supplément au rapport de Couturier et Dentzel*. Il est déjà inexplicable que M. A. n'ait point consulté, dès le début de son travail, les rapports imprimés des représentants en mission et qu'il ait ignoré le *Supplément* auquel il fait aujourd'hui appel; mais il est plus inexplicable encore qu'ayant eu enfin connaissance de ce *Supplément*, il ne l'ait même pas consulté avec une attention suffisante. L'ouvrage contient 38 lettres de Couturier et de Dentzel à la Convention ou au Comité de salut public. Sur ces 38 lettres, M. A. en a donné quelques-unes, qu'il avait trouvées dans le *Bulletin de la Convention*, dans le *Journal des Débats et des Décrets*, etc.. L'existence du *Supplément* lui ayant été révélée, sa liste complé-

(1) *Avertissement* du tome Ier, p. LXXVII.
(2) *Histoire politique de la Révolution française*, p. 342, note.

mentaire contient la mention de 18 nouvelles lettres de ces (représentants. Mais ni le *Recueil*, ni la liste complémentaire ne n tionnent : une lettre de Dentzel et de Couturier, datée du 10 fé 1793; deux autres, datées du 21 février; deux autres à la dat 26 février; une encore le 1er mars; une enfin le 23 mars. C'est un total de sept pièces qui devaient rentrer dans le *Recueil des du Comité de salut public*, qui ne se trouvent ni dans ce recueil ni la liste des pièces omises, et qui cependant figurent tout entières un ouvrage que M. A. affirme avoir consulté (1). On voit, par là, quelle légèreté M. A. procède à ses vérifications.

Cet exemple est loin d'être unique. En mentionnant, aux pp. xvii de son *Avertissement*, des pièces empruntées au tome IV des *Pa de Barthélemy*, M. A. avoue implicitement qu'il a ignoré ce volume parut cependant en 1889, c'est-à-dire cinq et six ans avant les tome et XVII du *Recueil des Actes du Comité de salut public*, dans les devaient prendre place les arrêtés dont il s'agit. Aux dates 24 vendémiaire, 26 et 28 brumaire, et 10 frimaire, M. A. mentionne sa liste complémentaire quatre pièces qu'il emprunte au Re Legros (2). Or, si l'on se reporte aux pp. x-xi de l'*Introduction* du tor du *Recueil des Actes du Comité de salut public*, on constate que M n'a pas ignoré le recueil Legros, qu'il l'a examiné, consulté, étu mais cet examen et ces études ont été sans doute bien superfi puisque M. A. n'a même pas su dresser la liste complète des pièce s'y trouvent, et qu'il avoue aujourd'hui en avoir oublié quatre. dire encore de ces deux lettres du 29 mars 1793 et du 18 vendém an III qu'il retrouve dans le *Bulletin de la Convention*, c'est-à-dire un recueil qu'il a eu sans cesse sous les yeux, qu'il cite à chaque tant, et qu'il a cependant, de son propre aveu, assez maladroiter consulté?

Lorsqu'on a la curiosité de se reporter aux sources citées par M on éprouve parfois de singulières surprises. A la date du 22 brun

(1) Dans ses volumes antérieurs, M. A. avait donné, notamment aux des 20 janvier, 5 et 13 février 1793, des fragments ou des analyses de le de Couturier et de Dentzel. Pourquoi n'en annonce-t-il pas aujourd'l texte complet, alors qu'il l'annonce pour des lettres de Maignet du 11 ge nal an II, dont il n'avait publié que des analyses, et qu'il l'annonce pour une lettre de Couturier du 7 février ? Toujours les mêmes inconséque toujours le même défaut de méthode.

(2) M. A. désigne sous cette dénomination un recueil dont le vrai titr celui-ci : *La Révolution telle qu'elle est, ou correspondance inédite du C de salut public avec les généraux et les représentants en mission, en 1793, et 1795; mise en ordre par M. Legros* (Paris, 1837).

an II, il publie une lettre de Carrier à la Convention, qu'il emprunte au tome X de la *Revue rétrospective*. Ce tome X contient en effet une correspondance de Carrier; mais pourquoi M. A., qui a su y puiser cette lettre du 22 brumaire, a-t-il négligé d'y prendre également une autre lettre de Carrier à la Convention, datée de Rennes, 25 septembre 1793 (*Rev. rétr.*, X, pp. 95-99), et une autre encore du même représentant, datée de Nantes, 2 frimaire an II (*ibid.*, pp. 124-127)? Ces deux lettres, publiées *in-extenso* par la *Revue rétrospective*, ne se trouvent ni dans le *Recueil* de M. A., ni dans sa liste complémentaire du tome XVIII.

M. A. aurait été bien inspiré en consultant avec soin la collection de la *Revue rétrospective*. Il n'y aurait pas seulement retrouvé ces deux lettres de Carrier; il y aurait retrouvé aussi une importante lettre de Couthon et de Maignet et aurait pu rectifier une de ses plus amusantes bévues. A la date du 11 octobre 1793, il publie une lettre signée de Couthon, de Maignet, de Châteauneuf-Randon et de Laporte au Comité de salut public. Il la donne d'après le *Moniteur* (séance du 15 octobre 1793), et la croit complète, car il n'ajoute aucune remarque permettant de supposer qu'il ne s'agisse que d'un fragment. Il a en effet donné intégralement le texte du *Moniteur*; il a fait plus : il y a ajouté intrépidement les quatre signatures des représentants, que le *Moniteur* ne donne pas. Or, la lettre dont il s'agit ici a été publiée tout entière dans la *Revue rétrospective* (tome VIII, pp. 188-191). Elle ne porte que deux signatures, celles de Couthon et de Maignet, bien que le titre porte les noms des quatre représentants. En confrontant les deux textes, on s'aperçoit que le *Moniteur* n'a publié qu'une petite fraction de la lettre; un alinéa de 23 lignes manque au début; un autre alinéa de 14 lignes manque dans le post-scriptum; enfin, dans le reste du texte, de nombreux passages ont été modifiés, supprimés ou intervertis. Et c'est ce texte dénaturé, disloqué, que nous offre M. A.! En consultant la *Revue rétrospective*, il aurait pu, sans trop de peine, s'épargner le ridicule de donner une lettre qui n'a que de lointains rapports avec la lettre réelle. On aurait pu espérer, du moins, que M. A., dans sa liste complémentaire, signalerait son erreur et renverrait son lecteur au texte exact. Mais la lettre de Couthon et de Maignet lui est sans doute encore inconnue.

On pourrait poursuivre à l'infini cet examen ; on arriverait aux constatations les plus mortifiantes pour M. A. On sait quelle campagne violente et injuste il a menée contre les *Archives Parlementaires*. Or, il suffit de comparer un volume quelconque de cette publication avec la période correspondante du *Recueil des Actes du Comité de salut public*, pour reconnaître que les *Archives Parlementaires* sont rédigées avec une science et une méthode bien supérieures à celles du *Recueil* de M. A. En veut-on une preuve? Ouvrons le tome LXIV des *Archives*

Parlementaires, qui va du 2 au 16 mai 1793. Voici, pour cette courte période de 15 jours, la nomenclature des pièces qui, données par les éditeurs des *Archives Parlementaires*, devraient l'être également par le recueil de M. A., mais que M. A. a dédaigneusement négligées : deux lettres de François Chabot à la Convention, datées de Lacaune, 29 avril (*Arch. Parl.*, LXIV, p. 537); une lettre de Bellegarde, Lequinio et Cochon, à la Convention, datée de Valenciennes, 1er mai (*ibid.*, p. 34-35) ; une lettre de Bernard et Guimberteau à la Convention, datée du 1er mai (*ibid.*, p. 408) ; une autre lettre des mêmes à la Convention, datée du 2 mai (*ibid*)., une lettre de Boisset et Moïse Bayle à la Convention, datée de Montélimar, 4 mai (*ibid.*, pp. 574-595) ; une lettre de Gasparin à la Convention, datée du 7 mai (*ibid.*, p. 343); une autre lettre du même à la Convention, datée d'Orchies, 9 mai (*ibid.*, p. 589); une lettre de Pflieger, Louis et Duroy à la Convention, datée de Strasbourg, 9 mai (*ibid.*, p. 611) ; une lettre de Paganel à la Convention, datée d'Agen, 9 mai (*ibid.*, p. 706). Aucune de ces pièces ne se trouve mentionnée dans la liste complémentaire de M. A. Et il ne s'agit, répétons-le, que d'une période de quelques jours. Il faut penser sans doute que les autres volumes des *Archives Parlementaires* nous réserveraient des constatations non moins intéressantes. Notons, d'autre part, que le tome LXIV des *Archives Parlementaires* a paru en 1903, et que c'est en janvier 1908 que M. A. a dressé la liste de ses omissions. On voit avec quel soin elle l'a été.

Mentionnons rapidement quelques autres lacunes, que la liste complémentaire de M. A. n'a pas comblées : une lettre de Danton et Delacroix à la Convention, datée de Mons, 2 février 1793 (publiée dans *le Cabinet historique*, tome II, pp. 267-268); une lettre de Treilhard et de Mathieu au Comité de salut public, datée de Périgueux, 30 juin 1793 (publiée dans *Récit exact de la conduite*, etc., pp. 25-28); une lettre de Couthon datée du 26 brumaire an II (*Cabinet historique*, II, pp. 101-104); une lettre de Saint-Just et Lebas, au Comité de salut public, datée du 10 pluviôse an II (publiée dans la *Revue bleue* du 24 novembre 1906) ; une lettre des mêmes au Comité de salut public, datée de Réunion-sur-Oise, 12 pluviôse an II (publiée dans Fleury, *Saint-Just et la Terreur*, II, pp. 129-130) ; une lettre du Comité de salut public à Saint-Just, datée du 6 prairial an II (*ibid.*, pp. 267-268) ; un arrêté du Comité de salut public, daté du 15 thermidor an II, ordonnant l'arrestation d'un oncle de Lebon (Catalogue de la collection Lucas de Montigny, n° 1754) ; un arrêté du Comité de salut public, daté du 28 thermidor, ordonnant la destitution et l'arrestation de Julien fils (publié dans Hamel, *Thermidor*, pp. 55-56). Si M. A., au lieu d'attendre de la complaisance de ses collaborateurs ou de ses amis la découverte de ses documents, avait mis un

peu d'ordre et d'application dans ses recherches, il aurait pu nous donner, soit dans leur texte complet, soit en analyse : une lettre de Billaud-Varenne à la Convention, datée de Sainte-Menehould, 16 septembre 1792; une lettre de Couthon à la Convention, datée de Blois, 3 décembre 1792; une lettre de Lacombe Saint-Michel à la Convention, datée de Bastia, 17 avril 1793; une lettre de Gasparin et Lesage-Senault à la Convention, datée de Cambrai, 26 avril 1793; une lettre de Delbrel à la Convention, datée de Péronne, 3 mai 1793; une circulaire du Comité de salut public, datée du 24 août 1793 ; une lettre de Couthon à la Convention, datée du 25 brumaire an II; une lettre de Carrier à la Convention, datée de Nantes, 19 frimaire; une lettre du Comité de salut public à Hentz, du 20 frimaire; une lettre de Carrier à la Convention, datée de Nantes, 29 frimaire; une lettre du Comité de salut public à André Dumont, du 4 nivôse an II; une lettre de Carrier à la Convention, datée de Nantes, 17 nivôse ; un arrêté du Comité de salut public, du 11 pluviôse, ordonnant le retour de Joseph Lebon dans le Pas-de-Calais; un autre arrêté, du 20 germinal, ordonnant l'arrestation de Fabricius; une lettre du Comité de salut public à Saint-Just, du 1er prairial; un arrêté du 8 prairial, ordonnant l'arrestation du vicomte de Mailly; un arrêté du 12 prairial, renvoyant les citoyens Avi et Duhil aux représentants près l'armée d'Italie; un arrêté du 17 prairial, ordonnant de conduire au Comité des prisonniers du Pas-de-Calais détenus aux Madelonnettes; un arrêté du 21 prairial, mandant le citoyen Favre à Paris; un arrêté du 5 messidor ordonnant l'impression en langue allemande de 1,500 exemplaires d'un rapport de Robespierre; un arrêté du 6 messidor ordonnant l'arrestation du bijoutier Lebrun ; un arrêté du 28 messidor, rappelant Dubois-Crancé, alors à Rennes ; un arrêté du même jour mettant en liberté 33 détenus des prisons de Troyes; un arrêté du 17 thermidor, relatif à la remonte de l'armée du Nord ; etc.

Rien de tout cela ne figure dans le recueil de M. A., pas plus que dans sa liste complémentaire. Et l'on comprend bien que je ne donne ici qu'une intime partie de ce qu'il serait possible de signaler. De plus, on remarquera que je me suis systématiquement borné aux seules sources imprimées, et, parmi ces sources imprimées, à celles seulement qui sont antérieures à l'époque où M. A. a dressé sa liste complémentaire. Si nous entrions dans le domaine des sources manuscrites, archives, collections publiques et particulières, etc., la nomenclature des omissions de M. A. s'allongerait démesurément. Mais, par les quelques exemples que j'ai cités, on mesurera le peu de valeur documentaire du *Recueil des Actes du Comité de salut public*, le peu de confiance que l'on doit avoir en lui, et l'insuffisance manifeste du supplé-

ment dont M. A. a donné le tableau au début de son tome XVIII. Tout récemment, M. A. se vantait de n'avoir plus « sa carrière à faire » il est permis de le regretter, car c'est nous laisser entendre qu'il n modifiera point sa méthode, et que les volumes à venir ne seront p plus parfaits que ceux qu'il a déjà publiés.

CHARLES VELLAY.

Amédée VIALAY. **La vente des biens nationaux pendant la Révol tion française.** Etude législative, économique et sociale. Pa Perrin, 1908, 348 p. petit in-8°.

L'auteur a édité un mémoire présenté à l'Académie des scien morales et politiques et récompensé. Un historien de carrière n'au pas osé aborder l'étude immense qui a tenté M. A. V. Faut-il regret qu'elle ait été faite et publiée? Non, sans doute. Ce livre servira à t ceux qui s'intéresseront à la question des biens nationaux. On s obligé de le consulter. Il prouvera la nécessité de pousser à bout l' vestigation méthodique organisée par le comité de l'histoire écono que de la Révolution française dans nos archives départementales sera intéressant de voir dans dix ans comment M. A. V. remaniera livre, s'il lui plaît de le refaire, à la suite de publications nouvelle matériaux.

ALBERT MILHAUD.

Marcel MARION. **La Vente des biens nationaux pendant la Révo tion,** avec étude spéciale des ventes dans les départements d Gironde et du Cher. Paris, Champion, 1908, XVIII-448 p., in-8°.

L'auteur nous a donné ce que le titre de son ouvrage promet Son livre est à la fois une monographie précise dont la documenta directe s'étend sur deux départements — Gironde et Cher — et étude générale sur la vente des biens pendant la Révolution. Il s' des biens nationaux des deux origines — biens du clergé et biens émigrés.

Ne disons pas, ce serait exact et banal, que ce livre qui nous beaucoup fera époque dans l'histoire économique de la Révolut Mieux vaut s'abstenir de cette exagération qui par l'outrance port

préjudice à l'œuvre d'un historien qui fait voir, en action, l'usage à faire des méthodes scientifiques.

Le livre de M. Marion est l'une des productions essentielles suscitées par la tendance, aujourd'hui prédominante, à l'élaboration des documents économiques concernant la Révolution française.

On aborde, enfin, avec l'ampleur que cette étude mérite, l'un des plus importants chapitres de l'histoire de la Révolution française. Les *faits* économiques dans leur éparpillement apparaissent aussi importants — peut-être le sont-ils souvent plus — que les accidents dramatiques de l'histoire politique décorés par les historiens du nom d'*événement*.

C'est l'étude des événements qui jusqu'à une époque toute récente avait absorbé l'attention des spécialistes de la Révolution, les événements et les hommes, les partis politiques qui y avaient été mêlés. Depuis une dizaine d'années, sous l'influence d'une publication due à l'effort de propagandistes socialistes, cette curieuse *Histoire Socialiste*, dont nous analyserons prochainement les derniers volumes, la lumière a été projetée sur l'aspect économique de la Révolution. C'est le grand service que M. Jean Jaurès a rendu à cette histoire, et sur ses indications il est désormais permis de la renouveler. Assurément l'impulsion qu'il a donnée aux recherches nouvelles importe plus que l'apport de sa contribution. Sa thèse est féconde parce qu'elle a suscité la curiosité et la contradiction.

L'œuvre de M. Marcel Marion, tout en conservant sa saveur originale, se ressent de cette influence, car c'est encore subir une influence, que de se mettre en bataille pour contrôler et discuter une doctrine qui s'empare des esprits. Jaurès, à gauche, comme Taine, à droite, sont de puissants propulseurs du mouvement historique « révolutionnaire ».

L'essentiel pour nous est de marquer que M. Marcel Marion a donné une importante étude qui, jointe aux travaux déjà anciens de Legeay (Sarthe), de l'allemand Minzes (Seine-et-Oise), du russe Leutchisky (pour l'Aisne particulièrement), et aux travaux récents de Rouvière, Anglade et Le Carpentier, constitue un premier groupe de travaux solides, d'après lesquels on peut, sans trop grande aventure, risquer quelques conclusions sur la plus fameuse mutation des biens de toute notre histoire — et probablement l'une des plus scientifiquement contrôlables — parmi toutes les grandes mutations foncières de l'histoire.

Ce n'est pas à dire que l'on puisse déjà répondre avec exactitude à toutes les questions que la curiosité scientifique pose légitimement à cet égard, mais c'est déjà un fait important de savoir — important, et essentiel — que toutes les classes de la société prirent part aux ventes et que nulle opinion, nulle condition sociale, nul intérêt de classe ne

détournèrent les « amateurs » des acquisitions de biens nationau Nobles et ecclésiastiques furent au nombre des acquéreurs des bi d'Église, comme les bourgeois, les ouvriers, les paysans et les spécu teurs. On acheta beaucoup et cher — et l'on paya fort peu. L'opérat fut déplorable pour le trésor.

Sans abolir une thèse courante, sur l'attachement des acquéreur la Révolution, M. Marion fait valoir que ces acquéreurs fournir « nombre de recrues au fédéralisme, au modérantisme, même à l'é gration, et nombre de victimes à la Terreur. » Sans doute! mais les p cautions prises par tous les gouvernements post-révolutionnaires, Consulat aux Bourbons, pour rassurer les acquéreurs de biens na naux prouvent qu'il y avait une masse considérable des citoyens in solublement liés à la Révolution de 1789, par cette extraordinaire co munion que constituait l'acquisition des Biens nationaux de premi origine.

ALBERT MILHAUD.

Henri FURGEOT. **Le marquis de Saint-Huruge, généralissime Sans-Culottes, 1738-1801**; Paris, Perrin; 1 vol. in-8° 441 p.; 5 fr.

M. F. a reconstitué, jusque dans ses moindres détails, l'existe aventureuse de ce marquis de Saint-Huruge qui fut un des acteurs plus bruyants de l'agitation révolutionnaire, et devint célèbre, mo par la sincérité de ses sentiments, que par la vigueur de ses poing l'éclat de ses querelles. Chaque période de sa vie est fertile en sodes imprévus. Marié à une actrice, dont il dira plus tard que ciel la lui avait donnée dans sa colère », brouillé avec sa famille, il dans ses terres de Bourgogne, où il est le jouet de ses intendants ses fermiers et de sa femme, qui, finalement, après d'innombral intrigues, le fait enfermer à Charenton. A peine délivré, Saint-Hur se lance dans la Révolution, et agite le Palais-Royal par sa voix ret tissante et ses manifestations intempestives. Emprisonné pend quelques semaines en 1789, puis remis en liberté, il remplit deux m sions assez mystérieuses à l'armée du Nord, en 1792, ce qui lui v d'être inscrit sur la liste des émigrés. Le 28 germinal an II, le Con de sûreté générale ordonne son arrestation, qui se prolonge jusq thermidor. Saint-Huruge traverse ensuite la période thermidorien attentif à conformer ses paroles et ses attitudes à celles du p

régnant, et, après diverses aventures, meurt en 1801, abandonné de tous les siens.

Tel est l'étrange personnage dont M. F. a écrit la biographie. Biographie un peu longue peut-être, encombrée parfois de détails oiseux, mais très intéressante et très vivante. On regrettera toutefois que, sous prétexte de nous expliquer les causes du ressentiment de Saint-Huruge contre l'ancien régime, M. F. ait consacré les 120 premières pages de son livre à l'exposé de faits très secondaires, qui n'apportent rien à l'histoire générale, et qu'il aurait mieux valu résumer plus brièvement. Si M. F. a raison de dessiner au passage les curieuses figures de Taintot, de l'abbé Bénard, de Decombe Saint-Geniès, il est tout à fait exagéré de consacrer un chapitre entier (pp. 179-245) à un personnage, Rotondo, qui ne se rattache qu'indirectement au sujet du livre. Enfin, on ne saurait admettre, dans une étude historique, des digressions et des allusions contemporaines, comme celles que l'on trouvera aux pp. 12 et 71.

Abstraction faite de ces réserves, l'ouvrage, répétons-le, est d'un réel intérêt, et constitue une contribution fort utile à l'histoire de la Révolution (1).

C. V.

Abbé Uzureau. **Un document inédit sur la guerre de Vendée (1795)** (extrait des mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1908), 42 p. in-8.

Quand les chefs vendéens et chouans, dénonçant les traités de la Jaunaie et de la Mabilais (février et avril 1795), reprirent les armes en juin 1795, ils expliquèrent les raisons de leur conduite dans une proclamation rédigée par Bernier. A les en croire, les traités de pacification contenaient des articles secrets qui n'auraient pas été exécutés. On leur aurait promis par ces articles le rétablissement de la monarchie et de la religion pour le 1er juillet 1795. Louis XVII et sa sœur devaient leur être remis le 13 juin 1795. Les émigrés seraient autorisés à rentrer et les princes, munis de passeports, se rendraient dans l'Ouest. A l'appui de leurs dires, les Vendéens publiaient deux prétendues lettres, l'une des représentants en mission à Rennes, datée

(1) P. 377, M. F. cite, comme un témoignage sérieux, les mémoires de Riouffe, et leur emprunte précisément une assertion ridicule, qui aurait dû suffire à les lui rendre suspects.

du 9 floréal an III, l'autre des membres du Comité de Salut publi celle-ci du 18 prairial an III. Un patriote vendéen réfugié à Ange Joseph Clémanceau, dont M. Uzureau a déjà publié les intéressa mémoires, répondit à la proclamation royaliste, réfuta une à une s affirmations et taxa de faux les prétendues lettres des conventionnel M. Uzureau nous donne aujourd'hui la proclamation de Bernier et réfutation, celle-ci inédite, de Joseph Clémanceau. Les deux doc ments sont l'un et l'autre pleins d'intérêt et mériteraient d'être so mis à une critique rigoureuse.

A. Mz.

Abbé Uzureau. **Les Chouans dans le Craonnais (1794-179** ex. des mém. de la Soc. d'agr. sc. et arts d'Angers, 1907), 54 p. in-

Le Craonnais, ou district de Segré en Maine-et-Loire, fut un d théâtres les plus sanglants de la guerre des Chouans. M. Uzureau eu l'excellente idée de publier les rapports presque hebdomadair adressés par les administrateurs du district révolté aux administ tions du département. Ces rapports précis, pleins de faits atroc donnent une impression d'horreur intense. Ils font connaître en mê temps, au jour le jour, les mesures prises par les autorités pour répression d'un mouvement insaisissable qui rappelle les pirater de nos colonies actuelles, avec le fanatisme religieux en plus. On pourra plus écrire sur la chouannerie sans se reporter aux docume intelligemment publiés et annotés par M. Uzureau.

A. Mz.

Pierre Rain. **L'Europe et la Restauration des Bourbons (181 1818).** Paris, Perrin, 1908, 497 p. gr. in-8.

M. Pierre Rain a formé le projet de donner une suite au gra ouvrage d'Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, qui s'arrête 1815. Projet courageux et même hardi car on ne s'expose pas sa péril à être comparé à une réputation établie! Tenons-lui donc comp de cette bonne volonté et ne l'accablons pas si, dans cet essai de déb il n'arrive pas du premier coup à la hauteur de son modèle.

Sorel aimait les vastes ensembles où il se déployait à l'aise. S

regard embrassait à chaque instant tout l'échiquier européen. M. R. a la vision plus resserrée. Il consacre ce volume de 500 pages à l'histoire assez menue des rapports de la royauté bourbonienne avec les souverains alliés pendant les trois ans que dura l'occupation militaire du sol français (1815-1818). Pendant ces trois ans, fonctionna à Paris une Commission de contrôle et de tutelle formée des ambassadeurs des quatre grandes puissances, auxquels s'adjoignait de temps en temps le commandant des troupes d'occupation, Wellington. Cette « conférence » se réunissait toutes les semaines à l'ambassade d'Angleterre. Elle tenait procès-verbal de ses séances qui étaient occupées par l'examen de la situation politique en France. Les actes du gouvernement de Louis XVIII étaient discutés, approuvés ou critiqués. Des démarches étaient faites auprès du premier ministre, du roi lui-même, pour leur recommander ou leur déconseiller telle ou telle mesure. Les ultras paraissent-ils compromettre par leur excès la solidité du régime? Vite Wellington écrit à Louis XVIII pour le mettre en garde contre l'influence du comte d'Artois et pour l'encourager à se débarrasser de la Chambre introuvable. Inversement, si les libéraux gagnent des sièges en 1817, la conférence fait des remontrances à Richelieu qui incline trop à gauche. Les interventions sont parfois très pressantes. La conférence demande des renseignements « circonstanciés et authentiques » sur la conspiration de Grenoble.

L'analyse et le commentaire des procès-verbaux ou protocoles de la conférence conservés à Londres sont la partie essentielle et neuve du livre de M. R. Malheureusement M. R. a noyé cette analyse dans une étude minutieuse des intrigues de toute sorte dont la cour et le gouvernement de Louis XVIII furent alors le théâtre, et il a fait précéder cette étude d'une vaste introduction en plusieurs chapitres où il résume à vol d'oiseau toute l'histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution et l'Empire! L'attention est dispersée à chaque instant par des digressions, des tableaux, des portraits, plus littéraires qu'historiques, qui arrêtent le mouvement du récit et nuisent à la parfaite clarté de l'ensemble.

Chose plus grave, M. R. ne montre pas assez que la politique de chaque puissance à l'égard des Bourbons fut conditionnée par sa politique générale. Les rivalités qui divisent les souverains alliés n'apparaissent pas toujours sous une suffisante lumière. M. R. ne dit pas clairement pourquoi le tzar Alexandre semblait prendre si fort à cœur les intérêts de Louis XVIII Il ne se demande pas si la Sainte-Alliance n'était pas une machine russe. La révolte des colonies espagnoles, la question d'Orient préoccupaient toutes les chancelleries. C'est à peine si M. R. en dit un mot à l'occasion. J'aurais voulu qu'à

l'exemple de son maître Sorel, il couvrit de temps en temps de son regard tout le champ de l'action diplomatique.

En histoire diplomatique les documents d'archives sont d'ordinaire les plus sûrs. M. R. n'a consulté que les archives de Paris et de Londres. Il a dû se contenter pour l'étude des cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg des seuls ouvrages imprimés. Il en résulte qu'il ne connait la politique de Metternich que par les mémoires de Metternich ou par ce qu'en pensaient les diplomates étrangers. Même insuffisance, plus grande encore, en ce qui concerne la documentation de la politique prussienne. Dans ces conditions, le jugements de M. R. ne peuvent obtenir qu'une confiance provisoire

M. R. connait-il du moins toutes les sources imprimées et e a-t-il fait un usage irréprochable ? Je n'ai aucune compétence par ticulière sur le sujet qu'il traite, mais je suis frappé de voir qu'il n semble pas connaître la correspondance qu'échangèrent Richelieu Pozzo di Borgo et Alexandre au moment du Congrès d'Aix-la-Chapell (publiée dans *Cosmopolis*, n° du 15 mars 1897). M. R. ne cite pas un seule fois les ouvrages d'ensemble, les manuels qui l'ont précédé, n celui de M. Debidour, ni celui de M. Emile Bourgeois. Il a peut-êt pour cela d'excellentes raisons, mais il ne les dit pas. Or, je remarqu que son récit du Congrès d'Aix-la-Chapelle est tout différent du réc de ces auteurs. D'après M. E. Bourgeois, le tzar aurait été joué à Aix la-Chapelle par Louis XVIII. En vain fit-il le voyage de Paris pou reprocher à celui-ci son ingratitude, il ne réussit pas à l'entraîn dans une action contre les révolutionnaires des colonies espagnoles Il se serait vengé de cet échec en proposant à Metternich, dans u voyage à Vienne qui suivit le Congrès, de faire rentrer en France l troupes alliées qui venaient d'évacuer notre territoire. J'ai bea chercher dans le livre de M. R. la moindre allusion à ces choses, je n trouve rien, et je me demande qui a raison de M. Bourgeois q dénonce la duplicité du tzar, de M. Rain qui l'ignore ? J'ai peine pou tant à croire que M. Bourgeois ait imaginé une sorte de roman dont n'y aurait pas de trace dans les documents (1).

ALBERT MATHIEZ.

(1) P. 67, lire le duc *des* Cars et non d'Escars ; p. 77, *Lichtenstein* et n Lichteinstein : p. 120, D'André et non d'Andrée ; p. 121, n. 1, Polowstoff et n Porlowstoff ; p. 147, n. 2, les chiffres des plébiscites sont inexacts ; p. 1 lire Ginguené et non Guinguené ; p. 157, n., Albert Malet et non Malle p. 160, l. 2, Fontanes et non Fontane ; p. 171, duc de Feltre et non de Fettr des fautes d'orthographe : interdissant (p. 173 n.) appaiser (182), rétiscenc (p. 429), criticables (id.), bien en cours (p. 464) ; p. 228, *la* Vaucluse ; — c références incomplètes (p. 6, n., p. 8, n., etc.).

Paul Cornu. **Quelques recherches sur Claude Tillier**. Nevers, imp. de la Tribune, 1908. 29 pages in-8°. (Ex. des Mémoires de la Soc. académique du Nivernais).

Malgré les études récentes de M. Gérin, le pamphlétaire nivernais Claude Tillier est encore très mal connu. On s'est extasié sur sa valeur littéraire, on n'a pas déterminé son rôle politique. Soyons reconnaissants à M. Paul Cornu des lumières nouvelles qu'il apporte sur le personnage. Il nous donne d'abord, le dossier administratif de cet « homme dangereux ». Le dossier, conservé aux archives de la Nièvre, a été constitué en 1843 et 1844, c'est-à-dire à la veille même de la mort du pamphlétaire. — Puis, par une série de déductions très ingénieuses et très solides, M. Cornu démontre, contre M. Gérin, l'inexistence d'une prétendue réimpression des œuvres de Tillier en 1844. Il révèle que l'édition conservée à la Bibliothèque nationale est un recueil factice qui groupe les pamphlets originaux et il regrette que M. Gérin ne s'en soit pas servi pour collationner son édition à lui. M. Cornu ajoute enfin quelques compléments à la publication par M. Amédée Dunois du *Pamphlet-pétition*. — Bref, contribution importante à l'étude de Claude Tillier et par suite à l'histoire du mouvement républicain dans le Nivernais sous le gouvernement de juillet. Il ne serait pas difficile sans doute de montrer la filiation directe de ce mouvement républicain avec le mouvement jacobin de l'époque révolutionnaire ; je vois que Tillier connaissait Bias Parent.

A. Mz.

Henri Leyret, **Waldeck Rousseau et la Troisième République (1869-1889)**. Paris, Fasquelle, 1908, 482 p. in-8°.

On attend naturellement la suite quand on a lu ce premier volume. Il apparaît aux yeux de tous que la partie qui s'étend de 1869 à 1889 n'est que la préface. Le « moment » essentiel de la carrière politique de Waldeck c'est le ministère qu'il présida. Les deux fois précédentes où il figura au pouvoir, à côté de Gambetta et de J. Ferry, comptent dans l'histoire de la troisième République, mais épisodiquement. Le Ministère de défense et d'action républicaine est un « événement » dans l'histoire du régime.

D'ailleurs, et malgré ces réserves, disons vite que nous sommes d'accord avec M. H. Leyret pour attribuer à W. R. une activité originale à côté de Gambetta et de Ferry. Son action sociale, ses préoccupations « ouvrières » le distinguaient des autres chefs républicains, même des radicaux qui se présentaient comme plus démocrates que ce républicain modéré. La loi de 1884 demeure un des titres essentiels de Waldeck-Rousseau et jamais peut-être autant qu'aujourd'hui, on n'a pu marquer l'étendue de cette base de la législation syndicale.

Ajoutons à la partie concernant l'effort social de Waldeck-Rousseau, les pages qui touchent l'histoire de son père et l'histoire de son éducation et nous aurons les morceaux essentiels du livre, les parties destinées à être absorbées et assimilées par l'histoire générale de notre troisième République.

Par contre, il y a moins d'originalité dans le récit des deux ministères Gambetta et Ferry où Waldeck Rousseau servit comme collaborateur de ces grands hommes. Dans ces parties-là on regrette qu'à l'impassibilité devenue normale dans la mise en œuvre des matériaux historiques par les travailleurs méthodiques, M. Leyret ait substitué une sorte d'apologie et de lyrisme opportunistes. Alors même que l'auteur semble avoir raison, il trouvera des lecteurs rendus rebelles par une hostilité permanente contre les radicaux et le radicalisme.

Mais si ce gros livre était moins passionné et moins polémique, le lirait-on avec le même plaisir? Peut-être l'intérêt en cours de route eût-il fléchi si beaucoup d'admiration affectueuse n'avait entraîné M. Leyret vers le but, et le lecteur, attentif aussi, par contagion, à sa suite.

ALBERT MILHAUD.

ARCHIBALD CARY COOLIDGE, **Les États-Unis, puissance mondiale.** Paris, Colin, 1908, in-18 jésus, 415 p., 4 fr.

L'éminent professeur d'Harvard qui fit l'an dernier à la Sorbonne les conférences fondées par M. J. Hyde, était tout indiqué pour écrire le livre que M. Anatole Leroy-Beaulieu nous présente aujourd'hui avec son talent coutumier. M. Coolidge définit les puissances mondiales celles qui sont directement intéressées dans toutes les parties du monde et dont la voix doit partout être écoutée. Il en compte cinq : l'Angleterre, la Russie, la France, les États-Unis et l'Allemagne, et écarte l'Autriche-Hongrie et l'Italie parce qu'elles n'ont que des posses-

sions insignifiantes en dehors de l'Europe. Mais la fameuse doctrine de Monroë ne disqualifie-t-elle pas les États-Unis? M. C. s'étend assez longuement sur ce dogme toujours très cher à ses compatriotes ; lui-même cache mal sa faiblesse pour une théorie, qui, dit-il (p. 124), a empêché la curée de l'Amérique du Sud. Si l'abstention de l'Europe en Amérique a pour corollaire l'abstention des États-Unis en Europe, ce pays, conscient et fier de sa force, n'est plus aussi disposé qu'autrefois à rester étranger aux querelles qui le concernent peu, et M. C. nous assure que si les massacres d'Arménie se reproduisaient, ils pourraient bien amener une intervention des Américains (p. 137), pourtant de moins en moins portés à laisser les puissances européennes régler à leur guise leurs querelles avec les républiques latines du nouveau monde (p. 359 et suivantes). M. C. en bon Anglo-Saxon ne se préoccupe guère de mettre les principes d'accord avec les actes.

Il a décidément toutes les qualités de sa race et son admirable optimisme nous surprend parfois : il ne doute pas un instant de l'aisance avec laquelle son pays tranchera les difficultés les plus graves : l'existence d'une nombreuse population noire dans les états du sud « n'est pas un danger politique, mais un problème social » (p. 83) ; l'immigration jaune cessera parce que les gouvernements Japonais et Chinois, comprenant enfin qu'ils perdent de précieuses forces, agiront avec énergie et sincérité. Quant au conflit armé avec le Japon, il est improbable : « le Pacifique n'est pas réservé à une seule nation » ; les deux peuples n'auraient rien à gagner à une guerre ; d'ailleurs le Japon manque d'argent (p. 414) et la flotte américaine est la plus forte (p. 433).

Tout cela est brièvement exposé, la place manque évidemment à M. Coolidge. Néanmoins, en regrettant qu'il n'ait pas discuté plus à fond les problèmes qui s'imposent actuellement, on se félicitera de lui devoir un excellent précis de la politique mondiale des Etats-Unis, et aussi un exposé de l'impérialisme américain de nature à faire réfléchir les Européens.

Achille Biovès.

LIVRES NOUVEAUX

P.-C. ALOMBERT et J. COLIN, La campagne de 1805 en Allemagne (ris, Chapelot ; gr. in-8° avec 12 cartes et 18 calques ; 22 fr.). — Ro BÉNARD, La Rue Saint-Honoré, des origines à la Révolution ; avec reproductions de plans anciens (Paris, Emile-Paul ; in-8° de xxiii p. ; 5 fr.). — P. BLIARD, Fraternité révolutionnaire, études et ré d'après des documents inédits (Paris, Emile-Paul ; in-8° de vii-385 5 fr.). — Vte de BONALD, François Chabot, membre de la Conven (1756-1794), avec deux portraits (Paris, Emile-Paul ; in-8° de xi p. ; 5 fr.). — Hippolyte BUFFENOIR, Causeries familières sur Jean-ques Rousseau, à propos du monument d'Ermenonville (Paris, bureaux de l'*Athénée* ; in-8° de 44 p. ; 1 fr.). — F. BURCKARDT, Die sch zerische Emigration, 1798-1801 (Basel, Helbling ; 12 f., 50). — La cor pondance générale de CARNOT, publiée par Etienne Charavay ; tom (Paris, Leroux ; gr. in-8° de ix-851 p.). — G. CAUDRILLIER, L'associa royaliste de l'Institut philanthropique à Bordeaux et la conspira anglaise en France pendant la 2e coalition (Paris, société franç d'imprimerie et de librairie ; 1 vol. de xxviii-91 p.). — H. CHRISTEN Ein Tagebuch aus dem Belagerungsjahr 1813-1814 (Hamburg, Wilhe Gymnasium ; 1 vol. de 55 p.). — Camille COCUAUD, Les souffrances l'Aiglon (Paris, Cocuaud et Cie ; 1 vol. in-18 ; 3 f., 50). — J. COLAN Ed. DRIAULT, Cours d'histoire ; la Révolution, l'époque contempora (Paris, Alcan ; in-18 ; 3 f.). — J. CORNILLON, Un enfant du Bourbon sous la Révolution française : L'abbé Claude Fauchet (Moulins, Grégoire ; in-8° de xi-270 p.). — H. COUTANCEAU et H. LEPLUS, La c pagne de 1794 à l'armée du Nord ; 2e partie, opérations, tome ii (Pa Chapelot ; gr. in-8° avec 7 cartes ; 20 fr.). — Eugène DÉPREZ, Les lontaires nationaux, 1791-1793 ; étude sur la formation et l'organ tion des bataillons d'après les archives communales et département (Paris, Chapelot ; in-8° de 520 p. ; 10 fr.). — Hector FLEISCHMANN,

Guillotine en 1793 (Paris, Les Publications modernes; in-16 de 316 p.). — Hector FLEISCHMANN, Les filles publiques sous la Terreur (Paris, Méricant; in-18 de 324 p.). — A. FOURNIER, Historische Studien und Skizzen; zweite Reihe (Wien, Braumüller). — Paul FRÉMEAUX, Sainte-Hélène; Les derniers jours de l'Empereur (Paris, Flammarion; in-18 de xxi-421 p.; 3 f., 50). — K. FUCHS, Oesterreichs Befreiungskrieg 1809 (Regensburg, Manz; 2 fr.). — Eug. GRISELLE, Étude sur la Révolution; œuvres inédites de l'abbé de Bonueval (Paris, Arthur Savaète; in-8°; 3 f. 50). — James GUILLAUME, Études révolutionnaires; première série (Paris, Stock; in-18 de vi-400 p.; 3 fr. 50). — H. HAGAU, Reformversuche und Sturz des Absolutismus in Frankreich, 1774-1788 (München, Oldenburg; 9 fr., 40). — Ernest JOVY et Julien PEYRILLER, La mission du conventionnel Pierret dans la Haute-Loire en l'an III, 1794-1795 (Le Puy, Peyriller, Rouchon et Gamon; in-16 de xii-361 p.). — Emile KNAAKE, Leben und Wirken der Königin Luise im Lichte der Geschichte; II Theil; Während der Unglücksjahre, 1806 und 1807 (Programme du gymnase royal de Tilsit). — André LEBEY, Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848, avec des documents et des portraits inédits, II (Paris, Juven; in-8° de 447 p.; 5 fr.). — G. LENOTRE, Le tribunal révolutionnaire, 1793-1795 (Paris, Perrin; in-16 de III-370 p.; 3 fr. 50). — Henri LEPLUS, La campagne de 1800 à l'armée des Grisons (Paris, Chapelot; 10 fr.). — Comte Georges de LHOMEL, Jean-Pierre-Antoine, comte de Béhague, surintendant général des armées du roi; 1727-1813 (Paris, Ficker; gr. in-8°; 10 fr.). — Denkwürdigkeiten des Grafen von MONTGELAS, 1769-1817, publiés par Laubmann et Doeberl (München, Beck; 8 fr. 75). — Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim MURAT, 1767-1815, publiés par S. A. le prince Murat, avec une introduction et des notes par Paul Le Brethon. I Lettres de jeunesse. Avec portrait et fac-similés (Paris, Plon; in-8° du xxxix-510 p.; 7 fr. 50). — Supplément à la correspondance de NAPOLÉON Ier : l'Empereur et la Pologne (Paris, au bureau de l'agence polonaise de presse; in-12 de 52 p.). — Général Albert POLLIO, Waterloo, 1815, avec de nouveaux documents; traduit de l'italien par le général Goiran (Paris, Henri Charles-Lavauzelle; gr. in-8° de 642 p.; 12 fr.). — RAFFERT, Belagerung und Einnahme der Stadt und Festung Neisse im Jahre 1807 (Programme du gymnase de Neisse). — Discours et rapports de ROBESPIERRE, avec une introduction et des notes par Charles Vellay (Paris, Fasquelle; in-18 de xx-430 p.; 3 fr. 50). — A SAVINE, La vie à la Bastille, souvenirs d'un prisonnier (Paris, Michaud; in-8°; 1 fr. 50). — Albert SCHUERMANS, Itinéraire de Napoléon Ier, avec préface de Henry Houssaye (Paris, Picard; in-8° de IX-390 p.; 5 fr.). — SIMON, Der Einfluss der englischen Seegewalt auf die Faldzüge Napoleons in Mittel-und

Osteuropa (Programme du progymnase réal de Schwieben). — Gilbe
STENGER, Le retour des Bourbons ; d'Hartwell à Gand ; le règne des Én
grés; 1814-1815 (Paris, Plon ; in-8°; 7 fr. 50). — Albert THOMAS, Hi
toire socialiste : Table analytique alphabétique (Paris, Jules Roui
gr. in-8° de 190 et 24 p. ; 3 fr. 50). — Alexandre TUETEY, Répertoire
néral des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Ré
lution française ; tome III ; Convention nationale, 1re partie (Paris, Cha
pion ; in-4° de 847 p.). — Général-Major B.-R.-F. VAN VLIJMEN, Vers
Bérésina, 1812, d'après des documents nouveaux, avec deux car
(Paris, Plon ; in-16 ; 3 fr. 50). — Pierre VIALLES, L'archichancelier Ca
bacérès, 1753-1824, d'après des documents inédits (Paris, Perrin ; in
de 437 p. ; 5 fr.).

PÉRIODIQUES

Amateur d'Autographes (L'). — Juin 1908 : P. Hallinck, Un général inconnu : Joseph-Yon Paulian (fac-simile) ; Découverte d'un manuscrit de Dumouriez (fac-simile) ; A. Delpy, Manuel de l'amateur d'autographes : Cicéron Le Bois. — Juillet : A. Delpy, Manuel de l'amateur d'autographes : Cicéron Le Bois (suite), Joseph Le Bon. — Août : Cl. Perroud, Lettres inédites de Madame Roland ; A. Delpy, Manuel de l'amateur d'autographes : Joseph Le Bon (suite).

American catholic quarterly Review. — Avril 1908 : D. Sampson, Pius VII and the French Revolution.

Anjou historique (L'). — Mai-juin 1908 : M. de La Haye, guillotiné à Angers ; M. Chambaud, curé de Saint-Jouin-sous-Chatillon, guillotiné à Saumur ; Le siège d'Angers et les administrateurs du département de Maine-et-Loire (décembre 1793) ; Le département de Maine-et-Loire (janvier 1794) ; Les ponts et chaussées en Maine-et-Loire (1798) ; Installation du premier préfet de Maine-et-Loire ; La situation des cinq hôpitaux d'Angers (mars 1800) ; Le département de Maine-et-Loire en 1803. — Juillet-août : Anjou et Maine-et-Loire : les chefs-lieux d'élections, de districts, d'arrondissements et de cantons ; Un voyage en Anjou (1782) ; Les Visitandines d'Angers pendant et après la Révolution ; Rivalité entre les villes de Beaupréau et Cholet (1790-1859) ; Le clergé de Chanzeaux et de Doua pendant la Révolution ; Les généraux républicains morts en Vendée ; La Terreur en Maine-et-Loire : District de Saint-Florent-le-Vieil ; Un prêtre tourangeau guillotiné à Angers le 1er janvier 1794.

Annales de Bretagne. — Juillet 1908 : J. Letaconnoux, Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle (suite et fin) ; H. Sée, Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution (suite).

Annales de l'Est et du Nord. — Juillet 1908 : R. Reuss, Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution (suite) ; H. Parisot, De l'organisation de l'administration départementale et commu-

nale par le premier préfet du département de la Meurthe, Jean Marquis (1800-1808).

Carnet de la Sabretache. — Juin 1908 : Comte de Persan. I ral comte Le Grand (1762-1815) ; L.-L. Buquet, Journal historiq cinquième campagne commencée le 9 prairial l'an IV de l blique française 28 mai 1796).

Chronique médicale (La). — 15 juin 1908 : Le docteur Bougon, La maladie de Napoléon à Waterloo ; J. Wernet, Le lippe et le courrier Wernet.

Contemporains (Les). — 21 juin 1908 : F. Normand, Le Biron. — 28 juin : H. de Ruffy, Marat.

Correspondance historique et archéologique (La). — 1 E. Welvert, Lakanal a-t-il été prêtre ?

Correspondant (Le). — 10 juin 1908 : Émile Ollivier, La p intérieure après le plébiscite ; de Lanzac de Laborie, A travers lution, d'après de récentes publications. — 25 juin : Émile Oll politique intérieure après le plébiscite, II (fin). — 10 août : Mathieu, Un succès diplomatique du Saint-Siège ; J.-F. I L'anéantissement de la Pologne et la mentalité allemande. — : Pierre de la Gorce, Pie VI, les affaires religieuses, et la con civile du clergé.

Deutsche Revue. — Juillet 1908 : H. de Poschinger, Bis Francfort (lettres inédites) ; Germain Bapst, Les monarques en 1867 et l'attentat de Berezowski. — Août : Egelhaaf, Le r Talleyrand à la religion.

Deutsche Rundschau. — Août 1908 : Hermann Freihe Egloffstein, Carl Augusts Reise nach Paris und England, 181

Documents du Progrès (Les). — Juin 1908 : E. David, L'All et la question marocaine ; Otto Salland, La crise financière e rique ; John Hutchinson, Socialisme d'État en Australie ; Pro Skelton, La législation contre les grèves au Canada ; Prof. Som dépopulation des campagnes en Allemagne ; Rodolphe Broda, I ment du collectivisme. — Juillet : J. Novicow, La politique all et la civilisation de l'Europe ; H. de Gerlach, Le peuple allema militarisme ; Gustave Hervé, L'antimilitarisme ; G. Delory, A pr l'antipatriotisme ; Zina Lagardelle, Les paysans russes et la Rév Gaston de Martin, Le mouvement réformiste en Chine ; Arthur La lutte entre les trusts et le peuple en Amérique ; R. Adorb, I tion du problème des trusts en Australie ; R. Tripatka, La q sociale dans l'Inde. — Août : Édouard Bernstein, Le socialisme facteur du progrès ; M. Mahlinger, La psychologie de l'ém japonaise ; J. Sriramulu, Le mouvement révolutionnaire dan

anglaise; Manuel UGARTE, Le socialisme en Amérique du Sud; L. PÉPIN, Les élections législatives de 1908 en Belgique.

Edinburg Review (The). — Juillet 1908 : The Duc de Choiseul; The French Expedition to Egypt in 1798.

English Historical Review (The). — Juillet 1908 : Miss D. K. BROSTER, Sir Sidney Smith and Frotté in 1796.

Études. — 5 août 1908 : P. BLIARD, Église constitutionnelle de Paris : le dernier office paroissial avant la Terreur.

Figaro (Le). Supplément littéraire. — 13 juin 1908 : La première visite de Mlle George à Bonaparte; G. LENÔTRE, Une journée de Fouquier-Tinville. — 8 août : Paul GAULOT, Les petites victimes de la Terreur : Marie-Claudine Lucas de Blaire. — 15 août : Édouard GACHOT, Augustina Zaragoza, épisode du siège de Saragosse. — 29 août : LORENZI DE BRADI, L'enfance de Napoléon (documents inédits).

Forschungen zur brand. u. preuss. Geschichte. — XXI, 1 : CZYGAN. Die franz. Censur während der occupation von Berlin u. ihr Leiter, der Prediger Hauchecorne; THIMME, Die geheime Mission des Flügel adjudanten von Wrangel, 1812.

France médicale (La). — 10 mai : D'ALMÉRAS, Saint-Lazare pendant la Révolution.

Giberne (La). — Juin : Abrégé de mes voyages, par un chasseur de la garde impériale (suite).

Gids. — Mai : COLENBRANDER, Aulard tegen Taine.

Grande Revue (La). — 10 juin 1908 : Jeanne et Frédéric RÉGAMEY, L'Alsace-Lorraine et l'Allemagne. — 25 juillet : René de CHAVAGNES, La question agraire en Russie. — 10 août : P.-J. PROUDHON, Débuts du second Empire; Marc DEBROL, La religion aux États-Unis. — 25 août : P.-J. PROUDHON, Extraits de ses carnets; Maurice PERNOT, Rome, le centre et les catholiques allemands.

Historische Zeitschrift. — 2 : A. WAHL, Ueber die Ursachen der franz. Révolution.

Journal des sciences militaires. — 16 : A. CHUQUET, Dagobert écrivain militaire; LOŸ, La campagne de Styrie en 1809. — 17 : A. CHUQUET, Dagobert écrivain militaire (suite); LOŸ, La campagne de Styrie en 1809 (suite). - 18 : A. CHUQUET, Dagobert écrivain militaire (fin); LOŸ, La campagne de Styrie en 1809.

Militärwochenblatt. — 105-106 : Ein Besuch bei Napoleon auf Elba.

North American Review. — Juillet 1908 : James BRYCE, Les lettres de la reine Victoria.

Nouvelle Revue (La). — 15 juillet 1908 : Arthur CHUQUET, Le parrain de Napoléon; UN VIEIL OUVRIER, De 1848 à la Commune, souvenirs d'un témoin (publiés par Alfred DÉTREZ). — 1er août : Arthur CHUQUET, Le

parrain de Napoléon (fin); Dr Jestin, Souvenirs de l'armée de la L (1870-1871). — 15 août : Driault, Bonaparte et les Bourbons d'Espa et d'Italie; Marcel Frager, Les comédiens français pendant la Ré lution.

Nuova Antologia. — Juillet 1908 : Girolamo Cappello, Napoleone Italia nel 1807 e l'esercito italico di quei tempi (da documenti ined

Opinion (L'). — 6 juin 1908 : Henry Bordeaux, La comtesse de B — 13 juin : Arthur Chuquet, La marquise de Lage. — 20 juin : M rice Dumoulin, La bénédiction nuptiale de l'Impératrice Joséphine 27 juin : Funck-Brentano, 1830. — 4 juillet : Arthur Chuquet, Un cier d'ordonnance de Napoléon. — 25 juillet : Arthur Chuquet, Les ciers roturiers sous l'ancien régime. — 1er août : Vicomte de Re Les souvenirs d'une tragédienne; Mlle George et ses Mémoires. 22 août : Charles Vellay, Un pamphlet scientifique de Marat 29 août : Arthur Chuquet, Le marquis de Saint-Huruge.

Raison (La). — Juin 1908 : Jean Longuet, L'évolution du sociali en France des origines à nos jours.

Révolution dans les Vosges (La). — 14 juillet 1908 : André Phil Les subsistances à Épinal et dans son district; E. Martin, Le sel p dant la période révolutionnaire; son régime économique et sa c sommation dans les Vosges; Léon Bernardin, Les Forges vosgienn l'époque révolutionnaire; leur intérêt national et leur situation éc mique (suite); Un procès-verbal d'expertise de viande suspecte à nal en l'an II; Le général Laudremont et les Vosges (1793); A pr des vins de la « ci-devant » Bourgogne; Falatieu et le ravitaillemer l'armée du Rhin; Rétractation de serment civique du curé de D martin lès Ville; Les volontaires de la Révolution au Musée alsa de Strasbourg; Notes de lecture : La cavalerie pendant la Révolu à Épinal et dans les Vosges.

Révolution de 1848 (La). — Mai-juin 1908 : Bourgin, Considér A. Ranvier, Jeanne Deroin (fin); Ferdinand-Dreyfus, L'école en 18 H. Carnot, les manuels civiques; Dejean, Le département de Saôn Loire en 1840, rapport du préfet Delmas. — Juillet-août : Jean L'éternel révolté (suite); Bourgin, Considérant (suite); Suzanne W sermann, Le club de Raspail en 1848; Frank Puaux, Une circulair Comité démocratique protestant.

Révolution française (La). — 14 juin 1908 : A. Aulard, Le doct de M. Caudrillier; Paul Robiquet, Buonarroti : Une émeute clérica Bastia en juin 1791; Marcellin Pellet, Le curé Solier, dit Sans P R. Anchel, La répression de la chouannerie dans l'Eure; Notes de ture : La conversion de Talleyrand; L'histoire de la Révolution Congrès des Sociétés savantes. — 14 juillet : A. Aulard, Doctorat

M. Camille Bloch; Edme CHAMPION, J.-J. Rousseau et le vandalisme révolutionnaire; Henri HAUSER, Le serment à la constitution civile dans deux paroisses bourguignonnes; Notes de lecture: La journée du 9 thermidor an II, d'après le conventionnel Crevelier; Commission de l'histoire économique de la Révolution: 1° Instruction complémentaire pour la publication des Cahiers de 1789; 2° Septième circulaire. — 14 août : Ph. BARREY, Les Archives révolutionnaires de la ville du Havre; J. PRUDHOMMEAUX, Babeuf jugé par un communiste de 1840; Marcellin PELLET, Un libelle hollandais contre Napoléon; Documents inédits : La section des Tuileries et l'abolition de la royauté; Notes de lecture : 1° La franc-maçonnerie pendant la Révolution; 2° M. Frédéric Masson et la légende de Napoléon; La commission supérieure des Archives.

Revue (La). — 1er juin 1908 : Émile FAGUET, La marquise de Lage. — 1er juillet : LA MOTTE-VALOIS, Un épisode des massacres de septembre (1792), documents inédits publiés et commentés par le baron A. de MARICOURT; Émile FAGUET, Les amoureux de Marie-Antoinette. — 15 août : Alfred PEREIRE, Histoire et Historiens; autour des Mémoires de Mme la comtesse de Boigne.

Revue critique d'histoire et de littérature. — 11 juin 1908 : A. CHUQUET, La comtesse de Mirabeau, par Dauphin-Meunier; Le marquis de Saint-Huruge, par Furgeot; La marquise de Lage, par Reinach-Foussemagne; Les Maris de Marie-Louise, par Billard; Mémoires de Mme de Boigne, IV. — 18 juin : A. CHUQUET, La correspondance de Marat, par Vellay; Le conventionnel Goujon, par Thénard et Guyot; Les généraux morts pour la patrie, par Charavay. — 25 juin : Albert MATHIEZ, Paris sous Napoléon, par Lanzac de Laborie. — 2 juillet : Albert MATHIEZ, La propriété en 1789 dans le district de Bar-le-Duc, par Schmitt; La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution, par Lecarpentier; La vente des biens nationaux pendant la Révolution, par Vialay. — 9 juillet : A. CHUQUET, Recueil des Actes du Comité de salut public, par Aulard (tome XVIII); Les Fêtes et les chants de la Révolution française, par Tiersot; La guillotine en 1793, par Fleischmann : Le général Duphot, par Basse; Souvenirs de l'abbé Martinant de Préneuf, par Vanel; La bataille d'Austerlitz, par Slovak. — 16 juillet : R. GUYOT, La Révolution française, par Salvemini. — 6 août : A. CHUQUET, Les officiers sous l'ancien régime, par L. Tuetey. — 20 août : E. DENIS, L'assistance et l'État à la veille de la Révolution, par Bloch.

Revue d'Alsace. — Juillet-août 1908 : H. WILHELM, Un Alsacien à Rome en 1868; XXX, Les gardes d'honneurs du Premier Empire.

Revue de Belgique. — Juillet 1908 : Charles PERGAMENI, Les fêtes de juillet 1825 à Bruxelles.

Revue de Fribourg. — Juin 1908 : C. DE L
à Lausanne pendant la Révolution. — Juillet :
Boigne d'après ses Mémoires.

Revue de la Haute-Auvergne. — 190
Rhodes, Le clergé et la municipalité de Murat

Revue de Paris (La). — 15 juin 1908 : Andr
siastiques. — 1er juillet : Fernand Caussy, V
Constantin Photiadès, La duchesse de Plaisan
let : Colonel C. Favre, L'Angleterre et l'armée
Frédéric Nietzsche et l'Empire allemand. — 1
Voltaire et les « Lettres philosophiques ». —
Ernest Picard, La Veille de Sedan.

Revue de Saintonge et d'Aunis. – 1er j
docteur Joseph-Ignace Guillotin.

Revue des Bibliothèques. — Avril-juin :
Lucile Desmoulins; notes et documents inédi

Revue des Deux-Mondes. — 15 juin 1908
regard, Le mariage secret de Madame la duc
let : Correspondance de Guizot avec Léonce
publiée par Ernest Cartier ; Bernard de Lac
I. En Angleterre (1792-1794). — 15 juillet : T
graphie d'un sans-culotte allemand. — 1er ao
Talleyand émigré ; II. En Amérique (1794-17
Fouillée, La déclaration socialiste des droits.

Revue des études historiques. — Juillet-
Un attentat contre l'Empereur : « L'accouc
Vicomte A. de Courson, Les projets et les h
de Berry ; Louis Loviot, Un document révo
royaliste (31 juillet 1792).

Revue des questions historiques. — 1er
La légende de Lakanal : Lakanal au Comité
la Convention ; L. Soutif, Une société du
pendant la première séparation : la paroiss
à 1802 ; comte de Sérignan, La vie aux armée
premier Empire (II) ; A. Durand, Un prêtre
lution : le P. Chrysostome de Barjac.

Revue de synthèse historique. — Juin 1
au xixe siècle, pages oubliées de A. Chéruel (
Berr ; Paul Lacombe, Les historiens de la Ré
(La Législative et la Convention).

Revue d'histoire. — Juillet 1908 : E. P.,
(fin) ; H. L., La campagne de 1800-1801 à l'a

de Pozzolo (4 nivôse an IX, 25 décembre 1800); G. L., Les services à l'arrière de la Grande Armée en 1806-1807; V. H., La guerre de 1870-1871 : L'investissement de Paris. — Août : L. H., La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle : fin de la campagne d hiver; G. L., Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807 (suite); V. H., La guerre de 1870-1871 : L'investissement de Paris (suite).

Revue d'histoire de Lyon. — Juillet-août 1908 : R. Lerоudier, Les dessinateurs de la fabrique lyonnaise au xviiie siècle; P. Gonnet, Les Cent-Jours à Lyon (suite et fin).

Revue d'histoire diplomatique. — Juillet 1908 : Gallavresi, La chute du sénat napoléonien en Italie.

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — Juin-juillet 1908 : F. Galabert, Le club de Montauban pendant la Constituante (suite et fin); L. Dutil, L'industrie de la soie à Nîmes jusqu'en 1789.

Revue hebdomadaire. — 6 juin 1901 : Général baron Rebillot, La trahison de Bâzaine. — 13 juin : Émile Ollivier, Le ministère du 2 janvier 1870; Georges Goyau, Une page d'histoire religieuse : L'Allemagne de 1848 à 1870. — 20 juin : Paul Thureau-Dangin, Le progrès des idées catholiques au sein de l'anglicanisme. — 27 juin : de Lanzac de Laborie, Un ultra : Le baron de Frénilly. — 4 juillet : Prax, Le centenaire du Prytanée. — 11 juillet : Goriaïnow, Mémoires de Stanislas-Auguste Poniatowski; B. de Lacombe, Talleyrand dans la retraite. — 18 et 25 juillet : Mémoires de Poniatowski (suite). — 8 août : Camille Bellaigue, Napoléon et la Musique (I); Pierre Magne, Formation du ministère libéral du 2 janvier 1870 (notes publiées par son petit-fils, Napoléon Magne). — 15 août : Camille Bellaigue, Napoléon et la Musique (II, fin), — 22 août : Gabriel Hanotaux, La Réforme turque. — 29 août : Frédéric Masson, Les lettres des souverains à Napoléon (Épisode de la captivité de Sainte-Hélène); Baron de Maricourt, La nuit du 10 août (Lettre du citoyen Le Roux à Pétion sur les événements du 10 août 1792).

Revue historique. — Juillet-août 1908 : Henri Sée, Les idées politiques de Voltaire.

Revue militaire générale. — Août 1908 : Goiran, Waterloo, avec de nouveaux documents.

Revue napoléonienne. — Juin 1908 : Quarante lettres de Joachim Murat à sa fille Lætitia (i-xx); L'entrée de l'armée française à Sienne (1799), journal inédit publié par le comte Francesco Bandini Piccolomini; Souvenirs d'un douanier du Premier Empire (Boucher de Perthes), publiés par le baron Oscar de Watteville.

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — 13 juin 1908 : G. Bonet-Maury, Les Églises au Canada; Lucien Maury, Lettres et

Mémoires. — 27 juin : Gabriel Monod, Paul Huet et Michelet; Maxi Kovalevsky, L'emballement slave. — 18 juillet : P. F. Dubois, Le Ma chal Marmont. — 25 juillet : Edme Champion, Rousseau et Marat. 1er août : I. Kont, Les origines de la Hongrie contemporaine; Chaı Vellay, Robespierre et les Jacobins d'Arras. — 29 août : A. Aula La devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Revue politique et parlementaire. — Juin 1908 : Henry Nézard, suffrage politique en Prusse; Proal, Le rôle du pouvoir judiciaire d les Républiques. — Juillet : Malzac, Les retraites sociales, Anglete et France; Bertrand Auerbach, La germanisation de la Polo prussienne.

Revue socialiste. — Juillet 1908 : Émile Chatelain, L'idée de cap et l'évaluation du capital; Benoît Malon, Correspondance.

Risorgimento italiano. — Juin 1908 : Guertini, La divisione L barda nella campagna del 1849; Degli Alberti, Napoléon III e Ricat E. Michel, Collodi al campo toscano in Lombardia nel 1848; Fazz Prima serie di documenti garibaldini.

Rivista di Roma. — 25 juin 1908 : A. Lumbroso, Il testamento i dito di Carolina Bonaparte-Murat, regina di Napoli.

Rivista di scienze storiche. — 31 mai 1908 : R. Maiocchi, La ins rezione e il saccheggio di Pavia nel maggio 1796.

Türmer. — 8 : Treu, Die beiden Napoleon und Nationalgefühl Völker.

Württembergische Jahreshefte für Landesgeschichte. — Bauser, Die staatsrechtl. Stellung der Herrschaft Wain (O. A. La heim) im alten deutschen Reich. 1773-1806.

CHRONIQUE

— Notre ami, M. André Lebey, vient d'être chargé du secrétariat de rédaction de *La Révolution de 1848* (bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848) que dirigent, avec une compétence éclairée, MM. Georges Renard, professeur au Collège de France, et Henry Moysset.

— Notre actif confrère, M. François Vermale, rend un nouveau service à nos études par la publication, qu'il entreprend aujourd'hui, 1° des *Procès-verbaux de l'assemblée générale des Allobroges*, qui vota la réunion de la Savoie à la France et siégea dans l'église paroissiale de Chambéry du 21 octobre au 29 novembre 1792, et 2° des *Procès-verbaux de la commission provisoire d'administration des Allobroges* composée de 21 membres qui administrèrent la contrée, en attendant que la réunion fut définitivement effectuée. On connaissait déjà les procès-verbaux de l'assemblée générale qui ont été imprimés à l'époque. Mais les procès-verbaux de la commission d'administration, au moins aussi importants, étaient restés inédits. La publication est patronnée et subventionnée par le Conseil général de la Savoie qui donne là un exemple à suivre. Le premier volume, pour la composition duquel M. Vermale s'est aidé de la collaboration d'un instituteur, M. Blanchoz, vient de paraître chez Alcan (in-8 de 246 pages). — A. Mz.

— M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Meuse, a eu l'heureuse idée de réunir en un petit volume de format commode, muni d'un bon index des noms de lieux, l'état sommaire des fonds de la période révolutionnaire conservés aux archives de la Meuse (séries L et Q) et l'état sommaire des archives communales de Verdun, qui sont particulièrement riches et d'un accès facile, grâce à un inventaire détaillé qui date déjà d'une cinquantaine d'années (Extrait des *Mém. de la soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. IV, 1905, 101 pages in-8). Il a ainsi constitué, comme il le dit très justement, « une sorte de

catalogue des sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans le département de la Meuse. » Le catalogue est bien fait, en ce sens que les registres et liasses ont été examinés dans leur contenu et sont décrits d'une façon précise. Le fonds des biens nationaux apparaît particulièrement important et le fonds des comités de surveillance est bien représenté. Le volume est précédé d'une introduction sur la formation du département et pourvu d'une carte qui en donne la géographie administrative. Les historiens n'ont pas souvent à leur disposition des instruments de travail aussi commodes et aussi sûrs. — A. Mz.

— L'Institut catholique de Paris vient de décider la création de deux nouvelles chaires, toutes deux consacrées à l'histoire de la Révolution ; l'une d'histoire politique a été confiée à M. Gautherot, dont on connaît les thèses sur la République rauracienne et la collaboration à la revue *La Révolution française*; l'autre d'histoire religieuse a pour titulaire M. le chanoine Pisani qui a fait paraître l'an dernier un très utile *Répertoire biographique de l'Épiscopat constitutionnel*, et dont les études, parues dans le *Correspondant*, *la Revue du clergé français*, etc., se distinguent par une érudition de bon aloi, un effort louable d'objectivité et de réelles qualités littéraires. Il faut se féliciter que la Révolution soit désormais étudiée méthodiquement par des groupements d'opinions diverses. La vérité et la Révolution y gagneront. — A. Mz.

Erratum. — P. 512, avant-dernière ligne, au lieu de « la première condition est précisément celle dite du marc d'argent », lire « celle qui resta en vigueur pour les élections à la Législative. »

P. 573, l. 31, au lieu de Bougais Lougrais, lire Bougon-Longrais; p. 574, l. 12, au lieu de Moutier, lire Montier; l. 31 et 24 et suiv., au lieu de *Scipion Beron*, lire *Scipion Bexon*.

P. 575, l. 1 et suiv.; au lieu de Fremauger, lire Fremanger.

C'est par erreur que j'ai dit, dans le compte-rendu du travail de M. P. Cornu, p. 537, que Bias Parent fut un des *lecteurs* théophilanthropes. Je l'ai confondu avec un autre Parent, curé de Boississe-la-Bertrand, près de Melun.

Mon article sur la *lecture des décrets au prône* (pp. 222-243) appelle des rectifications et des compléments que je donnerai dans le prochain numéro. — A. Mz.

TABLE

DU

TOME PREMIER

1908

Mélanges.

Documents.

Varia.

Notes et Glanes.

L'Imprimeur-Gérant : J. PEYRILLER.

Le Puy-en-Velay. — Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, boulevard Carnot, 23.

HISTOIRE

Les Diplômes originaux des Mérovingiens.

Fac-similés phototypiques, avec notices et transcriptions. Publiés par Ph. Lauer et Ch. Samaran. Préface par M. Prou. In-folio, 48 planches, en un carton.. 75 fr.

A. D. Xenopol.

La théorie de l'histoire, 2e édition refondue des « Principes fondamentaux de l'histoire ». Gr. in-8................ 7 fr. 50

Sylvain Lévi.

Le Népal. Etude historique d'un royaume hindou. Volume III. In-8, 22 planches...... 10 fr.

— Les 3 volumes.......... 30 fr.

Bibliothèque d'études du Musée Guimet, tomes XVII à XIX.

Comte H. de Castries.

Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845. Recueil de lettres, documents et mémoires conservés dans les Archives européennes. Grand in-8°. I. Archives de France. Tome I. 25 fr.

II. Archives des Pays-Bas. Tomes I et II. Chacun............ 25 fr.

A. Bouché-Leclercq, de l'Institut.

Histoire des Lagides. 4 vol. in-8. 36 fr.

Histoire grecque de Curtius, Droysen et Hertzberg, traduite en français. 12 volumes in-8, dont un atlas................... 100 fr.

Dr. E. T. Hamy, de l'Institut.

Le livre de la description des pays de Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, publié avec introduction et notes, etc. In-8, 9 planches......... 20 fr.

— Le même, sur papier de Hollande.................... 30 fr.

J. de Nettancourt-Vaubécourt.

Sur les grandes routes de l'Asie-Mineure. Les parcours ferrés de la Péninsule. Lignes des chemins de fer : Ottoman d'Anatolie et de Bagdad, Lignes d'Aïdin et de Cassaba. In-4 oblong, 40 planches et cartes................... 12 fr.

Bibliothèque d'histoire de Paris

publiée sous les auspices du service de la Bibliothèque et des travaux historiques de la ville.

Le tome premier paraîtra incessamment. Un prospectus spécial l'annoncera.

HISTOIRE DES RELIGIONS

E. Amelineau.

Prolégomènes à l'étude de la religion égyptienne. Essai sur la mythologie de l'Egypte. In-8..... 12 fr.

O. Houdas.

L'Islamisme. Nouvelle édition. In-18 .... 3 fr. 50

Salomon Reinach, de l'Institut.

Cultes, mythes et religions. 3 volumes in-8. Chacun.......... 7 fr. 50

Jean Réville.

Les origines de l'Eucharistie. Messe. (Sainte Cène). In-8..... 3 fr. 50

P. Beuzart.

Essai sur la théologie d'Irénée. Etude d'histoire des dogmes. In-8. 4 fr.

Sepher ha-Zohar

Le livre de la splendeur. Doctrine esotérique des Israélites. Traduit avec notes, par Jean de Pauly. Tome II. In-8........... 20 fr.

R. de la Grasserie.

Des phénomènes religieux dits Mystères observés au point de vue psychologique et subjectif. In-12 .... 3 fr.

F. Pérot.

Folk-lore du Bourbonnais. In-18. 5 fr.

Musée Guimet

Conférences au Musée en 1908. 2 vol. in-18, illustrés. Chacun.. 3 fr. 50

Ed. Naville.

La religion des anciens Égyptiens. Six conférences au Collège de France. In-18 .... 3 fr. 50

F. Cumont.

Les religions orientales dans le paganisme romain. Six conférences au Collège de France. In-18.. 3 fr. 50

Ces deux volumes forment les tomes XXIII, XXIV de la *Bibliothèque de vulgarisation* du Musée Guimet.

LITTÉRATURES ANCIENNES

Platonis Codex Parisinus A.
Œuvres philosophiques de Platon. Fac-similé en phototypie de la grandeur exacte de l'original du manuscrit grec 1807 de la Bibliothèque nationale. Publié par H. Omont, de l'Institut. 2 volumes grand in-folio, contenant environ 700 planches, cartonnés. 400 fr.

Dans la même série a déjà paru :

Demosthenis Codex Σ
Fac-similé du manuscrit grec de la Bibliothèque Nationale, publié par Henri Omont, de l'Institut. 1,100 planches en 2 forts volumes in-folio, cartonnés. 500 fr.

Papyrus grecs
Publiés sous la direction de Pierre Jouguet. Avec la collaboration de P. Collart, J. Lesquier, M. Xoual. Tome I, fasc. 2. Papyrus ptolémaïques. Souscription au tome I (4 fascicules)............ 25 fr.

Inscriptiones graecae
ad res romanas pertinentes, auctoritate et impensis Academiae Inscriptionum collectae et editae. Tome I, fasc. 5. Aegyptus. In-8..................... 3 fr. 50

L'année épigraphique.
Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, par R. Cagnat et M. Besnier. Vol. XX (1907). In-8, 2 planches.................. 3 fr. 50
— La collection complète, I-XX.................. 73 fr. 50

Les épigrammes de Callimaque.
Etude critique et littéraire, accompagnée d'une traduction par Am. Hauvette, professeur à la Faculté des Lettres. In-8....... 3 fr. 50

Histoire
tienne,
l'invasi
3 volu

Etudes su
latine
In-8...

ACADÉ
ET

Tome X
In-4, n
liograv
phie..

BIBLI
H.
Anciens
la Bib
Librai
neblea
In-8...
C
Catalogu
tion
In-8..

Catalogu
de la
In-8, 5

Annuaire
chives,
du Mi
blique
La Bibli
gneme
gues u

Revue du monde musulman. Seconde anné
illustré. 2,000 pages annuellement. Abonnen
Annales révolutionnaires. Première année,
Abonnement..................................
Notes et Documents publiés par la Direction
gouvernement tunisien. Fasc. 2. Les inscript
Merlin et L. Poinssot. Gr. in-8.............
Recueil d'archéologie orientale, par Ch. Cl
titut. Tome VIII. In-8......................
— La collection complète, Tomes I à VIII....

Catalogue général de la Librairie
In-8° de 264 pages. Expédié *franco* contre envoi

Le Puy

ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES

REVUE TRIMESTRIELLE D'ÉTUDES HISTORIQUES

SOMMAIRE DU N° 3 (Juillet-Septembre 1908).

